

OEUVRES
DE
DESCARTES

PUBLIÉES

PAR

CHARLES ADAM & PAUL TANNERY

SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

CORRESPONDANCE

IV

JUILLET 1643 — AVRIL 1647



PARIS

LÉOPOLD CERF, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

12, RUE SAINTE-ANNE, 12

—
1901

M. DARBOUX, de l'Académie des Sciences, doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, et M. BOUTROUX, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, professeur d'histoire de la philosophie moderne à la Sorbonne, ont suivi l'impression de cette publication en qualité de commissaires responsables.



1999 04 01

CORRESPONDANCE

1918

1918

CORRESPONDANCE

CCCXI.

ELISABETH A DESCARTES.

[La Haye], 1^{er} juillet [1643].

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n° 16, p. 89-92.

Publiée par Foucher de Careil, p. 52-53, Descartes et la Princesse Elisabeth (Paris, Germer-Baillière, 1879). Nous donnons, comme variantes, les leçons de F. de Careil. — Elisabeth répond à la lettre CCCX du 28 juin 1643, nouveau style, et on voit, par le texte (p. 2, l. 2-5), le sieur van Bergen retarder son départ de La Haye tout exprès pour emporter cette réponse; la date du 1^{er} juillet semble donc bien aussi du nouveau style, quoique les lettres précédentes d'Elisabeth soient datées en vieux style.

Monseur Descartes,

L'aprehende que vous ne receuiez autant d'incommodité, par mon estime de vos instructions & le desir de m'en preualoir, que par l'ingratitude de ceux qui s'en priuent eux-mesmes & en voudroient priuer le genre

humain^a; & ne vous aurois enuoyé vn nouuel effet de mon

6 & ne] Et ie ne.

a. Allusion à la citation de Descartes par le *Vroedschap* d'Utrecht. Voir t. III, p. 695, l. 22.

ignorance, auant que ie vous feusse dechargé de ceux de leur opiniafreté, si le fleur Van Bergen ne m'y eust obligé plus tost, par sa ciuilité de vouloir demeurer en cette ville, iusqu'à ce que ie luy donnerois vne responce a vostre lettre du 28^e de iuin^a, qui me fait voir clairement les trois sortes de notions que nous auons, leurs obiets, & comment on s'en doit seruir. 5

Le trouue aussi que les sens me montrent que l'ame meut le corps, mais ne m'enseignent point (non plus que l'Entendement & l'Imagination) la fasson dont elle le fait. 10
Et, pour cela, ie pense qu'il y a des propriétés de l'ame, qui nous sont inconnues, qui pourront peut estre renuerfer ce que vos Meditations Metaphysiques m'ont persuadée, par de si bonnes raisons, de l'inextention de l'ame. Et ce doute semble estre fondé sur la regle que vous y donnez, 15
en parlant du vray & du faux, & que toute l'erreur nous vient de former des iugements de ce que nous ne perceuons assez. Quoy que l'extension n'est necessaire a la pensée, n'y repugnant point, elle pourra diure a quelque autre fonction de l'ame, qui ne luy est moins essentielle. 20
Du moins elle fait choir la contradiction de Scholastiques, qu'elle est toute en tout le corps, & toute en chacune de ses parties. Je ne m'excuse point de confondre la notion de l'ame avec celle du corps par la mesme raison que le vulgaire; mais cela ne m'oste point le premier doute, & ie 25
desespereray de trouuer de la certitude en chose du monde, si vous ne m'en donnez, qui m'auetz seul empeschée d'estre

1 feulle] eusse. — 6 leur objet. —
9-10 l'entendement. — 10 l'imagination. — 17 des] les. —

17-18 ne perceuons pas. —
19 diure] nuire. — 21 de] des.

a. Lettre CCCX, t. III, p. 690.

sceptique, a quoy mon premier raisonnement me portoit.

Encore que ie vous doiue cette confession, pour vous en rendre grace, ie la croirois fort imprudente, si ie ne connoissois vostre bonté & generosité, esgale au reste de vos merites, autant par l'experience que i'en ay desia eue, que par reputation. Vous ne la pouuez tesmoigner d'une fasson plus obligeante que par les esclaircissements & conseils dont vous me faites part, que ie prise au-dessus des plus grands tresors que pourroit posseder

Vostre tres-affectionnée amie a vous seruir,

ELISABETH.

Ce 1^{er} de Juillet.

Monsieur Descartes.

CCCXII.

DESCARTES A BEVERWICK.

Egmond du Hoef, 5 juillet 1643.

Texte de Beverovicus, *Epistolicae Quæstiones*, 1644, p. 118-121.

Clerselier ne donne qu'une version française, tome I, lettre 76, p. 355-357, « Réponse de Monsieur Descartes » à la précédente (notre lettre CCCVII, t. III, p. 682). L'édition latine, t. I, *Epist. LXXVI*, p. 263-264, donne le texte latin des *Epist. Quæst.*, avec la date.

Clarissime & præstantissime vir,

Perhonorificum mihi esse puto, quod, cum varia magnorum virorum responsa velis colligere, a me, in

quo nihil magni est, symbolam petas; & vereor ne non sim fatis multi æris ad eam conferendam. Quicquid enim habui de quæstione quam proponis, ante aliquot annos in dissertatione de Methodo Gallice editâ iam dedi, atque ibi omnem motum sanguinis ex solo cordis calore ac vasorum conformatione deduxi. Quippe, quamvis circa sanguinis circulationem cum Heruæo plane consentiam, ipsumque ut præstantissimi illius inuenti, quo nullum maius & utilius in medicinâ esse puto, primum auctorem suspiciam, tamen circa motum cordis omnino ab eo dissentio.

Vult enim, si bene memini, cor in diastole, se extendendo, sanguinem in se admittere, ac in systole, se comprimendo, illum emittere; ego autem rem omnem ita explico. Cùm cor sanguine vacuum est, necessario nouus sanguis in eius dextrum ventriculum, per venam cauam, & in sinistrum, per arteriam venosam, delabitur; necessario, inquam: cùm enim sit fluidus, & orificia istorum vasorum, quæ corrugata auriculas cordis componunt, sint latissima, & valuulæ, quibus muniuntur, sint tunc apertæ, nisi miraculo sistatur, debet in cor incidere. Deinde, postquam aliquid sanguinis hoc pacto in vtrumque cordis ventriculum incidit, ibi plus caloris inueniens quàm in venis ex quibus delapsus est, necessario dilatatur, & multo plus loci quàm prius desiderat; necessario, inquam, quia talis est eius natura, ut facile est experiri in eo quod, dum frigemus, omnes venæ nostri corporis contrahantur & vix appareant; cùm autem postea incalescimus, adeo turgescant ut sanguis in ijs con-

a. *Discours de la Methode*, p. 47-55

tentus decuplo plus spatij, quàm prius occupare videatur. Cùm autem sanguis in corde sic dilatatur, subito & cum impetu omnes eius ventriculorum parietes circumquaque propellit, quo fit, ut claudantur
5 valuulæ quibus orificia venæ cavæ & arteriæ venosæ muniuntur, atque aperiantur illæ quæ sunt in orificijs venæ arteriosæ & arteriæ magnæ. Ea enim est fabrica istarum valuularum, ut necessario, iuxta leges Mechanicæ, ex hoc solo sanguinis impetu hæc aperiantur &
10 illæ claudantur; atque hæc sanguinis dilatatio facit cordis diastolen. Sed & idem sanguis, illo ipso momento quo in corde dilatatus aperit valuulas venæ arteriosæ & arteriæ magnæ, omnem alium sanguinem in arterijs contentum etiam propellit, quo fit earum
15 diastole. Postea ille idem sanguis, eodem impetu quo se dilatauit, arterias ingreditur; sicque cor vacuatur, & in hoc consistit eius systole. Sanguisque in corde dilatatus, cùm ad arterias pervenit, rursus condensatur, quia non tantus ibi est calor, & in hoc consistit
20 arteriarum systole, quæ tempore vix differt a systole cordis. In fine autem huius systoles, sanguis in arterijs contentus (venam arteriosam pro arteriâ & arteriam venosam pro venâ semper sumo) relabitur versus cor, sed eius ventriculos non ingreditur, quia talis est fabrica valuularum, in earum orificijs existentium, ut
25 hoc sanguinis relapsu necessario claudantur. Contra autem valuulæ, quæ sunt in orificijs venarum, sponte aperiantur, corde detumescente, sicque novus sanguis ex venis in cor labitur, & nova incipit diastole. Quæ
30 omnia reuera sunt mechanica, ut etiam mechanica sunt experimenta, quibus probatur esse varias anasto-

moses venarum & arteriarum, per quas sanguis ex his in illas fluit : qualia sunt de situ valuularum in venis, de ligaturâ brachij ad venæ sectionem, de egressu totius sanguinis ex corpore per vnicam venam vel arteriam apertam, &c. 5

Nec mihi de hac re plura occurrunt relatu digna ; tam manifesta enim & tam certa mihi videtur, vt eam pluribus argumentis probare superuacuum putem. Sed nonnullæ obiectiones, ad ipsam pertinentes, mihi missæ sunt Louanio ante sex annos^a, ad quas tunc 10
temporis respondi^b, & quia earum auctor meas responsiones malâ fide distortas & mutilatas in lucem edidit, ipsas, vt a me reuera scriptæ sunt, libenter mittam, si vel nutu significes tibi gratas fore ; omnique aliâ in re, quantum in me erit, voluntati tuæ ac 15
perhonestis studijs obsequar. Vale.

Egmondæ op de Hoef, 5 Iulij 1643.

CCCXIII.

DESCARTES A COLVIUS.

Egmond du Hoef, 5 juillet 1643.

AUTOGRAPHE, Leyde, Bibl. de l'Univ., *Collection Huygens*.

Publiée par V. Cousin, Fragments philosophiques, 3^e édit., 1838, t. I, p. 151-152. Réponse à la lettre CCCVI, t. III, p. 680.

a. Voir t. I, lettre C, p. 496, et t. II, lettre CXV, p. 52.

b. Tome I, lettre CVII, p. 521, et t. II, lettre CXVII, p. 62.

Clarissimo & præstantissimo viro

A. Coluio Theologiæ Doctori

R. Des Cartes S. D.

Non ita mihi complaceo vt nihil a me fieri existi-
5 mem, quod merito possit reprehendi; & tanta teneor
cupiditate errores meos cognoscendi, vt etiam iniuste
reprehendentes, quibus non est animus malus, mihi
soleant esse pergrati. Et sane dubitare non debes quin
litteræ, quas a te accepi, summopere me tibi deuin-
10 ciant: etsi enim in illis quædam mea reprehendas, in
quibus non mihi videor valde peccasse, ac me com-
ponas cum homine a quo quammaxime differre velim,
quia tamen ab animo peramico simulque ingenuo &
pio profectas esse animaduerto, non modo illas liben-
15 ter legi, sed etiam reprehensionibus tuis assensus sum.
Dolendum est quod non omnes homines commodis
publicis inferuiant, & aliqui sibi mutuo nocere co-
nentur; at iustam defensionem meæ famæ suscipere
cogebar, & vni forsan nocere vt pluribus prodessem.
20 Transgressus sum leges charitatis; at credidi me ad eas
erga illum non magis teneri, quam erga ethnicum &
publicanum, quia audiebam ipsum nec fratrum suo-
rum nec etiam Magistratum precibus flecti potuisse.
Non celebraui eius egregias dotes, vel non vidi; nam
25 indefessos labores, memoriam & qualemcumque doc-
trinam, tanquam instrumenta vitiorum, timenda in
eo esse putauit, non laudanda; vitæ vero probita-
tem & modestiam prorsus non vidi. Petis etiam:
cui bono? Ego bonum pacis quæsiui; nimis enim
30 multi aduersarij quotidie in me infurgerent, si nullas

vnquam iniurias propulsarem. Non dico quid de eo iam fiet, neque enim scio. Sed eius domini super hac re videntur velle deliberare, vt ex celebri eorum programme^a forte notaſti. Quid vero ad illud respondeam, in chartis hîc adiunctis^b, ſi placet, leges, & ſcies eo pluris me facere virtutes tuas, quo aliorum vitia magis auerfor. Vale.

Egmundæ op de Hoef, 5 Iulij 1643.

Adresse :

A Monsieur
Monsieur Coluius
Ministre de la parole de Dieu
A Dordrecht.

CCCXIV.

DESCARTES AU VROEDSCHAP D'UTRECHT.

Egmond du Hoef, 6 juillet 1643.

Imprimé par Descartes (voir les deux lettres CCCXV et CCCXVI ci-après), sans doute sous forme de placard, comme la citation à laquelle il répond (t. III, p. 696, éclaircissement). Cette réponse était en français et en flamand (voir ci-après l'éclaircissement); nous n'avons pu, jusqu'ici, retrouver le texte français, et nous donnons le texte flamand, publié par A.-C. DUKER, Studie van den Strijd tusschen Voetius en Descartes, 1861, p. 222-225.

a. Voir, t. III, p. 696-697, la citation du 23 juin.

b. Réponse de Descartes à cette citation, lettre flamande CCCXIV ci-après.

Mijn Heeren ^a,

Ick hebbe reden U. Ed. te bedancken, dat mijne rechtveerdighe klachten haer beweeght hebben te onderfoecken het leven van eenen man die zijnde in pu-
 5 blycquen dienst van uwe Stadt, my ten hoochsten heeft veronghelijckt; als oock dat het U. Ed. ghelieft heeft my daer van te verwittighen, om haer nochmaels van bericht te kunnen dienen, sulcx als ick sal oordelen tot mijne intentie dienstich te wesen, by
 10 aldien ick eenighe bewijs-redenen passende op 't gheen ick van hem gheschreven hebbe, mochte naghelaten hebben. Ende by dese gheleghentheyf soude ick my tot Utrecht laten vinden om U. Ed. daer in te helpen ende ten dienste te zijn nae mijn vermoghen, by soo
 15 verre ick konde oordelen, dat mijne tegenwoordicheyt daer toe nodig ware; ende dat mijn voornemen ware hem voor U. Ed. in rechte te betrecken. Maer soo als ick van hem in 't openbaer ben verongelijckt, also hebbe ick mijne saeck in 't openbaer bepleyt, aldat
 20 betaemde. Ende hebbende voorgenomen den redelijken Leser te voldoen ende te vermoegen, is met voordacht het laest ghedruckt waer van het opschrift hout: *Epistola Renati des Cartes ad celeberrimum vi-*
 25 *rum &c.*, in sulcker voeghen inghestelt, dat de bewijfendie vereyft worden tot verificatie van 't geen ick van dien man gheschreven hebbe allomme daer by worden ghevonden, soo veel men de selve met reden van my soude kunnen vereyfschen. Uit welcker insichte ick achter-weghen ghelaten hebbe verscheyden van sijne

a. Voir la traduction française, aux *Additions* du présent volume.

byfondere actien die my bekent zijn, om niet ghehou-
 den te zijn daertoe ghetuygen voor te brengen, heb-
 bende maer aengeroert eenighe van sijne actien die
 voorghevallen zijn in 't openbaer ofte ommers in 't
 bijweesen van personen die by U. Ed. zijn in publique 5
 bedieninghen, door de welcke sy de waerheyт kunnen
 weten soo daer an wort ghetwijffelt. Maer ick hebbe
 my voornaementlijk bemoeyt met sijne schriften te
 onderfoecken, sulcx dat men maer heeft nae te sien de
 plaetsen die door my worden aengheweesen ende daer 10
 by ghemelt om te weten met wat recht ick hem daer
 over bestraft hebbe. Ende schoon ghenomen dat hy
 niet te verantwoorden en hadde de lasteringen van het
 schandelijk boeck dat onlanghs in uwe Stadt ghe-
 druckt is met den tijtel van *Admiranda Methodus nouæ* 15
Philosophiæ Renati des Cartes ofte *Philosophia Carte-*
siana, daer van hy hem soo my bericht wort, soeckt te
 ontschuldighen, U. Ed. fullen daer beneven verscheyde
 andere dinghen vinden, die ick klaerlijk bewesen
 hebbe, alleen uyt de gheschriften die sijnen naem 20
 voeren ende van hem niet kunnen ghelochent wor-
 den, om daer uyt te verstaen 't geen U. Ed. ghelieven
 te onderfoecken naementlijk of hy sijner ampten
 weerdigh is. In voeghen dat de onpartijdighe ende
 hun des verstaende mannen die gheoordeelt hebben, 25
 dat sodaenighe persoon in humeur ende conditie daer
 by beschreven, niet alleen onnut, maer oock ten hoeg-
 sten schaedelijk soude wesen in eenighe publique be-
 dieninge, soo van de Academie als van de Kercke, hem
 veroordeelt ende sijn vonnisse schijnen ghevelt te heb- 30
 ben : Want ick hebbe bij nae doorgaens niet als mijne

redenen bij ghebracht, laetende den Leser sijne vrij-
heynt om daer uyt te besluyten 't geen daer uyt komt te
volghen: Sulcx dat desen man sich selven niet en kon-
nen fuyveren van 't geen de onpartijdighe teghens
5 hem hebben besloten, ten zy hy mijne redenen weder-
legghe door andere soo bondighe redenen, dat ick de
selve niet en sal kunnen bewijfen, krachteloos te zijn,
ende dat de onpartijdighe Lesers het teghen-deel daer
uyt kunnen besluyten. Maer niet-te-min dewijl al de
10 Werelt oordeelt, dat hy de voornaemste autheur is
vande lasteringhen die in het ghemelt fameux boeck
teghens my worden ghevonden, versoeck ick U. Ed. de
waerheynt daer van te willen onderfoecken, die men
lichtelijck sal kunnen weten uyt den Boeckdrucker
15 ofte andere, ende niet te willen ghedoogen dat dee-
sen man U. Ed. soeck te misleyden in een faecke die soo
klaer is. Ick verwachtte dit niet alleen van uwe heuf-
heynt, maer oock van wegghen mijn goet recht: Want
so U. Ed. wel insien 't geen ick desen aengaende ghe-
20 schreven hebbe, sy fullen bevinden dat ick de rechtma-
tighe verdedinghe van mijn eere, voornaementlijck
ghetracht hebbe dienst te doen aen het ghemeine beste,
ende de weerde van haere Stadt ende Academie te
hanthaeven. Waerom ick my verwondere over de
25 wijse die U. Ed. ghebruyckt hebben om my haere mey-
ninghe te laeten weten, als of ick soo weynich bekend
waere in dese Provincien ende besonderlijck in haere
Stadt, dat men heeft willen schijnen mijn woon-
plaetse niet te weten, ofte dat ick yets ghedaen hadde
30 dat niet loflijk en waere, ofte eyndelijck dat U. Ed.
eenigh recht over my waeren hebbende, 't welck ick

hier genootfaeckt ben te ontkennen, ende foo U. Ed. derhalven yets aennemen daer over te protefteren van onghelijck. Maer ick en verwachte niet dierghelijcx van uwe voorfichtigheyt; ende ick neme het alleen daer voor dat U. Ed. daermede hebben willen te kennen ge- 5
 ven dat fy niet als tot haer groot leet-wefen ghenootfaeckt zijn te onderfoecken de zeden ende het leven van defen man : Ende dat haere meyninge is, ghe-
 lijck al het verfchil 't welck ick met hem ghehadt hebbe vervat is in ghedruckte boecken, dat al het geen 10
 naemaels foude moghen voorvallen mede door den druck worde ghemeyn ghemaect, opdat al de Werelt daer van mach oordelen. Overfulcx indien in mijne
 gheschriften yet van befondere aenmerkinghe wort bevonden, daerop U. Ed. naeder onderrichtinge fou- 15
 den begeren, fal ich feer geerne haer de felve op foda- nigen wijfe laeten toekomen, ende daer by betonem
 hoe veel ick haer achte, en hoe waerlijck ick ben

Mijn heeren

Uwe Ed. 20

Ootmoedighften ende gheneyghften dienaer

DESCARTES.

Van Egmond op de Hoef, den 6 July, stylo novo, 1643.

On trouve aux Archives de la Ville d'Utrecht, dans les registres du Vroedschap, le passage suivant, relatif à cette réponse de Descartes. La date du 1^{er} juillet doit être lue 10 juillet (nouveau style).

« Saturdaechs den 1^{en} Julij's naenoens 1643. — Is gelesen een beslote
 » missive in 't François, ondertekent Descartes, gedateert t' Egmond op
 » de Hoeff den 6^{en} Julij, stylo novo, 1643, ende geadresseert aen myn
 » Heeren Burgermeesteren ende Vroetschap der Stadt Utrecht ende 't
 » translaet van dien in parenti gedruckt (daervan een bundel met exem-

» plaren overgesonden was) geintituleert *Antwoort van den Wel Edelen*
 » *Heere René Des Cartes, Heere du Perron*, op het gepubliceerde van
 » de Heeren van Vroetschap der Stadt Utrecht den 13^{en} Junij des Jaers
 » 1643. Ende in advys gehouden tot de wedercomste van de Heere Eerste
 » Burgermeester. » (*Not. der Utr. Vroedschap*, 1 Julij 1643.)

CCCXV.

DESCARTES A [HUYGENS]

Amsterdam, 10 juillet 1643.

Texte de Foucher de Careil, (*Œuvres inédites de Descartes*, t. II. p. 26-27.

L'autographe, qui existait encore à La Haye, au Rijcks-Archief, dans la collection Wilhelm, lorsque Foucher de Careil le publia en 1860, a disparu, quand cette collection fut transportée à la Bibliothèque de l'Université de Leyde, en 1862. — L'adresse manque; elle se trouvait sans doute avec un exemplaire ou deux de la pièce précédente, envoyée en même temps (p. 14, l. 1). Mais Descartes répond à l'auteur d'une consultation, qui avait dû lui parvenir par l'intermédiaire de Wilhelm; et cette consultation (voir l'éclaircissement) était de Huygens. C'est donc à celui-ci que la présente lettre est adressée.

Monfieur,

La consultation * que vous m'avez fait la faueur de
 m'enuoyer, ne pouuoit arriuer plus a propos qu'elle
 a fait, & ie ne l'auois point attendue plutoft. Elle m'a
 5 entierement mis hors de peine, & m'a fait croire affu-
 rement ce dont ie m'estois desia douté, bien que contre
 l'opinion commune, a sçauoir que ie n'ay pas tant fu-
 iet de me plaindre, que de remercier M^{rs} d'Vtrecht, de
 ce qu'ils me veulent faire iustice de mon aduerfaire.
 10 C'est pourquoy, ayant desia auparauant dressé la letre

que vous verrez icy en Flamend^a, i'ay pensé qu'elle
 pourroit tenir la place de la requeste que vous me
 conseilliez, & qui ne pourroit estre preparée a tems;
 aussy que ie ne sçay point de quel auocat ie me pour-
 rois seruir, & ie desire furtout euiten le proces. Le voy 5
 tant de personnes qui desapprouent la procedure de
 ces M^{rs}, que ie ne me puis persuader qu'ils continuent
 a en faire de semblables. Toutefois, a cause qu'on
 peut seulement iuger de ce que doiuent, & non pas de
 ce que peuuent faire les hommes, ie ne me puis affu- 10
 rer de rien, excepté du soin & de la diligence que vous
 employez a m'obliger, de laquelle i'ay des preuues si
 fraisches & si certaines que ie n'en puis douter. Aussy
 suis-ie tres affurement & tres passionnement,

Monfieur,

Vostre tres humble
 & tres obeissant seruiteur,

DESCARTES.

D'Amsterdam, le 10 Iuillet 1643.

Page 13, l. 2. — On trouve à Amsterdam, Bibliothèque de l'Académie des Sciences, au tome II, p. 123, des *Lettres françoises de Constantin Huygens*, en copie MS., la « consultation » suivante, qui est bien celle à laquelle Descartes répond. Cette copie ne porte point de nom de destinataire. Mais la réponse de Descartes se trouvant parmi les lettres à Wilhelm, celui-ci avait dû transmettre la consultation, comme il transmettra cette réponse. Quant à la date, elle répond bien à ces deux notes du *Dagboek de Constantin Huygens* : « 3 July 1643. Exponitur exercitus, et Assenedam ductus castra facit. — 23 Aug. (1643). Exercitus Asseneda discedit. »

« Assenede, 5 Jul. 43. »

« Il semble a des amis de Monsieur Descartes, qu'il n'a pas trop de

a. Lettre CCGXIV, p. 8 ci-avant.

» subiect de se plaindre de ce que Messieurs d'Vtrecht viennent de publier
 » a son egard; au contraire, que c'est M. Voetius qui en doibt estre moins
 » satisfait, parce qu'au lieu de defendre brusquement la lecture d'un liure
 » qui le blasme, ce qu'un ministre de sa consideration eust bien obtenu
 » ailleurs, ils ne font qu'assurer la libre entrée et sortie a l'auteur. pour
 » en venir verifier les assertions. Par où ceux de ladite Ville, se portans
 » aueq moderation, non pour parties, mais pour iuges, et ainsi s'offrans
 » a rendre iustice, qui est tout ce qu'on peut attendre d'eux, il importe
 » que M. Descartes se garde de songer a quelque autre tribunal, comme si
 » iustice luy eust este refusée par la Ville; ce qui n'est point iusques ores,
 » parce qu'il ne la luy a iamais demandée; vn magistrat ne pouuant
 » faire reflexion sur des liures imprimés, qui ne se sont adressés qu'aux
 » lecteurs. »

« Ensuite l'on estime que, pour preuenir les effets de la contumace, il
 » est temps que M. Descartes leur demande cette iustice par Requête
 » formelle et directe, dans laquelle, tesmoignant aueq modestie le des-
 » plaisir qu'il a eu de voir son nom en affiche publique, il recite nuement,
 » comme, s'estant veu courru sus, calomnié et descrié par M. Voetius,
 » en tant qu'Athée, et enseignant l'Atheisme sous main, (a ne parler
 » d'autres medisances de moins d'importance, au lieu des remontrances
 » que la charité et la vocation dudit M. Voetius lui deuoient faire pre-
 » ferer a toute autre procedure), il a creu se debuoir la satisfaction de
 » faire cognoistre au monde et la fausseté de ceste accusation, comme de
 » la plus atroce iniure qui puisse estre faicte a vn Gentilhomme Chres-
 » tien, et les qualités de son accusateur deductes aueq verité en deux
 » Epistres qu'il en faict imprimer expres; defense et recrimination de
 » laquelle voyant que leurs Seigneuries auroyent agreable de veoir la
 » verification plus circonstanciée, qu'il les remercie de l'oreille impartiale
 » qu'ils semblent luy garder, et s'offre, en obeissant a leur bon plaisir,
 » quoy que non subiect à leur iurisdiction, de prouuer, par le menu et
 » iusqu'a l'entiere satisfaction de tout homme raisonnable, telles posi-
 » tions desdites espitres qu'il leur plaira luy en noter, a condition qu'en
 » mesme temps soit enioinct a sa partie de prouuer semblablement le
 » subiect desdites accusations intentées contre luy par aggression vio-
 » lente; a ce que, le tout veu et examiné, iustice soit rendue ainsi que de
 » droict le trouuera conuenir. »

« Ceste Requête, agencée de plus beau langage qu'on n'a loysir d'y
 » employer presentement, deburoit estre tournée en bon flamand, et pré-
 » sentée par mains de quelque bien habile Aduocat de la Religion, qui,
 » au besoin, fust capable de la seconder de bouche, tant en public qu'en
 » particulier, aupres des plus considerables du Magistrat, aueq toute
 » vigueur, franchise et generosité, en excusant la non comparition de
 » son maistre, sur ce que, comme personne des long temps retirée dans
 » la vie contemplatiue, il n'entend aucunement la routine du Barreau, et
 » en suite s'est trouué obligé d'occuper par Aduocat et procureur. »

CCCXVI.

DESCARTES A [WILHELM].

Amsterdam, 10 juillet 1643.

AUTOGRAPHE, Leyde, Bibliothèque de l'Université.

Une feuille, moyen format, pliée en deux. La lettre, assez courte (12 lignes seulement, sans l'en-tête, la signature, la date, etc.), est toute au recto du premier feuillet. Point d'adresse; mais elle est comprise dans la même liasse que les lettres à Wilhelm. En outre, cette lettre et la précédente, étant du même jour, ne s'adressaient pas sans doute au même destinataire; et la première étant pour Huygens, celle-ci devait être pour Wilhelm. Voir prolégomène ci-avant, p. 13. — Publiée par Foucher de Careil, Œuvres inédites de Descartes, t. II, p. 28 (Paris, Durand, 1860).

Monfieur,

Vous ne verrez icy que ce que vous auez desia vû^a; car l'auocat, que M^r Parmentier prit la peine de venir consulter avec moy, nous ayant assurez que le papier de Messieurs d'Vtrecht^b ne m'obligeoit a aucune chose, ie pensay que cecy suffiroit pour y respondre. Et i'espere que, s'ils sçauent ce qu'on dit partout de leur procedure, ils n'en voudront plus faire de semblables, & qu'ils me lairront en repos, qui est tout ce que ie leur demande. Vous ferez part, s'il vous plaist, de mon imprimé a M^r de Zuylichem. La haste que i'eu mercredy^c de venir icy, pour le faire promptement

a. Réponse au Vroedschap d'Utrecht, p. 8 ci-avant.

b. Voir *éclaircissement*, t. III, p. 696.

c. Le 7 juillet précédent.

publier, empescha que ie ne pusse auoir l'honneur de
vous reuoir, pour vous remercier, & vous assurer que
ie suis passionnement,

Monfieur,

Vostre tres humble &
tres obeissant seruiteur,

DESCARTES.

D'Amsterdam, le 10 Iuillet 1643.

CCCXVII.

DESCARTES A G. BRANDT.

Egmond du Hoef, 18 juillet 1643.

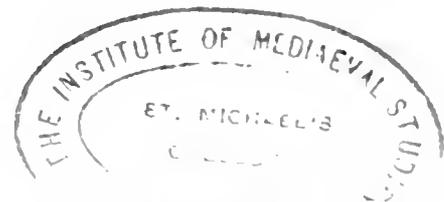
AUTOGRAPHE, Leyde, Bibliothèque de l'Université.

Publiée par l'abbé G. Monchamp, Le Flamand et Descartes, p. 40-41 (broch. in-8, Saint-Trond, 1889). V. Cousin en avait donné une traduction française dans ses Fragments philosophiques, 3^e édit., 1838, t. I, p. 152-153.

Monfieur Gerrit Brandt^a,

10 Ick fende u. E. myn Horologie, om u. E. te bidden
de ketting te willen laeten maecken, en de felve aen te
stellen, geliick wy met malkanderen gesproken heb-
ben, behalven dat ick hadde gefeyt van een ketting
van 12 elen, welcke ick vreesse dat te lang wesende sie
15 foude te veel moeyte geven om te stellen, ende lichter

a. Voir la traduction française aux *Additions* du présent volume.



verwerren. Daerom ick meine dat het sal beter wesen dat men se maer de halve so lang maect, te weten so langhe als de touwe welcke ick hebbe by de horologie gelaten. Ick sende oock de gewichten, en de katterol, aen de welcke het kleinste gewicht moet hanghen. Excuseert my dat ick soo quaet Duytsch schriive. Ick ben,

U. E. seer goedwilligen vriendt,

DESCARTES.

Van Egmond op de Hoeff, den 18 Iulij 1643. 10

Adresse :

Aan Monsieur,
Monsieur Gerrit Brandt,
In de twaelf uren, op het Rockinne, bij de beurse, tot Amsterdam. 15

Port is betaelt.

CCCXVIII.

DESCARTES A [GRASWINCKEL].

Egmond du Hoef, 17 octobre 1643.

COPIE MS., Genève, *Collection E. de Budé*, no 5.

Publiée par E. de Budé, p. 10-11, Lettres inédites de Descartes (Paris, Durand et Pedone-Lauriel, broch. in-8, 1868), avec la conjecture : « Cette lettre est adressée à M. Van Sureck. » La copie MS. ne donne, en effet, aucune indication, et cette lettre n'est point, comme

les autres de la même collection, adressée à Pollot. Mais le destinataire n'avait jamais vu Descartes et ne le connaissait que de réputation; or on trouve le nom de van Zurck dans la correspondance du philosophe, au moins à partir de juillet 1633 (voir t. I, p. 268, l. 24). D'autre part, la lettre suivante (p. 24, l. 4-5) indique bien M. de Graswinckel comme le destinataire de la présente lettre.

Monfieur,

Je vous confidere comme vn bon Ange, que Dieu
a enuoyé du ciel pour me fecourir*; & pource que
c'est vofre feule vertu qui vous a fait auoir pitié de
5 mon innocence, auant mefme que vous m'euffiez
iamais vû, ie me tiens plus affeuré de vofre bien-
ueillance, que fi ie l'auois acquife d'autre façon.
C'est pourquoy ie prens icy la liberté de vous fupplier
trez humblement, puisque vous iugez qu'il n'y a que
10 l'authorité de fon Alteffe, meüe par l'interceffion de
M. l'Ambaffadeur^a, qui me puiſſe tirer hors des pieges
qu'on m'a tendus, de me vouloir tant obliger que d'en
parler a l'vn & a l'autre, pour leur faire entendre
l'eſtat de l'affaire & le grand beſoin que i'ay de leur
15 aide, & auſſy combien il eſt equitable qu'ils me ſecou-
rent. I'en eſcris particulierement a M. l'Ambaffadeur^b,
& luy mande que vous le verrez, & irez avec lui, s'il
luy plaift, chez fon Alteffe; car M. de Pollot m'a fait
eſperer que vous ne me refuserez pas cette faueur. Et
20 ie feray toute ma vie, Monfieur, &c.

DESCARTES.

Du Hoef en Egmond, le 17^e Octobre 1643.

a. Gaspard Coignet de la Thuillerie.

b. Lettre perdue.

Page 19, l. 3. — Voici, tirées des Archives de la Ville d'Utrecht (*Registre des Actes de Vroedschap*), trois pièces qui font suite à celles qui ont été données t. III, p. 696-697, et qui montrent ce qui s'est passé dans l'intervalle, en août et septembre 1643. Elles sont du 7 août (17, *nouveau style*), 6 et 13 (c'est-à-dire 16 et 23) septembre.

1° « 's Maendaechs den VII^{en} Augusti 1643. — Gelesen 't advys by » eenige der Professoren ter begeerte van de heeren Burgemeesteren » ingestelt aengaende de geschriften van Des Cartes tegens d'heer profes- » sor Voetius, als oock d'attestatiën soo van de Eerwaerde Kerckenraedt » als van de Professoren der Academie alhier aengaende D. Voetij leven, » handel ende wandel etc. : is eenstemmich goetgevonden, d'heere pro- » fessorem Regium daer op Des Cartes sich hier ende daer beroept, » specialick te horen op eenige poincten ofte interrogatorien daertoe te » concipieren. Ende sijn voorts gecommiteert omme met d'heeren Bur- » germeesteren ende andere voorgaende Gecommitteerden in te stellen de » censure over de voorseyde geschriften van Des Cartes, d'heeren Ny- » poort, Eck, De Goyer ende Van der Woerdt ofte 't meerendeel daertoe » connende vaceren. »

2° « 's Woensdaechs den VI^{en} September 1643. — By d'heeren Burger- » meesteren verhaelt synde hoe D. Profes. Regio volgens last ende reso- » lutie van den VII^{en} Augusti lestleden op gisteren voorgehouden synde » eenige interrogatorien hy getervigerseert ende gerecuseert hadde daerop » te antwoorden met versoeck van Copye ende tydt om te delibereren : is » verstaen dat men hem geen Copye geven sal, maer dat voorgaende » Gecommitteerden sullen voortgaen met het concipieren van 't geschrift » tegens Des Cartes volgens de voorseyde resolutie; oock den voornoem- » den Regium noch eens voor hun ontbieden ende vragen off hy sich » naerder bedacht heeft op de voorseyde interrogatorien, ende in cas van » iteratyff refuijs van categorijcq antwoordt, misnoegen daerover te » toonen. »

3° « 's Woensdaechs den XIII^{en} September 1643. — Is gearresteert ende » aenstonts gepubliceert d'acte van de Ed. Vroetschap waerbij Twee brie- » ven van Des Cartes tot nadeel ende lesie van D. Voetij eere uytgegeven, » worden verclaert disfamatoire schriften en fameuse libellen etc. als te » sien is int Publicatieboeck. »

« Den 13^{en} September (1643) »

« De Vroetschap der Stadt Utrecht goetgevonden hebbende eerst een » Illustre Schole binnen dese Stadt te funderen ende daernaes deselve tot een » Academie te doen erigeren, hadde omme die sooveel in hun was recom- » mandabel te maecken, naer genomene informatiën van verscheyde ge- » leerde ende wel gequalificeerde personen sonder sucht, uytgesien nae » sodane mannen, om tot Professoren te beroepen, die in geleertheit, » godtvruchticheit ende vromicheit van leven uytsteekende waren ende » met rijpen rade ende sonderlinge circumspectie soodaene uytgevonden

» ende vercoren, die alle (uytgesondert dat een van deselve in de saecke
 » van RENÉ DES CARTES, heer van Perron, ende desselfs philosophie sich
 » vorder heeft bemoeyt als men wel gewenscht hadde), dese Academie
 » door haer geleertheyt, godtsalicheyt ende neersticheyt sonderlingen
 » dienst ende voordeel gedaen hebben ende noch sijn doende, tot groot
 » genoegen van de Magistraat ende alle vromen, onder dewelcke D. Gis-
 » BERTUS VOETIUS, S. Theologie Doctor et Professor necnon Ecclesiae
 » Pastor, de minste niet en wort bevonden, als gevende bundige instruc-
 » tie, sijnde in predicatien stichtelijck, in sijne disputatien scherpsinnich,
 » detesterende ende destruerende de atheisterije, libertinische ende ket-
 » terse opinien tegens de H. Schrifte strijdende, veele verdoolde tot de
 » waere religie door middel van onderwijsinge ende exempel van een
 » godtvruchtich leven brengende, overgeblevene superstition ofte bijge-
 » loven uijt der eenvoudigen herten uytroyende, sulcx dat van een pro-
 » fessor der theologie ende leeraer niet anders soude mogen begeert ofte
 » gewenscht worden. Ende gelijk alle dese goede qualiteyten hem bij
 » vrome ende godtvruchtige aengenaem maken, soo verwecken deselve
 » bij de vijanden der waerheyt bitteren haet ende nijt tegens hem, gelijk
 » in verscheyden deelen gebleken is, ende insonderheyt door sekere twee
 » brieven op den naem van de voornoemde DES CARTES in druck uytge-
 » geven, d'eene geschreven aen een jesuit DINET genaemt en d'andere
 » geintituleert *Epistola Renati des Cartes ad celeberrimum virum etc.*,
 » daerbij denselven DES CARTES gemelten D. VOETIUM van veele godtloos-
 » heyden, boosheyden ende ondeuchden is beschuldigende, alsse dat hij
 » sijne predicatien soude misbruycken tot leugenen, guytachtige scheldt-
 » woorden, verwekinge van twist, seditien, infamatien van verscheyden
 » persoonen, onbehoorlijcke berispingen van machtige, verachtende de
 » hoger macht, sijnde een hypocrit, hartneckich, wraeckgierich, heers-
 » chappije gebruyckende over sijne collegas, ende 't selve soeckende te
 » doen over alle menschen, seditiens in syn rectoraet van de academie
 » geweest ende inde republijcke noch sijnde, ende diergelijcke meer, ver-
 » maenende daeromme de regierders deser stadt daerop té willen letten
 » ende hem daerover straffen, alhoewel hij DES CARTES deselve taxeert dat
 » se verboden hebben in haer E. Stadt te vercoren REGIJ verantwoordinge
 » op sekere theses, onaengesien alle de werelt bekent was deselve verant-
 » woordinge seer eerlick ende sedich geweest te sijn. Van alle twelcke
 » mijn heeren van de Vroetschap voorseyt kennisse becomen hebbende,
 » hadden (alhoewel d'innocentie D. VOETIJ een yder, die hem te recht
 » kende, notoir was) op den 13^{en} Junij lestleden bij publicatie nae voor-
 » gaende clockluijdinge den voornoemden DES CARTES bekent gemaect,
 » dat hij sich binnen dese Stadt mochte instellen binnen den tijdt van
 » drie alsdoen naestvolgende weecken, genietende vrij acces ende reces,
 » omme den inhoudten van de voorverhaelde twee brieven sulcx te veri-
 » fieren als hij soude oordeelen tot sijne intentie dienstich te sijn. Waer op
 » den meergemelten DES CARTES bij sijne missive van den 6^{en} Julij daer-

» aenvolgende, stilo novo, aen de voorgemelte heeren van de Vroetschap
 » geschreven hadde onder anderen, dattet laetst gedruete, daarvan het
 » opschrift hout *Epistola Renati des Cartes ad celeberrimum virum etc.*
 » in sulcker voegen was ingestelt, dat de bewijsen, die vereyscht worden
 » tot verificatie vant geene hij van die man hadde geschreven, alomme
 » daer bij werden bevonden, sooveel men deselve met reden van hem
 » soude cunnen eysschen, ende dat hij uyt sodaenigen insichte achter-
 » wege gelaten hadde verscheyden van sijne bijzondere actien, die hem
 » bekend waren, om niet gehouden te sijn getuygen daertoe voort te
 » brengen, seggende onder anderen in deselve missive, dat de Vroetschap,
 » insiende 't geene hij dienaengaende geschreven hadde, bevinden soude,
 » dat hij nevens de rechtmatige verdedinge van sijne eere voor namentlijk
 » getracht hadde dienst te doen aent gemeene beste ende de weerde van
 » de voorseyde Stadt ende Academie te handthaven. Welcke voorseyde
 » missive bij mijn Heeren van de Vroetschap voorseyt gelesen ende
 » geexamineert sijnde, hadden haer Ed. deselve ende de twee andere in
 » de voorverhaelde publicatie aengetogen door haer Ed. Gecommitteer-
 » den ende eenige andere onpartijdighe personen nae behoren doen visi-
 » teren ende examineren ende uyt derselver rapport verstaen, dat den
 » voornoemden DES CARTES, hem t'onrecht beclaecht van D. VOETIO ten
 » hoogsten verongelijcht te sijn, alsoo hij daarvan egeene t'minste bewijs
 » en is producerende, maer alleenlick consequentie treckt uyt valsche
 » presuppoosten, gefundeert op onsekere gissinge ende quade presumptie,
 » daer uyt hij D. VOETIO affingeert te sijn authour, fauteur, correcteur ofte
 » cooperateur van verscheyde geschriften, daerbij den dickgemelten DES
 » CARTES vermeijnt verongelijckt te wesen, ende dat haer Ed. daeren-
 » boven gebleken was al 't selve versiert ende onwaerachtich te sijn, soo-
 » dat den voornoemden DES CARTES geen oorsaecke ter werelt tegens
 » D. VOETIUM gehadt hadde om sijnen goeden naeme ende faeme soo
 » enormelick te lederen, maer dat hetselve veel eer was smakende nae
 » den aert der Jesuyten, welcker discipel hij bekend geweest te sijn ende
 » deselve altijt meest geacht ende geert te hebben, ende dat hij geen ander
 » bewijs van sijne vilaine ende bittere diffamatien ende scheltredenen bij-
 » brochte als van horen seggen ende uijt valsche rapporten van stoute
 » onbeschaemde leugenaers, vijanden van dese regieringe, derselver aca-
 » demie ende Gereformeerde religie. Ende dewijle d'ontschult Domini
 » VOETII voornoemt de meergemelte Vroetschap wel bekend ende oock
 » (hoewel onnodich) met attestatien soo van particulieren als van vers-
 » cheydene aensienlicke collegien verতোont is, soo ist dat deselve Vroet-
 » schap bij desen verclaert, de voorverhaelde twee brieven niet anders te
 » sijn dan diffamatoire schriften ende fameuse libellen, daerbij niet alleen
 » gemelte D. VOETIUS enormelick in sijne goede naem ende faem wordt
 » geledeert, maer oock de Academie geinteresseert, de Professoren int
 » bijzonder gediffameert ende de regieringe deser Stadt gevilipendeert.
 » Verbiedende daerom allen ende een ijder de voorseyde brieven, in wat

» taele dieselve souden mogen worden bevonden, binnen dese Stadt ofte
 » de vrijheyte van dien te drucken, inbrengen, vercoopen ofte distribueren,
 » directelick ofte indirectelick int heijmelick ofte int openbaer op arbi-
 » trale correctie nae gelegentheyte der saecke, behoudens den Heere Offi-
 » cier deser Stadt tegens den voornoemden DES CARTES ter saecke van 't
 » geene voorseyt sijn actie. » (*Publicatie-boek der Stad Utrecht.*)

Ajoutons qu'à la fin de septembre parut à Utrecht un nouveau libelle, non signé (mais il était de Paul Voët, le fils du Ministre), et intitulé :

« *Aengevangen Procedueren tot Wittrecht tegens Renatus Des Cartes,*
 » ter oorsaecke van twee sijne Diffamatoire gheschriften of fameuse libel-
 » len. Vergadert ende uytgegeven door een liefhebber der Waerheydt.
 » Tot Vtrecht. Ghedruckt by Willem Strick, 27 Sept. 1643. »

CCCXIX.

DESCARTES A POLLOT.

[Egmond] du Hoef, 17 octobre 1643.

AUTOGRAPHE, Londres, Collection Morrison.

Lettre écrite tout entière sur la première page d'une feuille double, grand format ; au verso du second feuillet est l'adresse, avec deux cachets de cire rouge, aux initiales R et C entrelacées. — Cette lettre manque dans la collection Budé, à Genève, laquelle d'ailleurs ne donne que des copies de lettres à Pollot. A la place, c'est-à-dire à cette même date du 17 octobre, on a inséré dans le cahier MS. une lettre de Descartes (la CCCXVIII^e ci-avant), écrite le même jour, non pas à Pollot, mais à un inconnu, dont nous avons maintenant le nom, grâce à l'autographe ci-dessous, M. de Graswinckel. Les deux lettres étaient sans doute ensemble ; le copiste n'en aura copié qu'une, la première, à M. de Graswinckel, oubliant la seconde, à Pollot ; et faute d'avoir lu celle-ci, il aura cru la première adressée à Van Surck. Voir le prolégomène de la lettre précédente, page 18-19.

Monfieur,

Encore que les brouilleries d'Vtrecht me deplaissent,
 & que i'aye de l'indignation de me voir criminel pour

vne action en laquelle ie croy auoir obligé le public
 & merité des remerciemens, cela toutefois ne me
 fasche pas tant comme les preuues que vous me ren-
 dez de vostre affection me consolent. l'escriis a M^r de
 Grafwinckel^a, suiuant vostre auis, & i'escriis aussy a 5
 M^r l'Ambassadeur^b, que M^r de Grafwinckel l'ira trou-
 uer, pour luy dire en quoy i'ay besoin de sa faueur,
 & pour aller aussy avec luy, ou avec M^r Braslet, re-
 presenter l'estat de la cause a son Alteffe. Si cela me
 peut metre en seureté, ie feray bien ayse d'attendre a 10
 partir d'icy, iusques a ce que ma presence soit neces-
 saire a la Haye, pour me iustifier; mais s'il reste le
 moindre doute, ie m'y en iray incontinent que ie le
 sçauray; & ie partirois des maintenant, sinon que 15
 i'attens des nouvelles d'Vtrecht, & que ie ne puis en-
 core croire que l'affaire soit si pressée. Mais ie vous
 prie d'auertir M^r de Grafwinckel, qu'en parlant a
 M^r l'Ambassadeur & a son Alteffe, il leur represente
 comme fort pressée & fort difficile, affin qu'ils la negli-
 gent moins. 20

Je vous remercie tous tres humblement des loge-
 mens que vous m'offrez, & pourceque i'ay desia celuy
 de la Ville de Tours, qui est assez commode, ie ne
 vous en importuneray pas.

Je ne sçay point de voye, pour auoir copie de ce qui 25
 s'est passé a Vtrecht^c, si vous ne l'obtenez de M^r van-
 der Hoolck; il y a bien vn ami de M^r van Surck, qui
 me la promet, mais ie ne m'en assure pas. Enfin ie me

a. Lettre CCCXVIII ci-avant, p. 18.

b. Cf. ci-avant p. 19, l. 16.

c. Voir ci-avant p. 20, *éclaircissement*.

remets de tout en vous, & i'attendray encore icy vos
commandemens. Et ie suis avec passion,

Monfieur,

Vostre tres obeissant
& tres obligé seruiteur,

DESCARTES.

Du Hoef, le 17 Oct. 1643.

Adresse :

A Monfieur,
Monfieur de Pollot,
Gentilhomme de la Chambre
de son Alteffe
A la Haye.

CCCXX.

DESCARTES A POLLOT.

[Egmond] du Hoef, 21 octobre 1643.

AUTOGRAPHE, Collection de Queux de Saint-Hilaire.

*Publiée par M. Victor Egger, Annales de la Faculté des Lettres
de Bordeaux, avril-juin 1881, p. 190-191.*

Monfieur,

I'ay bien fait de ne demeurer point dauantage a la
Haye^a; car ie n'eusse pû auoir tant de soin de mes

a. Cf. ci-avant p. 24, l. 11-12.

propres affaires, que vous en auez eu, & i'aurois bien moins effectué. Je n'ay point de paroles, pour exprimer le resentiment que j'ay des obligations que ie vous ay; mais ie vous assure qu'il est extreme, & que ie le conserueray toute ma vie. l'escriray, dans 3 ou 4 iours, a M. Vander Hoolck & a M. Braffet, pour les remercier. Et encore que vous iugiez que ie n'ay plus rien a faire a la Haye, ie suis toutefois fort tenté d'y retourner dans quelques iours, pour aboucher M. Vander Hoolck, & entendre plus particulièrement les biais qu'il a proposés pour terminer mon affaire; car i'ay peur qu'ils ne craignent trop le ministre^a, & en le craignant, ils luy donnent des forces. Selon toutes les regles de mon algebre, apres l'eclat qu'ils ont fait, ils ne se peuuent exempter de blasme, s'ils ne le chastient, non pas de ce qu'il a fait contre moy, car ie n'en vaux pas la peine, & ie ne suis pas assez en leur bonnes graces, mais de ce qu'il a fait contre M^{rs} de Bois le Duc^b; en quoy tous les faux tesmoins qu'il sçauroit produire ne sont pas suffisans pour l'excuser de medifance, de menterie & de calomnie; car ses propres escrits le conuainquent.

Au reste, j'ay bien du remors de ce que ie proposay dernièrement la question des 3 cercles a M^e la princesse de Boheme^c; car elle est si difficile, qu'il me semble qu'un ange, qui n'auroit point eu d'autres instructions d'Algebre que celles que St^d luy auroit

a. Voetius.

b. Voir t. III, p. 599, note a, et p. 606, l. 7.

c. Voir ci-après lettre CCCXXV, p. 37.

d. Stampioen?

données, n'en pourroit venir a bout sans miracle.
le suis,

Monfieur,

Vofre tres obeiffant & tres paffionné feruiteur,

5

DESCARTES.

Du Hoef, le mercredy 21 Oct. 1643.

Il y a defia 8 iours, qu'on m'a mandé d'Vtrecht
qu'on n'auoit plus de peur pour moy, & que le nom
de fon Alteffe, dans les lettres de M^r de Ryufmond^a,
10 auoit calmé toute la tempefte. C'est la principale
ioye que i'ay reffentie, de voir que ce nom foit reuéré,
finon comme il doit, au moins affez pour empescher
l'iniuftice, en vne ville encline a la mutination & ou
domine l'efprit rebelle de Voetius.

15

Adresse :

A Monfieur,
Monfieur de Pollot,

Gentilhomme de la Chambre de fon Alteffe,
a la Haye.

a. Ne faudrait-il point lire *Buyserot*, ou *Beaumont*, tous deux Secrétaires du Prince d'Orange, tandis que ce nom de *Ryusmond* est inconnu?

CCCXXI.

DESCARTES A POLLOT.

[Egmond] du Hoef, 23 octobre 1643.

COPIE MS., Genève, *Collection E. de Budé*, n° 6.

Publiée par E. de Budé, p. 12-16, Lettres inédites de Descartes (Paris, Durand et Pedone-Lauriel, broch. in-8, 1868).

Monfieur,

J'ay eu trois fois la plume a la main pour escrire a
 M. Vander Hoolck, & trois fois ie me suis retenu; car
 en relifant les lettres que vous m'avez fait l'honneur de
 m'escrire, ie ne me trouue point encore hors de scrupule; & quoique ie ne doute point que M. Vander
 (Hoolck) ne me veuille du bien, & qu'il ne soit trez
 honnefte homme, ie ne laisse pas de craindre que, pour
 sauuer l'honneur de sa Ville, il ne veuille conduire les
 choses d'un biais qui ne me soit pas auantageux. Car
 vous me mandés qu'on a trouué des expediens, pour
 faire que la cause ne se termine point par Sentence; &
 pour moy, de l'humeur que ie suis, j'aimerois mieux
 qu'ils me condamnaissent, & qu'ils fissent tout le pis
 qu'ils pourroient, pourueu que ie ne fusse pas entre
 leurs mains, que non pas que la chose demeurast inde-
 cise. Car, cela estant, il seroit tousiours en leur pou-
 uoir de la renoueller, quand ils voudroyent; & ainfy
 ie ne serois iamais assuré. Outre qu'ils m'ont desia dif-

famé, en condamnant mon liure comme fameux^a, &
 me faisant citer par l'Escoutete, en l'absence duquel
 mardy^b, qui estoit le iour de l'assignation, son procu-
 reur demanda deffaut & prise de corps contre moy ;
 5 fur quoy les iuges n'ordonnerent rien, mais remirent
 l'affaire a vne autre fois. Les choses estant en ces
 termes, ie ne voy point d'expedient pour me tirer
 du pair, que de prendre a partie l'Escoutete & les
 Magistrats, qui m'ont desia condamné sans auoir
 10 aucun pouuoir sur moy, & employer le credit de
 M^r l'Ambassadeur, pour demander a son Alteſſe que
 ie puisse auoir des iuges non suspects, qui decident
 l'affaire. C'est chose qu'on ne peut refuser, & cette
 cause a desia esté iugée, en ma faueur, par tant de
 15 milliers d'hommes qui ont leu les liures de part &
 d'autre, que des iuges qui auront, tant soit peu, leur
 honneur en recommandation, n'oseroyent manquer
 de me faire iustice. Ie sçay bien que cela me donne-
 roit de la peine ; mais ie sçay bien aussi qu'en quelque
 20 façon que la chose tournast, elle seroit grandement
 au deshonneur de M^{rs} d'Vtrecht ; & selon toutes les
 regles de mon Algebre, ie ne voy pas qu'ils se puis-
 sent exempter de blasme, si ce n'est qu'ils veuillent
 eux-mesmes ouurir les yeux, pour reconnoistre les im-
 25 postures & calomnies de V(oetius), & qu'en le condam-
 nant, ils m'absoluent & declarent qu'ils auoyent esté
 mal informés. Ce qui seroit fort aisé, s'ils le vou-
 loyent ; car toute leur action contre moy estant fondée,
 a ce que i'entens, sur ce que V(oetius) declare n'estre

a. Voir ci-avant p. 20, *éclaircissement*.

b. Sans doute le 20 octobre ?

point complice du liure de Schoock^a, pour peu qu'ils s'en veuillent enquerir, ils trouueront aisement le contraire; & puisqu'il a demandé d'eux vne si rigoureuse punition des calomnies qu'il pretend que i'ai escrites contre luy, par ces mesmes loys ils auront droit de le chastier, pour celles qu'il a fait escrire contre moy. Ou bien, si ie ne vaux pas la peine qu'ils me fassent iustice en cela, s'ils veulent seulement auoir égard a ce qu'il a fait contre M^{rs} de Boifleduc, ils ne trouueront que trop de fuiet pour le condamner.

Le vous diray donc icy, entre nous, que si M^r Vander Hooleck medite quelque chose de semblable, & qu'il se promette d'en pouuoir venir a bout avec le temps, ie seray bien aise de temporiser, & de faire cependant tout ce qui sera en mon pouuoir pour y contribuer. Mais, s'il veut seulement tascher d'assoupir les choses, affin qu'on n'en parle plus, c'est ce que ie ne desire en façon du monde; & plustost que de m'attendre a cella, ie me propose d'aller demeurer a la Haye, pour y solliciter & demander iustice, iusques a ce qu'elle m'ayt esté rendue ou refusée. C'est pourquoy i'ose vous supplier de vouloir vn peu plus particulièrement sçauoir son dessein, s'il est possible; ie suis desia si accoutumé a vous donner de la peine, qu'il me semble auoir droit de vous en donner encor dauantage, & toutefois ie ne sçauois estre plus que ie suis, Monsieur, V.

Du Hoef, le vendredy 23^e Octobre 1643.

a. Voir ci-avant t. III, p. 642, l. 16, et p. 606, note b.

CCCXXII.

DESCARTES A [VAN SURCK ?]

Leyde, [27 octobre 1643].

COPIE MS., Genève, *Collection E. de Budé*, n° 7.

Publiée par E. de Budé, p. 16-18, Lettres inédites de Descartes (Paris, Durand et Pedone-Lauriel, broch. in-8, 1868). Cette lettre se trouve dans la collection des lettres à Pollot, avec cette indication (d'une autre main, il est vrai, mais la même qui a écrit en tête de toutes : « Copie de quelques Lettres de M. Des Cartes à Mons. Pollot. ») : « A. M. Van Surck, à la Haye. » Mais l'annotateur a bien pu se tromper pour cette lettre comme pour la CCCXVIII^e, p. 18 ci-avant; et le destinataire serait peut-être encore Graswinckel. — Quant à la date, c'est sans doute le premier mardi (p. 32, l. 12), après la lettre précédente du 23 octobre, c'est-à-dire le 27.

Monfieur,

Aprez la lettre de femme que vous auez veue, i'en ay encore trouué icy vne d'un homme, & d'un homme qui ne s'épouuante pas aisément^a, en laquelle il repete
 5 la mesme chose, & qu'il y a vn accord, entre les Provinces d'Vtrecht & de Holande, que les sentences qui se font la, se peuuent executer icy. On me dit, de plus, qu'ils ont escrit pour cella a la Cour de Holande, de façon que, s'ils y obtiennent ce qu'ils desirent, il pour-
 10 roit arriuer que, fans que i'y pensasse, on viendroit a Hoef faisir mes papiers, qui est tout le bien qu'ils pourroyent faisir, & brufler cette malheureuse philosophie,

a. Wilhelm? Voir lettre suivante, p. 33, l. 2-3, et p. 34, l. 6-7.

qui est cause de toute leur aigreur. Et il ne se faut pas
 reposer sur ce que, selon les formes, on doit encore
 attendre quelques défauts ; car ils sont résolus de faire
 tout contre les formes. C'est pourquoy ie vous prie de
 voir M^r de Pollot & lui communiquer cette lettre, pour 5
 le prier de voir M^r Braffet & faire qu'il continue le
 dessein qu'il auoit dimanche^a, de supplier son Alteſſe
 qu'il luy plaife en faire eſcrire, de ſa part, au prouſt
 d'Vtrecht, pour faire ceſſer ces procedures.

Ie fuis, &c.

10

DESCARTES.

De Leyde, en paſſant, le mardy a midy.

CCCXXIII.

DESCARTES A WILHELM.

[Egmond] du Hoef, 7 novembre 1643.

AUTOGRAPHE, Leyde, Bibliothèque de l'Université.

Publiée par Foucher de Careil, t. II, p. 22-25, Œuvres inédites de Descartes (Paris, Durand, 1860). Une demi-feuille, grand format, pliée en deux : sur le premier feuillet, recto (20 lignes) et verso (15 lignes), la lettre avec date, signature, etc.; sur le second, au recto, une seconde lettre (29 lignes), long post-scriptum de la première, et au verso l'adresse, qui sert pour le tout, avec deux cachets de cire rouge (R et C entrelacés), retenant encore deux bouts de ruban de soie jaune.

a. Descartes avait sans doute reçu de Pollot une lettre datée du dimanche 25 octobre, en réponse à la sienne du 23, lettre CCCXXI, p. 28 ci-avant.

Monſieur,

J'ay leu avec attention la lettre que vous m'avez fait
 la faueur de m'eſcrire, & ie vous en fuis extreme-
 ment obligé. Ie ne ſçay ſi l'article de la couſtume, ſur
 5 lequel mon aduerſaire ſe fonde^a, ſe peut entendre de
 ceux qui ne ſont point ſous leur iurifdiction; car, ſi
 cela eſtoit, il n'y auroit perſonne en lieu du monde,
 ſur lequel ils ne peuſſent eſtendre leur puiffance, en
 faiſant faire des liures contre luy, remplis de toute
 10 forte d'iniures & calomnies, puis, ſ'il oſe ſ'en plaindre,
 en l'accuſant d'eſtre luy meſme le calomniateur. De
 dire auſſy que i'ay eſcrit contre la Ville ou l'Academie,
 c'eſt choſe tres fauſſe & ſans apparence; car i'ay eu
 partout plus de ſoin que ie ne deuois, de les eſpar-
 15 gner. Mais ie voy bien qu'il n'eſt pas queſtion de diſ-
 puter le droit; il faut ſeulement que i'aye ſoin de me
 garentir de la violence, & de pouruoir a ma ſeureté;
 car, pour mon honneur, il me ſemble qu'ils y pour-
 uoyent eux-meſmes. Ie ne voudrois pas que V(oetius)
 20 euſt pouuoir de me faire areſter en quelque mauuaife
 hoſtellerie, ny meſme en quelque lieu que ce fuſt, a
 cauſe que, cela eſtant, ie ſerois obligé d'entreprendre
 vn proces, & c'eſt a quoy ie ne me refoudray que le plus
 tard qu'il me ſera poſſible. Mais ie n'ay point deſſein
 25 d'aller plus loin que d'icy a la Haye, iuſques a ce que
 l'affaire ſoit en autre eſtat qu'elle n'eſt, & ie ne ſçay ſi,
 en cete prouince, il me pourroit faire ainſy areſter, &
 ſi, en ce cas, ce ne ſeroit pas deuant les iuges du lieu,
 ou ie ſerois ainſy areſté, que la cauſe deuroit eſtre dit-

a. Voir ci-avant p. 31, l. 5.

putée. Si cela est, ie ne croy pas qu'il l'entreprene; mais si, m'ayant fait arester icy, il pouuoit continuer ses procedures a Vtrecht, i'aymerois mieux aller a la Haye, affin que, s'il me veut faire arester, ce soit plustost la qu'ailleurs. Cependant ie vous remercie, de tout
 5 mon cœur, de l'auis que vous m'avez fait la faueur de me donner^a, & i'espere encore vous en aller remercier a la Haye, lorsqu'il fera tems que i'y aille. Je suis,

Monfieur,

Du Hoef, le 7 Nou. 1643.

Monfieur,

Depuis ma letre escrite, i'ay receu & leu le *Testimonium Academiae Ultraiectinae*^b, que V(oetius) mandoit estre sous la presse; ie ne trouue pas qu'il face beaucoup pour luy ny contre moy. Toute leur *Narratio*
 15 *historica*, qui le suit, ne me touche point & se peut accorder avec la miene^c, & mesme peut seruir pour la confirmer, a cause qu'ils ne nient pas les faits, mais seulement y donnent d'autres interpretations, qui ne
 20 sont point si croyables que les mienes.

Et, en leur *Testimonium*, ils ne m'accusent que de trois points. Le premier est d'auoir escrit que *quidam ex Collegis Regij, eum sibi præferri aduertentes, manifeste ipsi inuiderunt*^d; ce qui ne se raporte pas a V(oe-

a. Cf. ci-avant p. 31, l. 3.

b. Voir ci-avant t. III, p. 568-569, *éclaircissement*.

c. C'est-à-dire avec son *Epistola ad P. Dinet*. Voir t. III, p. 565, l. 2, et *éclaircissement*, p. 568.

d. Page 175-176, *Epistola ad P. Dinet*, imprimée à la suite des 7^{mes} *Objections* (Amstelodami, apud Ludovicum Elzevirium, 1642).

tius); & ce n'est pas vn crime d'auoir dit que quelqu'un porte enuie a vn autre, & bien que ils le puissent nier, leurs actions toutefois le tesmoignent.

Le 2 est qu'ils nomment *improbam coniecturam*, a cause que, parlant de *supplosionibus*, i'ay dit : *eas non dico a Theologo per amicos fuisse excitatas, neque enim scio, sed antea non fiebant*^a; ce qui ne me semble pas aussi estre suffisant, pour fonder vne action d'iniures.

Enfin la derniere, qu'ils nomment *manifestam calumniam*, est que i'ay dit que V(oetius) estoit le principal auteur du iugement qu'ils ont fait contre moy, en le nommant *mordacem & seditiosum Rectorem*^b. Et ils veulent tous en estre complices, en quoy ils se font plus de tort que ie n'ay fait. Et ie ne croy point encore en cela qu'il y ait de crime; au contraire, ils m'en deuroient remercier, s'ils auoient de l'honneur. Mais ils nomment mal ce iugement^c de *retinenda vetere Philosophia*; car il a esté de *condemnanda noua vt orthodoxæ theologiæ aduersa*, bien qu'elle leur fust entierement inconnüe.

Adresse :

A Monsieur,
Monsieur de Wilhelm,
Conseiller de son Altesse &
du Conseil de Brabant,
A La Haye.

a. Page 179 (*ib.*).

b. *Ibidem*, p. 187 (*mordacem*), et p. 188 (*turbulentus*).

c. Voir t. III, p. 551-553, éclaircissement.

CCCXXIV.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Egmond du Hoef], 7 novembre 1643.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 194 (A) et 197 (B).

Les faits, dont il est question dans cette lettre, sont sans doute ceux qui se sont passés à Utrecht le mardi 20 octobre (voir ci-avant p. 29. l. 3) et surtout ceux du 31 octobre, ainsi relatés au *Registre des Actes du Vroedschap d'Utrecht*, sous la date du samedi 21 octobre (ancien style) :

« Saterdaechs den XXI^{en} October 1643. — Insgelycx is in bedenc-
» ken gehouden off men in druck sall uytgeven de publicatie den
» XIII^{en} September lestleden gedaen, waerby de twee Epistolen van
» RENATUS DES CARTES verclaert worden voor fameuse libellen ende
» disfamatoire geschriften. »

A « Depuis la réponse qu'il (Descartes) avoit faite, le sixième de Juillet^a, on avoit entièrement changé de stile dans la procédure; et ses ennemis avoient eu autant de join d'empêcher que ce qu'ils préparoient contre luy ne fût scû, que s'il avoit été question de surprendre quelque ville ennemie. Ils avoient voulu néanmoins observer quelques formes : et pour ce sujet la sentence, qu'ils avoient obtenuë des Magistrats, avoit été lûë dans la Maison de ville, mais à une heure ordinaire, après d'autres écrits, et lors qu'on se fut apperçû de l'absence de ceux qu'on jugeoit capables d'en avertir M. Descartes. Pour les citations de l'Officier de Justice, qui devoient suivre la sentence, ils ne s'étoient point souciez de prendre tant de précautions, croyant que M. Descartes, éloigné des lieux comme il étoit, ne pourroit point en être averti assez tôt pour y apporter du remède. En effet, ses livres étant déjà condamnëz, & luy-même cité en personne [en marge : V. la lettre MS. de Desc. à Picot du 7 novembre 1643], ils se doutoient bien qu'il ne comparoitroit pas, & que la sentence seroit donnée par défaut. Ils étoient assurez que cette sentence n'iroit pas moins qu'à le condamner à de grosses amendes, à le bannir des Provinces unies,

a. Lettre CCCXIV, ci-avant p. 8.

& à faire brûler ses livres ; et l'on prétendoit que Voetius avoit déjà transigé avec le bourreau, pour faire un feu d'une hauteur demesurée, & dont on pût faire mention dans l'histoire comme d'une chose extraordinaire. » (Baillet, II, 194.)

« Cette affaire acheva de perdre la réputation de Voetius parmi les honnêtes gens de sa Religion [en marge : Lettr. MS. à Mers. du 11 de Décembre 1643.]. Elle couvrit de confusion les Magistrats d'Utrecht, dont plusieurs tâchèrent de s'excuser sur ce que, n'ayant pas étudié, & ne sachant pas quels pouvoient être les différens des gens de Lettres, ils s'étoient crus obligez de prendre les intérêts de leur Ministre & de leur Théologien contre un Catholique étranger [en marge : Lettr. MS. à Picot du 7 novemb.], estimant que le zèle pour leur Religion rectifieroit suffisamment leur ignorance & leurs procédures les moins régulières. Elle servit aussi à faire connoître la multitude des amis que M. Descartes avoit à La Haye, à Leyde, à Amsterdam, & généralement par toutes les Provinces-unies, & à luy en acquérir un grand nombre de nouveaux, qui blâmèrent hautement les procédures d'Utrecht, dès qu'elles devinrent publiques : de sorte que la principale occupation de M. Descartes, pendant les mois d'Octobre & de Novembre, fut d'écrire des lettres de remerciemens par centaines. Divertissement moins odieux, mais aussi nuisible à ses occupations, que les sollicitations de son proces. » (Baillet, II, 197.)

CCCXXV.

DESCARTES A ÉLISABETH.

[Egmond du Hoef, novembre 1643.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 80, p. 461-465.

« A M. la Princesse Elizabeth, etc. Touchant le Probleme : trois cercles estant donnez, trouver le quatrième qui touche les trois », dit Clerselier, sans donner de date. Mais la réponse d'Elizabeth est datée du 21 novembre, lettre CCCXXVII ci-après ; d'autre part, nous savons, par une lettre du 21 octobre, la CCCXX^e ci-avant (p. 26, l. 24), qu'à cette date la princesse avoit le problème en mains. La

présente a donc été écrite dans l'intervalle de ces deux dates, et il est plausible de la rapprocher plutôt du 21 novembre.

Madame,

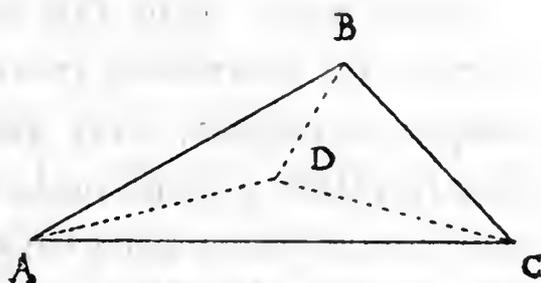
Ayant sceu de Monsieur de Pollot que Vostre Altesse a pris la peine de chercher la question des trois cercles, & qu'elle a trouué le moyen de la foudre, en ne supposant qu'une quantité inconnüe, 5
i'ay pensé que mon deuoir m'obligeoit de mettre icy la raison pourquoy i'en auois proposé plusieurs, & de quelle façon ie les demesse.

I'obserue tousiours, en cherchant vne question de Geometrie, que les lignes, dont ie me fers pour la 10
trouuer, soient paralleles, ou s'entrecouppent à angles droits, le plus qu'il est possible; & ie ne considere point d'autres Theoremes, sinon que les costez des triangles semblables ont semblable proportion entr'eux, & que, dans les triangles rectangles, le quarré 15
de la base est égal aux deux quarez des costez. Et ie ne crains point de supposer plusieurs quantitez inconnuës, pour reduire la question à tels termes, qu'elle ne depende que de ces deux Theoremes; au contraire, i'aime mieux en supposer plus que moins. Car, par ce 20
moyen, ie voy plus clairement tout ce que ie fais, & en les demellant ie trouue mieux les plus courts chemins, & m'exempte de multiplications superfluës; au lieu que, si l'on tire d'autres lignes, & qu'on se serue d'autres Theoremes, bien qu'il puisse arriuer, par 25
hasard, que le chemin qu'on trouuera soit plus court que le mien, toutesfois il arriue quasi tousiours le contraire. Et on ne voit point si bien ce qu'on fait, si

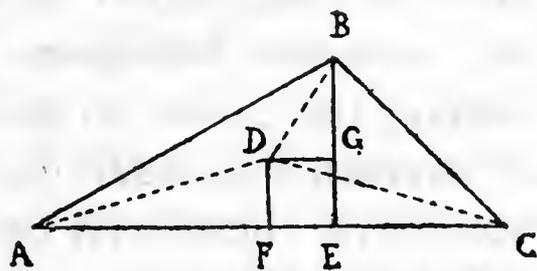
ce n'est qu'on ait la demonstration du Theoreme dont on se sert fort presente en l'esprit; & en ce cas on trouue, quasi tousiours, qu'il depend de la consideration de quelques triangles, qui sont ou rectangles, ou semblables entr'eux, & ainsi on retombe dans le chemin que ie tiens.

Par exemple, si on veut chercher cette question des trois cercles, par l'aide d'un Theoreme qui enseigne à trouuer l'aire d'un triangle par ses trois costez, on n'a besoin de supposer qu'une quantité inconnue. Car

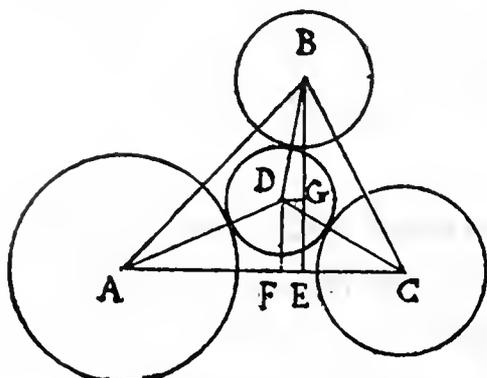
si A, B, C sont les centres des trois cercles donnez, & D le centre du cherché, les trois costez du triangle ABC sont donnez, & les trois lignes AD, BD, CD sont composées des trois rayons des cercles donnez, joints au rayon du cercle cherché, si bien que, supposant x pour ce



rayon, on a tous les costez des triangles ABD, ACD, BCD; & par consequent on peut auoir leurs aires, qui, jointes ensemble, sont égales à l'aire du triangle donné ABC; & on peut, par cette équation, venir à la connoissance du rayon x , qui seul est requis pour la solution de la question. Mais ce chemin me semble conduire à tant de multiplications superfluës, que ie ne voudrois pas entreprendre de les demesler en trois mois. C'est pourquoy, au lieu des deux lignes obliques AB & BC, ie mene les trois perpendiculaires BE,



DG, DF, & posant trois quantitez inconnuës, l'une pour DF, l'autre pour DG, & l'autre pour le rayon



du cercle cherché, j'ay tous les costez des trois triangles rectangles ADF, BDG, CDF, qui me donnent trois équations, pour ce qu'en chacun d'eux le quarré de la base est égal aux deux quarez des costez.

Après auoir ainsi fait autant d'équations que j'ay supposé de quantitez inconnuës, ie considère si, par chaque équation, j'en puis trouver vne en termes assez simples; & si ie ne le puis, ie tâche d'en venir à bout, en ioignant deux ou plusieurs équations par l'addition ou soustraction; & enfin, lors que cela ne suffit pas, j'examine seulement s'il ne fera point mieux de changer les termes en quelque façon. Car, en faisant cet examen avec adresse, on rencontre aisément les plus courts chemins, & on en peut essayer vne infinité en fort peu de temps.

Ainsi, en cet exemple, ie suppose que les trois bases des triangles rectangles sont^a

$$AD \propto a + x,$$

$$BD \propto b + x,$$

$$CD \propto c + x,$$

et, faisant $AE \propto d$, $BE \propto e$, $CE \propto f$,

$$DF \text{ ou } GE \propto y, \quad DG \text{ ou } FE \propto z,$$

a. Clerselier emploie, comme signe d'égalité, les deux barres verticales, ||, au lieu du signe \propto , usité par Descartes.

i'ay pour les côstez des mesmes triangles :

$$AF \propto d - z \text{ \& \ } FD \propto y,$$

$$BG \propto e - y \text{ \& \ } DG \propto z,$$

$$CF \propto f + z \text{ \& \ } FD \propto y.$$

5 Puis, faisant le quarré de chacune de ces bases égal au quarré des deux costez, i'ay les trois équations suiuanes :

$$aa + 2ax + xx \propto dd - 2dz + zz + yy,$$

$$bb + 2bx + xx \propto ee - 2ey + yy + zz,$$

10 $cc + 2cx + xx \propto ff + 2fz + zz + yy,$

& ie voy que, par l'une d'elles toute seule, ie ne puis trouuer aucune des quantitez inconnuës, fans en tirer la racine quarrée, ce qui embarrasseroit trop la ques-
 15 tion. C'est pourquoy ie viens au second moyen, qui est de ioindre deux équations ensemble, & i'apperçois incontinent que, les termes xx , yy & zz estant semblables en toutes trois, si i'en oste vne d'une autre, laquelle ie voudray, ils s'effaceront, & ainsi ie n'auray plus de termes inconnus que x , y & z tous simples. Ie
 20 voy aussi que, si i'oste la seconde de la premiere ou de la troisiéme, i'auray tous ces trois termes x , y & z ; mais que, si i'oste la premiere de la troisiéme, ie n'auray que x & z . Ie choisís donc ce dernier chemin, & ie trouue

25 $cc + 2cx - aa - 2ax \propto ff + 2fz - dd + 2dz,$

ou bien $z \propto \frac{cc - aa + dd - ff + 2cx - 2ax}{2d + 2f},$

ou bien $\frac{1}{2}d - \frac{1}{2}f + \frac{cc - aa + 2cx - 2ax}{2d + 2f}.$

Puis, ôtant la seconde équation de la première ou de la troisième (car l'un revient à l'autre), & au lieu de z mettant les termes que je viens de trouver, j'ay par la première & la seconde :

$$aa + 2ax - bb - 2bx \propto dd - 2dz - ee + 2ey, \quad 5$$

ou bien $2ey \propto ee + aa + 2ax - bb - 2bx - dd +$
 $dd - df + \frac{ccd - aad + 2cdx - 2adx}{d + f}$

ou bien $y \propto \frac{1}{2}e - \frac{bb}{2e} - \frac{bx}{e} - \frac{df}{2e} + \frac{ccd + aaf + 2cdx + 2afx}{2ed + 2ef}$.

Enfin, retournant à l'une des trois premières équations, & au lieu d' y ou de z mettant les quantitez qui leur sont égales, & les quarrez de ces quantitez pour yy & zz , on trouve une équation où il n'y a que x & xx inconnus; de façon que le Probleme est plan, & il n'est plus besoin de passer outre. Car le reste ne sert point pour cultiver ou recréer l'esprit, mais seulement pour exercer la patience de quelque calculateur laborieux. Mesme j'ay peur de m'estre rendu icy ennuyeux à Vostre Altesse, pour ce que je me suis arresté à écrire des choses qu'elle sçauoit sans doute mieux que moy, & qui sont faciles, mais qui sont neantmoins les clefs de mon Algebre. Je la supplie tres humblement de croire que c'est la deuotion que j'ay à l'honorer, qui m'y a porté, & que je suis,

Madame,

De V. A.

Le tres-humble & tres-obeïssant
 seruiteur, DESCARTES,

CCCXXVI.

DESCARTES A POLLOT.

[Egmond du Hoef, novembre 1643.]

COPIE MS., Genève, Collection E. de Budé, no 9.

Publiée par E. de Budé, p. 21, *Lettres inédites de Descartes* (Paris, Durand et Pedone-Lauriel, broch. in-8, 1868). Sans date dans le manuscrit; mais elle a été envoyée avec la précédente; elle serait donc aussi de la mi-novembre 1643. Voir le prolégomène, p. 37.

Monfieur,

Sur ce que vous m'escriuiez dernièrement de M^{me} la
 Princeffe de B(oheme)^a, i'ay pensé estre obligé de
 luy enuoyer la solution^b de la question qu'elle croit
 25 auoir trouuée, & la raifon pourquoy ie ne croy pas
 qu'on en puisse bien venir a bout, en ne fupposant
 qu'une racine. Ce que ie fais neanmoins avec fcrupu-
 pule; car peut estre qu'elle aimera mieux la chercher
 encore; que de voir ce que ie luy efcris; & fi cella
 10 est, ie vous prie de ne luy point donner ma lettre si
 toft. Je n'y ay point mis la datte. Peut estre auffy
 qu'elle a bien trouué la solution, mais qu'elle n'en a
 pas acheué les calculs, qui font longs & ennuyeux,
 & en ce cas, ie feray bien aife qu'elle voye ma lettre,
 15 car i'y tache a la diffuader d'y prendre cette peine,
 qui est fuperflue^c.

a. Cf. ci-avant p. 26, l. 23.

b. Lettre CCCXXV, p. 38.

c. L'édition Budé ajoute : *Je suis, etc. Descartes*, qui n'est pas dans le manuscrit.

CCCXXVII.

ELISABETH A DESCARTES.

[La Haye], 21 novembre [1643].

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n° 17, p. 92-94.

Publiée par Foucher de Careil, p. 54-56, Descartes et la Princesse Elisabeth (Paris, Germer-Baillière, 1879). — Réponse à la lettre CCCXXV, p. 37. Descartes y répondra par la lettre suivante. On donne comme variantes les leçons de Foucher de Careil.

Monfieur Descartes,

*Si i'auois autant d'habileté a fuiure vos auis, que d'enuie, vous trouueriez defia les effets de vostre charité aux progrès que i'auois fait dans le raisonnement & dans l'Algebre, desquels, a cette heure, ie ne vous puis 5
montrer que les fautes. Mais ie suis si accoustumée de vous en faire voir, qu'il m'arriue, comme aux vieux pescheurs, d'en perdre tout a fait la honte. Pourquoi i'auois fait dessein de vous enuoyer la solution de la question que vous m'auiez donnée, par la methode qu'on m'a enseignée 10
autrefois^a, tant pour vous obliger de m'en dire les manquemens, que parce que ie ne suis pas si bien versée en la vostre. Car ie remarquois bien qu'il y en auoit a ma solution, n'y voyant assez clair pour en conclure vn theoreme; mais ie n'en aurois iamais trouué la raison sans 15
vostre derniere lettre^b, qui m'y donne toute la satisfac-*

11 autrefois, tant] ou. — 14 clair] clairement. — 16 la omis.

a. Voir ci-avant p. 26, l. 27.

b. Lettre CCCXXV, p. 37.

tion que ie demandois, & m'apprend plus que ie n'aurois
fait en six mois de mon maistre. Le vous en suis tres-rede-
uable & n'aurois iamais pardonné a M. de Palloti, s'il en
eust vsé selon vostre ordre^a. Toutefois il ne me l'a voulu
5 bailler, qu'a condition que ie vous enuoyerois ce que i'ay
fait. Ne trouuez donc point mauuais que ie vous donne
vne incommodité superflue, puisqu'il y a peu de choses
que ie ne ferois, pour obtenir ces effets de vostre bonne
volonté, qui est infiniment estimée de

10 Vostre tres-affectionnée amie a vous seruir,

ELISABETH.

Ce 21 de 9^{bre}.

Monfieur Descartes.

CCCXXVIII.

DESCARTES A ELISABETH.

[Egmond du Hoef, novembre 1643.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 81, p. 465-468.

« A M. la Princesse Elisabeth, etc. », dit Clerselier, sans donner
de date. Mais Descartes répond à la CCCXXVII^e, du 21 novembre,
et on peut croire qu'il n'a point fait attendre sa réponse. Elle serait
donc de quelques jours après.

Madame,

15 La solution qu'il a plû à Vostre Altesse me faire
l'honneur de m'enuoyer, est si iuste, qu'il ne s'y peut

a. Voir p. 43, l. 10.

rien desirer davantage; et ie n'ay pas seulement esté surpris d'estonnement, en la voyant, mais ie ne puis m'abstenir d'adiouster que i'ay esté aussi rauy de ioye, & ay pris de la vanité de voir que le calcul, dont se fert Vostre Alteſſe, est entierement semblable à celuy que i'ay proposé dans ma Geometrie. L'expérience m'auoit fait connoistre que la plupart des esprits qui ont de la facilité à entendre les raisonnemens de la Metaphysique, ne peuuent pas conceuoir ceux de l'Algebre, & reciproquement, que ceux qui comprennent aisément ceux-cy, sont d'ordinaire incapables des autres; et ie ne voy que celuy de Votre Alteſſe, auquel toutes choses sont également faciles. Il est vray que i'en auois desia tant de preuues, que ie n'en pouuois aucunement douter; mais ie craignois seulement que la patience, qui est necessaire pour surmonter, au commencement, les difficultez du calcul, ne luy manquaſt. Car c'est vne qualité qui est extremement rare aux excellens esprits, & aux personnes de grande condition.

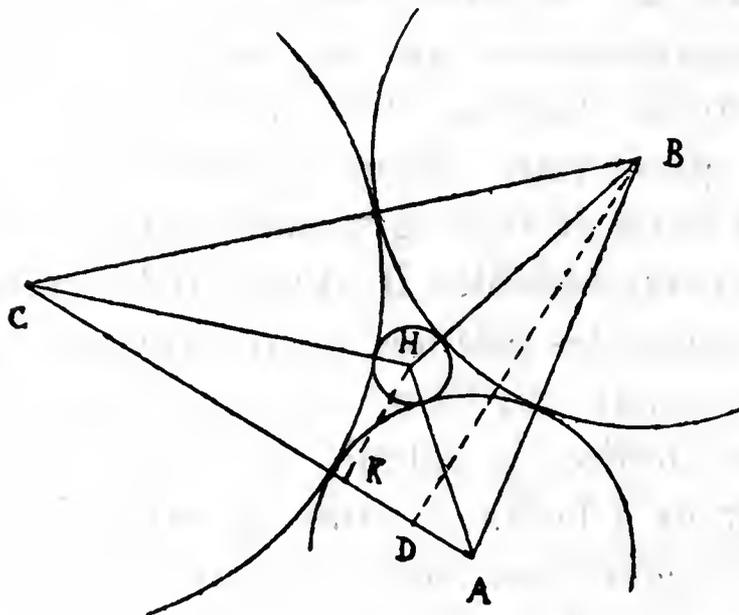
Maintenant que cette difficulté est surmontée, elle aura beaucoup plus de plaisir au reste; & en substituant vne seule lettre au lieu de plusieurs, ainsi qu'elle a fait icy fort souuent, le calcul ne luy fera pas ennuyeux. C'est vne chose qu'on peut quasi tousiours faire, lors qu'on veut seulement voir de quelle nature est vne question, c'est à dire si elle se peut soudre avec la regle & le compas, ou s'il y faut employer quelques autres lignes courbes du premier ou du 2^(d) genre &c., & quel est le chemin pour la trouuer; qui est ce de quoy ie me contente ordinairement, touchant les

questions particulieres. Car il me semble que le surplus, qui consiste à chercher la construction & la demonstration par les propositions d'Euclide, en cachant le proceder de l'Algebre, n'est qu'un amusement pour
5 les petits Geometres, qui ne requiert pas beaucoup d'esprit ny de science. Mais lors qu'on a quelque question qu'on veut acheuer, pour en faire vn Theoreme qui serue de regle generale pour en foudre plusieurs autres semblables, il est besoin de retenir iusques
10 à la fin toutes les mesmes lettres qu'on a posées au commencement; ou bien, si on en change quelquesunes pour faciliter le calcul, il les faut remettre par apres, estant à la fin, à cause qu'ordinairement plusieurs s'effacent l'une contre l'autre, ce qui ne se peut
15 voir, lors qu'on les a changées.

Il est bon aussi alors d'observer que les quantitez, qu'on denomme par les lettres, ayent semblable rapport les vnes aux autres, le plus qu'il est possible; cela rend le Theoreme plus beau & plus court, pour ce
20 que ce qui s'enonce de l'une de ces quantitez, s'enonce en mesme façon des autres, & empesche qu'on ne puisse faillir au calcul, pour ce que les lettres qui signifient des quantitez qui ont mesme rapport, s'y
25 doiuent trouuer distribuées en mesme façon; & quand cela manque, on reconnoist son erreur.

Ainsi, pour trouuer vn Theoreme qui enseigne quel est le rayon du cercle, qui touche les trois donnez par position, il ne faudroit pas, en cet exemple, poser les trois lettres a , b , c , pour les lignes AD, DC, DB,
30 mais pour les lignes AB, AC & BC; pour ce que ces dernieres ont mesme rapport l'une que l'autre aux

trois AH, BH & CH, ce que n'ont pas les premières. Et en fuiuant le calcul avec ces fix lettres, fans les changer ny en adjoûter d'autres, par le chemin qu'a



pris Vostre Alteſſe (car il eſt meilleur, pour cela, que celuy que i'auois propoſé), on doit venir à vne équation fort reguliere, & qui fournira vn Theoreme aſſez court. Car les trois lettres a, b, c , y ſont diſpoſées en meſme façon, & auſſi les trois d, e, f .

Mais, pour ce que le calcul en eſt ennuyeux, ſi Vostre Alteſſe a deſir d'en faire l'eſſay, il luy ſera plus aiſé, en ſuppoſant que les trois cercles donnez s'entre-touchent, & n'employant, en tout le calcul, que les quatre lettres d, e, f, x , qui eſtant les rayons des quatre cercles, ont ſemblable rapport l'vne à l'autre. Et, en premier lieu, elle trouuera

$$AK \propto \frac{dd + df + dx - fx}{d + f}, \quad \& \quad AD \propto \frac{dd + df + de - fe}{d + f},$$

où elle peut deſia remarquer que x eſt dans la ligne AK, comme e dans la ligne AD, pour ce qu'elle ſe

trouue par le triangle AHC, comme l'autre par le triangle ABC. Puis enfin, elle aura cette équation ^a,

$$\begin{array}{r}
 ddeeff \quad \infty \quad 2deffxx + 2deeffx \\
 + ddeexx \quad \quad + 2deefxx + 2ddeffx \\
 5 \quad + ddfxx \quad \quad + 2ddefxx + 2ddeefx \\
 \quad + eeffxx,
 \end{array}$$

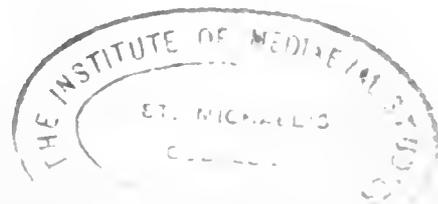
de laquelle on tire, pour Theoreme, que les quatre sommes, qui se produisent en multipliant ensemble les quarrez de trois de ces rayons, font le double de six, qui se produisent en multipliant deux de ces rayons l'un par l'autre, & par les quarrez des deux autres; ce qui suffit pour seruir de regle à trouuer le rayon du plus grand cercle qui puisse estre décrit entre les trois donnez qui s'entretouchent. Car, si les rayons de ces trois donnez sont, par exemple, $\frac{d}{2}$, $\frac{e}{3}$, $\frac{f}{4}$, j'auray 576 pour *ddeeff*, & 36xx pour *ddeexx*, & ainsi des autres. D'où ie trouueray

$$x \infty - \frac{156}{47} + \sqrt{\frac{31104}{2209}}$$

si ie ne me suis trompé au calcul que ie viens de faire.

Et Votre Altesse peut voir icy deux procedures fort differentes dans vne mesme question, selon les differens desseins qu'on se propose. Car, voulant sçauoir de quelle nature est la question, & par quel biais on la peut soudre, ie prens pour données les lignes perpendiculaires ou paralleles, & suppose plusieurs autres quantitez inconnuës, afin de ne faire aucune multiplication superfluë, & voir mieux les plus courts chemins; au lieu que, la voulant acheuer, ie prens

a. Les signes + sont omis devant les deux premières colonnes.



pour donner les costez du triangle, & ne suppose
qu'une lettre inconnue. Mais il <y> a quantité de
questions, où le mesme chemin conduit à l'un & à
l'autre, & ie ne doute point que Vostre Alteſſe ne
voye bien tost iusques où peut atteindre l'esprit hu- 5
main dans cette science. Le m'estimerois extreme-
ment heureux, si i'y pouvois contribuer quelque
choſe, comme estant porté d'un zele tres-particulier
à estre,

Madame,

De V. A.

Le tres-humble & tres-obeissant
seruiteur, DESCARTES.

CCCXXIX.

DESCARTES A POLLOT.

[Egmond du Hoef, novembre 1643.]

COPIE MS., Genève, Collection E. de Budé, n° 8.

Publiée par E. de Budé, p. 18-21, *Lettres inédites de Descartes* (Paris, Durand et Pedone-Lauriel, broch. in-8, 1868), avec cette date mal lue « le 17 mars. 1643 ». Le MS. donne « le 17. may. ». Mais ni l'une ni l'autre n'est acceptable. Descartes parle, en effet, dans cette lettre, du *Testimonium Academiæ* etc. (p. 53, l. 3), qui ne fut publié qu'à la fin d'octobre 1643, et que lui-même n'a reçu et lu que le 7 novembre (voir ci-avant p. 34, l. 12). D'autre part, l'intervention, dont il parle (p. 51, l. 11-14), de l'Ambassadeur de France et du Prince d'Orange, s'est produite officiellement le 16 novembre (voir l'éclaircissement). Cette lettre serait donc peut-être du 17 novembre? En tout cas, il convient de la rapprocher de celle du 30 novembre (lettre CCCXXXI ci-après), qui offre avec elle plus d'un point commun.

Monfieur,

Vous avez beaucoup plus fait pour moy que ie
 n'euffe peu faire moy mefme, voire que ie n'euffe ofé
 entreprendre; & les recommandations qui viennent
 5 de vous, ont, fans comparaifon, plus de poids que
 celles qui viennent de moy. C'est pourquoy i'attribue
 a mon bonheur, que ie ne me fuis point trouué ces
 iours à la Haye; mais neanmoins ie vous promets de
 10 ne manquer pas d'y aller vne autre fois, au moindre
 auis que i'auray de vous, ou de quelqu'autre de mes
 amis, qui le iuge a propos. Mais M^r l'Ambaffadeur
 ayant déclaré qu'il entreprendroit mon affaire a bon
 efcient, & fon Alteffe mefme m'ayant fait la faueur
 15 d'en faire efcrire & d'en parler*, il ne me femble pas
 que ie doiue rien craindre, & ie me propofe d'en
 attendre les euenemens fans inquietude.

On m'efcrit d'Vtrecht que M^{rs} les Etats de la Pro-
 uince ont esté assemblez, les trois derniers iours de
 20 la femaine paffée, & qu'ils ont difputé, avec beau-
 coup d'animofité, touchant les priuileges de leur
 Academie, mais que la Ville a esté contrainte de
 ceder aux Chanoines & aux Nobles, & de casser ce
 qu'elle auoit fait. On me mande auffy qu'entr'autres
 25 procedures dont on vfoit contre moy; & ce que i'ad-
 mire le plus, c'eft qu'on aioute que M^{rs} du Vroetschap
 fe perfuadent que c'eft moy qui fuis caufe de ce qu'on
 leur a fait rompre ce qu'ils auoyent fait*, & qu'ils
 font d'autant plus irritez contre moy.

30 Quelques vns d'eux ont tenu auffi des discours,

en prefence de ceux qu'ils penfoient que i'en ferois auerty, qui tefmoignent qu'ils craignent que ie refponde a leur *Testimonium Academiæ &c.*^a. Et en effet, fi la chofe en valoit la peine, il ne me faudroit qu'une apres dinée, pour faire voir bien clairement l'impertinence & la mauuaife foy de ceux qui l'ont efcrit; mais vous fçauvez que ie l'ay iugé indigne de refponfe, fi toft que ie l'ay veu, & mon affaire eftant en fi bonne main comme elle eft, ie ne fuis pas fi indiscret que d'entreprendre aucune chofe fans commandement ou 10
permiſſion.

On m'a demandé^b auffi qu'on auoit recommencé d'imprimer le liure de Schoock contre moy^c, & qu'il y a longtems que les trois premieres feuilles font faites, mais que le reſte ne vient point, & comme 15
on croit, ne viendra point. C'eſt grand pitié que de n'aller pas le droit chemin; on eſt contraint de retourner fouuent fur fes pas, & on prend beaucoup de peines inutiles. Je ne me remue point tant; mais, graces à Dieu, ie vay touſiours vn meſme train, & ie 20
fuis touſiours, avec la meſme paſſion, &c.

Du Hoef, le 17 May 1643.

Page 51, l. 14. — On trouve aux Archives d'Utrecht, registre des *Actes du Vroedschap*, la mention ſuivante, datée du 6 novembre 1643 (nouveau ſtyle, 16 novembre) :

« 's Maendaechs, den VI November 1643. — By d'heeren Burgemeesteren » verhaelt ſynde wat d'heeren Gecommitteerdens deser provincie ter » vergaderinge van de Hoog Mogende Heeren Staten Generael ſoo door » d'heer Ambassadeur van Franckryck als ſyn Hoocheyt d'heere Prince

a. Voir ci-avant p. 34, l. 12.

b. Lire *mandé*. (Edit.)

c. Voir t. III, p. 606, note b.

» van Orange etc. was te gemoet gevoert aengaende de proceduren alhier
 » gepleecht tegens DES CARTES ende dat hier weder onder de pers is een
 » boecxken D. SCHOOCKIJ tegens den gemelten DES CARTES : is voorgesla-
 » gen vant selve boexken hier niet te laten drucken. »

Page 51, l. 28. — Sans doute le règlement du 6/16 sept. 1643, qu'on trouve aux Archives d'Utrecht, dans le registre des *Acta Acad. Ultr.*, en ces termes :

« 6 Sept. 1643. — Prima et solemniter privilegiorum et legum hujus
 » Academiæ facta promulgatio :

» Leges et Statuta Academiæ Ultrajectinæ etc. »

On y lit : « Philosophi ab Aristotelis philosophiâ non recedunt, neque
 » publice neque privatim ; propugnatores absurdorum paradoxorum,
 » novorum dogmatum ab Aristotelis doctrinâ discrepantium, non fe-
 » runtur. »

« Theses non proponuntur publice aut typis excuduntur, ne quidem
 » inaugurales, nisi examinatæ et probatæ a disputationis præsidente aut
 » moderatore. »

CCCXXX.

DESCARTES A POLLOT.

[Egmond] du Hoef, 30 novembre 1643.

COPIE MS., Genève, *Collection E. de Budé*, n° 10.

Publiée par E. de Budé, p. 22-26, Lettres inédites de Descartes (Paris, Durand et Pedone-Lauriel, broch. in-8, 1868).

Monfieur,

5 Le n'auois point encore ouy ce que vous m'apprenez, a sçauoir que M^{rs} les Deputés ont tiré parole des Bourguemaistres & Escheuins, qu'ils ne passeroient point outre en leur procedure contre moy^a. Mes amis d'Vtrecht ne m'ont rien escrit de semblable,

a. Voir ci-avant, p. 52-53, *éclaircissement*.

mais bien, au contraire, que ces M^{rs} du Vroetschap font plus animez contre moy qu'auparavant, pour ce qu'ils pensent que c'est moy qui suis cause qu'ilz ont esté contraints de reuoquer les nouvelles loix de leur Academie^a; & veritablement i'en suis cause, en tant que ça esté a dessein de me desobliger que mon ennemy les auoit portés a le(s) faire, & que, s'ils ne les eussent point faites, ils n'eussent point esté forcez a les rompre. Mesme on m'a menacé depuis, de leur part, que, si ie respondois au liure intitulé: *Testimonium Academiae &c.*^b, ou ils m'accusent d'auoir rempli mes escrits de menteries, fans toutefois qu'ils en puissent marquer aucune, & ils ont fait imprimer ce liure depuis que M^r le Rierferoit^c leur eut écrit, en ma faueur, par le commandement de son A(lteffe); ils m'ont, dis-ie, fait menacer qu'ils se faisoient de certaine rente qu'ils ont sceu que i'auois en cette Prouince, & ainsi ils veulent que ie me laisse battre fans me deffendre, & estre les maistres de l'honneur & des biens d'un homme qui n'est point leur suiet, & qui ne leur a iamais fait aucun deplaisir, fans que le nom de son Alteffe, ni la iustice de ma cause, ny les iugements de tous les gens d'honneur de ce pais, qui leur donnent le tort, les en détourne. Ce qui me fait croire qu'ils se laissent encore conduire par l'esprit violent de mon ennemy, & que cette brouillerie n'a feruy qu'a l'affermir en sa puissance. Mais ie n'ay pas peur, pour cella, qu'ils me

a. Ci-avant p. 51, l. 21, et *éclaircissement*, p. 53.

b. Page 52, l. 3.

c. *Sic* dans la copie MS. Ne faut-il pas lire encore *Buyserot*? Et ne s'agirait-il pas de la lettre, écrite par M. Ruysmond (?), avant la publication du *Testimonium*, fin d'octobre? Cf. ci-avant p. 27, l. 9.

nuisent, & ie n'escriis point cecy pour diminuer l'obligation que i'ay a ceux qui m'ont fait la faueur de s'employer pour moy; au contraire, ie l'estime d'autant plus grande, que ie vois que ceux qui me vouloyent
 5 nuire, font plus animez contre moy, & ie n'eusse osé rien esperer de si auantageux que d'estre ainsi tiré, a haute lutte, hors de leurs mains par les deux principaux membres de leur Estat.

Le^a ne suis pas marry aussy, que cette occasion m'ait
 10 fait employer beaucoup de personnes : c'est a faire a ceux qui font d'humeur ingrate, de craindre d'estre obligés a quelqu'un; pour moy, qui pense que le plus grand contentement qui soit au monde est d'obliger, ie ferois quasi assez insolent pour dire a mes amis, qu'ils
 15 me doiuent du retour, lorsque ie leur ay donné occasion de le receuoir, en me laissant obliger par eux. Mais surtout ie pense auoir beaucoup gagné en ma querelle, pour ce qu'elle est cause que i'ay l'honneur d'estre conu de son Alteſſe, & de luy auoir de tres
 20 grandes obligations; car enfin, c'est a sa seule faueur que ie doiy maintenant ma seureté & mon repos, qui sont les biens que i'estime le plus au monde. Tout ce que M^{rs} les Deputez ont fait n'a esté qu'a sa consideration; & ie m'asseure que vous mesme, bien que ie ne
 25 doute nullement de l'affection que vous m'auiez toujours tesmoignée, n'auriez osé iamais tant faire pour moy, si vous n'auiez iugé que son Alteſſe ne l'auroit pas desagreable. Enfin, comme ie croy que M^{rs} du Vroetschap d'Vtrecht me veulent < du mal >, a cause

a. On trouve un deuxième alinéa semblable dans une autre lettre de Descartes (*Clers.*, t. II, p. 159).

qu'ils pensent m'auoir defobligé, fans que ie leur en aye donné aucun fuiet, ainsi i'ose maintenant me persuader que son Altesse me veut du bien, veu qu'elle m'en a desia beaucoup fait, fans que ie l'eusse meritè par aucun seruice. Mais, pource que ie n'ay l'honneur d'en estre connu, que par le fauorable raport que vous & M^r de Zuylichem lui pouuez auoir fait de moy, ie ne laisse pas, en acheuant mon calcul, de trouuer que c'est encore a vous que ie dois tout. Auffy suis-
ie, M^r, &c.

Du Hoef, le 30 Nou. 1643.

CCCXXXI.

DESCARTES A MERSENNE.

[Egmond du Hoef], 11 décembre 1643.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 130 et 202 (A), 199 (B), 202 (C), et 208 (D)^a.

A « Son génie (il s'agit de M. des Argues) luy fit encore produire d'autres ouvrages dans la suite des tèm, & M. Descartes en fut toujours partagé des premiers^b [en marge : Lettr. MSS. à Mersenne en Décembre 1643]. De ce nombre furent le livre de la Perspective, & celuy de la manière de graver en taille douce à l'eau forte. » (Baillet, II, 130.)

« M. Descartes reçût aussi quelques livres nouveaux. Les princi-

a. On trouve, dans l'ouvrage de Baillet, encore deux mentions de cette lettre à Mersenne, du 11 décembre 1643, jointes à deux lettres à l'abbé Picot, l'une du 7 novembre 1643, ci-avant p. 37; l'autre du 1^{er} avril 1644, lettre CCCXLIV ci-après.

b. Voir t. III, p. 298-299, *éclaircissement*.

paux furent la Perspective de M. des Argues... [En marge : Lettr. MS. à Mers. du 11 Déc. 1643.] » (Baillet, II, 202.)

« M. de Ville-Bressieux tâcha de retenir sa passion^a pendant près d'un an; mais ayant redoublé ses instances, par de nouvelles lettres & par d'autres sollicitations, M. Descartes pria le P. Mersenne [en marge : Lettr. MS. à Mers. du 11 Déc. 1643] de luy faire sçavoir qu'il le dispensoit de ce voyage, parce qu'il devoit aller à Paris, dans quatre ou cinq mois, pour ses affaires domestiques. Cette raison ne fut pas assez forte pour arrêter M. de Ville-Bressieux. Il alla trouver M. Descartes en Nort-Hollande, auprès de qui il demeura jusqu'au voyage de France, où il l'accompagna, comme nous l'apprenons de son ami M. Borel^b [en marge : Borell. vit. comp. pag. 5], qui témoigne qu'il ne le quitta pas même dans Paris. » (Baillet, II, 199-200.)

« Il reçut encore, mais un peu plus avant dans l'année, une belle question de Géométrie, de la part de M. de Roberval, avec sa figure & sa démonstration. Quoique nous ne puissions dire maintenant quelle étoit cette question, nous sommes obligez, pour l'honneur de M. de Roberval, de rapporter les marques de l'estime qu'en faisoit M. Descartes. » [En marge : Lettr. MS. à Mers. du 11 Déc. 1643.]

Il y a fort long-têms (dit-il au P. Mersenne) que j'ay reçu la question de M. de Roberval avec la figure, & je pensois vous en avoir remercié, & vous avoir écrit que je la tiens pour l'une des plus belles que
5 j'aye jamais vûës. Sa démonstration est extrêmement juste & ingénieuse. J'ay à le remercier luy-même du favorable jugement qu'il fait de moy à la fin de sa lettre. A quoy j'ajoute que ie rends graces très-humbles à M. de Carcavy de m'avoir fait la faveur de
10 m'envoyer cét écrit : ce que je n'avois pû faire aupa-

a. Cf. t. III, p. 602, *éclaircissement* de p. 598, l. 1.

b. Borel dit seulement, sans donner de date : « Amstelodamum iterum » petiit, et inde Lutetiam semper cum familiari nostro Bressieu, ut regis » reditui adesset. » (*Vitæ Renati Cartesii Compendium*, p. 7 de la 2^e édit., 1676.)

ravant, parce que vous ne m'aviez point mandé qu'il vint de luy.

« Ce témoignage mérite de devenir public, pour faire voir que, si l'amitié de M. de Roberval avec M. Descartes étoit chancelante, & sujette aux révolutions que produisoient les mouvemens divers du cœur de M. de Roberval, leur estime réciproque étoit au moins toujours égale, & toujours parfaite. » (Baillet, II, 202.)

D « Cependant il apprit que l'Imprimeur Blaew préparoit sa fonte pour mettre ses Méditations, avec l'Écrit de M. Gassendi, sous ses presses. Mais il luy fit donner avis de n'en rien faire, parce que ses exemplaires seroient saisis en France, en vertu de son privilège au profit du Libraire de Paris [en marge : Soly] qui en jouïssoit. Ce n'est pas qu'il se souciât beaucoup de l'intérêt du Libraire de Hollande [en marge : Blaew] : mais, selon qu'il s'en étoit expliqué au Père Mersenne dès le mois de Décembre de l'année précédente 1643, il avoit peur que le Libraire de Paris ne s'accordât avec celui de Hollande par des moyens préjudiciables à la réputation de l'Auteur. De sorte que le privilège lui paroïssoit plus nuisible qu'utile entre les mains du Libraire de Paris. »

Si Soly (dit-il à ce Père) [en marge : Lettr. MS. à Mersenne du 11 Decemb. 1643], a vendu son édition de mes Méditations, il me semble que le privilège ne 5
devoit plus être à luy; ou s'il le retient, il en devoit faire une nouvelle avec mon consentement, à laquelle j'ajouterois ou j'ôtérois ce que je jugerois à propos, non pas en souffrir une pour aider à vendre les médifances de mes ennemis. 10

(Baillet, II, 208.)

Sorbière raconte lui-même, dans la seconde des deux lettres à Petit, déjà citées t. III, p. 351, *éclaircissement*, la part qu'il prit, pendant son séjour en Hollande, à la publication des *Instances* de Gassend aux *Réponses* que Descartes avait faites à ses *Objections*. Voici les deux passages relatifs à ce sujet :

« Comme ie ne pouvois m'empescher de comparer M. Descartes à » M. Gassendi, que j'auois laissé à Paris, ie desiray en luy la simplicité, la

» moderation, l'ordre, et la facilité que ce dernier auoit à communiquer
 » ses pensées aux personnes qui estoient curieuses de les entendre. Je
 » craignis d'abord que ce Philosophe n'eust pensé trop subtilement, et ie
 » me defiaj du succès de ses speculations, de mesme que de son détache-
 » ment de l'ambition, lors que ie vis qu'il auoit de la peine à m'instruire
 » sur le champ des choses qu'il auoit meditées, et lors qu'il me fit mystere
 » de ce dont il deuoit estre bien aise de conferer avec vne personne docile
 » et non preoccupée. Mon suiet de crainte s'augmenta, lors qu'en la suite
 » du discours il me fit paroistre de l'aigreur contre M. Gassendi, le
 » meilleur de tous les hommes, traictant avec beaucoup de mespris ses
 » objections contre sa Metaphysique, et se mocquant des instances qu'il
 » n'auoit pas encore publiées. *Qu'il ne les cache point*, me dit-il, *ou qu'il*
 » *ne les face pas courir à Paris seulement entre les mains de mes aduer-*
 » *saires; mais qu'il les laisse paroistre en public, et ie verray si elles sont*
 » *dignes que i'y responde.* Le ton de voix dont il vsa, et le corps de ce
 » discours me firent comprendre que M. Descartes philosophoit avec vn
 » peu d'ambition, et à dessein d'acquérir de la renommée, ou mesme de
 » se rendre chef de secte, comme il n'a pas fait difficulté de l'aduouër en
 » diuers endroits de ses ouurages. Je vous aduouë que cela me depleut,
 » et que i'eusse bien désiré qu'il n'eust philosophé que pour philosopher,
 » pour le seul interest de la Verité, pour sa propre satisfaction, et avec
 » vne entiere indifference pour la reputation, et pour le nom qui s'acquiert
 » dans les Academies. »

« Je sçay bien qu'il est mal-aisé que cela se rencontre parfaitement
 » dans les hommes sçauants, que la gloire chatouille, malgré qu'ils en
 » ayent; mais il me sembloit que ie voyois cette indifference en vn degré
 » fort eminent par dessus M. Descartes en nostre M. Gassendi; et comme
 » cela me donnoit plus de veneration pour ce dernier, i'eus plus de har-
 » diesse à examiner de moy mesme les raisonnemens de Monsieur Des-
 » cartes. I'escriuis au P. Mersenne et à M. Gassendi, et ie fis tant d'ins-
 » tances que le manuscrit de la Disquisition Metaphysique me fust
 » enuoyé. Je le fis imprimer avec vn aduertissement du Libraire, où ie
 » témoignay que M. Gassendi estoit, en l'estime que i'en faisois, vn degré
 » au dessus de M. Descartes, quoy que veritablement i'estimasse M. Des-
 » cartes infiniment. En quoy ie ne croyois point de luy faire tort, puisque
 » le second rang, ou le troisieme, dans l'Empire des Lettres, ne peut
 » estre que tres honorable, et duquel se doiuent contenter ceux qui ne
 » songent point à la tyrannie. Mais il y a des personnes qui ne peuuent
 » supporter de superieur ny d'égal; qui s'estimeroient mesprisées, si elles
 » ne dominoient par tout; et bien que ces vaines pretentions puissent
 » venir du sentiment interieur de ce que l'on vaut, elles me semblent
 » neantmoins indignes d'un Philosophe. De ce costé là il est certain que
 » M. Descartes estoit moins Philosophe que nostre ami. » (*Lettres et*
Discours de M. DE SORBIERE sur diuerses matieres curieuses, Paris,
 F. Clousier, 1660, p. 684-686.)

Dans la *Vie de Gassend*, que Sorbière mit, en guise de *Préface*, à l'édition de 1658 des *Gassendi Opera* (Lyon, Anisson, 6 vol. f°), on lit encore ceci, t. I, p. 5 :

« In Hollandiâ GASSENDUS tantam sui admirationem reliquit, vt cùm
 » ego amœnam illam et eruditissimam regionem post annos ab istâ pere-
 » grinatione (*voyage de Gassend aux Pays-Bas, 1628-1629*) quatuor-
 » decim incolerem, et frequens literarum commercium cum GASSENDO
 » haberem, percunctabantur semper eruditiores solliciti quid ille pararet.
 » Cùm autem significassem vidisse me Lutetiæ Parisiorum Disquisi-
 » tionem Metaphysicam, quam premebat, ne litem ex lite moueret, auctores
 » fuere omnes vt mitti quamprimùm curarem, et illa ipsa Princeps
 » ELIZABETHA, Serenissimi Regis Bohemiæ filia natu maxima, quæ tantùm
 » fauit CARTESIO, cum cæteris auebat editam perlegere. Itaque ad GASSEN-
 » DUM iteratò scripsi, et per MERSENUM, Thomam Martellum, atque
 » Abrahamum Pratæum effeci tandem vt scripti copiam haberem, illud
 » inprimis ad expugnandam Viri modestiam afferens, efflagitasse Carte-
 » sium, quem in suburbano Leydensi Endelgeest (*sic*) dicto inuiseram,
 » ne diutius ista Diatriba inter paucos ambularet, sed palam et aperte
 » hostem adoriretur. »

Mais Sorbière écrivait ceci une quinzaine d'années après les événements, sa *Préface* étant de 1658, et la lettre à Petit du 20 février de la même année. Voici une série de documents tout à fait contemporains, qui montrent exactement son rôle en cette circonstance.

1^o *Lettre inédite de Mersenne à Sorbière*, déjà installé en Hollande. Elle n'a point de date, mais elle paraît être de juin 1642, postérieure à *l'Épître au P. Dinet*, qui est de la fin de mai.

« Porro mihi dictum fuit a quindecim diebus tandem librum Metaphy-
 » sicæ Cartesianæ hîc (hinc?) impressum ad Bibliopolam Leydensem *Le*
 » *Maire* pervenisse, a quo gratis tuum exemplar, meo nomine, possis
 » accipere. . . . Videbis nostras Parisienses Objectiones, a quibus solæ
 » desunt septimæ seu ultimæ, quæ post editionem Libri a Jesuitâ missæ
 » sunt. Jam vero me certiolem facis novam apud vos Editionem præstare,
 » quapropter facile videbis num conditionibus satisfactum sit, et aliqua
 » supersint quæ tuo acumine urgeas. »

« Quod ad illius Phisicam attinet, de nobis ignotis nullum possumus
 » ferre iudicium; vide tamen quid pollicebatur in Epistola ad Provin-
 » cialem. Ex quibus solutionibus, quas dedit difficillimis Problematibus
 » ad eum missis, magnam de illâ Phisicâ spem concepimus; quam si
 » demonstret, cùm probe noveris quanta requiratur in demonstrationibus
 » evidentia, et quantum illæ cogant animum, nullus erit qui non eam
 » ambabus ulnis amplectatur. Fatemur certe nullum hactenus ita de
 » Refractione scripsisse, uti videre potes in illius Gallicâ Dioptricâ, ne-
 » minemque ita de Iride. Vestrum est igitur, utpote vicinorum, illam
 » Phisicam urgere, ut deinceps non amplius dicatur in Philosophicis,
 » prima, secunda, et tertia opinio et sententia, sed per certas proposi-

» tiones, more Geometrico, procedatur. Quod si fiat, majores uno et altero
 » anno fient progressus quam facti sint ab hinc 400 annis. Jam vero cen-
 » suram vestram, cum tuo corollario et ad illud Regii vestri responsione,
 » acceperam; sed ejus sunt sententiæ, illam Phisicam expectandam et
 » urgendam, priusquam adversus eam quidpiam afferatur. » (*Bibl. Nat.,*
MS. f. f. n. a. 6204, f^o 292.)

2^o *Lettre de Sorbière à Gassend*, Amsterdam, 8 juin 1642 :

« Viro Maximo, incomparabili Petro Gassendo, S.

« Vir Clarissime,

« Cùm primùm veni Amstelodamum, nihil priùs habui, quàm vt
 » Elzeuirium conuenirem, et de tuis libris excudendis mentionem facerem;
 » nec multis opus fuit, vt persuaderem, si quos ad me mitteres, elegantibus
 » illis typis adornaret. Quare non est iam quod diutiùs detineantur penes
 » te, inuideasque thesauros tantos eruditus, quos omnes puta vno ore per
 » me Virum eruditionis amantem grauitè expostulantes tecum de tam
 » longâ procrastinatione. . . . Mitte igitur ad nos quæ priora publici iuris
 » facienda constituisti. Ego prouinciam libenter suscipiam specimina
 » typographica corrigendi, et opera vrgendi. Periculum fac vel in respon-
 » sione ad Cartesium, cuius expectationem feci illi ipsi viro, cùm viderem
 » scilicet opinione tantâ ingenij sui tumentem, vt minimo te prouocaret :
 » nam quod in postremâ Metaphysicæ suæ editione fortè legisti, de iis,
 » qui scripta in ipsum clanculum legenda tradunt inimicis^a, id de te mihi
 » exposuit, vt de animaduersionibus tuis nondum excusis, quamquam scio
 » eâ te esse mansuetudine, vt missa spontè facias quæ ad hominem
 » militem, cedere nescium, spectant, dum ad rem ipsam in quâ latet
 » vitium properas. Sed hæc in aurem tibi vni dicta velim. » (*Gassendi*
Opera, Lyon, 1658, t. VI, p. 447.)

3^o *Envoi de Gassend à Sorbiere* (manuscrit des *Instances*), Paris, 9 juin 1643 :

« Facio tandem satis, Sorberi : mitto scilicet quem iamdudum efflagi-
 » tasti codicem mearum aduersus Cartesij Metaphysicam Instantiarum.
 » Nisi prius feci, etc. Parisijs, V. Eid. Ian. M DC XLIII. *Habetur sub*
 » *titulo, Disquisitio Metaphysica, seu Dubitationes et Instantiæ aduersus*
 » *Renati Cartesij Metaphysicam.* » (*Ib.*, t. VI, p. 161-162; cf. t. III,
 p. 283.)

4^o *Lettre de Sorbière à Gassend*, « Slusis Flandriæ, 15 Octobris 1643 » :

« Fasciculum Librorum tuorum accepi, Vir Eximie, quorum gratiam
 » tibi maximam habeo. Perlectâ autem Disquisitione tuâ (Deus bonè !
 » quantâ solertiâ, quanto iudicio condita), Amstelodamum me contuli, vt
 » quàm elegantissimis typis excudatur, eâque formâ quâ Epistolæ tuæ
 » sunt excusæ. Reuerendus Senex Dominus Courcellæus curabit ne quid

a. *Renati Des-Cartes Meditationes etc.* Secunda editio (Amstelodami, apud Lud. Elzevirium, 1642).

» possis desiderare in istà editione, mittetque specimina Typographica,
» rectè ad te vel per Martellum nostrum. . . . » (*Ib.* t. VI, p. 456.)

5^o *Lettre de Sorbière à Gassend*, 22 décembre 1643, « Slusis Flandriæ,
» 10 Kalend. Ianuar. 1644 » :

« Gaudeo tibi probari specimina Typographica Disquisitionis
» tuæ, neque iniucundam fuisse præfatiunculam nostram. In Cartesium,
» hominem laudabilis insanix, nolui quid asperius dicere : nam exemplum
» tuum mihi proposui. » (*Ib.*, t. VI, p. 462.)

6^o *Lettre de Heereboord à Gassend*, Leyde, 25 février 1644 :

« Postquam incidi nuperrimè in Dubitationes tuas et Instantias aduer-
» sus magni Viri Renati des Cartes Metaphysicas Meditationes, ibique
» deprehendi, tantà modestiâ, tam facili et leui stylo, tam dextrâ analysi,
» ac tanto iudicio concinnatum omnium sectionum ac punctorum examen,
» ita me Deus amet, ut ego totus fui abreptus, tui amore atque admi-
» ratione. » (*Ib.*, t. VI, p. 465.)

CCCXXXII.

DESCARTES A BUITENDIJK.

[1643 ?]

Texte de l'édition latine, tome II, epist. 10, p. 33-35.

« A Monsieur de Buitendiich. Lettre X. Version », dit *Clerselier*,
t. II, p. 53-55, sans donner le texte latin, ni la date. Ce Buitendijck
est nommé, dans les Mathematico-Physica de Beekman, en 1644,
comme un des Curateurs du Collège de Dordrecht. Comme Descartes
ne parle pas encore des Principes, et renvoie, pour les Méditations,
aux pages de la seconde édition (Amsterdam, 1642), on peut con-
jecturer que cette lettre a été écrite en 1643.

Ternas in literis, quas ad me scribere dignatus es,
quæstiones inuenio, quæ tam manifeste ostendunt tibi
eruditionem tuam curæ esse, teque sincere agere, vt
nihil mihi sit iucundius, quam ad illas respondere.

Prima est, vtrum de Deo dubitare vnquam liceat, 5
hoc est vtrum naturaliter liceat de existentiâ Dei dubi-

tare. Quâ in re existimo distinguendum esse, in dubitatione, inter id quod ad intellectum, atque id quod ad voluntatem pertinet. Nam quantum ad intellectum, quæri non debet vtrum aliquid illi liceat, necne, quandoquidem non est facultas electiua, sed solum an possit. Et quidem certum est permultos esse quorum intellectus de Deo dubitare potest; & in hoc numero ij omnes qui existentiam eius euidenter demonstrare nequeunt, quanquam alioqui verâ fide præditi sint; fides enim ad voluntatem pertinet, quâ separatâ, potest fidelis naturali ratione examinare an sit Deus aliquis, atque ita de Deo dubitare. Quantum vero ad voluntatem, distinguendum est etiam inter dubitationem, quæ finem, & eam quæ spectat media. Si quis enim sibi pro scopo proponat, dubitare de Deo, vt in hac dubitatione persistat, grauitèr peccat, dum vult in re tanti momenti pendere in dubio. Verum si quis sibi dubitationem proponat tanquam medium ad clariorem veritatis cognitionem assequendam, rem facit omnino piam & honestam, quia nemo potest velle finem, quin velit simul media; & in ipsâ Scripturâ Sacrà sæpe inuitantur homines ad hanc Dei cognitionem ratione naturali quærendam. Neque etiam is peccat, qui propter eundem finem totam, quam de Deo habere potest, cognitionem ex animo ad tempus summouet; neque enim tenemur indefinenter cogitare, quod Deus existat; alioqui dormire nunquam aut aliud quicquam facere liceret, quia, quotiescunque aliud quid agimus, seponimus in id tempus totam cognitionem, quam de Diuinitate habere possumus.

Altera quæstio est, vtrum liceat quicquam falsi in

ijs; quæ Deum spectant, supponere. Vbi distinguen-
 dum est inter verum Deum clare cognitum, & falsos
 Deos; vero enim Deo clare cognito, non solum non
 licet, imo neque fieri potest vt mens humana quicquam
 falsi possit tribuere, prout in Medit. pag. 152, 159, 269 5
 & alibi explicui. Verum falsis numinibus, hoc est vel
 malignis spiritibus, vel idolis, aut alijs istiusmodi dijs,
 errore mentis humanæ fictis, (nam hæc omnia in sa-
 crâ paginâ dij vocantur), imo & vero Deo confuse tan-
 tum cognito, aliquid falsi ex hypothesi tribuere, 10
 bonum esse potest aut malum, prout finis, propter
 quem fit ista hypothesi, bonus est aut malus. Nam id
 quod ita fingitur & ex hypothesi tribuitur, non ideo
 affirmatur a voluntate tanquam verum, sed solum in-
 tellectui examinandum proponitur, atque adeo nullam 15
 includit boni aut mali rationem formalem, aut, si
 quam includat, a fine, propter quem facta est ista hypo-
 thesis, accipit. Ita igitur is qui fingit Deum decepto-
 rem, (etiam verum Deum, sed neque a se, neque ab
 alijs, quorum gratiâ hanc hypothesin instituit, satis 20
 clare cognitum), & qui hac fictione in malum finem
 non abutitur, vt quicquam de Numine falsi alijs persua-
 deat, sed solum ad intellectum magis illustrandum, aut
 etiam ad naturam Dei cognoscendam, aut alijs clarius
 ostendendam; is, inquam, minime peccat, vt bonum 25
 eueniat, quia nihil est plane malitiæ in hoc, sed rem
 facit absolute bonam, neque potest illum quisquam,
 sine calumniâ, reprehendere.

Tertia quæstio est de motu, quem credis me pro ani-
 mâ brutis assignare. Sed non memini me vnquam 30
 scripsisse motum esse brutorum animam; neque meam

hac de re sententiam aperui. Verum quia, per vocabulum *anima*, solemus intelligere substantiam, existimo autem motum esse corporis modum (cæterum non admitto varia motuum genera, sed solum localem, qui
 5 corporum omnium, tum animatorum, tum inanimatorum, communis est), nollem dicere motum esse brutorum animam, sed potius cum Sacrà Scripturâ, Deut. cap. 12, vers. 23, sanguinem esse illorum animam : sanguis enim est corpus fluidum citissime motum, cuius
 10 pars subtilior dicitur spiritus, & quæ ab arterijs per cerebrum in neruos & musculos indefinenter fluens totam corporis machinam mouet. Vale.

CCCXXXIII.

DESCARTES AU P. ***.

[1643?]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 17, p. 103-105.

« *A vn Reuerend Pere Iesuite* », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Le destinataire de cette lettre se trouvait être parent de Descartes par alliance (p. 66, l. 3 et 28), du côté de la femme de son frère, par conséquent (était-ce le frère aîné, M. de la Bretaillière, ou M. de Chavagne? Baillet, II, 174, indique le frère aîné). C'était un mathématicien, qui habitait sans doute Paris, puisqu'il pouvait voir le P. Bourdin (p. 66, l. 16). — Comme Descartes espère publier ses Principes « dans peu de tems » (p. 67, l. 7), la date de cette lettre serait de 1643, plutôt que de 1644, où l'impression était déjà commencée, ou de 1642, qui fut l'année de la publication du De Cive (p. 67, l. 10). — Peut-être conviendrait-il de rapprocher cette lettre de la CCXCVI^e, du 23 février 1643 (t. III, p. 633, l. 22)?

Mon Reuerend Pere,

Je fuis plus heureux que ie ne ſçauois, en ce que
i'ay l'honneur d'eſtre allié d'une perſonne de voſtre
merite & de voſtre Societé, & qui eſt particulierement
verſé dans les Mathematiques. Car c'eſt vne ſcience 5
que i'ay toujours tant eſtimée, & à laquelle ie me fuis
tellement appliqué, que i'honore & cheris extreme-
ment tous ceux qui les ſçauent, & penſe auſſi auoir
quelque droit d'eſperer leur bienueillance, au moins
de ceux qui ſont Mathematiciens d'effet, autant que 10
de nom; car il n'appartient qu'à ceux qui le veulent
paroître, & ne le ſont pas, de haïr ceux qui taſchent à
l'eſtre|veritablement. C'eſt ce qui m'a fait eſtonner du
Reuerend Pere Bourdin, duquel ie ne doute point que
vous n'ayez remarqué la paſſion. Et i'oſerois vous 15
ſupplier de me vouloir mettre en ſes bonnes graces,
ſi ie penſois que ce fuſt vne choſe poſſible; mais comme
il a fait paroître quelque animoſité contre moy, ſans
aucune raiſon, & auant meſme que ie ſceuffe qu'il
fuſt au monde, ainſi ie ne puis quaſi eſperer que la rai- 20
ſon le change. C'eſt pourquoy ie veux ſeulement vous
proteſter, qu'en ce qui s'eſt paſſé entre luy & moy, ie
ne le conſidere, en aucune façon, comme eſtant de
voſtre Compagnie, à laquelle i'ay vne infinité d'obli-
gations, qui ne peuuent entrer en comparaïſon avec 25
le peu en quoy il m'a deſobligé. Et pour ce que ie fuis
encore plus particulierement obligé à vous qu'aux
autres, à cauſe de l'alliance de mon frere, ie ſerois
rauy, ſi ie pouuois auoir occaſion de vous témoigner
combien ie vous honore & deſire obeïr en toutes 30

choses. Et ie ne manquerois pas icy de vous écrire ce que i'ay pensé touchant le flus & le reflux de la mer, s'il m'estoit possible de l'expliquer, fans vser de plusieurs suppositions, qui sembleroient peut-estre plus
5 difficiles à croire que le reflux mesme^a, pour ceux qui n'ont point encore veu mes Principes, lesquels i'espere de publier dans peu de temps, & de vous satisfaire alors touchant cette partie, & peut estre aussi touchant plusieurs autres.

10 Tout ce que ie puis dire du liure *de Ciue*^b, est que ie iuge que son autheur est le mesme que celuy qui a fait les troisièmes obiections contre mes Meditations, & que ie le trouue beaucoup plus habile en Morale qu'en Metaphysique ny en Physique; nonobstant que
15 ie ne puisse aucunement approuuer ses principes ny ses maximes, qui sont tres-mauuaises & tres-dangereuses, en ce qu'il suppose tous les hommes méchants, ou qu'il leur donne suiet de l'estre. Tout son but est d'écrire en faueur de la Monarchie; ce qu'on pourroit
20 faire plus auantageusement & plus solidement qu'il n'a fait, en prenant des maximes plus vertueuses & plus solides. Et il écrit aussi fort au desaduantage de l'Eglise & de la Religion | Romaine, en forte que, s'il
25 n'est particulièrement appuyé de quelque faueur fort puissante, ie ne voy pas comment il peut exempter son liure d'estre censuré. Je suis,

a. Cf. t. III, p. 192, l. 6, et p. 674, l. 3.

b. *Elementorum Philosophiæ Sectio tertia* DE CIVE (Parisiis, 1642, in-4°), sans nom d'imprimeur. L'auteur est THOMAS HOBBS, comme l'a deviné Descartes.

CCCXXXIV

MERSENNE A DESCARTES.

[1643 ou 1644?]

Texte de Mersenne, *Synopsis mathematica*, p. 273.

Cette lettre, non datée, est insérée en tête de la partie relative aux Coniques de l'Universæ Geometriæ mixtæque Mathematicæ Synopsis (Parisiis, apud Antonium Bertier, viâ Iacobæâ, sub signo Fortunæ, 1644). Les autres parties n'ont pas de dédicace analogue. Mersenne ayant publié son ouvrage en 1644, et faisant, d'autre part, allusion à la publication prochaine des Principes (p. 69, l. 9), dont l'achèvement d'imprimer est du 10 juillet 1644, la présente lettre serait de la fin de 1643 ou du commencement de 1644.

*Clarissimo nobilissimoque viro Renato Des Cartes,
Perronij Toparchæ^a,
F. M. Mersennus εὖ πράττειν.*

*Cùm plurimi synopsis nostram ad editionem reuocari desiderarint, Vir Nobilissime, partem illam subtiliorem, 5
de Conicis agentem, librisque doctissimis Clarissimi Viri
Claudij Mydorgij adauctam, Tuo nomine illustratam
patiaris, obsecro, in lucem prodire, cùm nullus sit cui ius-
tius quàm Tibi nuncupari debeat, qui nouas sectiones
adinuenisti, Tuâque^b Geometriâ, vtcunque brevi, scien- 10
tiarum orbem adeo promouisti, vt hinc illam cœperis^c, vbi
veteres^d defijisse videbantur.*

a. Tæparchæ *Mers.*b. Tuæque *Mers.*c. cooperis *Mers.*d. veteres] veloces *Mers.* (!)

Quid verò commemorem Hyperbolas, Ellipsesque, quibus iam possimūs Tuo lumine non minus quàm pilâ ludere, lucisque radios, quocumque libuerit, torquere, deducere atque reducere : vt nunc habeant qui magnum aliquid in
 5 mechanicis cum Keplero^a præfagiebant, si vera Refractionum lex doceretur^b, quo plurimum gaudeant, Tibique imprimis gratulentur?

Quibus omnibus cùm audiam Te Physicam illam ab eruditis viris adeo exoptatam propediem editurum, quæ
 10 longe perfectiùs cum nostræ fidei mysterijs, Theologicisque dogmatibus, quàm Peripatetica conueniat, omnium Catholicorum nomine, Tibi maximas quas possum gratias habeo, qui non solùm Philosophicis, sed etiam Theologiæ veritatibus tam fœliciter patrocinaris.

15 Perge, Vir incomparabilis, ad Dei gloriam & bonorum omnium vtilitatem, qui mecum venerantur Deum Opt. Max., suâ vt luce diuinâ menti Tuæ magis magisque affulgeat, donec lumen illud æternum & immensum, quo duce laboras, tandem in lumine Gloriæ Beatissimus contempleris.

A la suite de cette lettre, il nous a paru intéressant d'insérer les passages de la *Synopsis*, assez peu nombreux en fait, où il est fait mention de Descartes.

Præfatio utilis in Synopsim mathematicam (page 7 non numérotée) :
 « Quanto subtiliùs [quàm Sanctorius] colorum naturam *Vir illustris*
 » *R. Cartesius* octauo de Iride discursu explicarit, quisquis ibidem colorum
 » ortum ex variis sphæularum motibus legerit, cum admiratione
 » fatebitur. »

Ibidem (page 8 n. n.) : « Est tamen quòd plurimi faciamus viros summos
 » qui pro viribus nituntur ex hypothesibus, siue Democriti et aliorum
 » veterum, siue propriis, omnia naturæ phænomena explicare, quos inter
 » eminet *Vir illustris, cuius Physicam in dies expectamus*, et Decanus
 » Diniensis [*Gassendus*].... »

Ibidem (page 9 n. n.) : « Omitto etiam Analysim, seu Algebram, quam

a. Kepleo *Mers.*

b. diceretur *Mers.*

» ex Vieta, *nuperâque illustris V. Geometriâ*, Diophanto adhibito repetas : nisi malis eam industriâ Geometræ D. Chauueau adornatam et maiori claritate facilitateque donatam expectare. »

In libros Opticorum præfatio ad lectorem, p. 471 : « I. Legendam esse... » et *illustris viri Dioptricam*, in quâ fusè de lumine. » Cf. p. 518 : « *Videatur illustris viri Dioptrica.* »

Ibidem, p. 472 : « Quod ad tertium librum optices, seu dioptricam, » attinet, notandum est Cl. V. *Renatum Cartesium* suam edidisse Dioptricam, quâ veram refractionum legem, rationem et regulam, adeo luculenter explicauit, vt iam radios lucis in quamuis figuram mutare, vel à quibuslibet punctis ad alia quæuis puncta transmittere possis : quod fatebere statim atque librum illius attente perlegeris. Ex quo varios » perspicilliorum fabricandorum modos addisces, quamuis hactenus hyperbola nulli fauerit, nulliusque votis illa constructio satisfecerit : forte » quod nonnulla ex oculi parte supplenda sint, quæ negligi soleant. »

Opticæ lib. III, p. 519 : « donec *Vir illustris in sua Dioptricâ* nos » docuisset veram refractionis proportionem... »

Le livre VII de la même Optique est un traité de Hobbes, où, page 578, se trouve la mention suivante :

« Patet hinc ratio quare Dominus des Cartes, docens nos quomodo » vitri refractionis experiunda est per triangulum rectum pag. 138, iubet » angulum acutiorem statuendum in eam partem vnde auertitur linea » refracta. »

CCCXXXV.

DESCARTES A POLLOT.

[Egmond du Hoef], 1^{er} janvier 1644.

COPIE MS., Genève, Collection E. de Budé, *Lettres de Descartes à Pollot*, n^o 11.

Imprimée par E. de Budé, p. 26-32, Lettres inédites de Descartes (Paris, Durand et Pedone-Lauriel, broch. in-8, 1868). Comme variantes, les leçons de Budé.

Monfieur,

Je ne pouuois receuoir d'estrenes, a ce nouuel an, que i'estimasse dauantage que les lettres que vous

m'auez fait la faueur de m'efcrire; non feulement a
 caufe qu'elles m'affeurent de vofre amitié, de laquelle
 i'auois defia tant d'autres preuues, que ie ferois le
 plus ingrat du monde, fi ie ne manquois de la croire
 5 & de m'efforcer par tous les moyens de la meriter;
 mais auffi a caufe que vous m'apprenez que fon Alteffe
 n'a pas defagreable le defir que i'ay de luy pouuoir
 rendre feruice, en l'affaire dont ie vous auois parlé*.

— Ce qui me perfuade que ie pourrois peut eftre ne
 10 luy eftre pas inutile en cella, eft qu'eftant derniere-
 ment a la Haye, M. de Bergue me fift voir chez luy vn
 auocat, nommé, ce me femble, Vergoes, qui me mon-
 trant, en la carte generale de Holande, le lac qui eft
 entre Dort & Geertruydenberg, me dit que la quef-
 15 tion confifte en ce qu'une partie de ce lac apparte-
 nant a fon A(lteffe) & l'autre a la Conté de Hollande,
 les limites qui diftinguent ces deux Seigneuries, ont
 autrefois efté mefurées par la diftance de certaines
 places immobiles, & par le Nord & le Sud, & qu'après
 20 cella on a ietté certaines pierres dans l'eau, pour les
 marquer, & que maintenant les lieux, ou ces pierres
 fe trouuent, different beaucoup de ceux qui^a montrent
 ces mefures, & nommement qu'elles font plus proches
 du cofté de Geertruydenberg, & auffi que l'eau y eft
 25 plus proffonde, & que les pefcheurs de l'autre cofté,
 fe reglans fur cette proffondeur de l'eau, fe font auan-
 cez peu a peu vers la, & ainfy ont vfurpé vne pofef-

14, 24, et p. 72, l. 5, Beertruydenberg (*sic dans le MS.*). —
 27 ainfy] auffy.

a Lire que?

sion au preiudice de son A(lteffe). Car ie pense pou-
 uoir demontrer, par vne raison de mechanic trez
 certaine, que ces pierres, tant grosses qu'elles foyent,
 doiuent auoir changé de place & s'estre auancées vers
 Geertruydenberg, parce que la terre s'y trouue plus 5
 basse que vers l'autre costé, ou il dit qu'elle commence
 a se seicher. Et peut estre qu'estant sur les lieux, & y
 considerant les diuers cours des eaux de ce lac, on
 pourroit deschiffrer la raison pourquoy chaque pierre
 a plus ou moins changé de place; car ie ne doute 10
 qu'elles n'ayent changé, en tant qu'elles manquent a
 s'accorder avec les mesures des Arpenteurs, lesquels
 ne sçauroyent auoir gueres failly, parce qu'ils les ont
 prises en diuerses façons. Et ce qu'on allegue, touchant
 la declinaison de l'aymant^a, n'a aucune force; car on 15
 a corrigé tousiours dans les Bouffoles, & bien qu'elle
 eust esté autre il y a 50 ans qu'elle n'est a present, les
 Bouffoles d'alors n'auroyent pas laissé de montrer le
 Nord au mesme lieu que font celles d'aujourd'huy.
 Mais ie n'ose encore rien asseurer de tout cecy, parce 20
 que ie n'en ay qu'une trop legere instruction; ie puis
 seulement dire que ie feray prest, en tout temps & a
 toutes heures, pour aller sur les lieux & faire tout ce
 qui me fera possible, pour tascher de rendre quelque
 peu de seruice a son A(lteffe), & que ie le tiendray a vn 25
 extreme bonheur, si i'en suis capable.

Ie n'ay iamais fait de traité de l'aymant; mais la
 troisieme partie de ma philosophie, que i'escris en
 latin, en contient les principes^b, & i'en explique les

a. Cf. t. III, p. 46, l. 5.

b. *Principia Philosophiæ*, pars tertia, LXXXVII et sqq.

propriétés a la fin du quatriefme ^a, laquelle i'acheue
maintenant, en forte que i'en suis en cet endroit la.
Sitoft que ie les auray escrites en latin, ie ne manque-
ray de vous les enuoyer auffy en françois; car il ne
5 me faudra que deux ou trois heures pour les y mettre.
Mais il me faudra peut estre quelques femaines pour
les digerer en latin; car i'ay quantité d'autres occu-
pations, & le libraire, qui a commencé d'imprimer ce
liure, ne pouuant arriuer a la fin, de deux ou trois
10 mois, ie ne me hafte pas de l'acheuer & n'y penfe
qu'aux iours qu'il ne me furuient point d'autre
affaire.

Je suis extremement aife de ce que vous auez re-
pondu a M^r Braffet, que ie desire iustice; & ie luy suis
15 obligé de ce qu'il a promis de prier M^r l'Ambaffadeur
d'efcrire pour me le^b faire obtenir. Je voy par la qu'il est
plus officieux par effet que par apparence, & c'est cette
forte d'amis que i'estime le plus. Ce qu'il me dit der-
nierement, en vofre prefence, m'empescha de preffer
20 dauantage l'affaire; car mon humeur n'est pas de na-
uiguer contre le vent; & bien qu'il m'eust parlé plus
fauorablement deux ou trois iours apres, & que
M^r l'Amb(affadeur) m'ait offert depuis cella fon affif-
tance, avec toute la franchise que ie pouuois fouhai-
25 ter, il me sembloit toutefois deuoir attendre, pour ne
me rendre pas importun.

11 aux iours] au jour. — qu'il] où il. — 19 empescha] empeche.

a. *Principia Philosophiæ*, pars quarta, CXXXIII-CLXXXIII. Lire *de la*. (Edit.)

b. Lire *la*. (Edit.) — L'ambassadeur est toujours M. de la Thuillerie. Cf. ci-avant p. 19, l. 11.

Maintenant, puisque i'espere de sa part, il faut que ie tafche de cooperer a sa grace pour ne la rendre pas infructueuse, & pour cest effet i'escriray aussi deux lettres, en forme de requeste, l'une a luy, pour luy expliquer les raisons qui m'obligent d'auoir recours a sa faueur & qu'elle puisse estre iointe a la sienne, s'il le iuge a propos, l'autre a M^{rs} de Groningue, pour leur faire voir l'equité de ma cause^a. I'escriray ces deux lettres en latin, si ce n'est qu'on iuge plus decent que i'escruiue a M^r l'Amb(assadeur) en françois. Et pour ce que i'habite dans le desert, permettés moy que ie vous demande, a vous qui estes maistre des ceremonies, comment ie dois mettre les superscriptions de ces lettres pour M^{rs} de Groningue. Je croy que c'est *Illustriissimis & Præpotentibus, Groningwæ atque Omlandicæ Ordinibus*. Mais, pour M^r l'Amb(assadeur), ie serois bien aise de l'apprendre de M. Braslet, affin de mettre en la meilleure façon & la plus auantageuse.

Aussi bien ne scaurois-ie enuoyer ces lettres que dans 8 iours; car nous n'auons point icy de messager assure, que celuy qui part le samedi d'Alkmar, & ie luy dois enuoyer celle-cy dez ce soir, deux ou trois heures après auoir receu vostre paquet, dans lequel i'ay trouué vne lettre qui m'apprend encore de fort bonnes nouvelles du costé de Groningue, comme cel-

^{7 et 14} Broningue (*sic dans le MS.*). — ^{13 MS.}: les superscriptions. *Budé corrige*: la superscription.

^a. Sur la suite donnée à ce projet de deux lettres, voir ci-après, p. 76, l. 5 et 9.

luy qui me l'a enuoyée^a vous pourra dire. Je suis,
Monsieur, &c.

[DESCARTES.]

Du Hoef, le 1^{er} iour de l'an 1644, que ie vous sou-
5 haite heureux & cent autres après.

Page 71, l. 8. — Il s'agit d'une contestation entre le Prince d'Orange et le Comté de Hollande, au sujet des droits de pêche dans les eaux qui couvraient le *Zuid-Hollandsche waard* submergé. Les plus anciens documents relatifs à cette affaire, au Rijcks-Archief de La Haye, datent des années 1552 et 1553. Plus tard, au milieu du xvii^e siècle, les mêmes parties eurent un procès au sujet des alluvions et pêcheries au même endroit. Cette procédure, commencée vers 1633, fut terminée par une sentence de la Cour de Hollande du 28 novembre 1657. En 1560, une carte pour la délimitation avait été dressée par le géomètre Pieter Sluyter; elle se trouve encore dans la collection des cartes du Rijcks-Archief (inventaire, n^o 1895). Voir un ouvrage de M. Hingman : *De Maas en de dijken van den Zuid-Hollandschen waard in 1421* (La Haye, Mart. Nyhoff, 1885). On y trouve des détails au sujet des contestations du xvi^e siècle; mais le procès du xvii^e siècle n'y est pas mentionné.

CCCXXXVI.

DESCARTES A POLLOT.

[Egmond] du Hoef, 8 janvier 1644.

COPIE MS., Genève, Collection E. de Budé, *Lettres de Descartes à Pollot*, n^o 12.

Publiée par E. de Budé, p. 32-36, Lettres inédites de Descartes (Paris, Durand et Pedone-Lauriel, broch. in-8, 1868). — Comme variantes, les leçons de Budé et quelques fautes du MS.

3 Addition de Budé.

a. Graswinckel (p. 76, l. 11), ou Aldringa (p. 77, l. 24).

Monfieur,

Ma colere n'est pas fi violente, que ie ne puisse fort
 bien attendre iufques a la fin du regne de mon aduer-
 faire ^a, fi on iuge que ie ne puisse pas facilement auoir
 raifon de luy fans cella. Et cella est caufe que ie n'en- 5
 uoyerai point encore ma requeste a M^r l'Amb(affa-
 deur) a ce voyage ^b; mais ie ne lairray pas de l'en-
 uoyer dans 8 ou 15 iours, car il n'importe pas qu'elle
 arriue vn peu trop toft. Mais ie fuis encore en doute,
 fi i'en dois faire auffy vne pour M^{rs} de Groningue ^c; 10
 car ie me fouuiens que M. de Grafwinckel ^d me dit
 dernièrement, qu'il n'estoit pas befoin, & que, M^r l'Am-
 b(affadeur) me faisant la faueur de leur demander iu-
 ftice pour moy, ils feroient obligés de la faire, fans
 que ie me rendiffe partie. Et cella me femble auffy 15
 fort raifonnable; car V(oetius) n'ayant rien fait en
 fon nom a Vtrecht, & le Magiftrat feul s'en eftant
 meflé, ils ont rendu l'affaire publique.

I'ay encore trouué ces paroles d'auis, dans la lettre
 enclofe avec vofre derniere ^e: *S'il vous plaiſt d'aller* 20
a Groningue avec les lettres de fon A(lteſſe) & des
Ambaffadeurs, pour demander iuſtice, vous l'obtiendrés

a. Schoockius avait été élu recteur de l'Université de Groningue le 16/26 août 1643; son rectorat devait durer jusqu'au 26 août 1644.

b. Voir ci-avant p. 74, l. 4.

c. Voir ci-avant p. 74, l. 7, et ci-après p. 80, l. 6.

d. Budé lit *Brajomckel*, et on pourrait lire aussi bien *Brajoinckel* sur le MS. Mais, étant donné que, dans ce MS., le B majuscule est souvent mis pour un G (exemple, *Beertrydenberg* et *Broningue*, dans la lettre précédente, p. 71, l. 14, et p. 74, l. 7, c'est *Graswinckel* qu'il faut lire. Cf. ci-avant lettre CCCXVIII, p. 18.

e. Cf. ci-avant, p. 75, l. 1.

sans doute, & fort auantageuse. Mais ie ne considere en cella que les derniers mots; car il n'y a point d'apparence de desirer des lettres de son Al(tesse) pour cella; & ie croirois faire tort a M. de la Thuillerie, si
 5 ie m'adreffois a d'autres Amb(assadeurs) que luy. Et sur ces^a seules lettres, ils seront plus obligés de faire iustice, que si i'allois la les porter; car ils me pourroyent payer de delais infinis.

Au reste, il m'importe extremement de demander
 10 iustice a Groningue; car on m'affure que Schoock a desia dit que, s'il estoit attaqué par moy, il declareroit librement ce qui estoit de luy & ce qui estoit de V(oetius), que la preface, qui est le pire de tout, n'est nullement de luy, & que le Magistrat dit auoir
 15 veu des lettres, qu'il auoit escrites a V(oetius), ou il mandoit qu'il preuoyoit bien que ce liure ne luy tourneroit pas a honneur, & qu'il n'entreprenoit de l'escire que pour l'amour de luy, & qu'il s'appuyoit sur son autorité. Ainsy peut-estre qu'on decouurira
 20 diuerses choses par son moyen. Et si ie puis auoir sa deposition, ie ne doute point que ie n'obtienne aussy iustice a Vtrecht. Je remercieray cy après M. Brafset de ce qu'il a fait pour moy, & de ce qu'il a disposé aussy M. Aldringa a escire.

25 Je viens de lire les Theses d'un Professeur en Philosophie de Leyde*, qui s'y declare plus ouuertement pour moy, & me cite avec beaucoup < plus > d'eloges, que n'a iamais fait M^r de Roy. Il a fait cella

26 s'i (MS.). — 27 scite (ib.).

a. Lire *ses*. (Edit.)

fans mon confeil & fans mon fceu; car mefme il y a trois femaines qu'elles font imprimées, & ie ne les receus que hier. Mais elles fafcheront fort mes ennemis; car il y a quelque temps que ce mefme, en ayant fait d'autres, *de formis fubftantialibus*, ou il fembloit eftre pour Ariftote, & toutefois en effet il eftoit pour moi, a ce qu'on m'a dit, car ie ne les ay point veues, Voëtius luy efcruitt auffytoft, pour luy congratuler & l'exhorter a continuer. On me mande auffy qu'il y en a vn a Groningue^a, qui veut eftre de mon cofté. Ces chofes la ne me touchent gueres; mais ce font des coups d'Eftat pour mon aduerfaire, qui, ie croy, ne dort pas fi bien que moy.

Le vous fuis obligé fi extremement, & fuis encore en train de vous tant importuner, que ie n'en oſe parler, ni vous dire autre chofe, finon que ie fuis, M^r, voftre, &c.

[DESCARTES.]

Je ioins icy trois lettres, deux defquelles viennent de France, & feront, s'il vous plaift, adreffées par quelqu'un de vos gens, qui portera auffi la 3^e a M. de Mory & a M^{me} de Wilhelm, afin qu'ils luy faffent trouver le chemin de Boifleduc; car ie ne ſçay fi i'ay bien mis l'adrefſe.

Du Hoef, le 8^e Ianuier 1644.

Page 77, l. 26. — Adriaan Heereboord. Voir l'ouvrage intitulé : ADRIANI HEEREBOORD, *Professoris (dum viveret) in Academia patria Philosophiæ*

5 *fermis*. — 18 *Addition de Budé*. — 21 vos] ſes (MS.).

a. Tobie d'André. Voir ci-après la lettre CCCXLIX, du 27 mai.

Ordinarii, MELETEMATA PHILOSOPHICA (Amstelodami, apud Johannem Ravesteinium, M DC LXV). On trouve, en tête de cet ouvrage, toute l'histoire de l'enseignement de Heereboord à l'Université de Leyde, pendant les sept premières années, dans une Epître « Ad Nobiliss. Ampliss. » Spectatiss. Dominos Acad. Lugd. Batav. Curatores », datée du 12 février 1648. Il n'y parle point des thèses mentionnées ici par Descartes, et nous ne les avons pas retrouvées. Mais antérieurement, avec son ami, le professeur Du Ban, il avait soutenu d'autres thèses franchement cartésiennes : « *De Notitia Dei Naturali, habita, Resp. Jacobo Souterio, 25 Martij 1643* », qui seront reprises plus tard, le 28 décembre 1647, et feront alors un certain bruit. D'ailleurs, dès 1641, c'est-à-dire la première année de son enseignement (l'*Oratio inauguralis* est du 9 février 1641, et on trouve dans le registre MS. des *Acta Senatus Academici*, à la date du 27 février : « collatus Magisterii in Philosophiâ gradus Herebortio »), il s'était attiré des affaires. L'été de 1641, « ipsis diebus Canicularibus », il fut cité à comparaitre, lui et son collègue Du Ban, devant le recteur, Otto Heurnius, assisté de trois professeurs (des trois Facultés de Théologie, de Droit et de Philosophie, et des Beaux-Arts); on les invita tous deux, en vertu d'une note des Curateurs (Cornelius van der Myle et Jacobus Catsius), à enseigner « secundum textum Aristotelis ». Protestation de Heereboord; il obtint gain de cause auprès des Curateurs. Le 13 décembre 1641, l'affaire fut portée devant le Sénat académique; mais là même le recteur échoua. Et l'année suivante, en 1642, les Curateurs, « in affectus sui » et benevolentix testimonium », ajoutèrent un second emploi à celui que remplissait déjà Heereboord : « alteram in regenda Coll. Theol. Illust. D. » Ord. Juventute provinciam humeris nostris imposuere ». Au Collège théologique, comme à l'Université, le nouveau professeur remit en honneur les soutenances de thèses, depuis longtemps négligées : « ab » anno professionis meæ secundo, *Disputationes* in Philosophiâ revixere. » Indulsi Studiosis meis, nulli negandam, in disputando, ingenii et judicii » libertatem ratus, uti ipse sum liberior, sub libero ac Batavo aere natus. » Quarum ipse *Disputationum* exstiti author, in iis Aristotelis principia » fui secutus, quod Physicarum, Ethicarum, Selectarum *Disputationum* » docent curricula; in *Corollariis*, ut vocant, et *Thesibus* Studiosorum » proprio Marte et arte confectis, aliorum etiam Philosophorum placita » et principia ventilari fui passus, ut meum simul et illorum exerceretur » ingenium, ac quo ratio nos ducere valeret, palam fieret. » Et non seulement les Curateurs ne lui en firent aucun reproche, mais le 3 juin 1644, à 30 ans (il était né en 1614), il fut nommé professeur ordinaire. Toutefois on trouve sur le registre MS. des *Acta Senatus* des notes comme celle-ci : « 18 septembre 1643. Visum est D. Cuperum ad publi- » carum in Philosophiâ disputationum præsidia hac lege admitti posse, » ut intra receptæ in Academiâ Aristotelicæ philosophiæ sese terminos » contineat. » — La preuve qu'il ne peut s'agir que de Heereboord, dans cette lettre de Descartes, c'est que l'autre professeur de Philosophie à

l'Université de Leyde, Du Ban, était mort dès le mois de mai 1643, et ne fut remplacé que dans le courant de 1644, et même officiellement, le 11 mars 1645, par Adam Stuart. Ajoutons que Heereboord, à ce moment, ne s'intéressait pas moins à Gassend et à ses ouvrages. (Voir ci-avant p. 62, *éclaircissement*. N° 6.)

CCCXXXVII.

DESCARTES A POLLOT.

[Egmond] du Hoef, 15 janvier 1644.

COPIE MS., Genève, Collection E. de Budé, *Lettres de Descartes à Pollot*, n° 13.

Publiée par E. de Budé, p. 36-38, Lettres inédites de Descartes (Paris, Durand et Pedone-Lauriel, broch. in-8, 1868).

Monfieur,

Le viens d'apprendre que le regne de Schoock dure encore si long temps, que ie ne voy aucune apparence d'en pouuoir attendre la fin, qui ne fera, ainſy qu'on < m' > eſcrit, que vers les iours caniculaires^a. C'eſt 5
pourquoy i'ay eſcrit mes lettres^b, & vous les enuoye ouuertes, afin que, s'il y manque ou qu'il y faille changer quelque choſe, vous m'obligiez de m'en auertir. La longue lettre latine n'eſt pas ſeulement pour me ſeruir a preſent, mais auſſy eſtre vne partie de 10
mon apologie, en cas qu'on me contraigne d'en eſcrire vne.

a. Voir ci-avant p. 76, *note a*.

b. Voir ci-avant p. 76, l. 6 et 10. Il s'agit ſans doute de deux lettres, l'une à l'ambassadeur M. de la Thuillerie, l'autre aux Etats de Groningue, ou peut-être à M. Aldringa (ci-après p. 81, l. 10)? Cf. la lettre CCCXXXIX ci-après.

Il me semble que le Rectorat de mon aduerfaire ne luy peut gueres aider; car il n'y a point d'apparence que les lettres, ou on se plaint directement de luy, soient mises entre ses mains, ni par consequent qu'il
 5 puisse empescher qu'elles ne soient veues; & ceux qui m'ont asseuré, que i'aurois iustice, ont bien sceu qu'il est Recteur^a, & que c'est aux Professeurs a connoistre de sa cause, & toutefois ils n'y ont pas fait de difficulté.

10 Le croy qu'il importe beaucoup que M^r Aldringa escriue, avec M^r l'Amb(assadeur); car il leur pourra tesmoigner qu'on prend l'affaire a cœur. Et afin qu'il ne semble pas que ma cause soit peu fauorable, d'autant qu'on iuge, a l'abord, que c'est vne vengeance
 15 que ie demande, ie feray bien aise qu'on sache que mon intention n'est pas de faire aucun mal a Schoock, mais seulement de me deliurer des persecutions d'Vtrecht, de la continuation desquelles ie suis encore tous les iours menassé, de la part des Voetius; & ie
 20 ne voy point d'autre moyen pour les faire cesser, qu'en contraignant Schoock a dire la verité, ou bien a estre condamné. I'obmets les complimens; car ce que ie vous dois, est au dela de toute expression. Et ie suis,
 M^r, &c...

25 Du Hoef, le 15^e Ianuier 1644.

Je vous laisse la peine de cacheter, s'il vous plaist, les enclofes.

a. Voir ci-avant p. 76, note a.

CCCXXXVIII.

DESCARTES A POLLOT.

[Egmond] du Hoef, 22 janvier 1644.

COPIE MS., Genève, Collection E. de Budé, *Lettres de Descartes à Pollot*, n° 14.

Publiée par E. de Budé, p. 38-41, Lettres inédites de Descartes (Paris, Durand et Pedone-Lauriel, broch. in-8, 1868). — Comme variantes, les leçons de Budé et quelques erreurs du MS.

Monfieur,

Sur ce que vous m'avez fait la faueur de me
 mander, des difficultez de M^r Braffet, & auffy que
 M^r Aldringa iuge a propos que les lettres foyent
 adreffées au Senat Academique, ie vous enuoye en- 5
 core vn mot de requeste^a, ou ie croy n'auoir rien mis
 qui ne fe puisse auffy bien rapporter aux Eftats de la
 Prouince qu'au Senat Academique, & i'ay obmis le
 tiltre, afin qu'il y puisse estre aiouté, felon que vous
 & ces M^{rs} iugerez a propos; car il n'importe pas qu'il 10
 foit escrit d'vne autre main que de la mienne. Et peut-
 estre que M^r l'Amb(affadeur) ne voudra escrire qu'aux
 Eftats; mais fi M^r Aldringa le confeille, ma requeste
 ne lairra pas d'estre adreffée au Senat. Et cela oftera
 auffy la difficulté de M. Braffet; car ie ne demande 15

7 Eftats] effets (*sic dans le MS.*).

a. Sans doute la lettre suivante, adressée à M. de la Thuillerie, mais qui paraît écrite indifféremment pour les Etats de la Province ou pour le Sénat de l'Université de Groningue,

autre chose de M. l'Amb(affadeur), sinon qu'il veuille
recommander mon affaire. Et ce que j'avois aiouté
que, comme le Magistrat d'Vtrecht a entrepris l'af-
faire pour V(oetius), ainfy j'esperois qu'il l'entrepren-
droit pour moy^a, ce n'est point afin qu'il le sçasche,
5 ny afin qu'il face rien de plus pour cela, mais a cause
que l'affaire est si claire que j'espere que sa seule
recommandation me la fera gagner, & aussy que
M^r de Grafwinckel^b m'auoit dit que ce seroit assez que
10 M^r l'Amb(affadeur) prist la peine d'escrire en ma fa-
ueur, sans qu'on ioignisse les lettres.

Au reste, vous m'obligez en tout si extremement,
que ie me ferois tort a moy mesme, si ie vous priois
d'aucune chose en particulier; car vous faites tou-
15 flours plus pour moy que ie n'ay osé desirer. Et afin
que vous ne preniez point plus de peine que la chose
ne vaut, ie vous diray seulement, en general, que
tout mon dessein est de demander iustice, en la meil-
leure façon que ie pourray, pour satisfaire a ma conf-
20 science, & sans me soucier beaucoup si on me la fait
ou non; car ie croy que cela importe plus aux iuges
qu'a moy.

Ie suis rayuy de ce que son A(lteffe) a daigné faire
reflexion sur ce que ie vous auois escrit, touchant son
25 procez^c. J'auois tasché d'expliquer tout le point au-

7 fa] la (MS.). — 8 la] le (ib.). Brasuinckel)^d. — 12 obligez]
9 Grafwinckel] Brasjonkel (MS. obligerez (MS.).

a. Cf. ci-avant, p. 76, l. 17.

b. Page 76, l. 11.

c. Voir ci-avant, p. 71, l. 8, et *éclaircissement*, p. 75.

d. Page 76, note d.

quel ie me suis imaginé luy pouuoir peut estre rendre quelque peu de seruice, affin de pouuoir auoir l'occasion, s'il m'en iuge capable, ce que ie tiendrois a vn extreme bonheur, & aussi affin de ne m'ingerer pas importunement en chose ou ie fois inutile, si le cas est
5
autre qu'on ne me l'auoit fait imaginer. Ie feray rauy aussy de respondre aux questions que vous me mandez auoir a me proposer, & ie feray toute ma vie, M^r, &c...

Du Hoef, le 22^e Ianuier 1644.

10

CCCXXXIX.

DESCARTES A M. DE LA THUILLERIE.

[Egmond du Hoef, 22 janvier 1644.]

COPIE MS., Groningue, Oud-Archief.

La copie de cette requête, ainsi que d'une lettre citée en éclaircissement, p. 96 ci-après, se trouve, avec une nouvelle requête de Descartes du 17 février 1645, à la fin du registre des Acta Senatus Academici de Groningue, année 1645. Une autre copie de la même pièce est à Leyde, Bibliothèque de l'Université; elle a été publiée par Foucher de Careil, t. II, p. 42-64, Œuvres inédites de Descartes (Paris, Ladrance, 1860); elle fournit quelques variantes, mais toute la fin manque. — Ni la copie de Groningue, ni celle de Leyde, ne sont datées. Cette requête est-elle la première lettre écrite à M. de la Thuillerie, dont il est question dans la lettre CCCXXXVII à Pollot (p. 80, l. 6)? En ce cas, la date serait du 15 janvier 1644. N'est-ce pas plutôt la seconde requête réclamée à Descartes, et qu'il envoya en même temps que la lettre précédente (p. 82, l. 5)? Elle serait alors du 22 janvier. Cette dernière date paraît la plus pro-

6 ne omis (B.).

bable, la requête ci-dessous étant celle qui fut présentée à Groningue; la première, qu'on jugeait insuffisante, n'aura pas été conservée. — Ajoutons que, suivant Baillet (voir ci-après, lettre CCCXLIV à Picot, du 1^{er} avril 1644, alinéa C), cette requête était en latin et en français; le texte français n'a pas été retrouvé.

Illustrissimo & Excellentissimo Domino,
 Domino de la Thuillerie,
 Regis Christianissimi a sanctioribus Consilijs, eiusdem
 Maiestatis ad Belgij Prouincias Legato,
 5 Renatus Des Cartes S. D.

Cum nuper ad authoritatis tuæ asylum confugerim^a, ne mihi crimini verteretur, quod scripta quædam in alium edidissem, vereor ne iam videar insolens & iniquus, quod ausim denuo tuam opem implorare,
 10 vt ea, quæ ab alio in me scripta sunt, ei crimini vertantur. Ideoque rogo & obtestor vt breuiter hîc exponentem quàm magna sit inter vtramque causam differentia, & quàm grauis vtrunque necessitas ad auxilium a te petendum & expectandum me impellat, benigne
 15 audire non graueris.

A multis annis compertum habui quemdam Gilbertum Voetium, Urbis Ultraiectinæ Theologum, clandestinis moliminibus & maledictis me oppugnare, quamuis nihil vnquam ipsi nocuissem, nec aliam eius
 20 inimicitiae originem possem suspicari, quàm quod esset ex eorum numero, quibus fatis causa est ad aliquem odio prosequendum, quod sciant eum ab alijs

2 Thuillerie] Thuilliere. — — 13 vtrunque] vtriusque. —
 4 après ad] fæderatas ajoutée. 19 ipsi vnquam.

a. Voir ci-avant p. 51, l. 11, et *éclaircissement*, p. 52-53.

laudibus extolli. Et quia præclarorum virorum benignitas multas tales inimicitias mihi conciliat, dudum ijs affuetus, id initio parum curabam ; sed circiter ante biennium, cum Meditationes de Primâ Philosophiâ vulgaffem, intellexi nouo illum atque inaudito maledicendi genere in me vti, atque ex eo ipfo quod Dei existentiam ibi demonffraffem, perfuadere conari me occulte docere Atheifmum, ad exemplum Vanini qui Tholofæ combuffus eft. 5

Ac ne quid videar ei affingere, literas eius manu fcriptas & fubfignatas^a hîc feruo, in quibus exprefse id continetur, necnon etiam alias quibus eius inueterata maleuolentia & clandestina molimina oftenduntur. Prodiit paulo poft iudicium quoddam^b, fub nomine Academiæ Ultraieftinæ, quo meæ circa res philofophicas opiniones condemnabantur, tanquam fi quæ abfurda ex ijs confequantur, quæ pugnent cum orthodoxâ theologiâ. Quod quamuis primâ fronte viderer poffe contemnere, quia tamen Voetij theologi odium mihi notum erat, eumque iftius iudicij præcipuum authorem effe iudicabam, neceffitatem illud refutandi mihi omnino impofitam putauit. Nihil enim procliuius, fi tacuiſſem, quàm vt inde argumentum fumeretur, ad plebi perfuadendum me hîc effe turbatorem religionum, atque ita fumum periculum mihi creandum. Nec dubitare debui quin ille, qui iam ante finxerat me docere Atheifmum, diligenter hâc occasione a fe ipfo paratâ effet vfurus. Noui quàm 25

8 occulte] occulto.

a. Voir ci-avant, t. III, p. 603-604, *éclairciſſement*.

b. Tome III, p. 551-553.

facile inualeſcant rumores, quantumuis ab omni vero
ac etiam veriſimili alieni, cum a theologis, & pietatem
ſingularem ſimulantibus, ſparguntur, ijsque ſatis ma-
ture non reſiſtitur. Noui quâ ratione olim Romæ tri-
5 buni, apud plebem concionantes, innocentiffimos
quoſque ac præſtantiffimos viros euerterint, quamuis
illa vrbs eſſet præcipua orbis terrarum, & in eâ probi,
prudentes, eruditi quamplurimi verſarentur, quales
etiam Ultraiecti permultos eſſe ſcio. Cogebar itaque
10 contra iſtud Academicum iudicium innocentiam opi-
nionum mearum defendere, nec aliter quàm publico
ſcripto id poteram. Quid enim? An forte ab vrbs
Magiſtratu illius reuocationem petiſſem? At, de re
ad rem literariam pertinente, ſperare non debui quid-
15 quam illum contra ſuæ Academiae iudicium decretu-
rum. An igitur auxilium tuum imploraſſem? Tunc
ſane merito me repuliſſes & contemiſſes. Ineptum
enim eſt foris quærere, quod habemus domi; et ca-
lamis aliorum læſus, ego calamum habens in manu,
20 non potui non eo vti ad me protegendum. Mihique
profecto fas erat in totam iſtam Academiam ſtylum
ſtringere: nullum ius maiestatis, quod etiam in hoſte
venerarer, habere illam puto; et ex quo manum fe-
rulæ ſubduxi, non video cur eius iniuriæ mihi magis
25 quàm priuatorum eſſent ferendæ. Ac næ illam, vt me-
rita erat, egregie potuiſſem excipere; ſed quia, vt ipſa
de ſe loquitur, tenera eſt, atque in primis etiam nunc
verſatur incunabulis, ei quantum potui peperci; hâc-
que indulgentiâ meâ, tum illam, tum etiam eius domi-
30 nos, non leui beneficio a me affectos puto. Vt enim

4 reſiſtitur] inſiſtitur. — 22 nullum] nullius. — 25 næ] ne.

parentes liberos suos adhuc infantes magis anxie
 amant, quàm iam adultos, ita non dubito quin illis,
 a quibus ante paucissimos annos erecta est, valde sit
 chara, & ideo arbitror ipsis gratissimum esse debuisse,
 quod ego eam prætermittens, ac etiam pro viribus 5
 excufans, de solo Voetio, vt istius iudicij, quo læde-
 bar, authore præcipuo, conquestus sim. Nec tamen
 etiam profecto hâc in re Voetio iniuriam feci : erat
 enim tunc Academiæ rector, dudum sciebam mihi esse
 inimicum, & nunc adhuc seruo litteras ab eo scriptas, 10
 quibus se iactat istius iudicij authorem, his verbis :
*nouæ philosophiæ Cartesianæ (quæ etiam nunc latet in
 potentiâ materiæ aut in principijs particularum insensibi-*
lium) non exiguum allatum est præiudicium, in hâc
nostrâ Academiâ, iudicio nostro quod hîc vides. Atque 15
 omnino hâc in re permagnâ vsus sum moderatione ;
 neque enim illum, nec Academiam, nec urbem nomi-
 nauit, vt quæ de ipso dicenda erant, ab illis solis qui
 me læsum ab eo scirent, ad ipsum referrentur, & vltio
 mea non latius quàm accepta iniuria pateret. Quin 20
 etiam nullum eâ de re scriptum peculiare composui,
 sed obiter tantum in epistolâ in quâ de Patre quodam
 Societatis conquerebar, & quam tunc commodam
 sub prælo habebam, paucas de illo paginas inserui^a.
 Nec sine consilio duas illas querelas simul iunxi, vt in 25
 ijs non de religione, sed tantum de priuatis iniurijs,
 agi appareret, quia nempe cum Ultraiectino Theologo
 non alio modo quàm cum Patre Societatis agebam,

12 nunc *omis.* — 19 scirent] sciunt. — 20 iniuria accepta.

a. Voir t. III, p. 564, note c.

ac etiam multo pauciora de illo quàm de hoc scri-
bebam.

Sed tamen audio pauca illa non admodum grata
Voetio fuisse. Non opus est vt loquar de irâ eius, &
5 minis, & atrocitate vltionis, quam horrendo quodam
libro parare in me dicebatur. Sed tandem post annum
prodierunt duo libri, eodem tempore Ultraiecti editi,
apud eundem typographum, ijsdem typis, eâdem
formâ, & cum titulo similiter cadente : vnus *de Con-*
10 *fraternitate Marianâ*^a, præferens nomen Voetij, qui
eum contra vnum ex symmyftis suis composuit ; alius
de Philosophiâ Cartesianâ, præferens nomen Martini
Schoockij, philosophiæ in Academiâ Groningo-Om-
landicâ professoris, & discipuli Voetij, qui, simulans
15 se meas circa philosophiam opiniones impugnare, illas
tamen non attingebat, sed totum suum longissimum
scriptum eo dirigebat, vt me ijs sceleribus inquina-
tum persuaderet, quæ non nisi patibulis, rotis, ignibus
solent expiari, & diserte affirmabat me hîc, tanquam
20 alterum Vaninum, Tholosæ combustum, subdole &
admodum occulte Atheismum docere, ijsdem fere
verbis quibus prius hoc ipsum a Voetio scriptum erat,
ibidemque iniuriarum dicas, prætorem, carnificem
mihi minabatur, quod scilicet contra præceptorem
25 suum hiscere ausus fuisset, nec corpore totum telum,
quod ille in me torserat, recepisset ; denique non
modo peregrinum, sed etiam, immemor verbi Dei,

11 vnum] vnam. — 17-18 in-
quinatum esse. — 20 &] atque. —

21 occulte] occulto. — 26 con-
torserat.

a. Voir t. III, p. 606, notes a et b.

Cainum & vagum appellans, videbatur velle persuadere me a quolibet posse impune occidi.

Quod ego, maledicentiæ portentum considerans, primo quidem dubitavi an non istud nomen Schoockij esset fictitium, & an aliquis esset Groningæ istius nominis professor : neque enim mirari fatis poteram, quod homo, quem nullo vnquam nec factò nec verbo læseram, quemque etiam natum antea nesciebam, tam insolenter in me inueheretur, atrocissimisque calumnijs & inexcusabiliter puniendis me lædere aude-
ret, in eodem illo libro in quo mihi iudiciorum periculum minabatur, propter pauca quædam quæ a me iuste ac vere scripta erant : tanquam si esset Belgij dictator, & in omnibus iudicijs ita præsideret, vt nihil esset tam iniustum quod ipsi non liceret, nihilque tam iustum propter quod non posset alium tanquam propter ingens aliquod scelus curare condemnari. Sed videns eum vbique Voetij procuratorem agere, credidi, si a me conueniretur, vsurum statim excusatione, quod nihil proprio suo motu scripsisset contra me, cum quo nullas habebat inimicitias, & quem forte non nouerat, sed tantum Voetij iussu.

Quapropter æquissimum existimans vt de ijs quæ ab procuratore gesta erant, eius dominus conueniretur, Schoockium prætermisi, querelas meas ad Voetium direxi, & quâdam in epistolâ^a, quæ typis mandata est, candide atque ingenue iudicium meum de duobus

8 nesciebam] in sciebam. — 24 eius *ajouté avant* procuratore, *omis avant* dominus.

a. Voir t. III, p. 599, note a.

iftis libris, eodem tempore pro ipfo editis, expofui.
 Quin etiam, memor minarum eius procuratoris, quod
 nempe me in ius effet vocaturus, caufam ibi meam
 coram lectore tanquam coram iudicibus deffendi; &
 5 fummam curam adhibui ne vllum vel minimum ver-
 bum mihi excideret, quod non etiam in legitimo
 iudicio, vbi rationes vtriusque partis audiuntur, per-
 facile probare poffim. Adeo vt illa quæ poftea Ultra-
 iecti contra me facta dicuntur, tam remota fuerint
 10 ab omni meâ expectatione, vt etiam nunc vix cre-
 enda effe putem.

Sed nihilominus, quia audiebam iura nefcio quæ
 contra me ibi prætendi, quibus tantum in hoftes aut
 fugitiuos, non autem in hofpites & amicos, vti folent,
 15 non potui non ad te confugere, vt faltem fcirent me
 non effe extorrem, & ea quæ in me parabant, inter-
 ceffione tuâ fifterentur. Teque fane tam fauentem &
 ad ea quæ rogauî præftanda tam paratum expertus
 fum, vt non minori beneficio me obftrinxeris, quàm
 20 fi multo magis authoritas tua mihi profuiffet.

Verùm nimis tarde auxilium a te petieram; omnia
 tam occulte ibi gefta funt, vt iam ante, me in fcio,
 effem condemnatus^a. Ac nondum etiam hætenus ami-
 corum vllâ diligentîâ potui fcire, quidnam in iftâ con-
 25 demnatione contineatur; fed faltem fcio effe condem-
 nationem. Et cum nullius culpæ mihi confcius fim,
 fed e contra de omnibus bonis, fpeciatiimque de Vrbe

6 mihi *omis*. — 7 iudicio] confilio. — 15 fcirent] fciant. — 16 ea...
 me] in me quæ.

a. Voir ci-avant, p. 36.

Ultraiectinâ, me optime esse meritum putem, propter
 illa ipsa scripta, quæ ibi condemnata dicuntur, non
 puto fas esse ut suspicer mihi quidquam peius, quàm
 quod iam factum erat ab illâ Vrbe, fuisse metuendum.
 Et idcirco iam videor hoc duntaxat lucratus, quod ab 5
 inimicis non solum dicar nocens, quia condemnatus,
 sed etiam indefinite magis nocens quàm ex istâ con-
 demnatione concludi possit, quia plures alias seuerio-
 res sequuturas fuisse iactant, nisi mihi gratia propter
 intercessionem tuam facta esset. Præuiæ autem con- 10
 demnationis vnicum fundamentum audio fuisse, quod
 cum pro Voetio affirmaretur ab eius amicis (ipse
 enim, ut est vir mitis & pius, isti se negotio noluit im-
 miscere), cum, inquam, affirmaretur nihil vnquam ab
 eo contra me factum fuisse, proferrenturque testimo- 15
 nia quorundam qui eum dicebant esse virum pro-
 bum, nihil aliud quæsitum est, nisi an non aliqua essent
 in meis scriptis, quæ ipsum non probum esse declara-
 rent; qualia cum facile multa inuenirentur, me tan-
 quam auctorem scriptorum, quibus ille vir, eorum iu- 20
 dicio probus, infamabatur, condemnarunt.

Præcipuus autem omnis istius mali author fuit
 Schoockius, non modo quia importunissimo suo libro
 causam mihi dedit de Voetio querendi, sed præcipue
 quia postea, Ultraiecti per magnam partem ætatis 25
 manens, ibi palam iactitavit, modisque omnibus per-
 suadere conatus est, criminofum suum librum a se
 solo, & Voetio non iuuante nec sciente, scriptum esse;
 atque ita non timuit plane inexcusabilis facti culpam

3 peius] prius. — 6 dicar] di- 17 an non aliqua] non aut. —
 cor. — 16 dicebant] scribant. — 18 esse *omis*.

omnem in se transferre, seque vltro aggressorem profiteri, vt ego viderer aliquid non dissimile, quamuis multo leuius & excusabilius, admisisse, nempe vt viderer Voetium prior aggressus, quamuis ipse occasionem
 5 aggreudiendi mihi dedisset; sicque efficeret, vt ego a iudicibus cum aliquo prætextu possem condemnari, non curans quod se etiam hoc pacto, & quidem multo iustius, condemnandum esse demonstraret. Quin etiam audio illum nunc adhuc alium librum contra me
 10 habere sub prælo, quo suum Voetium, vt iam priuatim apud iudices, ita etiam publice coram omnibus, excuset, omnemque prioris scripti culpam in se recipiat.

Quæ omnia si dissimularem, vel solis scriptis refellerem, magnam occasionem darem inimicis affirmandi ea, quæ de me ab illo scripta sunt, Ultraiectinâ
 15 condemnatione esse confirmata. Vix enim credibile est istius Urbis iudices in librum, apud ipsos editum, & omni conuitorum genere plenissimum, non animaduersuros fuisse, illo tempore quo se tam diligentes & seueros in modestâ meâ ad illum eundem
 20 librum responsione examinandâ & condemnandâ præstiterunt, nisi ea, quæ in illo continentur, vera esse supposuissent, & saltem tacite approbassent. Iamque audio a Voetij asseclis passim iactari, fatis patere illa,
 25 quæ de me a Schoockio scripta sunt, vera esse; quæ autem a me de Voetio, falsa; quia neque iui Ultraiectum, ad causam meam contra Voetium deffendendam, nec Groningam, ad iniuriarum actionem instituendam.

3 leuius] lenius. — 4-5 occasionem... mihi] mihi ejus aggreudiendi occasionem. — 25 a

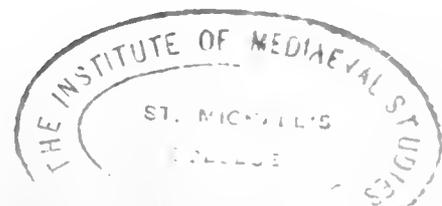
omis. — 28 après actionem] contra Schoockium ajouté.

Addunt etiam nullam pacem, sed breues tantum & fallaces inducias, intercessione tuâ, mihi esse concessas, nouumque mihi bellum & noua iudiciorum pericula rursus imminere, prioribus magis metuenda, adeo vt deinceps Schoockij libro, tanquam certo & indubitato testimonio, vti velle videantur ad me opprimendum. Et ita inimicorum importunitas eoufque procedit, vt non modo existimationi, sed etiam vitæ meæ securitati satis consulere non possim, nisi de isto Schoockij libro apud te hîc querar, authoritatifque tuæ interpositione adiutus, a iudicibus, quibus subest, obtineam, vt liber famosus & mendax declaretur, ipse vero Schoockius ea, quæ falso & iniuriose de me scripsit, reuocare ac publice palinodiam canere cogatur. Quod sane tam iustum est, & intelligo Prouinciam Groningo-Omlandicam, in quâ nunc degit, a tam præclaris & tantæ integritatis viris gubernari, vt modo me apud illos commendatione tuâ iuuare non recuses, confidam ipsos id omne quod peto, quodque æquitas iubet, decreturos. Neque causa erit difficilis; nam si legant paginam 23 Schoockij præfationis ac libri caput penultimum, videbunt ibi difertis verbis affirmari *me subdole admodum & occulte Atheismum docere*. Si deinde reliquum etiam librum euoluant, præter innumera indignissima conuitia, & falsissimas criminationes quibus refertus est, inuenient mihi discipulos < > affingi, ac leges nescio quas absurdas, odiosas, insolentes, tanquam si ego illas discipulis meis præscriberem, nouamque hoc pacto sectam valde ineptam & legibus puniendam instituerem. Si autem quæ-

¹ Addunt. . . jusqu'à la fin. Omis dans la copie de Leyde.

rant ab illo quibusnam in tabulis istas leges inuenerit, qui sint illi discipuli quibus eas præscribo, & quibus argumentis aut testibus probare possit me ipsos Atheismum docere, ac denique quamnam ei iniuriam vnquam fecerim, quidue causæ dederim ad tam insolenter & maledice scribendum, non dubito quin ipsi omnis excusatio sit defutura.

Te vero, Ill^lime atque Excell^lime Domine, < in > maximis regni negotijs occupari affuetum, minutulis
 10 his meis tricis non sine pudore ac reuerentiâ inter-
 pello. Sed quoniam ea, quæ Ultraiecti iam gesta sunt, causam meam admodum notam & quasi publicam fecere, nonnihil ad honorem Galliæ patriæ meæ, cuius tu præcipuam curam hîc geris, referre puto,
 15 < si > nefanda illa crimina, de quibus accusor, sint vera, < vt > non mihi < par > catur, nec omnino veniam vllam aut gratiam cupio; sed si falsa, < & >, vt sane sunt, falsissima, ne in hisce regionibus, in quibus, iam per 15 annos eâ fiduciâ vixi, quæ me æquo
 20 iure cum indigenis fruiturum esse sperarim, tanto-
 pere mihi obfit nomen peregrini, vt alijs impune liceat, omne genus atrocissimarum calumniarum in me conijcere, ac etiam ijs postea vti ad pericula iudiciorum mihi intentanda, ego vero ne hiscere quidem
 25 ausim, ad me iustis & veris rationibus defendendum, quin protinus vt calumniator condemner. Ac præterea singularis illa humanitas, quâ iam me ante supplicem excepisti, adeo propensum me reddidit ad te omni affectu & obseruantiâ colendum, vt non ægre
 30 patiar beneficijs tuis me obstringi, quia tibi omnia debere non recuso.



M. de la Thuillerie ne se contenta pas d'envoyer lui-même cette requête de Descartes aux États de la Province de Groningue; il y joignit une lettre de sa main, dont la Copie MS. se trouve, ainsi que celle de la requête, comme pièces annexes, à la fin du registre des *Acta Senatus Academici*, année 1645. Elle n'est point datée non plus; et il faut la reporter au mois de mars 1644, suivant Baillet (voir ci-après lettre CCCXLIV, à l'abbé Picot, du 1^{er} avril 1644, *alinéa C*). Voici cette lettre :

« Copie de la lettre de M^r l'Ambassadeur de France à M^{ts} de
» Groningue. »

« Messieurs,

« La vertu de Mons^r des Cartes est si cognüe, qu'il est inutile de vous
» en parler; et il semble qu'il doit estre si cher a ces Provinces de posseder
» seules un personnage de son merite, que ce que i'en pourrois dire est
» au dessous de ce que vous en cognoissez. Apres cela, Mess^{rs}, vous ne
» vous estonnerez pas que ie le protege, et vous demande pour luy iustice
» du tort qui luy est fait. Sa naissance et ma charge m'y obligent; et ses
» pretentions, telles que vous les verrez dans la requeste qu'il m'a pre-
» sentée, me forcent a vous prier qu'il luy soit fait raison. Vous le devez,
» puisqu'il l'a toute entiere, et que le publiq a interest de tenir son esprit
» libre, affin qu'avec moins d'inquietude il puisse travailler pour luy. Ie
» vous prie donc d'apporter pour son soulagement tout ce qu'il vous sera
» possible, et que cette equité, avec laquelle vous satisfaites ceux qui se
» plaignent, vous serve de regle pour donner du contentement a celuy cy.
» Croyez, Mess^{rs}, qu'ou ie pourray en revanche vous en temoigner grati-
» tude, ie le feray < aussi > volontiers que de bon cœur et avec verité
» ie vous assure d'estre etc. »

CCCXL.

REGIUS A DESCARTES.

[Utrecht], 9/19 février 1644.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 215.

Ces quelques lignes se trouvent entre celles qui sont rapportées lettre CCCXLIV ci-après, du 1^{er} avril 1644, et celles de la lettre CCCL, du 4 juin. Elles sont tirées de la lettre 27 de Regius. Nous n'avons point trace des lettres 28 et 29.

« *M. Regius, qui, quoique séparé d'intérêt depuis quelque tēms d'avec M. Descartes par un consentement mutuel* [en marge : Lettr. 27 MS. de Reg.], *pour ne pas se nuire l'un à l'autre dans l'affaire d'Utrecht, n'étoit pas moins attaché à luy qu'auparavant, ne sentoit pas moins vivement cēt éloignement de son cher Maître* (il s'agissait du prochain voyage du philosophe en France), *que s'il eût été question de la séparation de son ame d'avec son corps. M. Descartes, qui avoit des raisons particulières pour le détacher peu à peu, avoit pris ses mesures d'assez loin* [en marge : V. ibid. la lettr. du 19 février 1644], *pour le préparer à cēt événement, & sembloit l'y avoir assez bien disposé par lettres & de vive voix.* » (Baillet, II, 215.)

Un exemplaire de la traduction française des *Principes* (Paris, Pierre Des-Hayes, 1647), annoté des mêmes mains que les trois volumes des *Lettres de Descartes* de la Bibliothèque de l'Institut, donne en regard de la phrase : « Comme on raconte de certaines lampes qu'on a trouuées » ardentes en des tombeaux, lors qu'on les a ouverts apres qu'ils auoient » esté-fermez plusieurs siecles » (*IV^e partie, cxvi, p. 384-385*), la note suivante : « *V. la lettre de M. le Roy a M. Desc. dattée du 9 feurier 1644 cy aprez dans les fragmens.* » Les fragments, dont il est ici question, n'ont pas été retrouvés.

CCCXLI.

DESCARTES A [WILHEM].

[Egmond] du Hoef, 26 février 1644.

AUTOGRAPHE, Leyde, Bibliothèque de l'Université.

Une demi-feuille, moyen format, piée en deux. Sur le premier feuillet, la lettre, recto (17 lignes) et verso (14 lignes). Point d'adresse; mais, en haut de la première page, on lit, de deux écritures différentes : 1^o Recepta 28 Feb. 1644 (de la main de Wilhem sans doute); 2^o Ad D^m Davidem Le Leu de Wilhem Curiaë Brab. & Principis Auriaci Consiliarium etc. — Publiée par Foucher de Careil, t. II. p. 29-31, Œuvres inédites de Descartes (Paris, Ladrance, 1860).

Monfieur,

J'ay eſté bien ayſe d'apprendre des nouvelles de
noſtre I. Gillot, & vous en remercie. S'il manque a
faire fortune, en la condition ou il eſt, ce ne fera que
la faute. 5

Je vous auouë que ceux qui ſe haſtent de ſouſtenir
publiquement mes opinions, auant que de les bien ſça-
uoir, ne font gueres mieux que ceux qui les con-
damnent, excepté que la volonté des vns eſt bonne &
celle des autres mauuaife, & que les approbateurs 10
penſent entendre ce qu'ils approuent, & en enten-
dent au moins quelque partie, au lieu que les autres
n'y voyent goutte.

Il y auoit 3 ſemaines que les theſes de Leyde auoient
eſté diſputées^a, auant que i'en euſſe ouy parler. Ainſy 15
on ne peut dire que i'y aye rien contribué; & meſme,
ſi l'auteur m'eût demandé conſeil, ie l'euffe prié de
ne me point nommer, ainſy que i'ay fait depuis, a l'oc-
caſion de quelques autres theſes qu'il prepare. Mais ie
ne puis nier pourtant que, en cete rencontre, ie n'aye 20
eſté bien ayſe que quelqu'un ce^b ſoit trouué a Leyde,
qui a monſtré publiquement qu'il n'eſt pas de l'opinion
de ceux d'Vtrecht, & pour meſme raiſon ie ſouffriray
tres volontiers qu'il y en ait encore quelque autre a
Groningue de meſme humeur^c, ainſy que les lettres 25
que vous m'avez fait la faueur de me communiquer
nous aprenent. Je ne ſçay point encore ſi i'obtiendray

a. Voir ci-avant p. 77, l. 26.

b. *Sic* dans l'autographe.

c. Voir ci-avant p. 78, l. 10.

quelque iustice de ces quartiers la *eminus*; l'affaire est
entre les mains de M. l'Amb(assadeur)^a, qui fut voir,
il y a quelque tems, M^r Aldringa^b pour cē fuiet, ainfy
que M^r de Pollot m'a mandé. Je remets le reste a la
5 Prouidence, & ie suis passionnement,

Monfieur,

Vostre tres humble
& obeiffant seruiteur,

DESCARTES.

10 Du Hoef, le 26 Feu. 1644.

CCCXLII.

BUYSERO A. DESCARTES.

La Haye, 8 mars 1644.

AUTOGRAPHE, Amsterdam, *Bibliothèque de l'Université.*

Myn Heere^c,

*Syne Hoocht. is begerich, omme met U. Ed. eens te
spreken en confereren over sekere limytscheydinge van
grootte importantie, daer over eenige dispuyten tusschen
15 deselve en de Graefflyckheydt van Hollandt syn ontstaen.
Ende soude daeromme geerne sien dat U. E. tot dyen
eynde een keer herwaerts gelieffde te doen, als het der-
selver gelegentheyt conde toelaten, dit is mynen last U.*

a. Voir ci-avant lettre CCCXXXIX, p. 84.

b. Le chevalier (*jonker*) Wigbolt Aldringa, député de la Province de Groningue aux Etats Généraux, de 1640 à 1645. Cf. ci-avant p. 81, l. 10.

c. Voir aux *Additions* la traduction française.

*Ed. te schryven, reserverende de reste tot U. Ed. over-
compst. Ende blyue,*

Myn Heere,

U. Ed. geheel dienstbereyden dienaer,

BUYSERO.

5

Hage, den VIII^e Maert 1644.

Myn Heere

Myn Heere de Cartes.

L. Buysero (ou Buyserot), le signataire de cette lettre, était un des secrétaires du Prince d'Orange. Descartes (voir p. 71, l. 8, et p. 83, l. 23) avait fait lui-même des offres en cette affaire. Mais depuis deux ou trois ans on pensait à s'adresser à lui, comme en témoignent les deux lettres suivantes de Wilhem à Huygens (que nous a communiquées obligeamment D. J. Korteweg) :

1^o *Autographe à Leyde, Bibliothèque de l'Université, 22 juin 1641.* Huygens était alors au camp de Gennep.

« Monsieur mon frere »,

« Permettez-moi que de vous destourner de vos serieuses occupations,
» pour vous demander une chose, à sç(avoir), si vous ne trouerez pas à
» propos qu'on se seruist de l'aduis de M. de Cartes, en l'examen du
» different que S. A. a avec M^{rs} de la Chambre des Comptes. M. Beau-
» mont, deuant que de partir, m'a enuoyé quelques pieces de ce different,
» pour les examiner. Or est-il que ie trouue une descrepance bien grande,
» entre ce que nos geometres d'aujourd'hui ont fait et déposé, et ce qui
» s'est fait et déterminé en l'an (15)60; voire nos gens d'aujourd'hui ne
» s'accordent pas mesme, et *sono scogli sotto acqua.* »

« Mon petit auis seroit qu'on le fit examiner, ce different, deuant que de
» faire d'un proces une affaire d'Estat. Son industrie et solide iugement
» pourroit euenter la mine de nos aduersaires, et cela se pourroit faire en
» cachette, avec certains et fort euidents moiens ; car ses demonstrations
» vuidront ce different sans doute. »

2^o *Autographe à Amsterdam, Bibliothèque de l'Université, La Haye, 11 juillet 1641 :*

« Monsieur mon frere »,

« Qu'on cherche et recherche l'effect que vous pensez qu'on pourroit
» pretendre de la declinaison, il ne s'en trouera rien, qui aye apparence
» de causer (la) descrepance que nous trouuons, ou qui en approche,

» comme vous pourrez mieue sçauoir par M. de Beaumont, au dire
 » duquel ie me remets pour cette diuersité. Dont il faut conclure qu'il y a
 » des anguilles ou des saulmons sous roche, ou bien que la carte de Stam-
 » pioen et son verbal est fautif. Vous n'ignorez pas qu'elle a esté faite,
 » non *in loco*, mais dans la chambre du Greffier, qui a longtemps fait le
 » secret et l'accort, et s'est entremis en cest affaire, pour complaire a S.
 » A., et y chercher quelque aduantage particulier. *Eo enim ingenio pusio*
 » est, ut se sapere maxime existimet, minimum videre cæteros. C'est
 » pourquoy ie suis de cet aduis que S. A. ne se deuoit point plus engager,
 » ny y apporter plus de chaleur qu'elle a fait iusqu'à cette heure, qu'on
 » n'eût fait examiner premierement et auerer la dite carte et verbal, *in*
 » *loco, siue clam siue palam*. *Quorum enim quis confusam aut dubiam*
 » *notitiam habet, ex iis se ipsum expedire nequit, nedum illa dextre pro-*
 » *ponat alteri*. Messieurs les Estats de Hollande se garderont bien de don-
 » ner ce mescontentement a S. A., que de vouloir empescher qu'on n'as-
 » seure, sonde et fonde son droit par des moyens legitimes. Et afin qu'on
 » ne puisse soupçonner que l'aduertissement atteste une chose attitrée et
 » apostée par S. A. et par ses gens, et que ce soit un stratageme couuert
 » pour nuire (a) ces Mess^{rs} d'Hollande, il me semble que S. A. debueroit faire
 » sonder et examiner cest affaire publiquement par des gens d'experience et
 » d'equité, ie dis d'integrité, et monstrier par cette procedure de n'auoir
 » oncques songé ny pensé a faire chose qui leur peust apporter dommage
 » sans fondement, et sur des occasions foibles, comme ils parlent, recher-
 » chées et destournées. Et c'en est la raison pourquoy i'eusse bien désiré
 » qu'on se seroit serui de M. de Chartes en ce different, parce qu'il est
 » homme fort entendu en cette matiere, et qui peut agir par solides de-
 » monstrations, et donner raison de beaucoup de difficultés qui se
 » trouuent en la nature. Il me souuient que M. Snellius m'escriuit une
 » lettre du Grand Caire, en laquelle il declara son opinion touchant
 » quelque changement suruenu aux poles (?) et la diuersité de la situation
 » de plusieurs villes, selon l'exacte obseruation de quelques grands per-
 » sonnages, et cuida me donner raison des grandes pluyes que ie luy
 » auois marquées estre tombées au G(rand) Caire. I'ay cherché parmy
 » mes papiers lad(ite) lettre, pour vous la communiquer; mais ie ne
 » l'ay seu trouuer. C'est peut estre abuser de vostre loisir, de vous entre-
 » tenir de ces bagatelles; mais i'entends aussi les vous dire a vos heures
 » perdues..... »

M. Th. van Riemsdyk nous communique de La Haye, le document
 ci-dessous, comme suite à la note publiée p. 75, *éclaircissement*.

L'affaire fut délibérée en Conseil des Domaines du Prince d'Orange, et
 on lit, au registre des délibérations de ce Conseil, la mention suivante :

« *Saterdag den 6^{en} Julij 1641. — Present d'heeren Beaumont,*
 » *de Wilhem ende Paauw.* »

« Syn de heeren Beaumont ende de Wilhem in conferentie geweest

» volgens voorgaende ordre ende goetvinden van S. Hooch^t met de hee-
 » ren vande Reken camer van Holland opt Sluck vande nadere desi-
 » gnatie der Limyten inden Verdroncken waert van Suythollant. Ende
 » sal d'heer Beaumont een keer doen waertleger om Syne Hooch^t daer-
 » van rapport te doen. »

Mais le registre présente ensuite de nombreuses lacunes, pendant les années 1641-1644, et on n'y trouve plus rien qui se rapporte à cette affaire.

CCCXLIII.

HUYGENS A DESCARTES.

La Haye, 14 mars 1644.

AUTOGRAPHE, Amsterdam, *Académie des Sciences*.

Lettres françoises de Constantin Huygens, tome II, page 225.

Monfieur,

*Puisque vous m'avez osé aduouer d'auoir faiçt des vers
 autres fois, encore que depuis vous soyez monté si hault
 que, comme vn homme dans la lune, vous auez perdu de
 veue les cousteaux de Parnasse, obligez-moi d'vn ciuil 5
 semel infaniuimus omnes. Ça esté la colique de mon
 cerueau ceste nuict, & voicy le ridiculus mus quo^a,*

Infonuere cauæ gemitumque dedere cauernæ^b.

Et me voyci,

Monfieur, &c.

10

A la Haye, 14 Mars 44.

a. HORACE, *Art Poétique*, 139.

b. VIRGILE, *Enéide*, II, 53.

CCCXLIV.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Egmond du Hoef], 1^{er} avril 1644.[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 215 (A),
129 (B), et 250-251 (C).

« *Cependant la nouvelle du voyage de M. Descartes (en France) donnoit de l'inquiétude à ses amis; & ceux d'entre eux qui affectoient d'être les plus prévoyans dans les accidens qui dépendent de l'avenir, appréhendoient les obstacles qui pourroient s'opposer à son retour. Leur inquiétude pouvoit être fondée sur quelque ambiguité pareille à celle des termes aufquels il avoit écrit à l'Abbé Picot deux mois auparavant* » [en marge : Lettr. MS. à Picot du 1 d'Avril] : A

Je fuis résolu (*luy dit-il*) d'aller voir cét Eté à Paris ce qu'on y fait; & si j'y trouve l'air assez bon pour y pouvoir demeurer sans incommodité, je feray ravy d'y jouir de vôtre conversation, que ie n'espère plus
5 en ces quartiers.

(Baillet, II, 215.)

« *Il (M. Descartes) en donna des marques (de l'estime qu'il avoit pour M. Arnaud) trois ans apres, écrivant à l'Abbé Picot [en marge : Lettr. MS. à Picot du 1 Avril 1644] sur les chagrins que luy donnoient les procez que les Théologiens Protestans luy avoient suscitez à Utrecht & à Groningue* » : B

La disgrâce de M. Arnaud me touche davantage que les miennes. Car je le conte au nombre de ceux qui me veulent du bien; et je crains, au contraire, que ses ennemis ne soient aussi, pour la plupart, les miens.
10 Toutesfois ie ne sçay point encore le fujet de mé-

contentement qu'il peut leur avoir donné; et je me console sur ce que mes écrits ne touchent, ny de près ny de loin, la Théologie, & que je ne crois pas qu'ils y puissent trouver aucun prétexte pour me blâmer.

(Baillet, II, 129.)

Arnauld, depuis la publication de son livre *De la fréquente communion* (août 1643), n'avait cessé d'être en butte aux attaques des Jésuites. Sainte-Beuve, dans son *Port-Royal*, t. II, p. 185-186 (3^e édit., 1867), cite à ce sujet le *Journal* de M. d'Ormesson : « Le vendredi 11 mars (1644), M. le » Chancelier (Séguier) dit que la Reine envoyoit M. Arnauld à Rome pour » rendre raison de sa doctrine au pape... Le vendredi, 18 mars, M. de » Machault me dit que l'on s'étoit assemblé au Parlement sur le fait de » M. Arnauld, pour empêcher son voyage à Rome, comme contraire aux » libertés de l'Eglise gallicane. La Sorbonne s'étoit assemblée pour cela; » mais on avoit reçu défense de rien délibérer; même ils avoient été » trouver la Reine, pour lui faire entendre la conséquence de sa résolu- » tion. La Reine leur dit qu'elle verroit ce qu'elle feroit. Cette affaire » faisoit grand bruit et partageoit les esprits. » Arnauld n'alla pas à Rome; il écrivit une lettre d'excuse à la Reine, et se cacha successivement chez plusieurs amis, en particulier chez M. Hamelin, contrôleur des Ponts et Chaussées, lequel quitta tout exprès son quartier trop en vue, et prit maison au faubourg Saint-Marceau (*ib.* p., 187-188). Arnauld était encore caché, lorsque Descartes vint à Paris au mois de juillet 1644, et ne pouvant le visiter lui-même, lui envoya un jeune ecclésiastique de ses amis. Voir ci-après lettre CCCLI, *éclaircissement*.

Voici, d'ailleurs, le fait raconté par les Jansénistes :

« Durant..... pres de vingt cinq ans (1643-1668), M. Arnauld estoit » toujours demeuré, ou caché en divers lieux, ou comme solitaire à Port- » Royal des Champs..... Les Jesuites avoient entrepris de le faire bannir » du Royaume sous pretexte de l'envoyer à Rome; et la Reine Regente » qui s'estoit d'abord laissé surprendre aux artifices de ses ennemis, en luy » en donnant l'ordre, ne luy avoit laissé que huit jours pour se préparer à » ce voiage. Il est vray qu'il ne le fit pas, parce que toute la France se » remua pour l'empescher, et que la Reine ayant écouté les Remonstrances » qui luy furent faites sur cela par MM. les Archevêques et Evesques qui » se trouverent alors à Paris, par le Parlement, par la Faculté de Theo- » logie, par la Maison de Sorbonne en particulier, et par toute l'Université » de Paris, S. M. arresta elle-mesme l'execution de ses ordres. Cependant » la crainte de quelque surprise de la part de la Société, qui estoit en » fureur, l'amour de la retraite, et les divers événements qui survinrent » dans la suite, l'empescherent de quitter sa solitude. Ce ne fut qu'en

» 1668, qu'il en sortit. » (*Histoire abrégée de Mr. Arnauld ou Question curieuse, etc.*, Cologne, Nicolas Schouten; M DC LXXXV, p. 148-149.)

« Les Etats de la province d'Utrecht, indignez de la mauvaise conduite des Magistrats de la ville, avoient été obligez de prendre le parti de M. Descartes contre eux [en marge : Lettr. MS. du 1 avril 1644 à Picot]. Ils avoient arrêté leurs procédures; & pour faire un exemple public de l'affront que méritent des Juges qui abusent de l'autorité & de la sainteté des loix, ils avoient contraint ces Magistrats de révoquer certains privilèges ou pouvoirs qu'ils avoient donnez à leur Université en cette occasion^a. Plusieurs de ces Magistrats revinrent ensuite de leur égarement; & le regret qu'ils témoignèrent d'avoir suivi trop aveuglément la passion de leur Ministre (Voetius), & de s'être mêlé de l'affaire de M. Descartes, ne servit pas peu aux Juges de Groningue pour régler leurs démarches dans le jugement qu'ils avoient à rendre entre leur Professeur Schoockius & M. Descartes. L'affaire étoit pendante au Sénat Académique ou Conseil de l'Université, qui étoit le Tribunal légitime où devoient naturellement ressortir les causes de Schoockius; & il s'agissoit de réparation publique des injures atroces & des calomnies [en marge : Sc. d'athéisme, d'hérésie, de fédition, etc.], dont étoit composé le livre Latin intitulé *Philosophia Cartesiana ou Admiranda Methodus*, & publié par Voetius sous le nom de Schoockius, qui s'en déclaroit l'auteur & par conséquent la caution. M. de la Thuillerie, Ambassadeur de France à la Haye, que M. Descartes avoit sollicité de nouveau par une lettre latine [en marge : Cette lettr. est en Latin et en Franç. parmi les MSS. de Desc.]^b, en forme de Requête où il luy exposoit toute son histoire [en marge : Lettr. à Picot du 1 d'Avril 1644], avoit écrit dès le mois de Mars 1644 une lettre de recommandation^c [en marge : Cette lettre de l'Ambassadeur est parmi les MSS.] à Messieurs de Groningue tenant les Etats de la province, pour les prier de veiller sur cette affaire, & de ne pas laisser périr le bon droit par l'incapacité ou la prévention des Juges, comme il seroit arrivé à Utrecht sans son intervention. » (Baillet, II, 250.)

Ce qui suit immédiatement, dans Baillet, forme notre lettre CCCXLIX ci-après, du 27 mai 1644.

a. Voir ci-avant, p. 51, l. 17.

b. Lettre CCCXXXIX ci-avant, p. 84. Le texte français n'a pas été retrouvé.

c. Voir ci-avant, p. 96, *éclaircissement*.

« (M. Descartes)... regardant ses deux procez d'Utrecht & de Groningue comme deux parties d'échecs [en marge : Lettr. MS. à Picot du 1 d'Avril 1644], dont le gain ou la perte n'étoit pas capable de le toucher ny de le rendre plus ou moins heureux qu'il n'étoit. » (Baillet, II, 251.)

Voir la suite ci-après lettre CCCLXIII, du 7 février 1645.

CCCXLV.

DESCARTES A POLLOT.

[Egmond] du Hoef, 8 avril 1644.

COPIE MS., Genève, Collection E. de Budé, *Lettres de Descartes à Pollot*, n° 15.

Publiée par E. de Budé, p. 41-43, *Lettres inédites de Descartes* (Paris, Durand et Pedone-Lauriel, broch. in-8, 1868).

Monfieur,

La rencontre de 4 ou 5 visages François, qui descendoient de chez la Reyne, au mesme moment que ie fortois de chez M^e la Princesse de B(oheme), fust cause que ie n'eus pas dernièrement l'honneur de vous recevoir, & que ie m'en alay, sans dire a Dieu. Car ayant ouy de loin qu'ils me nommoient, & craignant que ces éueillez ne m'arrestassent avec leurs discours, a vne heure que i'auois enuie de dormir, ie me retiray le plus vite qu'il me fut possible, & n'eus loisir que de dire a vn de vos gens, que ie vous souhoitois le bon soir. 5

Maintenant ie m'afflige d'apprendre que vous allez a Zutphen; car ie crains que vous n'alliez de la en 10

campagne, & que cella ne m'oste le bonheur que i'esperois de vous trouuer encore a la Haye dans quinze iours ou trois semaines, que i'auois fait dessein d'y aller.

5 Je ne me foucie pas tant du prompt depart de M^r de la Thuillerie^a, bien que cella peut estre aneantira mon affaire de Groningue; car ie ne l'ay iamais prise beaucoup a cœur. Mais ie ne laisse pas de vous auoir
10 trez grande obligation des peines que vous auez prises pour la faire reussir. Si vous passez de Zeutphen a l'armée, ie me propose de me rendre soldat pour quelques iours; & en quelque lieu que vous foyez, ie ne me mettray point en route pour la France^b, sans aller premierement receuoir vos commandements, &
15 vous dire de bouche que ie suis de cœur & d'ame, M^r, vostre &c.

Du Hoef, le 8^e d'Auril 1644.

a. La Thuillerie venait d'être nommé Ambassadeur extraordinaire en Danemark et en Suède, pour offrir à ces deux puissances, alors en guerre, la médiation de la France. Des instructions à ce sujet lui furent envoyées de Paris le 27 février 1644. Le mois de mars se passa en préparatifs de départ, et il s'embarqua vers le milieu d'avril (on a encore de lui des lettres datées de La Haye, 4 avril, et d'Amsterdam, 11 avril 1644). Son absence dura juste deux ans. Il revint en 1646 et débarqua à Amsterdam le 15 avril. Il fut suppléé, pendant ces deux années, par Brasset comme Résident du Roi; le comte d'Estrades vint aussi en Hollande à deux reprises avec des missions particulières. Quant à l'affaire de Descartes à Groningue, elle subit un temps d'arrêt; mais reprise en mars 1645, elle se termina par une sentence rendue le 10/20 avril. Voir ci-après lettres du 17 février et du 5 mai 1645.

b. Voir la lettre suivante.

CCCXLVI.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

Leyde, 2 mai 1644.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 211-212.

« Mais il falloit partir pour son voyage de France. Après avoir mis son procez de Groningue hors d'état de pouvoir luy causer aucune surprise, il quitta le Hoef [en marge : Egmond du Hoef] le premier jour de May de l'an 1644, & vint le lendemain à Leyde, d'où il manda à l'Abbé Picot qu'il ne choisiroit point d'autre hôte que luy, puis qu'il le souhaitoit, & qu'il iroit droit à la ruë des Ecouffes [en marge : Entre la ruë du Roy de Sicile et des Francs-bourgeois] se loger dans sa maison [en marge : Lettr. MS. Picot du 2 May 1644]. Il espéroit voir la fin de l'impression de son livre, avant que de sortir de Hollande, & en apporter luy-même les exemplaires qu'il vouloit distribuer en France. Mais les longueurs de ceux qui en tailloient les figures, luy firent juger qu'elle ne seroit achevée de plus de deux mois^a. Ainsi il abandonna la chose aux soins de ses amis. » (Baillet, II, 211-212.)

De Leyde, Descartes se rendit sans doute plus d'une fois à La Haye, et c'est dans cette ville qu'il eut avec Sorbière une conversation, dont celui-ci rendit compte aussitôt à Gassend, dans une lettre datée de La Haye, le 10 mai 1644. Pour la bien comprendre, nous donnerons d'abord deux lettres précédentes, de Sorbière à Gassend, et de Gassend à Sorbière.

1^o Sorbière avait écrit à Gassend, de La Haye, le 18 avril 1644 :

« ... Vtinam auderem et alia bene multa te vindice digna proponere.
» ... qualia sunt quæ aduersus Cartesianum illud dogma dici possent :
» *Nullum dari Vacuum*, sed omnia esse plena, quia essentia materiæ
» consistit in extensione, adeò vt vbicumque erit spatium aliquod
» mensurable, ibi sit futurum et corpus, proindeque nec concipi quidem
» posse vacuum in rerum naturâ, cui etiam introducendo par non est
» diuina potentia. » (*Gassendi Opera*, Lyon, 1658, t. VI, p. 469.)

2^o Gassend lui répond de Paris, le 30 avril 1644 : « ... Quod ais Dogma

a. L'achevé d'imprimer des *Principia Philosophiæ* est du 10 juillet 1644.

» esse Cartesij, *nullum dari Vacuum in rerum naturâ*, expectandum est
 » donec demonstrârit; quippe id antiquum, sed nondum probatum, ac ijs
 » præsertim, apud quos

Natura duabus

Consistit rebus, quæ Corpora sunt, et Inane.

» Omnem materiam esse extensam, seu, ut dicere illum ais, *esse exten-*
 » *sionem essentiam materiæ*, suo quodam sensu verum est; at vicissim
 » omne extensum esse materiam, non sequitur. Ego certè duplicem soleo
 » extensionem distinguere, corpoream puta, et incorpoream; illam
 » corporis, seu materiæ; istam spatij, seu loci, propriam; vnde et moris
 » mei est dimensionum alias corporeas, alias spatiales indigitare. »

« Heinc cùm ille, vt ais, dicit: *vbicumque est spatium mensurabile, ibi*
 » *esse corpus*, vides quàm absim, vt id concedam, qui fateor quidem omne
 » corpus occupare aliquod spatium, omneisque eius dimensiones
 » coæquari totidem spatij dimensionibus, at non subinde spatium omne
 » occupari a corpore; cùm seu corpus sit, seu non sit, et seu continuum,
 » seu interruptum, seu quiescens, seu transiens, ipsum spatium semper
 » immobile sit, et cum inuariatissimis dimensionibus perseueret. »

« Quod subdis, illum defendere ne Deum quidem posse inducere
 » vacuum in rerum naturam, non satis perspicio, quî adeo fidenter limites
 » præscribat Diuinæ virtuti; quasi ea non possit, quidquid est corporeum
 » intra ædem hanc, in nihilum redigere, obsistereque, ne in vicem ipsius
 » aliquid succedat. Nam quòd, destruendo aerem, destrui quoque spatium
 » oporteat, nullâ ratione euincitur; et quòd interuallum inane inter
 » ædis parietes mensurari non valeat, ipsa est conclusio, quæ fuerit
 » probanda. » (*Ib.*, t. VI, p. 186-187.)

3^o Sorbière réplique à Gassend, de La Haye, le 10 mai (6 Eid. Maij) 1644 :

« Responsum tuum ad quæsitâ mea accepi... Huc venerat Cartesius,
 » in Galliam profecturus, cùm primum edita erit pars Physiologiæ suæ,
 » quæ de rebus inanimatis disserit : accepto itaque Epistolio tuo, tanto
 » libentius incunctantiusque adij. Ad ea autem quæ obieci, destructo scilicet
 » quod intra cubiculum est corpore, non destrui tamen spatium, quod
 » proinde arguitur ab occupante corpore non pendere, pernegavit ille,
 » coïturosque tunc parietes prædixit. Cùm vrgerem, an motu aliquo coïtio
 » illa fieret, ita vt adinuicem parietes accederent, medio vtrunque superato
 » spatio; respondit vir ille acutissimus, nullo opus motu futurum, sublato
 » nempè cum materiâ spatio, quo parietes, dum corpus maneret, diuelle-
 » bantur. Verùm cùm non satis constringere hominem nodo illo possem,
 » aliâ viâ institi, petijque an nulla fuissent spatia corpore vacua ante
 » Mundi creationem, quam materiæ e nihilo educationem vulgò existi-
 » mamus? Rursum pernegavit, et vnâ cum corpore asseruit creata fuisse
 » spatia, quæ nulla erant antea. »

« ... Habiti deinde sermones de te, et de Disquisitione tuâ, ex quibus
 » cognoui nihil illum repositurum, seu propriæ tenuitatis conscientia,

» seu excogitatorum amore deceptus putet nullo momento infirmatum
 » fuisse Meditationum suarum pondus. Quod tamen non ita videtur Viris
 » doctissimis permultis, et imprimis Samsono illi Ionssono, Serenissimæ
 » Reginae Bohemæ concionatori, qui cum ante lectam Disquisitionem
 » tuam esset Cartesianis dogmatis addictissimus, nunc sæpius coram me
 » pronunciauit, eneruatas a te omnino demonstrationes Cartesij, ita ut
 » restitui in integrum non possint, et aliæ recudendæ sint meditationes,
 » tum solidiores veritati stabiliendæ, tum ad assensum extorquendum
 » enucleatiores. » (*Ib.*, t. VI, p. 469-470.)

Cette première appréciation de Descartes sur la réplique de Gassend se trouve confirmée par la lettre suivante d'André Rivet à Mersenne, écrite de La Haye, le 28 mars 1644 :

« Je suis avec vous que Mons. Gassend est un vaillant combatant. Et je
 » trouve son Apologie claire et bien suivie. Cependant, j'apprens que
 » Mons. des Cartes en fait un grand mespris, et dit que, pour toute
 » response, en faisant imprimer ses Meditations, il en osera tout ce qui
 » est de Mons. Gassend, et mettra au tittre, *rejectis objectionibus inutilibus*.
 » J'estimay qu'il le devoit traicter plus respectueusement. »

« On a reçu icy un livre de luy (*Gassend*) contre Mons. Morin, qu'on va
 » faire imprimer. S'il n'y avoit que des remueurs en Philos. et Astronomie,
 » nous pourrions prendre patience et les laisser escrimer. Mais la curiosité
 » passe en autres choses jusques à l'impieté, et ne faut pas s'estonner si
 » Dieu frappe partout. L'Angleterre se ruine, et les esprits s'y rendent
 » irréconciliables... » (*Bibl. Nat.*, MS. f. n. a. 6206, f^o 110.)

CCCXLVII.

DESCARTES AU P. [MESLAND].

[Leyde, 2 mai 1644?]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 115, p. 519-526.

« *A vn Reuerend Pere Iesuite* », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Mais la lettre suivante, p. 121, l. 4, donne le nom du destinataire : c'est le P. Mesland. Elle permet aussi de fixer la date, mai 1644, ce qui concorde bien avec deux passages de la présente : « *Mon traité de Philosophie qui s'acheue d'imprimer.* » (p. 113, l. 3-4) et : « *L'espere aller en France bientôt* » (p. 120, l. 23). Cette lettre et la suivante furent sans doute envoyées avec la précédente, le 2 mai 1644 (voir le prolégomène, p. 121).

Mon Reuerend Pere,

Je ſçay qu'il eſt tres-mal-aiſé d'entrer dans les penſées d'autruy, & l'experience m'a fait connoiſtre combien les miennes ſemblent difficiles à pluſieurs; ce
5 qui fait que ie vous ay grande obligation de la peine que vous auez priſe à les examiner; & ie ne puis auoir que tres-grande opinion de vous, en voyant que vous les poſſédez de telle forte, qu'elles ſont maintenant plus voſtres que miennes. Et les difficultez qu'il vous
10 a plû me propoſer, ſont plutoſt dans la matiere, & dans le defaut de mon expreſſion; que dans aucun defaut de voſtre intelligence; car vous auez ioint la ſolution des principales. Mais ie ne lairray pas de dire icy mes ſentimens de toutes.

15 L'auouë bien que, dans les cauſes Phyſiques & Morales, qui ſont particulieres & limitées, on éprouue ſouuent que celles qui produiſent quelque effet; ne ſont pas capables d'en produire pluſieurs autres qui nous paroiffent moindres. Ainſi vn homme, qui peut
20 produire vn autre homme, ne peut pas produire vne fourmy; & vn Roy, qui ſe fait obeir par tout vn peuple, ne ſe peut quelquesfois faire obeir par vn cheual. Mais, quand il eſt queſtion d'vne cauſe vniuerſelle & indeterminée, il me ſemble que c'eſt vne notion com-
25 mune tres-euidente que, *quod poteſt plus, poteſt etiam minus*, auſſi bien que *totum eſt maius ſuâ parte*. Et meſme cette notion entenduë s'eſtend auſſi à toutes les cauſes particulieres, tant morales que phyſiques; car ce ſeroit plus à vn homme de pouuoir produire des hommes

27 bien entenduë (*Inst.*).

& des fourmis, que de ne pouuoir produire que des hommes; & ce feroit vne plus grande puissance à vn Roy de commander mesme aux cheuaux, que de ne commander qu'à son peuple; comme on feint que la Musique d'Orphée pouuoit émouuoir mesme les bestes, pour luy attribuer d'autant plus de force. 5

Il importe peu que ma seconde demonstration, fondée sur nostre propre existence^a, soit considérée comme differente de la premiere, ou seulement comme vne explication de cette premiere. Mais, ainsi que c'est vn effet de Dieu de m'auoir créé, aussi en est-ce vn d'auoir mis en moy son idée; & il n'y a aucun effet venant de luy, par lequel on ne puisse demonstrier son existence. Toutesfois il me semble que toutes ces demonstrations, prises des effets, reuiennent à vne; & mesme qu'elles ne sont pas accomplies, si ces effets ne nous sont éuidens (c'est pourquoy i'ay plustost considéré ma propre existence, que celle du ciel & de la terre, de laquelle ie ne suis pas si certain), & si nous n'y ioignons l'idée que nous auons de Dieu. Car mon ame estant finie, ie ne puis connoistre que l'ordre des causes n'est pas infiny, sinon en tant que i'ay en moy cette idée de la premiere cause; & encore qu'on admette vne premiere cause, qui me conferue, ie ne puis dire qu'elle soit Dieu, si ie n'ay veritablement l'idée de Dieu. Ce que i'ay insinué, en ma réponse aux premieres objections^b, mais en peu de mots, afin de ne point mépriser les raisons des autres, qui admettent communement que *non datur progressus in infinitum*. Et moy, ie 25

a. *Meditatio tertia*, p. 44, etc. (Edit. 1642.)

b. Page 114. (Edit. 1642.)

ne l'admets pas ; au contraire, ie croy que *datur reuerá talis progressus in diuisione partium materiæ*, comme on verra dans mon traité de Philosophie, qui s'acheue d'imprimer.

5 Le ne sçache point auoir determiné que Dieu fait touiours ce qu'il connoist estre le plus parfait, & il ne me semble pas qu'un esprit finy puisse iuger de cela. Mais i'ay tafché d'éclaircir la difficulté proposée, touchant la cause des erreurs^a, en suposant que Dieu ait
10 créé le monde tres-parfait ; pour ce que, suposant le contraire, cette difficulté cesse entierement.

| Le vous suis bien obligé de ce que vous m'apprenez les endroits de saint Augustin, qui peuuent seruir pour autoriser mes opinions ; quelques autres de mes
15 amis^b auoient déia fait le semblable ; & i'ay tres-grande satisfaction de ce que mes pensées s'accordent avec celles d'un si sainct & si excellent personnage. Car ie ne suis nullement de l'humeur de ceux qui des-
firedent que leurs opinions paroissent nouvelles ; au
20 contraire, i'accommode les miennes à celles des autres, autant que la verité me le permet.

Le ne mets autre difference entre l'ame & ses idées, que comme entré vn morceau de cire & les diuerses figures qu'il peut receuoir. Et comme ce n'est pas pro-
25 prement vne action, mais vne passion en la cire, de receuoir diuerses figures, il me semble que c'est aussi vne passion en l'ame de receuoir telle ou telle idée, & qu'il n'y a que ses volonteés qui soient des actions ; & que ses idées sont mises en elle, partie par les obiets qui

a. *Meditatio quarta*, p. 53. (Edit. 1642.)

b. Cf. t. III, p. 247-248.

touchent les sens, partie par les impressions qui sont dans le cerveau, & partie aussi par les dispositions qui ont précédé en l'ame mesme, & par les mouvemens de sa volonté ; ainsi que la cire reçoit ses figures, partie des autres cors qui la pressent, partie des figures ou autres qualitez qui sont desia en elle, comme de ce qu'elle est plus ou moins pesante ou molle &c., & partie aussi de son mouvement, lors qu'ayant esté agitée, elle a en soy la force de continuer à se mouvoir.

Pour la difficulté d'apprendre les sciences, qui est en nous, & celle de nous représenter clairement les idées qui nous sont naturellement connues, elle vient des faux préjugés de nostre enfance, & des autres causes de nos erreurs, que j'ay tâché d'expliquer assez au long en l'écrit que j'ay sous la presse^a.

Pour la mémoire, ie croy que celle des choses matérielles depend des vestiges qui demeurent dans le cerveau, après que quelque image y a esté imprimée ; & que celle des choses intellectuelles depend de quelques autres vestiges, qui demeurent en la pensée mesme. Mais ceux-cy sont tout d'un autre genre que ceux-là, & ie ne les sçau-rois expliquer par aucun exemple tiré des choses corporelles, qui n'en soit fort différent ; au lieu que les vestiges du cerveau le rendent propre à mouvoir l'ame, en la mesme façon qu'il l'auoit meüe auparauant, & ainsi à la faire souuenir de quelque chose ; tout de mesme que les plis qui sont dans un morceau de papier, ou dans un linge, sont qu'il est plus propre à estre plié derechef,

a. *Principia Philosophiæ*, pars prima, 71-74 inclus.

comme il a esté auparauant, que s'il n'auoit iamais esté ainsi plié^a.

L'erreur morale qui arriue, quand on croit avec raison vne chose fausse, pour ce qu'un homme de bien nous l'a^b ditte &c., ne contient aucune priuation, lors que nous ne l'assurons que pour regler les actions de nostre vie, en chose que nous ne pouuons moralement sçauoir mieux; & ainsi ce n'est point proprement vne erreur. Mais c'en^c feroit vne, si nous l'assurons comme vne verité de Physique, pour ce que le témoignage d'un homme de bien ne suffit pas pour cela.

Pour le libre arbitre, ie n'ay point vû ce que le R. P. Petau en a écrit^d; mais de la façon que vous expliquez vostre opinion sur ce fuiet, il ne me semble pas que la mienne en soit fort éloignée. Car, premièrement, ie vous supplie de remarquer, que ie n'ay point dit que l'homme ne fust indifferent que là où il manque de connoissance; mais bien, qu'il est d'autant plus indifferent, qu'il connoist moins de raisons qui le poussent à choisir vn party plustost que l'autre^e; ce qui ne peut, ce me semble, estre nié de personne. Et ie suis d'accord avec vous, en ce que vous dites qu'on peut suspendre son iugement; mais i'ay tasché d'expliquer le moyen par lequel on le peut suspendre^f. Car il est,

a. Cf. t. III, p. 20, l. 4.

b. *Clers.* : la.

c. *Clers.* : s'en.

d. DIONYSII PETAVII, *Aurelianensis, e Societate Jesu, DE LIBERO ARBITRIO libri tres* (Lutetiæ Parisiorum, sumptibus Sebastiani Cramoisy, M DC XLIII, fol., p. 302).

e. *Medit.* 4^a, p. 55. Cf. *Responsiones* 6^a, p. 478 et p. 483, § 6 et 8. (Edit. 1642.)

f. *Medit.* 4^a, p. 57. (Edit. 1642.)

ce me semble, certain que, *ex magnâ luce in intellectu sequitur magna propensio in voluntate*; en sorte que, voyant tres-clairement qu'une chose nous est propre, il est tres mal-aisé, & mesme, comme ie croy, impossible, pendant qu'on demeure en cette pensée, d'ar- 5
 refter le cours de nostre desir. Mais, pource que la nature de l'ame est de n'estre quasi qu'un moment attentive à vne mesme chose, si tost que nostre attention se détourne des raisons qui nous font connoistre que cette chose nous est propre, & que nous retenons seu- 10
 lement en nostre memoire qu'elle nous a parû desirable, nous pouuons représenter à nostre esprit quelque autre raison qui nous en fasse douter, & ainsi suspendre nostre iugement, & mesme aussi peut-estre en former vn contraire. Ainsi, puisque vous ne mettez pas 15
 la liberté dans l'indifference precisement, mais dans vne puissance reelle & positive de se determiner, il n'y a de difference entre nos opinions que pour le nom; car i'auoüe que cette puissance est en la volonté. Mais, 20
 pource que ie ne voy point qu'elle soit autre, quand elle est accompagnée de l'indifference, laquelle vous auoüez estre vne imperfection, que quand elle n'en est point accompagnée, & qu'il n'y a rien dans l'entendement que de la lumiere, comme dans celuy des bien- 25
 heureux qui sont confirmez en grace, ie nomme generalement libre, tout ce qui est volontaire, & vous voulez restreindre ce nom à la puissance de se determiner, qui est accompagnée de l'indifference. Mais ie ne desire rien tant, touchant les noms, que de suiure l'usage & l'exemple^a. 30

a. Cf. t. III, p. 378 et 704, et surtout lettre CCCLXVII bis ci-après.

Pour les animaux sans raison, il est évident qu'ils ne sont pas libres, à cause qu'ils n'ont pas cette puissance positive de se déterminer; mais c'est en eux une pure négation, de n'être pas forcéz ny
5 contraints.

Rien ne m'a empêché de parler de la liberté que nous avons à fuire le bien ou le mal, sinon que j'ay voulu éviter, autant que j'ay pû, les controuerses de la Theologie, & me tenir dans les bornes de la Philo-
10 sophie naturelle. Mais ie vous avoue qu'en tout ce où il y a occasion de pecher, il y a de l'indifference; & ie ne croy point que, pour mal faire, il soit besoin de voir clairement que ce que nous faisons est mauvais; il suffit de le voir confusement, ou seulement de
15 se souvenir qu'on a jugé autrefois que cela l'estoit, sans le voir en aucune façon, c'est à dire, sans avoir attention aux raisons qui le prouvent; car, si nous le voyons clairement, il nous seroit^a impossible de pecher, pendant le temps que nous le verrions en cette
20 forte; c'est pourquoy on dit que *omnis peccans est ignorans*. Et on ne laisse pas de meriter, bien que, voyant tres-clairement ce qu'il faut faire, on le fasse infailliblement, & sans aucune indifference, comme a fait Iesus-Christ en cette vie. Car l'homme pouvant n'avoir
25 pas toujours une parfaite attention aux choses qu'il doit faire, c'est une bonne action que de l'avoir, & de faire, par son moyen, que nostre volonté suiue si fort la lumiere de nostre entendement, qu'elle ne soit point du tout indifferente. Au reste, ie n'ay point écrit
30 que la grace empeschast entierement l'indifference;

a. Moralement parlant (*Inst.*).

mais seulement^a qu'elle nous fait pancher davantage vers vn costé que vers l'autre, & ainsi qu'elle la diminuë, bien qu'elle ne diminuë pas la liberté; d'où il suit, ce me semble, que cette liberté ne consiste point en l'indifference.

Pour la difficulté de concevoir, comment il a esté libre & indifferent à Dieu de faire qu'il ne fust pas vray, que les trois angles d'un triangle fussent égaux à deux droits, ou generalement que les contradictoires ne peuvent estre ensemble^b, on la peut aisement oster, en considerant que la puissance de Dieu ne peut auoir aucunes bornes; puis aussi, en considerant que nostre esprit est finy, & créé de telle nature, qu'il peut concevoir comme possibles les choses que Dieu a voulu estre veritablement possibles, mais non pas de telle, qu'il puisse aussi concevoir comme possibles celles que Dieu auroit pû rendre possibles, mais qu'il a toutesfois voulu rendre impossibles. Car la premiere consideration nous fait connoistre que Dieu ne peut auoir esté déterminé à faire qu'il fust vray, que les contradictoires ne peuvent estre ensemble, & que, par consequent, il a pû faire le contraire; puis l'autre nous assure que, bien que cela soit vray, nous ne devons point tascher de le comprendre, pour ce que nostre nature n'en est pas capable. Et encore que Dieu ait voulu que quelques veritez fussent necessaires, ce n'est pas à dire qu'il les ait necessairement vouluës; car c'est toute autre chose de vouloir qu'elle fussent necessaires, & de le vouloir necessairement, ou d'estre necessité

a. *Medit.* 4^e, p. 56. (Edit. 1642.)

b. *Responsiones* 6^e, p. 479. (Edit. 1642.)

à le vouloir. L'auoüe bien qu'il y a des contradictions qui font si évidentes; que nous ne les pouuons représenter à nostre esprit, sans que nous les iugions entièrement impossibles, comme celle que vous proposez : *Que Dieu auroit pû faire que les creatures ne fussent point dependantes de luy.* Mais nous ne nous les devons point représenter, pour connoître l'immensité de sa puissance, ny conceuoir aucune préférence ou priorité entre son entendement & sa volonté; car l'idée que nous auons de Dieu nous apprend qu'il n'y a en luy qu'une seule action, toute simple & toute pure; ce que ces mots de S. Augustin expriment fort bien : *Quia vides ea, sunt &c.*^a, pour ce qu'en Dieu *videre & velle* ne font qu'une mesme chose.

Je distingue les lignes des superficies, & les points des lignes; comme vn mode d'un autre mode; mais ie distingue le cors des superficies, des lignes, & des points qui le modifient, comme vne substance de ses modes. Et il n'y a point de doute que quelque mode, qui appartenoit au pain, demeure au saint Sacrement, vû que sa figure extérieure, qui est vn mode, y demeure. Pour l'extension de Iesus-Christ en ce S. Sacrement; ie ne l'ay point expliquée, pource que ie n'y ay pas esté obligé, & que ie m'abstiens, le plus qu'il m'est possible, des questions de Theologie, & mesme que le Concile de Trente a dit qu'il y est, *eâ existendi ratione quam verbis exprimere vix possimus.* Lesquels mots i'ay inferez à dessein, à la fin de ma réponse aux quatrièmes obiections^b, pour m'exempter de l'expli-

a. *Confessions*, XIII, 38.

b. Page 290. (Edit. 1642.)

quer. Mais i'ose dire que, si les hommes estoient vn peu plus accoutumez qu'ils ne sont à ma façon de philosopher, on pourroit leur faire entendre vn moyen d'expliquer ce mystere^a, qui fermeroit la bouche aux ennemis de nostre religion, & auquel ils ne pourroient contredire. 5

Il y a grande difference entre *l'abstraction* & *l'exclusion*. Si ie disois seulement que l'idée que i'ay de mon ame ne me la represente pas dependante du cors, & identifiée avec luy, ce ne seroit qu'une abstraction; de laquelle ie ne pourois former qu'un argument negatif, qui concluroit mal. Mais ie dis que cette idée me la represente comme vne substance qui peut exister, encore que tout ce qui appartient au cors en soit exclus; d'où ie forme vn argument positif, & conclus qu'elle peut exister sans le cors. Et cette exclusion de l'extension se voit fort clairement; en la nature de l'ame, de ce qu'on ne peut concevoir de moitié d'une chose qui pense, ainsi que vous avez tres-bien remarqué. 10 15 20

Ie ne voudrois pas vous donner la peine de m'envoyer ce qu'il vous a plû écrire sur le fujet de mes Meditations, pour ce que i'espere aller en France bientôt, où i'auray, si ie puis, l'honneur de vous voir. Et cependant ie vous supplie de me croire, &c. 25

a Voir cette explication, lettre CCCLXVII ci-après.

CCCXLVIII.

DESCARTES AU P. [GRANDAMY ?]

[Leyde, 2 mai 1644 ?]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 18, p. 105-106.

« A vn Reuerend Pere Iesuite », sans nom ni date. Mais l'impression des *Principia Philosophiæ* s'achève (p. 123, l. 1), et Descartes a déjà quitté sa solitude d'Égmont pour passer en France (p. 122, l. 3). La lettre est donc de mai ou juin, écrite de Leyde, ou peut-être de La Haye (p. 108, l. 19). Si elle est de Leyde, elle a pu partir, comme la précédente, avec la lettre à l'abbé Picot, le 2 mai (p. 108). Quant au destinataire, c'est un Jésuite, qui demeure pour lors au Collège de La Flèche (p. 122, l. 9), et qui aurait connu jadis Descartes. Nous avons le choix entre les PP. Vatier, Fournier, Grandamy, cités à la fin de la lettre CCCLIX ci-après. On songe d'abord au P. Vatier, qui fut professeur de Théologie à La Flèche, de 1636 à 1642; mais, à la fin de l'année 1642, il était à Orléans (voir t. III, p. 596, l. 27), et, d'ailleurs, il connaissait les détails que Descartes donne sur ses études à La Flèche (p. 122, l. 10; cf. t. I, p. 565, l. 10-13). On ne voit pas que le P. Fournier ait été à La Flèche en 1644; au contraire, le P. Grandamy fut recteur du Collège, de 1643 à 1648. Or les détails que Descartes rappelle complaisamment indiquent qu'il s'adresse à quelqu'un qui les ignorait, et sans doute à un correspondant nouveau; ceci conviendrait au P. Grandamy, qui se serait autorisé, pour lui écrire directement et lui envoyer les remarques du P. Mesland, des communications échangées entre eux, l'année 1643, par l'intermédiaire de Mersenne (t. III, p. 673, l. 9).

Mon Reuerend Pere,

J'ay esté extrêmement aise de voir des marques du souuenir qu'il vous plaist auoir de moy, & de receuoir les excellentes lettres du R. P. Mesland. Je tafche de

luy répondre^a tout franchement, & fans rien diffimuler de mes pensées. Mais ce n'est pas avec tant de soin que i'eusse désiré; car ie suis icy en vn lieu, où i'ay beaucoup de diuertiffemens & peu de loisir, ayant depuis peu quitté ma demeure ordinaire, pour chercher la commodité de passer en France, où ie me propose d'aller dans peu de temps. Et s'il m'est aucunement possible, ie ne manqueray pas de me donner l'honneur de vous y voir; car ie feray rauy de retourner à la Fleche, où i'ay demeuré huit ou neuf ans de fuitte en ma ieunesse; & c'est là que i'ay receu les premieres semences de tout ce que i'ay iamais appris, dequoy i'ay toute l'obligation à vostre Compagnie. 5 10

Si le témoignage de Monsieur de Beaune suffit pour faire valoir ma Geometrie, encore qu'il y en ait peu d'autres qui l'entendent, ie me promets que celuy du Reuerend Pere Mesland ne fera pas moins efficace pour authoriser mes Meditations, veu principalement qu'il a pris la peine de les accommoder au stile dont on a coustume de se seruir pour enseigner^b, dequoy ie luy ay vne tres-grande obligation. Et i'espère qu'on verra, par experience, que mes opinions n'ont rien qui les doie faire apprehender & reietter par ceux qui enseignent; mais, au contraire, qu'elles se trouveront fort vtils & commodes. 15 20 25

Il y a deux mois que les Principes de ma Philosophie eussent dû estre acheuez d'imprimer, si le libraire m'eust tenu parole; mais il a esté retardé par les figures, qu'il n'a pû faire tailler si-tost qu'il pen-

a. Lettre précédente, p. 110.

b. Voir ci-avant p. 120, l. 22, et p. 111, l. 8.

foit. l'espere pourtant de vous les enuoyer bien tost, si le vent ne m'emporte d'icy, auant qu'ils soient acheuez. le suis,

CCCXLIX.

DESCARTES A TOBIE D'ANDRÉ.

[Leyde], 27 mai 1644.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 250-251.

« M. Descartes jugeant que Schoockius, sa partie, & Voetius, qui se faisoit sollicitateur pour luy, ne s'endormiroient pas pendant son voyage de France, & tâcheroient de profiter de son absence, avoit écrit [en marge : Cette lettre est Lat. et Fr. MS.], le 27 de May, à un Professeur de Groningue, nommé le fleur Tobie d'André, qu'il n'avoit vû qu'une seule fois de sa vie, mais en qui il avoit remarqué assez de bonne volonté pour le servir. Il avoit prié ce Professeur de luy donner avis de tout ce qui se passeroit, par l'adresse de M. de Hooglandt, son correspondant à Leyde, pendant qu'il seroit hors des Provinces unies. » (Baillet, II, 250-251.)

CCCL.

REGIUS A DESCARTES.

[Utrecht], 4 juin 1644.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 215-216.

Nous réunissons ici les citations de deux lettres de Regius à Descartes : la 30^e, du 4 (peut-être faut-il lire, suivant le nouveau style, 14) juin 1644 (A), et la 31^e (B), non datée, mais qui dut suivre de près la précédente. La première fait suite immédiatement au résumé que Baillet donne de la 27^e, lettre CCCXL ci-avant, p. 97.

A « Néanmoins toute la Philosophie ne fut point capable de luy inspirer (à Regius) la constance nécessaire pour supporter cette séparation (d'avec Descartes), dont il nous a décrit la peine, en des termes d'autant plus touchans, qu'il sembloit moins se fier à la promesse qu'il luy avoit faite de revenir en Hollande. Après luy avoir présenté les vœux de sa femme, de sa fille, de M. le Baron de Haestrecht, de M. le Conseiller Vanleew, de M. Parmentiers, & de M. Van Dam, célèbre Médecin d'Utrecht, dans sa lettre d'adieu [en marge : Lettr. 30 MS. de Reg. du 4 Juin], il luy protesta que, sans les engagements qui le lioient avec sa femme, ses enfans & sa profession, il le suivroit par tout, & s'attacheroit à sa personne de la manière qu'il espéroit l'être à son cœur pour toute sa vie. Enfin il le conjura de vouloir adoucir les rigueurs de la nécessité qui le retenoit, en continuant, quelque part qu'il fût, de l'assister de ses conseils & de ses instructions. » (Baillet, II, 215-216.)

B « La belle saison s'avançoit, sans que l'Imprimeur & le Graveur des figures pussent finir. M. Descartes, pour ne point laisser perdre les commoditez du voyage qui se présentoit, se vit obligé de partir les mains vuides, après s'être assuré [en marge : Lipstorp, p. 84] de l'affection & de l'industrie de M. Schooten, Professeur des Mathématiques à Leyde, qui s'étoit chargé des figures, & avoir laissé la liste de ses amis de Hollande, pour qui il ordonnoit les présens de son livre [en marge : Lettr. 31 MS. de Reg. à Desc.]. »

« Avant que de s'embarquer en Zélande, il vit en passant le sieur Jean de Beverwick [en marge : né en 1594], dit Beverovicus, Gentilhomme de Dordrecht, Conseiller & Médecin ordinaire de cette ville, qui faisoit imprimer actuellement à Rotterdam, pour la quatrième édition, le Recueil [en marge : De Termino fatali] de ses questions épistolaires, enrichi d'un grand nombre de pièces nouvelles, dont la principale étoit celle qui contenoit le sentiment de M. Descartes sur la circulation du sang. » (Baillet, II, 216.)

Là-dessus, Baillet rappelle les deux lettres échangées à ce sujet entre Beverovicus et Descartes, 10 juin et 5 juillet 1643 (t. III, p. 682, et ci-avant, p. 3).

Baillet donne, en outre, les renseignements qui suivent :

« Le sieur Elzevier, voyant avancer son impression des *Principes* de M. Descartes vers la fin, fit solliciter l'Auteur de luy permettre d'imprimer en même tems la traduction latine de ses *Essais*, après laquelle les étrangers, qui n'avoient point l'usage de la langue Française, aspireroient depuis la première édition de ces *Essais*. Cette Traduction avoit

» été faite, depuis peu de mois, par M. de Courcelles, l'ancien Ministre et
 » Théologien François, retiré en Hollande, comme Rivet, M. Desmarets,
 » M. Blondel, M. de Saumaise et plusieurs autres sçavans Calvinistes de
 » France. » (BAILLET, II, 213.)

« C'étoit alors la mode, parmy les gens de Lettres du premier ordre, de
 » briguer l'amitié de M. Descartes et de M. Gassendi; et l'on ne croyoit
 » pas pouvoir se maintenir dans la réputation de bel esprit ou de sçavant
 » homme, si l'on n'étoit connu de ces deux Philosophes ou si l'on n'avoit
 » au moins quelque relation avec eux. M. de Courcelles étoit l'ami parti-
 » culier de l'un et de l'autre; et parce qu'il sçavoit que M. Descartes avoit
 » le cœur ulcéré des playes que les livres et les émissaires de M. Gassendi
 » luy avoient faites, il ne croyoit pas pouvoir se maintenir dans ses bonnes
 » graces, qu'en dissimulant cé qu'il étoit à M. Gassendi, et qu'en faisant
 » quelque chose, qui pût luy être fort agreable, et l'éloigner en même
 » têmes de la pensée qu'il fût du nombre de certains espions, qu'il croyoit
 » ne s'approcher de luy que pour le livrer à M. Gassendi. C'étoit se mé-
 » nager auprès de l'un et de l'autre avec la prudence d'un amy équitable
 » et sincère; mais c'étoit connoitre assez mal ce cœur ulcéré, qui ne lais-
 » soit pas d'aimer tendrement tous ceux de ses amis de France et de Hol-
 » lande, qui se trouvoient engagez dans l'amitié de M. Gassendi, et qui
 » n'étoit pas libre, même au milieu de ses petits chagrins, de ne pas aimer
 » M. Gassendi, depuis qu'il avoit attaché son affection à l'estime qu'il
 » avoit conçûe pour luy. M. de Courcelles crût donc ne pouvoir rien faire
 » de plus agreable à M. Descartes, ni de plus digne d'un Cartésien aussi
 » zélé qu'il étoit, que de traduire les Essais de sa Philosophie en une
 » langue qui pût contribuer à rendre toute la terre cartésienne. Il mit en
 » Latin le *Discours de la Méthode*, la *Dioptrique* et le traité des *Météores*.
 » Mais il ne toucha point à la *Géométrie*, soit qu'il la jugeât au-dessus de
 » sa portée, soit qu'il eût avis que M. Schooten se fût chargé de la
 » traduire. »

« M. Descartes, ayant donné son consentement pour l'impression de la
 » traduction des trois traittez, fut prié de la revoir auparavant, pour juger
 » de sa conformité avec son original. Il ne refusa point d'user de son
 » droit d'Auteur, et se servit de cette occasion pour y faire quelques chan-
 » gemens, comme nous avons remarqué qu'il fit à ses *Méditations* sur la
 » traduction françoise de M. le Duc de Luynes. Ce fut donc sur ses
 » propres pensées qu'il fit des corrections, plutôt que sur les paroles du
 » Traducteur Latin, à qui il rendit le témoignage d'avoir été fidelle et
 » scrupuleux, jusqu'à s'efforcer de rendre le sens de l'Auteur mot pour
 » mot. » (BAILLET, II, 214-215.)

On trouve reliés en un seul volume, bien qu'avec une pagination diffé-
 rente, les deux ouvrages suivans :

1° RENATI DES CARTES *Speciminâ Philosophiæ : seu Dissertatio de Me-
 thodo rectè regendæ rationis, et veritatis in scientiis investigandæ; Diop-*

trice, et Meteora. Ex Gallico translata, et ab Auctore perlecta, variisque in locis emendata (Amstelodami, apud Ludovicum Elzevirium, MDCC XLIV. Cum Privilegiis. In-4°, p. 331).

2° RENATI DES-CARTES *Principia Philosophiæ* (Amstelodami, apud Ludovicum Elzevirium, Anno MDCC XLIV. Cum Privilegiis. In-4°, p. 310).

CCCLI.

DESCARTES A WILHEM.

Paris, 9 juillet 1644.

AUTOGRAPHE, Leyde, Bibliothèque de l'Université.

Une demi-feuille, grand format, pliée en deux; au recto du premier feuillet, la lettre (12 lignes, plus l'en-tête, la signature, la date, etc.); au verso du second, l'adresse, avec un cachet de cire rouge, aux initiales R et C entrelacées, auquel est resté un peu de soie jaune. — Publiée par Foucher de Careil, t. II, p. 31, Œuvres inédites de Descartes (Paris, Ladrangé, 1860).

Monfieur,

I'apprehenderois que vous n'euffiez opinion, qu'en
 paffant la mer i'euffe perdu la memoire de ceux a
 qui i'ay voué le plus de feruice, fi ie manquois a
 vous tesmoigner, par letres, que ie conferue icy 5
 toutes les mesmes inclinations que i'ay euës en
 Hollande, & que i'ay autant de passion pour vous
 feruir. Je partiray demain de cete ville, pour aller
 en Bretagne, & n'espere pas estre de retour de
 deux mois. Si vous apprenez, cependant, quelque 10
 chose de Groningue, & que vous me faciez la fa-
 veur de le communiquer a Monfieur de Hoghelande,

qui est a Leyde, vous m'obligerez. Et ie feray toute
ma vie,

Monfieur,

Vostre tres humble &
tres obeiffant feruiteur,

DESCARTES.

De Paris, le 9 juillet 1644.

Adresse :

A Monfieur,
Monfieur de Wilhelm,
Confeiller de M^r le Prince
d'Orange & du Conseil
de Brabant,
A la Haye.

Baillet, dans *La Vie de Mons. Des-Cartes*, donne les détails qui suivent sur ce passage du philosophe à Paris :

« M. Descartes n'arriva à Paris que vers la fin du mois de Juin. Sa résolution étoit de ne voir personne qu'après son retour de Bretagne et de Poitou. Mais il ne pût empêcher les visites de ceux à qui l'Abbé Picot avoit donné avis de son arrivée. La maison de cet Abbé^a ne fut pas l'unique rendez-vous de tant d'amis qui se pressoient d'aller embrasser un amy qu'ils n'avoient vû depuis près de quinze ans. On l'alloit aussi chercher au Palais des Tournelles, chez son illustre amy M. Mydorge, et on le trouvoit encore quelquefois les matins aux Minimes de la Place Royale, chez le P. Mersenne. Ce Père ne s'étoit pas contenté de marquer son adresse à leurs amis communs; il avoit encore averty plusieurs de ceux qui aspiroient après l'honneur de le connoître, et d'en être connu. » (BAILLET, II, 217.)

Suit une citation de la lettre suivante de Méliand, que nous donnons *in extenso* :

« Ce dimanche, X^{me} juillet 1644. »

« Monsieur et Reuerend Pere »,

« Je vous remercie tres affectueusement de l'honneur de vostre souue-

a. Voir ci-avant, p. 108.

» nir, et des deux aduis qu'il vous a pleu me donner depuis peu. Le pre-
 » mier, touchant cet excellent homme en la vraye philosophie naturelle,
 » qui communiqueroit franchement ce qu'il a et ce qu'il sçait, pourueu
 » que l'on procedde aussy librement et franchement avec luy, et pour en
 » examiner et considerer les principes et les causes avec leurs effects. Et
 » le deux^{me} est touchant l'arriuée de Monsieur des Cartes en ceste ville,
 » d'ou il se doibt absenter dans peu de jours. »

« Je n'ay peu, sur le premier, vous aller veoir jusques a present, avec
 » regret. Et ce deux^{me} m'a faict resoudre de receuoir cet honneur demain
 » matin, et, s'il m'est possible, avec M^r de Montarge, plus capable que
 » moy de voir et entretenir ces deux excellents hommes et extraordinaires
 » esprits. »

« Je vous donne le bonsoir. »

(Bibl. Nat., MS. f. n. a. 6205, p. 414.)

D'autre part, on trouve, dans Baillet, l'anecdote suivante, qui se rap-
 porte à ce même séjour de Descartes à Paris :

« Ayant sçu que M. Descartes étoit à Paris, durant l'Eté de l'an 1644,
 » il (M. Arnaud) ne put s'empêcher de l'envoyer visiter par un jeune
 » Ecclésiastique de ses amis [*en marge* : M. Wallon de Beaupuis], et de
 » luy faire offrir ses services. Il luy fit même proposer quelque nouvelle
 » difficulté sur sa manière d'expliquer la Transsubstantiation selon ses
 » principes, mais plutôt pour donner matière au jeune Ecclésiastique d'un
 » entretien avec ce grand homme, que pour avoir de luy aucune réponse,
 » dont il eût besoin sur la difficulté proposée. L'Ecclésiastique rendit
 » conte de sa visite à M. Arnaud avec les complimens de M. Descartes ;
 » mais il ne parla presque que de la surprise où il avoit été, non seulement
 » de trouver un Philosophe très-accessible et très-affable, mais encore de
 » voir un si grand génie dans une simplicité et une taciturnité toute extra-
 » ordinaire. » (BAILLET, II, 129-130.)

Voir, à ce sujet, la lettre CCCXLIV, p. 104 ci-avant, *éclaircissement*.

Enfin une lettre de M. de Bergen, du 30 août 1644, citée plus loin,
éclaircissement de la lettre CCCLIII, mentionne aussi ce séjour à Paris
 et se réfère probablement à une lettre du 8 juillet. Descartes paraît avoir
 écrit aussi le même jour à Elisabeth.

D'autre part, François Ogier, secrétaire du comte d'Avaux au Congrès
 de Munster, recevait un exemplaire des *Principes*, conservé à la Biblio-
 thèque de Carcassonne, où on lit cette note de sa main : « Hagâ Comitibus
 » missus liber ab autore cum epistola Monasterium Wistofalorum, ubi
 » nunc temporis commoror in comitatu Claudii Memmii Auxilii Mæce-
 » natis mei ad pacem. 18 sept. 1644. — F. Ogier. » Le livre était envoyé
de la part de l'auteur, avec cette dédicace, qui n'est pas de Descartes :
 « F^o Ogier acris iudicii senatori censenda proponit Des Cartes. » Cf.
 tome I, p. 6.

CCCLII.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Rennes], 29 juillet 1644.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 217-218 (A), et 221 (B).

C'est la suite immédiate de l'alinéa imprimé p. 127 comme *éclaircissement*. Il est continué par la lettre CCCLIV ci-après, du 18 août 1644.

« Il (M. Descartes) partit dès le lendemain (c'est-à-dire le 12 juillet) de Paris pour Orléans, & delà il descendit à Blois chez M. de Beaune, Conseiller au Présidial, qui avoit composé sur sa Géométrie les excellentes Notes dont nous avons eû occasion de parler ailleurs. Il trouva cet amy assez incommodé de la goutte. Son mal étoit assez grand pour luy interdire les fonctions de dehors; mais il n'étoit pas suffisant pour luy ôter l'usage de la Philosophie & des Mathématiques dans sa chambre. » A

Il n'avoit pas encore abandonné le travail des lunettes, & il en montra quelques-unes à M. Descartes, dont les verres étoient Sphériques, & qui se trouvoient assez bonnes [en marge : Lettr. MS. à Picot du 29 Juillet]. 5

« De Blois il passa à Tours, où il fut reçu par le frère puîné de M. de Touchelaye, avec tout l'accueil qu'il auroit pû espérer d'un amy très-intime, & acquis par une longue conversation. »

Il devoit cela aux recommandations & à la bienveillance de son aîné, qui n'avoit pû se rendre à Tours comme il l'auroit souhaité [en marge : *Ibid. ut supr.*].

« Ce Gentil-homme ne luy permit pas de prendre un logement ailleurs que chez luy, pendant le têmes qu'il s'arrêta dans cette ville, & il

n'y vid que six personnes, outre luy, qui étoient M. le Président le Blanc, M. de la Barre, Président au bureau des finances de Tours, qui vit encore aujourd'hui, M. Sain son cousin, fils de sa Marraine, & trois Feüillans, dont nous ignorons les noms. Ils avoient déjà tous oüy parler du livre de ses Principes comme d'un ouvrage imprimé, de sorte que M. Descartes ne pût se dispenser d'en faire envoyer pour eux une demie douzaine d'exemplaires en cette ville, avec une douzaine pour Nantes, lorsqu'il en fut venu de Hollande [en marge : il en augmenta le nombre depuis]. »

« De Tours il alla droit à Nantes, où il ne trouva personne de ceux qu'il y cherchoit. C'est ce qui le fit passer à Rennes sans s'arrêter. Il y vid ses deux frères, Conseillers au Parlement, l'aîné, qui étoit M. Descartes de la Bretaillière, l'autre, qui étoit du second lit & s'appeloit M. de Chavagnes. Il partit avec eux, le XXIX de Juillet, pour aller au Crévis, à douze lieuës de Rennes, chez M. Rogier, leur beau-frère, Seigneur du lieu, qui étoit veuf de la sœur [en marge : Jeanne Descartes] aînée de nôtre Philosophe, & Garde-noble des deux enfans qu'elle luy avoit laissez. Toute la famille s'y étant rassemblée, hors une sœur, qui étoit Madame [en marge : Anne Descartes] du Bois-d'Avaugour, puinée de M. de Chavagnes, & qui demouroit auprès de Nantes, on travailla conjointement à l'accommodement des affaires domestiques, qui faisoient tout le sujet du voyage de nôtre Philosophe en France. Il eut tout lieu de se louer de M. de Chavagnes, & de ses beaux-frères; mais il eut de la peine à trouver autant d'équité & de raison dans son aîné, qui sembloit n'avoir jamais eu beaucoup de considération pour luy. Ce peu de sentiment pour un frère, qui méritoit encore toute autre chose que ce que la nature pouvoit exiger, auroit laissé une tache au nom de M. Descartes de la Bretaillière, si ce défaut n'avoit été avantageusement réparé par ses enfans, qui rendent avec usure à la mémoire de leur Oncle, ce qu'il sembloit que leur père luy avoit refusé de son vivant. » (Baillet, II, 217-218.)

B *« M. Descartes, arrivant à Paris, trouva l'Abbé Picot & le P. Mersenne occupez du soin d'envoyer dans les Provinces du Royaume les exemplaires de ses Principez destinez pour les amis de dehors [en marge : Lettr. MS. du 29 Juillet à Picot]; mais qui at-
tendoient l'Auteur pour luy laisser la satisfaction de faire luy-même ses présens à ceux de la Ville [en marge : le P. Mersenne étoit sur le point de faire son voyage]. » (Baillet, II, 221.)*

CCCLIII.

ELISABETH A DESCARTES.

[La Haye], 1^{er} août [1644].COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*.

Publiée par Foucher de Careil, p. 56-58, Descartes et la Princesse Elisabeth (Paris, Germer-Baillière, 1879). Comme variantes, les leçons de Foucher de Careil.

Monfieur Descartes,

Le present que M. Van Bergen m'a fait^a, de vostre part, m'oblige de vous en rendre grace, & ma conscience m'accuse de ne le pouuoir faire selon ses merites. Quand
 5 ie n'y aurois reçu que le bien qui en reuiet a nostre
 < siecle >, celuy cy vous deuant tout ce que les precedents
 ont payé aux inuenteurs des sciences, puisque vous auez
 seul démontré qu'il y en a, iusqu'a quelle proportion mon-
 10 tera ma dette, a qui vous donnez, avec l'instruction, vne
 vous me faites de vostre amitié & de vostre approbation?
 Les pedants diront que vous estes contraint de bastir vne
 nouvelle morale, pour m'en rendre digne. Mais ie la
 prens pour vne regle de ma vie, ne me sentant qu'au pre-
 15 mier degré, que vous y approuuez, le desir d'informer

6 < siecle > omis (en blanc dans le MS.).

a. Van Zurck, sieur de Bergen, était chargé de distribuer en Hollande les exemplaires des *Principes*, pendant le voyage de Descartes en France.

b. Les *Principes* sont précédés d'une dédicace à la Princesse Elisabeth.

mon entendement & de suiure le bien qu'il connoit. C'est a cette volonté que ie dois l'intelligence de vos œuures, qui ne sont obscures qu'a ceux qui les examinent par les principes d'Aristote, ou avec fort peu de soin, comme les plus raisonnables de nos docteurs en ce país m'ont 5
 auoué qu'ils ne les estudioient point, parce qu'ils sont trop vieux pour commencer vne nouvelle methode, ayant vsé la force du corps & de l'esprit dans la vieille.

Mais ie crains que vous retracterez, avec iustice, l'opinion que vous eustes de ma comprehension, quand vous 10
 saurez que ie n'entens pas comment l'argent vif se forme, si plein d'agitation & si pesant tout ensemble, contraire a la definition que vous avez fait de la pesenteur; & encore que le corps E, dans la figure de la 225^e page, le presse, quand il est deffous, pourquoy se ressentiroit-il 15
 de cette contrainte, lorsqu'il est au deffus, plus que ne fait l'air en sortant d'un vaisseau ou il a esté pressé?

La seconde difficulté que i'aye trouuée est celle de faire passer ces particules, tournées en coquilles, par le centre de la terre, sans estre pliées ou defigurées par le feu qui 20
 s'y trouue, comme ils le furent du commencement pour former le corps M. Il n'y a que leur vitesse qui les en peut sauuer, & vous dites, dans la page 133 & 134, qu'elle ne leur est point necessaire pour aller en ligne droite, & par consequent, que ce sont les parties les moins 25
 agitées du premier element qui s'ecoulent ainsi par les globules du second. Je m'estonne pareillement qu'ils prennent un si grand tour, en sortant des poles du corps M, & passent par la superficie de la terre, pour retourner a

6 estudioient] étudieroient. — 12 contraire] contrairement. — 23 la page] les pages.

l'autre, puisqu'ils peuuent trouuer vn chemin plus proche par le corps C.

*Je ne vous represente icy que les raisons de mes doutes dans vostre liure; celles de mon admiration estant innu-
5 merables, comme aussi celles de mon obligation, entre lesquelles ie conte encore la bonté que vous auez eu de m'informer de vos nouvelles & me donner des preceptes pour la conseruation de ma santé^a. Celles-la m'apportoient
10 beaucoup de ioye par le bon succes de vostre voyage & la continuation du dessein que vous auiez de reuenir, & celles-cy^b beaucoup de profit, puisque i'en experimente desia la bonté en moy-mesme. Vous n'auiez pas montré a M. Voetius le danger qu'il y a d'estre vostre ennemi,
15 comme a moy l'auantage de vostre bienueillance; autrement, il en fuieroit autant le titre, comme ie cherche de meriter celuy de*

Vostre tres-affectionnée amie a vous rendre seruice,

ELISABETH.

Ce 1^{er} d'Aoust.

20

Monsieur Descartes.

Huygens, qui venait aussi de recevoir son exemplaire des *Principia Philosophiæ*, écrivit, à ce sujet, au P. Mersenne :

« Au camp deuant le Sars de Gant, 16 aoust 1644. »

« La Philosophie de M. Descartes vient de m'estre rendue, et de 8 iours
» ie n'auray loysir d'y regarder. Je voudray vous la pouuoir faire tenir.
» Mais, premiere^t, i'attendray sçauoir que mon adresse de Calais soit
» seure; car i'ay subiect d'en doubter, pour des pacquets que i'ay faict
» passer par là, et dont ie n'entens point parler. Continuez moy l'honneur
» de vostre amitié. Je tascheray de la meriter en partie, comme estant... »
(*Bibl. Nat., MS. fr. n. a., 6206, f. 11.*)

a. Lettre perdue, probablement du 8 juillet.

b. Lire *ceux-cy* (ces preceptes, l. 7).

C'était le même Van Zurck, qui avait remis à Elisabeth son exemplaire, qui envoya aussi le sien à Huygens, comme en témoigne la lettre suivante (MS. Bibl. Université de Leyde, coll. *Huygens*) :

« J'ay esté bien ayse d'apprendre, par la lettre qu'il vous a plû m'escire,
» que les exemplaires de la philos(ophie) de M. des C(artes) vous estoyent
» rendus; car i'en estois en peine, et m'estois proposé de vous envoyer un
» second exemplaire, pour suppleer à la mauvaise adresse que ie pensois
» avoir donné au premier. »

« Les dernieres nouuelles que nous auons eues de nostre amy, estoyent
» du 8^{me} Iuillet, de Paris, d'ou il faisoit estast de partir le lendemain pour
» Nantes; depuis, nous n'auons rien appris de luy. Je ne doute pas qu'il
» n'ait laissé l'adresse, pour luy faire tenir ses lettres, au R. Pere Mer-
» cenne, à Paris. Ausy luy doit on enuoyer d'icy quelques hardès; si vous
» l'avez pour agreable, de les accompagner d'vn exemplaire de vostre
» liure (*sans doute les Momenta desultoria, publiés en 1644, chez Abraham*
» *et Bonaventure Elzevier, à Leyde*), ie ne manqueray pas de le luy faire
» tenir, aussy seurement que ie recherche avec passion l'honneur de vos
» commendemens, pour tesmoigner combien ie suis veritablement,

» Monsieur, etc...

» De Bergen, le 30 d'Aoust 1644. »

En tête de la lettre, de la main de Huygens, on lit : « A. S. van Zurck
» aan Const. Huy. R(ecepta) Assen, 8 sept. 44. »

CCCLIV.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

Le Crévis, 18 août 1644.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 218-219.

Ce fragment fait suite à la partie A de la lettre CCCLII ci-avant, p. 130; il est continué par la lettre CCCLVI ci-après, p. 138.

« *M. Descartes du Perron (c'est ainsi qu'il faut nommer nôtre Phi-
losophe, tant qu'il sera dans son país, & parmy sa parenté, pour le
distinguer de son aîné)* [en marge : il étoit à Kerleau le 14 d'Août,
où il passa quelque contrat avec ses frères], *aimoit véritablement ses
proches, & il avoit certainement plus d'indifférence qu'eux pour la
possession des biens, du partage desquels il s'agissoit entre eux. C'est ce*

qui le porta à leur faire terminer les affaires plus promptement qu'il n'auroit dû, s'il y avoit cherché son avantage. Il en récrivit le XVIII d'Août à l'Abbé Picot, auquel il avoit déjà fait sçavoir toute la route de son voyage en partant de Rennes pour le Crévis, & luy avoit marqué M. de la Sebinière à Nantes [en marge : Ruë de Verdun], pour l'adresse des lettres qu'il luy écrivoit de Paris durant son séjour en Bretagne. Il manda à cet Abbé qu'il avoit, par la grace de Dieu, expédié la principale affaire qu'il eût en ce país là, non pas, à la vérité, si bien qu'il auroit pû desirer, mais mieux, sans doute, que s'il avoit été obligé de plaider. Il espéroit achever les autres de moindre importance & toutes ses visites avant l'hyver, & se rendre vers le milieu du mois d'Octobre à Paris, où il prétendoit ne rester que cinq ou six jours. L'amour de sa chère solitude de Nord-Hollande s'étant réveillé dans son cœur luy avoit déjà fait prendre les mesures de son retour, & l'embarras des affaires domestiques avoit beaucoup augmenté son impatience. Plusieurs de ses amis s'étoient flatté de l'espérance de luy voir prendre un établissement à Paris [en marge : Lettr. MS. à Picot du 18 Août 1644], & à ne point mentir, il en souhoitoit luy-même les occasions. Mais l'expérience luy faisoit remarquer, de jour en jour, qu'il vaut souvent mieux se faire souhaiter de loin, que de se laisser posséder, avec trop de facilité, à des personnes dont il seroit fâcheux d'éprouver ensuite les dégoûts. Luy même s'appercevoit que, plus il étoit proche des objets, moins il se sentoit de passion pour eux; et qu'il avoit encore plus^a de dégoût pour la France & pour Paris, lorsqu'il étoit en Hollande & à Egmond, que lorsqu'il étoit en France & à Paris. » (Baillet, II, 218-219.)

CCCLV.

DESCARTES A ELISABETH.

[Le Crévis, août 1644.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 51, p. 148-150.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », sans date. Mais c'est la réponse à la lettre CCCLIII, du 1^{er} août, p. 131. Elle est

a. Sic. Lire moins.

donc sans doute du mois d'août 1644, Descartes annonçant son retour en Hollande « dans deux ou trois mois » (p. 138, l. 5). — Il se peut toutefois que cette lettre ait été écrite seulement en septembre, auquel cas elle serait datée de Chavagne en Sucé, et non pas du Crévis, où Descartes ne resta que jusqu'au 25 août (voir la lettre suivante, p. 138).

Madame,

La faueur que me fait vostre Alteſſe de n'auoir pas defa|greable que i'aye osé témoigner en public combien ie l'estime & ie l'honore^a, est plus grande, & m'oblige plus qu'aucune que ie pourois receuoir d'ail- 5 leurs. Et ie ne crains pas qu'on m'acuse d'auoir rien changé en la Morale, pour faire entendre mon sentiment sur ce sujet; car ce que i'en ay écrit est si veritable & si clair, que ie m'affure qu'il n'y aura point d'homme raisonnable qui ne l'auouë. Mais ie crains 10 que ce que i'ay mis, au reste du liure, ne soit plus douteux & plus obscur, puisque V. A. y trouue des difficultez.

Celle qui regarde la pesanteur de l'argent vif^b, est fort considerable, & i'eusse tafché de l'éclaircir, sinon 15 que, n'ayant pas encore assez examiné la nature de ce metal, i'ay eu peur de faire quelque chose contraire à ce que ie pouray aprendre cy-apres. Tout ce que i'en puis maintenant dire, est que ie me persuade que les petites parties de l'air, de l'eau, & de tous les autres 20 cors terrestres, ont plusieurs pores, par où la matiere tres-subtile peut passer; & cela fuit assez de la façon dont i'ay dit qu'elles sont formées. Or il fufit de dire

a. Epître dédicatoire des *Principia Philosophiæ*.

b. Voir ci-avant, p. 132, l. 11.

que les parties du vif argent & des autres metaux ont moins de tels pores, pour faire entendre pourquoy ces metaux font plus pefans. Car, par exemple, encore que nous auoüaffions que les parties de l'eau & celles du vif argent fussent de mesme grosseur & figure, & que leurs mouuemens fussent semblables, si seulement nous suposons que chacune des parties de l'eau est comme vne petite corde fort molle & fort lasche, mais que celles du vif argent, ayant moins de pores, sont comme d'autres petites cordes beaucoup plus dures & plus ferrées, cela suffit pour faire entendre que le vif argent doit beaucoup plus peser que l'eau.

Pour les petites parties tournées en coquille^a, ce n'est pas merueille qu'elles ne soient point détruites par le feu qui est au centre de la terre. Car ce feu-là n'estant composé que de la matiere tres-subtile toute seule, il peut bien les emporter fort viste, mais non pas les faire choquer contre quelques autres cors durs ; ce qui seroit requis pour les rompre ou diuifer.

Au reste, ces parties en coquille ne prennent point vn trop grand tour pour retourner d'vn pole à l'autre^b. Car ie suppose que la pluspart passe par le dedans de la terre ; en sorte qu'il n'y a que celles qui ne trouvent point de passage plus bas, qui retournent par nostre air. Et c'est la raison que ie donne, pourquoy la vertu de l'aimant ne nous paroist pas si forte en toute la masse de la terre, qu'en de petites pierres d'aimant.

a. Page 132, l. 18.

b. *Ib.*, l. 27.

Mais ie supplie tres-humblement vostre Alteſſe de me pardonner, ſi ie n'écris rien icy que fort confuſement. Ie n'ay point encore le liure dont elle a daigné marquer les pages; & ie ſuis en vn voyage continu; mais i'eſpere, dans deux ou trois mois, auoir l'honneur de luy faire la reuerence à la Haye. Ie ſuis, &c.

CCCLVI.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

Chavagne en Sucé, 11 ſeptembre 1644.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 219-220.

Pour faire ſuite immédiatement à la lettre CCCLIV ci-avant, p. 135.

« Ce fut au Crévis qu'il (M. Descartes) apprit que les exemplaires imprimez de ſes Principes étoient enfin arrivez de Hollande à Paris; & M. Picot luy manda qu'il n'avoit point trouvé d'expédient plus propre à ſe conſoler de ſon abſence, que la traduction françoiſe de cet ouvrage, qu'il avoit commencée dès ſon départ de Paris, ſur l'exemplaire imparfait [en marge : ſans figures] qu'il avoit apporté par avance de Hollande dans ſa valiſe. Il demeura au Crévis juſqu'à la Fête de S. Louis^a, ſans pouvoir vacquer à autre choſe qu'aux viſites de la nobleſſe voiſine, & aux honnêtes paſſe-têms que luy procuroient Meſſieurs Rogier, père & fils. Il fallut aller enſuite à Chavagnes, au territoire de Nantes, pour ſatisfaire le Seigneur du lieu, qui l'y retint plus long-têms qu'il n'auroit ſouhaité, dans des amuſemens ſemblables à ceux dont on l'avoit diverty au Crévis. Il écrivit à Chavagnes, le XI de Septembre, à l'Abbé Picot, qui luy avoit mandé, dans ſa dernière, qu'il avoit déjà traduit les deux premières parties de ſes Principes; & il luy marqua que, pour luy, il n'avoit pas encore ſçu trouver, depuis ſon départ de Paris, le têms de lire la traduction

a. Le 25 août.

françoise de ses Méditations, faite par M. le Duc de Luynes^a, qu'il avoit apportée dans la pensée de s'en faire une occupation agréable dans le cours de son voyage. » (Baillet, II, 219-220.)

Baillet termine ainsi ce chapitre xiv du Livre VI :

« Il partit le Jedy suivant^b pour aller en Poitou, après avoir acquité les visites qu'il avoit à rendre dans la ville de Nantes aux personnes les plus qualifiées. Il usa de toute la diligence possible pour abréger les affaires & les visites qu'il devoit dans cette province, afin de ne pas manquer à la parole qu'il avoit donnée de se trouver à Paris vers le milieu d'Octobre. Au sortir de la ville d'Angers, se trouvant dans la paroisse de Saint-Mathurin, sur le point de passer la Loire, il fit venir un Notaire [en marge : René Marion] de la ville de Beaufort; & passa une procuration nouvelle à M. du Bouëxic de la Ville-neuve, le XIX de Septembre [en marge : Procur. MS. du 19 Sept. 1644], pour pouvoir vendre et aliéner tous les contrats de constitution de rentes qui luy étoient dûs par la cession de M. de la Bretallière son frère aîné. » (Baillet, II, 220.)

Pendant son séjour au château de Chavagne, Descartes fut parrain d'un enfant nouveau-né de son frère Joachim Descartes et de sa belle-sœur Marguerite Dupont. C'était un garçon, déjà baptisé du 15 août, et nommé, le 9 septembre, René, comme son oncle. (*La Famille de Descartes en Bretagne*, par S. Ropartz, p. 109 et 111, *Mémoires de l'Association Bretonne*, Saint-Brieuc, 1876.)

CCCLVII.

DESCARTES AU P. [CHARLET].

[Paris, octobre 1644.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 19, p. 106-107.

« A vn Reuerend Pere Iesuite », dit Clerselier, sans nom ni date. Mais cette lettre et les deux suivantes ont été envoyées toutes trois

a. Voir sur cette traduction, ci-après lettre à Clerselier, du 10 avril 1645.

b. Le 15 septembre.

ensemble, et la troisième (lettre CCCLIX ci-après) indique que les deux premières devaient être remises, l'une au P. Charlet, l'autre au P. Dinet (p. 143, l. 14 et 15). Or un passage de celle-ci (l. 6-7) fait présumer qu'elle s'adresse au P. Charlet. Elle est sans doute du milieu d'octobre, Descartes ayant attendu son retour à Paris, où se trouvaient les exemplaires des Principes, pour en faire la distribution.

Mon Reuerend Pere,

Ayant enfin publié les Principes de cette Philosophie, qui a donné de l'ombrage à quelques-vns, vous estes vn de ceux à qui ie desire le plus de l'offrir, tant à cause que ie vous suis obligé de tous les fruits que ie puis tirer de mes estudes, veu les soins que vous auez pris de mon institution en ma ieunesse^a, comme aussi à cause que ie sçay combien vous pouuez, pour empêcher que mes bonnes intentions ne soient mal interpretées par ceux de vostre Compagnie qui ne me connoissent pas. Le ne crains point que mes escrits soient blasmez ou méprisez par ceux qui les examineront; car ie seray toujours bien-aïse de reconnoître mes fautes, & de les corriger, lors qu'on me fera la faueur de me les apprendre; mais ie desire éuiter, autant que ie pourray, les faux preiugez de ceux à qui c'est assez de sçauoir que i'ay escrit quelque chose, touchant la Philosophie (en quoy ie n'ay pas entièrement fuiuy le stile commun), pour en conceuoir vne mauuaïse opinion. Et pource que ie voy desia, par experience, que les choses que i'ay escrites, ont eu le bonheur d'estre receuës & approuuées d'vn assez grand nombre de personnes, ie n'ay pas beaucoup à craindre qu'on refute mes opinions. Le voy mesme que ceux

a. Voir ci-après lettre CCCLXIV (Clers., III, 109).

qui ont le sens commun assez bon, & qui ne sont point encore imbus d'opinions contraires, sont tellement portez à les embrasser, qu'il y a apparence qu'elles ne pourront manquer, avec le temps, d'estre receuës de la plupart des hommes, & i'ose mesme dire des mieux
5 sensés. Je sçay qu'on a crû que mes opinions estoient nouvelles; & toutesfois, on verra icy que ie ne me fers d'aucun principe, qui n'ait esté receu par Aristote, & par tous ceux qui se sont iamais meslez de philo-
10 sopher. On s'est aussi imaginé que mon dessein estoit de refuter les opinions receuës dans les Escoles, & de tacher à les rendre ridicules; mais on verra que ie n'en parle non plus que si ie ne les auois iamais apprises. Enfin, on a esperé que, lorsque ma Philosophie paroif-
15 troit au iour, on y trouueroit quantité de fautes, qui la rendroient facile à refuter; & moy, au contraire, ie me promets que tous les meilleurs esprits la iugeront si raisonnable, que ceux qui entreprendront de l'im-
pugner, n'en receuront que de la honte, & que les plus
20 prudens feront gloire d'estre des premiers à en porter vn fauorable iugement, qui sera suiuy, par apres, de la posterité, s'il se trouue veritable. A quoy si vous contribuez quelque chose, par vostre autorité
& vostre conduite, comme ie sçay que vous y pouuez
25 beaucoup^a, ce fera vn surcroist aux grandes obligations que ie vous ay desia, & qui me rendent, &c.

a. Le P. Charlet était Assistant de France auprès du Général de la Compagnie de Jésus.

CCCLVIII.

DESCARTES AU P. [DINET].

[Paris, octobre 1644.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 20, p. 107-108.

« A vn Reuerend Pere Iesuite », dit Clerselier, sans nom ni date. Mais la lettre suivante donne le nom du destinataire; et il suffit de les lire l'une et l'autre, ainsi que la précédente, pour voir que toutes trois ont été envoyées en même temps. Voir prolégomènes, p. 139 et p. 143.

Mon Reuerend Pere,

Voicy enfin les Principes de cette malheureuse Philosophie, que quelques-vns ont tafché d'étouffer auant sa naif fance. I'espere qu'ils changeront d'humour, en la voyant, & qu'ils la trouueront plus innocente qu'ils ne s'estoient imaginé. Ils y trouueront peut-estre encore à redire, sur ce que ie n'y parle point des animaux ny des plantes, & que i'y traite seulement des corps inanimez; mais ils pourront remarquer que ce que i'ay obmis, n'est en aucune façon nécessaire pour l'intelligence de ce que i'ay écrit. Et encore que mon traitté soit assez court, ie puis dire pourtant que i'y ay compris tout ce qui me semble estre nécessaire pour l'intelligence des matieres dont i'ay traité, en forte que ie n'auray iamais plus besoin d'en escrire. 15

I'ay eu, ces iours passez, beaucoup de satisfaction d'auoir eu l'honneur de voir le Reuerend Pere Bour-

5 din, & de ce qu'il m'a fait esperer la faueur de ses
bonnes graces. le sçay que c'est particulierement à
vous que ie dois le bon-heur de cét accommode-
ment ; auffi vous en ay-ie vne tres-particuliere obliga-
tion, & ie feray toute ma vie, &c.

CCCLIX.

DESCARTES AU P. [BOURDIN].

[Paris, octobre 1644.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 21, p. 108-109.

« A vn Reuerend Pere Iesuite », dit Clerselier, sans nom ni date. Mais, dans la lettre précédente, Descartes rappelle qu'il a eu, « ces iours passez, l'honneur de voir le Reuerend Pere Bourdin » (p. 142, l. 18), et les termes de celle-ci : « lorsque i'ay eü l'honneur de vous voir » (p. 143, l. 7), montrent qu'elle s'adresse au P. Bourdin lui-même. Voir les prolégomènes des deux lettres précédentes, avec lesquelles celle-ci fut envoyée, p. 139 et p. 142.

10 La bien-veillance que vous m'avez fait la faueur de
me promettre, lors que i'ay eu l'honneur de vous voir,
est cause que ie m'adresse icy à vous, pour vous sup-
plier de vouloir receuoir vne douzaine d'exemplaires
de ma Philosophie, &, en ayant retenu vn pour vous,
de prendre la peine de distribuer les autres à ceux de
vos Peres de qui i'ay l'honneur d'estre connu. Comme,
particulierement, ie vous supplie d'en vouloir enuoyer
vn ou deux au Reuerend Pere Charlet, & autant au Re-
uerend Pere Dinet, avec les lettres que ie leur écris^a ;

a. Lettres CCCLVII et CCCLVIII, p. 140 et 142 ci-avant.

& les autres feront, s'il vous plaist, pour le R. P. F.*,
| mon ancien Maistre, & pour les Reuerends Peres
Vatier, Fournier, Mesland, Grandamy, &c.

Page 144, l. 1. — On songe d'abord au P. Filleau, Provincial de la Province de France, du 28 février 1642 au 2 octobre 1645. Mais Descartes a déclaré, t. III, p. 596, l. 20, qu'il ne le connaissait pas. Reste le P. Jean François, qui fut professeur de Philosophie et de Mathématiques à La Flèche, de 1613 à 1621. Mais Descartes était sorti du Collège en août 1612; peut-être cependant avait-il eu quelque temps le P. Jean François comme *Répétiteur*, ainsi que le P. Noël (cf. t. I, p. 384, *éclaircissement*). Peut-être aussi la lettre F est-elle mise là pour une autre initiale. Toutefois, dans les *Lettres MSS. à Mersenne*, on trouve, daté de Nevers, 28 septembre 1647, le *post-scriptum* suivant d'une lettre du P. Jean François :

« P. S. Milles recommandations a Monsieur Descartes. Je trouue toutes
» ces (*sic*) regles du mouuement, a la reserue de deux, bien douteuses, et,
» selon le P. Fabri, fausses. » (*Bibl. Nat., MS. fr. n. a., 6204, f. 186, p. 386.*)

Baillet, *Vie de Mons. Des-Cartes*, donne les détails suivants sur le séjour du philosophe à Paris, en octobre 1644 :

« Sur les mesures que M. Descartes avoit prises à son retour du Poitou
» pour se rendre en Hollande avant les glaces, il s'étoit réduit à la néces-
» sité de ne pouvoir point passer plus de dix ou douze jours à Paris. Il les
» employa en des visites continuelles, qu'il rendit à ses anciens amis,
» qu'il n'avoit vûs depuis le siège de la Rochelle, et à ceux que sa répu-
» tation luy avoit faits pendant son absence. » (BAILLET, II, 239.)

« Il se crut obligé, durant son séjour de Paris, d'aller aussi rendre visite
» à Monsieur le Duc de Luynes, qui luy avoit donné des marques si
» éclatantes de son estime par l'honneur qu'il luy avoit fait de traduire ses
» Méditations, et de luy abandonner sa traduction avec la liberté d'en
» faire ce qu'il jugeroit à propos. »

« Il vid aussi M. Clerselier, Avocat en Parlement, qui avoit traduit les
» objections faites contre ses Méditations avec ses réponses à ces objec-
» tions. . . Il avoit pour beau-frère M. Chanut, qui n'étoit encore alors que
» Président des Trésoriers de France en Auvergne, et qui fut depuis
» Ambassadeur en Suède, Plénipotentiaire en Allemagne, Ambassadeur
» en Hollande, et Conseiller d'Etat ordinaire. » (*Ib.*, II, 241.)

« M. Chanut, pour commencer à donner à M. Descartes des preuves
» solides de son amitié naissante, voulut le mener chez Monsieur le
» Chancelier (*Séguier*); qui reçût nôtre Philosophe avec tous les témoi-
» gnages d'estime qu'on pouvoit attendre d'un Magistrat qui étoit homme
» de Lettres, fauteur des Sçavans, et qui avoit connu le mérite de M. Des-
» cartes par la lecture des Essais de sa Philosophie, lorsqu'il fut question

» de luy accorder le privilège de l'impression. M. Chanut ne crut pas
 » devoir s'en tenir à ces premières démarches; il voulut encore employer
 » le crédit qu'il avoit auprès de M. le Chancelier, et même celuy que ses
 » amis avoient sur l'esprit du Cardinal Mazarin, pour procurer à M. Des-
 » cartes une pension du Roy, qui pût le mettre en état de faire de grandes
 » expériences, et d'augmenter les connoissances qu'il avoit de la Nature.
 » La chose ne réussit pas au gré de M. Chanut; et M. Descartes, étant sur
 » son départ, pour retourner en Hollande, fut obligé de le consoler en
 » luy marquant qu'il ne recherchoit point ces sortes de secours, et que
 » s'étant fait une maxime de se contenter de ce qu'il avoit plu à Dieu de
 » luy donner, il croiroit avoir remply tous ses devoirs, s'il consacroit à
 » l'utilité publique tout ce qui dépendoit de luy, c'est-à-dire, tous ses ta-
 » lens et tout son patrimoine, sans se soucier d'y employer le bien d'au-
 » truy. » (*Ib.*, II, 243-244.)

Notons qu'à ce même moment une pension de 6,000 livres fut accordée à Saumaise, par lettre patente du 3 septembre 1644, enregistrée le 25, et qu'en outre, une lettre lui fut écrite, de la part du roi, le 4 novembre 1644, signée *Louis et de Loménie*, pour qu'il revint en France. Saumaise resta en Hollande et publia l'année suivante, 1645, à Leyde, chez les Elzeviers, *CL. SALMASII librorum de primatu Papæ pars prima*, qui rendait son retour en France impossible. Ainsi fut réduit à néant le vœu que formait Philibert de la Mare, dans une lettre à Gassend, écrite de Dijon le 1^{er} février 1642, à propos de Naudé, que Mazarin venait d'attacher à sa maison : « ... desinet tunc aliquomodo Gallorum querela, qui stirpes
 » apud se enatas in alieno solo radicem agere queruntur; sed omninò
 » desinat, velint Superi, breui Salmasij et Cartesij reditu, quorum prior
 » apud nos agit proximo vere in Bataviam migraturus; vterque vt post-
 » liminij iure parenti suæ Galliæ reddatur et opto, et cordatorum quot-
 » quot sunt hominum votum est. » (*Gassendi Opera*, 1658, t. VI, p. 446.)

Baillet continue :

« On prétend [*en marge*: *Relat. MS. de M. Macquets d'Arras*] que, pen-
 » dant ce peu de jours qu'il avoit à passer à Paris, il hanta souvent les
 » Pères Théatins nouvellement établis en France, qu'il alla presque tous
 » les jours entendre la messe chez eux, qu'il fit amitié particulière avec
 » plusieurs de leurs Pères, et nommément avec le Père Chappuys. »

« Ce fut aussi en ce voyage qu'il vid le Lord Kénelme Comte d'Igby ^a,
 » Seigneur Anglois, Catholique, Chevalier de la jarretiére, Chancelier de
 » la Reine d'Angleterre et son Résident à Rome, très-connu en France
 » par ses habitudes et ses écrits. Le Chevalier d'Igby venoit d'achever la
 » composition de son grand livre de l'Immortalité de l'Ame [*en marge*:
 » *L'ouvrage ne fut imprimé qu'en 1651, après la mort de M. Desc.*], et il
 » eut de longues et fréquentes conférences avec M. Descartes au collège
 » de Boncourt, où ils s'étoient donnez le rendez-vous [*en marge*: *Relat.*

a. Voir t. III, p. 89-90, *éclaircissement*.

» *de Macquets*]. Quoiqu'ils ne pussent s'accorder sur quelques points de
 » la Métaphysique, touchant la nature et l'état de l'Âme, ils ne laissoient
 » pas de s'estimer beaucoup l'un et l'autre. Ils se traitoient avec des
 » honnêtetez et des déférences réciproques, qui charmoient les témoins de
 » leurs conférences. » (*Ib.*, II, 244.)

Voici enfin deux documents, septembre et octobre 1644, sur les sentiments de Gassend et de Descartes l'un pour l'autre à ce moment.

1^o Le 20 septembre 1644, Henricus Bornius écrivait d'Utrecht la lettre suivante à Gassend, en lui rappelant d'abord le contenu d'une lettre précédente, datée du 1^{er} mai :

« Et nisi me fallit memoria, aliquid etiam notaueram de Thrasonicis
 » Cartesij, super ultimo tuo contra illum scripto, dictis: scilicet illum
 » sciscitantibus discipulis, quando se ad refutandum illud accingeret,
 » nihil aliud solitum esse responsi dare, quàm te mentem illius non
 » cepisse; se tamen, vt illis morem gereret, aliquid annotaturum in nouâ
 » suâ Philosophiâ (quæ iam in lucem prodijt), ex quo vel puer minimus
 » illorum nodos, quos ipse nexueras, posset soluere. Summum viri in-
 » genium exosculor; sed hunc agendi modum, præsertim in causâ malâ,
 » vbi ipsi semper hærebit aqua, *cane peius et angue* odi, non Philosophi,
 » sed profani vulgi, illum esse iudicans. Effutiat quæcumque in buccam
 » venerint, numquam tamen efficiet quominus illius Metaphysica impos-
 » terum à solidè eruditibus sibilis et cachinnis non excipiatur, et nullus
 » dubito quin, nisi hâc nuper editâ Physicæ parte, damnum, quod ex no-
 » minatâ Metaphysicâ passa est eius fama, resarciat, Philosophi nomine
 » apud multos excidat. Tuarum sanè videtur esse partium, Virorum
 » Optime, et illam examinare, et quos ibi fortè an repereris errores,
 » Mundi oculis subijcere. Hoc mecum à te flagitant summi et principes
 » Batauiæ nostræ Viri, qui quotidie vota illa concipiunt; quibusdam ex
 » illis promittere debui, me submissè a te illud esse petiturum, præsertim
 » cum me non omninò desperare significarem, te fortasse, an pro tuâ in me
 » benignitate, et summo erga omnes, quicumque tandem sint, qui veritati
 » litant, affectu, nos voti non esse damnaturum. Vt itaque promissis stem,
 » illud a te oro, petoque ardentissimis precibus, dummodò res tuæ illud
 » ferant, certus te æternum, hoc nunquam obliuiscendo beneficio, nos
 » omnes obstricturum esse. » (*Gassendi Opera*, Lyon, 1658, t. VI,
 p. 480.)

2^o Gassend lui répondit, le 1^{er} octobre :

« Quod de Physicâ Cartesianâ me rogitas, nihil esse potest, quod iam
 » respondeam, cui illam viderem nondum contigit. Quippe nec prostat
 » adhuc venalis, nec Mersennus eius Exempli, quod per Veredarium obti-
 » nuit, copiam ante discessum fecit. Nescio aliunde, an-non possit videri
 » nimis inurbanum, et à meo genio nimis alienum, pacatum dissidium
 » vltrò renouare, et in librum, qui me speciatim non attineat, inquirere.
 » Vtcunque ille iam in me, non scriptis, sed verbis insultet, ac fuerit in
 » isto quoque opere, tacitè, vt ais, me subnotaturus, nimis me interim et

» tu, et tot alij insignes Viri, quos insinuas, obstringitis, cum me reputare
 » eum dignamini, qui viri commenta retegere possim. Id scilicet affectui
 » tribuo, curtæ rei alioquin conscius, ac non nescius prouinciam hanc
 » ad vos longè potiùs spectare. » (*Ib.*, t. VI, p. 202.)

CCCLX.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Calais], 8 novembre 1644.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 246-247.

« Après la fête de saint Simon^a, le P. Merfenne, délivré de l'impression du gros recueil de pièces Physiques & Mathématiques qu'il intitula *Cogitata Physico-Mathematica*, & n'ayant plus rien, au départ de M. Descartes, qui pût le retenir à la Ville, partit pour un voyage de huit ou neuf mois qu'il avoit à faire en Italie; et M. Descartes, ayant laissé le reste des exemplaires de ses Principes, sous la disposition de l'Abbé Picot, chez la veuve Pelé, Libraire de la rue S. Jacques, prit la route de Calais pour retourner en Hollande. [En marge: Lettr. à Picot MS. du 8 Novemb. 1644.] Il fut arrêté par les vents dans cette ville pendant près de quinze jours, où il ne put s'occuper d'autre chose que de la lecture de la version françoise que l'Abbé Picot son hôte avoit faite de son livre des Principes, & dont il avoit apporté les deux premières parties avec luy. Il en écrivit au Traducteur le viii de Novembre, pour luy marquer qu'il la trouvoit excellente, & qu'il ne pouvoit la souhaiter meilleure. » (Baillet, II, 246-247.)

Voir la suite, lettre CCCLXVIII ci-après, 9 février 1645, p. 175.

a. Le 28 octobre.

CCCLXI.

REGIUS A DESCARTES.

Utrecht, 18 novembre 1644.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 248-249.

« *M. Descartes à son arrivée en Hollande, qui fut le XV du mois de Novembre, apprit de M. Bloemaert la mort de leur intime ami le fleur Jean Albert Bannius, Prêtre de Harlem.* »

Baillet rappelle la date de cette mort : « environ six semaines après son départ de Hollande »^a, et pense avec raison que Descartes avait dû l'apprendre en France par le P. Mersenne, à qui Huygens l'avait écrit. Il dit à tort « Christianus Hugenius », le fils, au lieu de Constantin, le père, et il cite *en marge* : « Lettr. MS. de Chr. Huyghens à Mersenne du 16 Août 1644. » Voici cette lettre tout au long :

« Au camp devant le Sass de Gant. »

« C'est icy que *vellem nescire litteras*, pour me pouvoir dispenser de vous donner la triste nouvelle du trespas du pauvre S^r Bannius, soudainement emporté d'un catarrhe et d'une foiblesse survenue la nuit, quand, se croyant au dessus de sa maladie, il auoit enuoyé les parents qui l'estoyent venu visiter. *Charitum et Musarum iste luctus est*; et les sciences y perdent beaucoup, notamment celle qu'il embrassoit si fort. Car, comme i'ay tousiours dit, il y auoit des choses considerables en ses principes, quoy que la pratique n'en reussissoit pas entre ses mains^b; car autre chose est de bien sçauoir la prosodie, et autre d'estre bon poete. Enfin, vn honeste amy perdu. Mais Dieu l'a faict. » (*Bibl. Nat., MS. fr. n. a. 6206, f. 11.*)

« *M. Descartes alla droit en Nord-Hollande se retirer à Egmond de Binnen, dans la résolution de se renfermer, plus profondément que jamais, au fonds de son ancienne solitude, et de s'appliquer, loin des importunités de ses voisins & des visites de ses amis, à la connoissance des animaux, des plantes, & des minéraux. Cependant ses amis d'Utrecht étoient encore dans de grandes inquiétudes pour son pas-*

a. Exactement le 27 juillet 1644.

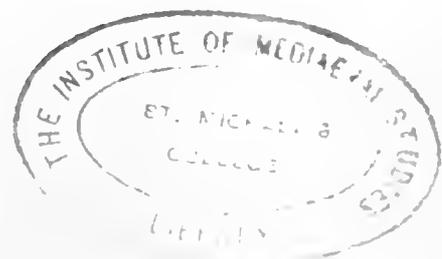
b. Voir t. III, p. 255, l. 20, et *éclaircissement*, p. 261.

sage, depuis les fâcheuses nouvelles qu'ils en avoient reçûes de Calais. Plusieurs se trouvèrent le XVII de Novembre chez M. de Haestrecht, où M. Regius s'étoit rendu à la compagnie d'un Gentil-homme fort qualifié & fort ami de M. Descartes, nommé Antoine Studler van Zureck, seigneur de Berghen en Kennemerlandt, à qui M. Descartes avoit coûtume de faire ses emprunts, pour l'argent dont il avoit besoin. Pendant que l'on discouroit des dangers de son voyage, plus ou moins grands par mer ou par terre, ils virent arriver un autre Gentil-homme nommé Cornelis van Hooghelande, qui venoit visiter M. de Haestrecht & le soulager de ses incommoditez de la pierre par ses remèdes, et par l'heureuse nouvelle du retour de leur ami. Il se montra aussi à propos que le Dieu qui sort de la machine, pour délivrer la compagnie de ses inquiétudes. Il leur fit voir une lettre de la main de M. Descartes, qui changea leurs appréhensions en une joye toute extraordinaire. M. Regius en porta aussi-tôt la nouvelle à tous leurs amis de la ville, et il écrivit dès le lendemain [en marge : Lett. MS. de Reg. du 18 Novembre 1644] une lettre de commune réjoiïssance en leur nom à M. Descartes. Elle étoit remplie de vœux, pour demander au ciel qu'il ne les exposât plus au danger de perdre le bien qu'ils venoient de recouvrer ; et que celui qu'ils appelloient la lumière éclatante de leur païs ne cessât plus de les éclairer. La lettre fut adressée à M. de Hooghelande avec une belle réponse à celle [en marge : Lett. MS. 37 de Reg. à Hooghelande du 18 Novembre 1644] que ce Gentil-homme avoit écrite en particulier à M. Regius, qu'il ne croyoit pas devoir trouver chez M. de Haestrecht. » (Baillet, II, 248-249.)

Baillet ne donne pas le numéro de cette lettre de Regius à Descartes du 18 novembre 1644, mais on ne peut hésiter qu'entre les numéros 31 et 32, puisque la 30^e lettre est celle du 4 juin 1644 (ci-avant CCCL, p. 123) et que la 33^e lettre est du 6 juillet 1645 ci-après. Nous avons donné plus haut (p. 124) un extrait de la lettre 31. Baillet la mentionne encore (II, 228) en regard du passage suivant :

« Ceux qui considéreront l'adresse avec laquelle il (Descartes) rappelle
 » à un fort petit nombre de principes clairs et intelligibles une multitude
 » presque infinie de choses très-cachées, quand même ils croiroient qu'il
 » n'auroit posé ces principes que par hazard et sans raison, ne laisseront
 » pas de reconnoître qu'il n'est presque pas possible que tant de choses
 » pussent se trouver si naturellement unies et si heureusement liées, si les
 » principes d'où elles sont déduites estoient faux. »

Quant à la lettre 32 de Regius à Descartes, Baillet la mentionne en marge (II, 210) sous cette forme : *V. aussi la lettre MS. de Regius tou-*



chant Jonsson, en regard d'un alinéa (II, 210-211), pour lequel il cite également *Op. Gassendi*, tome VI, p. 470, p. 480, et p. 489 (lettres de Sorbière et de Bornius à Gassend) et encore : *Regii Epist. MS. ad Cartes* : (*Les disciples de M. Descartes en étoient allarmez.*) Il s'agit de l'effet produit en Hollande par les *Instances* de Gassend contre les *Méditations* (voir ci-avant l'*éclaircissement*, p. 59 à 62). Samson Jonsson, prédicateur de la reine de Bohême, aurait en particulier, momentanément au moins, été séduit par les objections de Gassend.

CCCLXII.

DESCARTES A DU PUY.

Egmond, 5 janvier 1645.

AUTOGRAPHE, Paris, Bibl. Nat., fonds Du Puy, vol. 675, f. 243.

On ne sait auquel des deux frères, Pierre ou Jacques du Puy, cette lettre était adressée. Tous deux tinrent « cabinet », à l'hôtel du Président de Thou (mort le 7 mai 1617), rue des Poictevins, à Paris, c'est-à-dire, suivant l'explication du Dictionnaire de Trévoux, « qu'ils y recevoient les honnêtes gens qui s'y vouloient assembler, pour faire une conversation savante et agréable ». Il y avait là plus de 8,000 volumes de la Bibliothèque du Président, et tout autant de leur Bibliothèque propre, léguée par leur père, Claude du Puy. En juin 1645, les deux frères achetèrent la charge d'Intendant de la Bibliothèque du Roi, et s'installèrent rue de la Harpe.

Monfieur,

Je ne doutois point, lorsque i'estois a Paris^a, que, si ie pouuois receuoir instruction de quelqu'un, touchant la comete de l'an 1475, obseruée par Regiomontanus, ce feroit affurement de vous, plustost que d'aucun autre. Mais, que vous ayez pris la peine de me l'enuoyer iusques icy, c'est vn effect de vostre cour-

5

a. Juillet et octobre 1644. Voir ci-avant p. 127 et 144, *éclaircissements*.

toisie que ie confesse n'auoir osé esperer, pour ce que i'ay creu ne meriter point tant de faueur.

5 l'auois desia vû les premieres lignes de cete obseruation, dans le *Libra Astronomica*^a, escrit contre Galilee, & aussy dans vn autheur Allemand, dont i'ay oublié le nom ; mais ie n'auois encore sceu voir les suiuanes, qui m'apprenent que la queuë de cete comete a tousiours esté tournée vers les estoiles des Iumeaux, c'est a dire vers le lieu le plus esloigné du
10 soleil, lequel estoit alors en Aquarius. Et ie suis tres ayse de le sçauoir ; car cela confirme ce que i'en ay escrit, a la fin de la 173 page de mes principes, & aussy en la page 166, ou i'ay dit que c'est la mesme comete, qui a esté descrite^b par Pontanus^c, en ces vers,

15 *Vidimus Icario nuper de fidere lapsum &c.*,

ou il dit qu'au commencement de son apparition, elle auoit vne cheuelure qui la precedoit, & apres, vne queuë qui la suiuoit, ce qui s'accorde avec l'autre.

a. *Libra Astronomica ac Philosophica*, qua Galilæi opinionones de Cometis examinantur, a Lothario Sarsio Sigensano (Pérouse, in-4°, 1619). Le vrai nom de l'auteur est Orazio Grassi, Jésuite italien de Savone. Descartes cite le même ouvrage dans ses *Principia Philosophiæ*, pars tertia, cxxviii, p. 166.

b. Descartes avait écrit d'abord : *le mesme comete qui a esté descrit*. Puis il a corrigé *le* en *la*, et, tournant le feuillet, il a commencé la première ligne de la seconde page par le mot *descrite*, en laissant, par mégarde, *descrit* au bas de la page précédente.

c. Le P. Jacques Pontanus, Jésuite de Bohême, né en 1542, mort en 1626. La liste de ses ouvrages ne comprend pas moins de 25 numéros (*Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VI, p. 1007-1019, nouv. édit. de Sommervogel, 1895). L'ouvrage, d'où ce vers est tiré, paraît être : JACOBI PONTANI, *Societatis Jesu, Poeticarum Institutionum libri III* (nombreuses éditions en 1594, 1597, 1600, 1604, 1609, 1613, 1620, 1630, 1670).

Il me reste seulement encore vne curiosité, touchant la grandeur de cete comete; car, selon mes raisonnemens, elle doit auoir paru si notablement plus grande, estant au milieu de son cours, qu'au commencement & a la fin, qu'il n'est pas croyable que Regiomontanus n'en ait point fait mention. Mais ie ne voudrois pas vous donner la peine d'y penser d'auantage. Le vous supplie seulement de croire, que i'ay beaucoup de resentiment de la bienueillance qu'il vous a pleu me tesmoigner, que ie souhaite les occasions de la pouuoir meriter par mes seruices, & que ie suis,

Monfieur,

Vostre tres humble &
tres obligé seruiteur,

DESCARTES.

D'Egmond, le 5 Ian. 1645.

Adresse :

A Monfieur
Monfieur du Puy
au logis de M^r de Thou
a Paris.

Nous donnerons ici, à cause des dates, deux documents relatifs aux sentiments de Gassend sur Descartes, et qui complètent ceux que nous auons déjà donnés ci-avant, p. 108-110 et 146-147, *éclaircissements*.

1^o Lettre d'André Rivet à Gassend, de la Haye, 30 déc. 1644, « postridie » Kalendas Ianuarij » :

« Sorberius etiam tuus, qui factus est meus, sæpissimè de te et studijs
» tuis mecum verba commutauit, deditque elegantissimum et acutissimum
» Opusculum contra Philosophiam Cartesianam. Habes nunc ipsius fun-
» damenta in opere nouo, quod iudicium tuum et censuram expectat.
» Ego id mihi non arrogo, qui vltro fateor me non capere Viri illius,
» alioquin eruditi et acuti, principia et placita; nec in eis eruendis vacat

» plurimum temporis et operæ insumere, alijs curis intento. Id tibi et simi-
 » libus, qui possunt, relinquo... » (*Gassendi Opera*, Lyon, 1658, t. VI,
 p. 485.)

2^o Lettre de Gassend à Rivet, de Paris, 28 janvier 1645, « V Kal. Febr.
 » MDCXLV, Andræ Riveto, Selectis Auriaci Illustrissimi Principis a
 » Consiliis » :

« Quòd scribis iudicium censuramque meam in opus Cartesij nouum
 » exspectari, verum est quidem fuisse me sollicitatum a plurimis, vt ag-
 » grederer Physices illius, quemadmodum aggressus fueram Metaphy-
 » sices discussionem. Sed ego hanc spem feci nemini, neque pollicitus
 » quidquam sum; quin potiùs detrectavi semper, ac me multis nomi-
 » nibus excusatum constanter feci. Reponere nimirum soleo, non ex meo
 » esse genio, vt in aliena opera, nihil prouocatus, inquiram. Nam quod
 » Metaphysicam viri paullò studiosiùs disquisierim, factum ideò fuit,
 » quòd ille in me se gessisset præter decorum. Compositum iam videri
 » dissidium, quando, tametsi ille dicatur me semper linguâ lacescere,
 » calamo tamen prorsùs quiescit, et ne tria quidem illa verba, quibus se
 » Physicam edentem responsurum receperat, vsquam operis illius appo-
 » suit. Potuisse me gerere morem, si opus ab alio fuisset euulgatum, aut
 » nihil priùs inter me Authoremque intercessisset; quippe tum pronum
 » fuisset consilium ad veritatis studium referre. Nunc autem nihil fore
 » procliuius, quàm ita rem interpretari, vt quidpiam fuerit, ac etiam-
 » num quid alta mente repostum maneat; simque vt tenax propositi, sic
 » nimiùm amans contentionis. Posse aliunde videri me liuore quodam id
 » facere, ac nihil aliud, quàm prodere aut malignum nimis affectum,
 » quasi aliorum partibus illicò suffocandis inhiem; aut animum sterili-
 » tatis rerum bonarum minùs conscium, quasi, cùm nihil in me sit vnde
 » gloriam promerear, quærere mihi aliquam ex detractiõne alienæ affec-
 » tem. Atque hæc sunt quidem, aliaque id genus, quæ instigantibus
 » obijcio.»

« Addo iam verò, vt putes me tecum agere confidenter, videri mihi
 » hunc laborem esse superuacaneum, quando liber videtur esse Authori
 » suo præmoriturus. Neminem certè video, qui legere a capite, quod
 » aiunt, ad calcem sustineat, qui non tædiosissimum habeat, qui non
 » miretur potuisse virum tam operosas habere nugas. Me quod attinet,
 » vereor admodum, ne quam ille gloriam præsumpsit, non adipiscatur :
 » vt nempe Aristotelem è Scholarum solio deturbet, ipse imperium in ijs
 » obtineat, veluti tam multis contendit in sua illa Epistola ad P. Dine-
 » tum conscripta. Fruatur tamen, si possit quidem, sua illa bona fortuna;
 » conqueri sanè non poterit obstitisse me (vt conquestus est, obstitisse
 » optimum virum), ne et prælegatur, quod expressum est in illa eadem
 » Epistola; et familiam ducat, quod ad alium scripsit; et Theologi etiam
 » quas cudit nouas opiniones antiquis præponant, quod quartis obiectio-
 » nibus respondens prædixit venturum. Id verò mirere, Geometram exi-
 » mium potuisse sibi tot insomnia atque chimæras fingere, et, quod est

» ampliùs, diuendere pro demonstrationibus ratis. Nam virum quidem
 » solertem quis neget posse plurima comminisci, quæ quadamtenus inter
 » se cohæreant, et eo stylo conscribantur, qui altercando rixandoque, vt
 » in Scholis solent, comparatus sit? Sed velle protinùs commenta in
 » rerum naturam inferre, et profiteri huiusmodi, non alia esse rerum
 » Principia, sic se non alio habere modo, primam Materiam, proximas
 » Causas, natiuos Motus etc., hoc iam esse nolle agnoscere, quid hu-
 » mani ferre humeri recusent. Nihil necesse est speciatim attingam;
 » nam ab vsque hypothesi, *quòd corpus mundanum infinitum sit, seu, vt*
 » *ludit, indefinitum; quòd ex se prorsus solidum sit, neque a spatio dif-*
 » *ferat; quòd teri in fragminula loco varie commutabilia absque admisto*
 » *inani valeat*, aliaque eiuscemodi; id quot trahat incommoda contra-
 » dictionesque, perspicit non nemo. Non quòd ille suis distinctiunculis
 » subterfugere, facereque fucum non valeat, aut saltem nitatur; sed
 » nempe, non, vt imperiti inanesque verbis capiuntur, sic Viri graues
 » studiosique veritatis ijs inhærescunt; neque non, verbis sepositis, ipsas
 » res sollicitè quærent. »

« Hoc vnum dumtaxat lubet adnotare, quoniam ad Metaphysicam Dis-
 » quisitionem attinet. Cùm ille priùs nihil non egisset, tum meditando,
 » tum respondendo ad Dubitationes varias, sed ad primam potissimùm,
 » circa Meditationem quintam, vt persuaderet Trianguli rerumque alia-
 » rum Ideas non fuisse vnquam nobis per sensus illapsas, sed ab ortu
 » ingenitas; ac ipse semper institissem Ideas huiuscemodi illapsas esse
 » nobis per sensus, quatenus ex vno aut aliquibus singularibus perspec-
 » tis Ideas quasdam seu notiones generaleis effinximus, quæ singulari-
 » bus postea omnibus accommodarentur: ecce iam ita manus dedit, vt
 » cætera inter ipso primæ partis articulo 59 isthæc legere verba liceat:
 » *Eodemque modo, cùm spectamus figuram tribus lineis comprehensam,*
 » *quandam eius ideam formamus, quam vocamus ideam Trianguli, et ea-*
 » *dem postea vt vniuersali vtimur ad omnes alias figuras, tribus lineis*
 » *comprehensas, animo nostro exhibendas.* »

« Paria obseruare mox ante circa vnitatem Temporis liceret; verùm
 » hoc, alijsque dimissis, eum indicasse locum sufficiat, quem, si tanti
 » ducas, possis cum obiectis priusque responsis conferre. Quo loco ad-
 » monere possem, non fuisse cur ille tanta iactatione gloriaretur, se falsi
 » nihil ex eo die admisisse, quo omnia exuit præiudicia, et Deum, vt sui
 » Authorem, ita non fallacem agnouit. Nam nunc, verbi causâ, secus
 » planè sentit, quàm senserit in Methodo post præiudicia abiurata, Deum-
 » que et sui Authorem et non fallacem agnitum, cum Imaginaria admit-
 » teret spatia, in quibus Deus nouam materiam, nouo Mundo compo-
 » nendo sufficientem, creare posset, cæteraque hisce affinia. Sed finem
 » potiùs facio, ne velle heic videar ipsam, quam recuso, dicere senten-
 » tiam... » (*Ib.*, t. VI, p. 217-218.)

CCCLXIII.

DESCARTES A TOBIE D'ANDRÉ.

[Egmond], 7 février [1645].

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 251.

Suite du passage cité lettre CCCXLIV ci-avant p. 105-106. Tobie d'André aura sans doute répondu aussitôt, et, selon la réponse qu'on lui envoyait, Descartes aura adressé au *Sénat Académique* de Groningue la nouvelle requête du 17 février, lettre CCCLXIX ci-après. Ou si, du 7 au 17, l'intervalle n'était pas suffisant pour cet échange de lettres, peut-être faut-il lire ici 17 février au lieu de 7, imprimé par erreur dans Baillet, auquel cas cette lettre aurait été envoyée en même temps que la requête ci-après.

« Néanmoins l'envie de n'avoir plus d'autres affaires que ses études, le fit souvenir d'en demander des nouvelles (de son procez de Groningue) au sieur Tobie d'André, qui ne luy avoit donné avis de rien depuis près de neuf mois qu'il luy avoit écrit^a pour se faire informer de toutes choses [en marge : Peut-être parce qu'il étoit l'un des Juges]. Sur la lettre qu'il luy en écrivit le VII de Février, les Juges citèrent Schoockius, & firent les procédures nécessaires avec toute la diligence & toute l'attention possible. Plusieurs d'entre eux avoient lu les livres de M. Descartes, de sorte qu'il n'étoit pas possible aux calomnieux de leur imposer ou de les surprendre, comme les Magistrats d'Utrecht, touchant les dogmes d'athéisme & de sédition qu'ils imputoient à M. Descartes. » (Baillet, II, 251.)

Voir la suite du passage, ci-après, lettre du 5 mai 1645.

a. Lettre CCCXLIX ci-avant, p. 123.

CCCLXIV.

DESCARTES AU P. CHARLET.

[Egmond, 9 février 1645.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 22, p. 109-110.

« *Au R. Pere Charlet Iesuite* », dit Clerselier sans donner de date. Mais Descartes avait envoyé, en octobre 1644, ses Principes aux PP. Charlet, Dinet et Bourdin (lettres CCCLVII, CCCLVIII et CCCLIX, p. 139, 142 et 143 ci-avant). Les trois Jésuites lui répondirent, et le philosophe les remercie de leurs réponses par trois nouvelles lettres, qui paraissent avoir été envoyées en même temps que la lettre CCCLXVIII ci-après, à Picot, du 9 février 1645, où Descartes parle expressément de cette correspondance. Voir toutefois le prolégomène de la lettre suivante CCCLXV, p. 158.

Mon Reuerend Pere,

I'ay vne tres-grande obligation au Reuerend Pere Bourdin, de ce qu'il m'a procuré le bon-heur de recevoir de vos lettres, lesquelles m'ont rauy de ioye, en m'apprenant que vous prenez part en mes interets, & que mes occupations ne vous font pas defa- greables. I'ay eu aussi vne tres-grande satisfaction de voir que ledit Pere estoit disposé à me donner part en ses bonnes graces, lesquelles ie tascheray de meriter par toutes fortes de seruices. Car, ayant de tres- grandes obligations à ceux de vostre Compagnie, & particulièrement à vous, qui m'avez tenu lieu de Pere pendant tout le temps de ma ieunesse^a, ie ferois extre-

a. Le P. Charlet avait été Recteur du Collège de La Flèche, de 1606 à 1616, et Descartes y fut élève, de Pâques 1604 jusqu'en août 1612.

mement marry d'estre mal avec aucun des membres dont vous estes le Chef au regard de la France^a. Ma propre inclination, & la consideration de mon deuoir, me porte à desirer passionnément leur amitié; et, outre
5 cela, le chemin que i'ay pris, en publiant vne nouvelle Philosophie, fait que ie puis receuoir tant d'auantage de leur bien-veillance, &, au contraire, tant de defa-
uantage de leur froideur, que ie croy qu'il suffit de
10 connoistre que ie ne suis pas tout à fait hors de sens, pour assurer que ie feray tousiours tout mon possible, pour me rendre digne de leur faueur. Car, bien que
cette Philos(ophie) soit tellement fondée en demon-
15 strations, que ie ne puisse douter qu'avec le temps elle ne soit generalement receuë & approuuée, toutesfois, à cause qu'ils font la plus grande partie de ceux qui
en peuuent iuger, si leur froideur les empeschoit de
la vouloir lire, ie ne pourrois esperer de viure assez
pour voir ce temps-là; au lieu que, si leur bien-veil-
20 lance les conuie à l'examiner, i'ose me promettre qu'ils y trouueront tant de choses qui leur sembleront
vrayes, & qui peuuent aisément estre substituées au
lieu des opinions communes, & seruir avec auan-
tage à expliquer les veritez de la Foy, & mesme sans
contredire au texte d'Aristote, qu'ils ne manqueront
25 pas de les receuoir, & ainsi que, dans peu d'années, cette Philosophie acquerra tout le credit qu'elle ne
pourroit acquerir sans cela qu'apres vn siecle. C'est
en quoy i'auoüe auoir quelque interest; car, estant
homme comme les autres, ie ne suis pas de ces infen-

a. Le P. Charlet fut Assistant de France auprès du Général de la Compagnie de Jésus à Rome, de 1627 jusqu'au 13 janvier 1646.

sibles qui ne se laissent point toucher par le succez; &
 c'est aussi en quoy vous me pouuez beaucoup obliger.
 Mais i'ose croire aussi que le public y a interest, & par-
 ticulierement vostre Compagnie; car elle ne doit pas
 souffrir que des veritez, qui sont de quelque impor- 5
 tance, soient plustost receuës par d'autres que par
 elle. Je vous supplie de me pardonner la liberté avec
 laquelle ie vous ouure mes sentimens; ce n'est pas que
 i'ignore le respect que ie vous dois, mais c'est que,
 vous considerant comme mon Pere, ie croy que vous 10
 n'avez pas desagreable que ie traite avec vous de la
 mesme sorte que ie ferois avec luy, s'il estoit encore
 viuant. Et ie suis avec passion, &c.

CCCLXV.

DESCARTES AU P. [DINET].

[Egmond, 9 février 1645.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 23, p. 110-111.

« A m Reuerend Pere Iesuite », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Mais le destinataire est le P. Dinet (cf. ci-avant lettre CCCLVIII, p. 142, le prolégomène de la lettre précédente, p. 156, et ci-après lettre CCCLXVIII, p. 176, B). Toutefois, un mot de cette lettre (p. 159, l. 27), « cét esté », pourrait faire croire que l'année 1644 dure encore; en ce cas, la lettre serait de décembre 1644, ainsi que la précédente et la suivante.

Mon Reuerend Pere,

Je ne vous sçaurois exprimer combien i'ay de res- 15
 sentiment des obligations que ie vous ay, lesquelles

font extremes, en ce que ie me persuade que vostre
saueur & vostre conduite font causes, qu'au lieu de
l'auersion de toute vostre Compagnie, dont il sembloit
que les preludes du Reuerend Pere Bourdin m'auoient
5 menacé, i'ose maintenant me promettre sa bien-veil-
lance. I'ay receu des lettres du Reuerend Pere Char-
let^a, qui me la font esperer, & outre que mon incli-
nation, & les obligations que i'ay à vous & aux
vostres de l'institution de ma ieunesse, me la font de-
10 sirer avec affection, il faudroit que ie fusse depourueu
de sens, pour ne la pas desirer pour mon interest. Car,
m'estant meslé d'écrire vne Philosophie, ie sçay que
vostre Compagnie seule peut plus que tout le reste du
monde, pour la faire valoir ou mépriser. C'est pour-
15 quoy ie ne crains pas que des personnes de iugement,
& qui ne m'en croient pas entierement depourueu,
doutent que ie ne fasse tousiours tout mon possible
pour la meriter. Je n'ay pas peu de fatisfaction d'ap-
prendre que vous auez pris la peine de la lire, &
20 qu'elle ne vous est pas desagreable. Je sçay combien
les opinions fort éloignées des vulgaires choquent
d'abord, & ie n'ay pas esperé que les miennes re-
ceussent, du premier coup, l'approbation de ceux qui
les liroient; mais bien ay-ie esperé que, peu à peu,
25 on s'accousteroit à les gouster, & que, plus on les
examineroit, plus on les trouueroit croyables & rai-
sonnables. I'estois allé, cét esté, en France pour mes
affaires domestiques; mais, les ayant promptement
terminées, ie suis reuenu en ces pais de Hollande, où
30 toutesfois aucune raison ne me retient, sinon que i'y

a. Voir la lettre précédente, p. 156, l. 3.

puis vacquer plus commodement à mes diuertiffemens d'estude, pource que la coustume de ce païs ne porte pas qu'on s'entreuifite si librement qu'on fait en France. Mais, en quelque lieu du monde que ie fois, ie feray passionnément toute ma vie, &c.

5

CCCLXVI.

DESCARTES AU P. [BOURDIN].

[Egmond, 9 février 1645.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 24, p. 112.

« A vn Reuerend Pere Iesuite », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Mais les deux lettres précédentes étant adressées aux PP. Charlet et Dinet (voir prolégomènes, p. 156 et 158), celle-ci l'est au P. Bourdin, comme la CCCLIX^e. Descartes avait, en effet, vu le P. Bourdin à Paris, en octobre 1644 (ci-avant p. 143, l. 7), ce qui explique le désir que témoigne celui-ci de le revoir (p. 161, l. 4-5). En outre, la lettre paraît être, comme les précédentes, de février 1645, plutôt que de décembre 1644; le P. Bourdin ne pouvant guère, au mois de décembre, engager à un nouveau voyage en France Descartes qui venait à peine de rentrer en Hollande, tandis qu'en février il pouvait déjà lui en parler pour l'été prochain.

| Mon Reuerend Pere,

Je vous ay beaucoup d'obligation des soins qu'il vous plaist de prendre pour moy, & particulièrement de ce que vous m'avez fait voir des lettres du Reuerend Pere Charlet; car il y a fort long-temps que ie n'auois eu la faueur d'en receuoir; & c'est vne personne de si grand merite, que ie l'honore extremement, & tiens à beaucoup de gloire de luy estre parent, outre que ie

10

luy fuis obligé de l'institution de toute ma ieunesse, dont il a eu la direction huit ans durant, pendant que i'estois à la Fleche, où il estoit Recteur^a.

5 Le vous remercie aussi du desir que vous témoignez auoir de me reuoir à Paris. Le voudrois bien que mes diuertiffemens d'estude, qui requierent sur tout le repos & la solitude, peussent compatir avec l'agreable conuersation de quantité d'amis que i'ay là; car elle me feroit extremement chere, si i'estois assez heureux
10 pour en iouir. Et ie vous puis assurer que l'vne des raisons qui me feroit principalement desirer le seiour de Paris, feroit pour auoir plus d'occasion de vous y rendre des preuues de mon seruice, & vous faire voir que ie fuis de cœur & d'affection, &c.

CCCLXVII.

DESCARTES AU P. MESLAND.

[Egmond, 9 février 1645?]

COPIE MS., Chartres, *Bibl. de la Ville*, 366 [508], p. 1-6.

Lettre de M^r. Des Cartes au R. Pere Mesland Iesuite au suiet de la Transsubstantiation, dit le MS. Elle est suivie de trois autres sur le même sujet (ci-après lettre CCCLXXIX, puis lettre du 2 mars 1646 et la suivante). En tête se trouve cette note d'une autre main : « Lettres collationnées par M^r Clercellier sur les originaux de » M^r Des Cartes », et le texte porte, en effet, des corrections et des indications de Clerselier, ou même il est tout entier de sa main (lettre du 2 mars 1646 et la suivante). C'est pourquoi nous le suivrons de préférence à tout autre.

a. Voir ci-avant p. 156, note.

Le MS. donne, en regard de la première ligne, avec renvoi aux mots 22 octobre, cette note marginale 1645, ajoutée par Clerselier. Faut-il en conclure que, la lettre à laquelle Descartes répond étant du 22 octobre 1645, sa réponse, qui retarde quelque peu, est du commencement de 1646? On est d'abord tenté de le faire. Mais la présente lettre vient certainement après la CCCXLVII^e, p. 110, qui est de mai 1644, et avant la CCCLXXIX^e, de mai 1645. En mai 1644, Descartes demande au P. Mesland l'abrégé que celui-ci a fait des Méditations; et le P. Mesland le lui aura envoyé le 22 octobre suivant, car il l'en remercie dans la présente lettre. En même temps, il lui demande ce qu'il pense des Principes; et le P. Mesland le lui aura écrit le 4 mars, car Descartes l'en remercie en mai 1645, et rappelle la présente lettre, écrite, par conséquent, en février au plus tard, peut-être le 9 février, avec les trois précédentes, CCCLXIV, CCCLXV et CCCLXVI, cet envoi comprenant, nous le savons (ci-après CCCLXVIII, art. B), encore d'autres lettres à des Jésuites. — Quant à la date 1645, ajoutée en marge du MS., elle ne devait pas être dans le texte de Descartes, qui aura écrit simplement 22 octobre, comme on fait d'ordinaire, sans dire l'année. Ce serait donc une conjecture de Clerselier, et nous avons toutes raisons de la rapporter non pas à la lettre du P. Mesland (22 octobre 1644), mais bien à la réponse de Descartes, c'est-à-dire à la présente lettre, qui serait du commencement de 1645.

Mon Reuerend Pere,

Vostre Lettre du 22 octobre ne m'a esté renduë que depuis 8 iours, ce qui a esté cause que ie n'ay sceu vous tesmoigner plustost combien ie me ressens vostre obligé, non pas de ce que vous auez pris la peine de 5
lire & d'examiner mes Meditations, car n'ayant point esté connu auparauant de vous, ie veus croire que ç'aura esté la matiere seule qui vous y aura incité; ni aussi de ce que vous l'auetz digerée en la façon que vous auez fait^a, car ie ne suis pas si vain que de 10
penser que vous l'ayez fait a mon fuiet, & i'ay assez

a. Voir ci-avant p. 120, l. 22.

bonne opinion de mes raisonnemens, pour me persuader que vous auez iugé qu'ils valaient la peine d'estre rendus intelligibles a plusieurs, a quoy la nouvelle forme que vous leur auez donnée peut beaucoup seruir; mais de ce qu'en les explicant, vous auez eu soin de les faire parroistre avec toute leur force, & d'interpreter a mon auantage plusieurs choses qui auroient peu estre peruerties ou dissimulées par d'autres. C'est en quoy ie reconnois particulièrement vostre franchise, & voy que vous m'auetz voulu fauoriser. Je n'ay trouué pas vn mot, dans l'escrit qu'il vous a plû me communiquer, auquel ie ne soufcriue entierement; et bien qu'il y ait plusieurs pensées, qui ne sont point dans mes Meditations, ou du moins qui n'y sont pas deduites en la mesme façon, toutefois il n'y en a aucune, que ie ne voulusse bien auoüer pour mienne. Aussi n'a-ce pas esté de ceux qui ont examiné mes escrits comme vous, que i'ay parlé dans le Discours de la Methode, quand i'ay dit que ie ne reconnoissois pas les pensées qu'ils m'attribuoient; mais seulement de ceux qui les auroient voulu recueillir de mes discours, estant en conuersation familiere^a.

Quand, a l'occasion du S^t Sacrement, ie parle de la superficie qui est moyenne entre deux corps, a sçauoir entre le pain (ou bien le corps de Iesus Christ apres la consecration) & l'air qui l'enuironne^b, par ce mot de superficie, ie n'entens point quelque substance, ou nature réelle, qui puisse estre detruite par

a. *Discours de la Methode*, p. 69-70.

b. *Responsiones quartæ*, p. 288 et sqq. (MEDITATIONES, édit. 1642.)

la toute puissance de Dieu, mais seulement vn mode, ou vne façon d'estre, qui ne peut estre changée sans changement de ce en quoy ou par quoy elle existe; comme il implique contradiction, que la figure carrée d'un morceau de cire luy soit ostée, & que néanmoins aucune des parties de cette cire ne change de place. Or cette superficie moyenne entre l'air & le pain ne differe pas réellement de la superficie du pain, ni aussi de celle de l'air qui touche le pain; mais ces trois superficies sont, en effet, vne mesme chose, & différent seulement au regard de nostre pensée. A sçavoir, quand nous la nommons la superficie du pain, nous entendons que, bien que l'air qui environne ce pain soit changé, elle demeure toujours *eadem numero*, pendant que le pain ne change point; mais que, s'il change, elle change aussi. Et quand nous la nommons la superficie de l'air qui environne le pain, nous entendons qu'elle change avec l'air, & non pas avec le pain. Enfin, quand nous la nommons la superficie moyenne entre l'air & le pain, nous entendons qu'elle ne change, ni avec l'un, ni avec l'autre, mais seulement avec la figure des dimensions qui separent l'un de l'autre; si bien qu'en ce sens là, c'est par cette seule figure qu'elle existe, & c'est aussi par elle seule qu'elle peut changer. Car le corps de I. C. estant mis en la place du pain, & venant d'autre air en la place de celui qui environnoit le pain, la superficie, qui est entre cet air & le corps de I. C., demeure *eadem numero* qui estoit auparauant entre d'autre air & le pain, parce qu'elle ne prend pas son identité numerique de l'identité des corps dans lesquels elle

existe, mais seulement de l'identité ou ressemblance des dimensions : comme nous pouvons dire que la Loire est la même rivière qui estoit il y a dix ans, bien que ce ne soit plus la même eau, & que peut
 5 estre aussi il n'y ait plus aucune partie de la même terre qui environnoit cette eau.

Pour la façon dont on peut concevoir que le corps de I. C. est au S^t Sacrement, ie crois que ce n'est pas a moy a l'expliquer, apres avoir appris du Concile de
 10 Trente qu'il y est, *eâ existendi ratione quam verbis exprimere vix possumus*. Lesquels mots i'ay citez a dessein, a la fin de ma réponse aus 4^{es} objections ^a, afin d'estre exempt d'en dire davantage : ioint aussi que, n'estant point Theologien de profession, i'aurois peur que les
 15 choses que ie pourrois escrire, fussent moins bien receües de moy que d'un autre. Toutefois, a cause que le Concile ne determine pas que *verbis exprimere non possumus*, mais seulement que *vix possumus*, ie me hazarderay de vous dire icy, en confidence, vne façon
 20 qui me semble assez commode, & tres vtile pour eüiter la calomnie des heretiques, qui nous objectent que nous croyons en cela vne chose qui est entierement incomprehensible, & qui implique contradiction. Mais c'est, s'il vous plaist, a condition que, si vous la com-
 25 muniquez a d'autres, ce sera sans m'en attribuer l'invention ; & même vous ne la communiquerez a personne, si vous iugez qu'elle ne soit pas entierement conforme a ce qui a esté déterminé par l'Eglise ^b.

a. Page 290 (édit. 1642).

b. Le P. Poisson, de l'Oratoire, citant ce passage dans une lettre à Clérelhier, écrite de Vendôme, 15 décembre 1667, ajouta cette réflexion :

Premièrement, ie confidere ce que c'est que le corps
 d'un homme, & ie trouue que ce mot de corps est fort
 equiuoque; car, quand nous parlons d'un corps en
 general, nous entendons vne partie determinée de la
 matiere, & ensemble de la quantité dont l'uniuers est 5
 composé, en sorte qu'on ne scauroit oster tant soit peu
 de cette quantité, que nous ne iugions incontinent
 que le corps est moindre, & qu'il n'est plus entier; ny
 changer aucune particule de cette matiere, que nous
 ne pensions, par apres, que le corps n'est plus totale- 10
 ment le mesme, ou *idem numero*. Mais, quand nous
 parlons du corps d'un homme, nous n'entendons pas
 vne partie determinée de matiere, ny qui ait vne
 grandeur determinée, mais seulement nous entendons
 toute la matiere qui est ensemble vnie avec l'ame de 15
 cet homme; en sorte que, bien que cette matiere
 change, & que sa quantité augmente ou diminuë,
 nous croyons tousiours que c'est le mesme corps, *idem*
numero, pendant qu'il demeure ioint & vny substan-
 tiellement a la mesme ame; & nous croyons que ce 20
 corps est tout entier, pendant qu'il a en soy toutes les
 dispositions requises pour conseruer cette vnion. Car
 il n'y a personne qui ne croye que nous auons les
 mesmes corps que nous auons eus des nostre enfance,
 bien que leur quantité soit de beaucoup augmentée, 25
 & que, selon l'opinion commune des Medecins, &
 sans doute selon la verité, il n'y ait plus en eux aucune

« Il faut sans doute que le iugement du P. Meslant n'ait pas esté fauo-
 » rable a M^r Des Cartes, puisque sa pensée eust esté inconnue, sans
 » vous, M^r, que i'ay tousiours ouy citer comme celuy de qui on l'auoit
 » apprise. » (*Bibl. de Chartres*, MS. 366, p. 534.)

partie de la matiere qui y estoit alors, & mesme qu'ils n'ayent plus la mesme figure; en sorte qu'ils ne sont *eadem numero*, qu'a cause qu'ils sont informez de la mesme ame. Pour moy, qui ay examiné la circulation
5 du sang, & qui crois que la nutrition ne se fait que par vne continuelle expulsion des parties de nostre corps, qui sont chassées de leur place par d'autres qui y entrent, ie ne pense pas qu'il y ait aucune particule de nos membres, qui demeure la mesme *numero* vn
10 seul moment, encore que nostre corps, en tant que corps humain, demeure toujours le mesme *numero*, pendant qu'il est vny avec la mesme ame. Et mesme, en ce sens là, il est indiuisible : car, si on coupe vn bras ou vne iambe a vn homme, nous pensons bien
15 que son corps est diuisé, en prenant le nom de corps en la 1^{re} signification, mais non pas en le prenant en la 2^{de}; et nous ne pensons pas que celuy qui a vn bras ou vne iambe couppée, soit moins homme qu'un autre. Enfin, quelque matiere que ce soit, & de quelque
20 quantité ou figure qu'elle puisse estre, pourueu qu'elle soit vnie avec la mesme ame raisonnable, nous la prenons toujours pour le corps du mesme homme, & pour le corps tout entier, si elle n'a pas besoin d'estre accompagnée d'autre matiere pour demeurer iointe a
25 cette ame.

De plus, ie considere que, lors que nous mangeons du pain & beuons du vin, les petites parties de ce pain & de ce vin, se dissoluant en nostre estomach, coulent incontinent de là dans nos veines, & par cela
30 seul qu'elles se meslent avec le sang, elles se transfusent naturellement, & deuiennent parties de

notre corps; bien que, si nous auions la veuë assez subtile pour les distinguer d'avec les autres particules du sang, nous verrions qu'elles sont encore les mesmes *numero*, qui composoient auparauant le pain & le vin; en sorte que, si nous n'auions point d'esgard a l'vnion qu'elles ont avec l'ame, nous les pourions nommer pain & vin, comme deuant. 5

Or cette transsubstantiation se fait sans miracle. Mais, a son exemple, ie ne vois point de difficulté a penser que tout le miracle de la transsubstantiation, qui se fait au S^t Sacrement, consiste en ce qu'au lieu que les particules de ce pain & de ce vin auroient deu se mesler avec le sang de I. C. & s'y disposer en certaines façons particulieres, afin que son ame les informast naturellement, elle les informe, sans cela, par la force des paroles de la Consecration; et au lieu que cette ame de I. C. ne pouroit demeurer naturellement iointe avec chacune de ces particules de pain & de vin, si ce n'est qu'elles fussent assemblées avec plusieurs autres qui composassent tous les organes du corps humain necessaires a la vie, elle demeure iointe naturellement a chacune d'elles, encore qu'on les separe. De cette façon, il est aisé a entendre comment le corps de Iesus Christ n'est qu'une fois en toute l'hostie, quand elle n'est point diuisée, & neanmoins qu'il est tout entier en chacune de ses parties, quand elle l'est; parce que toute la matiere, tant grande ou petite qu'elle soit, qui est ensemble informée de la mesme ame humaine, est prise pour vn corps humain tout entier. 10 15 20 25 30

Cette explication choquera sans doute d'abord ceux

qui font accoustumez a croire, qu'afin que le corps de I. C. soit en l'Eucharistie, il faut que tous les membres y soient avec leur mesme quantité & figure, & la mesme matiere *numero*, dont ils estoient composez

5 quand il est monté au Ciel^a. Mais ils se deliureront aisement de ces difficultez, s'ils considerent qu'il n'y a rien de cela qui soit déterminé par l'Eglise; et que tous les membres extérieurs, & leur quantité & matiere, ne sont point necessaires a l'integrité du corps

10 humain, & ne sont en rien vtiles ny conuenables a ce sacrement, où l'ame de I. C. informe la matiere de l'hostie, afin d'estre receu par les hommes, & de s'vnir plus estroitement a eux; & mesme cela ne diminue en rien la veneration de ce sacrement. Et enfin l'on doit

15 considerer qu'il est impossible, & qu'il semble manifestement impliquer contradiction, que ces membres y soient; car ce que nous nommons, par exemple, le bras ou la main d'un homme, est ce qui en a la figure extérieure, & la grandeur & l'usage; en sorte que, quoy

20 que ce soit qu'on puisse imaginer en l'hostie pour la main ou le bras de I. C., c'est faire outrage a tous les dictionnaires, & changer entierement l'usage des mots, que de le nommer bras ou main; puisqu'il n'en a pas l'extension, ny la figure extérieure, ny l'usage^b.

a. Le MS. donnait ensuite : « et enfin que la forme substantielle de pain » en soit ostée ». Clerselier l'a barré et a écrit en marge : « Cela est rayé » dans l'original. »

b. Vient ensuite tout un alinéa, que Clerselier a encadré d'un trait, avec ces mots en marge : « Cécy est rayé mais lisible dans l'original. » Le voici textuellement :

25 Et pour mesme raison, il est impossible d'attribuer icy au corps de I. C. autre extension ny autre quantité

Je vous auray obligation, si vous m'apprenez vostre sentiment touchant cette explication; & ie souhaiterois bien aussi de sçauoir celuy du R. P. Va.^a; mais le temps ne me permet pas de luy escrire.

Clerselier, dans une lettre à Dom Robert des Gabets, Bénédictin, datée de Paris, 6 janvier 1672, raconte ainsi une conversation avec l'archevêque de Paris, François Harlay de Chanvalon, qui l'avait mandé le 24 décembre 1671, *de la part du Roy*, au sujet d'un imprimé de Dom Robert sur l'Eucharistie : « Je luy dis que ce que vous en auez pu escrire venoit » originairement de quelques Lettres que M^r Des Cartes auoit autrefois » escrites sur ce suiet. Je sçay bien, me dit-il, et i'ay appris que vous en » auez les originaux entre les mains, qu'il faut mesme que vous ayez » communiqués a quelques-vns de vos amis, puisque moy mesme i'en ay la » copie. Je luy dis que ie ne pouuois pas le desauouer, mais qu'en cela ie » ne croyois pas auoir rien fait qui pust estre blasmé de personne; que » i'auois eu la retenue de ne les pas faire imprimer avec ses autres Lettres, » de peur que d'abord cela ne choquast trop les esprits de ceux qui, n'es- » tant pas encore accoustumés a ses raisonnemens, pourroient trouuer » ces nouueautez suspectes et dangereuses; mais que i'en auois fait part » a de mes amis particuliers, et a vous entre autres, avec qui i'en auois » conferé, et qui n'auoient pas improuué les consequences que l'on en » peut tirer pour l'eclaircissement de ce mystere. Il me dist qu'il n'entroit » point dans le fond, qu'il vouloit seulement, pour satisfaire aux ordres » du Roy, empescher le trouble que cela pourroit causer dans l'Estat, et » qu'ainsi il me prioit encore vne fois de me contenir, moy et mon gendre

que celle du pain. Car ces mots d'extension & de 5
quantité ne sont inuentez par les hommes que pour
signifier cette quantité exterieure qui se voit & qui se
touche. Et quoy que ce puisse estre dans l'hostie que
les Philosophes nomment la quantité d'un corps, qui
a la grandeur qu'auoit I. C. estant dans le monde avec 10
son extension interne, c'est sans doute tout autre chose
que ce que les autres hommes ont iusques icy nommé
quantité ou extension.

a. En marge, de la main de Clerselier : « R. P. Vatiez, *vt puto*. » Voir, en effet, t. III, p. 591, l. 2.

» (*M. Rohaut*). Et cela dit, il me quitta. » (*Bibl. de Chartres*, MS. 366[508], p. 331-332.)

Plus loin, dans la même lettre, au sujet d'une seconde audience qu'il avoit obtenue du prélat, le 1^{er} janvier 1672, Clerselier ajoute : « ... Comme » il m'auoit parlé la première fois des Lettres que M^r Des Cartes a écrites » au suiet du S^t Sacrement, dont il m'e dist alors qu'il auoit la copie, crai- » gnant qu'elle ne fust defectueuse, ie luy en presenté vne tres fidelle, que » i'auois fait escrire par mon fils, et que i'auois moy mesme collationnée » sur les originaux. Et ie le priay de la lire, afin qu'il fust luy mesme le » temoin de la retenue, de la modestie et de la force d'esprit avec laquelle » M^r Desc. auoit escrit de cette matiere. Il me dit qu'il le feroit... » (*Ib.*, p. 336.) Mais auparavant l'archevêque avoit donné cet avis : « Vous pouuez » continuer (vostre commerce de Lettres avec dom Robert), *pourueu que* » *vous ne faisiez rien paroistre au iour, dont ie ne sois auerty, et dont ie* » *n'aye eu communication auparavant.* » (*Ib.*)

Aussi, même vingt ans plus tard, en 1691, dans sa *Vie de Descartes*, Baillet ne donna que quelques fragments des lettres sur l'Eucharistie, t. II, p. 519-520 et p. 265. Et dix ans encore après, en 1701, Bossuet, à qui Pourchot les avait communiquées, écrivit, le 24 et le 30 mars, à M. Postel, Docteur en Sorbonne, qu'on ne les publiât point.

Elles ne furent imprimées qu'en 1811 par l'abbé Emery, dans les *Pensées de Descartes sur la Religion et la Morale* (seconde édition en 1842, au tome II des *Démonstrations évangéliques*), puis par Francisque Bouillier, *Histoire de la Philosophie Cartésienne*, 3^e édit., t. I, p. 453-459 (la 1^{re} édit. est de 1854).

Mais des copies MSS. avaient circulé pendant toute la seconde moitié du xvii^e siècle, et plusieurs ont été conservées dans les Bibliothèques : une à la Bibliothèque Mazarine, 2001 [1399], p. 534; trois, pour le moins, à la Bibliothèque Nationale, MS. fr. 17155, p. 303, — n. a. 111, p. 87, — fr. 15356, p. 262; une à la Bibliothèque de Troyes, MS. 2336. Aucune d'ailleurs ne présente les mêmes garanties d'authenticité que celle de la Bibliothèque de Chartres.

Ajoutons que le « Recueil curieux et rare », où se trouve notre texte, et qui a pour titre : « *Sentimens de M^r Des Cartes et de ses Sectateurs sur le* » *Mystere de l'Eucharistie* », contient de nombreuses lettres échangées sur ce sujet entre Clerselier et des correspondants, dont voici les noms : le P. Viogué, Religieux Augustin (1654); M. Denis, avocat, demeurant à Tours (*id.*); le P. Bertet, Jésuite (1659-1660); le P. Fabri, Jésuite (1660); M. Malleval, théologien de Marseille (*id.*); Dom Anthoine Vinot, Bénédictin (1660-1664); Dom Robert des Gabets, Bénédictin (1663-1664 et 1671-1673); le P. Poisson, de l'Oratoire (1667-1668); le P. le Bossu, Chanoine régulier de S^t Augustin (1668); le R. P. Aubert, Chanoine régulier (*id.*); M. Gravelle de Reverseaux (*id.*); M. Terson, Ministre de Charenton (1681), etc.

D'ailleurs le Recueil ne compte pas moins de 506 feuilles (1012 pages),

et justifie amplement cette note qui se trouve en tête, f^o 7 : *Pensées de M. Des Cartes sur le mystere de l'Eucharistie, ou Explication de la maniere dont se fait la Transubstantiation du pain et du vin au corps et au sang de Iesus Christ dans le S^t Sacrement de l'Autel, suiivant les sentimens de ce Philosophe, contenus en quatre Lettres qu'il a escrites sur cette matiere, lesquelles ont seruy de fondement a tous les escrits qui ont esté faits a ce sujet tant par Mr Clercelier que autres, contenus en ce volume, lequel est tres rare et fort curieux, ayant esté copié sur les originaux de M. Clercelier pendant son viuant, lesquels apres sa mort ont esté pour la pluspart perdus.* Aux quatre lettres de Descartes (énumérées dans le prolégomène, ci-avant p. 161), le MS. de Chartres joint deux extraits des 4^{es} objections et réponses, et des 6^{mes}, après lesquels se trouve cette note, p. 26 : « Icy finit tout ce qu'on a d'Escrits de Mr Des Cartes traittant particulièrement de la Transubstantiation. »

CCCLXVII *bis*.

DESCARTES [AU P. MESLAND ?]

[Egmond, 9 février 1645?]

COPIE MS., Bibliothèque Mazarine, 2001 [1399], p. 534.

Le MS. de la Mazarine est le seul de tous ceux que nous avons énumérés, p. 171, qui donne, comme une continuation de la lettre précédente, le fragment latin ci-dessous. On ne le retrouve point, à la suite de cette même lettre, dans les autres MSS. Mais aussi ne donnent-ils que les textes relatifs à l'Eucharistie, tandis que le MS. de la Mazarine porte, en tête de la lettre ci-avant, ce titre : Sentimens de Monsieur Des Cartes, envoyez par luy au Pere Mélan, Jesuite, sur le S^t Sacrement ET SUR LA LIBERTÉ. — Au tome III, p. 378, de notre édition, nous avons déjà donné une traduction française de ce texte, qui ne nous était pas encore connu, et au même tome III, p. 703, une traduction latine de cette traduction française. L'une et l'autre serviront d'exemples de la double déformation qu'a subie la pensée de Descartes, par suite de cette traduction à deux degrés. — Il se peut, d'ailleurs (et le début de ce fragment le ferait croire), qu'il n'ait pas été adressé au P. Mesland directement, mais par un intermédiaire, soit le P. Vatier, soit un autre; ou encore, qu'adressé au P. Mesland, il ait été destiné à un autre.

Quantum ad arbitrij libertatem, planè assentior ijs
 quæ hîc a Reuerendo Patre scripta sunt. Atque vt
 meam opinionem planiùs exponam, in ijs notari velim
 indifferentiam mihi videri proprie significare statum
 5 illum in quo est voluntas, cùm a nullâ veri vel
 boni perceptione in vnam magis quàm in aliam partem
 impellitur; sicque a me sumptam esse, cùm scripsi in-
 firmum esse gradum libertatis, quo nos ad ea, ad quæ
 sumus indifferentes, determinemus. Sed fortassè ab
 10 alijs per indifferentiam intelligitur positiua facultas se
 determinandi ad vtrumlibet e duobus contrarijs, hoc
 est ad prosequendum vel fugiendum, affirmandum vel
 negandum. Quam positiuam facultatem non negavi
 esse in voluntate. Imo illam in eâ esse arbitror, non
 15 modò ad illos actus ad quos a nullis euidens ratio
 rationibus in vnam partem magis quàm in aliam impel-
 litur, sed etiam ad alios omnes; adeo vt, cum valde
 euidens ratio nos in vnam partem mouet, etsi, mora-
 liter loquendo, vix possimus in contrariam ferri, abso-
 20 lutè tamen possimus. Semper enim nobis licet nos re-
 uocare a bono clarè cognito prosequendo, vel a per-
 spicuâ veritate admittendâ, modò tantum cogitemus
 bonum libertatem arbitrij nostri per hoc testari.

Notandum etiam libertatem considerari posse in
 25 actionibus voluntatis, vel antequam eliciantur, vel
 dum eliciantur.

Et quidem spectata in ijs, antequam eliciantur,
 inuoluit indifferentiam secundo modo sumptam, non
 autem primo modo. Et quamuis, opposentes iudicium
 30 proprium imperijs aliorum, dicamus nos esse magis
 liberos ad ea facienda de quibus nihil nobis ab alijs

præscribitur, & in quibus iudicium proprium sequi licet, quàm ad ea quæ nobis prohibentur, non ita tamen, iudicia nostra, siue cognitiones nostras vnas alijs opponendo, dicere possumus nos esse magis liberos ad ea facienda quæ nec bona nec mala esse nobis videntur, vel in quibus multas quidem rationes boni, sed totidem alias mali cognoscimus, quàm ad ea in quibus multò plus boni quàm mali percipimus. Maior enim libertas consistit vel in maiori facilitate se determinandi, vel in maiori vsu positivæ illius potestatis quam habemus, sequendi deteriora, quamvis meliora videamus. Atqui si sequamur illud, in quo plures rationes boni apparent, faciliùs nos determinamus; si autem oppositum, magis vtimur istâ positivâ potestate; sicque semper agere possumus magis liberè circa ea in quibus multò plus boni quàm mali percipimus, quàm circa illa quæ vocamus ἀδιάφορα, siue indifferentia. Hocque etiam sensu, eâ quæ nobis ab alijs imperantur, & absque hoc spontè non essemus facturi, minus liberè facimus, quàm quæ non imperantur; quia iudicium, quòd illa factu difficilia sint, opponitur iudicio, quòd bonum sit facere quæ mandata sunt; quæ duo iudicia, quò^a magis æqualiter nos mouent, tantò plus indifferentiæ primo modo sumptæ in nobis ponunt.

Libertas autem spectata in actionibus voluntatis, eo ipso tempore quo eliciuntur, nullam indifferentiam, nec primo nec secundo modo sumptam, inuoluit; quia quod fit, non potest manere infectum, quandoquidem fit. Sed consistit in solâ operandi facilitate;

a. MS. : quæ.

atque tunc liberum, & spontaneum, & voluntarium
 planè idem sunt. Quo sensu scripsi me eò liberius ad
 aliquid ferri quò a pluribus rationibus impellor; quia
 certum est voluntatem nostram maiori tunc cum faci-
 5 litate atque impetu se mouere.

CCCLXVIII.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Egmond], 9 février 1645.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 247 (A),
 p. 264 (B) et p. 265 (C).

Suite du passage rapporté ci-avant, lettre CCCLX, p. 147 :

« L'Abbé Picot ne luy envoya la troisiéme partie (de sa traduction A
 des Principes) que dans le mois de Février de l'année suivante, & il
 n'en parut pas moins satisfait. [en marge : Tom. 3 des lettr. pag. 612
 du 17 Févr. Item lettr. MS. de Desc. à Picot du 9 Févr. 1645].
 L'Abbé l'ayant accompagnée de quelques difficultez dont il demandoit
 l'explication, M. Descartes, en luy envoyant cette explication, luy
 manda que ces difficultez mêmes, de la manière dont il les luy avoit
 proposées, faisoient honneur à sa traduction

& montroient que le Traducteur entendoit parfaite-
 ment la matière, parce qu'elles n'auroient pû tomber
 dans l'esprit d'une personne qui ne l'auroit entenduë
 que superficiellement.

(Baillet, II, 247.)

Voir la fin de l'alinéa, ci-après, lettre du 1^{er} juin 1645.

« Ce jugement, que M. Gassendi sembleroit avoir prononcé de sang B
 froid sur les Principes de M. Descartes, trahissoit un homme qui

n'étoit peut-être rien moins que ce qu'il vouloit paroître^a. Il n'en étoit pas de même de celui que les Jésuites faisoient de cét ouvrage. Il en reçût des témoignages tres-avantageux des principaux de leur Compagnie, jusqu'à luy donner des assurances que tout leur Corps étoit pour luy & pour sa philosophie.

J'ay reçû, dit-il à l'Abbé Picot [en marge : Lettre MS. du 9 Févr. 1645], des lettres du Père Charlet, du Père Dinet, du Père Bourdin^b, & de deux autres Jésuites^c, qui me font croire que la Société veut être de mon parti.

5

Il n'étoit rien de plus glorieux ou de plus consolant pour M. Descartes que les éloges [en marge : Voyez ces éloges dans la lettre MS. à Picot] que deux personnes d'aussi grande considération qu'étoient le P. Charlet & le P. Dinet donnoient à ses ouvrages dans leurs lettres. Mais, en considérant les marques d'estime & d'amitié dont celles du P. Bourdin étoient remplies, on ne peut s'empêcher d'opposer ce Père à M. Gassendi, qui s'est trouvé son inférieur en matière de retour & de réconciliation, quoy qu'il eût eu beaucoup moins sujet de s'offenser que ce Père. Aussi faut-il avouër que le Père Bourdin n'avoit pas de Sorbière qui l'irritât continuellement contre Descartes, & qui le mît en danger de perdre la qualité du plus doux des hommes, que l'on n'auroit point dû disputer à M. Gassendi sans ces fâcheuses épreuves. » (Baillet, II, 264.)

C « M. Descartes recevoit de fréquentes nouvelles des grands fruits que faisoit la lecture de son dernier livre à Paris, où on l'assuroit que personne ne s'étoit encore élevé contre sa doctrine [en marge : Lett. MS. à Picot du 9 Févr. 1645. Lettr. MS. à Clerselier du même jour]. Ses progrès n'étoient pas moindres en Hollande : & dès le mois de Février M. de Hoogheland luy avoit envoyé trois thèses différentes soutenues depuis peu à Leyde^d, & ne contenant que ses opinions. Ces succès le firent songer à faire imprimer les traductions Françaises de ses Méditations & de ses Principes. N'ayant pas remarqué tout l'empressement possible dans Elzevier pour ces éditions en nôtre

a. Voir ci-avant, p. 153-154, éclaircissement.

b. P. 156, 158 et 160 ci-avant.

c. Peut-être le P. Mesland. Voir ci-avant lettre CCCLXVII, p. 161.

d. Cf. ci-avant, p. 78-80, éclaircissement.

langue [en marge : Elzevier se plaignoit du peu de debit des Principes, comme le Maire s'étoit plaint au sujet des Effais], *il prit des mesures avec M. Clerfelier & M. Picot, pour les faire faire à Paris. Mais la version des Principes n'étoit pas encore achevée.* » (Baillet, II, 265.)

CCCLXIX.

DESCARTES A L'UNIVERSITÉ DE GRONINGUE.

Egmond, 17 février [1645].

COPIE MS., Groningue, Oud-Archief.

La troisième des pièces annexes qu'on trouve à la fin du Registre des Acta Senatus Academici de Groningue, pour l'année 1645, p. 114 et 115. Voir les deux premières ci-avant, lettre CCCXXXIX, p. 84, et éclaircissement, p. 96. Une copie de la même lettre se trouve à Leyde, Bibliothèque de l'Université, avec quelques variantes, que nous indiquerons.

Magnifico Reçtori

&

Amplissimo Senatui

Academiae Groningo-Omlandicae

5 Renatus Descartes

S. D.

Cum ab vno ex vestris^a ita sim læsus editione libri cui titulus *Admiranda Methodus nouæ Philosophiæ &c.*, vt Excellentissimus Dominus de la Thuillerie, Regis
10 Christianissimi Legatus, causam meam fatis magni momenti esse duxerit ad eam Nobilissimis & Præpotentibus vestræ Prouinciæ Ordinibus commendandam^b,

a. Martinus Schoockius. Cf. t. III, p. 643, note a.

b. Voir ci-avant p. 96, éclaircissement.

hi autem ipsam ad vos remiserint, meas iam partes
 esse puto vos, quantum possum, orare atque obtestari,
 ut ne diutius iudicium de illa vestrum proferre diffe-
 ratis. Nihil addo amplius; neque enim vereor ne ad-
 uersarij gratia plus valeat apud viros eruditos & pru- 5
 dentes, quales vos esse scio, quam cura officij &
 æquitatis. Nullum vero maius crimen esse potest, quam
 Atheismi, quod ille mihi obiecit. Nulla manifestior
 calumnia, quam cuius nulla probatio est, nisi ex quâ
 contrarium eius quod affirmatur possit inferri: ut ille 10
 non alio argumento me Atheum probat, quam quod
 scripserim contra Atheos, & multorum iudicio, non
 male. Nulla odiosior & intolerabilior maledicendi las-
 ciuia, quam quod hominem aggressus sit, qui nullo
 vnquam nec dicto nec facto eum læserat, nec quidem 15
 natum esse sciebat. Denique vix vlla celebrior, & quæ
 lapsu temporis obliuioni tradi minus possit, non modo
 quia libris commissa est per totum terrarum orbem
 sparsis, sed præcipue quia inquietus quorundam ani-
 mus eam identidem renouare non omittet. Iamque 20
 nuper Ultraiecti ediderunt ea de re nouum libellum
 Belgicâ linguâ^a, quem etsi ego plane contemnam,
 aduerto tamen esse permultos, qui tanto ardent zelo
 æquitatis, tamque indigne hætenus in isto negotio
 mecum actum esse arbitrantur, ut verear ne, me licet 25
 incio vel dissuadente, publico aliquo scripto refel-
 lant. Doleremque si forte ibi quererentur, nihil a
 vobis Ex(cellentissimi) D(omini) Legati Gal(lici) peti-

21 Ultraiecti *omis*. — 26 après scripto] illum *ajouté*.

a. *Aengevangen Procedueren etc.*, de Paul Voët. Cf. ci-avant, p. 23, *éclaircissement*.

tionem in iustissimâ causâ, & meâ, obtinere potuisse. Sic enim me de ijs omnibus, quibus vera eruditio curæ est, meritum putant, vt non malo^a ab ordine vestro æquum iudicium, sed gratiam quoque aliquam
 5 expectare posse sibi persuadeant. Atque hanc ego gratiam, quibuscunque potero officijs & obsequijs, promereri conabor. Valete. XIII Kal. Martias, Egmundâ.

On trouve aux Archives de Groningue, registre des *Acta Senatus Academicæ*, année 1645, les documents qui suivent :

« 25 mart. (*nouveau style, 4 avril*). — Literæ D. RENATI DE CARTES ad » Amplissimum Senatum Acad. (*c'est la lettre ci-dessus*), itemque apographum priorum ejusdem ad Illustris. Legatum Gallicum DE LA TUILLERIE » (*ci-avant p. 84*), unâ cum hujus commendatione ad illustres Provinciæ » hujus Ordines (*ib. p. 96*), quibus conqueritur de libro contra se edito » sub nomine Dn. M. SCHOOKII, lectæ sunt in Curiâ. Decretum autem » fuit, consentiente Dn. SCHOOKIO, omnia communicanda esse cum Am- » plissis DD. Curatoribus. Præsentibus omnibus. »

« 28 mart. (*7 avril*). — Magnif. Dom. Rector retulit ex ore Dom. Con- » sulis NYEVENI Curatoris, quod Dom. DE CARTES cum ipso egerit de suo » negotio Hagæ, et judicet omnia commodissime expediri posse in Senatu » Acad. a DD. Professoribus collegis, nec opus esse ut res communi- » cetur cum aliis DD. Curatoribus. »

« Dom. M. SCHOOKIUS itaque deductionem sequentem (*page 119 du » registre*) prælexit et censendam exhibuit. Et decretum fuit illam ἀπό- » γράφον in protocollum esse referendam, et a DD. Professoribus singulis » privatim examinandum. »

HUGO VAN NYEVEEN, dont il est ici question, fut cette année député de la Ville de Groningue aux Etats Généraux à la Haye. Quant au recteur, c'était à ce moment SAMUEL DESMARETS (*Maresius*), qui avait succédé, le 26 août 1644, à Schoock.

« 29 mart. (*8 avril*). — Dom. M. SCHOOKIUS plenius exposuit mentem » suam scripto novo, quod priori conjunctum extat. Consultum autem » visum fuit ut illius etiam apographum Domini a singulis dictis Profes- » soribus expendatur, antequam procedatur ulterius. »

« 2. April. (*12 avril*). — [*En marge* : Præsentibus omnibus, excepto D. » SCHOOKIO. Deinde venit.] Placuit ut D. M. SCHOOK vocatus respondeat » ad interrogatoria certa formata ex scripto utroque academico exhibito. »

3 malo] male.

a. Sic. Lire modo.

Suivent les réponses de Schoock :

« Ad 1. affirm(at). »

« 2. Data mandata editionis soli WATERLAET, quam tamen non putat
» ipsum solum procurasse. »

« 3. WATERLAET exactor fuit cartarum, et solus scripsit, nomine tamen
» alterius, ut suspicatur. »

« 4. Quia WATERLAET urgebat. »

« 5. Sæpius scripsit WATERLAET se nolle nomen suum præfixi, neque
» ipse nomen suum præfixerat. »

Toutes les réponses de Schoock se trouvent p. 51-58 du registre.

Dans un des deux mémoires justificatifs qu'il avait remis à ses collègues, on remarque, p. 96, le passage suivant. Schoock allègue, entre autres choses, l'inquiétude que cause la suppression des *formes substantielles* dans la philosophie de Descartes, et il cite à ce propos Froidmont, de Louvain, et Revius, de Leyde. « Inde hæc legissem in epistolâ manu-
» scriptâ Liberti Fromondi (anno 1637), quâ ad Fortunatum Plempium,
» Medicum Lovaniensem (3 septemb.) suum iudicium de Cartesii Me-
» thodo gallicâ his verbis proponit. » Suit la citation textuelle d'un pas-
sage, qu'on a vu, t. I de cette édition, p. 403, l. 11-20 : *si automatum... nobis associant* (pro *infarciant*). Quant à Revius, Schoock le cite au sujet de thèses soutenues à Leyde, « mense Julio, anno 1643 ». Ce sont sans doute les mêmes dont parle Descartes, ci-avant p. 78, l. 5, et qui auraient été soutenues par Heereboord.

La sentence fut rendue par le Sénat académique de Groningue le 10/20 avril. Voir ci-après lettre CCCLXXIV, *éclaircissement*.

CCCLXX.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Egmond], 17 février 1645.

Texte de Clerselier, tome III, lettre 115, p. 612-613.

Monfieur,

J'ay esté extrêmement aisé de recevoir vostre troi-
fième Partie^a, & ie vous en remercie tres-humblement.

a. La traduction française de la 3^e partie des *Principia Philosophiæ*, Voir pour la 1^{re} et la 2^e, ci-avant p. 147.

le ne l'ay pas encore toute leuë; mais ie vous puis
 affurer que ce que i'en ay veu, est auffy bien que ie
 le fçauroids fouhaitter. Comme auffi les difficultez, que
 vous me propofez, monftrent que vous entendez par-
 5 faitement la matiere; car elles n'auroient pû tomber
 en l'efprit d'une perfonne qui ne l'entendrait que fu-
 perficiellement.

Ce que i'ay écrit, en l'art. 36, que *alij planetæ habent
 aphelia fua alijs in locis*, eft conforme à l'experience;
 10 mais ce que vous dites eft plus conforme à la raifon,
 tirée de l'inégale fîtuation des Eftoiles fixes, s'il n'y
 auoit qu'elle feule qui fût caufe de l'excentricité des
 Planetes. Mais i'en ay adioûté encore quatre autres,
 dans les articles 142, 143, 144 & 145, pour toutes
 15 leurs erreurs en general, & celles des articles 144
 & 145 me femblent fuffire pour excufer cette irre-
 gularité.

La raifon pourquoy i'ay dit, en l'article 74, que *e. g.
 Solis ecliptica paulo magis inclinatur à parte e verfus
 20 polum d quam verfus f, fed non tantum quam linea reâta
 S M*, eft que, par cette ligne S M, ie defigne feule-
 ment l'endroit vers lequel la matiere du premier element,
 qui fort du Soleil, tend avec le plus de force, à fça-
 uoir pour paffer vers C; & ie ne parle point là de la
 25 matiere du Ciel, c'eft à dire du fecond element,
 comme il femble que vous auez fupposé. Or ce
 qui determine cette matiere du premier element à
 aller pluftoft vers M, que vers la ligne qui coupe
 l'aiffieu du Soleil *d f* à angles droits, c'eft la fîtuation
 30 du Ciel M C M, par les poles duquel (qui font M & M)
 elle paffe facilement; & c'eft la mefme caufe auffi qui

empesche que l'ecliptique du Soleil *e g* ne coupe pas son aiffieu *d f* à angles droits, c'est à dire que cette mesme matiere du premier element, pendant qu'elle est dans le Soleil, n'y décriue ses plus grands cercles (lesquels marquent son ecliptique), en telle sorte qu'ils coupent le mesme aiffieu *d f* à angles droits, & les fait incliner vers M. Mais il est evident que cette mesme cause, qui reside dans le Ciel M C M, a plus de force pour detourner de son cours naturel la matiere du premier element, qui sort du Soleil, & qui va vers M, que pour en detourner celle qui compose son corps, où elle est plus éloignée du centre C, & plus proche de l'autre cause, qui la fait incliner à couper l'aiffieu *d f* à angles droits ; laquelle cause est qu'il doit tournoyer environ autant de matiere entre *d* & *e*, dans le corps du Soleil, qu'entre *d* & *g* ; de façon que ces deux espaces deuroient estre égaux, ou, ne l'estant pas, il faut que cette matiere coule plus viste entre *e* & *d* qu'entre *f*^a & *d*.

Pour l'article 155, il est vray que ie n'y ay marqué qu'en vn mot la difference entre les parties canelées, qui peut estre cause de celle qui est entre l'equateur & l'ecliptique ; à sçauoir, i' imagine que ces parties canelées viennent plus grosses de certains endroits du firmament que des autres, à cause que les tourbillons, par où elles passent, sont plus petits. Car la raison dicte que, plus vn de ces tourbillons est petit, plus les petites boules du second element, qui le composent, doiuent estre grosses, pour resister à celles des tourbillons voisins ; d'où il suit que les parties

a. Lire : entre *g* et *d*.

canelées, qui se forment dans les angles qu'elles laissent autour d'elles, sont aussi plus grosses. Mais ie n'auois pas pris la peine de deduire cette particularité tout au long, à cause que i'auois crû que perfonne
 5 n'y regarderoit de si près que vous auez fait, & ie l'auois seulement designée par vn mot, en disant *particulas striatas ab illâ parte cæli venientes multos meatus ad magnitudinem suam sic aptasse, &c.*

D'Egmond, le 17 Féurier 1645.

En marge de l'exemplaire de l'Institut, on lit : « Cette lettre n'est pas entiere. » Faut-il conjecturer que la lettre CCCLXVIII, du 9 février, également adressée à Picot, serait une partie de celle-ci, Descartes n'ayant pas écrit deux fois de suite au même correspondant à huit jours d'intervalle, et, dans l'ouvrage de Baillet, 9 étant imprimé pour 17 ? Ou bien la lettre du 9 se sera-t-elle croisée en chemin avec un envoi de Picot, auquel Descartes aura répondu sur-le-champ ?

CCCLXXI.

DESCARTES A CLERSELIER.

[Egmond, 17 février 1645.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 117, p. 530-534.

Sans date dans Clerselier. Mais l'exemplaire de l'Institut donne en marge l'indication suivante : « Cette lettre est datée du 17 février » 1645. Voyez la lettre de Descartes à Picot (sans doute la précédente), page 134 des grandes Remarques. »

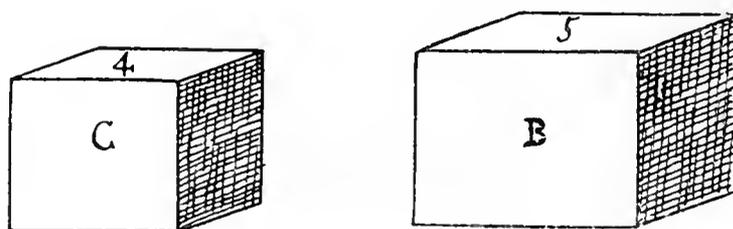
10

Monfieur,

La raifon qui me fait dire qu'un corps, qui est sans mouuement, ne fçauroit iamais estre mû par vn autre

plus petit que luy, de quelque viteſſe que ce plus petit ſe puiſſe mouuoir^a, eſt que c'eſt vne loy de la nature, qu'il faut que le corps, qui en meut vn autre, ait plus de force à le mouuoir, que l'autre n'en a pour reſiſter. Mais ce plus ne peut dependre que de ſa grandeur; car celuy qui eſt ſans mouuement, a autant de degrez de reſiſtance, que l'autre, qui ſe meut, en a de viteſſe. Dont la raiſon eſt que, s'il eſt mû par vn corps qui ſe meue deux fois plus viſte qu'un autre, il doit en recevoir deux fois autant de mouuement; mais il reſiſte deux fois dauantage à ces deux fois autant de mouuement.

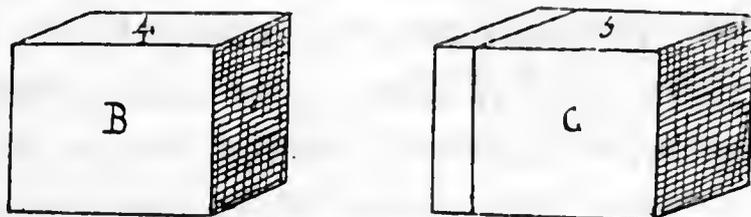
Par exemple, le corps B ne peut pouſſer le corps C, qu'il ne le faſſe mouuoir auſſi viſte qu'il ſe mouuera



ſoy meſme apres l'auoir pouſſé : a ſçauoir, ſi B eſt à C comme 5 à 4, de 9 degrez de mouuement, qui feront en B, il faut qu'il en transfere 4 à C pour le faire aller auſſi viſte que luy; ce qui luy eſt aiſé, car il a la force de transferer iuſques à 4 & demy (c'eſt à dire la moitié de tout ce qu'il a), plutot que de refléchir ſon mouuement de l'autre coſté. Mais ſi B eſt à C comme 4 à 5, B ne peut mouuoir C, ſi de ſes neuf degrez de mouuement il ne luy en transfere 5, qui eſt plus de la moitié de ce qu'il a, & par conſequent à quoy le cors C re-

a. *Principia Philosophiæ*, pars II, XLIX.

liste plus que B n'a de force pour agir : c'est pourquoy B se doit réfléchir de l'autre costé, plustost que de mou-



voir C. Et, sans cela, iamais aucun cors ne seroit réfléchy par la rencontre d'un autre.

- 5 Au reste, ie suis bien-aise de ce que la premiere & la principale difficulté que vous auez trouuée en mes Principes, est touchant les regles suiuant lesquelles se change le mouuement des cors qui se rencontrent^a ; car ie iuge de là que vous n'en auez point trouué en
- 10 ce qui les precede, & que vous n'en trouuerez pas aussi beaucoup au reste, ny en ces regles non plus, lors que vous aurez pris garde qu'elles ne dependent que d'un seul principe, qui est que, *lors que deux cors se rencontrent, qui ont en eux des modes incompatibles, il*
- 15 *se doit veritablement faire quelque changement en ces modes, pour les rendre compatibles, mais que ce changement est tousiours le moindre qui puisse estre, c'est à dire que, si, certaine quantité de ces modes estant changée, ils peuvent deuenir compatibles, il ne s'en changera point vne*
- 20 *plus grande quantité.* Et il faut considerer dans le mouuement deux diuers modes : l'un est la motion seule ou la vitesse, & l'autre est la determination de cette motion vers certain costé, lesquels deux modes se changent aussi difficilement l'un que l'autre.

a. Ces règles sont au nombre de sept. *Ib.*, XLVI-LII inclus.

Ainsi donc, pour entendre les quatre, cinq & sixieme regles^a, où le mouuement du cors B & le repos du cors C font incompatibles, il faut prendre garde qu'ils peuuent deuenir compatibles en deux façons, à sçauoir, *si B change toute la determination de son mouuement, ou bien s'il change le repos du corps C, en luy transferant telle partie de son mouuement qu'il le puisse chasser deuant soy, aussi viste qu'il ira luy-mesme.* Et ie n'ay dit autre chose, en ces trois regles, sinon que, lors que C est plus grand que B, c'est la premiere de ces deux façons qui a lieu; & quand il est plus petit, que c'est la seconde; & enfin, quand ils sont égaux, que ce changement se fait moitié par l'une & moitié par l'autre. Car lors que C est le plus grand, B ne peut le pouffer deuant soy, si ce n'est qu'il luy transfere plus de la moitié de sa vitesse, & ensemble plus de la moitié de sa determination à aller de la main droite vers la gauche, d'autant que cette determination est iointe à sa vitesse; au lieu que, se réfléchissant sans mouuoir le cors C, il change seulement toute sa determination, ce qui est vn moindre changement que ce luy qui se feroit de plus de la moitié de cette mesme determination, & de plus de la moitié de la vitesse. Au contraire, si C est moindre que B, il doit estre poussé par luy; car alors B luy donne moins que la moitié de sa vitesse, & moins que la moitié de la determination qui luy est iointe, ce qui fait moins que toute cette determination, laquelle il deuroit changer, s'il réfléchissoit.

Et cecy ne repugne point à l'experience; car, dans

a. *Ib.*, XLIX, L et LI.

ces regles, par vn cors qui est fans mouuement, i'entens vn cors qui n'est point en action pour separer sa superficie de celles des autres cors qui l'environnent, & par consequent, qui fait partie d'un autre cors dur qui est plus grand. Car i'ay dit ailleurs^a que, lors que les superficies de deux cors se separent, tout ce qu'il y a de positif, en la nature du mouuement, se trouue aussi bien en celuy qu'on dit vulgairement ne se point mouuoir, qu'en celuy qu'on dit se mouuoir; & i'ay expliqué, par apres^b, pourquoy vn cors, suspendu en l'air, peut estre mû par la moindre force.

Mais il faut pourtant icy que ie vous auoüe que ces regles ne sont pas fans difficulté; & ie tascherois de les éclaircir dauantage, si i'en estois maintenant capable; mais pour ce que i'ay l'esprit occupé par d'autres pensées^c, i'attendray, s'il vous plaist, à vne autre fois, à vous en mander plus au long mon opinion^d.

Ie vous ay bien de l'obligation des victoires que vous gagnez pour moy aux occasions, & vostre solution de l'argument que *Pagani habuerunt ideam pluri-um Deorum, &c.*, est tres-vraye. Car, encore que l'idée de Dieu soit tellement emprainte en l'esprit humain, qu'il n'y ait personne qui n'ait en foy la faculté de le connoistre, cela n'empesche pas que plusieurs

a. *Ib.*, pars II, xxx.

b. *Ib.*, lvi.

c. Descartes écrivit le même jour les deux lettres précédentes, p. 177 et 180.

d. Exemplaire de l'Institut, *note marginale* de Legrand : « C'est ce qu'a fait M. D., quand il a eu un peu plus de loisir. Et il est aisé de s'en convaincre, en confrontant le latin avec le françois des dernieres editions; car il y est augmenté de plus de la moitié, et contient les preuues qui auoient été omises dans le latin. »

personnes n'ayent pû passer toute leur vie, sans iamais se representer distinctement cette idée. Et, en effet, ceux qui la pensent auoir de plusieurs dieux, ne l'ont du tout point; car il implique contradiction d'en concevoir plusieurs souverainement parfaits, comme vous auez tres bien remarqué; & quand les Anciens nommoient plusieurs dieux, ils n'entendoient pas plusieurs tout-puissans, mais seulement plusieurs fort puissans, au dessus desquels ils imaginoient vn seul Iupiter comme souverain, & auquel seul, par consequent, ils appliquoient l'idée du vray Dieu, qui se presentoit confusément à eux. Je suis, &c.

CCCLXXII.

DESCARTES AU [MARQUIS DE NEWCASTLE].

[Avril 1645 ?]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 52, p. 150-153.

« A un Seigneur », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Mais les deux lettres suivantes de son édition, 53 et 54, portent le même en-tête, et toutes trois sont adressées au même personnage. Or la troisième fut envoyée avec une lettre à Mersenne du 23 novembre 1646, qui donne et la date et le nom du destinataire, « Marquis de Newcastle ». Elle permet aussi de dater la seconde, fin d'octobre 1645; or c'était une réponse à une lettre du 19 juin. En supposant qu'à cette date Newcastle répondait à la présente lettre de Descartes, celle-ci serait d'avril ou mai 1645.

Monsieur,

Si j'auois autant d'esprit & de sçauoir, que j'ay de zele pour le seruice de vostre Excellence, ie ne man-

querois pas de répondre exactement aux questions que vous m'avez fait l'honneur de me proposer. Et mesme, encore que ie craigne de n'auoir point assez d'esprit ny de connoissance pour cét effet, l'abondance
5 du zele ne laisse pas de m'obliger à l'entreprendre. Mais, avec vostre permission, ie commenceray par la seconde difficulté, touchant la cause du chaud & du froid dans les animaux; pource qu'apres l'auoir examinée, & en suite la troisiéme & la quatriéme, ie
10 pourray plus commodement parler de la premiere.

Il me semble que toute la chaleur des animaux consiste en ce qu'ils ont dans le cœur vne espece de feu, qui est sans lumiere, semblable à celuy qui s'excite dans l'eau forte, lors|qu'on met dedans assez grande
15 quantité de poudre d'acier, & à celuy de toutes les fermentations. Ce feu est entretenu par le sang, qui coule à tous moments dans le cœur, suiuant la Circulation qu'Heruæus, Medecin Anglois, a tres-heureusement découuerte; & apres que ce sang s'est
20 échaufé & rarefié dans le cœur, il coule de là promptement, par les arteres, en toutes les autres parties du corps, lesquelles il échaufe par ce moyen. Or on peut dire, en quelque sens, que cette chaleur est plus grande l'esté que l'hyuer, pource que sa cause n'est
25 pas moindre dans le cœur, & que le sang, qui s'y échaufe, n'est pas tant refroidy par l'air de dehors. Mais on peut dire aussi qu'elle est plus grande en hyuer, ce qui fait qu'on a pour lors meilleur appetit, & qu'on digere mieux les viandes. Et la raison en est
30 que les parties du sang qui ont le plus de chaleur, à sçauoir les plus subtiles & les plus agitées, ne s'éua-

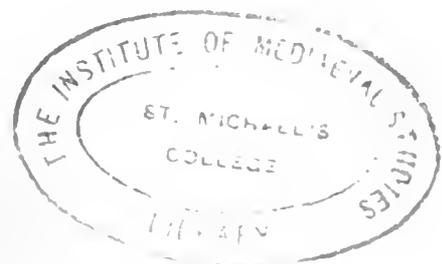
porent pas si facilement en hyuer, par les pores de la peau, qui font alors refferrez par le froid, qu'elles font en esté : c'est pourquoy elles vont en plus grande abondance dans l'estomac, où elles aident à la coccion des viandes. 5

La troisiéme question est touchant le froid de la fièvre, lequel ie croy ne venir d'autre chose, sinon que la fièvre est causée de ce qu'il s'amasse vne humeur corrompuë dans le mezentaire, ou en quelque autre partie du corps, laquelle humeur, au bout d'un, ou 10 deux, ou trois iours, (qui est vn temps dont elle a besoin pour la meurir & rendre fluide, à raison dequoy la fièvre est ou quotidienne, ou tierce, ou quarte), coule dans les veines, & ainsi se meflant parmy le sang, & allant avec luy dans le cœur, elle 15 empesche qu'il ne s'y puisse tant échauffer & dilater que de coutume, ny, par consequent, porter tant de chaleur au reste du corps; ce qui est cause du tremblement qu'on sent pour lors. Mais cela n'arriue qu'au commencement de l'accez : car, comme le bois 20 verd, qui éteint le feu, lors que d'abord il y est mis, rend vne flame plus ardente que l'autre bois, apres qu'il est bien embrasé; ainsi, apres que cette humeur corrompuë a esté meflée quelque tems parmy le sang, elle s'échaufe & se dilate dauantage que luy dans le 25 cœur; ce qui fait la chaleur de l'accez, lequel dure iusqu'à ce que toute cette humeur corrompuë soit éuaporée, ou reduite à la constitution naturelle du sang. Or la fièvre cesseroit tousiours à la fin de l'accez, si on pouuoit empescher qu'il ne reuinft d'autre 30 humeur, en la place où s'est corrompuë la premiere;

& pource qu'il peut y auoir vne infinité de diuers
moyens pour empescher cela, mais qui ne reüssissent
pas tousiours, cela fait que la fièvre peut estre guerrie
par vne infinité de diuers remedes, & que neantmoins
5 tous les remedes sont incertains.

La quatrième & dernière question est touchant les
Esprits animaux & vitaux, & ce qui s'éuapore par
transpiration. A quoy il m'est aisé de respondre, en
suposant que le sang se dilate dans le cœur, ainsi que
10 ie viens de dire, & que i'ay autrefois expliqué assez
au long dans le discours de la Methode^a. Car ce que les
Medecins nomment les Esprits vitaux, n'est autre chose
que le sang contenu dans les arteres, qui ne differe point
de celuy des veines, sinon en ce qu'il est plus rare &
15 plus chaud, à cause qu'il vient d'estre échaufé & dilaté
dans le cœur. Et ce qu'ils nomment les Esprits ani-
maux, n'est autre chose que les plus viues & plus sub-
tiles parties de ce sang, qui se sont separées des plus
grossieres, en se criblant dans les petites branches des
20 arteres carotides, & qui sont passées de là dans le cer-
veau, d'où elles se répandent par les nerfs en tous les
muscles. Enfin tout ce qui sort du corps, par transpira-
tion insensible, n'est aussi autre chose que des parties
du sang, qui sont assez subtiles pour passer par les
25 pores du corps en s'euaporant. Et le mesme sang est
échaufé & rarefié tant de fois, en passant & repassant
dans le cœur, suiuant ce qu'enseigne la doctrine de la
Circulation, qu'il n'y a aucune de ses parties qui ne
soit enfin renduë assez subtile pour s'euaporer en cette
30 façon.

a. ⁷ Pages 47 à 55.



Je reuiens à la premiere question, qui est < de la >
 cause du sommeil. Laquelle ie croy confister en ce que,
 tout de mesme que nous voyons, quelquesfois, que les
 voiles des nauires se rident, à cause que le vent n'a pas
 assez de force pour les remplir, ainsi les esprits ani- 5
 maux, qui viennent du cœur, ne sont pas toujours assez
 abondans pour remplir la moële du cerueau, & tenir
 tous ses pores ouuerts; ce qui fait alors le sommeil.
 Car les pores du cerueau estant fermez, on n'a plus
 l'usage des sens, si ce n'est que quelque violente agita- 10
 tion excite les esprits à les ouurir. Or l'opium, le
 pauot, & les autres drogues qui causent le sommeil,
 font que le cœur enuoye moins d'esprits vers le cer-
 ueau. Et l'on peut facilement, en fuitte de cecy,
 rendre raison de toutes les autres causes qu'on trouue, 15
 par experience, exciter ou empescher le sommeil. Mais
 i'ay peur que la longueur de cette lettre ne l'excite :
 c'est pourquoy ie n'y adiouteray autre chose, sinon que
 ie ne feray iamais endormy, lors que ie croiray pou-
 uoir faire ou écrire quelque chose qui soit agreable 20
 à vostre Excellence, de laquelle ie suis, &c.

CCCLXXIII.

DESCARTES A CLERSELIER.

[Egmond], 10 avril 1645.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 129 (A),
 et p. 171-173 (B).

A « De toutes les objections qui se firent contre les Méditations de
 Monsieur Descartes, il ne s'en trouua point à qui le Public fit plus

d'honneur qu'à celles de ce Docteur (M. Arnaud); & Monsieur Descartes, les jugeant préférables à toutes les autres, ne fut point honteux de s'en faire honneur de son côté comme d'un nouvel appuy pour sa Philosophie [en marge : Lettr. MS. de Descartes à Clerelier, du 10 d'Avril 1645]. Il ne tint pas à luy qu'il n'entretint cette habitude naissante avec un amy de cette conséquence. Mais Monsieur Arnaud, quoy que grand Philosophe & grand Géomètre, avoit dès-lors tellement dévoüé son tēms à la Théologie & à tout ce qui touchoit immédiatement la Religion, qu'il ne luy en restoit presque plus pour les exercices des sciences humaines. M. Desc. se contenta donc de l'honorer & de l'aimer sans communication. » (Baillet, II, 129.)

La suite de ce passage se trouve lettre CCCXLIV, du 1^{er} Avril 1644 ci-avant, p. 103, B.

« M. de Sorbière s'étoit habitué à Leyde [en marge : Lettr. & Disc. de Sorb.] pour étudier plus particulièrement les défauts de M. de Saumaise. Mais il ne s'occupoit pas tellement de la considération de ce grand homme, qu'il ne retournât souvent à Eyndegeest par manière de promenade, & qu'il n'en rapportât toujours quelque nouveau prétexte d'animer M. Gassendi à écrire contre M. Descartes^a. Mais pour donner un contrepoids au tort que la plume de cet excellent homme pourroit faire aux Méditations de M. Descartes, Dieu permit qu'un Seigneur de la Cour de France entreprît de faire une traduction Françoise des mêmes Méditations, pour en faire connoître plus particulièrement le mérite dans le Royaume, & en procurer la lecture à tous ceux qui, n'ayant pas l'usage de la langue des sçavans, ne laisseroient pas d'avoir de l'amour & de la disposition pour la Philosophie. Il faut avoüer que la fin de l'auteur de la traduction n'avoit été que la satisfaction particulière qu'il trouvoit à exercer son stile sur de grands sujets, sans songer à rendre service au Public. Mais sa traduction ayant été recueillie & envoyée à M. Descartes par sa permission^b, elle fut jugée propre à faire beaucoup d'honneur à nôtre Philosophe & à donner un grand relief à sa Philosophie, & M. le Duc de Luines [en marge : Louis Charles d'Albert, mort le 10 d'Octobre 1690, âgé de 69 ans] son auteur fut prié d'en souffrir la publication. »

« Peu de jours après M. Clerelier [en marge : Mort en 1684, le 13 d'Avril, âgé de 70 ans], l'un des plus zéléz & des plus vertueux

a. Voir ci-avant p. 108-110, éclaircissement.

b. Voir ci-avant p. 138-139, et p. 176, C.

amis de M. Descartes, entreprit de traduire aussi en nôtre langue les objections faites à ces Méditations avec les réponses de M. Descartes. Cette traduction étoit excellente aussi bien que celle de M. le Duc de Luines. Mais l'un & l'autre jugèrent que, si elles devoient voir le jour, il falloit qu'elles fussent revûës auparavant par l'auteur même des Méditations, afin qu'en les confrontant avec sa pensée, il pût les mettre le plus près de leur original qu'il seroit possible, & leur en imprimer le caractère. M. Descartes fut obligé de se rendre à un avis si important. Mais, sous prétexte de revoir ces versions, il se donna la liberté de se corriger lui-même, & d'éclaircir ses propres pensées. De sorte qu'ayant trouvé quelques endroits [en marge : Lettr. MS. de Desc. à Clercel. du 10 d'Avril 1645], où il croyoit n'avoir pas rendu son sens assez clair dans le Latin pour toutes sortes de personnes, il entreprit de les éclaircir dans la traduction par quelques petits changemens qu'il est aisé de reconnoître à ceux qui confèrent le François avec le Latin. Une chose qui sembloit avoir donné de la peine aux traducteurs, dans tout cét ouvrage, avoit été la rencontre de plusieurs mots de l'art, qui, paroissant rudes & barbares dans le Latin même, ne pouvoient manquer de l'être beaucoup plus dans le François, qui est moins libre, moins hardi, & moins accoûtumé à ces termes de l'Ecole [en marge : Ibid. lettr. à Clercelier MS.]. Ils n'osèrent pourtant les ôter partout, parce qu'ils n'auroient pû le faire sans changer le sens, dont la qualité d'interprètes devoit les rendre religieux observateurs. D'un autre côté, M. Descartes témoigna être si satisfait de l'une & de l'autre version, qu'il ne voulut point user de la liberté qu'il avoit pour changer le stile, que sa modestie & l'estime qu'il avoit pour ses traducteurs lui faisoit trouver meilleur que n'auroit été le sien. De sorte que, par une déférence réciproque qui a retenu les traducteurs & l'auteur, il est resté dans l'ouvrage quelques-uns de ces termes scholastiques, malgré le dessein qu'on avoit eû de lui ôter le goût de l'école, en le faisant changer de langue. Cét éclaircissement, touchant la traduction des Méditations & des Objections, est nécessaire, non seulement pour justifier les traducteurs sur les changemens dont l'auteur est le seul responsable, mais pour faire voir aussi que la traduction Française vaut beaucoup mieux que l'original Latin, parce que M. Descartes s'est servi de l'occasion de la revoir, pour retoucher son original en nôtre langue. C'est un avantage qu'a eû aussi dans la suite la version Française des Principes de M. Descartes, faite par l'Abbé Picot^a. De sorte que tous ses ouvrages Fran-

a. Voir lettres CCCLXVIII, p. 175, A, et CCCLXX, p. 180-181.

çois, tant originaux que traduits, sont préférables à ceux qui sont Latins. C'est-à-dire que toutes les traductions, qu'il a revûes, valent mieux que ses originaux même. »

« Pour ne rien omettre de ce qui peut regarder la traduction des Méditations, il suffit de remarquer qu'encore qu'elle ait été faite en 1642, néanmoins la révision ou la correction par M. Descartes ne s'en fit qu'en 1645, & que la première impression qui en fut faite à Paris ne fût en état de paroître que pour les étreines de l'an 1647. » (Baillet, II, 171-173.)

CCCLXXIV.

DESCARTES A TOBIE D'ANDRÉ.

[Egmond], 5 mai 1645.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 251 (A) et p. 256 (B).

Ce premier passage fait suite immédiatement à celui qui est rapporté lettre CCCLXIII, p. 155 ci-avant. A

« Après avoir donc examiné le procez avec toute l'exaëtitude & toute l'intégrité qui leur avoit été recommandée par les Etats de la Province, à la prière de l'Ambassadeur de France [en marge : La lettre de l'Ambassadeur étoit aux Etats de la province, et non aux Magistrats de la ville]^a, ils (Recteur et Professeurs de l'Université de Groningue) rendirent leur sentence, le X jour d'Avril, contre Schoockius, leur collègue, en faveur de M. Descartes. » (Baillet, II, 251.)

« M. Descartes ne savoit rien de tout ce qui se passoit à Groningue B touchant son affaire. De sorte que trois semaines après la Sentence renduë en sa faveur, l'inquiétude le fit écrire secrètement au sieur Tobie d'André, pour luy marquer qu'ayant constitué le fils de M. Camerarius ou De la Chambre, pour son Procureur ou son Agent en son absence, il n'avoit pas prétendu le charger luy-même du soin de ses affaires [en marge : Lettr. du 5 May 1645 MS.]. Il vou-

a. Ci-avant p. 96, éclaircissement.

loit seulement se servir, ou du jeune Camerarius, ou de quelqu'un de Messieurs les Curateurs [en marge : Deux de ces Curateurs de l'Université de Groningue, sc. Heinsius et Nievenius, étoient connus de M. Descartes], ou de toute autre personne indifférente, pour présenter au Sénat Académique les lettres qu'il luy adressoit en forme de Requête^a, afin de prier les Juges de ne pas souffrir que Schoockius publiât de nouvelles calomnies, dont il avoit oüy dire qu'il avoit remply le Factum ou l'Apologie qu'il vouloit imprimer pour soutenir les vieilles. Mais sa lettre & ses inquiétudes furent inutiles ; & il fut surpris d'apprendre, quelques jours après, que la diligence des Juges de Groningue l'avoit prévenu de vingt-cinq jours, en le mettant hors de procez. »

« Messieurs de Groningue, pour toute réponse, luy firent envoyer la copie de la Sentence. » [En marge : Avec les copies du faux témoignage de Voetius.] (Baillet, II, 256.)

Baillet donne, t. II, p. 251-255, une traduction française de cette sentence de Groningue. En voici le texte latin, copié aux Archives de Groningue, sur le registre des *Acta Senatus Academici*, année 1645 :

« 10 April. (nouveau style, 20 avril.) [En marge : Præsentibus omnibus, » excepto D. Schoockio.] — Audita fuerunt singulorum DD. Professorum judicia, de Apologiâ exhibitâ a D. M. Schoockio, quæ non iudicata fuit sufficere isti causæ defendendæ, utpote per omnia debilis et infirma, id quod et ipse D. M. Schoockius agnovit, qui ejus præsidio renuntiavit, protestatione loco ejusdem exhibitâ. Hoc significandum erit D. M. Schoockio, et rogandus, ut maneamus in terminis legis Academiæ 28. »

« Postea ex communi consensu sententia lata quæ sequitur :

» Lectis in Senatu litteris Nob. D. Renati Des Cartes, scriptis XIII kal. Martias^a, quibus renovat querelam suam contra Claris. D. M. Schoockium, in hac Academia Philos. Professorem, hactenus suo nomine depositam apud Illustris. ac PP. DD. Ordines hujusce Provinciæ, ab excellentissimo D. de la Thuillerie^b, Regis Christian. Legato, petitque sibi satisfieri de gravissimis injuriis et convitiis illatis a prædicto Claris. D. Schoockio, libello quem antea emisit sub titulo *Philosophiæ Cartesianæ*, quemque, in gratiam Clarissimi D. Doctoris Voetii, totum pro suo agnoverit Ultrajecti, prout hæc omnia fusius enarrantur in libello supplicis, oblato a prædicto D. De Cartes eidem Excellentiss. Legato^c, cujus apographum unâ in Senatu fuit recitatum^d. »

a. Lettre CCCLXIX, p. 177 ci-avant.

b. Voir ci-avant p. 96.

c. Page 84.

d. Page 96, *éclaircissement*.

« Audito ab aliâ parte Cl. D. Schoockio, qui negotium hoc a Senatu
 » Academico non tantum terminari consensit, sed optavit, persuasus Nob.
 » DD. Curatores id etiam approbaturus, omnibusque expensis, quæ tam
 » vivâ voce, quam scripto dixit, produxit, retulit, ad sui tum justificatio-
 » nem, tum excusationem, Senat. Acad., qui maluisset ab hac causa absti-
 » nere, et ægre fert viros eruditos eò contentionum devenisse, cum ipsa,
 » quam profitentur, Philosophia aliud suadere debuisset, imo peroptâsset
 » ut Cl. D. Schoockius ab eâ omni scriptione abstinuisset, relictâ Ultra-
 » jectinis, quorum propria erat, istâ lite, cum necdum tunc satis constaret
 » quid N. D. Des Cartes in Philosophicis sentiret^a, nec sibilis et convi-
 » ciis explodi deceat quod magni viri conantur adferre ad scientias illus-
 » trandas aut perficiendas, isque hactenus fuerit genius nostræ Academiæ,
 » ut aliarum contentionibus se immiscere noluerit; attamen, ut concordia
 » inter eruditos possit resarciri, et querelis prædicti D. Des Cartes ut-
 » cumque satisfieri, cum præsertim non satis firmis aut bene proce-
 » dentibus consequentiis possint probari ex ejus scriptis vel leges novæ
 » disciplinæ, quæ illi affinguntur, vel Atheismus aliaque crimina, quæ
 » illi impinguntur : pronuntiavit et judicavit eundem N. D. de Cartes
 » debere acquiescere ultroneis protestationibus et declarationibus Clar.
 » D. Schoockii, quas etiam juramento confirmare paratus fuit, vide-
 » licet :

« 1. *Se non tam suoapte motu ad scribendum animum appulisse, utpote*
 » *qui nunquam fuerat personaliter læsus et offensus a D. Des Cartes,*
 » *quam Ultrajecti incitatum et exstimulatum a Cl. D. Doctore Voetio,*
 » *cujus maxime intererat refutari quæ extabant in epistolâ ad Dinetum,*
 » *et qui Voetius eum in finem ipsi multa personalia suppeditavit, ac spe-*
 » *ciatim quæ prætesum Atheismum Cartesii spectabant, ejusque pro-*
 » *lixam et odiosam comparisonem cum Vanino. »*

« 2. *Methodum Philosophiæ Cartesianæ Ultrajecti a se maximâ parte*
 » *conscriptam, et ibi relictam imprimendam, neutiquam prodiisse qua-*
 » *lem conscripserat, sed multa alienâ manu contra jus et fas ibi fuisse*
 » *inserta, etiam ex acerbioribus, quæ speciatim tamen non possit eno-*
 » *tare, cum illi Additores chartas suas manu scriptas suppressi cura-*
 » *verint, nec eas recipere unquam potuerit; imo suum nomen libro sive*
 » *præfationi præfixerunt, contra quam vetuerat, quo facilius in se*
 » *omnem illius scripti invidiam, etiam eorum quæ de suo intexuerant,*
 » *derivarent. »*

« 3. *Nescire se quidem distinctè quænam fuerit scelerata illa manus,*
 » *quæ tantum sibi in sua scripta permisit; sed commisisse editionem libri*
 » *cuidam, Studioso, nomine Waterlaet, intimæ admissionis apud Cl. D.*
 » *Voetium, et qui admodum importune, ex quo redierat Groningam, exe-*

a. En effet, la publication de l'*Admiranda Methodus* est antérieure à celle des *Principia* (1644), où Descartes expose enfin toute sa philosophie.

» gerit singulis fere hebdomadis quod supererat libro adjiciendum, idque
 » non suo tantum nomine, sed etiam, uti semper ipse interpretatus est,
 » nomine ipsius D. Voetii, qui etiam deinde per eundem Waterlaet misit
 » ad se exemplum illius testimonii, de quo postea : adeo ut merito suspi-
 » cetur, non minus prædictum D. Voetium, quam suum discipulum Water-
 » laet, isti toti editioni, cujus nullam unquam probam ipse viderit, præ-
 » fuisse. »

« 4. Agnoscere se opus illud sibi adscriptum, uti prodiit, plus æquo
 » acerbum esse, et ab eo scribendi genere alienum, quod nec ipse velit
 » usurpare, nec inter bonos vel eruditos usurpari conveniat. Nolle ullo
 » modo prætereundere Cartesium esse alterum Cainum et Atheistam directum
 » vel indirectum, et qui cum Vanino paria faciat, aut dignum convitiis illis
 » omnibus acerbioribus quæ in eo scripto continentur, sed e contrario
 » eum habere pro viro erudito, bono et honesto; neque historicè velle
 » sumi, quæ de legibus ab ipso positis suis discipulis scripserit, quum
 » nunquam sibi constiterit tales leges vel dictatas vel excogitatas ab eo
 » D. Des Cartes fuisse. »

« 5. Nunquam sibi in animo fuisse secundo scripto (quod cæptum Ultra-
 » jecti ibidem non sine suo consilio suppressum fuit, adeo ut exinde abru-
 » perit omne fere cum D. Voetio commercium) D. Voetium excusare ab omni
 » culpâ circa editionem primi libri, aut eam omnem et in solidum in se
 » transferre, cum e contrario ibidem etiam scripserit generaliter quædam
 » illic inserta fuisse, non sua. »

« 6. Se quidem, Ultrajecti cum esset, et ferveret ibi negotium D. Voetii
 » contra D. Des Cartes, importunitate victus eorum, qui metuebant, ne res
 » illa aliter succederet quam tunc successit, in genere declarasse Methodum
 » a se scriptam quoad ordinem sectionum et capitum, sed sæpius optasse,
 » ut in forma de specialibus interrogaretur, juxta conscientiam suam de
 » illis responsurum. Etenim cum adhuc esset Groningæ, per Waterlaet
 » miserat ad se D. Voetium formulam testimonii suâ ipsius D. Voetii manu
 » conscriptam (quam deposuit apud Senatam), ut illi solemniter subscri-
 » beret, quod jure merito per conscientiam recusavit, utpote qui nollet in
 » ipsius gratiam falsum testimonium dicere; sed aliud misit testimonium,
 » veritati magis consentaneum, quod ideo scenæ, quæ tunc agitabatur,
 » servire non potuit. Quare iterum importunitate D. Dematii sollicitatus
 » fuit Ultrajecti ad plura ex illo mutanda et dispungenda, juxta scedulam
 » eâ de re conscriptam ipsius D. Dematii manu, Senatui similiter exhi-
 » bitam. »

« Quum itaque hæc ita se habeant, prout ipse Cl. D. Schoockius decla-
 » ravit et ostendit, judicat Senatus in illis acquiescendum esse D. Des
 » Cartes, ad quem insuper mittentur copiæ, tum formulæ expeditæ a
 » D. Voetio, cui Cl. Schoockius noluit subscribere, tum scedulæ Cl. D.
 » Dematii, ex quibus constabit simplicem illam declarationem Cl. D.
 » Schoockii, ab ipso per importunas instantias extortam, semper exceptiones
 » et limitationes adjunctas habuisse. »

« Actum Groningæ,
 » in Curiâ Academicâ, X Aprilis 1645. »
 « Hæc sententia in Senatu lecta et relecta fuit, præsentè D. Schoockio, et
 » ab eodem, cum gratiarum actione, acceptata. »

Voici le texte du projet de témoignage envoyé par Schoock à Voët, et auquel celui-ci proposa quelques changements (ci-avant, p. 198, n° 6). Il a été copié à Groningue, sur le registre des *Acta Senatus Academici*, p. 56 :

« Motu proprio et sponte meâ *consilium cepisse Methodum conscri-*
 » *bendi anno 1642, partim Groningæ absolvisse, et quidem totum, ita ut*
 » *nec D. Voetius nec quisquam alius ejus Author sive in totum sive in*
 » *parte fuerit, aut quod ad materiam, aut quod ad dispositionem, aut quod*
 » *ad stylum. Paratum denique esse, prout jure omni me ad id teneri*
 » *fateor, ad dicti mei libelli justam et legitimam quamcumque defensio-*
 » *nem. Non diffiteor tamen ad descriptionem Præfationis, quæ factorum et*
 » *personalium quorundam apologiam continet, me nonnulla, quorum tunc*
 » *Groningæ degens conscius esse non poteram, partim ex aliis amicis*
 » *Ultrajecti, partim ex D. Voetio quæsivisse et didicisse. Denique testor*
 » *ab alienâ manu esse Paralipomena Præfationi dictæ Methodi subjecta.*
 » *Prosequitur itaque mera esse mendacia quibus R. de Chartes in nupero*
 » *illo scripto, cui titulus Epist. etc., Voetio libellum hunc meum sup-*
 » *ponit, ut inde occasionem captet omne virus quasi lege rationis in*
 » *eum evomendi. »*

Les changements furent demandés à Schoock par ce billet (de Voet) écrit de la main de Dematius :

« Reuer. Vir, velim in testimonio tuo quæpiam mutari. Quænam autem
 » illa sint, paucis accipe :
 » Lineâ 21 et 22. Deleantur omnia quibus linea subscripta, et scribatur :
 » *meque illum solum absolvisse. »*
 » Lineâ 30. Tantum hæc retineantur : *vix esse poteram, ex amicis quæ-*
 » *sivisse et didicisse. »*
 » Lineâ 31. Deleantur, *ab alienâ manu esse. Et scribatur, alterius au-*
 » *thoris sunt, qui, ubi necessum erit, ut puto, nomen suum aperiet, vel*
 » *simile quidpiam. »*
 » Rationes, quare ita faciendum censeo, non expono, coram dicturus.
 » Vale. »

Voir la suite, lettre CCCLXXVIII ci-après, du 26 mai, à Tobie d'André.

CCCLXXV.

DESCARTES A ELISABETH.

[Egmond, 18 mai 1645.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 28, p. 85-88.

« *A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc.* », dit Clerselier, sans donner de date. Mais cette lettre a été écrite en même temps que la suivante à Pollot, datée du 18 mai 1645 (voir ci-après p. 205, l. 18). Elisabeth y répondra le 24 mai, lettre CCCLXXVII ci-après.

Madame,

I'ay esté extrêmement surpris d'apprendre, par les lettres de Monsieur de P(ollot), que V. A. a esté longtemps malade, & ie veux mal à ma solitude, pour ce qu'elle est cause que ie ne l'ay point sceu plustost. 5
 Il est vray que, bien que ie fois tellement retiré du monde, que ie n'apprenne rien du tout de ce qui s'y passe, toutesfois le zele que i'ay pour le service de vostre Altesse ne m'eust pas permis d'estre si longtemps sans sçavoir l'estat de sa santé, quand i'aurois 10
 dû aller à la Haye tout exprés pour m'en enquerir, sinon que Monsieur de P(ollot), m'ayant écrit fort à la haste, il y a environ deux mois, m'auoit promis de m'écrire derechef par le prochain ordinaire; & pour ce qu'il ne manque iamais de me mander comment se 15
 porte vostre Altesse, pendant que ie n'ay point receu de ses^a lettres, i'ay supposé que vous estiez tousiours

a. Clers. : ces.

en mesme estat. Mais i'ay appris, par les dernieres, que
vostre Alteſſe a eu, trois ou quatre semaines durant,
vne fièvre lente, acompagnée d'une toux ſeiche, &
qu'apres en auoir eſté déliurée pour cinq ou ſix iours,
5 le mal eſt retourné, & que toutesfois, au temps qu'il
m'a enuoyé ſa lettre (laquelle a eſté prés de quinze
iours par les chemins), vostre Alteſſe commençoit de-
rechef à ſe porter mieux. En quoy ie remarque les
ſignes d'un mal ſi conſiderable, & neantmoins auquel
10 il me ſemble que vostre Alteſſe peut ſi certainement
remedier, que ie ne puis m'abſtenir de luy en écrire
mon ſentiment. Car, bien que ie ne ſois pas Medecin,
l'honneur que vostre Alteſſe me fit, l'eſté paſſé^a, de
vouloir ſçauoir mon opinion, touchant vne autre in-
15 diſpoſition qu'elle auoit pour lors, me fait eſperer que
ma liberté ne luy ſera pas deſagreable.

La cauſe la plus ordinaire de la fièvre lente eſt la
trifteſſe; & l'opiniaſtreté de la Fortune à perſecuter
vostre maiſon, vous donne continuellement des ſuiets
20 de faſcherie, qui ſont ſi publics & ſi éclatans, qu'il
n'eſt pas beſoin d'uſer beaucoup de coniectures, ny
eſtre fort dans les affaires, pour iuger que c'eſt en
cela que conſiſte la principale cauſe de vostre indispo-
ſition. Et il eſt à craindre que vous n'en puiffiez eſtre
25 du tout déliurée, ſi ce n'eſt que, par la force de vostre
vertu, vous rendiez vostre ame contente, malgré les
diſgraces de la Fortune. Ie ſçay bien que ce ſeroit
eſtre imprudent de vouloir perſuader la ioye à vne
perſonne, à qui la Fortune enuoye tous les iours de
30 nouveaux ſuiets de déplaiſir, & ie ne ſuis point de ces

a. Voir ci-avant p. 133, l. 7.

Philosophes cruels, qui veulent que leur sage soit insensible. Je sçay aussi que vostre Altesse n'est point tant touchée de ce qui la regarde en son particulier, que de ce qui regarde les interests de sa maison & des personnes qu'elle affectionne; ce que j'estime comme vne vertu la plus aimable de toutes. Mais il me semble que la difference qui est entre les plus grandes ames & celles qui sont basses & vulgaires, consiste, principalement, en ce que les ames vulgaires se laissent aller à leurs passions, & ne sont heureuses ou malheureuses, que selon que les choses qui leur surviennent sont agreables ou deplaisantes; au lieu que les autres ont des raisonnemens si forts & si puissans que, bien qu'elles ayent aussi des passions, & mesme souuent de plus violentes que celles du commun, leur raison demeure neantmoins tousiours la maistresse, & fait que les afflictions mesme leur seruent, & contribuent à la parfaite felicité dont elles iouissent dès cette vie. Car, d'une part, se considerant comme immortelles & capables de recevoir de tres-grands contentemens, puis, d'autre-part, considerant qu'elles sont iointes à des cors mortels & fragiles, qui sont suiets à beaucoup d'infirmitez, & qui ne peuvent manquer de perir dans peu d'années, elles font bien tout ce qui est en leur pouuoir pour se rendre la Fortune fauorable en cette vie, mais neantmoins elles l'estiment si peu, au regard de l'Eternité, qu'elles n'en considerent quasi les euenemens que comme nous faisons ceux des Comedies. Et comme les Histoires tristes & lamentables, que nous voyons representer sur vn theatre, nous donnent souuent autant de recreation que les gayer, bien

qu'elles tirent des larmes de nos yeux; ainsi ces plus grandes ames, dont ie parle, ont de la fatisfaction, en elles-mesmes, de toutes les choses qui leur arriuent, mesme des plus fascheuses & insupportables. Ainsi, res-
5 sentant de la douleur en leur cors, elles s'exercent à la supporter patiemment, & cette épreuue qu'elles font de leur force, leur est agreable; ainsi, voyant leurs amis en quelque grande affliction, elles compatissent à leur mal, & font tout leur possible pour les en
10 déliurer, & ne craignent pas mesme de s'exposer à la mort pour ce fuiet, s'il en est besoin. Mais, cependant, le témoignage que leur donne leur conscience, de ce qu'elles s'acquittent en cela de leur deuoir, & font vne action loüable & vertueuse, les rend plus heu-
15 reuses, que toute la tristesse, que leur donne la compassion, ne les afflige. Et enfin, comme les plus grandes prosperitez de la Fortune ne les enyurent iamais, & ne les rend(ent) point plus insolentes, aussi les plus grandes aduersitez ne les peuuent abatre ny rendre
20 si tristes, que le corps, auquel elles sont iointes, en deuienne malade.

Le craindrois que ce stile ne fust ridicule, si ie m'en seruois en écriuant à quelqu'autre; mais, pour ce que ie considere vostre Alteffe comme ayant l'ame la plus
25 noble & la plus releuée que ie connoisse, ie croy qu'elle doit aussi estre la plus heureuse, & qu'elle le fera veritablement, pourueu qu'il luy plaise ietter les yeux sur ce qui est au deffous d'elle, & comparer la valeur des biens qu'elle possede, & qui ne luy sçauroient iamais
30 estre ostez, avec ceux dont la Fortune l'a dépoüillée, & les disgraces dont elle la persecute en la personne

de ses proches; car alors elle verra le grand fuiet
 qu'elle a d'estre contente de ses propres biens. Le zele
 extreme que i'ay pour elle est cause que ie me suis
 laissé emporter à ce discours, que ie la supplie tres-
 humblement d'excuser, comme venant d'une personne 5
 qui est, &c.

CCCLXXVI.

DESCARTES A POLLOT.

Egmond, 18 mai 1645.

COPIE MS., Genève, *Collection E. de Budé*, n° 16.

*Publiée par E. de Budé, p. 43-45, Lettres inédites de Descartes
 (Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1868).*

Monsieur,

Je ne reçois iamais de vos lettres, que ie n'y re-
 marque beaucoup de preuves de vostre amitié, & vos
 dernieres, que ie n'ay receu que lundy^a au soir, bien 10
 qu'elles semblent auoir esté escrites 15 iours plustost^b,
 m'ont fort obligé de m'apprendre l'indisposition de
 M^{me} la Princeesse de Boh(eme), laquelle m'a tellement
 touché, que ie ferois allé a la Haye, tout aussy tost
 que ie l'ay sçeuë, sinon que i'ay < veu >, a la fin de 15
 vostre lettre, qu'elle se portoit beaucoup mieux qu'elle
 n'auoit fait auparauant.

Et il faut que ie vous auoue que, depuis mon voyage

a. Le 15 mai.

b. Voir ci-avant, p. 201, l. 6.

de France, ie suis deuenu plus vieux de 20 ans que ie n'estois l'année passée, en forte que ce m'est maintenant vn plus grand voyage d'aller d'icy a la Haye, que ce n'eust esté auparauant d'aller iusques a Rome.

5 Ce n'est pas pourtant que i'aye aucune indisposition, graces a Dieu; mais ie me sens plus foible, & pense auoir dauantage besoin de rechercher mes commodités & mon repos.

10 Ce qui est cause aussy que ie n'escriis pas, de la moitié, tant de lettres que ie faisois auparauant; & ie n'auois point fait responce a celle que vous m'avez fait la faueur de m'escrire, il y a deux mois, parce que ie n'auois rien alors a vous mander que des remerciemens; & ie me suis tellement assure sur vostre
15 affection, que ie n'ay pas douté que vous ne voulussiez bien m'en dispenser; aussy que vous me promettiez de m'escrire plus au long au prochain ordinaire. Ce que i'escriis a M^{me} la Princeesse de Boheme^a, pour m'excuser de ce que ie n'auois pas sceu plustost sa
20 maladie, a sçauoir que i'attendois de iour a autre de vos lettres, & que vous me faites tousiours la faueur de me mander de ses nouvelles.

1e ne manqueray pas d'examiner soigneusement les quatre bouteilles, que vous m'avez obligé de m'en-
25 uoyer; mais ie n'ay pas encore eu assez de temps. Tout ce que ie puis remarquer, est que l'eau de la grande bouteille, marque B, est bien moins agreable au goust que l'autre, & sent le feu, en forte qu'on connoist qu'il y a dedans quelque liqueur tirée par distil-
30 lation. Et au contraire, la petite bouteille, marque B,

a. Lettre précédente, p. 200, l. 14.

semble estre la plus pure; car, dans celle qui est mar-
 quée A, il y a quelque meflange de l'eau des grandes
 bouteilles, & le reste de la liqueur semble n'estre que
 de l'eau fort^a commune. C'est bien auffy vne espece
 d'eau forte, qui est en la petite bouteille B, mais qui 5
 est, ce semble, tirée du fel commun, de l'alun & du
 vitriol, au lieu qu'en l'autre il y a auffy du falpeftre.
 Pour la poudre rouge qui est au fonds, ce doit estre
 du fer, de la pierre d'aimant, du plomb &^b du mer-
 cure; mais ie n'ay pas encore eu le temps d'examiner 10
 lequel c'est de ces 4.

Je n'ai peu auffy encore voir le lunetier, pour luy
 faire reparer le defaut de fa lunette, ou tafcher d'en
 trouver vne autre meilleure; ce fera pour la premiere
 occasion. Et i'adrefferay toufiours mes lettres a vofre 15
 logis de la Haye, encore que vous fuffiez parti pour
 l'armée, fi ce n'est que vous me mandiez vne autre
 adresse.

Au reste, fi vous me faites la faueur de venir faire
 icy vne promenade auparauant, ainfy que vous me 20
 faites efperer, ie feray rauy d'auoir l'honneur de vous
 y voir, & ie ne fçache perfonne au monde que i'y
 receuffe avec plus de ioye.

Je n'ay encore rien d'affeuré de Groningue^c; mais
 cella m'est entierement indifferent, & ie fuis refolu de 25

5 B] C (*Budé*).

a. Faut-il lire *forte*? L'eau forte commune (acide nitrique) est celle
 qu'on tirait du salpêtre (voir l. 7); l'eau forte de la petite bouteille B
 serait, au contraire, de l'acide sulfurique (mélange de chlorhydrique?)

b. Lire *ou*? — Cette poudre rouge peut avoir été du colcothar.

c. Voir ci-avant lettre CCCLXXIV, page 195, et ci-après lettre
 CCCLXXVIII.

les laiffer faire, fans iamais plus me remuer d'un pas, ni escrire ou dire aucune chose a personne pour ce fuiet. Je suis, M., &c.

D'Egmond, le 18^e May 1645.

CCCLXXVII.

ELISABETH A DESCARTES.

[La Haye], 24 mai [1645].

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n^o 20, p. 104-111.

Publiée par Foucher de Careil, p. 61-64, Descartes et la Princesse Elisabeth (Paris, Germer-Baillière, 1879, in-8). Comme variantes, nous donnerons les leçons de Foucher de Careil. C'est la réponse à la lettre CCCLXXV ci-avant, p. 200. Descartes y répondra lettre CCCLXXX ci-après.

5 Monsieur Descartes,

10 Je vois que les charmes de la vie solitaire ne vous ostent point les vertus requises a la société. Ces bontés genereuses que vous auez pour vos amis & me tesmoignez aux soins que vous auez de ma santé, ie serois faschée qu'ils^a vous eussent engagé a faire vn voyage iusqu'icy, depuis que M. de Palotti m'a dit que vous iugiez le repos necessaire a vostre conseruation^b. Et ie vous assure que les medecins, qui me virent tous les iours & examinerent tous les symptomes de mon mal, n'en ont pas trouué la

a. Sic dans le MS. Elisabeth ne pense plus qu'au mot le plus rapproché soins (l. 9), et oublie le vrai sujet, qui est plus éloigné, ces bontés (l. 7).

b. Ci-avant p. 205, l. 1-8.

cause, ni ordonné de remedes si salutaires que vous auez fait de loin. Quand ils auroient esté assez sauants pour se douter de la part que mon esprit auoit au desordre du corps, ie n'aurois point eu la franchise de le leur auouer. Mais a vous, Monsieur, ie le fais sans scrupule, m'assurant qu'un recit si naïf de mes defauts ne m'ostera point la part que i'ay en vostre amitié, mais me la confirmera d'autant plus, puisque vous y verrez qu'elle m'est necessaire. 5

Sachez donc que i'ay le corps imbu d'une grande partie des foibleesses de mon sexe, qu'il se ressent tres-facilement des afflictions de l'ame, & n'a point la force de se remettre avec elle, estant d'un temperament suiet aux obstructions & demeurant en un air qui y contribue fort; aux personnes qui ne peuuent point faire beaucoup d'exercice, il ne faut point une longue oppression de cœur par la tristesse, pour opiler la rate & infecter le reste du corps par ses vapeurs. Je m'imagine que la fieure lente & la toux seiche, qui ne me quitte pas encore, quoy que la chaleur de la saison & les promenades que ie fais rappellent un peu mes forces, vient de la. C'est ce qui me fait consentir a l'avis des medecins, de boire d'icy en un mois les eaux de Spa (qu'on fait venir iusqu'icy, sans qu'elles se gastent), ayant trouué, par experience, qu'elles chassent les obstructions. Mais ie ne les prendray point, avant que i'en sache vostre opinion^a, puisque vous auez la bonté de me vouloir guerir le corps avec l'ame. 10 15 20 25

11 qu'il] qui comme dans le MS. — 13 elle] elles. — 14 après fort] aucune ponctuation. — 16 après exercice] point et virgule.

a. Voir p. 205, l. 24 à p. 206, l. 11.

Je continueray aussi de vous confesser qu'encore que ie
 ne pose point ma felicité en chose qui depende de la for-
 tune ou de la volonté des hommes, & que ie ne m'esti-
 meray absolument malheureuse, quand ie ne verrois ia-
 5 mais ma maison restituée, ou mes proches hors de misere,
 ie ne saurois considerer les accidents nuisibles qui leur
 arriuent, sous autre notion que celle du mal, ni les efforts
 inutiles que ie fais pour leur seruice, sans quelque sorte
 d'inquietude, qui n'est pas sitost calmée par le raisonnement,
 10 qu'un nouueau desastre n'en produit d'autre. Et ie pense
 que, si ma vie vous estoit entierement cognue, vous trou-
 ueriez plus estrange qu'un esprit sensible, comme le mien,
 s'est conserué si longtems, parmi tant de trauerfes, dans un
 corps si foible, sans conseil que celui de son propre rai-
 15 sonnement, & sans consolation que celle de sa conscience,
 que vous ne faites les causes de cette presente maladie.

J'ay employé tout l'hyuer passé en des affaires si fas-
 cheuses, qu'elles m'empeschèrent de me seruir de la li-
 berté que vous m'auiez octroyée, de vous proposer les diffi-
 20 cultés que ie trouueray en mes estudes, & m'en donnerent
 d'autres, dont il me falloit encore plus de stupidité que
 ie n'ay, pour m'en desembarasser. Je ne trouuay qu'un
 peu deuant mon indisposition le loisir de lire la philo-
 sophie de M. le cheualier Digby*, qu'il a fait en anglois,
 25 d'ou i'esperois prendre des argumens pour refuter la
 vostre, puisque le sommaire des chapitres me monroit
 deux endroits, ou il pretendoit l'auoir fait; mais ie fus
 toute estonnée, quand i'y arriuay, de voir qu'il n'auoit
 rien moins entendu que ce qu'il approuue de vostre sen-
 30 timent de la reflexion, & de^a ce qu'il nie de celui de la

a. Supprimer ce mot de ou lire que?

refraction, ne faisant nulle distinction entre le mouue-
 ment d'une balle & sa determination, & ne considerant
 pourquoy vn corps mol qui cede retarde l'un, & qu'un
 corps dur ne fait que resister a l'autre. Pour vne partie
 de ce qu'il dit du mouuement du cœur, il en est plus 5
 excusable, s'il n'a point leu ce que vous en escriuites au
 medecin de Louvain^a. Le docteur Ionson m'a dit qu'il
 vous traduira ces deux chapitres; & ie pense que vous
 n'aurez pas grande curiosité pour le reste du liure, parce
 qu'il est du calibre & suit la methode de ce prestre An- 10
 glois qui se donne le nom d'Albanus^b, quoyqu'il y ait de
 tres-belles meditations, & que difficilement on en peut
 attendre dauantage d'un homme qui a passé le plus grand
 tems de sa vie a poursuiure des desseins d'amour ou
 d'ambition. Je n'en auray iamais de plus forts & de plus 15
 constants que celuy d'estre, toute ma vie,

Vostre tres-affectionnée amie a vous seruir,

ELISABETH.

Ce 24^{me} de May.

Monsieur Descartes. 20

En relisant ce que ie vous mande de moy mesme^c,

10 suit] unit.

a. Voir t. III, p. 682, et ci-avant, p. 3.

b. Thomas White, auteur de l'ouvrage : *Institutionum Peripateticarum, ad mentem summi viri, clarissimique Philosophi Kenelmi Equitis Digbæi, Pars theorica, item Appendix theologica de origine mundi. Authore THOMA ANGLO, ex Albiis East-Saxonum.* (Editio secunda correctior, Londini, K. Whitaker, 1647, in-12, p. 216.) Voir t. III, p. 485, *éclaircissement*.

c. Suppléer : ie m'aperçois ?

que i'oublie vne de vos maximes, qui est de ne mettre
 iamais rien par escrit, qui puisse estre mal interpreté de
 lecteurs peu charitables. Mais ie me fie tant au soin de
 M. de Palotti, que ie say que ma lettre vous sera bien
 5 rendue, & a votre discretion, que vous l'osterez, par le
 feu, du hazard de tomber en mauuaises mains.

Page 209, l. 24. — Sir Kenelm Digby, exilé d'Angleterre après son em-
 prisonnement de 1642 (voir t. III, p. 582, l. 26, et p. 590, l. 19), vint à
 Paris en 1643 et y publia, en 1644, deux ouvrages anglais, dont nous avons
 parlé t. III, p. 90, *éclaircissement*.

Dans les lettres MSS. à Mersenne, conservées à la Bibliothèque natio-
 nale, se trouvent deux lettres de Digby, relatives à ces ouvrages, et datées
 de 1640.

Voici la première (MS. fr. n. a. 6204, p. 304 [150]) :

« ... I'ay esté tenu prisonier, dans un chasteau que i'ay à 30 lieues de
 » Londres, par une tres dangereuse cheute que i'eus par le renuersement
 » d'un carrosse ; durant lequel temps i'ay bien medité et disposé en mon
 » esprit tout le traité de l'Immortalité de l'ame. Et il ne me manque qu'un
 » autre mois de loisir pour l'escrire, car alors ie ne me peus servir de la
 » main. I'espere que vous aurez du contentement a le voir ; mais ie pre-
 » uois qu'il me procurera bien des contradicteurs : car, pour exactement
 » traitter cette affaire, il faut monstrer a l'œil comment toutes les opera-
 » tions se font entre les corps, et iusques ou elles peuuent arriuer, pour
 » ainsi s'acquiescer a accorder que quelques operations que font quelques
 » bestes, qui semblent prouenir de raisonnement, ont origine de principes
 » corporels et materiels, et aussi, par là, determiner les derniers limites
 » ausquels les agents materiels peuuent atteindre. Or, pour faire cecy, ie
 » seray obligé de donner quasi un corps entier de toute la Philosophie,
 » auquel ie combattray puissamment les nouvelles speculations des *modi*,
 » et monstreray (si ie ne me trompe) que toute la doctrine des qualitez a
 » esté fort mal fondée et mal entendue, et n'est qu'une eschapatoire pour
 » l'ignorance de ceux qui pretendent n'ignorer rien. Apres cela, il me
 » faudra examiner toutes les operations de l'ame dans le corps, pour
 » monstrer qu'il y en a quelques-unes qui ne peuuent prouenir d'un prin-
 » cipe materiel. Et de la ie viendray a trouuer la substance et les facultez
 » de l'ame ; en quoy i'auray des considerations qui choqueront beaucoup
 » les vulgaires. Mais, apres tout, ie me persuade que i'auray prouué fort
 » efficacement mon intention de l'Immortalité de l'ame. Aussitost que ie
 » l'auray fait, ie me mettray a l'autre point de l'Existence de Dieu, qui sera
 » plus court et beaucoup moins penible. Mais toutes deux requerront
 » beaucoup de reflection aux lecteurs, pour les bien comprendre ; et apres

» tout, i'ay peur que la pluspart des hommes est tellement imbeu de faux
 » principes, pris par autorité sans les examiner, et d'une croyance qu'on
 » ne peut rien trouuer de certain en matieres physiques, qu'ils ne forme-
 » ront point de conceptions naturelles et legitimes de ce que ie y diray, et
 » ne se donneront pas la peine de mediter et speculer iusques au fonds de
 » ce que i'auray dit, pour ainsi comprendre sa force. Mais ie ne m'en
 » soucie gueres; ce me sera tousiours un diuertissement de beaucoup de
 » contentement. Et l'approbation d'un Pere Mersene, d'un Galilee, et
 » d'un Mons^r des Cartes, me sera plus que tout le reste du monde. Et le
 » leur ie me promets desia hardiment. »

Digby parle ensuite d'un « livre de Galilee imprimé a Leyden, qui tes-
 » moigne que l'auteur a un admirable esprit. Mais cela n'empesche pas
 » qu'il (M. Blaclo, c'est-à-dire Thomas Blackloë) ne voye aussi qu'il y a
 » plusieurs erreurs et faussetés, qui prouiennent, pour la pluspart, de ce
 » qu'il n'est pas si bien fondé dans les Metaphysiques, comme il est
 » exacte et iudicieux obseruateur des Phenomenes physiques. Mais les
 » erreurs de telles gens, comme Galilee et Monsieur des Cartes, (pro-
 » uenants de quelque manquement aux principes qui ne sont pas parfai-
 » tement bien penetrez), sont plus a estimer et plus ingenieux que tous
 » les volumes des Philosophes modernes vulgaires, qui se croient bien
 » subtils et profonds, quand ils bastissent et *texunt* des toiles de airai-
 » gnées sur des termes qu'ils n'entendent point, et qui, en effet, ne si-
 » gnifient rien. Je n'ay pas veu encore le Discours de Mons^r des Cartes
 » sur les Mechaniques, ny son Introduction a la Geometrie. Vous m'obli-
 » gerez beaucoup de me le faire voir, et ie vous le renuoyeray. Si vous le
 » donnez a Mons^r du Bosc, il me le fera tenir seurement. Continuez a
 » solliciter Mons^r des Cartes, ie vous supplie, qu'il acheue sa Philosophie,
 » pour le bien de tous ceux qui ayment les lettres, et afin que d'oresen-
 » auant les *scioli* et pretendeurs aux sciences n'ayent plus d'excuse pour
 » leur ignorance, dans l'incertitude de toutes choses. . . »

« De Londres, le 14 de feurier 1639. »

D'après la lettre qui suit, il faut lire, suivant le nouveau style, 24 (et non pas 14) février 1640 (et non pas 1639), en commençant l'année au 1^{er} janvier, et non, comme faisait Digby, à Pâques.

Dans cette nouvelle lettre, du 5/15 mars 1639/1640, Digby rappelle la précédente, écrite quinze jours avant et qui était « accompagnée de
 » l'introduction de Mons^r des Cartes a l'Algebre, et des papiers que l'on
 » m'a enuoyé d'Oxford touchant les traités de Raymond Lulle qui se
 » trouuent là. » (*MS. fr. n. a. 6204, p. 312 [154]*.)

Puis, revenant à son traité : « Je vous accorde, dit-il, que qui veut
 » prouuer l'Immortalité de l'ame ou l'Existence de Dieu, se doit seruir de
 » quelques notions communes, qui seront comme base a tout le raisonne-
 » ment sur ce point : mais il me semble que le discours de vos géometres
 » manque en cecy, qu'ils voudroient que cette notion commune soit
 » comme un instinct ou veuë interieure confuse de la chose. Cela seroit

» une notion (quoy que confuse) d'un particulier, et non une notion com-
 » mune. Celles cy doiuent estre euidentes a l'entendement, aussi tost que
 » considerées, au lieu que les autres s'acquierent par l'application de
 » celles cy. Les communes sont, comme *que chasque tout est plus grand*
 » *que ses parties; que si une cause est en acte, l'effet l'est aussi*, et sem-
 » blables. Sur telles, mon traitté de ces deux points est appuyé. Quant a
 » l'Existence de Dieu, mon principal fondement est ce que vous touchez,
 » qu'il est impossible que les choses materielles ayent esté *ab æterno*; que
 » vous dites ne sembler point necessaire. Car, si elles ont esté *ab æterno*,
 » il y a eu mouuement *ab æterno*; ce que ie demonstreray impossible. Et
 » s'il n'a pas esté, il est necessaire qu'il y ayt eu quelque existence *ab*
 » *æterno*, qui luy ayt donné son commencement. Et cela estant conclu,
 » par l'eternité et la nature d'existence simple, i'infereray toutes autres
 » perfections. »

Enfin, dans la même lettre du 15 mars 1640, Digby indique ainsi sa méthode :

« Et de ma façon de philosopher, on n'en sçauroit rien comprendre,
 » sans l'auoir tout en corps, des le premier principe iusques a la derniere
 » conclusion; car les pieces desiointes semblent plustost des resueries, au
 » lieu que ie crois auoir assez bien establi mes opinions, si on les prent
 » (comme les Elements d'Euclide) en suite et ordre, et que l'on pese bien
 » toutes les raisons. Ayez un peu de patience, et vous en aurez un corps
 » entier, en mon discours de l'immortalité de l'ame, que i'acheueray au
 » premier 15 iours que i'auray de loisir. »

Rappelons que Descartes et Digby s'étaient rencontrés à Paris en octobre 1644 (ci-avant, p. 145), et que, les premiers mois de 1640, le bruit courut que Digby avait attiré Descartes en Angleterre (t. III, p. 50, l. 15, et p. 87, l. 14). Chapelain écrivit même de Paris, le 13 mai 1640, à Balzac : « Je feray la diligence du P. Mersenne pour M. Descartes, qu'on m'a dit que le milord Digby avoit attiré en Angleterre, où il imprimera sa Physique. » (*Lettres de Jean Chapelain*, p.p. Tamizey de Larroque, Paris, 1880, t. I, p. 621.) Et Mersenne aussi le crut un moment : « Le P. Mersenne (écrivait Chapelain à Balzac, le 19 mai 1640), vous baise fort les mains et m'a assuré que M. Descartes a reçu vôtre lettre. Il m'a confirmé ce que l'on m'avoit dit que les Anglois nous ravissoient cet excellent homme. » (*Ib.*, p. 627-628.)

CCCLXXVIII.

DESCARTES A TOBIE D'ANDRÉ.

[Egmond], 26 mai 1645.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 256-257 (A),
et p. 261 (B).

A Ce passage fait suite immédiatement à celui qui est rapporté lettre CCCLXXIV, p. 195, B.

« ... L'ayant trouvée (la Sentence rendue le 20 avril à Groningue)^a toute à son avantage, quoique fort indulgente à l'égard de Schoockius, il récrivit le XXVI de May au sieur Tobie d'André, pour le remercier en son particulier de ses bons offices, & pour le prier de présenter en son nom ses très-humbles actions de graces aux Juges. Voyant qu'on avoit traité fort doucement son adversaire, quoique punissable de la peine des calomnieux, il jugea qu'il luy avoit été facile de profiter de sa négligence, le criminel ayant eû tout lieu de se justifier & de défendre sa cause en l'absence de son accusateur, & de fléchir des Juges qui étoient ses amis, ses collègues, & qu'il avoit demandé luy-même pour connoître de sa cause. Mais il ne laissa point de reconnoître que les Juges luy avoient donné toute la satisfaction qu'il avoit souhaitée, & qu'il pouvoit légitimement prétendre... Le principal intérêt de M. Descartes dans toute cette affaire étoit que la fausseté des accusations faites contre luy par le Ministre d'Utrecht (Voetius) fut découverte. C'est pourquoy les Juges de Groningue n'avoient pû luy refuser les actes servant à cet effet, après que Schoockius les leur eût mis entre les mains. »

« M. Descartes envoya incontinent ces Actes aux Magistrats d'Utrecht [en marge : Avec cinq lettr. de Voetius au Père Mersenne], sans prétendre néanmoins leur reprocher leur mauvaise conduite, ou se rendre partie contre Voetius & Dematius, mais pour voir s'ils feroient quelques démarches en réparation du passé. » (Baillet, II, 256-257.)

Voir la suite ci-après, lettre du 16 juillet 1645.

a. Voir ci-avant, p. 196, *éclaircissement*, et p. 206, l. 24.

[En marge : Lettre MS. à Tob. d'André, du 26 May 1645] :

B

De quelque naturel que soit Schoockius, je suis tout à fait persuadé que vous ne desapprouverez pas que j'offre de me réconcilier avec luy. Il n'y a rien de plus doux dans la vie que la paix; & il faut se souvenir que la haine du plus petit animal, ne fût-il qu'une fourmi, est capable de nuire quelquefois, mais qu'elle ne sçauroit être utile à rien. Je ne refuserois pas même l'amitié de Voetius, si je croyois qu'il me l'offrît de bonne foy.

(Baillet, II, 261.)

CCCLXXIX.

DESCARTES AU P. MESLAND.

[Egmond, mai 1645?]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 25, p. 113-114.

« Au R. Pere Mesland Iesuite », dit Clerselier, sans donner de date. Mais cette lettre est sûrement de 1645, le P. Mesland ayant déjà vu les Principes (p. 216, l. 5), mais n'ayant pas encore eu le loisir de les examiner plus particulièrement (l. 24). Et elle est au plus tôt de la fin d'avril (p. 215, l. 12 et l. 14). Elle sert ainsi à fixer par approximation la date de la CCCLXVII^e ci-avant, p. 161.

10

Mon Reuerend Pere,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escire, en datte du quatriéme Mars^a, ne m'a esté enuoyée, avec vne autre du Reuerend Pere Charlet, en datte du troisiéme Avril, que depuis huit iours, en

a. Lettre perdue, ainsi que celle du P. Charlet.

forte qu'il semble que le courrier de Rome^a à Paris ait moins tardé par les chemins que celui d'Orléans; mais cela importe peu.

Je vous ay obligation de la faueur que vous m'avez faite de me mander vostre sentiment touchant mes Principes; mais i'eusse souhaitté que vous m'eussiez spécifié vos difficultez, & ie vous auoüe que ie n'en puis concevoir aucune touchant la rarefaction. Car il n'y a rien, ce me semble, de plus aisé à concevoir, que la façon dont vne éponge se dilate dans l'eau, & se resserre en se sechant. 5 10

Pour l'explication de la façon dont Iesus-Christ est au saint Sacrement, il est certain qu'il n'est nullement besoin de suivre celle que ie vous ay écrite^b, pour l'accorder avec mes principes. Aussi ne l'auois-je pas proposée à cette occasion, mais comme l'estimant assez commode pour éviter les objections des Heretiques, qui disent qu'il y a de l'impossibilité & contradiction à ce que l'Eglise croit^c. Vous ferez de ma lettre ce qu'il vous plaira, & pource qu'elle ne vaut pas la peine d'estre gardée, ie vous prie seulement de la rompre, sans prendre la peine de me la renvoyer. 15 20

Au reste, ie souhaitterois que vous eussiez assez de loisir pour examiner plus particulièrement mes Principes. J'ose croire que vous y trouueriez au moins de la liaison & de la suite; en sorte qu'il faut nier tout ce qui est contenu dans les deux dernieres parties, & ne 25

a. Le P. Charlet était à Rome en qualité d'Assistant de France (voir ci-avant p. 157, *note a*, et ci-après, p. 225, l. 15-17). Le P. Mesland était à Orléans.

b. Lettre CCCLXVII ci-avant, p. 165, l. 7.

c. Voir p. 165, l. 20-23.

le prendre que pour | vne pure hypothese ou mesme
pour vne fable, ou bien l'approuuer tout. Et encore
qu'on ne le prist que pour vne hypothese, ainsi que ie
l'ay proposé, il me semble neantmoins que, iusques à
5 ce qu'on en ait trouué quelqu'autre meilleure pour
expliquer tous les Phainomenes de la Nature, on ne la
doit pas reietter.

Mais ie n'ay pas fuiet de me plaindre iusques icy
des lecteurs. Car, depuis que ce dernier traitté est
10 publié, ie n'ay point appris que personne ait entrepris
de le blasmer; & il semble que i'ay au moins gagné
cela sur plusieurs, qu'ils doutent si ce que i'ay escrit ne
pourroit point estre vray. Toutesfois ie ne sçay pas ce
qui se dit en mon absence, & ie suis icy en vn coin du
15 monde, où ie ne laisserois pas de viure fort en repos
& fort content, encore que les iugemens de tous les
doctes fussent contre moy. Je n'ay nulle passion au
regard de ceux qui me haïssent; i'en ay seulement
pour ceux qui me veulent du bien, lesquels ie desire
20 seruir en toutes fortes d'occasions. Et comme ie vous
ay tousiours reconnu estre de ce nombre, aussi suis-ie
de tout mon cœur,

Mon R. P.,

Vostre tres-humble & tres-affectionné
25 seruiteur,

DESCARTES.

CCCLXXX.

DESCARTES A ELISABETH.

[Egmond, mai ou juin 1645.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 23, p. 73-76.

« *A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc.* », dit Clerselier, sans donner de date. Mais c'est la réponse à la lettre du 24 mai 1645, p. 207 ci-avant. Elle est donc de la fin de mai ou peut-être plutôt du commencement de juin, Descartes ayant quelque peu différé sa réponse (p. 221, l. 20). Elisabeth répondra par la lettre ci-après du 22 juin, p. 233.

Madame,

Je n'ay pû lire la lettre que vostre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire; sans auoir des ressentimens extrêmes, de voir qu'une vertu si rare & si accomplie ne soit pas accompagnée de la santé, ny des prosperitez qu'elle merite, & ie conçois aysement la multitude des déplaisirs qui se presentent continuellement à elle, & qui sont d'autant plus difficiles à surmonter, que souvent ils sont de telle nature, que la vraye raison n'ordonne pas qu'on s'opose directement à eux & qu'on tasche de les chasser. Ce sont des ennemis domestiques, avec lesquels estant contraint de conuerser, on est obligé de se tenir sans cesse sur ses gardes, afin d'empescher qu'ils ne nuisent; et ie ne trouue à cela qu'un seul remede, qui est d'en diuertir son imagination & ses sens le plus qu'il est possible, & de n'employer que l'entendement seul à les considerer, lors qu'on y est obligé par la prudence.

On peut, ce me semble, ayfement remarquer icy la
différence qui est entre l'entendement & l'imagination
ou le sens; car elle est telle, que ie croy qu'une per-
sonne, qui auroit d'ailleurs toute forte de fuyet d'estre
5 contente, mais qui verroit continuellement représenter
deuant soy des Tragedies dont tous les actes fussent
funestes, & qui ne s'ocuperoit qu'à considérer des
objets de tristesse & de pitié, qu'elle sceust estre feints
& fabuleux, en forte qu'ils ne fissent que tirer des
10 larmes de ses yeux, & émouuoir son imagination, sans
toucher son entendement, ie croy, dis-ie, que cela seul
suffiroit pour acoutumer son cœur à se resserrer & à
ieter des soupirs; en suite de quoy la circulation du
sang étant retardée & allentie, les plus grossieres par-
15 ties de ce sang, s'attachant les vnes aux autres, pour-
roient facilement luy opiler la rate, en s'embarassant
& s'arrestant dans ses pores; & les plus subtiles, rete-
nant leur agitation, luy pourroient altérer le poumon,
& causer vne toux, qui à la longue feroit fort à
20 craindre. Et, au contraire, vne personne qui auroit
vne infinité de veritables fuyets de déplaisir, mais qui
s'étudieroit avec tant de soin à en détourner son ima-
gination, qu'elle ne pensast iamais à eux, que lors que
la nécessité des affaires l'y obligeroit, & qu'elle em-
25 ployast tout le reste de son temps à ne considérer que
des objets qui luy pussent apporter du contentement
& de la ioye, outre que cela luy feroit grandement
utile, pour iuger plus sainement des choses qui luy
importeroient, pource qu'elle les regarderoit sans pas-
30 sion, ie ne doute point que cela seul ne fust capable
de la remettre en santé, bien que sa rate & ses pou-

mons fussent desia fort mal disposez par le mauuais
 temperament du sang que cause la tristesse. Principa-
 lement, si elle se seruoit aussi des remedes de la me-
 decine, pour resoudre cette partie du sang qui cause
 des obstructions; à quoy ie iuge que les eaux de Spa 5
 sont tres-propres, sur tout si vostre Alteſse obserue,
 en les prenant, ce que les Medecins ont coutume de
 recommander, qui est qu'il se faut entierement deli-
 uer l'esprit de toutes sortes de pensees tristes, &
 mesme aussi de toutes sortes de meditations serieuses 10
 touchant les sciences, & ne s'occuper qu'à imiter ceux
 qui, en regardant la verdure d'un bois, les couleurs
 d'une fleur, le vol d'un oyseau, & telles choses qui ne
 requerrent aucune attention, se persuadent qu'ils ne
 pensent à rien. Ce qui n'est pas perdre le temps, mais 15
 le bien employer; car on peut, cependant, se satis-
 faire par l'esperance que, par ce moyen, on recou-
 urera vne parfaite sante, laquelle est le fondement de
 tous les autres biens | qu'on peut auoir en cette vie.

Ie ſçay bien que ie n'ecris rien icy que vostre Alteſse 20
 ne ſçache mieux que moy, & que ce n'est pas tant la
 theorie, que la pratique, qui est difficile en cecy; mais
 la faueur extreme qu'elle me fait de temoigner qu'elle
 n'a pas desagreable d'entendre mes sentimens, me fait
 prendre la liberte de les ecrire tels qu'ils sont, & me 25
 donne encore celle d'adiouter icy, que i'ay experi-
 menté en moy-mesme, qu'un mal presque semblable,
 & mesme plus dangereux, s'est guery par le remede
 que ie viens de dire. Car, estant né d'une mere qui
 mourut, peu de iours apres ma naissance^a, d'un mal de 30

a. Descartes naquit le 31 mars 1596, et sa mère, Jeanne Brochard, ne

poumon, causé par quelques déplaisirs, i'auois herité
 d'elle vne toux seiche, & vne couleur passe, que i'ay
 gardée iusques à l'âge de plus de vingt ans, & qui
 faisoit que tous les Medecins qui m'ont vû auant ce
 5 temps-là, me condamnoient à mourir ieune. Mais ie
 croy que l'inclination que i'ay tousiours euë à re-
 garder les choses qui se presentoient du biais qui me
 les pouuoit rendre le plus agreables, & à faire que
 mon principal contentement ne dependist que de moy
 10 seul, est cause que cette indisposition, qui m'estoit
 comme naturelle, s'est peu à peu entierement passée.

I'ay beaucoup d'obligation à vostre Alteffe, de ce
 qu'il luy a plû me mander son sentiment du liure de
 Monsieur le Cheualier d'Igby^a, lequel ie ne feray point
 15 capable de lire, iusqu'à ce qu'on l'ait traduit en Latin;
 ce que Monsieur Ioufon^b, qui estoit hier icy, m'a dit
 que quelques-vns veulent faire. Il m'a dit aussi que ie
 pouuois adresser mes lettres pour vostre Alteffe par
 les Messagers ordinaires, ce que ie n'eusse osé faire
 20 sans luy, & i'auois differé d'écrire celle-cy, pour ce
 que i'attendois qu'un de mes amis allaist à la Haye pour
 la luy donner. Ie regrette infiniment l'absence de
 Monsieur de Pollot, pour ce que ie pouuois apprendre
 par luy l'état de vostre disposition; mais les lettres
 25 qu'on enuoye pour moy au Messager d'Alkmar ne

mourut que plus de treize mois après, le 13 mai 1597, comme l'atteste
 le registre des décès de la paroisse Notre-Dame de la Haye, en Tou-
 raine. Le même registre mentionne encore « un petit enfant, fils de
 » Monsieur Descartes, décédé le 16^e jour de may 1597, et enterré en
 » l'église. »

a. Ci-avant p. 209, l. 24.

b. *Sic* dans Clerselier. Lire JONSSON (*Samson*), prédicateur de la Reine
 de Bohême, mère de la Princesse Elisabeth.

manquent point de m'estre renduës, & comme il n'y a rien au monde que ie desire avec tant de passion que de pouuoir rendre seruice|à vostre Alteffe, il n'y a rien aussi qui me puisse rendre plus heureux, que d'auoir l'honneur de receuoir ses commandemens. Je suis, &c. 5

CCCLXXXI.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Egmond], 1^{er} juin 1645.[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 247.

Cette phrase termine l'alinéa où Baillet résume deux lettres précédentes à Picot, du 8 nov. 1644 et du 9 févr. 1645 (voir p. 147 et 175 ci-avant).

« *Pour la quatrième partie de cette version (version française des Principes), elle ne fut achevée de plus de six mois après [en marge : Lettr. MS. à Picot du 1^{er} Juin 1645].* » (Baillet, II, 247.)

CCCLXXXII.

DESCARTES A [HUYGENS ?]

[Egmond, juin 1645?]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 109, p. 491-493.]

« *A Monsieur **** », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Mais un passage de la lettre (p. 225, l. 17) indique qu'elle fut écrite entre février 1645 et janvier 1646. Un autre passage fait allusion aux affaires d'Utrecht, sans doute à ce qui s'y passa, lorsque la sentence de Groningue (20 avril 1645) y fut connue. D'autre part

le destinataire était un correspondant de Van Zurck, à qui Descartes le renvoie (p. 226, l. 3-4), pour le tenir au courant des affaires d'Utrecht. Or nous avons vu (ci-avant p. 134) Van Zurck écrire à Huygens pour différentes choses qui concernaient Descartes. De là cette conjecture : la lettre serait adressée à Huygens, qui partit en campagne, le 27 mai 1645, et arriva le même jour à Bréda, d'où il ne partit que le 6 juin (voir son Dagboek). Ce serait de cette ville, où les savants ne manquaient pas, qu'il aurait envoyé à Descartes, de la part de l'un d'eux, un jugement sur la double publication de 1644, Specimina et Principia Philosophiæ (ci-avant, p. 125-126), et aussi sur la Géométrie. Toutefois ce n'est là qu'une hypothèse très incertaine.

Monfieur,

Le foin qu'il vous a plû auoir, de vous enquerir des iugemens qu'on a fait de mes écrits au lieu où vous estes, est vn effet de vostre amitié, pour lequel ie vous
 5 ay beaucoup d'obligation. Mais encore que, lors qu'on a publié quelque liure, l'on soit tousiours bien aise de sçauoir ce que les lecteurs en disent, ie vous puis toutesfois assurer que c'est vne chose dont ie me soucie fort peu; & mesme ie pense connoistre si bien la
 10 portée de la plus-part de ceux qui passent pour doctes, que i'aurois mauuaise opinion de mes pensées, si ie voyois qu'ils les approuuassent.

15 Le ne veux pas dire que celuy dont vous m'auiez enuoyé le iugement soit de ce nombre; mais, voyant qu'il dit que la façon dont i'ay expliqué l'Arc-en-Ciel^a est commune, & que mes principes de Physique sont tirez de Democrite, ie croy qu'il ne les a pas beaucoup lûs. Ce que me confirment aussi ses obiections contre la rarefaction; car s'il auoit pris garde à ce

a. *Meteores*, Disc. VIII.

que i'ay écrit de celle qui se fait dans les *Æolipiles*^a,
 ou dans les machines où l'air est pressé violemment^b,
 & dans la poudre à canon^c, il ne me proposeroit pas
 celle qui se fait en sa fontaine artificielle. Et s'il auoit
 remarqué la façon dont i'ay expliqué^d que l'idée que
 nous auons du cors en general, ou de la matiere, ne
 differe point de celle que nous auons de l'espace, il
 ne s'arresteroit point à vouloir faire conceuoir la pe-
 netration des dimensions, par l'exemple du mouue-
 ment. Car nous auons vne idée tres-distincte des
 diuerfes vitesses du mouuement; mais il implique
 contradiction, & est impossible de conceuoir, que
 deux espaces se penetrent | l'vn l'autre.

Je ne répons rien à celuy qui dit que les demon-
 strations manquent en ma Geometrie. Car il est vray
 que i'en ay obmis plusieurs; mais vous les sçauiez
 toutes, & vous sçauiez aussi que ceux qui se plaignent
 que ie les ay obmises, pour ce qu'ils ne les sçauoient
 inuenter d'eux-mesmes, montrent par là qu'ils ne sont
 pas fort grands Geometres.

Ce que ie trouue le plus étrange est la conclusion
 du iugement que vous m'auiez enuoyé, à sçauoir que
 ce qui empeschera mes principes d'estre receus dans
 l'Escole, est qu'ils ne sont pas assez confirmez par
 l'experience, & que ie n'ay point refuté les raisons
 des autres. Car i'admire que, nonobstant que i'aye
 démontré, en particulier, presque autant d'expe-
 riences qu'il y a de lignes en mes écrits, & qu'ayant

a. *Meteores*, Disc. IV.

b. *Principia*, pars IV, art. 47.

c. *Ib.*, pars IV, art. 113.

d. *Ib.*, pars II, art. 10.

generalement rendu raison, dans mes Principes, de tous les Phainomenes de la nature, i'aye expliqué, par mesme moyen, toutes les experiences qui peuuent estre faites touchant les cors inanimez, & qu'au contraire on n'en ait iamais bien expliqué aucune par les principes de la Philosophie vulgaire, ceux qui la suiuent ne laissent pas de m'obiecter le défaut d'experiences.

Le trouue fort étrange aussi qu'ils desirent que ie refute les argumens de l'Escole; car ie croy que, si ie l'entreprendois, ie leur rendrois vn mauuais office. Et il y a long-temps que la malignité de quelques-vns m'a donné suiet de le faire, & peut-estre qu'enfin ils m'y contraindront. Mais pource que ceux qui y ont le plus d'interest font les Peres Iesuites, la consideration du Pere C(harlet), qui est mon parent & qui est maintenant le premier de leur Compagnie, depuis la mort du General, duquel il estoit Assistant*, & celle du Pere D(inet) & de quelques autres des principaux de leur Cors, lesquels ie croy estre veritablement mes amis, a esté cause que ie m'en suis abstenu iusques icy; & mesme que i'ay tellement composé mes Principes, qu'on peut dire qu'ils ne contrarient point du tout à la Philosophie commune, mais seulement qu'ils l'ont enrichie de plusieurs choses qui n'y estoient pas.

Car puisque on y reçoit vne infinité d'autres opinions qui sont contraires les vnes aux autres, pourquoy n'y pourroit-on pas aussi bien recevoir les miennes? Je ne voudrois pas toutesfois les en prier; car si elles sont fausses, ie serois marry qu'ils fussent trompez; & si elles sont vrayes, ils ont plus d'interest à les rechercher, que moy à les recommander.



Quoi qu'il en soit, ie vous fuis tres-obligé de la souuenance que vous auez de moi. Le m'affure que M. Van Z(urck) vous mandera ce qui se passe à Vtrech *, ce qui est cause que ie n'adiouteray icy autre chose, sinon que le tems & l'absence ne dimi- 5 nuëront iamais rien du zele que i'ay à estre toute ma vie, &c.

Page 225, l. 17. — Le P. Etienne Charlet fut Assistant de France, de 1627 jusqu'au 13 janvier 1646. Le P. Muzio Vitelleschi, Général de la Compagnie de Jésus depuis le 15 nov. 1615, était mort le 9 février 1645; et son successeur, le P. Vincenzo Carrafa, ne fut élu que le 7 janvier 1646. Le P. Charlet fit sans doute l'intérim. Descartes avait précisément reçu de lui une lettre de Rome, datée du 3 avril 1645 (voir ci-avant p. 215, l. 13-14).

Page 226, l. 4. — Aux Archives d'Utrecht, on trouve, au registre des Actes du Vroedschap, les deux textes suivants :

« 2 (nouveau style 12) Junij 1645. — De Vroetschap interdiceert ende » verbiedt wel scherpelyck de Boeckdruckers ende Boekvercopers binnen » dese Stadt ende de vrijheyt van dien, te drucken oft te doen drucken, » mitsgaders te vercopen oft te doen vercopen, eenige boeckens oft ge- » schriften *pro* ofte *contra* des Cartes, op arbitrale correctie. »

« 13 (23) Junij 1645. — Gelesen een Latijnse Missive van Des Cartes » aen Burgermeesteren ende Vroetschap deser Stadt, gedateerd t' Eg- » mond den XVI deser, *stilo novo*, die den Secretaris gelast is te trans- » lateren. »

La première pièce, du 12 juin, était la réponse du Vroedschap à la communication que Descartes lui avait faite de la sentence rendue à Groningue le 20 avril. La seconde se rapporte à une longue *Lettre Apologétique* que Descartes écrivit là-dessus; il la présenta *en latin* le 16 juin 1645, et la représentera au même Vroetschap, *en français* et *en flamand*, le 21 février 1648. Le texte latin fut imprimé d'abord sous ce titre : *Magni CARTESII Manes ab ipsomet defensi, sive N. V. RENATI DESCARTES Querela Apologetica ad Amplissimum Magistratum Ultrajectinum*, etc. (Vrystadij, apud Lancellotum Misopodem, 1656). En 1667, Clerselier imprima, au tome III des *Lettres de Descartes*, le texte français, lettre 1, p. 1-49. Nous donnerons l'un et l'autre dans le même volume que la *Lettre au P. Dinet* de 1642, l'*Epître à Voet*, de 1643, etc.

CCCLXXXIII.

DESCARTES A ***.

[Egmond, juin 1645?]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 79, p. 458-460.

« A Monsieur *** », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Le destinataire paraît habiter Utrecht; il est certainement très lié avec Descartes, et s'intéresse particulièrement aux mathématiques. Est-ce, par exemple, Godefroy de Haestrecht? La lettre offre plusieurs autres énigmes aussi difficiles à résoudre. Quant à la date, deux passages de la fin (p. 230, l. 15 et l. 26) font conjecturer le mois de juin 1645, sinon celui de mai.

Monfieur,

Encore que les propositions du Reuerend Pere Ie-
 fuite * que vous auiez pris la peine de m'enuoyer
 soient tres-vrayes, ie n'espere pas pour cela qu'il en
 5 puisse déduire la quadrature du cercle, comme il me
 semble que vous m'auiez mandé qu'il pretend. De
 façon que, s'il en publie quelque liure, il est croyable
 que le sieur W. * y pourra trouuer à reprendre; mais
 il seroit assez plaissant, s'il s'amusoit à y reprendre ce
 10 qui n'est pas faux, & qu'il obmist ce qui l'est.

Ie ne vous ay rien mandé, touchant ce qu'il a écrit
 de ma Réponse à ses questions^a, que tout simplement
 ce que i'en pensois, & comme l'écriuant à vous seul;

a. Ces questions (du sieur W., et non du R. P. Jésuite), la réponse de Descartes et les deux répliques respectives n'ont pas laissé d'autre trace que cette mention. *Luy faire voir* (p. 228, l. 5) indique que le sieur W. réside dans le voisinage du destinataire de la lettre.

car ie ne ſçauois point qu'on vous euſt donné ſon
Eſcrit pour me le faire voir. Mais ie ne croy pas pour
cela vous auoir rien écrit que ie me ſoucie qu'il
ſçache, & ie laiſſe entierement à voſtre diſcretion de
luy faire voir ma lettre, ou vn extrait d'icelle, ou rien 5
du tout.

Ie ne puis en aucune façon ſatisfaire à ce que vous
deſirez de la part de Monſieur Friquet * ; car ie ne ſuis
point aſſez habile pour porter iugement d'vn liure,
ſans en rien voir que le titre des chapitres. Tout ce 10
que i'en puis dire, eſt que Viete * a eſté ſans doute
vn tres-excellent Mathematicien, mais que les écrits
qu'on a de luy ne ſont que des pieces détachées, qui
ne compoſent point vn corps parfait, & dans les-
quelles il ne s'eſt pas eſtudié à ſe rendre intelligible 15
à tout le monde. C'eſt pourquoy, ſi toute ſa doctrine
eſt miſe par ordre par quelque ſçauant homme, qui
prenne la | peine de l'expliquer fort clairement, l'ou-
rage en fera fort beau & fort vtile. Neantmoins, ſi
on n'y met rien de plus que ce qui eſt contenu dans 20
les écrits de Viete qui ont deſia veu le iour, il me
ſemble qu'on ne portera pas ſi auant l'Algebre que
d'autres ont fait.

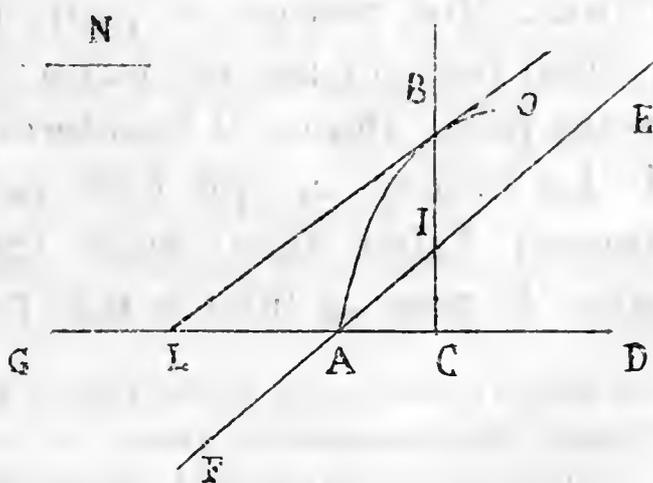
Pour des queſtions, celle des quatre globes ^a, que
vous me mandez auoir enuoyée, eſt fort bonne, afin 25
d'éprouuer ſi on ſçait bien le calcul ; mais pour re-
marquer auſſi l'induſtrie de bien demeller les équations,
ie n'en ſçache point de plus propre que celle
des trois bâtons, dont la ſolution n'a peut-eſtre point
encore paſſé iuſqu'en Bourgogne *. *Tres baculi erecti* 30

a. Voir ci-avant lettre CCCXXV, p. 37.

sunt ad perpendicularum, in horisontali plano, ex punctis A, B, C. Et baculus A est 6 pedum, B 18 pedum, C 8 pedum, & linea A B est 33 pedum. Et vnâ atque eâdem die extremitas vmbrae solaris, quam facit baculus A, transit per puncta B & C; extremitas vmbrae baculi B, per A & C; & ex consequenti etiam baculi C, per A & B. Quæritur in quanam poli altitudine, & qua die anni id contingat. Et supponimus illas vmbas describere accurate conicas sectiones; vt quæstio sit Geometrica, non Mechanica *.

Et pour faire preuue des diuers vsages de l'Algebre, on pourroit proposer, touchant les nombres : Inuenire numerum cuius partes aliquotæ faciant triplum. En voicy deux : 32760, dont les parties aliquotes font 98280 ; et 30240, dont les parties font 90720. On en demande vn troisieme, avec la façon de les trouuer par regle ; ou bien, si on ne veut pas donner la regle, ie demande sept & huit tels nombres, pour ce que i'en ay autrefois enuoyé six ou sept à Paris ^a, qui peuuent auoir esté diuulguez.

Et touchant les lignes courbes, on pourroit proposer celle-cy : Datâ qualibet lineâ rectâ N, & ductis alijs duabus lineis indefinitis, vt GD & FE, quæ se in puncto A ita intersectent, vt angulus EAD sit 45 graduum; quæritur modus describendi lineam curuam ABO, quæ sit talis naturæ, vt à



a. Voir t. II, p. 250-251.

quocumque eius puncto ducantur tangens & ordinata ad diametrum GD , (quemadmodum hîc à puncto B ductæ sunt tangens BL & ordinata BC), semper sit eadem ratio istius ordinatæ BC ad CL , segmentum diametri inter ipsam & tangentem intercepti, quæ est lineæ datæ N ad BI , segmentum ordinatæ à curuâ ad rectam FE porrectæ. 5

Cette question me fut proposée, il y a cinq ou six ans, par Monsieur de Beaune, qui la proposa aussi aux plus celebres Mathematiciens de Paris & de Thoulouze; mais ie ne sçache point qu'aucun d'eux luy en ait donné la solution, ny aussi qu'il leur ait fait voir celle que ie luy ay enuoyée ^a. 10

J'ay veu depuis deux iours *Vltimam patientiam Marr(esij)**, qui me semble estre fort bonne pour acheuer de peindre Vo(etius). Et peut-estre qu'elle m'exemptera d'écrire beaucoup de choses ^b, à quoy i'eusse esté obligé. 15

Au reste, ie vous assure que ie n'ay aucune enuie d'aller où vous estes ^c, si ie ne vous y pouuois rendre seruice. Non pas que ie pense que mes ennemis m'y pussent nuire en aucune façon; mais pour ce que, n'ayant point affaire, il sembleroit que i'irois à dessein de les brauer, ce qui n'est pas conuenable à mon humeur. J'aime mieux qu'ils sçachent que ie les méprise. Et pour ce fuiet ie n'ay pas aussi enuie d'auoir 20 25

a. Lettre CLVI, du 20 février 1639 (t. II, p. 514 et suiv.). Voir, sur l'énoncé, l'éclaircissement, p. 520.

b. Dans l'écrit du 16 juin 1645, adressé au Vroedschap d'Utrecht, écrit auquel la présente lettre serait antérieure?

c. Ce qui suit indique suffisamment que le destinataire habite Utrecht ou les environs.

aucunes copies authentiques des pièces produites par Sc(hoockius) * ; il y en a assez dans ce dernier liure. Je suis,

Page 227, l. 3. — Le Jésuite GRÉGOIRE DE SAINT-VINCENT, de Bruges, lequel résidait alors à Gand, s'occupait déjà d'un ouvrage, qui parut en 1647 sous ce titre : GREGORII A SANCTO VINCENTIO *Opus Geometricum Quadraturæ Circuli et Sectionum Coni Decem libris comprehensum. — Problema Austriacum plus ultra Quadratura Circuli. Auctore GREGORIO A S^{to} VINCENTIO Soc. Iesu.* (Anverpiæ, apud Johannem et Jacobum Meursios. Anno MDCXLVII, in-f^o.) — C'est probablement de ce mathématicien qu'il s'agit ici. Les énoncés venant de lui auraient été envoyés à Utrecht par Jean Friquet (voir le second *éclaircissement* ci-après).

Page 227, l. 8. — Cette initiale paraît désigner Jacob Waessenaer, pour qui Descartes se serait quelque peu refroidi depuis la collaboration de 1639/1640 (voir t. II, p. 612-613). La qualification « le sieur », au lieu de « Monsieur », s'explique, s'il s'agit de Waessenaer, même sans supposer un réel mécontentement de Descartes, ce que semble pourtant permettre l'alinéa suivant. — En tout cas, Waessenaer, arpenteur à Utrecht, devait naturellement être en relations avec les amis de Descartes, s'occupant particulièrement de mathématiques, et demeurant dans cette ville ou dans les environs, comme Godefroi de Haestrecht.

Page 228, l. 8. — Jean (ou Juan) Friquet, diplomate franc-comtois, vint en Hollande, au nom du roi d'Espagne, en 1641 et 1642. Nous savons par une lettre que lui écrivit plus tard Jean de Witt, qu'il s'occupait de mathématiques. Voici cette lettre : « A M. FRICQUET, *Ambassadeur de l'Empereur.* Monsieur, Depuis que j'ai eu l'honneur de votre dernière visite, j'ai reçu une lettre de M. de Schooten, par laquelle il me mande qu'il attend le *Traité des éléments des lignes courbes*, que je vous ai laissé entre les mains, il y a quelques jours... » (*Mélanges historiques*, Paris, Imprimerie Nationale, 1873, t. I, p. 142.)

Page 228, l. 11. — Une édition des *Œuvres de Viète* était préparée par Schooten, et parut l'année suivante : *Francisci VIETÆ Opera mathematica, in unum volumen congesta ac recognita operâ atque studio FRANCISCI A SCHOOTEN Leydensis, Matheseos Professoris.* (Lugduni Batavorum, ex officinâ Bonaventuræ et Abrahami Elzeviriorum, 1646, in-f^o.) Les divers écrits de Viète, publiés de 1579 à 1615, étaient devenus extrêmement rares. Le P. Mersenne avait formé le projet de les réunir en un volume, et s'était adressé pour cela aux Elzevier de Leyde ; il leur écrivit le 8 mars 1638. Le volume de 1646 contient tous les écrits de Viète, antérieurement imprimés, à l'exception du *Canon mathematicus* (Paris, J. Mettayer, 1579, in-f^o) ; mais plusieurs manuscrits, notamment l'*Harmonicum cæleste*,

sont restés inédits. — Il est à remarquer que Schooten n'a nullement cherché à satisfaire au *desideratum* de Descartes, au sujet de l'édition de Viète.

Page 228, l. 30. — Entendez, non pas la *Bourgogne*, ancien Duché de France, mais ou bien la *Franche-Comté* (de Bourgogne), pays de Friquet, né à Dôle, ou peut-être même le *Cercle de Bourgogne*, qui fut le nom des *Pays-Bas Espagnols* à partir de 1548. Friquet se serait alors trouvé à Bruxelles ou dans son pays natal.

Page 229, l. 9. — LIPSTORPIUS, *Specimina Philosophiæ Cartesianæ*, 1653, rapporte, à propos de Schooten, le fait suivant, p. 12-13 :

« Ut singularis hujus Viri eruditionis, simulque hujus methodici artificii specimen habeas, perpende, quæso, illud problema ingeniosissimum »
 » in Jacobi Wassenarii libello anno h(ujus) sec(uli) XL contra Johan. »
 » Stampioënum evulgato contentum, cujus solutionem artificiosissimam »
 » commentariis annexit. Problema autem tale erat : *Tempore verno erectis* »
 » *alicubi terrarum ad perpendicularum tribus baculis in plano horizontali,* »
 » *in punctis A, B et C, quorum is qui in A sit 6 pedum, qui in B 18 pe-* »
 » *dum et qui in C 8 pedum, existente linea AB 33 pedum, contingit* »
 » *quodam die extremitatem umbræ baculi A transire per puncta B et C,* »
 » *baculi autem B per puncta A et C, et baculi C per punctum A, unde fit* »
 » *ut etiam per punctum B sit transitura. Quæritur jam quo terræ loco* »
 » *atque anni die hæc evenerint?* Solutio ejus habetur à pag. 301 seqq. »
 » usque ad 318. Hujus autem solutioni ansam dederat Ampliss. Dn. »
 » Mylon, Mathematicus et IC. Parisiensis, qui Domino Scotenio Lu- »
 » tetiis adhuc commoranti et aliis illud proposuit, eâ conditione, ut qui »
 » primus solutionem ejus inveniret, illam publici juris faceret. Itaque »
 » Cl. Scotenius ex Galliis domum redux, huic solutioni totum se im- »
 » pendit, et superatis omnibus difficultatibus brevi ejus victor evasit, hoc »
 » ipso luculenter ostendens non facile problema aliquod datum iri, quod »
 » hanc Geometriam effugiat aut ejusdem methodo solvi non possit. » —
 Lipstorp est mal renseigné; le problème avait été proposé par Stampioën, et résolu (par Descartes) dans l'écrit publié par Waessenaer : *Den Onwissen Wis-Konstenaer I. I. Stampioenii* (voir t. II, p. 578, *éclaircissement*). Dans ses Commentaires sur la *Géométrie* de Descartes, Schooten ne s'attribue d'ailleurs nullement la solution qu'il développe.

Page 230, l. 15. — *Samuelis MARESI Theologi, Ultima Patientia tandem expugnata a D. G. Voetio Ultrajectino Professore et quibusdam illius asseclis, sive modesta et necessaria defensio tripertita, in-8, 1645.* Nous ne savons à quel moment de l'année parut cet ouvrage. Il est, en tout cas, postérieur à la sentence rendue par le Sénat Académique de Groningue, le 20 avril 1645 (voir ci-avant p. 196-199).

Page 231, l. 2. — Sans doute les lettres et les deux témoignages de Schoockius et de Voet, avec le billet de Dematius (ci-avant p. 199), auquel cas cette lettre serait antérieure au 27 mai 1645 !

CCCLXXXIV.

ELISABETH A DESCARTES.

[La Haye], 22 juin [1645].

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n° 15, p. 85-88.

Publiée par Foucher de Careil, p. 65-66, Descartes & la Princesse Elisabeth (Paris, Germer-Baillière, 1879). — Réponse à la lettre CCCLXXX, p. 218 ci-avant. Descartes répondra lettre CCCLXXXVI ci-après.

Monsieur Descartes,

*Vos lettres me seruent tousiours d'antidote contre la melancolie, quand elles ne m'enseigneroient pas, detournant mon esprit des obiets desagreables qui luy sur-
 5 uiennent tous les iours, pour lui faire contempler le bonheur que ie possede dans l'amitié d'une personne de vostre merite, au conseil duquel ie puis commettre la conduite de ma vie. Si ie la pouuois encore conformer a vos derniers preceptes, il n'y a point de doute que ie me guerirois
 10 promptement des maladies du corps & des foibleesses de l'esprit. Mais i'auoue que ie trouue de la difficulté a separer des sens & de l'imagination des choses qui y sont continuellement representées par discours & par lettres, que ie ne saurois euitter sans pecher contre mon deuoir. Ie
 15 considere bien qu'en effaçant de l'idée d'une affaire tout ce qui me la rend fascheuse (que ie crois m'estre seulement representé par l'imagination), i'en iugerois tout aussi sainement & y trouuerois aussitost les remedes que^a*

a. Suppléer ie fais avec ?

l'affection que i'y aporte. Mais ie ne l'ay iamais seu pratiquer qu'apres que la passion auoit ioué son rôle. Il y a quelque chose de surprenant dans les malheurs, quoy que preueus, dont ie ne suis maistresse qu'apres vn certain tems, auquel mon corps se desordonne si fort, qu'il me faut plusieurs mois pour le remettre, qui ne se passent gueres sans quelque nouveau suiet de trouble. Outre que ie suis contrainte de gouverner mon esprit avec soin, pour luy donner des obiets agreables, la moindre faineantise le fait retomber sur les suiets qu'il a de s'affliger, & i'ap-
 prende que, si ie ne l'employe point, pendant que ie prens les eaux de Spaa, il ne se rende plus melancolique. Si ie pouuois profiter, comme vous faites, de tout ce qui se presente a mes sens, ie me diuertirois, sans le pener. C'est a cette heure que ie sens l'incommodité d'estre vn peu
 raisonnable. Car, si ie ne l'estois point du tout, ie trouuerois des plaisirs communs avec ceux entre lesquels il me faut viure, pour prendre cette medecine avec profit. Et^a au point que vous l'estes, ie me guerirois, comme vous auez fait^b. Avec cela, la malediction de mon sexe m'empesche
 le contentement que me donneroit vn voyage vers Egmond, pour y apprendre les verités que vous tirez de vostre nouveau iardin. Toutefois ie me console de la liberté que vous me donnez d'en demander quelques fois des nouvelles, en qualité de

Vostre tres-affectionnée amie a vous seruir,

ELISABETH.

Ce 12/22 de Iuin.

Monsieur Descartes.

a. Suppléer si ie l'estois [raisonnable]?

b. Voir ci-avant p. 220, l. 28.

J'ay appris avec beaucoup de ioye que l'Académie de Groningen vous a fait iustice^a.

CCCLXXXV.

REGIUS A DESCARTES.

[Utrecht], 23 juin 1645.

Exemplaire de l'Institut, tome III, lettre 1, p. 1 (A).

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 210. (B).

Une note marginale, à propos de la *Lettre Apologétique* de Descartes au Vroedschap d'Utrecht, du 16 juin 1645 (voir ci-avant p. 226), donne l'indication suivante : A

M. le Roy l'a reçue a Utrecht le 22 juin 1645. Voyez la 32^e lettre des Manuscrits de Regius à D., datée du 23 juin 1645, où on lit ces paroles : Hesterno mane fasciculum tuarum chartarum accepi etc. Et, dans une note marginale, M. Clerselier a mis ces paroles : Fasciculus ille est ejus defensio contra Voetium; et il a grande raison d'en juger ainsi, car la suite de la même lettre de Regius à Descartes le manifeste clairement. »

Baillet, parlant de Samson Jonsson, Prédicateur de la Reine de Bohême, Electrice Palatine, Cartésien outré avant la lecture de la *Disquisition* de Gassend, et qui était ensuite revenu de ses opinions, cite la lettre de Sorbière, que nous avons rapportée p. 110, et ajoute en marge : *V. aussi la lettr. MS. 32 de Regius touchant Jonsson.* B

Peut-être faut-il lire, pour la date de cette lettre, 3 juillet (nouveau style) au lieu de 23 juin, bien que la lettre de Descartes soit datée du 16 juin exactement. En tout cas, Descartes répondit à Regius par la lettre CCCLXXXVII ci-après, p. 239.

^a. Voir ci-avant p. 196, éclaircissement.

CCCLXXXVI.

DESCARTES A ELISABETH.

[Egmond, juin 1645.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 24, p. 76-77.

« *A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc.* », sans date. Mais c'est la réponse de Descartes à la lettre ci-avant du 22 juin 1645, p. 233. Elisabeth n'y répondra pas, Descartes annonçant qu'il va venir à La Haye « dans quatre ou cinq iours » (p. 238, l. 10).

Madame,

Je supplie tres-humblement vostre Altesse de me pardonner, si ie ne puis plaindre son indisposition, lors que i'ay l'honneur de receuoir de ses lettres. Car i'y remarque tousiours des pensées si nettes & des raisonnemens si fermes, qu'il ne m'est pas possible de me persuader qu'un esprit capable de les conceuoir soit logé dans vn corps foible & malade. Quoy qu'il en soit, la connoissance que vostre Altesse témoigne auoir du mal & des remedes qui le peuuent surmonter, m'assure qu'elle ne manquera pas d'auoir aussi l'adresse qui est requise pour les employer. 5 10

Je sçay bien qu'il est presque impossible de resister aux premiers troubles que les nouveaux malheurs excitent en nous, & mesme que ce sont ordinairement les meilleurs esprits dont les passions sont plus violentes & agissent plus fort sur leurs cors; mais il me semble que le lendemain, lors que le sommeil a calmé 15

l'émotion qui arriue dans le sang en telles rencontres, on peut commencer à se remettre l'esprit, & le rendre tranquile; ce qui se fait en s'étudiant à considérer tous les auantages qu'on peut tirer de la chose qu'on auoit
5 prise le iour precedent pour vn grand mal-heur, & à détourner son attention des maux qu'on y auoit imaginez. Car il n'y a point d'éuenemens si funestes, ny si absolument mauuais au iugement du peuple, qu'une
10 personne d'esprit ne les puisse regarder de quelque biais qui fera qu'ils luy paroistront fauorables. Et vostre Alteffe peut tirer cette consolation generale des disgraces de la fortune, qu'elles ont peut-estre beaucoup contribué à luy faire cultiuer son esprit au point qu'elle a fait; c'est vn bien qu'elle doit estimer plus
15 qu'un Empire. Les grandes prosperitez éblouissent & enyurent souuent de telle sorte, qu'elles possèdent plustost ceux qui les ont, qu'elles ne sont possédées par eux; et bien que cela n'arriue pas aux esprits de la trempe du vostre, elles leur fournissent tousiours
20 moins d'ocasions de s'exercer, que ne font les aduersitez. Et ie croy que, comme il n'y a aucun bien au monde, excepté le bon sens, qu'on puisse absolument nommer bien, il n'y a aussi aucun mal, dont on ne puisse tirer quelque auantage, ayant le bon sens.

25 I'ay tasché cy-deuant de persuader la nonchalance à vostre Alteffe^a, pensant que les ocupations trop serieuses affoiblissent le cors, en fatiguant l'esprit; mais ie ne luy voudrois pas pour cela dissuader les soins qui sont necessaires pour détourner sa pensée des obiets
30 qui la peuuent attrister; & ie ne doute point que les

a. Voir ci-avant, p. 220, l. 10.

diuertiffemens d'étude, qui feroient fort penibles à d'autres, ne luy puiffent quelquefois feruir de relafche. Je m'estimerois extremement heureux, fi ie pouuois contribuer à les luy rendre plus faciles; & i'ay bien plus de defir d'aller aprendre à la Haye 5
 quelles^a font les vertus des eaux de Spa, que de connoiftre icy celles des plantes de mon iardin*, & bien plus auffi que ie n'ay foin de ce qui fe paffe à Groningue ou à Vtrech^b, à mon auantage ou defauantage. 10
 Cela m'obligera de fuiure dans quatre ou cinq iours cette lettre, & ie feray tous les iours de ma vie, &c.

Page 238, l. 7. — Le 16/26 juin 1645, Henricus Bornius écrit d'Utrecht à Gassend :

« Cartesius adhuc propè Alcmariam degit; nocte dieque absque intermissione rerum naturam scrutans, versatur in animalium herbarumque indole explicandâ. Promittit se omnia per sua principia Mundo iam nota explicaturum, ita vt tota philosophantium cohors videat, quantis in tenebris Aristoteles illiusque sectatores rerum naturam inuoluerint. »

Il continue, et ceci se rapporte à la *Disquisitio Metaphysica* de Gassend, dont il a été question ci-avant, p. 61-62 :

« De responsione ad refutationem tuam ne verbum quidem amplius loquitur. Dominus Regius, Vir Summus in Physicis, ante dies aliquot ipsum salutatum iuit, qui petijt ab illo vt vellet scriptum tuum refutare : se certum esse, quod si demonstrare posset rationes tuas nullius esse momenti, magnam famæ illius partem additum iri. Verùm dixit sibi ad illud non satis iam esse otij, seque alijs, iisque præstantioribus, curis occupatum esse. Postquam scriptum tuum in omnium manibus versari cœpit, tam altum de ipsius Metaphysicæ laudibus silentium, vt putares somnium esse illam tantis acclamationibus olim exceptam fuisse. »

« Fama est Lobkowitz aliquid etiam contra Cartesij Metaphysicam edidisse; sed quid præstiterit, nondum licuit examinare. »

(*Gassendi Opera*, Lyon, 1658, t. VI, p. 489.)

a. Clerselier : *qu'elles*.

b. Cf. p. 226, l. 4, et p. 235, l. 2.

CCCLXXXVII.

DESCARTES A REGIUS.

[Egmond, juillet 1645.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 96, p. 429.

Sans date dans Clerselier. Mais, dit une note de l'exemplaire de l'Institut, « cette lettre répond à la 32^e de Regius, datée du 23 juin 1645... » (voir ci-avant, p. 235). Et « la réponse de Regius à celle-ci est du 6 juillet 1645. » Descartes ayant un peu tardé à répondre, sa lettre doit être des premiers jours de juillet, surtout si les deux lettres de Regius doivent se dater, suivant le nouveau style, 3 juillet (au lieu de 23 juin), et 16 juillet (au lieu de 6).

Vir Clarissime,

Nescio quid obstitit, cur non prius ad tuas responderim, nisi quod, vt verum fatear, non libenter à te dissentiam. Et quia non videbar in eo quod scribebas
 5 debere assentiri, idcirco cunctantiùs calamum assumebam. Mirabar enim te illa, quæ horariæ disputationis examini committere non auderes, indelebilibus typis credere velle*, magisque vereri extemporaneas & in-
 10 consideratas aduersariorum tuorum criminationes, quàm attentas & longo studio excogitatas. Cumque meminerim me multa legisse in tuo compendio Phisico*, à vulgari opinione planè aliena, quæ nudè ibi proponuntur, nullis additis rationibus, quibus lectori
 15 probabiles^a reddi possint, toleranda quidem illa esse putavi in Thesisibus, vbi sæpe paradoxa colliguntur, ad

a. Sic pro probabilia.

ampliores disputandi materiam aduersarijs dandam ;
 sed in libro, quem tanquam nouæ Philosophiæ Pro-
 dromum videbaris velle proponere, planè contrarium
 iudico esse faciendum : nempe rationes esse afferen- 5
 das, quibus lectori persuadeas quæ vis concludere vera
 esse, priusquam ipsa exponas, ne nouitate suâ illum
 offendant. Sed iam audio à D. Van S(urck) te confi-
 lium mutasse, multòque magis probo id quod nunc
 suscipis, nempe Theses de Physiologia in ordine ad Me-
 dicinam; has enim & firmiter stabilire, & commodius 10
 defendere te posse confido, & minus facilè de ipsis
 malè loquendi occasionem aduersarij tui reperient.
 Vale.

Page 239, l. 8. — Regius, dans sa lettre du 23 juin, avait sans doute demandé à Descartes son avis sur un ouvrage qu'il lui avait laissé, lors d'une récente visite à Egmond (voir ci-avant, p. 238, *éclaircissement*, et ci-après, lettre CCCXCIV).

Page 239, l. 12. — On lit, p. 210-212 des *Sorberiana* (Tolosæ, Colomiez et Posuël, 1691), ces propos de Sorbière sur Henry de Roy :

« Dedit mihi, amicitiae tesseram, Physiologiam suam Thesibus aliquot
 » explicatam et Disputationibus publicis propositam, quo ex facinore in-
 » conciliavit sibi Voetium, et alios nonnullos nugarum vetustiorum ama-
 » tores. . . » Suivent quelques mots sur la querelle de Voetius et de Regius.
 Celui-ci avait donc confié à Sorbière, comme à Descartes, ses cahiers de
 professeur dont il s'agit ici. Sorbière ajoute : « Cæterùm Regius nimis
 » confidenter et audacius Physiologiæ titulum usurpare visus est in The-
 » sibus illis. Non est unius hominis explicationem polliceri rerum omnium
 » quas naturæ vox ambitu suo complectitur; præsertim cum non parum
 » juvent qui præcesserunt, ut fatebitur Regius. Satius igitur fuisset titu-
 » lum præscribere hujusmodi : de Physiologiâ sive etc. exercitationes.
 » Sperare nimia facit titulus alius, nempe perlectis intellectisque tribus
 » disputationibus nihil superfuturum ad Pansophiam istam; quod sanè
 » sperare non ausim, licet vehementer id optarim. Legi Physiologiam
 » illam, et animadversionibus quam plurimis philosophicis calamum
 » exercui. »

CCCLXXXVIII.

REGIUS A DESCARTES.

[Utrecht], 6 juillet 1645.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 268-269.

« M. Regius [en marge : Lettr. 33 MS. de Reg. du 6 Juillet 1645], qui avoit déjà pris son parti & qui s'étoit fortifié contre toutes sortes de remontrances, ne laissa point de remercier M. Descartes de ses avis^a; mais au lieu de les suivre comme auparavant, il se mit en devoir d'excuser son ouvrage, & d'en faire voir l'économie & les beautés à son Maître, comme si ces choses eussent échappé à ses réflexions. Il luy fit valoir surtout sa méthode d'Analyse, & sa belle manière de définir & de diviser. Il luy promit seulement de remédier à quelques obscuritez, quoiqu'elles pussent servir à assujettir davantage un lecteur, & à le rendre plus attentif aux difficultez. Et pour éviter les inconvéniens dont M. Descartes l'avoit averty, il luy envoya ce modèle d'avertissement au lecteur, pour être mis au bout de sa préface : »

Pour détromper ceux qui s'imagineroient que les choses qui sont contenues dans cet ouvrage seroient les sentiments purs de M. Descartes, je suis bien aise d'avertir le public qu'il y a effectivement plusieurs endroits où je
 5 fais profession de suivre les opinions de cet excellent homme; mais qu'il y en a aussi d'autres où je suis d'une opinion contraire, & d'autres encore sur lesquels il n'a pas jugé à propos de s'expliquer jusqu'ici. C'est ce qu'il sera aisé de remarquer à tous ceux qui prendront la
 10 peine de lire les écrits de ce grand homme, & de les confronter avec les miens.

a. Lettre CCCLXXXVII ci-avant, p. 239.

« Pour tâcher de prévenir le defaveu public dont il croyoit que M. Descartes le menaçoit, il luy fit offre d'ajouter encore, dans sa préface, tout ce qu'il jugeroit à propos, parce qu'il appréhendoit ce defaveu comme une réfutation de son ouvrage, capable de l'étouffer ou de le décrier dans sa naissance. Mais il ne parla point de retoucher au fonds de son ouvrage. » (Baillet, II, 268-269.)

Regius ne donna pas suite à son projet d'ajouter à sa Préface l'avertissement qu'il propose ici. Descartes, d'ailleurs, ne lui en dit mot dans sa réponse, lettre CCCXCI ci-après. On trouve seulement, en tête de l'ouvrage : HENRICI REGII ULTRAJECTINI FUNDAMENTA PHYSICES (Amstelodami, apud Lud. Elzevirium, 1646, in-8), une Dédicace au Prince d'Orange, « 10 Augusti, anno 1646, Stylo Jul. », et, dans cette Dédicace, le passage suivant :

« Si vero vestigiis Viri Nobiliss. et vere Incompar. Philosophi, Renati
» des Cartes, insistens, vel propria sectans, vel alia via procedens, a vul-
» garibus quorundam opinionibus, eam solam ob causam, quod princi-
» piis, quæ occulta et a se non intellecta fatentur, ac proinde nil nisi cim-
» merias tenebras, loco quæsitiæ lucis, exhibere possunt, tanquam ruinosis
» tibicinibus innitantur, hic pro libertate Philosophica, quæ jubet, ut

» Nullius addictus jurare in verba magistri,

» nonnihil recessero, antiquissimæ et charissimæ veritatis amor aliosque
» juvandi studium mihi justam, apud æquos rerum æstimatores, excu-
» sationem, ut spero, invenient. »

CCCLXXXIX.

HUYGENS A DESCARTES.

Oost-Eekelo, 7 juillet 1645.

COPIE MS., Amsterdam, Académie des Sciences.

Lettres françoises de Constantin Huygens, tome II, page 247.

Monfieur,

*Ce n'est que depuis hier que le contentement m'est
arriué de veoir la glorieuse piece qui vous est venue de*

Gronninghe^a. Vous voyez donq comme i'ay de la peine a me retenir de vous en dire la bonn'heure. Enfin, M., la verité a faiçt son effect ordinaire, & tost ou tard a triomphé de mensonges. Je ne sçay si ie doibs dire tost
 5 ou tard : il y aura eu du tard en vostre attente, & en ceste iuste impatience, que vous auez eue, de vous veoir iustificié de la calomnie ; mais ie n'en trouue pas en ce qu'il a esté necessaire & fort a propos que vos aduersaires eussent du temps a s'embourber iusqu'aux oreilles,
 10 la ou, a plus de diligence de vos amis, ils n'eussent barbouillé que la pointe des pieds. Je n'ay, grace a Dieu, point l'ame vindicatiue ; mais d'ailleurs i'aime passionnement la iustice, & comme tel, & comme vostre seruiteur tres acquis, me reiouis passionnement de vous
 15 la veoir administrée si franchement. A la prudence de Messieurs d'Vtrecht le reste^b. S'ils sont si charitables que d'aymer tousiours leur fauori avec tous ses defaults, en vostre esgard cela ne rue ny ne mord plus. Mais, en tout cas, ladite piece de Groninghe imprimée seroit vn
 20 plaisant parallele a costé de ce que le bon Voetius a produiçt aueq tant de seureté^c.

Si vous me permettez, M., de tourner ce feuillet, i'adiousteray que, depuis vostre Philosophie aucunement comprise, ie deuiens de plus en plus amoureux de l'anatomie des choses. Et pour autant que l'industrie mecha-
 25 nique y peut aller, les operations chimiques estant les plus apparens moyens d'en tirer de l'auantage effectif,

a. Sentence du 20 avril 1645, ci-avant p. 196.

b. Huygens ne paraît pas connaître encore la décision prise par le Vroedschap le 12 juin. Voir p. 226.

c. Sans doute le jugement rendu le 17/27 mars 1643. Voir t. III, p. 551, éclaircissement.

il y a longtemps que ie brusle d'enuie de vous en entendre discourir, pour voir en combien peu de nomenclature vous comprenez tant d'eaux, de sels, d'huiles, d'essences, d'esprits, de magisteres & autres differences chimiques au moins superflues, que ces bonnes gens nous estallent en leurs laboratoires. Autrefois, Monsieur, i'ay esté assez effronté & heureux, pour vous arracher ces trois beaux fueillets de la *Mechanique*, dont le monde m'a sceu tant de gré^a. Je ne sçay combien ceste matiere icy en requerroit, mais bien, que, si vous daignez vous desrober quelque loysir, pour me faire part de ce que ie suis bien assure que vous en auez d'arresté a part vous, aueq autant de determination qu'il n'y eschoie plus ny doute ny changement, ie le receurai aueq vne satisfaction si pleine, que ie ne sçay s'il y a autre chose au monde, au moyen de laquelle vous pouuiez plus m'obliger a deuenir, plus que ie ne suis, qui est desia a vn point extreme,

Monsieur,

Au camp a Oost-Eekeloo, le 7 Iuillet 1645.

Voir la réponse de Descartes, lettre ci-après, du 4 août 1645, p. 260.

Cette lettre de Huygens à Descartes en croisa deux autres de Wilhem à Huygens, conservées à Leyde, Bibliothèque de l'Université, *MS. Collection Huygens*.

La première accompagnait l'envoi de la *Lettre Apologétique* de Descartes, datée du 16 juin 1645, dont il a été question p. 226.

« Monsieur mon Frere,

« Voici la letre pour M. Pollot, auec la copie de l'escrit que ie vous enuoyay deuant hier. Vostre iugement donnera la loy pour le faire imprimer ou bien le supprimer. Si M. des Cartes n'auoit qu'un seul ami,

a. Voir t. I, p. 435, lettre LXXXIX, du 5 octobre 1637.

» il seroit bientost imprimé; mais, en ayant tant, l'un donne loisir de
 » songer qu'un autre le force (?), et rend la réparation tardive. Je vous
 » supplie de nous vouloir, selon votre prudence, départir votre iuge-
 » ment. Sur ce, ie vous baise bien humblement les mains...

» WILHEM.

» Ce 4 de Juillet 1645,
 » A la Haye. »

Nous avons vu que l'Écrit de Descartes ne fut imprimé qu'en 1656, plus de six ans après sa mort.

La seconde lettre de Wilhem à Huygens, datée aussi du 4 juillet 1645, se rapporte à un écrit de Hoogelande. La voici :

« Il y a quelques semaines que j'ay receu l'escrit ci-joint de M. de
 » Hoochlande, pour le faire tenir a M. Alphonse Pollot. Ce qu'ayant sceu
 » M. de Reinswoû, il me l'a demandé. De mesme d'autres, de sorte que
 » j'ay eu de la peine de le retirer de leurs mains, tout vsé, comme vous
 » voyez, l'un l'ayant presté a l'autre; et c'est la cause que vous le receurez
 » si tard. Il vous plaira l'enuoyer à M. Pollot, ou bien la copie avec ma
 » lettre, afin qu'il voye vengé son amy, et croistre son lustre par son en-
 » tremise. J'auois ordre de l'adresser à luy. Mais j'estime le plus seur
 » qu'il le reçoie par vostre adresse. »

Cet écrit de Hoogelande serait-il le manuscrit de l'ouvrage publié l'année suivante ? *Corn. ab HOGELANDE Cogitationes, quibus Dei existentia, item animæ spiritualitas, et possibilis cum corpore unio, demonstrantur : nec non brevis historia œconomix corporis animalis proponitur atque mechanice explicatur* (Amstelodami, apud Ludovicum Elzevirium, 1646, pet. in-12). Les *Cogitationes* sont dédiées à Descartes.

CCCXC.

DESCARTES A TOBIE D'ANDRÉ.

[Egmond], 16 juillet 1645.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 257 (A),
 p. 258-260 (B), et p. 272-273 (C).

Suite du passage rapporté ci-avant, lettre CCCLXXVIII, p. 214. A

« Leur confusion (des Magistrats d'Utrecht) augmenta sans doute
 à la nouvelle du Jugement rendu à Groningue [en marge : Lettr. MS.

à Tob. d'André du 16 Juillet 1645], *mais elle se tourna en une mauvaise honte qui ne produisit autre chose qu'une espèce de mépris, avec un Acte qu'ils publièrent peu de jours après pour se délivrer de cet embarras. Ils en envoyèrent la copie à M. Descartes, & l'Acte étoit conçu en ces termes.* » (Baillet, II, 257.)

Suit une traduction française de l'acte flamand du 2/12 juin 1645, dont nous avons donné le texte, p. 226.

B « *Le jeune Voetius, marchant d'un pas hardy sur les traces de son père, ne s'accoutumoit pas à déferer plus que luy aux ordres des Magistrats. Malgré leur ordonnance du XI de Juin^a, il ne laissa pas de faire imprimer divers libelles faits indirectement contre M. Descartes, voulant peut-estre prendre droit sur les termes de la defense qui n'exprimoient que les Imprimeurs & les Libraires. L'un des plus insolens de ces libelles fut celuy qu'il publia contre Messieurs de Groningue, sous le titre de Tribunal iniquum, dans lequel il se donna la licence de déchirer les Juges qui avoient terminé l'affaire de Schoockius, sans que les Magistrats d'Utrecht ayent fait connoître qu'ils s'en missent en peine.* »

« *M. Descartes ne fut pas aussy indifférent qu'eux à défendre l'honneur de ses Juges; & il prit la liberté de leur faire une légère remontrance sur leurs devoirs, en se contentant de réfuter quelques-uns des principaux points du Tribunal iniquum du Calumniateur* [en marge : V. la lettr. MS. de Desc. à Tob. d'And. du 16 Juillet 1645]. » (Baillet, II, 258-259.)

Suit une analyse de quelques passages de la *Lettre Apologétique de Descartes*, avec renvois à Clerselier, « *Pag. 27, Pag. 28, Pag. 29 du 3 tom. des Lettr.* ».

« *Mais la médifance commune des Emissaires de Voetius publioit deux choses qui auroient pu donner atteinte à la validité de la Sentence, si elles avoient été prouvées, & qui n'auroient pas manqué d'estre alléguées par le jeune Voetius dans le Tribunal iniquum, si elles avoient eu quelque apparence. La première, que le sieur Desmarêts, Professeur en Théologie à Groningue, qui avoit présidé à ce jugement, étoit devenu l'ennemy de Voetius depuis l'affaire de la confrairie de Notre-Dame de Bosleduc, que nous avons rapportée, & qu'il étoit recusable dans l'esprit de ceux qui le croyoient capable de ressentiment & de vengeance* [en marge : Lettr. MS. de Desc. à Tob. d'And.]

a. Baillet a pris pour des chiffres arabes (11) les chiffres romains II; la vraie date sur le Registre MS. d'Utrecht est 2 junij, soit le 12 juin, nouveau style.

du 16 Juillet 1645]. *La seconde, que Schoockius étoit irrité contre Voetius, sur ce qu'il avoit refusé de le recommander pour la chaire de Théologie à Utrecht, vacante dès l'an 1644 par la mort de Mainard Schotanus, & qu'on pouvoit le soupçonner d'avoir voulu se vanger dans ses dépositions. Mais on sçavoit assez que Schoockius étoit déjà tout disposé à déclarer toutes choses, avant qu'on eût donné la chaire de Théologie à personne, & qu'il en avoit écrit à M. Descartes. A l'égard de M. Desmarêts, M. Descartes avoit affecté de ne luy point recommander son affaire, craignant de donner lieu de le soupçonner d'avoir voulu tirer avantage de leur amitié, & du refroidissement de celle de Voetius avec Desmarêts depuis l'affaire de Bosteduc.* » (Baillet, II, 259-260.)

« M. Regius, résolu de pousser sa pointe pour l'impression de son livre, tâcha de ne point s'écarter de la doctrine de M. Descartes^a, à la Métaphysique près. Pour conserver encore une ombre de liaison avec luy, il voulut retoucher le livre, avant que de le mettre sous la presse, non pour en retrancher ce qui déplaisoit à M. Descartes, mais pour l'enrichir des observations nouvelles que son maître avoit faites depuis peu sur la nature des Animaux. Il avoit eu communication des mémoires que M. Descartes avoit dressés, depuis l'édition de ses Principes, dans le dessein de faire un juste traité des Animaux. Mais on peut dire que ce que M. Regius voulut mettre en œuvre n'étoit qu'une ébauche fort imparfaite de ce que M. Descartes méditoit sur ce sujet. Après le gain de son procez de Groningue, le desir d'exécuter son grand dessein l'avoit fait remettre aux opérations anatomiques avec une application nouvelle [en marge : Lettr. MS. du 16 Juillet 1645 à Tob. d'André]. Ce fut où il borna toute sa dépense & toutes ses facultés pendant cette année. Hors un voyage de quelques semaines qu'il fit à Leyde & à la Haye^b, sur la fin de Juin & le commencement de Juillet, il ne sortit point de sa maison d'Egmond, où il se faisoit apporter d'Alcmaer & des autres endroits de son voisinage toutes sortes d'animaux propres à la dissection. » (Baillet, II, 272-273.)

Baillet rappelle ensuite, d'après Sorbière, l'anecdote rapportée ci-avant, t. III, p. 353, et la confirme par le témoignage de Pierre Borel, *Compendium Vitæ Cartesii*, 1653 (p. 8 de la 2^e édition, 1676) :

« ... Paucos libros voluit, quoniam non veraces esse sciebat. exceptis

a. Voir ci-avant p. 41.

b. Page 238, l. 10.

» Mathematicis solis. Quare cum ab amico Alcmaeris percunctaretur an
 » haberet Bibliothecam, et oraretur ut illi eam ostenderet, ablatâ telâ,
 » ostendit illi vitulum apertum : *En meam*, inquit, *Bibliothecam*. O præ-
 » clarum dictum! Sic olim Hippocrates Democritum inter animalia aperta
 » studentem invenit. »

CCCXCI.

DESCARTES A REGIUS.

[Egmond, juillet 1645.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 97, p. 430-431.

*Sans date dans Clerselier. Mais la réponse de Regius est datée du
 23 juillet 1645; cette lettre est donc antérieure de quelques jours.
 Descartes répond à la lettre CCCLXXXVIII ci-avant, p. 241.*

Vir Clarissime.

Cum superiores litteras ad te misi^a, paucas tantum
 libri tui paginas peruolueram, & in ijs fatis causæ pu-
 tabam me inuenisse, ad iudicandum modum scribendi,
 quo usus es, nullibi, nisi forte in Thesisibus, posse pro- 5
 bari, in quibus scilicet moris est, opiniones suas modo
 quàm maximè paradoxo proponere, vt tantò magis
 alij alliciantur ad eas oppugnandas. Sed quantum ad
 me, nihil mihi magis vitandum puto, quàm ne opi-
 niones meæ paradoxæ videantur, atque ipsas nunquam 10
 in disputationibus agitari velim; sed tam certas eui-
 dentesque esse confido, vt illis à quibus rectè intelli-
 gantur, omnem disputandi occasionem sint sublaturæ.

a. Lettre CCCLXXXVII ci-avant, p. 239.

Fateor quidem eas per definitiones & diuisiones, à
 generalibus ad particularia procedendo, rectè tradi
 posse, atqui nego probationes debere tunc obmitti;
 scio tamen illas vobis adultioribus, & in meâ doc-
 5 trinâ satis versatis, non esse necessarias. Sed con-
 sidera, quæso, quàm pauci sint illi adultiores, cum
 ex multis Philosophantium millibus vix vnus repe-
 riatur qui eas intelligat; & sanè qui probationes in-
 telligunt, assertiones etiam non ignorant, ideòque
 10 scripto tuo non indigent. Alij autem legentes as-
 sertiones sine probationibus, variasque definitiones
 planè paradoxas, in quibus globulorum æthereorum,
 aliarumque similium rerum, nullibi à te explicata-
 rum, mentionem facis, eas irridebunt & contemnent,
 15 sicque tuum scriptum nocere sæpius poterit, prodesse
 nunquam. Hæc sunt quæ, lectis prioribus scripti tui paginis,
 iudicaui. Sed cum ad caput de Homine perueni, atque
 ibi vidi quæ de Mente humanâ & de Deo habes, non
 20 modò in priore sententiâ fui confirmatus, sed insuper
 planè obstupui & indolui, tum quod talia credere vi-
 dearis, tum quod non possis abstinere quin ipsa scri-
 bas & doceas, quamuis nullam tibi laudem, sed summa
 pericula & vituperium creare possint. Ignosce, quæso,
 25 quod liberè tibi tanquam fratri sensum meum aperiam.
 Si scripta ista in maleuolorum manus incidant (vt fa-
 cilè incident cum ab aliquot discipulis tuis habeantur),
 ex illis probare poterunt, & vel me iudice conuincere,
 quod Voëtio paria facias &c. Quod ne in me etiam
 30 redundet, cogar deinceps vbique profiteri, me circa
 res Metaphysicas quam maximè à te dissentire, atque

etiam scripto aliquo typis edito id publicè testari^a, si liber tuus prodeat in lucem. Gratias quidem habeo quod illum mihi ostenderis, priusquam vulgares; sed non gratum fecisti, quod ea quæ in eo continentur, priuatim, me inscio, docueris. Nuncque omninò subscribo illorum sententiæ, qui voluerunt, vt te intra Medicinæ terminos contineres^b. Quid enim tanti opus est, vt ea quæ ad Metaphysicam vel Theologiam spectant scriptis tuis immisceas, cum ea non possis attingere, quin statim in alterutram partem aberres? Prius, mentem, vt substantiam à corpore distinctam, considerando, scripseras hominem esse *ens per accidens*^c; nunc autem econtrà, considerando mentem & corpus in eodem homine arctè vniri, vis illam tantum esse *modum corporis*. Qui error multò peior est priore. Rogo iterum vt ignoscas, & scias me tam liberè ad te scripturum non fuisse, nisi serió amarem & essem ex asse tuus

REN. DESCARTES.

Librum tuum simul cum hac Epistolâ remissem, sed veritus sum ne, si fortè in alienas manus incideret, seueritas censuræ meæ tibi posset nocere; seruabo itaque, donec rescuero te hanc Epistolam recepisse.

a. C'est, en effet, ce que fit Descartes à la fin de la Préface de la traduction française des *Principes* en 1647, l'ouvrage de Regius ayant paru en 1646 (voir p. 242 ci-avant).

b. Voir t. III, p. 533.

c. *Ib.*, p. 460, l. 4.

CCCXCII.

DESCARTES A ELISABETH.

Egmond, 21 juillet 1645.

COPIE MS., Marburg, *Staatsarchiv*, Lettres de Descartes, n^o 1.

« *A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc.* », dit Clerselier, tome I, lettre 3, p. 7-8, sans donner de date. Son texte présente quelques variantes.

Madame,

L'air a toujours esté si inconstant, depuis que ie n'ay eu l'honneur de voir vostre Alteſſe^a, & il y a eu des iournées si froides pour la faison, que i'ay eu sou-
 5 uant de l'inquietude & de la crainte, que les eaux de Spa ne fussent pas si saines ny si vtilles, qu'elles au-
 roient esté en vn tems plus serain ; & pour ce que vous m'avez fait l'honneur de tesmoigner que mes letres vous pourroient seruir de quelque diuertissement, pen-
 10 dant que les medecins vous recommandent de n'oc-
 cuper vostre esprit a aucune chose qui le trauaille, ie ferois mauuais meſnager de la faueur qu'il vous a pleu me faire en me permettant de vous escrire, si ie manquois d'en prendre les premieres occasions.

15 Le m' imagine que la plus part des letres que vous receuez d'ailleurs, vous donnent de l'émotion, & qu'auant meſme que de les lire, vous apprehendez d'y

6 si deux fois] aussi. — ny] &. — 8 de me.

a. Voir ci-avant, p. 238, l. 10.

trouver quelques nouvelles qui vous déplaisent, a cause que la malignité de la fortune vous a des long tems accoustumée a en recevoir souuent de telles ; mais pour celles qui viennent d'icy, vous estes au moins assurée que, si elles ne vous donnent aucun fuiet de ioye, elles ne vous en donneront point aussy de tristesse, & que vous les pourrez ouvrir a toutes heures, sans craindre qu'elles troublent la digestion des eaux que vous prenez. Car, n'apprenant, en ce desert, aucune chose de ce qui se fait au reste du monde, & n'ayant aucunes pensées plus frequentes, que celles qui, me representant les vertus de vostre Altesse, me font souhaiter de la voir aussy hureuse & aussy contente qu'elle merite, ie n'ay point d'autre fuiet, pour vous entretenir, que de parler des moyens que la Philosophie nous enseigne pour acquerir cete souueraine felicité, que les ames vulgaires attendent en vain de la fortune, & que nous ne sçaurions auoir que de nous mesmes.

L'vn de ces moyens, qui me semble des plus vtiles, est d'examiner ce que les anciens en ont escrit, & tacher a rencherir par dessus eux, en adioustant quelque chose a leurs preceptes ; car ain sy on peut rendre ces preceptes parfaitement siens, & se disposer a les metre en pratique. C'est pourquoy, affin de suppleer au defaut de mon esprit, qui ne peut rien produire de soy mesme, que ie iuge meriter d'estre leu par vostre Altesse, & affin que mes lettres ne soyent pas entierement vuides & inutiles, ie me propose de les remplir dorenavant des considerations que ie tireray de la lecture

7 toute heure. — 16 acquerir] obtenir. — 23 on] l'on.

de quelque liure, a sçauoir de celuy que Seneque^a a
 escrit *de vitâ beatâ*, si ce n'est que vous aymiez mieux
 en choisir vn autre, ou bien que ce dessein vous soit
 defagreable. Mais si ie voy que vous l'approuuiez
 5 (ainfy que ie l'espere), & principalement auffy, s'il
 vous plaist m'obliger tant que de me faire part de vos
 remarques touchant le mesme liure, outre qu'elles
 feruiront de beaucoup a m'instruire, elles me donne-
 ront occasion de rendre les mienes plus exactes, & ie
 10 les cultiueray avec d'autant plus de soin, que ie iuge-
 ray que cet entretien vous fera plus agreable. Car il
 n'y a rien au monde que ie desire avec plus de zele,
 que de tesmoigner, en tout ce qui est de mon pou-
 uoir, que ie suis,

15

Madame,

de Vostre Alteſſe,

le tres humble & tres obeissant

seruiteur,

DESCARTES.

20

D'Egmond, le 21 de Iuillet 1645.

[13 est] peut estre. — 20 D'Egmond... 1645. *ligne omise.*

a. Les Elzevier auaient donné récemment une édition de Sénèque, dédiée au chancelier Seguier : *L. Annæi SENECEÆ philosophi Opera omnia, ex ult. I. Lipsii emendatione; et M. Annæi SENECEÆ rhetoris quæ exstant, ex And. Schotti recens* (Lugd. Batav., apud Elzevirios, 1640, 3 vol. pet. in-12).

CCCXCIII.

REGIUS A DESCARTES.

[Utrecht], 23 juillet 1645.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 269-271.

La 34^e des Lettres MSS. de Regius à Descartes. Elle était en latin, et Baillet n'en donne qu'une traduction française. C'est la réponse à la lettre CCCXCI ci-avant, p. 248, et Descartes y répondra par la lettre CCCXCIV :

Je ne vois pas que j'aye grand sujet d'appréhender pour mon opinion qui regarde l'Homme, dont vous voudriez pourtant me faire vn crime. Car je ne vous en ay dit autre chose, sinon qu'il est clair, par l'Ecriture sainte, que l'ame raisonnable est une substance immortelle; mais qu'on ne peut le prouver par aucune raison naturelle, & que rien n'empêche qu'elle ne soit aussi bien un mode du corps qu'une substance qui en seroit réellement distinguée. C'est en quoy je crois avoir affermy l'autorité de l'Ecriture, en ce qui dépendoit de moy; au lieu que ceux qui prétendent se servir des raisons naturelles, en cette occasion, semblent se defier de cette autorité divine, & n'alléguant que de foibles raisons, trahissent la cause de l'ame & des saintes Ecritures, par leur indiscretion ou par leur malice. Ce n'est pas que je ne puisse, pour l'amour de vous, retrancher de ce sentiment ce que vous jugeriez à propos; mais, au reste, vous vous feriez peut-être plus de tort qu'à moy, si vous alliez publier, par écrit ou de vive voix, que vous avez, touchant la Métaphysique, des sentimens éloi-

gnez des miens. Car l'exemple d'un homme comme moy,
 qui ne passe point pour un ignorant dans vôtre Philosophie,
 ne servira qu'à confirmer plusieurs personnes qui ont déjà
 des sentimens fort différens des vôtres sur ces matières ;
 5 & ils ne pourront me refuser la qualité d'homme d'hon-
 neur, voyant que mes engagemens passez avec vous ne
 m'empêchent pas de m'éloigner de vos sentimens, lorsqu'ils
 ne sont pas raisonnables.

Vous ne serez pas surpris de ma conduite, lorsque vous
 10 sçaurez que beaucoup de gens d'esprit & d'honneur m'ont
 souvent témoigné qu'ils avoient trop bonne opinion de
 l'excellence de vôtre esprit, pour croire que vous n'eus-
 siez pas, dans le fonds de l'ame, des sentimens contraires
 à ceux qui paroissent en public sous vôtre nom. Et pour
 15 ne vous en rien dissimuler, plusieurs se persuadent icy que
 vous avez beaucoup décrédité vôtre Philosophie, en pu-
 bliant vôtre Métaphysique. Vous ne promettiez rien que
 de clair, de certain & d'évident ; mais, à en juger par
 ces commencemens, ils prétendent qu'il n'y a rien que
 20 d'obscur & d'incertain, & les disputes que vous avez eûes
 avec les habiles gens, à l'occasion de ces commencemens,
 ne servent qu'à multiplier les doutes & les ténèbres. Il est
 inutile de leur alléguer que vos raisonnemens se trouvent
 enfin tels que vous les avez promis. Car ils vous répliquent
 25 qu'il n'y a point d'enthousiaste, point d'impie, point de
 bouffon, qui ne pût dire la mesme chose de ses extrava-
 gances & de ses folies. Encore une fois, je consentiray
 que l'on retranche de mon Ecrit ce qui peut vous y dé-
 plaire, si vous le jugez à propos ; mais, après tout, je ne
 30 vois rien qui puisse me faire honte, ou que je doive me
 repentir d'auoir écrit. Ainsi rien ne m'oblige à refuser

*l'impression d'un ouvrage, de l'édition duquel on peut
 espérer quelque utilité. Pour vous, Monsieur, à qui j'ay
 déjà des obligations infinies, vous me permettrez de vous
 remercier de la bonté que vous avez eüe de lire mon livre,
 ou pour mieux parler, vötre livre, puisqu'il est véritable- 85
 ment sorty de vous, & de la sincérité avec laquelle vous
 m'en avez dit vötre sentiment. Vous agréerez aussi la
 liberté avec laquelle je viens de vous expliquer les miens,
 puisque cette liberté n'est que le fruit de l'amitié dont vous
 m'honorez. 10*

CCCXCIV.

DESCARTES A REGIUS.

[Egmond, juillet 1645.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 98, p. 432-433.

*Sans date. Mais c'est la réponse à la lettre du 23 juillet 1645,
 qui précède; elle est donc de la fin du même mois. 15*

Vir Clarissime,

*Maxima mihi iniuria fit ab illis, qui me aliquâ de
 re aliter scripsisse quam sensisse suspicantur, ipsosque
 si qui sint scirem, non possem non habere pro inimi- 20
 cis. Tacere quidem in tempore, ac non omnia quæ
 sentimus vltro proferre, prudentis est; aliquid autem
 à sententiâ suâ alienum, nemine urgente, scribere,
 lectoribusque persuadere conari, abiecti & improbi
 hominis esse puto. Afferentibus non magni opus
 Philosophi esse, refellere rationes quæ pro Animæ 20*

Essentia Substantiali allatæ sunt, illasque interim nullo modo refellentibus, nec refellere valentibus, non possum non reponere tua hæc verba : *quilibet Enthusiastes, & cacodoxus, & nugacissimus nugator idem de ineptissimis suis nugis pertinacissimè asserere potest*^a. Cæterùm non vereor ne cuiusquam à me dissentientis authoritas mihi noceat, modò ne illi videar assentiri ; nec volo vt, meâ causâ, vllò modo abstineas à quibuslibet scribendis & vulgandis ; modò ne etiam ægrè feras, si palam profitear me à te quam maximè dissentire. Sed ne desim amici officio, cum mihi librum tuum eo fine reliqueris^b, vt quid de eo sentirem, à me intelligeres, non possum non apertè tibi significare, me omninò existimare tibi non expedire, vt quicquam de Philosophiâ in lucem edas, nec quidem de eius parte Physicâ. Primò, quia cum tibi à tuo Magistratu prohibitum sit, ne nouam Philosophiam vel priuatim vel publicè doceres^c, satis causæ dabis inimicis, si quid tale evulges, vt ob id ipsum de professione tuâ te deturbent, ac etiam alias irrogent pœnas ; valent enim adhuc illi, & vigent, & fortasse cum tempore maiores vires sument quam verearis. Deinde, quia non video te quicquam laudis habere posse ex ijs in quibus mecum sentis, quia ibi nihil de tuo addis, præter ordinem & breuitatem, quæ duo, ni fallor, ab omnibus benè sentientibus culpabuntur ; neminem enim adhuc vidi, qui meum ordinem improbaret, quique non potiùs me nimix breuitatis quam prolixitatis accusaret. Reliqua in qui-

a. Voir ci-avant, p. 255, l. 25.

b. Dans la visite que Regius fit à Egmond en juin 1645. (Voir p. 238.)

c. Voir t. III, p. 553, *éclaircissement*.

bus à me dissentis, meo quidem iudicio, reprehensione & dedecore, non autem laude ullâ digna sunt, atque ideò iterum dico, expressis verbis, me tibi, quantum possum, dissuadere istius libri editionem. Saltem expecta tantisper, & ex Horatij consilio, *decimum premas in annum*^a; forsan enim cum tempore ipsemet videbis, quam parùm tibi expediat eum edere. Atque interim esse non desinam ex asse tuus RENATUS DESCARTES.

5

CCCXCV.

DESCARTES A [WILHEM],

Egmond, 4 août 1645.

AUTOGRAPHE, Leyde, Bibliothèque de l'Université.

La lettre est tout entière sur le recto du premier feuillet (17 lignes, plus l'en-tête, la date, la signature, etc.). Point d'adresse; mais d'abord elle fait partie de la collection des lettres à Wilhem; ensuite on voit que Descartes écrit à un correspondant de la Haye (p. 258, l. 12) qui lui servait d'intermédiaire pour sa correspondance avec Huygens, lorsque celui-ci était à l'armée; et ce ne pouvait être que Wilhem, beau-frère de Huygens. — Publiée par Foucher de Careil, t. II, p. 32-34, Œuvres inédites de Descartes (Paris, Ladrangé et Durand, 1860).

Monseigneur,

10

L'esperance que vous m'auiez donnée dernièrement, lorsque ie partis de la Haye^b, que ie pourrois encore

a. HORACE, *Art poétique*, v. 388 : *nonumque prematur in annum*.

b. Voir ci-avant p. 238, l. 10.

auoir bientoſt l'honneur de receuoir quelque letre de
 Monſieur de Zuylichem; a eſté cauſe que ie ne me ſuis
 pas haſté de reſpondre a celle que vous m'obligeaſtes
 dernièrement de me donner de ſa part ^a, encore que,
 5 veritablement, ie n'en aye point attendu d'autres de
 luy, pource que ie ne iuge pas qu'il me vouluſt main-
 tenant conſeiller de rien faire, touchant ce dont
 i'auois deſiré ſçauoir ſon iugement ^b. Mon aduerſaire
 en a tant offenſé d'autres, plus puiffans que ie ne ſuis,
 10 & qui ont plus d'intereſt que moy a faire qu'il ſoit
 chaſtié, que, s'ils n'en peuuent venir a bout, ce n'eſt
 point a moy a l'entreprendre. Et ſans eſtre opiniaſtre
 a pourſuiure mes ennemis, il me ſuffit d'eſtre con-
 ſtant a honorer & deſirer rendre ſeruite a ceux a qui
 15 i'en ay voué. C'eſt pourquoy ie ſeray toute ma vie,

Monſieur,

Votre tres humble &
 tres obeiffant ſeruiteur,

DESCARTES.

20 D'Égmond, le 4 d'Aouſt 1645.

a. Lettre CCCLXXXIX, p. 242 ci-avant. Descartes n'y répond, en effet, que le 4 août, par la lettre CCCXCVI ci-après, qu'il envoie à Wilhem, en même temps que la préſente.

b. Page 244, *éclairciſſement*, lettre de Wilhem à Huygens, 4 juillet 1645.

CCCXCVI.

DESCARTES A HUYGENS.

Egmond, 4 août 1645.

AUTOGRAPHE, Paris, Collection George de Courcel.

Une feuille, moyen format, pliée en deux; la lettre occupe le premier feuillet, recto et verso (18 lignes, plus l'en-tête, et 21), et le recto du second (14 lignes, plus la suscription, signature, etc.); au verso, l'adresse avec deux cachets de cire rouge, aux initiales R et C, et deux petits morceaux de soie jaune. — Réponse à la lettre CCCLXXXIX, p. 242 ci-avant. Envoyée en même temps que la précédente à Wilhem, qui devait la faire parvenir.

Monfieur,

J'ay eu de la peine a me refoudre de vous enuoyer cete letre, fans y ioindre quelque discours touchant la Chymie, ainfy que vous auez tesmoigné le desirer^a; car il n'y a rien que ie ne fisse tres volontiers pour vous obeïr, pouruû que i'en fuffe capable. Mais, ayant desia escrit tout le peu que ie sçauois touchant cete matiere, en la quatriesme partie de mes principes, lorsque i'y ay traité de la nature des mineraux & de celle du feu, & de tous les diuers effets ausquels se peut quasi rapporter toute la Chymie, il ne m'est pas possible d'en rien escrire dauantage, fans me metre en hafard de me mesprendre, a cause que ie n'ay point fait les experiences qui m'auroient esté necessaires pour venir a la connoissance particuliere de chasque chose; & n'ayant point la commodité de les

a. Page 244, l. 1.

faire, ie renonce dorenavant a cet estude & a tous
 les autres semblables, touchant lesquels ie ne pour-
 rois entierement me fatisfaire fans l'ayde d'autruy ;
 car il m'en reste encore assez d'autres^a, ausquels ie
 5 n'ay besoin que de moy seul, pour occuper agreable-
 ment le reste de ma vie.

Je n'aurois pas manqué aussy de faire imprimer les
 pieces qui me sont venuës de Groningue^b, si ie n'auois
 eû autre dessein que de nuire a mon ennemi ; mais
 10 ie ne iuge pas qu'il en vaille la peine, & il en a offensé
 tant d'autres, qui sont incomparablement plus puif-
 sans, & apparenment aussy plus irritez contre luy
 que ie ne suis, que, si ceux la ne peuvent le chastier,
 ie ne croy pas que ce soit a moy de l'entreprendre. Il
 15 y a quelque tems que i'enuoyay la copie de ces pa-
 piers de Groningue a Mrs du Vroetschap d'Vtrecht^c,
 & aussy celle de cinq lettres que Voetius a escrites au
 Pere Mercenne, dans lesquelles il a medit de moy,
 auant que i'eusse iamais rien escrit contre luy ; a quoy
 20 i'adioustay vne lettre^d que ie leur adressois, pour me iuf-
 tifier, & leur faire entendre les raisons pour lesquelles
 ils me sembloient estre obligez a faire quelque repara-
 tion des affrons que i'ay receus de leur ville ; mais
 i'apprens qu'ils ont mesprisé tout cela, & ont seulement
 25 fait vne defense tres expresse a tous leurs libraires de
 rien imprimer ou distribuer *pro & contra Descartes*,
 ce sont leurs mots^e. De façon qu'ils semblent estre

a. Voir ci-avant p. 247, C.

b. Page 196-199, et p. 244-245.

c. Page 214.

d. *Querela Apologetica*, 16 juin 1645. Voir ci-avant, p. 226.

e. Arrêt du 12 juin 1645. Voir p. 226.

maintenant plus irritez contre moy que iamais ; car
ils auoient feulement voulu auparauant me bannir de
leur ville, & a cete heure, ils en veulent bannir mesme
mon nom. En effect, on m'affure qu'ils font resolu de
maintenir leur Voetius, a quelque prix que ce soit, 5
malgré tous & contre tous. Comme aussy i'ay appris
que la plus part des ministres du pais d'Vtrecht ont
promis de le seconder, en ce qui est de prescher contre
les chanoines^a. *Non nostrum inter vos tantas componere*
lites^b. Je ne demande qu'amour & simplessé, & que, 10
sans offenser personne, ie puisse auoir moyen de
rendre seruice a ceux a qui i'en ay voué. Et ie feray
toute ma vie,

Monfieur,

Vostre tres humble & tres deuot seruiteur, 15

DESCARTES.

Egmond, le 4 d'Aouft 1645.

Il y a quelque tems que i'ay receu vne letre du
P. Mercenne, escrite a Marseille, apres son retour
d'Italie, & il m'a chargé de vous faire ses baizemains. 20

Adresse :

A Monfieur,
Monfieur de Zuylichem,
Cheualier, Conseiller &
Secretaire de son Alteffe,
En l'Armée^c. 25

a. Sans doute à cause de la décision des Etats de la Province d'Utrecht, en nov. 1643. Voir p. 51, l. 21.

b. VIRGILE, *Eglogue III*, v. 108.

c. Le 29 juillet, l'armée avait quitté Oost Eckelo, et établi son camp à Maldeghem. Elle n'en partit que le 23 août, pour revenir à Oost Eckelo.

CCCXCVII.

DESCARTES A ELISABETH.

Egmond, 4 août 1645.

Copie MS., Marburg, Staatsarchiv, Lett. de Desc., n° 2.

« *A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc.* », dit Clerselier, tome I, lettre 4, p. 9-12, sans donner de date. Son texte présente quelques variantes, que nous donnerons.

Madame,

Lorsque j'ay choisi le liure de Seneque *de vita beata*, pour le proposer a vostre Alteſſe comme vn entretien qui luy pourroit estre agreable, j'ay eu seulement
 5 egard a la reputation de l'auteur & a la dignité de la matiere, ſans penser a la façon dont il la traite, laquelle ayant depuis conſiderée, ie ne la trouue pas aſſez exacte pour meriter d'estre ſuiuie. Mais,
 afin que vostre Alteſſe en puiſſe iuger plus ayse-
 10 ment, ie taſcheray icy d'expliquer en quelle forte il me ſemble que cete matiere euſt deu estre traitée par vn Philoſophe tel que luy, qui, n'estant point
 éclairé de la foy, n'auoit que la raiſon naturelle pour guide.

15 Il dit fort bien, au commencement^a, que *viuere omnes beate volunt, ſed ad peruidendum quid ſit quod beatam vitam efficiat, caligant*. Mais il eſt beſoin de ſçauoir

a. *De vitâ beatâ c. I*

ce que c'est que *viuere beate* ; ie dirois en françois viure hureusement, sinon qu'il y a de la difference entre l'heur & la beatitude, en ce que l'heur ne depend que des choses qui sont hors de nous, d'où vient que ceux la sont estimez plus hureux que sages, 5
 auxquels il est arriué quelque bien qu'ils ne se sont point procurez, au lieu que la beatitude consiste, ce me semble, en vn parfait contentement d'esprit & vne satisfaction interieure, que n'ont pas ordinairement ceux qui sont le plus fauorisez de la fortune, & que 10
 les sages acquerent sans elle. Ainsy *viuere beate*, viure en beatitude, ce n'est autre chose qu'auoir l'esprit parfaitement content & satisfait.

Considerant, | apres cela, ce que c'est *quod beatam vitam efficiat*, c'est a dire quelles sont les choses qui 15
 nous peuuent donner ce souuerain contentement, ie remarque qu'il y en a de deux sortes : a sçauoir, de celles qui dependent de nous, comme la vertu & la sagesse, & de celles qui n'en dependent point, comme les honneurs, les richesses & la santé. Car il est cer- 20
 tain qu'un homme bien né, qui n'est point malade, qui ne manque de rien, & qui avec cela est aussy sage & aussy vertueux qu'un autre qui est pauvre, mal sain & contrefait, peut iouir d'un plus parfait contentement que luy. Toutefois, comme vn petit vaisseau peut 25
 estre aussy plein qu'un plus grand, encore qu'il contienne moins de liqueur, ainsy, prenant le contentement d'un chascun pour la plenitude & l'accomplissement de ses desirs reglez selon la raison, ie ne doute point que les plus pauvres & les plus disgraciez de la 30

9 ordinairement] d'ordinaire. — 10 le] les.

fortune ou de la nature ne puissent estre entierement
contens & satisfaits, aussy bien que les autres, en-
core qu'ils ne iouissent pas de tant de biens. Et ce
n'est que de cete sorte de contentement, de laquelle il
5 est icy question; car puisque l'autre n'est aucunement
en nostre pouuoir, la recherche en seroit superflue.

Or il me semble qu'un chascun se peut rendre con-
tent de soy mesme & sans rien attendre d'ailleurs,
pourueu seulement qu'il obserue trois choses, aus-
10 quelles se raportent les trois regles de morale, que
i'ay mises dans le discours de la Methode^a.

La premiere est, qu'il tasche tousiours de se seruir,
le mieux qu'il luy est possible, de son esprit, pour con-
noistre ce qu'il doit faire ou ne pas faire en toutes les
15 occurrences de la vie.

La seconde, qu'il ait vne ferme & constante resolu-
tion d'executer tout ce que la raison luy conseillera,
sans que ses passions ou ses appetits l'en detournent;
& c'est la fermeté de cete resolution, que ie croy
20 deuoir estre prise pour la vertu, bien que ie ne sçache
point que personne l'ait iamais ainfty expliquée; mais
on l'a diuisée en plusieurs especes, auxquelles on a
donné diuers noms, a cause des diuers obiets aus-
quels elle s'estend.

25 La troisieme, qu'il considere que, pendant qu'il se
conduit ainfty, autant qu'il peut, selon la raison, tous
les biens qu'il ne possede point sont aussy entiere-
ment hors de son pouuoir les vns que les autres, &

4 de laquelle] dont. — 16 17 la] fa. — 22 auxquelles on] à
après seconde] est ajouté. — qui l'on.

a. Pages 24-28.

que, par ce moyen, il s'accoustume a ne les point desirer ; car il n'y a rien que le desir, & le regret ou le repentir, qui nous puissent empescher d'estre contens : mais si nous faisons tousiours tout ce que nous dicte nostre raison, nous n'aurons iamais aucun suiuet de nous repentir, encore que les euenemens nous fissent voir, par apres, que nous nous sommes trompez, pour ce que ce n'est point par nostre faute. Et ce qui fait que nous ne desirons point d'auoir, par exemple, plus de bras ou plus de langues que nous n'en auons, mais que nous desirons bien d'auoir plus de fanté ou plus de richesses, c'est seulement que nous imaginons que ces choses icy pourroient estre acquises par nostre conduite, ou bien qu'elles sont deues a nostre nature, & que ce n'est pas le mesme des autres : de laquelle opinion nous pourrons nous depouiller, en considerant que, puisque nous auons tousiours suiui le conseil de nostre raison, nous n'auons rien omis de ce qui estoit en nostre pouuoir, & que les maladies & les infortunes ne sont pas moins naturelles a l'homme, que les prosperitez & la fanté.

Au reste, toute sorte de desirs ne sont pas incompatibles avec la beatitude ; il n'y a que ceux qui sont accompagnez d'impatience & de tristesse. Il n'est pas necessaire aussy que nostre raison ne se trompe point ; il suffit que nostre conscience nous tesmoigne que nous n'auons iamais manqué de resolution & de vertu, pour executer toutes les choses que nous auons iugé estre les meilleures, & ainisy la vertu seule est suffi-

4 tout *omis*. — 12 nous nous imaginons. — 13 icy] cy. — 22 toutes sortes.

fante pour nous rendre contents en cete vie. Mais
 neanmoins pour ce que, lorsqu'elle n'est pas esclairée
 par l'entendement, elle peut estre | fausse, c'est a dire
 que la volonté & resolution de bien faire nous peut
 5 porter a des choses mauuaises, quand nous les
 croyons bonnes, le contentement qui en reuient n'est
 pas solide ; & pour ce qu'on oppose ordinairement
 cete vertu aux plaisirs, aux appetits & aux passions,
 elle est tres difficile a metre en pratique ; au lieu que
 10 le droit vsage de la raison, donnant vne vraye con-
 noissance du bien, empesche que la vertu ne soit
 fausse, & mesme l'accordant avec les plaisirs licites,
 il en rend l'vsage si aisé, & nous faisant connoistre la
 condition de nostre nature, il borne tellement nos
 15 desirs, qu'il faut auouër que la plus grande felicité
 de l'homme depend de ce droit vsage de la raison, &
 par consequent que l'estude qui sert a l'acquerir, est la
 plus vtile occupation qu'on puisse auoir, comme elle
 est aussy sans doute la plus agreable & la plus douce.
 20 En suite de quoy, il me semble que Seneque eust
 deu nous enseigner toutes les principales veritez,
 dont la connoissance est requise pour faciliter l'vsage
 de la vertu, & regler nos desirs & nos passions, &
 ainsy iouir de la beatitude naturelle ; ce qui auroit
 25 rendu son liure le meilleur & le plus vtile qu'un Phi-
 losophe payen eust sceu escrire. Toutefois ce n'est
 icy que mon opinion, laquelle ie soumets au iuge-
 ment de vostre Altesse ; & si elle me fait tant de fa-
 ueur que de m'auertir en quoy ie manque, ie luy en

2 après pour ce que] nostre
 vertu ajoutée. — assez éclairée. —

3 elle omis. — 4 la resolution &
 la volonté. — 18 puisse] peut.

auray tres grande obligation & tesmoigneray, en me
corrigeant, que ie suis,

Madame,

de Vostre Alteffe

le très humble & tres obeissant 5

seruiteur,

DESCARTES.

D'Egmond, le 4 d'Aoust 1645.

CCCXCVIII.

ELISABETH A DESCARTES.

[La Haye], 16 août [1645].

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n° 12, p. 66-70.

Publiée par Foucher de Careil, p. 67-69, Descartes et la Princesse Elisabeth (Paris, Germer-Baillière, 1879). — Réponse à la lettre précédente, p. 263. Descartes écrira de nouveau, le 18 août, lettre CCCXCIX ci-après, avant d'avoir reçu la présente, à laquelle il ne répondra que le 1^{er} septembre, lettre CDI.

Monsieur Descartes,

*J'ay trouué, en examinant le liure que vous m'avez 10
recommandé^a, quantité de belles periodes & de sentences
bien imaginées pour me donner suiét d'une meditation
agreable, mais non pas pour m'instruire de celuy dont il
traite, puisqu'elles sont sans methode & que l'auteur ne*

1 vne tres grande. — & ie. — 2 après suis] etc. La lettre finit là.

a. *De Vita Beata*, de Sénèque. Voir p. 253, l. 1.

suit pas seulement celle qu'il s'estoit proposée. Car, au lieu de montrer le chemin le plus court vers la beatitude, il se contente de faire voir que ses richesses & son luxe ne l'en rendent point incapable. Ce que i'estois obligée
 5 de vous escrire, afin que vous ne croyiez pas que ie sois de vostre opinion par preiugé ou par paresse. Je ne demande point aussi que vous continuiez a corriger Seneque, parceque vostre fasson de raisonner est plus extraordinaire, mais parcequ'elle est la plus naturelle que i'aye rencon-
 10 trée, & semble ne m'apprendre rien de nouveau, sinon que ie puis tirer de mon esprit des connoissances que ie n'ay pas encore apperçues.

Et c'est ainsi que ie ne saurois encore me desembarrasser du doute, si on peut arriuer a la beatitude dont vous
 15 parlez, sans l'assistance de ce qui ne depend pas absolument de la volonté, puisqu'il y a des maladies qui ostent tout a fait le pouuoir de raisonner, & par consequent celuy de iouir d'une satisfaction raisonnable, d'autres qui di-
 20 minuent la force, & empeschent de suiure les maximes que le bon sens aura forgées, & qui rendent l'homme le plus moderé, suiet a se laisser emporter de ses passions, & moins capable a se demesler des accidents de la fortune, qui requierent vne resolution prompte. Quand Epicure se
 25 demenoit, en ses acces de grauelle, pour asseurer ses amis qu'il ne sentoit point de mal, au lieu de crier comme le vulgaire, il menoit la vie de philosophe, non celle de prince, de capitaine ou de courtisan, & sauoit qu'il ne luy arriueroit rien de dehors, pour luy faire oublier son role & manquer a s'en demesler selon les regles de sa philosophie^a.

a. Toute cette phrase : *Quand Epicure... sa philosophie* (l. 23-29), semble ajoutée après coup.

Et c'est dans ces occasions que le repentir me semble inevitable, sans que la connoissance que de faillir est naturel a l'homme comme d'estre malade, nous en puisse defendre. Car on n'ignore pas aussi qu'on se pouvoit exemter de chaque faute particuliere. 5

Mais ie m'assure que vous m'eclaircirez de ces difficultés, & de quantité d'autres, dont ie ne m'auise point a cet heure; quand vous m'enseignerez les verités qui doivent estre connues, pour faciliter l'usage de la vertu. Ne perdez donc point, ie vous prie, le dessein de m'obliger par vos preceptes, & croyez que ie les estime autant qu'ils le meritent. 10

Il y a huit iours que la mauuaise humeur d'un frere malade m'empesche de vous faire cette requeste, en me retenant tousiours aupres de luy, pour l'obliger, par la complaisance qu'il a pour moy, a se soumettre aux regles des medecins, ou pour lui tesmoigner la mienne, en tachant de le diuertir, puisqu'il se persuade que i'en suis capable. Je souhaite l'estre a vous assurer que ie seray toute ma vie, 15 20

Monsieur Descartes,

Vostre tres-affectionnée amie a vous seruir,

ELISABETH.

Ce 16/6 d'Aoust.

6 éclaircirez] éclaireriez.

CCCXCIX.

DESCARTES A ELISABETH.

Egmond, 18 août 1645.

COPIE MS., Marburg, Staatsarchiv. Lettr. de Desc., n° 3.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », dit Clerselier, tome I, lettre 5, p. 12-17, sans donner de date. Le texte présente quelques variantes. — Suite de la lettre CCCXCVII, p. 263, sans que Descartes ait reçu la lettre précédente qui y répondait.

Madame,

Encore que ie ne sçache point si mes dernieres ont esté rendües a vostre Alteffe, & que ie ne puisse rien escrire, touchant le fuiet que i'auois pris pour auoir
 5 l'honneur de vous entretenir, que ie ne doïue penser que vous sçaez mieux que moi, ie ne laisse pas toute fois de continuër, sur la creance que i'ay que mes
 10 lettres ne vous feront pas plus importunes que les liures qui sont en vostre biblioteque; car d'autant qu'elles ne contiennent aucunes nouvelles que vous
 ayez interest de sçauoir promptement, rien ne vous conuiera de les lire aux heures que vous aurez
 quelques affaires, & ie tiendray le temps que ie mets a les escrire tres bien employé, si vous leur donnez
 15 seulement celuy que vous aurez enuie de perdre.

I'ay dit cy deuant^a ce qu'il me sembloit que Seneque eust deü traiter en son liure; i'examineray maintenant

a. Page 263 l. 19.

ce qu'il y traite. Je n'y remarque en general que trois choses : la premiere est qu'il tafche d'expliquer ce que c'est que le fouuerain bien, & qu'il en donne diuerfes definitions; la feconde, qu'il dispute contre l'opinion d'Epicure; & la troiefme, qu'il repond a ceux qui obiectent aux Philofophes qu'ils ne viuent pas felon les regles qu'ils prefcriuent. Mais, affin de voir plus particulierement en quelle façon il traite ces choses, ie m'arefteroy vn peu fur chafque chapitre.

Au^a premier, il reprend ceux qui fuiuent la couftume & l'exemple plutoft que la raifon. *Nunquam de vita iudicatur*, dit-il, *semper creditur*. Il approuue bien pourtant qu'on prene confeil de ceux qu'on croit estre les plus fages; mais il veut qu'on vfe auffy de fon propre iugement, pour examiner leurs opinions. En quoy ie fuis fort de fon auis; car, encore que plusieurs ne foient pas capables de trouuer d'eux mefmes le droit chemin, il y en a peu toutefois qui ne le puiffent affez reconnoiftre, lorsqu'il leur est clairement montré par quelque autre; & quoy qu'il en foit, on a fujet d'estre fatisfait en fa conſcience, & de s'affurer que les opinions qu'on a, touchant la morale, font les meilleures qu'on puiffe auoir, lors qu'au lieu de fe laiffer conduire aueuglement par l'exemple, on a eu ſoin de rechercher le confeil des plus habiles, & qu'on a employé toutes les forces de fon eſprit a examiner ce qu'on deuoit fuiure. Mais, pendant que

9 chacun de ſes chapitres. — 13 que l'on prenne. — 22 que l'on a.

a. MS. : *Ou premier*. De même p. 273, l. 7 et l. 8 (cette fois corrigé en *au*).

Seneque s'estudie icy a orner son eloquution, il n'est pas toujours assez exact en l'expression de sa pensée; comme, lorsqu'il dit : *Sanabimur, si modo separemur à cætu*, il semble enseigner qu'il suffit d'estre extraua-
 5 gant pour estre sage; ce qui n'est pas toutefois son intention.

Au second chapitre, il ne fait quasi que redire, en d'autres termes, ce qu'il a dit au premier; & il adiouste seulement que ce qu'on estime communement estre
 10 bien, ne l'est pas.

Puis au troisieme, apres auoir encore vsé de beaucoup de mots superflus, il dit enfin son opinion touchant le souuerain bien : a sçauoir que *rerum naturæ assentitur*, & que *ad illius legem exemplumque formari sapientia est*, & que *beata vita est conueniens naturæ suæ*.
 15 Toutes lesquelles explications me semblent fort obscures; car sans doute que, par la nature, il ne veut pas entendre nos inclinations naturelles, vu qu'elles nous portent ordinairement a suiure la volupté, contre
 20 laquelle il dispute; mais la suite de son discours fait iuger que, par *rerum naturam*, il entend l'ordre establi de Dieu en toutes les choses qui sont au monde, & que, considerant cet ordre comme infallible & independant de nostre volonté, il dit que : *rerum naturæ assentiri & ad illius legem exemplumque formari, sapientia est*, c'est a dire que c'est sagesse d'acquiescer a
 25 l'ordre des choses, & de faire ce pourquoy nous croyons estre nez; ou bien, pour parler en Chrestien, que c'est sagesse de se soumettre a la volonté de Dieu,
 30 & de la suiure en toutes nos actions; & que *beata*

7 quasi *omis.* — 8 & *omis.*

vita est conueniens naturæ suæ, c'est a dire que la beatitude consiste a fuiure ainfy l'ordre du monde, & prendre en bonne part toutes les choses qui nous arriuent. Ce qui n'explique presque rien, & on n'en voit pas assez la connexion avec ce qu'il adiousté incontinent apres, 5
que cete beatitude ne peut arriuer, *nisi sana mens est &c.*, si ce n'est qu'il entende aussy que *secundum naturam viuere*, c'est viure fuiuant la | vraye raison.

Au quatre & cinquiesme chapitre, il donne quelques autres definitions du souuerain bien, qui ont toutes 10
quelque raport avec le sens de la premiere, mais aucune desquelles ne l'explique suffisamment; & elles font paroistre, par leur diuersité, que Seneque n'a pas clairement entendu ce qu'il vouloit dire; car, d'autant qu'on conçoit mieux vne chose, d'autant est on^a 15
plus déterminé a ne l'exprimer qu'en vne seule façon. Celle ou il me semble auoir le mieux rencontré, est au 5^e chap., ou il dit que *beatus est qui nec cupit nec timet beneficio rationis*, & que *beata vita est in recto certoque iudicio stabilita*. Mais pendant qu'il n'enseigne point 20
les raisons pour lesquelles nous ne deuons rien craindre ni desirer, tout cela nous ayde fort peu.

Il commence, en ces mesmes chapitres, a disputer contre ceux qui metent la beatitude en la volupté, & il continuë dans les suiuaus. C'est pourquoy, auant 25
que de les examiner, ie diray icy mon sentiment touchant cette question.

4 n'en] ne. — 9 quatrieme. — 11-12 aucune desquelles] dont aucune. — 14-15 d'autant mieux qu'on conçoit. — 15-16 plus est on.

a. MS. : est en.

Le remarque, premierement, qu'il y a de la difference entre la beatitude, le souuerain bien & la derniere fin ou le but auquel doiuent tendre nos actions : car la beatitude n'est pas le souuerain bien; mais elle le presuppofe, & elle est le contentement ou la fatisfaction d'esprit qui vient de ce qu'on le poffede. Mais, par la fin de nos actions, on peut entendre l'un & l'autre; car le souuerain bien est fans doute la chose que nous nous deuons proposer pour but en toutes nos actions, & le contentement d'esprit qui en reuiet, estant l'attrait qui fait que nous le recherchons, est auffy a bon droit^a nommé nostre fin.

Le remarque, outre cela, que le mot volupté a esté pris en autre sens par Epicure que par ceux qui ont disputé contre luy. Car tous ses aduerfaires ont restreint la signification de ce mot aux plaisirs des sens; & luy, au contraire, l'a estendue a tous les contentemens de l'esprit, comme on peut ayfement iuger de ce que Seneque & quelques autres ont escrit de luy.

Or il y a eu trois principales opinions, entre les Philosophes payens, touchant le souuerain bien & la fin de nos actions, a sçauoir : celle d'Epicure, qui a dit que c'estoit la volupté; celle de Zenon, qui a voulu que ce fust la vertu; & celle d'Aristote, qui l'a composé de toutes les perfections, tant du cors que de l'esprit. Lesquelles 3 opinions peuuent, ce me semble,

9 nous deuons nous. — 14 de volupté. — 15 vn autre.

a. MS. : troit.

estre receuës pour vrayes & accordées entre elles, pouruu qu'on les interprete fauorablement.

Car Aristote ayant considéré le fouuerain bien de toute la nature humaine en general, c'est a dire celuy que peut auoir le plus accompli de tous les hommes, il a eu raison de le composer de toutes les perfections dont la nature humaine est capable; mais cela ne sert point a nostre vsage^a.

Zenon, au contraire, a considéré celuy que chaque homme en son particulier peut posseder; c'est pourquoy il a eu aussy tres bonne raison de dire qu'il ne consiste qu'en la vertu, pource qu'il n'y a qu'elle seule, entre les biens que nous pouuons auoir, qui depende entierement de nostre libre arbitre. Mais il a representé cete vertu si feuerie & si ennemie de la volupté, en faisant tous les vices egaux, qu'il n'y a eu, ce me semble, que des melancholiques, ou des esprits entierement detachez du cors, qui ayent pû estre de ses sectateurs.

Enfin Epicure n'a pas eu tort, considerant en quoy consiste la beatitude, & quel est le motif, ou la fin a laquelle tendent nos actions, de dire que c'est la volupté en general, c'est a dire le contentement de l'esprit; car, encore que la seule connoissance de nostre deuoir nous pourroit obliger a faire de bonnes actions, cela ne nous feroit toutefois iouir d'aucune beatitude, s'il ne nous en reuenoit aucun plaisir. Mais pource qu'on attribüë souuent le nom de volupté a

6 eu *omis*. — 9-10 chaque homme] chacun. — 28 pource] parce.

a. *MS.*: osage.

de faux plaisirs, qui sont accompagnez ou fuiuis d'in-
 quietude, d'ennuis & de repentirs, plusieurs ont creu
 que cete opinion d'Epicure enseignoit le vice; &, en
 effect, elle n'enseigne pas la vertu. Mais comme, lors
 5 qu'il y a quelque part vn prix pour tirer | au blanc, on
 fait auoir enuie d'y tirer a ceux a qui on monstre
 ce prix, mais ils ne le peuuent gaingner pour cela,
 s'ils ne voyent < le > blanc, & ceux qui voyent
 le blanc ne sont pas pour cela induits a tirer, s'ils
 10 ne fauent qu'il y ait vn prix a gaingner : ainfy la
 vertu, qui est le blanc, ne se fait pas fort desirer,
 lors qu'on la voit toute seule; & le contentement,
 qui est le prix, ne peut estre acquis, si ce n'est qu'on
 la suiue.

15 C'est pourquoy ie croy pouuoir icy conclure que la
 beatitude ne consiste qu'au contentement de l'esprit,
 c'est a dire au contentement en general; car bien
 qu'il y ait des contentemens qui dependent du cors, &
 des autres qui n'en dependent point, il n'y en a tou-
 20 tefois aucun que dans l'esprit : mais que, pour auoir
 vn contentement qui soit solide, il est besoin de suiure
 la vertu, c'est a dire d'auoir vne volonte ferme &
 constante d'executer tout ce que nous iugerons estre
 le meilleur, & d'employer toute la force de nostre
 25 entendement a en bien iuger. Je reserue pour vne
 autre fois a considerer ce que Seneque a escrit de
 cecy; car ma letre est desia trop longue, & il ne m'y

1-2 d'inquietudes. — 6 on] l'on. — 7 mais ils] & qu'ils. — 8 ne voyent le blanc. — & que ceux. — 11 fort *omis*. —

17-20 c'est... l'esprit *parenthèse*. — 19 d'autres. — 27 à 1, p. 278, il... *escrire*] tout ce que i'y puis adiouster est.

reste qu'autant de place qu'il faut pour escrire que
ie fais,

Madame,

de vostre Alteſſe

le tres humble & tres obeiffant
ſeruiteur,

5

DES CARTES.

D'Egmond, le 18 d'Aouſt 1645.

CD.

ELISABETH A DESCARTES.

[La Haye, août 1645.]

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n° 14, p. 80-84.

Publiée par Foucher de Careil, p. 70-72, Descartes et la Princesse Elisabeth (Paris, Germer-Baillièrre, 1879). Sans date; mais c'est la réponse à la lettre précédente, p. 271, du 18 août 1645; elle est donc de la fin du mois d'août. — Descartes y répondra le 1^{er} septembre en même temps qu'à la lettre CCCXCVIII, p. 268. Comme variantes, les leçons et corrections de Foucher de Careil.

Monsieur Descartes,

Je crois que vous aurez desia veu, dans ma derniere du 16^{me} a, que la vostre du 4^{me} b m'a esté rendue. Et ie n'ay pas besoin d'y aiouter qu'elle m'a donné plus de lumiere,

10

3-8 Madame... 1645] &c.

a. Lettre CCCXCVIII, p. 268.

b. Lettre CCCXCVII, p. 263.

au suiet qu'elle traite, que tout ce que i'en ay pu lire ou
 mediter. Vous cognoissez trop ce que vous faites, ce que ie
 puis, & auez trop bien examiné ce qu'ont fait des^a autres,
 pour en pouuoir douter, quoy que, par un excès de gene-
 5 rofité, vous voulez vous rendre ignorant de l'extreme obli-
 gation que ie vous ay, de m'auoir donné vne occupation si
 vtile & si agreable, comme celle de lire & considerer vos
 lettres. Sans la derniere, ie n'aurois pas si bien entendu
 ce que Senèque iuge de la beatitude, comme ie crois faire
 10 maintenant. I'ay attribué l'obscurité, qui se trouue audit
 liure, comme en la pluspart des anciens, a la faſſon de
 s'expliquer, toute differente de la nostre, de ce que les
 mesmes choses, qui sont problematiques parmy nous,
 pouuoient passer pour hypotheses entre eux; & le peu de
 15 connexion & d'ordre qu'il obserue, au dessein de s'ac-
 querir des admirateurs, en surprenant l'imagination,
 plustost que des disciples, en informant le iugement; que
 Senèque se seruoit de bons mots, comme les autres de
 poesies & de fables, pour attirer la ieunesse a suiure son
 20 opinion. La faſſon dont il refute celle d'Epicure, semble
 appuyer ce sentiment. Il confesse dudit philosophe: quam
 nos virtuti legem dicimus, eam ille dicit voluptati^b.
 Et, vn peu deuant, il dit, au nom de ses sectateurs: ego
 enim nego quemquam posse iucunde viuere, nisi simul
 25 & honeste viuat. D'ou il paroist clairement, qu'ils don-
 noient le nom de volupté a la ioye & satisfaction de l'es-
 prit, que celui cy appelle consequentia summum bo-
 num. Et neantmoins, dans tout le reste du liure, il parle

15 & omis. — 21 confesse] conserue. — 23 fes] ces.

a. Lire les.

b. De vita beata, c. XIII.

de cette volupté epicurienne plus en fatyre qu'en philosophe, comme si elle estoit purement sensuelle. Mais ie luy en veux beaucoup de bien, depuis que cela est cause que vous auez pris le soin d'expliquer leurs opinions & reconcilier leurs differens, mieux qu'ils n'auroient seu 5
 faire, & d'oster par la vne puissante obiection contre la recherche de ce souuerain bien, que pas vn de ces grands esprits n'ont pu definir, & contre l'autorité de la raison humaine, puisqu'elle n'a point éclairé ces excellens personnages en la cognoissance de ce qui leur estoit le plus 10
 necessaire & le plus a cœur. I'espere que vous continuerez, de ce que Seneque a dit, ou de ce qu'il deuoit dire, a m'enseigner les moiens de fortifier l'entendement, pour iuger du meilleur en toutes les actions de la vie, qui me semble estre la seule difficulté, puisqu'il est impossible de 15
 ne point suiure le bon chemin, quand il est cognu. Ayez encore, ie vous prie, la franchise de me dire si i'abuse de vostre bonté, en demandant trop de vostre loisir, pour la satisfaction de

Vostre tres-affectionnée amie a vous seruir, 20

ELISABETH.

CDI.

DESCARTES A ELISABETH.

Egmond, 1^{er} septembre 1645.

COPIE MS., Marburg, Staatsarchiv, Lett. de Desc., n^o 4.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », dit Clerselier, tome I, lettre 6, p. 17-22, sans donner de date. Son texte fournit

quelques variantes. — Réponse à la lettre CCCXCVIII, p. 268, enfin reçue, et à la précédente.

Madame,

Estant dernièrement incertain si vostre Altesse estoit
a la Haye ou a Rhenen^a, i'adressay ma letre^b par Leyde,
& celle que vous m'auiez fait l'honneur de m'escrire^c
5 ne me fut rendue qu'apres que le messager, qui l'auoit
portée | a Alckmar, en fut parti. Ce qui m'a empesché
de pouuoir tesmoigner plustost, combien ie suis glo-
rieux de ce que le iugement que i'ay fait du liure que
vous auez pris la peine de lire, n'est pas different du
10 vostre, & que ma façon de raisonner vous paroist assez
naturelle. Je m'assure que, si vous auiez eu le loysir de
penser, autant que i'ay fait, aux choses dont il traite,
ie n'en pourrois rien escrire, que vous n'eussiez mieux
remarqué que moy ; mais, pour ce que l'aage, la naif-
15 sance & les occupations de V. A. ne l'ont pû permettre,
peut estre que ce que i'escris pourra seruir pour vous
espargner vn peu le tems, & que mes fautes mesme
vous fourniront des occasions pour remarquer la verité.

Comme, lorsque i'ay parlé d'vne beatitude qui de-
20 pend entierement de nostre libre arbitre & que tous
les hommes peuuent acquerir sans aucune assistance
d'ailleurs, vous remarquez fort bien^d qu'il y a des

3 Rhéneft (MS. : Rhènes). — 13 n'en] ne. — 16 pour] a.
4 m'auéz. — 6 apportée. — 17 le] de. — 21 acquerir]
en omis. — 7 de vous pouuoir. acquirir (MS.).

a. Ville où se retira le père d'Elisabeth après la perte de ses Etats.

b. Lettre CCCXCIX, p. 271.

c. Lettre CCCXCVIII, p. 268.

d. Ci-avant p. 269, l. 16.

maladies qui, ostant le pouuoir de raisonner, ostent
aussy celuy de iouir d'vne satisfaction d'esprit raison-
nable; & cela m'apprent que ce que i'auois dit gene-
ralement de tous les hommes, ne doit estre entendu
que de ceux qui ont l'vsage libre de leur raison, &
auec cela qui sçauent le chemin qu'il faut tenir pour
paruenir a cete beatitude. Car il n'y a personne qui
ne desire se rendre hureux; mais plusieurs n'en sça-
uent pas le moyen; & souuent l'indisposition qui est
dans le corps, empesche que la volonté ne soit libre.
Comme il arriue aussy quand nous dormons; car le
plus philosophe du monde ne sçauroit s'empescher
d'auoir de mauuais songes, lorsque son temperament
l'y dispose. Toutefois l'experience fait voir que, si on
a eu souuent quelque pensée, pendant qu'on a eu l'es-
prit en liberté, elle reuiet encore apres, quelque
indisposition qu'ait le cors; ainfy ie puis dire que mes
songes ne me representent iamais rien de fascheux,
& sans doute qu'on a grand auantage de s'estre des
long tems accoustumé a n'auoir point de tristes pen-
sées. Mais nous ne pouuons respondre absolument de
nous mesmes, que pendant que nous sommes a nous,
& c'est moins de perdre la vie que de perdre l'vsage
de la raison; car, mesme sans les enseignemens de la
foy, la seule philosophie naturelle fait esperer a nostre
ame vn estat plus hureux, apres la mort, que celuy ou
elle est a present; & elle ne luy fait rien craindre de
plus fascheux, que d'estre attachée a vn cors qui luy
oste entierement sa liberté.

Pour les autres indispositions, qui ne troublent pas

14 l'y] luy. — on] l'on. — 17 puis dire] me puis vanter.

tout a fait le sens, mais alterent seulement les hu-
 meurs, & font qu'on se trouue extraordinairement
 enclin a la tristesse, a la cholere, ou a quelque autre
 passion, elles donnent sans doute de la peine, mais
 5 elles peuuent estre surmontées, & mesme donnent ma-
 tiere a l'ame d'une satisfaction d'autant plus grande,
 qu'elles ont esté plus difficiles a vaincre. Et ie croy
 aussy le semblable de tous les empeschemens de
 dehors, comme de l'esclat d'une grande naissance,
 10 des caioleries de la cour, des aduersitez de la fortune,
 & aussy de ses grandes prosperitez, lesquelles ordi-
 nairement empeschent plus qu'on ne puisse iouer le
 rolle de Philosophe, que ne font ses disgraces. Car
 lorsqu'on a toutes choses a souhait, on s'oublie de
 15 penser a foy, & quand, par apres, la fortune change,
 on se trouue d'autant plus surpris, qu'on s'estoit plus
 fié en elle. Enfin on peut dire generalement qu'il n'y
 a aucune chose qui nous puisse entierement oster le
 moyen de nous rendre hureux, pourueu qu'elle ne
 20 trouble point nostre raison; & que ce ne sont pas
 tousiours celles qui paroissent les plus fascheuses,
 qui nuisent le plus.

Mais affin de sçauoir exactement combien chasque
 chose peut contribuer a nostre contentement, il faut
 25 considerer quelles sont les causes qui le produisent,
 & c'est aussy l'une des principales connoissances qui
 peuuent seruir a faciliter l'usage de la vertu; car
 toutes les actions de nostre ame qui nous acquerent
 quelque perfection, sont vertueuses, & tout nostre

1 après mais] qui ajouté. — peuuent] pourtant ajouté. —
 3 second a] ou à. — 5 après — mesme elles. — 7 Et omis.

contentement ne consiste qu'au tesmoignage interieur
 que nous auons d'auoir quelque perfection. Ainſy
 nous ne ſçaurions iamais pratiquer aucune vertu (c'eſt
 a dire faire ce que noſtre raiſon nous perſuade | que
 nous deuons faire), que nous n'en receuions de la 5
 ſatisfaction & du plaifir. Mais il y a deux fortes de
 plaifirs : les vns qui apartiennent a l'eſprit ſeul; & les
 autres qui apartiennent a l'homme, c'eſt a dire a l'eſ-
 prit en tant qu'il eſt vni au cors; & ces derniers, ſe
 preſentant confuſement a l'imagination, paroiffent 10
 ſouuent beaucoup plus grans qu'ils ne ſont, princi-
 palement auant qu'on les poſſede, ce qui eſt la ſource
 de tous les maux & de toutes les erreurs de la vie.
 Car, ſelon la regle de la raiſon, chaſque plaifir ſe de-
 uroit meſurer par la grandeur de la perfection qui le 15
 produit, & c'eſt ainſy que nous meſurons ceux dont
 les cauſes nous ſont clairement conneues. Mais ſou-
 uent la paſſion nous fait croire certaines choſes beau-
 coup meilleures & plus deſirables qu'elles ne ſont;
 puis, quand nous auons pris bien de la peine a les 20
 acquerir, & perdu cependant l'occafion de poſſeder
 d'autres biens plus veritables, la iouiſſance nous en
 fait connoiſtre les defaux, & de la vienent les dedains,
 les regrets & les repentirs. C'eſt pourquoy le vray
 office de la raiſon eſt d'examiner la iuſte valeur de 25
 tous les biens dont l'acquiſition ſemble dependre en
 quelque façon de noſtre conduite, afin que nous ne
 manquions iamais d'employer tous nos ſoins a taſ-
 cher de nous procurer ceux qui ſont, en effect, les
 plus deſirables; en quoy, ſi la fortune s'oppoſe a nos 30

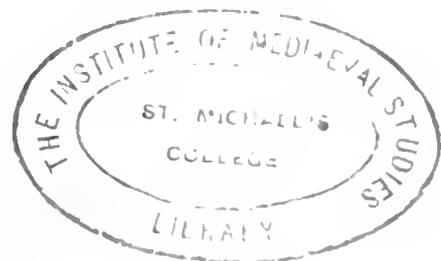
3-5 sans parenthèse. — 23 & omis.

desseins & les empesche de reüssir, nous aurons au moins la satisfaction de n'auoir rien perdu par nostre faute, & ne lairrons pas de iouir de toute la beatitude naturelle dont l'acquisition aura esté en nostre pouuoir.

5 Ainſy, par exemple, la cholere peut quelquefois exciter en nous des desirs de vengeance si violens qu'elle nous fera imaginer plus de plaisir a chastier nostre ennemi, qu'a conseruer nostre honneur ou nostre vie, & nous fera exposer imprudemment l'vn
10 & l'autre pour ce ſuiet. Au lieu que, si la raison examine quel est le bien ou la perfection sur laquelle est fondé ce plaisir, qu'on tire de la vengeance, elle n'en trouuera aucune autre (au moins quand cete vengeance ne fert point pour empescher qu'on | ne nous
15 offence derechef), sinon que cela nous fait imaginer que nous auons quelque sorte de superiorité & quelque auantage au deſſus de celuy dont nous nous vengeons. Ce qui n'est ſouuent qu'une vaine imagination, qui ne merite point d'estre eſtimée a comparaifon de
20 l'honneur ou de la vie, ny meſme a comparaifon de la ſatisfaction qu'on auroit de ſe voir maistre de ſa cholere, en s'abſtenant de ſe vanger.

Et le ſemblable arriue en toutes les autres paſſions ; car il n'y en a aucune qui ne nous repreſente le bien
25 auquel elle tend, avec plus d'eſclat qu'il n'en merite, & qui ne nous face imaginer des plaisirs beaucoup plus grands, auant que nous les poſſedions, que nous ne les trouuons par apres, quand nous les auons. Ce qui fait qu'on blaſme communement la volupté, pour
30 ce qu'on ne ſe fert de ce mot que pour ſignifier des

30 des] de faux.



plaisirs qui nous trompent souuent par leur apparence, & nous en font negliger d'autres beaucoup plus solides, mais dont l'attente ne touche pas tant, tels que sont ordinairement ceux de l'esprit seul. Je dis ordinairement; car tous ceux de l'esprit ne sont pas louables, pour ce qu'ils peuuent estre fondez sur quelque fausse opinion, comme le plaisir qu'on prend a medire, qui n'est fondé que sur ce qu'on pense deuoir estre d'autant plus estimé que les autres le seront moins; & ils nous peuuent aussy tromper par leur apparence, lorsque quelque forte passion les accompagne, comme on void en celuy que donne l'ambition.

Mais la principale difference qui est entre les plaisirs du cors & ceux de l'esprit, consiste en ce que, le cors estant suiet a vn changement perpetuel, & mesme sa conseruation & son bien estre dependant de ce changement, tous les plaisirs qui le regardent ne durent gueres; car ils ne procedent que de l'acquisition de quelque chose qui est vtile au cors, au moment qu'on les reçoit; & si tost qu'elle cesse de luy estre vtile, ils cessent aussy, au^a lieu que ceux de l'ame peuuent estre immortels comme elle, pouruû qu'ils ayent vn fondement si solide que ny la connoissance de la verité ny aucune faul^se persuasion ne le destruisent.

Au reste, le vray vsage de nostre raison pour la conduite de la vie ne consiste qu'a examiner & considerer sans passion la valeur de toutes les perfections, tant du cors que de l'esprit, qui peuuent estre acquises par

2 &] & qui. — après font] cependant ajouté. — 20 les] la.

a. MS. : en.

nostre conduite, affin qu'estant ordinairement obligez
 de nous priuer de quelques vnes, pour auoir les
 autres; nous choissions tousiours les meilleures. Et
 pour ce que celles du cors sont les moindres, on peut
 5 dire generalement que, sans elles, il y a moyen de se
 rendre hureux. Toutefois, ie ne suis point d'opinion
 qu'on les doie entierement mespriser, ny mesme
 qu'on doie s'exempter d'auoir des passions; il suffit
 qu'on les rende suiettes a la raison, & lorsqu'on les a
 10 ainfty appriuoisees, elles sont quelquefois d'autant
 plus vtiles qu'elles penchent plus vers l'exces. Je n'en
 auray iamais de plus excessiue, que celle qui me porte
 au respect & a la veneration que ie vous doy, & me
 fait estre,

15 Madame,

de Vostre Alteffe

le tres humble & tres obeissant seru(iteur),

DESCARTES.

D'Egmond, le premier de Sept. 1645.

CDII.

ELISABETH A DESCARTES.

[La Haye], 13 septembre [1645].

△ COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n° 5, p. 28-33.

Publiée par Foucher de Careil, p. 73-76, *Descartes et la Princesse*

1 conduite] industrie. — 13 — 13-19 & me... 1645] de qui
 vous doy] dois à vostre Alteffe. ie suis, &c.

Elisabeth (*Paris, Germer-Baillière, 1879*). — Réponse à la lettre précédente, du 1^{er} septembre 1645, p. 280. Descartes répondra le 6 octobre, lettre CDVII ci-après, ayant reçu la présente trop tard pour y répondre le 15 (voir post-scriptum de la lettre CDIII).

Monsieur Descartes,

Si ma conscience demeueroit satisfaite des pretextes que vous donnez a mon ignorance, comme des remedes, ie luy aurois beaucoup d'obligation, & serois exempte du repentir d'auoir si mal employé le tems auquel i'ay ioui de l'vsage de la raison, qui m'a esté d'autant plus long qu'a d'autres de mon âge, que ma naissance & ma fortune me forcèrent d'employer mon iugement de meilleure heure, pour la conduite d'une vie assez penible & libre des prosperités qui me pouuoient empescher de songer a moy, comme de la suiectiõn qui m'obligeroit a m'en fier a la prudence d'une gouuernante.

Ce ne sont pas, toutesfois, ces prosperités, ni les flat-teries qui les accompagnent, que ie crois absolument capables d'oster la fortitude d'esprit aux ames bien nées, & les empescher de receuoir le changement de fortune en philosophe. Mais ie me persuade que la multitude d'accidents, qui surprennent les personnes gouuernant le public, sans leur donner le tems d'examiner l'expedient le plus vtile, les porte souuent (quelque vertueux qu'ils soient) a faire des actions qui causent apres le repentir, que vous dites estre vn des principaux obstacles de la beatitude^a. Il est vray qu'une habitude d'estimer les biens selon qu'ils peuuent contribuer au contentement, de mesurer ce conten-

10 me] ne (F. de C.).

a. Voir ci-avant p. 266, l. 3.

tement selon les perfections qui font naistre les plaisirs, &
 de iuger sans passion de ces perfections & de ces plaisirs, les
 garantira de quantité de fautes. Mais, pour estimer ainsi
 les biens, il faut les connoistre parfaitement; & pour con-
 5 noistre tous ceux dont on est contraint de faire choix dans
 vne vie actiue, il faudroit posseder vne science infinie.
 Vous direz qu'on ne laisse pas d'estre satisfait, quand la
 conscience tesmoigne qu'on s'est serui de toutes les pre-
 cautions possibles. Mais cela n'arriue iamais, lorsqu'on ne
 10 trouue point son conte. Car on se rauise tousiours de choses
 qui restoient a considerer. Pour mesurer le contentement
 selon la perfection qui le cause, il faudroit voir clairement
 la valeur de chacune, si celles qui ne seruent qu'a nous,
 ou celles qui nous rendent encore vtils aux autres, sont
 15 preferables. Ceux icy^a semblent estre estimés^a avec exces
 d'une humeur qui se tourmente pour autruy, & ceux la^a,
 de celuy qui ne vit que pour soy mesme. Et neantmoins
 chacun d'eux apuie son inclination de raisons assez fortes
 pour la faire continuer toute sa vie. Il est ainsi des autres
 20 perfections du corps & de l'esprit, qu'un sentiment tacite
 fait approuuer a la raison, qui ne se doit appeler passion,
 par ce qu'il est né avec nous. Dites moy donc, s'il vous
 plaist, iusqu'ou il le faut suiure (estant vn don de nature),
 & comment le corriger.

25 Je vous voudrois encore voir definir les passions, pour
 les bien connoistre; car ceux qui les nomment perturba-
 tions de l'ame, me persuaderoient que leur force ne consiste
 qu'a eblouir & soumettre la raison, si l'experience ne me

18 avant apuie] aspire, première et mauvaise leçon.

a. Sic dans le MS., sans doute par inadvertance, pour celles icy...
 estimées et celles la.

montrait qu'il y en a qui nous portent aux actions raisonnables. Mais ie m'assure que vous m'y donnerez plus de lumiere, quand vous expliquerez comment la force des passions les rend d'autant plus vtiles, lorsqu'elles sont sujettes a la raison. 5

Je receuray cette faueur a Riswyck, ou nous allons demeurer, iusqu'à ce que cette maison ici soit nettoyée, en celle du prince d'Orange; mais vous n'avez point besoin de changer pour cela l'adresse de vos lettres a

Vostre tres-affectionnée amie a vous seruir, 10

ELISABETH.

Ce 3/13 7^{bre}.

Monsieur Descartes.

CDIII.

DESCARTES A ELISABETH.

Egmond, 15 septembre 1645.

COPIE MS., Marburg, Staatsarchiv, Lettr. de Desc., n° 5.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », dit Clerselier, t. I, lettre 7, p. 22-26, sans donner de date. Réponse, non pas à la lettre du 13, ci-avant p. 287, mais à la lettre CD, p. 278.

Madame,

Vostre Altesse a si exactement remarqué toutes les causes qui ont empesché Seneque de nous exposer 15
clairement son opinion touchant le souverain bien,

& vous avez pris la peine de lire son liure avec tant de soin, que ie craindrois de me rendre importun, si ie continuois icy a examiner par ordre tous les chapitres, & que cela me fist differer de respondre a la difficulté qu'il vous a pleu me proposer, touchant les
 5 moyens de se fortifier l'entendement pour discerner ce qui est le meilleur en toutes les actions de la vie^a. C'est pourquoy, sans m'arester maintenant a suiure Seneque, ie tafcheray seulement d'expliquer mon opi-
 10 nion touchant cete matiere.

Il ne peut, ce me semble, y auoir que deux choses qui soyent requises pour estre tousiours disposé a bien iuger : l'vne est la connoissance de la verité, & l'autre l'habitude qui fait qu'on se souuient & qu'on acquiesce
 15 a cete connoissance, a toutes les fois que l'occasion le requert. Mais, pour ce qu'il n'y a que Dieu seul qui sçache parfaitement toutes choses, il est besoin que nous nous contentions de sçauoir celles qui sont le plus a nostre vsage.

Entre lesquelles la premiere & la principale est qu'il y a vn Dieu, de qui toutes choses dependent, dont les perfections sont infinies, dont le pouuoir est immense, dont les decrets sont infallibles : car cela nous apprend a receuoir en bonne part toutes les choses qui
 20 nous arriuent, comme nous estant expressement enuoyées de Dieu; & pour ce que le vray obiet de l'amour est la perfection, lorsque nous eleuons nostre esprit a

15 a *omis avant* toutes. — 24 toutes les choses] tout ce. — 25 arriue. — 25-26 enuoyé.

a. Voir ci-avant p. 280, l. 13-14.

le confiderer tel qu'il est, nous nous trouuons naturellement si enclins a l'aymer, que nous tirons mesme de la ioye de nos afflictions, en pensant que sa volonté s'execute en ce que nous les receuons.

La seconde chose, qu'il faut connoistre, est la nature de nostre ame, en tant qu'elle subsiste sans le cors, & est beaucoup plus noble que luy, & capable de iouir d'une infinité de contentemens qui ne se trouuent point en cete vie : car cela nous empesche de craindre la mort, & detache tellement nostre affection des choses du monde, que nous ne regardons qu'avec mepris tout ce qui est au pouuoir de la fortune.

A quoy peut aussy beaucoup seruir qu'on iuge dignement des œuures de Dieu, & qu'on ait cete vaste idée de l'estendue de l'vniuers, que j'ay tasché de faire conceuoir au 3^e liure de mes Principes : car si on s' imagine qu'au dela des cieux il n'y a rien que des espaces imaginaires, & que tous ces cieux ne sont faits que pour le seruice de la terre, ny la terre que pour l'homme, cela fait qu'on est enclin a penser que cete terre est nostre principale demeure, & cete vie nostre meilleure; & qu'au lieu de connoistre les perfections qui sont veritablement en nous, on attribuë aux autres creatures des imperfections qu'elles n'ont pas, pour s'esleuer au deffus d'elles, & entrant en vne presumption impertinente, on veut estre du conseil de Dieu, & prendre avec luy la charge de conduire le monde, ce qui cause vne infinité de vaines inquietudes & facheries.

Après qu'on a ainfty reconnu la bonté de Dieu,

18 ces] les. — 22 meilleur.

l'immortalité de nos ames & la grandeur de l'univers, il y a encore vne verité dont la connoissance me semble fort vtile : qui est que, bien que chascun de nous soit vne personne separée des autres, & dont, par consequent, les interets sont en quelque façon distincts de ceux du reste du monde, on doit toutefois penser qu'on ne scauroit subsister seul, & qu'on est, en effect, l'une des parties de l'univers, & plus particulièrement encore l'une des parties de cete terre, l'une des parties de cet Estat, de cete société, de cete famille, a laquelle on est joint par sa demeure, par son serment, par sa naissance. Et il faut toujours preferer les interets du tout, dont on est partie, a ceux de sa personne en particulier; toutefois avec mesure & discretion, car on auroit tort de s'exposer a vn grand mal, pour procurer seulement vn petit bien a ses parens ou a son pais; & si vn homme vaut plus, luy seul, que tout le reste de sa ville, il n'auroit pas raison de se vouloir perdre pour la sauuer. Mais si on raportoit tout a soy mesme, on ne craindroit pas de nuire beaucoup aux autres hommes, lorsqu'on croiroit en retirer quelque petite commodité, & on n'auroit aucune vraye amitié, ny aucune fidelité, ny generalement aucune vertu; au lieu qu'en se considerant comme vne partie du public, on prend plaisir a faire du bien a tout le monde, & mesme on ne craint pas d'exposer sa vie pour le service d'autrui, lorsque l'occasion s'en presente; voyre on voudroit perdre son ame, s'il se pouuoit, pour sauuer les autres. En sorte que cete consideration est la source & l'origine de toutes les plus heroiques ac-

27 voyre] iusques | là qu'. — 28 après voudroit] aussi ajouté.

tions que facent les hommes; car pour ceux qui s'ex-
 posent a la mort par vanité, pour ce qu'ils esperent en
 estre louëz, ou par stupidité, pour ce qu'ils n'appre-
 hendent pas le danger, ie croy qu'ils sont plus a
 plaindre qu'a prifer. Mais, lorsque quelqu'un s'y ex- 5
 pose, pour ce qu'il croit que c'est de son deuoir, ou
 bien lorsqu'il souffre quelque autre mal, affin qu'il en
 reuiene du bien aux autres, encore qu'il ne considere
 peut-estre pas avec reflexion qu'il fait cela pour ce
 qu'il doit plus au public, dont il est partie, qu'a soy 10
 mesme en son particulier, il le fait toutefois en vertu
 de cete consideration, qui est confusement en sa pen-
 sée. Et on est naturellement porté a l'auoir, lorsqu'on
 connoist & qu'on ayme Dieu comme il faut : car
 alors, s'abandonnant du tout a sa volonté, on se des- 15
 pouille de ses propres interests, & on n'a point d'autre
 passion que de faire ce qu'on croit luy estre agreable;
 en suite de quoy on a des satisfactions d'esprit & des
 contentemens, qui valent incomparablement dauan-
 tage que toutes les petites ioyes passageres qui de- 20
 pendent des sens.

Outre ces veritez, qui regardent en general toutes
 nos actions, il en faut aussy sçauoir plusieurs autres,
 qui se raportent plus particulierement a chascune
 d'elles. Dont les principales me semblent estre celles 25
 que j'ay remarquées en ma derniere letre^a : a sçauoir
 que toutes nos passions nous representent les biens, a

6 de *omis.* — 9 pas avec [sieurs] beaucoup. — d'autres.
 reflexion] plus expressément. — 25 d'elles *omis.* — Dont] &
 — 10 vne partie. — 23 plu-

a. Voir ci-avant, p. 285, l. 23.

la recherche desquels elles nous incitent, beaucoup plus grans qu'ils ne font véritablement; & que les plaisirs du cors ne font iamais si durables que ceux de l'ame, ny si grands, quand on les possède, qu'ils paroissent, quand on les espere. Ce que nous devons soigneusement remarquer, affin que, lorsque nous nous sentons emeus de quelque passion, nous suspendions nostre iugement, iusques a ce qu'elle soit apaisée; & que nous ne nous laissions pas aysement tromper par la fausse apparence des biens de ce monde.

A quoy ie ne puis adiouster autre chose, sinon qu'il faut aussy examiner en particulier toutes les mœurs des lieux ou nous viuons, pour sçauoir iusques ou elles doiuent estre suiuiues. Et bien que nous ne puissions auoir des demonstrations certaines de tout, nous devons neanmoins prendre parti, & embrasser les opinions qui nous paroissent les plus vraysemblables, touchant toutes les choses qui viennent en vsage, affin que, lorsqu'il est question d'agir, nous ne soyons iamais irresolus. Car il n'y a que la seule irresolution qui cause les regrets & les repentirs.

Au reste, i'ay dit cy dessus qu'outre la connoissance de la verité, l'habitude est aussy requise, pour estre tousiours disposé a bien iuger. Car, d'autant que nous ne pouuons estre continuellement attentifs a mesme chose, quelques claires & euidentes qu'ayent esté les raisons qui nous ont persuadé cy deuant quelque verité, nous pouuons, par apres, estre detournez de la croyre par de fausses apparences, si ce n'est que, par

7 nous sentons] sommes. — 8 iusqu'à. — 25 après a] vne ajouté.
— 27 quelque] vne.

vne longue & frequente meditation, nous l'ayons tellement imprimée en nostre esprit, qu'elle soit tournée en habitude. Et en ce sens on a raison, dans l'Eschole, de dire que les vertus sont des habitudes; car, en effect, on ne manque gueres, faute d'auoir, en theorie, la
 connoissance de ce qu'on doit faire, mais seulement
 faute de l'auoir en pratique, c'est a dire faute d'auoir
 vne ferme habitude de la croire. Et pour ce que, pen-
 dant que i'examine icy ces veritez, i'en augmente aussy
 en moy l'habitude, i'ay particulierement obligation a
 Vostre Alteffe, de ce qu'elle permet que ie l'en entre-
 tiene, & il n'y a rien en quoy i'estime mon loysir mieux
 employé, qu'en ce ou ie puis tesmoigner que ie suis,

Madame,

de Vostre Alteffe

le tres humble & tres obeissant
 seruiteur

DE CARTES.

Lorsque ie fermois cete letre, i'ay receu celle de V. A. du 13^a; mais i'y trouue tant de choses a consi-
 derer, que ie n'ose entreprendre d'y respondre sur le
 champ, & ie m'affure que V. A. aymera mieux que ie
 prene vn peu de tems pour y penser.

D'Egmont, 15 Sept. 1645.

8 la] le. — 13 après ie suis] etc. *La lettre finit ici.*

a. Lettre CDII, p. 287 ci-avant.

CDIV.

DESCARTES A WILHEM.

Egmond, 15 septembre 1645.

AUTOGRAPHE, Leyde, Bibliothèque de l'Université.

Une feuille entière, grand format, pliée en deux : au recto du premier feuillet, la lettre (15 lignes, sans l'en-tête, la date, la signature, etc.); au verso du second, l'adresse avec un cachet de cire rouge, aux initiales R et C entrelacées. — Publiée par Foucher de Careil, t. II, p. 34-36, Œuvres inédites de Descartes (Paris, Ladrangé et Durand, 1860).

Monfieur,

l'auois bien ſceu que Schoock auoit eſté areſté a
 Vtrecht; mais ſi vous n'euffiez pris la peine de m'en-
 uoyer copie de la plainte que ſes parties font contre
 5 luy, ie ne l'euffe point veü; car aucuns de ceux qui
 auoient accouſtumé de me mander des nouvelles de
 ces quartiers la, n'y ſont a preſent; ce qui fait que
 l'obligation que ie vous ay de la ſouenance qu'il
 vous a pleu auoir de moy en cela, eſt d'autant plus
 10 grande. Ie croy que le iour que Schoock deuoit leur
 reſpondre en iuſtice, eſt deſia paſſé, & ainſy qu'il y a
 derechef quelques nouvelles que ie ne ſçay point;
 mais ie croy auſſy que ie n'ay pas haſte de les ſçauoir,
 car il n'eſt pas vrayſemblable que leur affaire puiſſe
 15 eſtre ſi toſt terminée, & ie croy que ie doy demeurer
 ſpectateur quelque tems, pour voir quel trin elle pren-
 dra. Si ie puis toutefois eſperer que la Comedie ſoit

meilleure, en cas que i'y iouë auffy mon perfonnage,
ie tafcheray de m'en acquiter le mieux qu'il fera en
mon pouuoir. Et ie feray toute ma vie,

Monfieur,

Vofre tres humble &
tres obeiffant feruiteur,

5

DESCARTES.

D'Egmond, le 15 Sept. 1645.

Adresse :

A Monfieur,
Monfieur de Wilhelm,
Confeiller de fon Alteffe &
du Confeil de Brabant,
In de hout ftraet,
A la Haye.

10

15

CDV.

DESCARTES A WILHEM.

Egmond, 29 septembre 1645.

AUTOGRAPHE, Leyde, Bibliothèque de l'Université.

Une feuille, grand format, pliée en deux; sur le premier feuillet, recto et verso, la lettre (26 et 16 lignes, plus l'en-tête, la signature, la date, etc.); au verso du second, l'adresse en flamand, avec un cachet de cire rouge, presque intact, aux initiales R et C entrelacées, et la trace d'un second. — Publiée par Foucher de Careil, t. II, p. 36-39, Œuvres inédites de Descartes (Paris, Ladrangé et Durand, 1860).

Monfieur,

10 l'ay eſté extrêmement ſurpris d'apprendre la triſte
nouvelle de M^r de Mory^a, que vous auez pris la peine
de m'eſcrire; ſon aage & ſa conſtitution ſembloit luy
5 prometre vne plus longue vie, & nous auons beau-
coup de ſuiet de le regretter, non ſeulement nous, qui
eſtions particulièrement au nombre de ſes amis, mais
généralement tous les gens de bien de ce païs, pource
qu'il auoit des qualitez qui ſont rares en ceux de ſa
10 profeſſion, & ie m'assure qu'on aura bien de la peine
a luy trouver vn ſucceſſeur qui le vaille.

15 l'ay vû la copie de l'inſtruction que Schoock donne
a ſes auocats^b, de laquelle ie vous remercie tres hum-
blement. Ce que i'y trouue de plus remarquable, eſt
qu'il fait, au commencement, de longues excuſes de
ce qu'il a oſé enfin dire la verité, & n'en fait point,
de ce qu'il l'auoit contrariée auparauant; en quoy il
fait tort a ſes iuges, teſmoignant par là qu'il ne croit
pas qu'ils ſoient bien ayſes qu'elle ſoit ſceüe. Mais les
20 actes qu'il produit ſont ſi clairs, que ie ne ſçay pas
comment Voetius pourra eſtre excuſé par ſes amis;
& il me ſemble qu'il leur fera bien plus ayſé de ſe
perdre avec luy de reputation, que de le ſauuer.

25 Je vous remercie de la copie du liure de Schoock,
que vous m'offrez; il y a deſia long tems que i'en ay
vne, car il a eſté ſoigneuſement diuulgué a Vtrecht,
& enuoyé de là de tous coſtez, depuis que M^{rs} du

a. On lit dans le *Dagboek* de Constantin Huygens, à la date du 13 ſept. 1645: « Obit mediâ nocte Oost Eeckelonæ ABRAHAM DE MORI, Ecclesiastes » Gallicus, amicus integerrimus, et heu! mihi instar fratris. »

b. Cf. ci-avant p. 297, l. 12.

Vroetschap y ont fait defense qu'on n'y publiast ny vendist aucun escrit *pro vel contra Descartes*^a; ce qui montre que le mot *contra* n'auoit esté mis que par forme en cete defense, & non point pour estre obserué par M^r Voëtius, qui est *Ecclesiarum Belgicarum decus & ornamentum*, a ce qu'il dit. 5

Il y a enuiron 15 iours qu'un François, qui tient des colleges a Leyde & cherche a estre Professeur, me dist qu'il auoit ouy dire que Schoock auoit esté mis prisonnier a Groningue, & estoit en danger de perdre sa profession; mais ie ne l'ay pû croire, pource que ie n'en voy aucun fuiet, & n'en ay rien appris d'ailleurs. l'ay pensé que ce François l'auroit imaginé, pource qu'il eust bien voulu estre mis en sa place. Toutefois il disoit l'auoir appris de Monsieur l'Empereur, Professeu^b a Leyde. 10 15

On m'a escrit de Paris qu'un de mes meilleurs amis, nommé M^r Chanuyt^{*}, en deuoit partir le 15^e de ce mois de Septembre, pour aller en Suede, en qualité de Resident pour le Roy, & qu'il passeroit par ce païs. Si vous aprenez qu'il soit a la Haye, & qu'il y face quelque seiour, en forte que ie l'y puisse voir, & que vous me faciez la faueur de m'en auertir, ie feray bien ayse de pouuoir prendre cete occasion pour vous aller dire, de bouche, que ie suis de cœur & d'affection, 20 25

Monfieur,

Vostre tres humble & tres obeissant seruiteur,

DESCARTES.

D'Egmond, le 29 Sept. 1645.

a. Voir ci-avant p. 226, *éclaircissement*.

b. *Sic* dans le MS.

Adresse :

Aen Myn Heere,
 Myn Heer de Wilhelm,
 Raedsheer van fiin Hoocheyt
 5 ende van de Raed van Brabant,
 In de hout straet,
 In S'Grauenhaghe.

Page 300, l. 18. — Le 19 septembre, Mazarin écrivait, de Fontainebleau, au chancelier Oxenstiern, que le Roi avait choisi, pour le représenter auprès de la Reine de Suède, « le Sieur de Chanut, son Conseiller et Trésorier de France en la Généralité d'Auvergne ». Le 20 sept., lettre à la Reine sur le même sujet. (*Lettres du Cardinal Mazarin*, Paris, Imprimerie Nationale, t. II, p. 684.) Mais, dès le 26 août, sitôt que M. de la Thuillerie lui eût annoncé la conclusion de la paix entre la Suède et le Danemark (voir ci-avant p. 107, *éclaircissement*), Mazarin lui avait répondu : « Ce sont des fruits de vostre patience et de vostre adresse... »
 71 » Celuy qui est destiné pour servir en Suède en qualité de Résident doit
 » partir dans quatre jours, et vous pouvez voir par là comme je n'oublie
 » rien pour vostre satisfaction. » (*Ib.*, p. 678.)

CDVI.

ELISABETH A DESCARTES.

[Riswyck], 30 septembre [1645].

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n° 6, p. 34-40.

Publiée par Foucher de Careil, p. 76-79, *Descartes et la Princesse Elisabeth* (Paris, Germer-Baillière, 1879). — Réponse à la lettre CDIII ci-avant, p. 290. Descartes y répondra par la lettre suivante, le 6 octobre.

Monfieur Descartes,

10 *Quoy que vos obseruations sur les sentiments que Sen-
 neque auoit du souuerain bien, m'en rendroient la lecture*

plus profitable que ie ne la saurois trouuer de mon chef, ie ne suis point faschée de les changer pour des verités si necessaires que celles qui comprennent les moyens de fortifier l'entendement, pour discerner ce qui est le meilleur en toutes les actions de la vie^a, a condition que vous y aioutiez encore l'explication dont ma stupidité a besoin, touchant l'vtilité des connoissances que vous proposez. 5

Celle de l'existence de Dieu & de ses attributs^b nous peut consoler des malheurs qui nous viennent du cours ordinaire de la nature & de l'ordre qu'il y a établi, comme de perdre le bien par l'orage, la santé par l'infection de l'air, les amis par la mort; mais non pas de ceux qui nous sont imposés des hommes, dont l'arbitre nous paroist entierement libre, n'y ayant que la foi seule qui nous puisse persuader que Dieu prend le soin de regir les volontés, & qu'il a déterminé la fortune de chaque personne auant la creation du monde. 10 15

L'immortalité de l'ame, & de sauoir qu'elle est de beaucoup plus noble que le corps^c, est capable de nous faire chercher la mort, aussi bien que la mespriser, puisqu'on ne sauroit douter que nous viurons plus heureusement, exemts des maladies & passions du corps. Et ie m'estonne que ceux qui se disoient persuadés de cette verité & viuoient sans la loi reuelée, preferoient vne vie penible a vne mort auantageuse. 20 25

La grande estendue de l'vniuers^d, que vous auez montré

12 nous] vous.

a. Voir ci-avant p. 291, l. 6.

b. *Ibid.*, l. 20.

c. Page 292, l. 5.

d. *Ibid.*, l. 13.

au troisiéme liure de vos principes, sert a detacher nos affections de ce que nous en voyons; mais elle separe aussi cette prouidence particuliere, qui est le fondement de la theologie, de l'idée que nous auons de Dieu.

5. La consideration que nous sommes vne partie du tout, dont nous deuons chercher l'auantage^a, est bien la source de toutes les actions genereuses; mais ie trouue beaucoup de difficultés aux conditions que vous leur prescriuez. Comment mesurer les maux qu'on se donne pour le public, 10 contre le bien qui en arriuera, sans qu'ils nous paroissent plus grands, d'autant que leur idée est plus distincte? Et quelle regle aurons nous pour la comparaison des choses qui ne nous sont point également connues, comme nostre merite propre & celuy de ceux avec qui nous viuons? 15 Vn naturel arrogant fera tousiours pancher la balance de son costé, & vn modeste s'estimera moins qu'il vaut.

Pour profiter des verités particulieres dont vous parlez^b, il faut connoistre exactement toutes ces passions & toutes ces preoccupations, dont la plupart sont insensibles. En obseruant les mœurs des pays ou nous sommes, 20 nous en trouuons quelques fois de fort deraisonables, qu'il est necessaire de suiure pour euitter de plus grands inconuenients.

Depuis que ie suis icy^c, i'en fais vne epreue bien 25 fascheuse; car i'esperois profiter du seiour des champs, au tems que i'employerois a l'estude, & i'y rencontre, sans comparaison, moins de loisir que ie n'auois a la Haye, par les diuersions de ceux qui ne sauent que faire; & quoy

a. Page 293, l. 7.

b. Page 294, l. 22.

c. A Riswyck. Voir ci-avant p. 290, l. 6

qu'il soit tres-iniuste de me priuer de biens reels, pour leur en donner d'imaginaires, ie suis contrainte de ceder aux lois impertinentes de la ciuilité qui sont establies, pour ne m'acquérir point d'ennemis. Depuis que i'escris celle-cy, i'ay esté interrompue, plus de sept fois, par ces visites incommodes. C'est vne bonté excessiue qui garantit mes lettres d'vn predicament pareil aupres de vous, & qui vous oblige de vouloir augmenter l'habitude de vos cognoissances^a, en les communiquant a vne personne indocile comme

Vostre tres-affectionnée a vous seruir,

ELISABETH.

Ce dernier de Septembre.

Monsieur Descartes.

CDVII.

DESCARTES A ELISABETH.

Egmond, 6 octobre 1645.

COPIE MS., Marburg, Staatsarchiv, Lettr. de Desc., n° 6.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », dit Clerselier, t. I, lettre 8, p. 27-35, sans donner de date. Réponse aux deux lettres CDII et CDVI, p. 287 et 301 ci-avant. Elisabeth répondra le 28 octobre, lettre CDIX ci-après.

Madame,

Je me suis quelquefois proposé vn doute : sçauoir s'il est mieux d'estre gay & content, en imaginant les

a. Cf. page 296, l. 9.

biens qu'on possède estre plus grands & plus estimables qu'ils ne sont, & ignorant ou ne s'arrestant pas a considerer ceux qui manquent, que d'auoir plus de consideration & de sçauoir, pour connoistre la iuste
 5 valeur des vns & des autres, & qu'on deuiene plus triste. Si ie pensois que le souuerain bien fust la ioye, ie ne douterois point qu'on ne deust tascher de se rendre ioyeux, a quelque prix que ce pust estre, & i'approuerois la brutalité de ceux qui noyent leurs
 10 deplaisirs dans le vin, ou les estourdissent avec du pe-tun. Mais ie distingue entre le souuerain bien, qui consiste en l'exercice de la vertu, ou, ce qui est le mesme, en la possession de tous les biens dont l'acquisition depend de nostre libre arbitre, & la satisfaction
 15 d'esprit qui suit de cette acquisition. C'est pourquoy, voyant que c'est vne plus grande perfection de connoistre la verité, encore mesme qu'elle soit a nostre desauantage, que l'ignorer, i'auouë qu'il vaut mieux estre moins gay & auoir plus de connoissance. Auffy
 20 n'est-ce pas tousiours, lorsqu'on a le plus de gayeté, qu'on a l'esprit plus satisfait; au contraire, les grandes ioyes sont ordinairement mornes & serieuses, & il n'y a que les mediocres & passageres, qui soient accompagnées du ris. Ainsy ie n'approue point qu'on
 25 tasche a se tromper, en se repaisant de fausses imaginations; car tout le plaisir qui en reuiert, ne peut toucher que la superficie d'ame, laquelle sent cepen-

2 après font] en effet ajouté. — 18 que de. —
 5 en deuienne. — 10 ou qui. — 27 après toucher] pour ainsi dire
 12-13 ce... mesme parenthèse. ajouté. — de l'ame (mieux).
 — 13 tous les biens] toutes les

dant vne amertume interieure, en s'aperceuant qu'ils font faux. Et encore qu'il pourroit arriuer qu'elle fust si continuellement diuertie ailleurs, que iamais elle ne s'en apperceust, on ne iouiroit pas pour cela de la beatitude dont^a il est question, pour ce qu'elle doit^a 5
dependre de nostre conduite, & cela ne viendrait que de la fortune.

Mais lors qu'on peut auoir diuerses considerations egalement vrayes, dont les vnes portent a estre contents, & les autres, au contraire, nous en empeschent, 10
il me semble que la prudence veut que nous nous arestions principalement a celles qui nous donnent de la satisfaction; & mesme, a cause que presque toutes les choses du monde sont telles, qu'on les peut regarder de quelque costé qui les fait paroistre bonnes, 15
& de quelque autre qui fait qu'on y remarque des defaux, ie croy que, si on doit vser de son adresse en quelque chose, c'est principalement a les scauoir regarder du biais qui les fait paroistre le plus a nostre auantage, pouruu que ce^b soit sans nous tromper. 20

Ainsy, lorsque vostre Alteſse remarque les causes pour lesquelles elle peut auoir eu plus de loysir, pour cultiuer sa raison, que beaucoup d'autres de son aage, s'il luy plaist aussy considerer combien elle a plus profité que ces autres, ie m'affure qu'elle aura de quoy se 25
contenter. Et ie ne voy pas pourquoy elle ayme mieux se comparer a elles, en ce dont elle prend suiet de

9 nous portent. — 17 l'on. — 19 le plus *omis*. — 24 de considerer.

a. Le MS. donne *tont* (pour *dont*) et *toit* (pour *doit*).

b. MS. : *se*.

se plaindre, qu'en ce qui luy pourroit donner de la
 satisfaction. Car la constitution de nostre nature estant
 telle, que nostre esprit a besoin de beaucoup de re-
 lasche, affin qu'il puisse employer vtilement quelques
 5 momens en la recherche de la verité, & qu'il s'affou-
 piroit, au lieu de se polir, s'il s'appliquoit trop a
 l'estude, nous ne deuons pas mesurer le tems que nous
 auons pû employer a nous instruire, par le nombre
 des heures que nous auons euës a nous, mais plustost,
 10 ce me semble, par l'exemple de ce que nous voyons
 communement arriuer aux autres, | comme estant vne
 marque de la portée ordinaire de l'esprit humain.

Il me semble aussy qu'on n'a point suiet de se re-
 pentir, lorsqu'on a fait ce qu'on a iugé estre le meil-
 15 leur au tems qu'on a deu se resoudre a l'execution,
 encore que, par apres, y repensant avec plus de loysir,
 on iuge auoir failly. Mais on deuroit plustost se repen-
 tir, si on auoit fait quelque chose contre sa conscience,
 encore qu'on reconnuist, par apres, auoir mieux fait
 20 qu'on n'auoit pensé : car nous n'auons a respondre que
 de nos pensées ; & la nature de l'homme n'est pas de
 tout sçauoir, ny de iuger tousiours si bien sur le
 < champ, que lorsqu'on a beaucoup de temps a deli-
 berer.

25 Au reste, encore que la vanité qui >^a fait qu'on a
 meilleure opinion de foy qu'on ne doit, soit vn vice
 qui n'appartient qu'aux ames foibles & basses, ce n'est
 pas a dire que les plus fortes & genereuses se doiuent
 mespriser ; mais il se faut faire iustice a foy mesme, en
 30 reconnoissant ses perfections aussy bien que ses de-

a. Ligne passée dans le MS.

faux ; & si la bienfiance empesche qu'on ne les publie, elle n'empesche pas pour cela qu'on ne les refente.

Enfin, encore qu'on n'ait pas vne science infinie, pour connoistre parfaitement tous les biens dont il arriue qu'on doit faire choix dans les diuerfes rencontres de la vie, on doit, ce me semble, se contenter d'en auoir vne mediocre des choses plus necessaires, comme font celles que i'ai denombrees en ma derniere lettre^a.

En laquelle i'ay desia declaré mon opinion, touchant la difficulté que vostre Altesse propose : sçauoir, si ceux qui raportent tout a eux mesmes, ont plus de raison que ceux qui se tourmentent pour les autres. Car si nous < ne pensions qu'a nous seuls, nous ne pourrions iouir que des biens qui nous >^b font particuliers ; au lieu que, si nous nous considerons comme parties de quelque autre cors, nous participons aussy aux biens qui luy sont communs, sans estre priuez pour cela d'aucun de ceux qui nous sont propres. Et il n'en est pas de mesme des maux ; car, selon la Philosophie, le mal n'est rien de reel, mais seulement vne priuation ; & lorsque nous nous atristons, a cause de quelque mal qui arriue < a > nos amis, nous ne participons point pour cela au defaut dans lequel consiste ce mal ; & quelque tristesse ou quelque peine que nous ayons en telle occasion, elle ne sçauroit estre si grande qu'est la satisfaction interieure qui accom-

13 après tourmentent] trop ajoutée. — 25 &] mesme.

a. Voir ci-avant p. 289, l. 6, et toute la lettre CDIII.

b. Ligne omise dans le MS.

pagne toujours les bonnes actions, & principalement celles qui procedent d'une pure affection pour autrui qu'on ne raporte point a soy mesme, c'est a dire de la vertu chrestienne qu'on nomme charité. Ainsy on peut, 5 mesme en pleurant & prenant beaucoup de peine, auoir plus de plaisir que lorsqu'on rit & se repose.

Et il est ayse a prouuer que le plaisir de l'ame auquel^a consiste la beatitude, n'est pas inseparable de la gayeté & de l'ayse du cors, tant par l'exemple des 10 tragedies, qui nous plaisent d'autant plus qu'elles excitent en nous plus de tristesse, que par celuy des exercices du cors, comme la chasse, le ieu de la paume & autres semblables, qui ne laissent pas d'estre agreables, encore qu'ils soient fort penibles; & mesme on 15 voit que souuent c'est la fatigue & la peine qui en augmente le plaisir. Et la cause du contentement que l'ame recoit en ces exercices, consiste en ce qu'ils luy font remarquer la force, ou l'adresse, ou quelque autre perfection du cors auquel elle est iointe; mais le 20 contentement qu'elle a de pleurer, en voyant représenter quelque action pitoyable & funeste sur vn theatre, vient principalement de ce qu'il luy semble qu'elle fait vne action vertueuse, ayant compassion des affligez; & generalement elle se plaist a sentir 25 emouuoir en soy des passions, de quelle nature qu'elles soient, pouruû qu'elle en demeure maistresse.

Mais il faut que i'examine plus particulierement ces

4 l'on. — 6 & qu'on. — 7 le] ce. — 12 de la] de. — 24 a] de. — 25 quelle] quelque.

a. MS. : ouquel.

passions, afin de les pouuoir definir; ce qui me fera
 icy plus ayfé, que si i'écriuois a quelque autre; car
 vostre Alteſſe ayant pris la peine de lire le traité que
 i'ay autrefois esbauché, touchant la nature des ani-
 maux^a, vous ſçauuez deſia comment ie conçoÿ que ſe
 forment diuerſes impreſſions dans leur cerueau, les
 vnes par les obiets exterieurs qui meuent les ſens,
 les autres par les diſpoſitions interieures du cors, ou
 par les veſtiges des impreſſions precedentes qui ſont
 demeurées en la memoire, ou par l'agitation des
 eſprits qui viennent du cœur, ou auſſy en l'homme par
 l'action de l'ame, laquelle a quelque force pour chan-
 ger les impreſſions qui ſont dans le cerueau, comme,
 reciproquement, ces impreſſions ont la force d'exciter
 en l'ame des penſées qui ne dependent point de ſa vo-
 lonté. En ſuite de quoy, on peut generalement nom-
 mer passions toutes les penſées qui ſont ainſy ex-
 citées en l'ame ſans le concours de ſa volonté, & par
 conſequent, ſans aucune action qui viene d'elle, par
 les ſeules impreſſions qui ſont dans le cerueau, car
 tout ce qui n'eſt point action eſt paſſion. Mais on
 reſtraint ordinairement ce nom aux penſées qui ſont
 cauſées par quelque particuliere agitation des eſprits.
 Car celles qui viennent des obiets exterieurs, ou bien
 des diſpoſitions interieures du cors, comme la percep-
 tion des couleurs, des ſons, des odeurs, la faim, la
 ſoiſ, la douleur & ſemblables, ſe nomment des ſenti-

11 après auſſy] & cela ajouté. thèſe. — 27 après &] autres
 — 18-19 &... d'elle paren- ajouté.

a. Voir ci-avant, p. 247, C.

ments, les vns extérieurs, les autres intérieurs. Celles qui ne dependent que de ce que les impressions précédentes ont laissé en la mémoire, & de l'agitation ordinaire des esprits, sont des rêveries, soit qu'elles viennent en songe, soit aussi lorsqu'on est éveillé, & que l'ame, ne se déterminant à rien de soy même, suit nonchalamment les impressions qui se rencontrent dans le cerveau. Mais, lorsqu'elle use de sa volonté pour se déterminer^a à quelque pensée qui < n'est pas seulement intelligible, mais imaginable, cette pensée >^b fait une nouvelle impression dans le cerveau, cela n'est pas en elle une passion, mais une action, qui se nomme proprement imagination. Enfin, lorsque le cours ordinaire des esprits est tel qu'il excite communement des pensées tristes ou gâyes, ou autres semblables; on ne l'attribue pas à la passion, mais au naturel ou à l'humeur de celui en qui elles sont excitées, & cela fait qu'on dit que cet homme est d'un naturel triste, cet autre d'une humeur gâye &c. Ainsi il ne reste que les pensées qui viennent de quelque particulière agitation des esprits, < & dont on sent les effets comme en l'ame même >^b, qui soient proprement nommées des passions.

Il est vray que nous n'en avons quasi jamais aucunes qui ne dependent de plusieurs des causes que ie viens de distinguer; mais on leur donne la denomination de celle qui est la principale, ou à laquelle

9 quelque] la. — après pensée] de quelque chose ajouté.

— 12 cela] qui. — en elle] au regard de l'ame.

a. MS. : *teterminer*.

b. Ligne passée dans le MS.

on a principalement egard : ce qui fait que plusieurs confondent le sentiment de la douleur avec la passion de la tristesse, & celuy du chatouillement avec la passion de la ioye, laquelle ils nomment aussy volupté ou plaisir, & ceux de la soif ou de la faim avec les desirs de boire ou de manger, qui font des passions : car ordinairement les causes qui font la douleur, agitent aussy les esprits, en la façon qui est requise pour exciter la tristesse, & celles qui font sentir quelque chatouillement, les agitent en la façon qui est requise pour exciter la ioye, & ainisy des autres.

On confond aussy quelquefois les inclinations ou habitudes qui disposent a quelque passion, avec la passion mesme, ce qui est neanmoins facile a distinguer. Car, par exemple, lorsqu'on dit, dans vne ville, que les ennemis la viennent assieger, le premier iugement, que font les habitans, du mal qui leur en peut arriuer, est vne action de leur ame, non vne passion. Et bien que ce iugement se rencontre semblable en plusieurs, ils n'en font pas toutefois egalement emeus, mais les vns plus, les autres moins, selon qu'ils ont plus ou moins d'habitude ou d'inclination a la crainte. Et auant que leur ame recoiue l'emotion, en laquelle seule consiste la passion, il faut qu'elle face ce iugement, ou bien, sans iuger, qu'elle conçoiue au moins le danger, & en imprime l'image dans le cerueau (ce qui se fait par vne autre action qu'on nomme imaginer), & que, par mesme moyen, elle determine les

5 soif] faim. — faim] soif. — prime l'image] exprime l'idée.
 6 de manger ou de boire. — — 26 et 28 pas de parenthèse.
 7 les mesmes causes. — 26 im- — 27 qui se] qu'elle.

esprits, qui vont du cerueau par les nerfs dans les muscles, a entrer en ceux qui seruent a referrer les ouuertures du cœur, ce qui retarde la circulation du sang; en suite de quoy, tout le cors | deuiet pale, froid & tremblant, & les nouveaux esprits, qui viennent du cœur vers le cerueau, sont agitez de telle façon qu'ils ne peuuent ayder a y former d'autres images que celles qui excitent en l'ame la passion de la crainte : toutes lesquelles choses se suiuent de si pres l'une l'autre, qu'il semble que ce^a ne soit qu'une seule operation. Et ainſy en toutes les autres passions il arriue quelque particuliere agitation dans les esprits qui viennent du cœur.

Voyla ce que ie pensois escrire, il y a 8 iours, a vostre Altesse, & mon dessein estoit d'y adiouster vne particuliere explication de toutes les passions; mais ayant trouué de la difficulté a les denombrier, ie fus contraint de laisser partir le messager sans ma letre. & ayant receu cependant celle que V. A. m'a fait l'honneur de m'escrire^b, i'ay vne nouvelle occasion de respondre, qui m'oblige de remettre a vne autre fois cet examen des passions, pour dire icy que toutes les raisons^c qui prouent l'existence de Dieu, & qu'il

1 par les nerfs *omis*. — 2 muscles] nerfs. — après ceux] de ces nerfs *ajouté*. — 14-15 Voyla... adiouster] I'auois dessein d'ajouter icy. — 16 les] ces. — 17 ayant trouué] ie trouue tant.

— la *omis*. — 17-18 ie... letre] qu'il m'y faudra employer plus de temps que le messager ne m'en donne. — 19 & *omis*. — cependant *reporté avant* ayant. — vostre Altesse.

a. MS. : *se*.

b. Lettre précédente, p. 301.

c. MS. : *toutes les causes raisons qui...* sans que le premier mot, *causes*, écrit par inadvertance, ait été barré.

est la cause premiere & immuable de tous les effects qui ne dependent point du libre arbitre des hommes^a, prouvent, ce me semble, en mesme façon qu'il est aussy la cause de tous ceux qui en dependent. Car on ne sçauroit demonstrier qu'il existe, qu'en le considerant comme vn estre souuerainement parfait ; & il ne seroit pas souuerainement parfait, s'il pouuoit arriuer quelque chose dans le monde, qui ne vint pas entierement de luy. Il est vray qu'il n'y a que la foy seule, qui nous enseigne ce que c'est que la grace, par laquelle Dieu nous éleue a vne beatitude surnaturelle ; mais la seule Philosophie suffit pour connoistre qu'il ne sçauroit entrer la moindre pensée en l'esprit d'un homme, que Dieu ne veuille & ait voulu de toute eternité qu'elle y entraist. Et la distinction de l'Eschole, entre les causes vniuerselles & particulieres, n'a point icy de lieu : car ce qui fait que le soleil, par exemple, estant la cause vniuerselle de toutes les fleurs, n'est pas cause pour cela que les tulipes different des roses, c'est que leur production depend de quelques autres causes particulieres qui ne luy sont point subordonnées ; mais Dieu est tellement la cause vniuerselle de tout, qu'il en est en mesme façon la cause totale ; & ainisy rien ne peut arriuer sans sa volonté.

Il est vray aussy que la connoissance de l'immortalité de l'ame & des felicitez dont elle fera capable estant hors de cete vie, pourroit donner suiet d'en

4 tous ceux] toutes les actions. — 10 seule *omis*. — 14 ait] n'ait.

a. Ci-avant p. 302, l. 13.

fortir a ceux qui s'y ennuyent^a, s'ils estoient assurez
 qu'ils iouiroient, par apres, de toutes ces felicitez;
 mais aucune raison ne les en assure, & il n'y a que la
 fausse Philosophie d'Hegeſias, dont le liure fut defendu
 5 par Ptolomée, pource que plusieurs s'estoient tuez
 appres l'auoir leu^b, qui tafche a perſuader que cete
 vie est mauuaife; la vraye enseigne, tout au contraire;
 que, meſme parmi les plus tristes accidens & les plus
 preſſantes douleurs, on^c y peut touſiours estre con-
 10 tent, pouruû qu'on ſçache vſer de la raison.

Pour ce qui est de l'estenduë de l'vniuers^d, ie ne
 voy pas comment, en la conſiderant, on est conuié a
 ſeparer la prouidence particuliere de l'idée que nous
 auons de Dieu : car c'est tout autre choſe de Dieu
 15 que des puiffances finies, lesquelles pouuant estre
 eſpuisées, nous auons raison de iuger, en voyant
 qu'elles ſont employées a plusieurs grands effects,
 qu'il n'est pas vrayſemblable qu'elles s'estendent auſſy
 iuſques aux moindres; mais d'autant que nous esti-
 20 mons les œuures de Dieu estre plus grands, d'autant
 mieux remarquons nous l'inſinité de ſa puiffance; &
 d'autant que cete inſinité nous est mieux connuë, d'au-
 tant ſommes nous plus assurez qu'elle s'estend iuſques
 a toutes les plus particulieres actions des hommes.

25 Je ne croy pas auſſy que, par cete prouidence par-
 ticuliere de Dieu, que V. A. a dit estre le fondement

10 la] ſa. — 26 voſtre Alteſſe. — a dit] dit.

a. Page 302, l. 18.

b. Voir CICÉRON, *Tusc.*, I, 34.

c. MS. : en.

d. Page 302, l. 26.

de la theologie ^a, vous entendiez quelque changement qui arriue en ses decrets a l'occasion des actions qui dependent de nostre libre arbitre. Car la theologie n'admet point ce changement; & lorsqu'elle nous oblige a prier Dieu, ce n'est pas affin que nous luy enseignons de quoy c'est que nous auons besoin, ny affin que nous taschions d'impetrer de luy qu'il change | quelque chose en l'ordre establi de ^b toute eternité par sa prouidence : l'un & l'autre seroit blasmable; mais c'est seulement affin que nous obtenions ce qu'il a voulu de toute eternité estre obtenû par nos prieres. Et ie croy que tous les Theologiens sont d'accord en cecy, mesme les Arminiens ^c, qui semblent estre ceux qui deferent le plus au libre arbitre.

I'auoüe qu'il est difficile de mesurer exactement iusques ou la raison ordonne que nous nous interesions pour le public ^d; mais aussy n'est ce pas vne chose en quoy il soit necessaire d'estre fort exact : il suffit de satisfaire a sa conscience, & on peut en cela donner beaucoup a son inclination. Car Dieu a tellement establi l'ordre des choses, & conioint les hommes ensemble d'une si estroite societé, qu'encore que chacun raportast tout a soy mesme, & n'eust aucune charité pour les autres, il ne laisseroit pas de s'employer ordinairement pour eux en tout ce qui seroit de son pouuoir, pouruû qu'il vfast de prudence, principa-

13 les] ceux qu'on nomme icy.

a. Page 303, l. 3.

b. MS. : *te*.

c. MS. et Clers. : *Armèniens*.

d. Page 303, l. 9.

lement s'il viuoit en vn siecle ou les mœurs ne fussent
 point corrompuës. Et, outre cela, comme c'est vne
 chose plus haute & plus glorieuse, de faire du bien
 aux autres hommes que de s'en procurer a foy mesme,
 5 aussy font ce les plus grandes ames qui y ont le plus
 d'inclination, & font de moins d'estat des biens qu'elles
 possèdent. Il n'y a que les foibles & basses qui s'esti-
 ment plus qu'elles ne doiuent, & font comme les pe-
 tits vaisseaux, que trois gouttes d'eau peuuent rem-
 10 plir. Je sçay que V. A. n'est pas de ce nombre, & qu'au
 lieu qu'on ne peut inciter ces ames basses a prendre
 de la peine pour autruy, qu'en leur faisant voir qu'ils
 en retireront quelque profit pour eux mesmes, il faut,
 pour l'intereft de V. A., luy représenter qu'elle ne
 15 pourroit estre longement^a vtile a ceux qu'elle affec-
 tione, si elle se negligeoit foy mesme, & la prier
 d'auoir soin de sa santé. C'est ce que fait,

Madame,

de Vostre Alteſſe

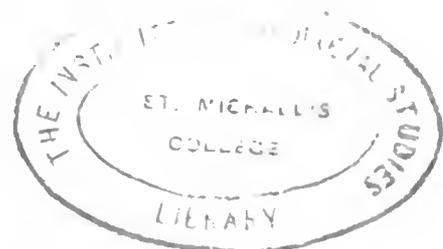
le tres humble & tres obeissant
 seruiteur

DES CARTES.

D'Egmond, le 6 Octob. 1645.

6 de] le (*mieux*). — 10 et 14 vostre Alteſſe. — 18-23 Madame...
 1645] &c.

a. MS. : *sic*.



CDVIII.

DESCARTES A X***.

Egmond, 15 octobre 1645.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 279.

« *M. Descartes fut quatre jours avec M. Chanut dans Amsterdam* [en marge : Lett. MS. de Chanut], *et l'ayant laissé le lundy au soir, 9 du mois d'Octobre, dans le navire où il s'étoit embarqué pour la Suède, il s'en retourna fort satisfait à Egmond* [en marge : Lettr. MS. de Desc. du 15 Octobre 1645]. »

Baillet n'indique pas le nom du destinataire de cette lettre; mais on peut conjecturer qu'elle est adressée à Clerselier, à qui Descartes aurait écrit après avoir visité Chanut.

Baillet donne les détails suivants sur cette entrevue de Descartes et de Chanut à Amsterdam :

« Pendant que M. Pell agitoit dans Amsterdam la question de la Quadrature du cercle^a, il arriva à M. Descartes une occasion agréable de quitter sa solitude, pour se rendre en cette ville. M. Chanut, son amy, avoit été nommé par le Roy pour aller en Suède en qualité de Résident^b. Etant arrivé à Amsterdam avec sa famille, au commencement d'Octobre, il écrivit à Egmond, le IV du mois, pour informer M. Descartes de ce qui le regardoit, et pour luy demander de ses nouvelles. M. Descartes quitta tout, pour venir embrasser un ami de cette importance, et voir toute sa famille, particulièrement Madame Chanut, sœur de M. Clerselier. Il ne les quitta point pendant leur séjour en cette ville; et ce fut dans cet intervalle que M. Porlier, qui étoit du voyage de Suède à la compagnie de M. Chanut, vid M. Descartes qu'il n'eut jamais occasion de revoir une seconde fois de sa vie. »

« M. Porlier, qui s'étoit senti Cartésien dès la première lecture de ses ouvrages, s'entretenoit depuis long-têms du desir d'en connoître l'Auteur. Il l'étudia exactement dans ses conversations [en marge : *Relat. MS. de Porlier.*], comme il avoit fait dans ses livres; et avec toute son application il ne put y remarquer rien qui luy parût suspect de cet

a. Voir ci-après lettre CDXVI.

b. Voir ci-avant p. 300, l. 18.

» athéisme et de cette irreligion prétenduë, dont Voetius avoit répandu la
 » calomnie jusqu'en France. Enfin, pour ne s'en rapporter ny à ses livres
 » ny à ses conversations, il en voulut chercher de nouveaux éclaircissemens,
 » par le moyen de quelques personnes à qui M. Descartes fût entièrement indifférent,
 » et qui eussent néanmoins d'assez grandes habitudes avec luy pour le connoître au naturel. Il trouva un Maître
 » d'armes ^a, qui s'étant venu rendre sur le bord de M. le Résident pour
 » passer en Suède, parut surpris de rencontrer dans le port M. Descartes,
 » qu'il se vançoit de connoître mieux que personne, pour l'avoir hanté
 » souvent en différens endroits de la Hollande. M. Porlier se joignit au
 » Maître d'armes, dans le dessein de le faire parler sur tout ce qu'il sçavoit
 » de nôtre Philosophe, sans précaution, et avec toute l'ouverture d'un
 » homme qui ne se méfie de rien. Le Maître d'armes debuta par dire que
 » M. Descartes étoit un homme de beaucoup de Religion, d'une grande
 » droiture de cœur, généreux et sincère dans ses amitez, libéral et charitable
 » dans ses aumônes, exemplaire et exact dans les exercices de sa
 » Religion, passant par toute la Hollande pour un homme qui faisoit
 » beaucoup d'honneur à l'Eglise Romaine, et qui édifioit les Protestans
 » du païs. M. Porlier fut ravi intérieurement d'apprendre que la calomnie
 » de l'irreligion parût si mal fondée et si peu reçûë dans les lieux mêmes
 » où on l'avoit fait naître; et voulant profiter de la belle humeur où il
 » voyoit le Maître d'armes pour raconter, il l'engagea insensiblement à
 » continuer le récit qu'il luy fit de plusieurs particularitez de la vie que
 » M. Descartes menoit en Hollande, et qui étoient toutes preuves différentes
 » de la bonne conscience et de la probité de ce Philosophe chrétien. Il luy dit,
 » entre autres choses, que M. Descartes étoit un homme de bon conseil,
 » touchant la diversité des Religions, pour quantité de personnes qui chancelloient
 » depuis les révolutions du païs, et qui étoient en peine de résoudre le party
 » qu'ils devoient prendre. Il luy fit l'histoire d'un honnête homme, lequel,
 » quoique élevé dans la Religion catholique, s'étoit trouvé fort ébranlé par
 » le changement général de son païs, et par le fâcheux exemple de diverses
 » personnes de sa connoissance. Cét homme desiroit, sur toutes choses, de ne
 » point perdre son ame; mais il étoit fort embarrassé sur les moyens de la
 » conserver. Les doutes, dont il se vid accablé, le firent adresser à M. Descartes,
 » qu'il ne connoissoit que comme une personne que l'on consultoit volontiers
 » sur ces matières. M. Descartes, sans le faire entrer dans la discussion
 » des dogmes, se contenta de luy demander s'il croyoit l'Eglise Protestante
 » fort ancienne, et s'il en connoissoit les commencemens; s'il avoit
 » ouy parler de la conduite et des motifs des nouveaux Réformateurs, de
 » leur mission, de leur autorité et des moyens qu'ils avoient employez
 » pour établir la réformation; s'il avoit remarqué dans les nouveaux Réformez
 » plus de charité et plus de condescendance chrétienne, plus de

a. Voir, à ce propos, t. I, p. 196, *éclaircissement*.

» patience, d'humilité et de soumission aux ordres de Dieu. La personne,
 » qui n'étoit point déjà trop édifiée de plusieurs effets scandaleux de la
 » nouvelle réformation, en reconnut aussitôt l'illusion, et sur les conclu-
 » sions que M. Descartes luy fit tirer de tout ce qu'il luy avoit fait avouër,
 » il remit son ame dans les voyes du salut. M. Porlier n'oublia point cette
 » histoire, estimant M. Descartes heureux d'avoir été calomnié pour la
 » Vérité. Il fut admis dans son amitié en présence de M. Chanut, et il luy
 » déclara que l'une des principales raisons qui l'avoient rendu sectateur
 » de sa Philosophie, étoit qu'elle donnoit, selon luy, de grandes ouver-
 » tures pour expliquer tous les mystères de nôtre Religion d'une manière
 » qui n'est ni dure ny forcée. M. Porlier se conserva toujours depuis dans
 » cette amitié, tant par ses lettres que par celles de M. Clerselier, ami de
 » l'un et de l'autre. Il fit même, dans la suite, des objections à M. Des-
 » cartes^a, pour luy faire voir combien il avoit de goût et de pénétration
 » pour sa Philosophie; et la satisfaction qu'il en reçut, luy avoit fait
 » concevoir le dessein de composer un livre en faveur de cette Philoso-
 » phie, auquel il auroit donné pour titre *Antiqua Fides Theologia nova*,
 » pour montrer que les principes de M. Descartes sont plus commodes
 » que ceux dont on se sert vulgairement pour expliquer les mystères de
 » la Religion Chrétienne. Mais ce dessein a été traversé par une vocation
 » de Dieu plus pressante à d'autres emplois; et le têmes qui auroit été
 » destiné à la composition de cet ouvrage, s'est trouvé employé au service
 » des Pauvres dans l'administration de l'Hôpital général.» (BAILLET, II,
 276-279.)

CDIX.

ELISABETH A DESCARTES.

La Haye, 28 octobre [1645].

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n° 13, p. 71-80.*Publiée par Foucher de Careil, p. 79-83, Descartes et la Princesse*

a. Baillet indique en marge : *Tome 2, pag. 110 et suiv.*, puis : *Pag. 126, ibid.*, c'est-à-dire nos deux lettres CCXLVI et CCL, t. III, p. 397 et 421, que rien n'autorise à attribuer à Porlier. D'ailleurs, ces deux lettres sont de juillet et août 1643, et les objections dont parle Baillet sont postérieures à l'entrevue de Porlier et de Descartes, en octobre 1645. Peut-être Baillet a-t-il confondu ce nom avec celui de Fortier, qu'une tradition, recueillie sur les marges de l'exemplaire de l'Institut, assigne à l'*Hyperaspistes*?

Elisabeth (*Paris, Germer-Baillière, 1879*). Réponse à la lettre CDVII ci-avant, p. 304. Descartes y répondra par la lettre CDXI, du 3 novembre. — Comme variantes, les leçons de Foucher de Careil.

Monfieur Descartes,

Après auoir donné de si bonnes raisons, pour montrer qu'il vaut mieux connoistre des verités a nostre desauantage, que se tromper agreablement, & qu'il n'y a que les
 5 choses qui admettent diuerses considerations egaleme[n]t vrayes, qui nous doiuent obliger de nous arrester a celle qui nous apportera plus de contentement, ie m'estonne que vous voulez que ie me compare a ceux de mon age, plutost en chose qui m'est inconnue qu'en ce que ie ne saurois
 10 ignorer, encore que celle-la soit plus a mon auantage^a. Il n'y a rien qui me puisse eclaircir si i'ay profité dauantage, a cultiuer ma raison, que d'autres n'ont fait aux choses qu'ils affectoient, & ie ne doute nullement qu'avec le temps de relasche que mon corps requeroit, il ne m'en
 15 soit resté encore pour auancer au dela de ce que ie suis. En mesurant la portée de l'esprit humain par l'exemple du commun des hommes, elle se trouueroit de bien petite estendue, parce que la plupart ne se seruent de la pensée qu'au regard des sens. Mesme de ceux qui s'appliquent a
 20 l'estude, il y en a peu qui y emploient autre chose que la memoire, ou qui ayent la verité pour but de leur labeur. Que s'il y a du vice a ne me plaire point de considerer si i'ay plus gagné que ces personnes, ie ne crois pas que c'est l'exces d'humilité, qui est aussi nuisible que la presumption,

6 vrayes] vagues. — 19 après 20 après estude] un point. —
 sens] aucune ponctuation. — second y omis.

a. Voir ci-avant p. 306, l. 8.

mais non pas si ordinaire. Nous sommes plus enclins à meconnoistre nos defauts, que nos perfections. Et en fuyant le repentir des fautes commises, comme vn ennemi de la felicité, on pourroit courir hasard de perdre l'enuie de s'en corriger, principalement quand quelque passion les a produites, puisque nous aimons naturellement d'en estre emeus, & d'en suiure les mouuemens; il n'y a que les incommodités procedant de cette suite, qui nous apprennent qu'elles peuuent estre nuisibles. Et c'est, a mon iugement, ce qui fait que les tragedies plaisent d'autant plus, qu'elles excitent plus de tristesse, parce que nous cognoissons qu'elle ne sera point assez violente pour nous porter a des extrauagances, ni assez durable pour corrompre la santé.

Mais cela ne suffit point, pour appuyer la doctrine contenue dans vne de vos precedentes, que les passions sont d'autant plus vtiles, qu'elles panchent plus vers l'exces, lorsqu'elles sont soumises a la raison^a, parce qu'il semble qu'elles ne peuuent point estre excessiues & soumises. Mais ie crois que vous eclaireirez ce doute, en prenant la peine de decrire comment cette agitation particuliere des esprits sert a former toutes les passions que nous experimentons, & de quelle fasson elle corromt le raisonnement. Je n'oserois vous en prier, si ie ne sauois que vous ne laissez point d'œuure imparfaite, & qu'en entreprenant d'enseigner vne personne stupide, comme moy, vous vous estes preparé aux incommodités que cela vous apporte.

C'est ce qui me fait continuer a vous dire, que ie ne suis point persuadée, par les raisons qui prouuent l'existence de Dieu, & qu'il est la cause immuable de tous les effets qui ne dependent point du libre arbitre de l'homme, qu'il l'est

a. Voir ci-avant p. 287, l. 11.

encore de ceux qui en dependent^a. De sa perfection souveraine il suit necessairement qu'il pourroit l'estre, c'est-a-dire qu'il pourroit n'auoir point donné de libre arbitre a l'homme; mais, puisque nous sentons en auoir, il me
5 semble qu'il repugne au sens commun de le croire dependant en ses operations, comme il l'est dans son estre.

Si on est bien persuadé de l'immortalité de l'ame, il est impossible de douter qu'elle ne sera plus heureuse apres la separation du corps (qui est l'origine de tous les deplaisirs
10 de la vie, comme l'ame des plus grands contentements), sans l'opinion de M. Digby^b, par laquelle son precepteur^c (dont vous auez veu les escrits) luy a fait croire la necessité du purgatoire, en luy persuadant que les passions qui ont dominé sur la raison, durant la vie de l'homme,
15 laissent encore quelques vestiges en l'ame, apres le deces du corps, qui la tourmentent d'autant plus qu'elles ne trouuent aucun moyen de se satisfaire dans vne substance si pure. Je ne vois pas comment cela s'accorde a son immaterialité. Mais ie ne doute nullement, qu'encore que la
20 vie ne soit point mauuaise de soy, elle doit estre abandonnée pour vne condition qu'on connoistra meilleure.

Par cette prouidence particuliere, qui est le fondement de la theologie^d, i'entends celle par laquelle Dieu a, de toute eternité, prescrit des moyens si estranges, comme son
25 incarnation, pour vne partie du tout créé, si inconsiderable au prix du reste, comme vous nous representez ce globe

8 ne omis. — 16 après tourmentent] virgule.

a. Ci-avant p. 313, l. 23.

b. Voir ci-avant p. 209, l. 24, et l'éclaircissement.

c. Thomas White? Voir p. 210, l. 10.

d. Ci-avant, p. 315, l. 25.

en vostre physique; & cela, pour en estre glorifié, qui semble vne fin fort indigne du createur de ce grand vniuers. Mais ie vous presentois, en cecy, plutoſt l'obiection de nos theologiens que la mienne, l'ayant touſiours creu chose tres impertinente, pour des perſonnes finies, de iuger de la cause finale des actions d'vn estre infini. 5

Vous ne croyez pas qu'on a beſoin d'vne cognoiſſance exacte, iuſqu'ou la raiſon ordonne que nous nous interreſſions pour le public, a cause qu'encore qu'vn chacun raportast tout a ſoy, il trauailleroit auſſi pour les autres, s'il ſe ſeruoit de prudence^a. Et cette prudence eſt le tout, dont ie ne vous demande qu'vne partie. Car, en la poſſedant, on ne ſauroit manquer a faire iuſtice aux autres, comme a ſoy meſme, & c'eſt ſon deſaut qui eſt cause qu'vn eſprit franc perd quelquefois le moien de ſeruir ſa patrie, en s'abandonnant trop legerement pour ſon intereſt, & qu'vn timide ſe perd avec elle, a faute de hazarder ſon bien & ſa fortune pour ſa conſeruation. 10 15

I'ay touſiours eſté en vne condition, qui rendoit ma vie tres inutile aux perſonnes que i'aime; mais ie cherche ſa conſeruation avec beaucoup plus de ſoin, depuis que i'ay le bonheur de vous connoiſtre, parce que vous m'auiez montré les moyens de viure plus heureuſement que ie ne faiſois. Il ne me manque que la ſatisfaction de vous pouuoir teſmoigner combien cette obligation eſt reſſentie de 20 25

Votre affectionnée amie a vous ſeruir,

ELISABETH.

De La Haye, ce 28 d'8^{bre}.

M. Descartes.

4 l'ayant] ayant.

a. Page 316, l. 15.

CDX.

DESCARTES AU [MARQUIS DE NEWCASTLE].

[Egmond, octobre 1645.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 53, p. 153-157.

« A vn Seigneur », dit Clerselier sans donner de nom ni de date. Mais une autre lettre de Descartes au marquis de Newcastle, datée du 23 novembre 1646, nous donne une indication qui se rapporte exactement au début de celle-ci : « i'eus l'honneur », y est-il dit, « d'en » recevoir vne l'année passée qui auoit esté quatre mois à venir de » Paris icy » (Clers., I, 157, cf. ci-dessous, l. 3). Celle-ci est donc adressée également à Newcastle, et, comme on le voit immédiatement, elle est datée de la fin d'octobre 1645 (le lundi 23 ou le lundi 30?). — L'initiale M (l. 10 ci-dessous) paraît désigner Mydorge.

Monseigneur,

La lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire le 19 de Iuin^a, a esté quatre mois par les chemins, & le bonheur de la recevoir ne m'est arriué qu'aujourd'huy; ce qui m'a empesché de pouuoir plustost prendre cette occasion, pour vous témoigner que i'ay tant de ressentiment des faueurs qu'il vous a plû me faire, sans que ie les aye iamais pû meriter, & des preuues que i'ay euës de vostre bien-veillance par le raport de
 10 Messieurs N. & M. & d'autres, | que ie n'auray iamais rien de plus à cœur, que de tafcher à vous rendre seruice en tout ce dont ie pourray estre capable. Et comme l'vn des principaux fruits que i'ay receus des écrits que i'ay publiez, est que i'ay eu l'honneur

a. Lettre perdue. Réponse à la lettre CCCLXXII, p. 188 ci-avant.

d'estre connu de vostre Excellence à leur occasion, aussi n'y a-t-il rien qui me puisse obliger davantage à en publier d'autres, que de sçavoir que cela vous seroit agreable. Mais, pource que le traitté des animaux^a, auquel i'ay commencé à trauailler il y a plus de quinze ans, presupose plusieurs experiences, sans lesquelles il m'est impossible de l'acheuer, & que ie n'ay point encore eu la commodité de les faire, ny ne sçay point quand ie l'auray, ie n'ose me promettre de luy faire voir le iour de long-temps. Cependant ie ne manqueray de vous obeïr en tout ce qu'il vous plaira me commander, & ie tiens à tres-grande faueur, que vous ayez agreable de sçavoir mes opinions touchant quelques difficultez de Philosophie.

Le me persuade que la faim & la soif se sentent de la mesme façon que les couleurs, les sons, les odeurs, & generalement tous les obiets des sens exterieurs, à sçavoir par l'entremise des nerfs, qui sont étendus comme de petits filets depuis le cerueau iusques à toutes les autres parties du corps; en sorte que, lors que quelqu'une de ces parties est muë, l'endroit du cerueau duquel viennent ces nerfs se meut aussi, & son mouuement excite en l'ame le sentiment qu'on attribuë à cette partie. Ce que i'ay tasché d'expliquer bien au long en la Dioptrique^b, & comme i'ay dit là que ce sont les diuers mouuemens du nerf optique, qui font sentir à l'ame toutes les diuersitez des couleurs & de la lumiere, ainsi ie croy que c'est vn mou-

a. Voir ci-avant p. 247, C.

b. Discours Quatriesme : *Des Sens en general*, p. 29. Et Discours Sixiesme : *De la Vision*, p. 51.

uement des nerfs qui vont vers le fonds de l'estomac, qui cause le sentiment de la faim, & vn autre des mesmes nerfs, & aussi de ceux qui vont vers le gosier, qui cause celuy de la soif. Mais, pour sçauoir ce qui
5 meut ainsi ces nerfs, ie remarque que, tout de mesme qu'il vient de l'eau à la bouche, lors qu'on a bon appetit, & qu'on voit les viandes sur table, il en vient aussi ordinairement grande quantité dans l'estomac, où elle est portée par les arteres, pource que celles de leurs
10 extremittez qui se vont rendre vers là, ont des ouuertes si étroites & de telle figure, qu'elles donnent bien passage à cette liqueur, mais non point aux autres parties du sang. Et elle est comme vne espeece d'eau forte, qui, se glissant entre les petites parties
15 des viandes qu'on a mangées, sert à les dissoudre, & en compose le chyle, puis retourne avec elles dans le sang par les veines. Mais si cette liqueur, qui vient ainsi dans l'estomac, n'y trouue point de viandes à dissoudre, alors elle employe sa force contre les peaux
20 dont il est composé, & par ce moyen agite les nerfs dont les extremittez sont attachées à ces peaux, en la façon qui est requise pour faire auoir à l'ame le sentiment de la faim. Ainsi on ne peut manquer d'auoir ce sentiment, lors qu'il n'y a aucunes viandes dans l'es-
25 tomac, si ce n'est qu'il y ait des obstructions qui empêchent cette liqueur d'y entrer, ou bien quelques humeurs froides & gluantes qui émoussent sa force, ou bien que, le temperament du sang estant corrompu, la liqueur qu'il enuoye en l'estomac soit d'autre nature
30 qu'à l'ordinaire, (& c'est tousiours quelqu'une de ces causes qui oste l'appetit aux malades); ou bien

aussi, sans que le sang soit corrompu, il se peut faire qu'il ne contienne que peu ou point de telle liqueur, ce que ie croy arriuer à ceux qui ont esté fort long-temps sans manger. Car on dit qu'ils cessent d'auoir
 5
 faim apres quelques iours; dont la raison est que toute cette liqueur peut estre sortie hors du pur sang, & s'estre exhalée en fueur, ou par transpiration insensible, ou en vrine, pendant ce temps-là. Et cela confirme l'histoire d'un homme qu'on dit auoir conserué
 10
 sa vie trois semaines sous terre sans rien manger, en beuant seulement son vrine : car, estant ainsi enfermé sous terre, son sang ne se diminueoit pas tant par la transpiration insensible, qu'il eust fait en l'air libre.

Ie croy aussi que la soif est causée de ce que la ferofité du sang, qui a coutume de venir par les arteres
 15
 en forme d'eau vers l'estomac & vers le gosier, & ainsi de les humecter, y vient aussi quelquefois en forme de vapeur, laquelle le desseche, & par mesme moyen agite ses nerfs, en la façon qui est requise pour exciter
 20
 en l'ame le desir de boire. De façon qu'il n'y a pas plus de difference entre cette vapeur qui excite la soif, & la liqueur qui cause la faim, qu'il y a entre la fueur, & ce qui s'exhale de tout le cors par transpiration insensible.

Pour la cause generale de tous les mouuemens qui
 25
 sont dans le monde, ie n'en conçois point d'autre que Dieu, lequel, dès le premier instant qu'il a créé la matiere, a commencé à mouuoir diuersement toutes les parties, & maintenant, par la mesme action qu'il
 30
 conserue cette matiere, il conserue aussi en elle tout autant de mouuement qu'il y en a mis. Ce que i'ay

tasché d'expliquer en la seconde partie de mes Principes^a. Et en la troisième^b, i'ay décrit si particulièrement de quelle matiere ie me persuade que le Soleil est composé; puis, en la quatrième^c, de quelle nature est le feu, que ie ne sçauois rien adiouter icy, qui ne fust moins intelligible. I'y ay aussi dit expressement, au 18 article de la seconde partie, que ie croy qu'il implique contradiction qu'il y ait du vuide, à cause que nous auons la mesme idée de la matiere que de l'espace; et pource que cette idée nous represente vne chose reelle, nous nous contredirions nous-mesmes, & assurerions le contraire de ce que nous pensons, si nous disions que cet espace est vuide, c'est a dire, que ce que nous conceuons comme vne chose reelle, n'est rien de reel.

La conseruation de la santé a esté de tout temps le principal but de mes études; & ie ne doute point qu'il n'y ait moyen d'acquérir beaucoup de connoissances, touchant la Medecine, qui ont esté ignorées iusqu'à present. Mais le traitté des animaux que ie medite, & que ie n'ay encore sceu acheuer^d, n'estant qu'une entrée pour paruenir à ces connoissances, ie n'ay garde de me vanter de les auoir; et tout ce que i'en puis dire à present est que ie suis de l'opinion de Tibere, qui vouloit que ceux qui ont atteint l'âge de trente ans, eussent assez d'experiences des choses qui leur peuuent nuire ou profiter, pour estre eux-mesmes leurs mede-

a. Art. xxxvi.

b. Art. liv.

c. Art. lxxx et suiv.

d. Voir ci-avant p. 326, l. 5.

cins^a. En effet, il me semble qu'il n'y a personne, qui ait vn peu d'esprit, qui ne puisse mieux remarquer ce qui est vtile à sa fanté, pourueu qu'il y veuille vn peu prendre garde, que les plus sçauans docteurs ne luy sçauoient enseigner. Je prie Dieu de tout mon cœur pour la conseruation de la vostre, & de celle de M. vostre frere^b, & suis, &c.

5

CDXI.

DESCARTES A ELISABETH.

Egmond, 3 novembre 1645.

COPIE MS., Marburg, *Staatsarchiv*, Lettres de Descartes, n° 7.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », dit *Clerselier*, t. I, lettre 9, p. 36-39, sans donner de date. — Réponse à la lettre CDIX, p. 320. Elisabeth y répondra par la lettre suivante, le 30 novembre.

Madame,

Il m'arriue si peu souuent de rencontrer de bons raisonnemens, non seulement dans les discours de ceux que ie frequente en ce desert, mais aussy dans les liures que ie consulte, que ie ne puis lire ceux qui sont dans les lettres de vostre Altesse, fans en auoir vn resentiment de ioye extraordinaire; et ie les trouue si forts, que i'ayme mieux auouer d'en estre vaincu, que d'entreprendre de leur resister. Car, encore que la

10

15

a. SUÉTONE, *Vie de Tibère*, art. LXIX.

b. Charles Cavendish.

comparaison que V. A. refuse de faire a son auantage^a,
 puisse assez estre verifiée par l'experience, c'est toute-
 fois vne vertu si louable de iuger fauorablement des
 autres, & elle s'accorde si bien avec la generosité qui
 5 vous empesche de vouloir mesurer la portée de l'esprit
 humain par l'exemple du commun des hommes, que
 ie ne puis manquer d'estimer extremement l'vne &
 l'autre.

Je n'oserois aussy contredire a ce que V. A. escrit du
 10 repentir^b, vu que c'est vne vertu chrestiene, laquelle
 sert pour faire qu'on se corrige, non seulement des
 fautes commises volontairement, mais aussy de celles
 qu'on a faites par ignorance, lorsque quelque passion
 a empesché qu'on ne connust la verité.

15 Et i'auouë bien que la tristesse des tragedies^c ne
 plairoit pas, comme elle fait, si nous pouuions craindre
 qu'elle deuint si excessiue que nous en fussions incom-
 modez. Mais, lorsque i'ay dit qu'il y a des passions qui
 font d'autant plus vtils qu'elles penchent plus vers
 20 l'exces, i'ay seulement voulu parler de celles qui sont
 toutes bonnes; ce que i'ay tesmoigné, en adioustant
 qu'elles doiuent estre suiuetes a la raison^d. Car il y a
 deux fortes d'exces : l'vn qui, changeant la nature de
 la chose, & de bonne la rendant mauuaise, empesche
 25 qu'elle ne demeure soumise a la raison; l'autre qui en
 augmente seulement la mesure, & ne fait que de bonne

1 et 9 vostre Alteſſe; de même dans toute la lettre.

a. Page 321, l. 8.

b. Page 322, l. 3.

c. *Ibid.*, l. 10.

d. Page 287, l. 9. Cf. p. 322, l. 17.

la rendre meilleure. Ainsy la hardiesse n'a pour excès la temerité, que lorsqu'elle va au delà des limites de la raison; mais pendant qu'elle ne les passe point, elle peut encore avoir un autre excès, qui consiste à n'être accompagnée d'aucune irresolution ny d'aucune crainte. 5

J'ay pensé ces iours au nombre & à l'ordre de toutes ces passions^a, afin de pouvoir plus particulièrement examiner leur nature; mais je n'ay pas encore assez digéré mes opinions; touchant ce sujet, pour les oser écrire à V. A., & je ne manqueray de m'en acquitter de plustost qu'il me sera possible. 10

Pour ce qui est du libre arbitre^b, je confesse qu'en ne pensant qu'à nous mêmes, nous ne pouvons ne le pas estimer independant; mais lorsque nous pensons à la puissance infinie de Dieu, nous ne pouvons ne pas croire que toutes choses dependent de luy, & par consequent, que nostre libre arbitre n'en est pas exempt. Car il implique contradiction de dire que Dieu ait créé les hommes de telle nature, que les actions de leur volonté ne dependent point de la sienne, pour ce que c'est le mesme que si on disoit que sa puissance est tout ensemble finie & infinie : finie, puisqu'il y a quelque chose qui n'en depend point; & infinie, puisqu'il a pu créer cete chose independante. Mais, comme la connoissance de l'existence de Dieu ne nous doit pas empêcher d'être assurez de nostre libre arbitre, pour ce que nous l'experimentons & le sentons en 20

6 après iours] passez ajouté. — ray] pas ajouté. — 11 de] le (mieux).
toutes omis. — 10 après manque- — 19 les avant hommes] des.

a. Page 322, l. 20.

b. *Ibid.*, l. 30.

nous mesmes, ainſy celle de noſtre libre arbitre ne nous doit point faire douter de l'exiſtence de Dieu. Car l'independance que nous experimentons & ſentons en nous, & qui ſuffit pour rendre nos actions
 5 louables ou blaſmables, n'eſt pas | incompatible avec vne dependance qui eſt d'autre nature, ſelon laquelle toutes choſes ſont ſuietes a Dieu.

Pour ce qui regarde l'eſtat de l'ame apres cete vie^a, i'en ay bien moins de connoiſſance que M^r d'Igby; car,
 10 laiſſant a part ce que la foy nous en enſeigne, ie confeſſe que, par la ſeule raiſon naturelle, nous pouuons bien faire beaucoup de coniectures a noſtre auantage & auoir de belles eſperances, mais non point aucune aſſurance. Et pour ce que la meſme raiſon naturelle
 15 nous apprend auſſy que nous auons touſiours plus de biens que de maux en cete vie, & que nous ne deuons point laiſſer le certain pour l'incertain, elle me ſemble nous enſeigner que nous ne deuons pas veritablement craindre la mort, mais que nous ne deuons auſſy ia-
 20 mais la rechercher.

Je n'ay pas beſoin de reſpondre a l'obiection que peuuent faire les Theologiens, touchant la vaſte eſtendue que i'ay attribuee a l'vniuers^b, pour ce que V. A. y a deſia reſpondu pour moy. l'adiouſte ſeulement que,
 25 ſi cete eſtenduë pouuoit rendre les myſteres de noſtre religion moins croyables, celle que les aſtronomes ont attribuee de tout tems aux cieux, auroit pu faire le meſme, pour ce qu'ils les ont conſiderez ſi grans

8 regarde] eſt de. — 14 meſme *omis*. — 27 de tout temps attribuee.

a. Page 323, l. 11.

b. *Ibid.*, l. 26.

que la terre n'est, a leur comparaiſon, que comme vn point; & toutefois cela ne leur eſt point obiecté.

Au reſte, ſi la prudence eſtoit maitreſſe des euene-
mens, ie ne doute point que V. A. ne vint a bout de
tout ce qu'elle voudroit entreprendre; mais il faudroit 5
que tous les hommes fuſſent parfaitement ſages, afin
que, ſçachant ce qu'ils doiuent faire, on puſt eſtre
aſſuré de ce qu'ils feront. Ou bien il faudroit con-
noître particulièrement l'humeur de tous ceux avec
leſquels on a quelque choſe a demefler; & encore ne 10
feroit-ce pas aſſez, a cauſe qu'ils ont, outre cela, leur
libre arbitre, dont les mouuemens ne ſont connus
que de Dieu ſeul. Et pour ce qu'on iuge ordinairement
de ce que les autres feront, par ce qu'on voudroit
faire, ſi on eſtoit en leur place, il arriue ſouuent que 15
les eſprits ordinaires & mediocres, eſtant ſemblables
a ceux avec leſquels ils ont a traiter, penetrent mieux
dans leurs conſeils, & ſont plus ayſement reuſſir ce
qu'ils entreprenent, que ne ſont les plus releuez, leſ-
quels, ne traitant qu'avec ceux qui leur ſont de beau- 20
coup inferieurs en connoiſſance & en prudence, iugent
tout autrement qu'eux des affaires. C'eſt ce qui doit
conſoler V. A.; lors que la fortune s'oppoſe a vos deſ-
ſeins. Je prie Dieu qu'il les fauoriſe, & ie ſuis,

Madame,

De voſtre Alteſſe le tres humble & tres obeiffant
ſeruiteur, DES CARTES.

D'Egmond, le 3 Nou. 1645.

2 eſt point] a pas été. — 24 &] eſtant comme. — 25-
12 mouuemens] euenemens. — 28 Madame... 1645] &c.

CDXII.

ELISABETH A DESCARTES.

[La Haye, 30 novembre 1645.]

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n° 25, p. 144-149.

Publiée par Foucher de Careil, p. 87-89, Descartes et la Princesse Elisabeth (Paris, Germer-Baillière, 1879). — La date, qui manque, est donnée par le post-scriptum de la lettre suivante d'Elisabeth, du 27 décembre 1645. — Comme variantes, les leçons de Foucher de Careil et quelques fautes du MS.

Monfieur Descartes,

*Vous aurez fuiet de vous estonner, qu'après m'auoir
tesmoigné que mon raisonnement ne vous paroiffoit pas
tout a fait ridicule, ie demeure si longtemps sans en tirer
5 l'auantage que vos responfes me donnent. Et c'est avec
honte que ie vous en auoue la cause, puisqu'elle a ren-
uerfé tout ce que vos leçons sembloient auoir establi dans
mon esprit. Ie croyois qu'une forte resolution de ne cher-
cher la beatitude qu'aux choses qui dependent de ma vo-
10 lonté, me rendroit moins sensible a celles qui me viennent
d'ailleurs, auant que la folie d'un de mes freres * m'ait
fait connoistre ma foiblesse. Car elle m'a plus troublée la
santé du corps & la tranquillité de l'ame, que tous les
malheurs qui me sont encore arriués. Si vous prenez la
15 peine de lire la gazette, vous ne sauriez ignorer qu'il est
tombé entre les mains d'une certaine sorte de gens, qui ont*

10 celles] ceux (MS.).

plus de haine pour nostre maison que d'affection pour leur culte, & s'est laissé prendre en leurs pieges, iusqu'à changer de Religion pour se rendre catholique romain, sans faire la moindre grimasse qui pourroit persuader aux plus credules qu'il y alloit de sa conscience. Il faut que ie voie vne 5
 personne, que i'aimois avec autant de tendresse que i'en saurois auoir, abandonnée au mepris du monde & a la perte de son ame (selon ma croyance). Si vous n'auiez pas plus de charité que de bigoterie, ce seroit vne impertinence de vous entretenir de cette matiere, & cecy ne m'en 10
 garentiroit pas, si ie n'estois en possession de vous dire tous mes defauts, comme a la personne du monde la plus capable de m'en corriger.

Je vous auoüe de mesme, qu'encore que ie ne comprenne pas que l'indépendance du libre arbitre ne repugne pas 15
 moins a l'idée que nous auons de Dieu, que sa dépendance a sa liberté^a, il m'est impossible de les aiuster, estant autant impossible, pour la volonté, d'estre en mesme temps libre & attachée aux decrets de la Prouidence, que, pour le pou-
 uoir diuin, d'estre infini & limité tout ensemble. Je ne vois 20
 point leur compatibilité, dont vous parlez, ni comment cette dépendance de la volonté peut estre d'autre nature que sa liberté, si vous ne prenez la peine de me l'enseigner.

Au regard du contentement^b, ie confesse que la possession presente est de beaucoup plus assurée que l'attente du 25
 futur, sur quelque bonne raison qu'elle soit fondée. Mais i'ay de la peine a me persuader que nous auons tousiours

8 mes croyances. — 9 vne omis. — 10 m'en] l'en (MS.).

a. Page 332, l. 12.

b. Page 333, l. 15.

plus de biens, dans la vie, que de maux, puisqu'il faut plus
pour composer ceux la que ceux ci; que l'homme a plus
d'endroits, pour receuoir du deplaisir, que du plaisir; qu'il
y a vn nombre infini d'erreurs, pour vne verité; tant de
5 moiens de se fouruoyer, pour vn qui mene le droit chemin;
quantité de personnes en dessein & en pouuoir de nuire,
pour peu qui ayent^a l'vn & l'autre a seruir. Enfin tout ce
qui depend de la volonté & du cours du reste du monde, est
capable d'incommoder; & selon vostre propre sentiment, il
10 n'y a rien que ce qui depend absolument de la nostre, suffi-
sant pour nous donner vne satisfaction reelle & constante.

Pour la prudence, en ce qui concerne la societé hu-
maine, ie n'en attens point de regle infaillible, mais ie
serois bien aise de voir celles que vous voudriez donner a
15 celui qui, en viuant seulement pour soy, en quelque pro-
fession qu'il aye, ne lairroit pas de trauailler encore pour
autruy, si i'osois vous demander plus de lumiere, apres
auoir si mal employé celle que vous auez desia donné a

Vostre tres affectionnée amie a vous seruir,

20 ELISABETH.

Monfieur Descartes.

Page 335, l. 11. — Le 5 novembre 1645, le prince palatin Edouard, frère de la princesse Elisabeth, avait épousé, en France, Anne de Gonzague, princesse de Mantoue. Conrart annonçait la chose à Rivet, par une lettre écrite de Paris, le 10 novembre, et continuait ainsi :

« J'oublois à vous dire que le Prince Palatin Edouard, qui a espousé
» la sœur de la royne de Pologne, a enfin fait icy abjuration publique de
» nostre Religion, et foy de la Romaine, au grand scandale du nom qu'il

a. Le copiste avait d'abord écrit *aient*, puis il a changé *i* en *y*, et rajouté *m* au-dessus; ce qui donne *ayment* (leçon de Foucher de Careil). La préposition *a* (*seruir*) lui aura fait changer *aient* en *ayment*; mais, d'autre part, *l'un et l'autre* ne se comprend qu'avec *aient*.

» porte et à sa honte, estant descendu de tant de braves, qui se sont rendus
 » illustres par leur piété et par leur constance à maintenir la pureté de
 » l'Évangile de nostre Seigneur. Mais sa justice permet que ces prodiges
 » arrivent pour la perte des réprouvés et pour l'espreuve des esleus. Ce
 » prince est icy avec sa femme jusqu'à ce que la royne de Pologne en
 » soit partie; après quoy ils ont permission de la royne de se retirer à
 » Nevers, et ordre de ne paroistre point icy à la cour. » (P. 297-8,
Valentin Conrart par Kerviler et Barthélemy, in-8, Didier, 1881.)

D'autre part, on trouve à la Bibliothèque royale de La Haye, *Catal. des Pamphlets, N° 5609* : « Brief van... den Prince Eduward, Aen Seijne
 » Cheur-vorstelijcke Hoogheydt van den Pfaltz, Over seijne verande-
 » ringhe van Religie. Met de Antwoorde, Ende twe andere Brieven over
 » dese sake. (Uyt het Fransch overgheset, nae de Cope gedruckt tot
 » Geneve, 1646. Ende nu in 't Nedertuysch ghedruckt. In-4°, 32 blz.) »
 La première des deux lettres citées est datée de La Haye, 22 juin 1645; la
 seconde, de Leyde, 11 juin 1645 (elle est de Spanheim).

CDXIII.

DESCARTES A CLERSELIER.

[Egmond], 20 décembre 1645.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 280.

Phrases insérées dans un alinéa, où Baillet cite deux autres lettres à Clerselier, du 12 janvier et du 23 février 1646. Voir ces deux lettres, ci-après.

« *Il (Descartes) changea aussi de sentiment touchant les Objections de M. Gassendi, qu'il n'étoit point d'avis d'abord [en marge : Lettr. MS. du 20 Décembre 1645.] qu'on imprimât avec les Méditations françoises^a, parce que M. Gassendi avoit grondé de ce qu'on les avoit imprimé même en Latin chez Elzevier [en marge : Instant. Gassend. advers. Cartes.], comme si c'eût été contre son gré, quoique le P. Mersenne luy en eût alors communiqué les feüilles, de l'avis de M. Descartes, à mesure qu'on les imprimoit. Mais M. Clerselier ayant bien voulu prendre la peine de traduire aussi ces Objections & la dernière Réponse de M. Descartes, se chargea de faire trouver bon à*

a. Voir ci-avant p. 193, B.

M. Gassendi qu'on imprimât le tout ensemble. Ce qui se fit, à l'exception des Instances ou Repliques qui parurent trop grosses pour la forme du volume [en marge : Ces Instances avoient été imprimées chez Blaew avec ses Disquisitions ou Objections]. Mais la Réponse de M. Descartes à ces Instances étoit si courte, qu'on jugea à propos de l'ajouter à la Réponse faite au premier Ecrit de M. Gassendi [en marge : Lettr. MS. de Desc. à Clers. du 20 Decemb. 1645, et du 12 Janvier 1646]. » (Baillet, II, 280.)

CDXIV.

ELISABETH A DESCARTES.

[La Haye], 27 décembre [1645.]

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n° 9, p. 53-56.

Publiée par Foucher de Careil, p. 84-87, Descartes et la Princesse Elisabeth (Paris, Germer-Baillière, 1879). Comme variantes, les leçons ou corrections de Foucher de Careil.

Monsieur Descartes,

*Le fils du feu professeur Schooten m'a rendu aujourd'hui la lettre que vous m'escriuiez en sa consideration, pour m'empescher que ie ne m'engage a fauoriser son concurrent. Et comme ie lui tesmoignay que ie n'estois pas
5 seulement sans dessein de lui nuire, mais obligée de le seruir, autant que ie le pourray, depuis que vous me mandez de l'aimer & de lui estre redeuable, il me pria
10 ensuite de le recommander aux Curateurs. N'y ayant que deux de ma cognoissance, MM. de Wimenom & Bewen^a,*

9 après Curateurs] aucune ponctuation. — 10 Wimenan. — Berren.

a. Il y avait trois Curateurs de l'Université de Leyde, en 1645 : 1° Ger. Schaep, dominus à Kortenhoef; 2° Am. v. d. Bouckhorst, dominus à

& le dernier hors de la ville, i'ay fait d'abord parler au
 premier, qui me promet de s'employer pour ledit sieur
 Schooten, encore qu'on auoit fait dessein d'abolir entiere-
 ment cette profession comme superflue^a, qui semble estre la
 seule difficulté qu'il aura a combattre, son competeur 5
 n'estant point consideré, aupres de luy, si ce n'est de
 quelques scrupuleux, qui craignent que celuy cy n'intro-
 duise les erreurs de la religion Arminienne en ses leçons
 de mathematiques. S'il m'eut donné le tems de le prier de
 reuenir aupres de moy, pour apprendre le succes de mes 10
 recommandations, i'aurois eu moyen de l'informer des
 choses que ie crois lui deuoir seruir en ses pretentions;
 mais il eut tant de haste a se retirer, que ie fus contrainte
 de le suiure iusqu'a la porte, pour lui demander a qui ie
 deuois adresser mes offices pour luy. Je say que, s'il 15
 m'auoit seulement considerée comme vostre amie, sans
 songer aux titres qui embarrassent ceux qui n'y sont point
 accoutumés, il en auroit vsé autrement, iugeant bien que
 ie ne saurois agir, en vne affaire que ie connois vous estre
 agreable, avec des soins ordinaires. Et ie vous prie de 20
 croire que ie ne perdray iamais d'occasion ou ie vous puis
 tesmoigner, par effet, que ie suis veritablement,

Monsieur Descartes,

Vostre tres-affectionnée a vous seruir,

ELISABETH.

Ce 27^e de 10^{bre}.

Wimmenum; 3^o Corn. van Beveren, dominus à Strevelshouck. — Franz van Schooten, le fils, succéda à son père, qui mourut le 11 déc. 1645. Son titre fut : *Mathes. et Archit. milit. professor extraordinarius.*

a. Il y avait, à l'Université de Leyde, une autre chaire de mathématiques, occupée par Golius.

*J'ay peur que vous n'avez pas receu ma derniere du 30^{me} du passé^a, parce que vous n'en faites point mention^b. Je serois fachée qu'elle venoit entre les mains de quel-
 5 qu'un de ces critiques, qui condamnent pour heresies tous les doutes qu'on fait des opinions receues.*

CDXV.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Egmond], 29 décembre 1645.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 284.

« Ces nouveaux témoignages des Jésuites (Baillet vient de citer un passage d'une lettre à Elisabeth, Clers., t. I, p. 62) le tirèrent de l'inquiétude où il avoit été sur la fin de l'année 1645, touchant leurs dispositions à son égard. Sur le rapport que M. Naudé, un peu avant son retour de Rome, avoit fait à M. Picot de la manière peu obligeante dont le P. Kircher Jésuite Allemand avoit parlé de sa philosophie dans un nouveau livre^c, où il la confondoit mal à propos avec celle de Démocrite, il s'étoit imaginé trop légèrement que les Jésuites d'Allemagne & d'Italie ne luy voudroient pas de bien [en marge : Lettr. MS. du 29 Déc. 1645 à Picot]; et toute la bonne opinion que les Jésuites de France & des Pays-Bas faisoient paroître pour elle, n'avoit point été capable de luy ôter cette pensée. Il en avoit écrit le XXIX de Décembre de l'an 1645 à M. Picot, pour tâcher d'avoir

3 qu'elle] si elle.

a. Lettre CDXII, p. 335.

b. Dans la lettre relative à Schooten; lettre qui est perdue.

c. *Magnes siue De Arte Magnetica*. Editio secunda post Romanam multo correctior. (Coloniæ Agrippinæ, apud Iodocum Kalcoven. Anno MDCXLIII.) Lettre du Provincial « per Rheni inferioris Provinciam », au libraire, « Coloniæ, 13 martij 1643 ». Voir, pour la première édition, t. I, p. 524, *éclaircissement*.

des éclairciffemens là-deffus, & de se fortifier contre toute fâcheuse aventure. » (Baillet, II, 284.)

Voir la suite, lettre ci-après, du 4 mai 1646, à Picot.

CDXVI.

DESCARTES A ***.

Egmond, [fin 1645 ?].

Publiée par John Pell, p. 59 de l'opuscule : Controversiæ de verâ Circuli mensurâ Anno MDCXLIV exortæ, inter Christianum Severini Longomontanum, Cimbrum, superiorum Mathematicum in Regis Danorum Academiâ Hauniensi Professorem publicum, et Ioannem Pellium, Coritano-regnum, Anglum, Matheseos in Illustri Amstelodamensium Gymnasio Professorem publicum. (Pars prima, Amstelodami, apud Ioannem Blaeu, MDCXLVII.) — Pell a mis en tête du fragment : Excerptum ex D. Cartesii epistolâ responsoriâ ad virum magnum, qui Gallicè ad eum scribens, inter alia, quæsi-verat ejus sententiam de meâ refutatiunculâ. Cette refutatiuncula était un placard imprimé en août 1644. Elle visait un opuscule de Longomontanus : Rotundi in Plano ceu Circuli absoluta mensura, paru la même année chez Blaeu, à Amsterdam. — Le destinataire est peut-être soit Constantin Huygens, soit son beau-frère, Le Leu de Wilhem. D'après les indications du même opuscule, la date est postérieure au 17 août 1645 et antérieure à la nomination de Pell comme professeur à l'Ecole Illustre de Bréda (c'est-à-dire au mois de juin 1646), cette dernière circonstance ayant retardé l'impression déjà commencée des Controversiæ.

La refutation de la quadrature du cercle^a de Longomontanus, faicte par Monsieur Pell, est tres vraye & pleine d'esprit, ce qui paroist tant en ce qu'il a sceu s'exempter entierement de l'embaras des nombres

a. Cf. ci-avant p. 318, l. 15, et p. 227, l. 5.

fourds, qui se rencontrent au calcul des polygones inscrits ou circonscrits au cercle, qu'en sa merueilleuse briefueté, laquelle ne cause point d'obscurité : car toute la suite de son raisonnement est tres claire
 5 a ceux qui sçauent la verité de la proposition qu'il suppose, a sçauoir que : *si tangens cuiuslibet arcus minoris quàm 45 grad. ducatur in duplum quadratum radij, a quadrato radij auferatur tangentis quadratum, illud productum diuidatur per hoc residuum, quotus erit tangens*
 10 *arcus dupli.* Et les fausses quadratures du cercle ne meritent pas vne plus longue refutation.....

DESCARTES.

D'Egmond.

Voir sur la controverse entre Pell et Longomontanus une note de F. Jacoli, insérée p. 299-312 du *Bulletino Boncompagni*, t. II, 1869.

Longomontanus avait soutenu depuis 1612 (*Cyclometria ex lunulis reciproce demonstrata*, Hafniæ) la possibilité de la quadrature géométrique du cercle. Dans l'opuscule *Rotundi in plano mensura*, mentionné plus haut, il assignait au rapport de la circonférence au diamètre, comme valeur exacte, $\sqrt[4]{\frac{18252}{43}}$, comme valeur approchée :

$$3, 14185\ 96044\ 27.$$

(Cf. Cantor, *Vorlesungen über Geschichte der Mathematik*, II, 1892, p. 651-652.)

Dans sa *Refutatiuncula* de 1644 (qui paraît aujourd'hui introuvable), Pell s'appuyait, sans la démontrer, sur la proposition textuellement reproduite par Descartes, et qui exprime simplement la relation

$$\operatorname{tg}. 2 a = \frac{2 \operatorname{tg}. a}{1 - \operatorname{tg}.^2 a},$$

en la limitant, d'ailleurs, au cas où l'expression est positive.

La même année, Longomontanus répliqua par un nouvel opuscule : 'Ελέγξεως *Ioannis Pellii, contra Christianum S. Longomontanum de Mensura circuli, ἀνασχεύη* (Hauniæ, 1644), auquel Pell opposa ses *Controversiæ*. Elles contiennent des lettres approbatives de dix mathématiciens : 1° Roberval (17 avril 1645); 2° Hobbes; 3° Carcavy; 4° Charles Cavendish; 5° Le Pailleur; 6° Mersenne; 7° Iohann-Adolph Tasse, de Ham-

bourg (17 août 1645); 8° Wolzogen; 9° Descartes; 10° Cavalieri. Pell dit qu'il publie ces lettres dans l'ordre de leur réception. Sauf celles de Mersenne, de Tasse et de Descartes, elles renferment des démonstrations de la proposition énoncée par Pell.

CDXVII.

DESCARTES AU P. MESLAND.

[Egmond, 1645 ou 1646?]

COPIE MS., Chartres, *Bibl. de la Ville*, 366 (508), fo 7-9.

*Cette lettre vient, dans le MS., aussitôt après la CCCLXVII^e, p. 161. On lit, en tête, une première note : « Autre Lettre de Mons^r. » Des Cartes. Au Même. Il répond a quelques objections du » P. Meslant. » Puis cette seconde note, d'une autre main : « Cette » Lettre a aussi esté collationnée par M^r Clerselier. » Et, en effet, quelques corrections ont été faites, de l'écriture de Clerselier. Le texte est donc bien authentique, ce qui nous dispense de donner les variantes (qui sont des gloses suspectes ou des fautes) d'autres copies MSS. : 1^o *Bibl. Mazarine*, 2001 (1399), p. 5390-5400; 2^o, 3^o et 4^o, *Bibl. Nationale*, fr. n. a. 111, 15356, 17155; *Bibl. de Troyes*, 2336, etc. (voir l'éclaircissement, p. 171 ci-avant).*

Cette lettre ne fut pas imprimée par Clerselier, pour les mêmes raisons que la CCCLXVII^e (voir p. 170-171). Baillet, Vie de Mons. Des-Cartes, II, 265, en publia le commencement (ci-après p. 345, l. 2, à p. 346, l. 7). Mais elle ne parut en entier que dans le livre de l'abbé Emery, Pensées de Descartes sur la religion et la morale (Paris, 1811), puis dans l'Histoire de la Philosophie Cartésienne, de Francisque Bouillier (3^e édit., t. I, p. 458-459, note).

La date est incertaine. On serait tenté d'abord de rapprocher le plus possible cette lettre de la CCCLXVII^e, qu'elle reprend pour la compléter; et, de fait, le fragment de Baillet se trouve cité entre deux lettres du 9 février 1645. Mais la lettre CCCLXXIX, p. 215, également adressée au P. Mesland, paraît bien s'intercaler entre la CCCLXVII^e et celle-ci. Dans cette CCCLXXIX^e, Descartes désire connaître plus explicitement les difficultés que le P. Mesland trouve dans ses Principes; et on voit, par la lettre ci-dessous, qu'il a reçu

quelque chose en réponse à sa demande. Or la CCCLXXIX^e est, au plus tôt, de mai 1645; donc la présente lettre serait postérieure. D'autre part, le P. Mesland allait s'embarquer pour les missions de la Martinique (ci-dessous, l. 2-10); or ces embarquements de missionnaires se faisaient à Marseille au printemps, sur les vaisseaux de la marine royale, (souvent, il est vrai, on attendait trois ou quatre mois un vent favorable). Le P. Mesland se sera sans doute embarqué au printemps de 1646 et en aura averti Descartes assez tôt pour que la réponse de celui-ci pût lui parvenir avant son départ. Elle serait donc de la fin de 1645 ou du commencement de 1646; dans une lettre ci-après, du 14 déc. 1646, Descartes parle de ce départ comme d'une chose accomplie (Clers., III, 59).

Mon Reuerend Pere,

I'ay leu avec beaucoup d'emotion l'adieu pour i-
 mais^a que i'ay trouué dans la lettre que vous auez
 pris la peine de m'escrire; & il m'auroit touché encore
 5 dauantage, si ie n'estois icy dans vn país où ie vois
 tous les iours plusieurs personnes qui sont reuenuës
 des Antipodes. Ces exemples si ordinaires^b m'em-
 peschent de perdre entierement l'esperance de vous
 reuoir quelque iour en Europe; & encore que vostre
 10 dessein de conuertir les fauages soit fort genereux &
 tres sainct, toutefois, a cause que ie m' imagine que
 c'est seulement de beaucoup de zele & de patience,
 dont on a besoin pour l'executer, & non point de beau-
 coup d'esprit & de sçauoir, il me semble que les talents,
 15 que Dieu vous a donnez, pourroient estre employez

a. « Ce Pere fut relegué en Canada, où il est mort, a cause de la trop
 » grande relation qu'il auoit avec M^r Des Cartes. Ce Pere a fait de sça-
 » uantes obseruations et commentaires sur les Meditations de M^r Des
 » Cartes. » (Note marginale, MS. de Chartres, de la même main que :
 « Cette lettre a aussi esté collationnée... »)

b. Baillet ajoute en marge : « Le P. Charlet son parent en étoit revenu
 » et avoit été depuis Provincial et Assistant du Général. » (II, 265.)

plus vtilement a la conuersion de nos Athées, qui se picquent de bon esprit, & ne veulent se rendre qu'a l'euidence de la raison ; ce qui me fait esperer qu'apres que vous aurez fait vne expedition aux lieux où vous auez, & conquis plusieurs milliers d'ames a Dieu, le mesme esprit qui vous y conduit vous ramenera, & ie le fouhaite de tout mon cœur. 5

Vous trouuerez icy de breues responcez aus obiections que vous m'auuez fait la faueur^a de m'enuoyer touchant mes Principes^b. Je les eusse faittes plus amples, sinon que ie crois asseurement que la plus part des difficultez qui vous sont venuës d'abort, en commençant la lecture du liure, s'euanouiront d'elles mesmes, lorsque vous l'aurez acheuée. 10

Celle que vous trouuez, en l'explication du S^t Sacrement, me semble aussi pouuoir estre facilement ostée ; car, 1^o comme il ne laisse pas d'estre tres vray de dire que i'ay maintenant le mesme corps que i'auois il y a dix ans, bien que la matiere dont il est composé soit changée, a cause que l'vnité numerique du corps d'un homme ne depend pas de sa matiere, mais de sa forme, qui est l'ame ; ainsi les parolles de nostre Seigneur n'ont pas laissé d'estre tres veritables : *Hoc est corpus meum, quod pro vobis tradetur*, & ie ne vois pas en quelle autre sorte il eust pû parler, pour signifier la Transsubstantiation au sens que ie l'ai expliquée. 15 20 25

Puis, pour ce qui est de la façon dont le corps de I.-C. auroit esté dans l'hostie qui auroit esté consecrée durant le temps de sa mort, ie ne sçache point

a. Récrit de la main de Clerselier, au-dessus d'un mot barré : *l'honneur*.

b. Cf. ci-avant p. 216, l. 24. — Voir la lettre qui suit.

que l'Eglise en ait rien déterminé ; & il faut, ce me
 semble, bien prendre garde a distinguer les opinions
 déterminées par l'Eglise, d'auec celles qui sont com-
 munément receuës par les Docteurs fondez sur vne
 5 physique mal afferée. Toutefois, encore que l'Eglise
 auroit déterminé que l'ame de I.-C. n'eust pas esté
 vnüe a son corps en l'hostie qui auroit esté consacrée
 au temps de sa mort, il suffit de dire que la matiere de
 cette hostie auroit pour lors esté autant disposée a
 10 estre vnüe a l'ame de I.-C., que celle de son corps qui
 estoit dans le sepulcre, pour afferer qu'elle estoit ve-
 ritablement son corps ; puisque la matiere, qui estoit
 dans le sepulcre, n'estoit alors nommée le corps de
 I.-C., qu'a cause des dispositions qu'elle auoit a rece-
 15 uoir son ame. Et il suffit aussy de dire que la matiere
 (de cette hostie ou)^a du pain auroit eu les dispositions
 du corps sans le sang, & celle du vin les dispositions
 du sang sans la chair, pour afferer que le corps seul,
 sans le sang, eust esté alors dans l'hostie, & le sang
 20 seul dans le calice. Comme aussy ce qu'on dit que c'est
 seulement par concomitance que le corps de I.-C. est
 dans le calice, se peut fort bien entendre, en pensant
 que, bien que l'ame de I.-C. soit vnüe a la matiere
 contenuë dans le calice, ainsi qu'a vn corps humain
 25 tout entier, & par consequent que cette matiere soit
 véritablement tout le corps de I.-C., elle ne luy est
 toutefois vnüe qu'en vertu des dispositions qu'a le sang

a. Les signes de parenthèse et le mot *ou* sont de la main de Clerselier, avec cette note marginale : « Ce qui est enfermé dans cette parenthèse a » esté adiouté par vous ou par quelque autre aux paroles de M^r Desc., et » assez a propos. »

a estre vni avec l'ame humaine, & non pas en vertu de celles qu'a la chair. Ainsi ie ne vois aucune ombre de difficulté en tout cela. Mais neanmoins ie me tiens tres volontiers, avec vous, aux paroles du Concile, qu'il y est *eâ existendi ratione quam verbis exprimere vix possumus.* 5

CDXVIII.

DESCARTES A ***.

[Egmond, 1645 ou 1646?]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 116 (2^e partie), p. 528-530.

Imprimée par Clerselier comme suite de notre lettre CCLXXXIX, du 17 novembre 1642, ci-avant t. III, p. 594-597, « A vn Reuerend Pere Iesuite ». Mais l'exemplaire de l'Institut donne cette indication en marge : « autre lettre postérieure », sans dire non plus à qui elle s'adresse. Peut-être est-ce au P. Vatier, destinataire de la CCCLXXXIX^e? Mais Descartes parle, dans notre lettre précédente au P. Mesland, de « breues responses » (p. 346, l. 8), qu'il envoie à des objections sur ses Principes. Or ici même (p. 350, l. 26), il allègue le départ tout proche du courrier, pour s'excuser de sa brièveté. D'où cette conjecture que la réponse ci-dessous aurait été envoyée avec la lettre précédente et s'adresserait, comme elle, au P. Mesland. — Enfin, comme il est surtout question des Méditations, peut-être est-ce la réponse aux objections promises par Porlier en octobre 1645 (voir ci-avant p. 320, note a).

Pour ce qui est de la distinction entre l'essence & l'existence, ie ne me fouuiens pas du lieu ou i'en ay parlé^a; mais ie distingue *inter Modos propriè dictos, & Attributiona sine quibus res quarum sunt attributiona esse non* 10

a. *Meditatio V*, p. 66 (Edit. 1642).

possunt; siue inter modos rerum ipsarum, & modos cogitandi (pardonnez-moy si ie change icy de langue, pour tascher de m'exprimer mieux). Ita figura & motus sunt modi propriè dicti substantiæ corporeæ, quia idem corpus
 5 potest existere, nunc cum hâc figurâ, nunc cum aliâ, nunc cum motu, nunc sine motu, quamuis, ex aduerso, neque hæc figura, neque hic motus, possint esse sine hoc corpore. Ita amor, odium, affirmatio, dubitatio, &c. sunt veri modi in mente; existentia autem, duratio, magnitudo, numerus,
 10 & vniuersalia omnia, non mihi videntur esse modi propriè dicti, vt neque etiam in Deo iustitia, misericordia, &c. Sed latiori vocabulo dicuntur *Attributa*, siue modi cogitandi, quia intelligimus quidem alio modo rei alicuius essentiam, abstrahendo ab hoc, quod existat, vel non existat, &
 15 alio, considerando ipsam vt existentem; sed res ipsa sine existentia suâ esse non potest extra nostram cogitationem, vt neque etiam sine suâ duratione, vel suâ magnitudine, &c. Atque ideo dico quidem figuram, & alios similes modos, distingui propriè modaliter à substantiâ cuius sunt modi,
 20 sed inter alia attributa esse minorem distinctionem quæ; non nisi latè vsurpando nomen modi, vocari potest *Modalis*, vt illam vocauì in fine meæ responsionis ad primas objectiones^a, & melius fortè dicetur *Formalis*; sed ad confusionem euitandam, in primâ parte meæ *Philosophiæ*, articulo 60, in quâ de ipsâ expressè ago, illam voco distinctionem *Rationis* (nempe *rationis Ratiocinatæ*); & quia nullam agnosco *rationis Ratiocinantis*, hoc est, quæ non habeat fundamentum in rebus (neque enim quicquam possumus cogitare absque fundamento), idcirco in illo articulo
 25
 30 verbum *Ratiocinatæ* non addo. Nihil autem aliud

a. Page 130 (Edit. 1642).

mihi videtur in hâc materiâ parere difficultatem, nisi quod non satis distinguamus res extra cogitationem nostram existentes, à rerum ideis, quæ sunt in nostrâ cogitatione. Ita, cum cogito essentiam trianguli, & existentiam eiusdem trianguli, duæ istæ cogitationes, quatenus sunt cogitationes, etiam obiectiuè sumptæ, modaliter differunt, strictè sumendo nomen modi; sed non idem est de triangulo extra cogitationem existentè, in quo manifestum mihi videtur, essentiam & existentiam nullo modo distingui; & idem est de omnibus vniuersalibus; vt, cum dico, Petrus est homo, cogitatio quidem quâ cogito Petrum, differt modaliter ab eâ quâ cogito hominem, sed in ipso Petro nihil aliud est esse hominem quam esse Petrum, &c. Sic igitur pono tantum tres distinctiones: Realem, quæ est inter duas substantias; Modalem, & Formalem, siue rationis ratiocinatae; quæ tamen tres, si opponantur distinctioni rationis Ratiocinantis, dici possunt Reales, & hoc sensu dici poterit essentia realiter distingui ab existentia. Vt etiam, cum per essentiam intelligimus rem, prout est obiectiuè in intellectu, per existentiam vero rem eandem, prout est extra intellectum, manifestum est illa duo realiter distingui.

Ainsi quasi toutes les controuerses de la Philosophie ne viennent que de ce qu'on ne s'entend pas bien les vns les autres. Excusez si ce discours est trop confus; le Messager va partir, & ne me donne le temps que d'aiouter icy que ie me tiens extremement vostre obligé de la souuenance que vous auez de moy, & que ie suis; &c.

CDXIX.

DESCARTES A ELISABETH.

[Egmond, janvier 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 10, p. 39-44.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *sans date*. Mais c'est la réponse à la lettre CDXII, p. 335 ci-avant, du 30 novembre 1645; et comme Elisabeth se plaint, dans le post-scriptum de sa lettre du 27 décembre 1645 (p. 341, l. 2), que Descartes ne lui ait pas encore répondu, celle-ci serait des premiers jours de janvier 1646.

Madame,

Je ne puis nier que ie n'aye esté surpris d'apprendre que vostre Alteſſe ait eu de la faſcherie, iuſqu'à en eſtre incommodée en ſa ſanté, pour vne choſe que
 5 la plus grande part du monde trouuera bonne, & que pluſieurs fortes raiſons peuuent rendre excuſable enuers les autres^a. Car tous ceux de la Religion dont ie ſuis (qui font, ſans doute, le plus grand nombre dans l'Europe), ſont obligez de l'approuer, encore
 10 meſme qu'ils y viſſent des circonſtances & des motifs apparens qui fuſſent blamables; car nous croyons que Dieu ſe fert de diuers moyens pour attirer les ames à foy, & que tel eſt entré dans le Cloiſtre, avec
 vne mauuaiſe intention, lequel y a mené, par apres,
 15 vne vie fort ſainte. Pour ceux qui ſont d'une autre creance, s'ils en parlent mal, on peut recuſer leur iu-

a. Voir ci-avant p. 335, l. 11.

gement; car, comme en toutes les autres affaires, touchant lesquelles il y a diuers partis, il est impossible de plaire aux vns, sans déplaire aux autres. S'ils considerent qu'ils ne feroient pas de la Religion dont ils sont, si eux, ou leurs peres, ou leurs ayeuls n'auoient quitté la Romaine, ils n'auront pas fuiet de se moquer, ni de nommer inconstans ceux qui quittent la leur. 5

Pour ce qui regarde la prudence du siecle, il est vray que ceux qui ont la fortune chez eux, ont raison de demeurer tous autour d'elle, & de ioindre leurs forces ensemble pour empescher qu'elle n'échape; mais ceux de la maison desquels elle est fugitiue, ne font, ce me semble, point mal de s'accorder à suiure diuers chemins, afin que, s'ils ne la peuuent trouuer tous, il y en ait au moins quelqu'un qui la rencontre. Et cependant, pource qu'on croit que chacun d'eux a plusieurs resources, ayant des amis en diuers partis, cela les rend plus considerables, que s'ils estoient tous engagez dans vn seul. Ce qui m'empesche de pouuoir imaginer que ceux qui ont esté auteurs de ce conseil, ayent en cela voulu nuire à vostre Maison. Mais ie ne prétens point que mes raisons puissent empescher le ressentiment de vostre Alteſse; i'espere seulement que le temps l'aura diminué, auant que cette lettre vous soit présentée, & ie craindrois de le rafraîschir, si ie m'étendois dauantage sur ce fuiet. 10 15 20 25

C'est pourquoy ie passe à la difficulté que vostre Alteſse propose touchant le libre arbitre^a, duquel ie tafcheray d'expliquer la dependance & la liberté par 30

a. Voir ci-avant p. 336, l. 14.

vne comparaifon. Si vn Roy qui a deffendu les duels, & qui fçait tres-affurément que deux Gentils-hommes de fon Royaume, demeurans en diuerfes villes, font en querelle, & tellement animez l'vn contre l'autre, que rien ne les fçauroit empescher de fe battre s'ils se rencontrent; fi, dis-ie, ce Roy donne à l'vn d'eux quelque 5 commiffion pour aller à certain iour vers la ville où est l'autre, & qu'il donne auffi commiffion à cét autre pour aller au mefme iour vers le lieu où est le premier, il fçait bien affurément qu'ils ne manqueront 10 pas de fe rencontrer, & de fe battre, & ainfi de contreuenir à fa defenfe, mais il ne les y contraint point pour cela; et fa connoiffance, & mefme la volonté qu'il a euë de les y determiner en cette façon, n'empesche 15 pas que ce ne foit auffi volontairement & auffi librement qu'ils fe battent, lors qu'ils viennent à fe rencontrer, comme ils auroient fait s'il n'en auoit^a rien fçeu, & que ce fust par quelqu'autre occasion qu'ils fe fuffent rencontréz, & ils peuuent auffi iufte- 20 ment eftre punis, pour ce qu'ils ont contreuenü à fa defenfe. Or ce qu'un Roy peut faire en cela, touchant quelques actions libres de fes fuiuets, Dieu, qui a vne prefcience & vne puiffance infinie, le fait infailliblement touchant toutes celles des hommes. Et auant 25 qu'il nous ait enuoyez en ce monde, il a fçeu exactement quelles^b feroient toutes les inclinations de nostre volonté; c'est luy-mefme qui les a mifes en nous, c'est luy auffi qui a difpofé toutes les autres chofes qui font hors de nous, pour faire que tels &

a. *Clers.* : s'ils n'en auoient.

b. *Clers.* : qu'elles.

tels objets se presentassent à nos sens à tel & tel tems, à l'occasion desquels il a sceu que nostre libre arbitre nous determineroit à telle ou telle chose ; & il l'a ainsi voulu, mais il n'a pas voulu pour cela l'y contraindre. Et comme on peut distinguer en ce Roy deux differens 5 degrez de volonté, l'un par lequel il a voulu que ces Gentils-hommes se battissent, puis qu'il a fait qu'ils se rencontraient, & l'autre par lequel il ne l'a pas voulu, puis qu'il a defendu les duels ; ainsi les Theologiens distinguent en Dieu vne volonté absoluë & independante, par laquelle il veut que toutes choses se fassent 10 ainsi qu'elles se font, & vne autre qui est relative, & qui se raporte au merite ou demerite des hommes, par laquelle il veut qu'on obeisse à ses Loix.

Il est besoin aussi que ie distingue deux sortes de 15 biens, pour accorder ce que j'ay cy deuant écrit (à sçavoir qu'en cette vie nous auons tousiours plus de biens que de maux)^a avec ce que V. Altesse m'obiette touchant toutes les incommoditez de la vie. Quand on 20 considere l'idée du bien pour seruir de regle à nos actions, on le prend pour toute la perfection qui peut estre en la chose qu'on nomme bonne, & on la compare à la ligne droite, qui est vnique entre vne infinité de courbes auxquelles on compare les maux. C'est en ce 25 sens que les Philosophes ont coutume de dire que *bonum est ex integrâ causâ, malum ex quouis defectu*. Mais quand on considere les biens & les maux qui peuuent estre en vne mesme chose, pour sçavoir l'estime qu'on en doit faire, comme j'ay fait lors que j'ay parlé de l'estime que nous deuions faire de cette 30

a. Cf. p. 337, l. 1.

vie, on prend le bien pour tout ce qui s'y trouue dont on peut auoir quelque commodité, & on ne nomme mal que ce dont on peut receuoir de l'incommodité; car pour les autres défauts qui peuuent y estre, on ne
5 les compte point. Ainsi, lors qu'on offre vn employ à quelqu'un, il considere d'un costé l'honneur & le profit qu'il en peut attendre, comme des biens, & de l'autre la peine, le peril, la perte du temps, & autres telles choses, comme des maux; et comparant ces
10 maux avec ces biens, selon qu'il trouue ceux-cy plus ou moins grands que ceux-là, il l'accepte ou le refuse. Or ce qui m'a fait dire, en ce dernier sens, qu'il y a toujours plus de biens que de maux en cette vie, c'est le peu d'état que ie croy que nous deuons faire
15 de toutes les choses qui sont hors de nous, & qui ne dependent point de nostre libre arbitre, à comparai-son de celles qui en dependent, lesquelles nous pou- uons toujours rendre bonnes, lors que nous en sça- uons bien vser; & nous pouuons empescher, par leur
20 moyen, que tous les maux qui viennent d'ailleurs, tant grands qu'ils puissent estre, n'entrent plus auant en nostre ame que la tristesse que y excitent les Co- mediens, quand ils representent deuant nous quelques actions fort funestes; mais i'auoüe qu'il faut estre fort
25 philosophe, pour arriuer iusqu'à ce point. Et toutes- fois ie croy aussi que mesme ceux là qui se laissent le plus emporter à leurs passions, iugent toujours, en leur interieur, qu'il y a plus de biens que de maux en cette vie, encore qu'ils ne s'en aperçoient pas eux-
30 mesmes; car bien|qu'ils appellent quelquefois la mort à leur secours, quand ils sentent de grandes douleurs,

c'est seulement afin qu'elle leur aide à porter leur fardeau, ainsi qu'il y a dans la fable, & ils ne veulent point pour cela perdre la vie; ou bien, s'il y en a quelques-vns qui la veüillent perdre, & qui se tuent eux-mesmes, c'est par vne erreur de leur entendement, & non point par vn iugement bien raisonné, ny par vne opinion que la nature ait imprimée en eux, comme est celle qui fait qu'on prefere les biens de cette vie à ses maux. 5

La raison qui me fait croire que ceux qui ne font rien que pour leur vtilité particuliere, doiuent aussi bien que les autres trauailler pour autruy^a, & tascher de faire plaisir à vn chacun, autant qu'il est en leur pouuoir, s'ils veulent vser de prudence, est qu'on voit ordinairement arriuer que ceux qui sont estimez officieux & prompts à faire plaisir, reçoient aussi quantité de bons offices des autres, mesme de ceux qu'ils n'ont iamais obligez, lesquels ils ne receuroient pas, si on les croyoit d'autre humeur, & que les peines qu'ils ont à faire plaisir, ne sont point si grandes que les commoditez que leur donne l'amitié de ceux qui les connoissent. Car on n'attend de nous que les offices que nous pouuons rendre commodement, & nous n'en attendons pas dauantage des autres; mais il arriue souuent que ce qui leur couste peu, nous profite beaucoup, & mesme nous peut importer de la vie. Il est vray qu'on perd quelquefois sa peine en bien faisant, & au contraire qu'on gagne à mal faire; mais cela ne peut changer la regle de la prudence, laquelle ne se raporte qu'aux choses qui arriuent le plus sou- 30

a. Voir ci-avant p. 337, l. 15.

uent. Et pour moy, la maxime que i'ay le plus obseruée en toute la conduite de ma vie, a esté de suiure seulement le grand chemin, & de croire que la principale finesse est de ne vouloir point du tout vser
 5 de finesse. Les loix communes de la société, lesquelles tendent toutes à se faire du bien les vns aux autres, ou du moins à ne se point faire de mal, sont, ce me semble, si bien établies, que quiconque les suit franchement, sans aucune dissimulation ny artifice, mene
 10 vne vie beaucoup plus heureuse & plus assurée, que ceux qui cherchent leur vtilité par d'autres voyes, lesquels, à la verité, reüssissent quelquefois par l'ignorance des autres hommes, & par la faueur de la Fortune; mais il arriue bien plus souuent qu'ils y man-
 15 quent, & que, pensant s'établir, ils se ruinent. C'est avec cette ingenuité & cette franchise, laquelle ie fais profession d'observer en toutes mes actions, que ie fais aussi particulièrement profession d'estre, &c.

CDXX.

DESCARTES A CLERSELIER.

[Egmond], 12 janvier 1646.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 279-280.

« Le premier de ces ouvrages (deux petits ouvrages qu'il fit à Egmond, l'hyver de 1645-1646) étoit la Réponse qu'il avoit si long-tèms refusée au livre des Instances de M. Gassendi. Il la fit, non pas sur le livre de M. Gassendi qu'il avoit lu avec un peu trop de négligence, & dans la résolution de n'y rien trouver qui eût besoin de

réponse [en marge : *Bornii Epist. pag. 489 oper. Gallend. tom. 6*]^a; *mais sur des extraits fidèles que quelques amis communs avoient faits des endroits qui méritoient le plus d'être réfutez. Il envoya cette Réponse à Monsieur Clerfelier, qui préparoit une édition françoise de ses Méditations, avec les Objections & les Réponses, tant de la traduction de M. le Duc de Luynes que de la sienne*^b. Sa lettre d'envoy étoit dattée du 12 de Janvier de l'an 1646; & sur la connoissance qu'il avoit de la manière dont Monsieur Clerfelier en usoit avec M. Gassendi, qui étoit aussi de ses amis, il voulut le prévenir sur quelques termes qui pourroient luy paroître un peu durs [en marge : *Lettr. MS. du 12 Janvier 1646 à Clerfelier*]. Il le pria de considérer qu'il n'avoit pû traiter son adversaire plus civilement

après les injures de son gros livre d'Instances;

& qu'il auroit pû faire encore toute autre chose, s'il n'avoit eu le dessein de l'épargner. Il luy recommanda, sur toutes choses, de ne laisser glisser le nom de M. Gassendi en aucun endroit de la nouvelle édition qu'il entreprenoit, ny dans ce qu'il luy envoyoit contre ses Instances; afin de luy ôter tout sujet de se plaindre qu'on l'eût voulu deshonoré. » (Baillet, II, 279-280.)

La phrase continue par le passage rapporté ci-avant lettre CDXIII, p. 338. Voir la suite ci-après, lettre du 23 février 1646.

CDXXI.

DESCARTES A ***.

[Egmond], février 1646.

Texte de l'édition latine, tome II, epist. 18, p. 96-97.

« Réponse à vn Imprimé, qui a pour Tiltre, *De duobus Circulis*.
» Version », dit simplement Clerfelier, t. II, lettre 18, p. 145-147.
La date est ainsi indiquée à la fin : « En Février 1646. »

a. Voir ci-avant, p. 238, éclaircissement.

b. Voir plus haut p. 193-194.

Difficilius mihi videtur huius quæstionis difficultatem agnoscere, quàm, vbi cognita est, eam extricare. Quisquis enim considerat duos esse motus in rotâ plane distinctos, rectum scilicet & circularem, quorum alter, nempe rectus, nihil plane confert ad eius circumuolutionem, sed solus eam totam simul promouet secundum lineam rectam supra planum subiectum, omnes & singulas eius partes æque celeriter mouendo; alter vero nihil confert ad eam ita promouendam supra planum subiectum, sed solus omnes & singulas eius partes circa ipsius axem voluit, non tamen eâdem celeritate, sed remotiores ab axe celerius quàm viciniore, ita vt hæ tantumdem temporis impendant in breui suo circuitu absoluendo, quàm illæ in ampliori; mirari certe non potest, quòd omnes rotæ partes æque longam lineam supra planum subiectum describant, & tamen non æque celeriter in gyrum vertantur. Videt enim istos duos motus esse diuersos, & à se mutuo plane independentes. Imo etiam videt hoc plane esse necessarium, adeo vt pro miraculo esset, si aliter accideret: cum enim motus rectus in omnibus rotæ partibus sit æqualis, circularis autem inæqualis in partibus quæ inæqualiter ab axe distant, necesse est, dum omnes simul æquali celeritate feruntur motu recto, vt inæquali ferantur motu circulari. Vnde igitur orta est difficultas? Forte ex eo, quòd isti duo motus diuersi pro vno eodemque habeantur, credaturque vulgo rotas curruum semper æqualem suæ circumferentiæ lineam in plano subiecto describere; quod tamen nunquam, nisi casu, accurate verum esse potest. Causa enim promotionis secun-

dum lineam rectam est vis equorum currum trahentium, aut alia similis; causa autem circumuolutionis est, quòd rotæ, pondere suo planum non accuratissime læuigatum prementes, ei aliquo modo adhæreant; quæ duæ causæ, cùm sint omnino diuersæ, vix vnquam possunt habere effectus plane æquales. 5

Mirum autem mihi videtur aliquem vti rarefactionis exemplo ad istam difficultatem, quæ meo iudicio nulla est, explicandam; facilius enim intelliguntur duo motus diuersi, quorum vnus alio celerior est (quod solum hic spectandum occurrit), quàm ista rarefactio, vulgari modo concepta, quæ certe à me intelligi plane non potest. 10

In libelli istius pag. 6, dicitur *vnamquamque partem minoris circuli vnâ tantum plani subiecti partem tangere.* | Quod falsum est; nam, si ille circulus lineam duplo maiorem suâ circumferentiâ in plano describat, vnaquæque istius circumferentiæ pars duas plani partes sibi æquales tangit; si triplo, tres, &c. Nec mirum est eandem lineam fieri successiue duarum linearum commune segmentum; quia primò applicatur vni, deinde alteri, vt, cùm ambulo per plateam, meum corpus fit commune segmentum omnium linearum, quæ à centro terræ ad omnes illius plateæ partes duci possunt. 15 20 25

Pag. 8. Ad hæc verba: *Quâ enim proportione maius vel minus spatium relinqueret?* respondeo: eâ proportione, quâ vis impellens ad motum rectum maior est, vel minor, quàm impellens siue determinans ad circularem. Et nego lineam rectam perfecte congruere 30

21 primò] 1 (Edit. lat.). — 27 eâ] ex (Edit. lat.).

cum circulari : vt enim perfecte congruat, debent singulæ partes vnius singulis alterius eodem tempore congruere, non autem successiue. Nec simile est exemplum panni, pag. 9, quia singularum vlnarum applicatio fit tota simul, non autem hîc singularum partium.

Pag. 11. *Nemo relinquit quod non habet*, est sopherma. Nec enim calamus habet lineas quas relinquit in chartâ, cum motu suo eas ducit. Et falsa sunt quæ ibi sequuntur.

Pag. 16 & 17. Distinctiones inter *rarefactionem successiuam & permanentem*, item inter *motum naturalem & per accidens*, sunt fictitiæ, nec habent vllum in rerum veritate fundamentum. Ex quibus reliqua omnia facile diluuntur.

Febr., anno Dom. 1646.

L'imprimé sur lequel, dans la lettre qui précède, Descartes a porté son jugement, n'a point été retrouvé, et nous n'avons d'autre part aucune indication ni sur l'auteur, ni sur le lieu de l'impression. On ne peut, par suite, former aucune conjecture relative au correspondant qui avait demandé l'opinion de Descartes.

Evidemment le sujet de l'imprimé était l'*aporie* du ch. 25 des *Mécaniques* d'Aristote (cf. t. II, p. 436, et l'*éclaircissement*, p. 450) : « On demande comment, lorsque deux cercles ont un même centre, la révolution par roulement se fait, pour le plus grand comme pour le plus petit, suivant des lignes égales, tandis que, si on les fait rouler isolément, les lignes correspondant à leur révolution sont entre elles comme les grandeurs (diamètres) de ces cercles. De plus, comment, lorsque le centre est le même pour les deux cercles, la ligne correspondant à la révolution par roulement est tantôt de la grandeur (de la circonférence) du petit cercle, tantôt de celle du grand cercle. »

CDXXII.

DESCARTES A CLERSELIER.

[Egmond], 23 février 1646.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 280.

Suite du passage rapporté lettre CDXX, p. 357-358 ci-avant.

« M. Clerfelier obtint encore depuis, que non seulement le nom de M. Gassendi paroîtroit partout par sa permission, mais qu'il adouciroit dans sa traduction certains termes de M. Descartes, qui, bien que tolérables en Latin, auroient été capables de choquer en nôtre langue M. Gassendi, qu'il vouloit racommoder pour une bonne fois avec M. Descartes. Ce second service fut estimé ce qu'il valoit par M. Descartes, qui par une lettre du 23 de Février 1646 [en marge : Lettr. MS. du 23 Févr.] remercia M. Clerfelier de vouloir bien être tout à la fois son Traducteur, son Apologiste & son Médiateur. » (Baillet, II, 280.)

CDXXIII.

DESCARTES A MERSENNE.

Egmond, 2 mars 1646.

Texte de l'exemplaire de l'Institut, tome III, lettre 85, p. 487-488.

« La 56 des lettres de M. de la Hire » (Inst.). Le n° 56 est écrit au-dessus de 28 barré, numéro d'un classement primitif à rebours. C'est le n° (49) de dom Poirier. L'original n'a pas été retrouvé, et la lettre reste incomplète, comme nous l'apprend la note marginale de l'exemplaire de l'Institut : « Voyez le reste de cette lettre dans la 56^e de M. de la Hire », tandis que Clerfelier continue par la pièce CDXXIII bis ci-après. Au sujet de cette dernière, un autre annotateur nous dit : « Il me paroist que le reste de cette lettre est celle

dont M. Desc. parle en haut de cette page [p. 364, l. 8] et qui doit estre dattée du 22^e feurier 1646. Ce n'est pourtant qu'une coniecture, mais elle n'est pas tout à fait mal fondée. » *Mais si l'on examine bien ce que dit Descartes, il est beaucoup plus probable : 1^o que la lettre que, huit jours avant la présente (le 23 février), il avait écrite négligemment et sans garder de minute, se trouve complètement perdue; 2^o que la pièce CDXXIII bis, minute incorrecte à divers égards, est bien une première rédaction de la fin de la présente lettre, mais que Descartes avait complètement refondu cette fin; sous une forme que nous ne connaissons pas. Il y aurait d'autant plus d'intérêt à retrouver l'original disparu.*

Mon Reuerend Pere,

Encore qu'il n'y ait que huit iours que ie vous ay écrit^a, ie trouue deux choses dans vostre derniere, aufquelles ie ne veux pas differer de répondre.

5 La premiere est que M. de Roberual dit que ie n'ay pas resolu le lieu de Pappus, & qu'il a vn autre sens que celuy que ie luy ay donné. Sur quoy ie vous supplie tres-humblement de luy vouloir demander, de ma part, quel est cét autre sens, & qu'il prenne la
10 peine de le mettre par écrit, afin que ie le puisse mieux entendre. Car, puis qu'il dit qu'il s'est offert de me le demonstrier, lors que i'estois à Paris^b, (comme, de fait, ie croy qu'il m'en a dit quelque chose, mais ie ne scay plus du tout ce que c'est), il ne me doit pas
15 refuser cette faueur; & afin de l'y obliger d'autant plus, ie m'offre, en recompense, de l'auertir des principales fautes que i'ay remarquées dans son Aristarque*.

14 ne... c'est] n'en ay qu'une memoire fort confuse.

a. Lettre perdue.

b. Voir ci-avant p. 127 et p. 144, éclaircissements.

L'autre point de vostre lettre, auquel ie ne veux pas differer de répondre, est la question touchant la grandeur que doit auoir chaque corps, de quelque figure qu'il soit, estant suspendu en l'air par l'vne de ses extremitéz, pour y faire ses tours & retours égaux à ceux d'un plomb pendu à vn filet de longueur donnée. Car ie voy que vous faites grand estat de cette question, & ie vous en ay écrit si negligemment, il y a huit iours, que mesme ie ne me souuiens pas de ce que ie vous en ay mandé, aussi que vous ne m'auiez proposé qu'un seul cas. La regle generale que ie donne en cecy est que, comme il y a vn centre de grauité dans tous les corps pesans, il y a aussi dans les mesmes corps vn centre de leur agitation, lorsqu'ils se meuuent estant suspendus par l'un de leurs poins, & que tous ceux en qui ce centre d'agitation est également distant du point par lequel ils sont suspendus, font leurs tours & retours en temps égaux, pourueu toutesfois qu'on excepte ce que la resistance de l'air peut changer dans cette proportion : car elle retarde bien plus les corps de matiere legere, & ceux dont la figure est fort éloignée de la spherique, que les autres

Page 363, l. 18. — Pour critiquer l'*Aristarchus* de Roberval (voir ci-après, lettre CDXXX, p. 396), Descartes n'attendit pas que le profes-

10 m'auiez] m'en auiez. —
13-16 pesans... qui] qui descendent librement en l'air à cause de leur pesanteur, ainsi tous ceux qui sont meus autour de quelque point par la mesme pesanteur, ont vn centre de leur

agitation, & que tous les corps dans qui. — 21 de... legere] legers. — 23 autres. *La suite de cette lettre, dans Clerselier, constitue notre lettre CDXXIII bis ci-après.*

seur lui envoyât ses observations sur la *Géométrie*, ce qu'au reste il ne fit jamais, en sorte que nous ignorons la nature et la portée de celles dont il s'agit ici. A la vérité, dans une lettre de Carcavi à Descartes, du 9 juillet 1649 (*Clers.*, III, p. 442), nous voyons une remarque de Roberval touchant un passage de la *Géométrie*, p. 326, l. 3, et concernant indirectement la question de Pappus. Roberval paraît, en effet, avoir cherché en cet endroit la raison de cette circonstance que Descartes ne donne qu'une seule conique pour le lieu à quatre droites, tandis que ce lieu comprend un système de deux coniques. Une lettre de Mersenne à Constantin Huygens, du 17 mars 1648 (*Œuvres complètes de Christiaan Huygens*, I, 1883, p. 84) nous apprend qu'on prétendait, à Paris, que ce lieu n'avait pas été résolu par M. Descartes en toute son étendue. Roberval qui, dès 1640 (voir sa lettre à Fermat du 4 août 1640, *Œuvres de F.*, II, 1894, p. 201, 8), avait approfondi la question, devait avoir reconnu, sans peine, le défaut de la solution de Descartes. Mais, quelque important que nous puisse paraître aujourd'hui ce défaut, ce n'était point une de ces erreurs tangibles sur lesquelles les géomètres d'alors cherchaient, dans leurs disputes, à s'attaquer. En tout cas, il s'agissait, en 1646, de tout autre chose, puisque Descartes dira (lettre ci-après à Mersenne, du 12 octobre 1646) que ce n'était rien qui concernât la géométrie, mais seulement la grammaire, ou que Roberval faisait quelque équivoque ou transposait quelque virgule pour dire que lui, Descartes, n'avait pas bien pris le sens de Pappus.

Nous sommes, de la sorte, renvoyés à l'examen du texte que Descartes donne d'après la version latine de Commandin. Or il n'y a qu'un passage obscur (*Géométrie*, p. 305, l. 10-14) :

« Quod si ad plures quam quatuor, punctum continget locos non adhuc »
 » cognitos, sed lineas tantum dictas; quales autem sint, vel quam habeant »
 » proprietatem, non constat : earum unam, neque primam, et quæ mani- »
 » festissima videtur, composuerunt ostendentes utilem esse. »

Descartes (p. 307) traduit (assez librement) que les anciens avaient imaginé une ligne qu'ils montraient être utile à la question, mais qui semblait la plus manifeste, et qui toutefois n'était pas la première.

Sur quoi il combine une divination qu'on peut représenter comme suit. Soient

$$X = 0, Y = 0, Z = 0, U = 0, V = 0,$$

les équations de cinq lignes droites, λ un coefficient constant, et

$$XYZ + \lambda UV = 0,$$

l'équation générale du lieu à cinq lignes, d'après la définition de Pappus ; le cas que celui-ci aurait regardé comme le premier, et le cas traité par les anciens comme le plus manifeste, correspondraient, l'un au parallélisme des droites X, Y, Z, U (V leur étant perpendiculaire), l'autre au parallélisme de X, Y, U, V (Z leur étant perpendiculaire). — Voir *Géométrie*, p. 335 à 339.

Evidemment cette restitution pouvait être critiquée, au point de vue grammatical, même sans connaître le texte grec, que d'ailleurs Roberval avait pu consulter sur un manuscrit. En fait, ce texte est incertain et obscur ; dans son édition de Pappus (Berlin, Weidmann, 1876, p. 678-679), Fr. Hultsch le donne sous la forme suivante :

ὄν μίαν οὐδέ τινα συμφανεστάτην εἶναι δοκοῦσαν συντεθείκασιν ἀναδείξαντες
χρησίμην οὔσαν.

Ce que je traduis, dans un sens totalement différent de celui de Descartes :

« Il n'y a pas une de ces lignes, pas même celle qui pourrait sembler la plus simple, pour laquelle on ait fait la synthèse et montré l'intérêt qu'elle peut présenter. »

Mais, selon toute probabilité, Roberval devait plutôt interpréter, d'après la lettre du texte de Commandin et celle des manuscrits grecs, dans le sens que les anciens « avaient imaginé une ligne dont ils montraient l'utilité, mais qui ne semblait ni la première ni la plus simple ». Sa critique n'avait en tout cas d'intérêt que s'il y avait joint, à son tour, une divination particulière sur cette ligne supposée connue des anciens. — (T.)

CDXXIII bis.

DESCARTES A MERSENNE.

[Egmond, 2 mars 1646 ?]

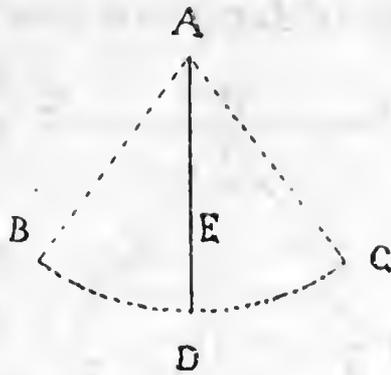
Texte de Clerselier, tome III, lettre 85 (fin), p. 488-491.

Voir le prolégomène de la lettre précédente, à laquelle ce morceau paraît faire suite comme première rédaction abandonnée au moment de la transcription. On peut suspecter la formule de salutation finale, que la minute ne devait pas porter.

Or pour trouver ce centre d'agitation, ie donne les regles fuiuantes :

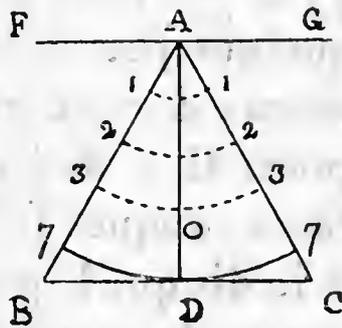
1. Si le corps n'a qu'une dimension sensible, comme A D, que ie suppose estre vn cylindre qui a si peu de grosseur qu'il n'y a que sa largeur seule à considérer,

son centre d'agitation est en l'endroit de ce corps qui passe par le centre de grauité du triangle A B C, lors qu'il décrit ce triangle par son mouuement, à sçauoir au point E qui laisse vn tiers de la longueur A D vers la base.



2. Si ce corps a deux dimensions sensibles, comme le plan triangulaire A B C, dont ie suppose les costez A B & A C estre égaux, & qu'il se meut autour du point A, & ensemble de l'aiffieu F G, en forte que la ligne B C est tousiours parallele à cét aiffieu, alors son centre d'agitation est dans le point de la ligne A D perpendiculaire à sa base B C,

lequel passe par le centre de grauité de la pyramide que décrit ce triangle, lors qu'il se meut en cette façon, à sçauoir au point O; en forte que O D est vn quart de la ligne A D. Et il est à remarquer

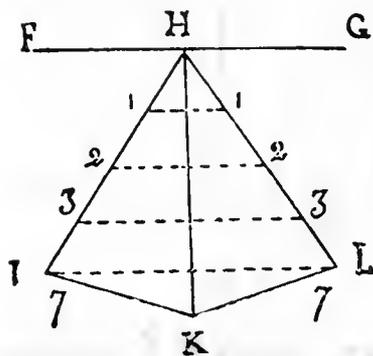


que, soit qu'on suppose la base de cette pyramide (laquelle base est vne partie quadrangulaire d'une superficie cylindrique) fort estroite, soit qu'on la suppose fort large, pourueu qu'aucun de ses costez n'excede le demy cercle, le centre de grauité y diuise tousiours la perpendiculaire en mesme façon.

3. Si ce plan triangulaire A B C se meut autour du point A en vn autre sens, à sçauoir autour de l'aiffieu [A D]^a perpendiculaire à F G, en forte que les points

a. A D peut auoir été ajouté à tort par Clerselier; l'axe, perpendiculaire au plan de la figure, n'auoit pas besoin d'être désigné par des lettres.

B & C s'entrefuiuent, alors, pour trouuer son centre d'agitation, ie ne le cherche plus dans la ligne AD, mais dans l'vn des costez AB ou AC, & ie décris le



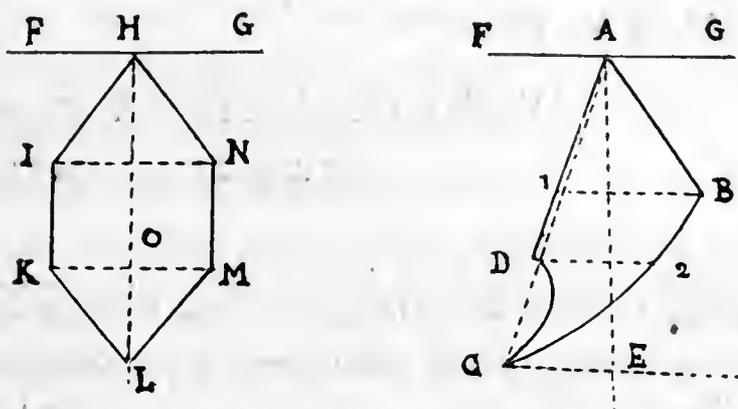
trapeze HIKL, dont le diametre HK est égal au costé AB ou AC, & toutes les lignes droites qu'on y peut inscrire en les ordonnant à angles droits à ce diametre, comme 11, 22, 33 & 77, font égales à autant de parties de circonferences

de cercles ayans leurs centres au point A, qui peuuent estre inscrites dans le triangle ABC, & qui diuisent les costez en mesme raison que HK, comme font^a 11, 22, 33 & 77. Puis i' imagine que ce trapeze, estant meu quelque peu (c'est à dire en forte que chacun de ses points décriue moins qu'un demy cercle) autour du point H & de l'aissieu FG, décrit vn solide qui a six faces, duquel solide ie cherche le centre de grauité, & ie dis que le point du diametre HK, qui passe par ce centre de grauité en décriuant ce solide, est le centre d'agitation demandé.

4. Enfin, si le corps duquel on demande le centre d'agitation a trois dimensions sensibles, de quelque figure qu'il puisse estre, comme ABCD, pour le trouuer, ie décris premierement vne figure platte, comme HIKLMN, dont les deux moitez HIKL & HNML doiuent estre égales & semblables, & le diametre HL égal au diametre du plus grand cercle que

a. *Clers.* : font. — Le texte est évidemment mal établi, à la suite d'une correction incomplète. Il faut entendre « et qui divisent les côtés (AB et BC), comme les droites correspondantes, 11, 22, 33, 77, divisent HK ».

décriue ce corps ADCB, lors qu'il se meut autour du centre A : à sçauoir, il doit estre égal à la ligne AE, si ce corps se meut autour de l'aissieu FG, & il doit estre égal à la ligne AC, s'il se meut autour d'un autre aissieu qui coupe FG à angles droits ; & toutes les lignes droites qu'on peut décrire dans cette figure



HIKLMN, ordonnées à angles droits au diametre HL, comme IN, KM, &c., doiuent auoir entre elles mesme proportion que les superficies cylindriques qui font des sections de ce corps ABCD, faites par des cylindres décrits autour du mesme aissieu, autour duquel il se meut, & qui diuisent son diametre en semblables parties : par exemple, si ce corps se meut autour de l'aissieu FG, qu'il y ait mesme proportion entre les lignes IN & KM, qu'il y a entre les parties des superficies cylindriques representées par les lignes 1B & D2 inscrites dans ce corps, & que IN & KM diuisent HL en mesme raison que 1B & D2 diuisent AE, & ainsi des autres. Puis i' imagine que cette superficie HIKLMN, estant meüe quelque peu (c'est à dire en sorte que chacun de ses points fasse moins qu'un demy cercle) autour de l'aissieu FHG, décrit vn solide, duquel solide ie cherche le centre de grauité,

& ie dis que le point du diametre HL qui passe par ce centre de grauité en décriuant ce solide, par exemple, le point O, diuise HL en mesme raison que ce centre d'agitation demandé diuise A E, le diametre du corps donné. Je n'adioûte point les raisons de tout cecy, car il ne me reste ny temps ny papier. Le suis,

Mon R. P.,

Vostre tres-humble & tres-obeissant
seruiteur, DESCARTES.

Si l'on examine la détermination de la distance du *centre d'agitation* à l'axe (c'est-à-dire de la longueur du pendule simple synchrone) dans les deux premiers cas étudiés par Descartes, — pendule composé formé par une droite homogène dont une extrémité est suspendue à l'axe d'oscillation ou par un triangle isoscèle homogène dont le sommet est suspendu à cet axe et dont la base lui est parallèle, — on reconnaît que la solution est numériquement exacte, tandis que le langage de Descartes est au moins peu précis, et que, d'autre part, il semble dénoter une erreur singulière.

Descartes parle en effet, dans le premier cas, du triangle ABC, alors qu'il entend le secteur circulaire ABD C; il parle, dans le second cas, de la pyramide décrite par le triangle ABC, alors qu'il s'agit d'un corps dont non seulement la base est une partie de surface cylindrique, ainsi qu'il le dit d'ailleurs, mais dont deux faces (décrites par les côtés AB et AC) sont des portions de surfaces coniques. Descartes se sert donc, dans un sens très large, des mots *triangle* et *pyramide*; mais quand il parle de la détermination du centre de gravité de ce triangle ou de cette pyramide, il faut entendre, pour l'exactitude du résultat, que leur base doit être considérée comme infiniment petite, tandis qu'il énonce que le résultat est indépendant de la dimension supposée pour la base (pourvu qu'elle ne dépasse pas le demi-cercle ou le demi-cylindre). L'erreur est palpable; et comme, d'autre part, elle n'a point été relevée par Roberval, on doit penser qu'après avoir commis l'inadvertance sur sa minute, Descartes l'aura corrigée dans la lettre envoyée à Mersenne.

En tout cas, si l'on désigne par m la masse de chaque élément du pendule composé, par ϱ la distance de cet élément à l'axe d'oscillation, enfin par l la longueur du pendule simple synchrone, il est aisé de voir que les conclusions de Descartes reviennent à admettre, en général,

$$l = \frac{\sum m \varrho^2}{\sum m \varrho},$$

tandis qu'il représente le calcul sommatoire par la recherche d'une quadrature ou d'une cubature et par celle d'un centre de gravité. Or cette formule n'est vraie que si le pendule composé est une figure plane oscillant autour d'un axe situé dans son plan. Dans le cas général, au contraire, on doit poser

$$l = \frac{\sum m \varphi^2}{\sum m \varphi \cos \alpha},$$

en désignant par α l'angle du rayon φ avec la verticale.

Dans la lettre CDXXVII ci-après, adressée à Sir Charles Cavendish le 30 mars 1646, Descartes, se référant à la lettre à Mersenne du 2 mars, reprend le cas général et expose le raisonnement qui l'a conduit à sa théorie. Cavendish avait fait des expériences, en particulier, semble-t-il, sur des triangles isocèles oscillant autour d'un axe perpendiculaire à leur plan et passant par leur sommet. Soit h la hauteur du triangle, φ le demi-angle au sommet, on a alors

$$l = \frac{3h}{4} \left(1 + \frac{tg.^2 \varphi}{3} \right);$$

la théorie de Descartes conduit à une valeur plus faible; mais il n'était certainement point en état, pas plus qu'aucun mathématicien de son temps, de calculer exactement cette valeur; il pouvait tout au plus reconnaître que la longueur du pendule synchrone devait, proportionnellement, augmenter avec l'angle au sommet du triangle (c'est certainement par inadvertance que, dans la lettre à Cavendish (ci-après, p. 385, l. 14), l'augmentation du rapport inverse est indiquée). Les expériences qui étaient communiquées à Descartes et sur lesquelles il fait des réserves de diverse nature, ne pouvaient donc suffire pour lui faire reconnaître son erreur. (T.)

CDXXIV.

DESCARTES A CLERSELIER.

Egmond, 2 mars 1646.

COPIE MS., Chartres, Bibliothèque de la Ville, 366 (508), fo 9.

On lit, en tête de la lettre, dans le MS. : « Extrait d'une Lettre » écrite par M^r Desc. au S^r Clerselier », et, d'une autre écriture, une seconde note rajoutée au-dessus : « Cette Lettre est écrite de la » main de M^r Clerselier. » Ce n'était d'abord qu'un extrait, qui allait de la p. 372, l. 12 ci-après (Pour la difficulté...) à la

p. 373, l. 4 (... y est aussy). *Le commencement et la fin n'étaient qu'indiqués, de la manière suivante : « Mons^r Il n'y a que 8 iours &c. », et « Je vous ay enuoyé la copie du priuilege &c. » Mais une demi-feuille, collée après coup en marge de la lettre, donne le commencement et la fin en entier, avec cette indication : « Ce fragment est ce » qui manque au commanchem^t et a la fin de la Lettre que M^r Des » Cartes a escrite d' Egmond le 2 mars 1646 a M^r Clerselier. » — Cette lettre vient la troisième, dans le recueil MS. de Chartres, des lettres de Descartes sur la Transsubstantiation, après les lettres CCCLXVII et CDXVII (ci-avant p. 161 et 344).*

Monfieur,

Il n'y a que 8 iours, que i'ay eu l'honneur de vous
 escrire^a; mais vos dernieres, que i'ay receues aujour-
 d'huy, me donnent vn nouveau fuiet de vous remer-
 cier, pour la peine que vous auez voulu prendre de
 receuoir les lettres de ma sœur^{*}, laquelle les adreffoit
 auparauant au Pere Merfenne. Je ne luy escriis que
 deux ou trois fois l'an; ainsi i'espere que vous n'en
 ferez pas trop importuné. 5

Pour la difficulté que vous proposez, touchant le 10
 S^t Sacrement, ie n'ay autre chose a y respondre, sinon
 que, si Dieu met vne substance purement corporelle
 en la place d'vne autre aussy corporelle, comme vne
 piece d'or en la place d'vn morceau de pain, ou vn
 morceau de pain en la place d'vn autre, il change seu- 15
 lement l'vnité numerique de leur matiere, en fessant
 que la mesme matiere *numero*, qui estoit or, reçoie
 les accidens du pain; ou bien que la mesme matiere
numero, qui estoit le pain A, reçoie les accidens du
 pain B, c'est a dire qu'elle soit mise sous les mesmes 20
 dimensions, & que la matiere du pain B en soit ostée.

a. Lettre CDXXII, p. 362.

Mais il y a quelque chose de plus au S^t Sacrement ; car, outre la matière du corps de Iesus Christ, qui est mise sous les dimensions où estoit le pain, l'ame de Iesus Christ, qui informe cette matière, y est aussi.

5 le vous ay enuoyé la copie du priuilege *, & ie vous ay mendé mon sentiment, touchant les 3^{es} obiections, il y a 8 iours. Et ie suis vostre tres humble & tres obeissant seruiteur,

DES CARTES.

10 N'ayant qu'une petite lettre a enuoyer au P. Mersenne^a, & celle cy estant encore plus courte, j'ay cru n'en deuoir pas faire deux pacquets.

Page 372, l. 6. — Jeanne Descartes, sœur aînée du philosophe, de trois ans plus âgée que lui, mourut, dit Baillet, I, 6, peu de temps après leur père (inhumé le 20 octobre 1640), et le même Baillet (ci-avant, p. 130) parle de son mari, Rogier du Crévis, comme veuf, en effet, lors du voyage de 1644 en France. C'est donc à son autre sœur (ou plutôt demi-sœur), Anne Descartes, de quinze ans plus jeune que lui, mariée à M. du Bois-d'Avaugour, que Descartes écrivait en 1646. — A ce propos, lorsque Descartes rappelait, en janvier 1641, la perte de deux personnes qui lui étaient très proches, il voulait dire sans doute, non pas son père et sa fille, mais son père et sa sœur aînée (t. III, p. 278, note a).

Page 373, l. 5. — Le privilège octroyé à Descartes le 4 mai 1637 (voir t. I, p. 389, *éclaircissement*), non seulement pour le *Discours de la Méthode, plus la Dioptrique, etc.*, mais encore pour « toutes les œuvres qu'il » a composées et qu'il composera, etc. » Le même privilège avait déjà servi pour l'édition des *Meditationes* en 1641 (bien qu'il n'y soit pas reproduit en entier), et pour celle des *Principia* en 1644 (il y figure tout au long). Il devait servir encore pour la traduction française des *Méditations* et pour celle des *Principes*, qui parurent l'une et l'autre au commencement de 1647.

a. Lettre CDXXIII, p. 362.

CDXXV.

DESCARTES A X***.

[?]

COPIE MS., Chartres, Bibliothèque de la Ville, 366 (508), f° 10.

Cette lettre vient, dans le MS., aussitôt après la précédente, ci-avant p. 371. On lit en tête : « Extrait d'une autre Lettre de » M^r. Desc. Je ne sçay d'ou, ny a qui elle est écrite », note qui est de la même écriture que toute la lettre. En outre, l'indication suivante a été rajoutée : « Id. (c'est-à-dire comme à la page précédente du MS., » cette Lettre est écrite de la main) de M^r Clerselier. » Bien qu'elle soit placée, dans le MS., la quatrième des lettres de Descartes sur la Transsubstantiation (voir les trois autres ci-avant, p. 161, 344 et 371), il ne semble pas qu'elle leur soit postérieure; elle paraît même antérieure à la lettre CCCLXVII, du 9 février 1645 (cf. p. 165, l. 19, etc., et p. 375, l. 10), et certaines expressions la rapprochent plutôt de la lettre CCCXLVII, 2 mai 1644 (cf. p. 119, l. 22 et p. 375, l. 8)^a. — Une copie MS. du même fragment se trouve à Paris, Bibliothèque Mazarine, MS. 2001. [1399], f° 541, avec quelques variantes qui ne doivent pas être relevées, le texte ci-dessous étant écrit de la main de Clerselier et collationné sur l'original.

Quant a la difficulté dont vous me parlez, ie ne voy pas qu'elle soit autre au regard de ma philosophie, qu'au regard de celle de l'Escole. Car il y a deux principales questions touchant ce mystere. L'une est comment il se peut faire que tous les accidens du pain de-

5

a. Il se peut cependant que Descartes ait tenu, même après mars 1646, à ne pas sortir de la réserve qu'il n'avait encore rompue qu'avec le P. Mesland, et en lui demandant le secret. La même prudence apparaît bien dans la lettre précédente à Clerselier; celle-ci ne lui serait-elle pas également adressée, Clerselier étant revenu sur la question, et Descartes n'ayant pas encore eu assez de confiance en lui pour lui proposer son explication théologique? (T.)

meurent en vn lieu où le pain n'est plus, & où il y a vn autre corps en sa place; l'autre est comment le corps de Iesus Christ peut estre sous les mesmes dimensions où estoit le pain.

5 l'ay deu respondre a la premiere autrement qu'on ne fait dans l'Escole, a cause que i'ay vne autre opinion de la nature des accidens. Mais, pour la derniere, ie n'ay pas besoin de chercher aucune nouvelle expli-
 10 cation; & bien que i'en pusse trouuer quelqu'une, ie ne la voudrois pas diuulguer, pource qu'en ces matieres-là les plus communes opinions sont les meilleures. Ainfy on peut demander a tous les Theologiens, comme a moy : lorsqu'une substance corporelle est changée en vne autre & que tous les accidens de
 15 la premiere demeurent, qu'est ce qu'il y a de changé? Et ils doiuent respondre, comme moy, qu'il n'y a rien du tout de changé de ce qui tomboit sous les sens, ny, par consequent, rien de ce pour quoy on a donné diuers noms a ces substances; car il est certain que la
 20 diuersité des noms qu'on leur a donnez, ne vient que de ce qu'on a remarqué en elles diuerses proprietéz qui tombent sous les sens.

Au bas de cette lettre, dans le MS. de Chartres, se trouve la note suivante, d'une autre main que celle de Clerselier : « Voyez l'objection de » M^r Arnaud, qui est sur la fin des 4^{es} objections page 254, et la response » de M^r Des Cartes page 291 du Liure des Meditations. Plus voyez vne » autre objection qui est vers le milieu des 6^{es} objections page 417, et la » response de M^r Des Cartes page 532 du mesme Liure. » Ces quatre extraits sont ensuite donnés dans le MS., p. 11, 12, 22 et 23. A la fin, p. 26, se trouve cette note : « Icy finit tout ce qu'on a d'Escrits de M^r Des » Cartes traittant particulièrement de la Transubstantiation. Ce qui suit » sont Lettres, Reponses et Escrits que plusieurs sçauans ont composez a » l'occasion des sentimens de M^r Des Cartes sur ce sacré mystere. »

CDXXVI.

DESCARTES A CHANUT.

[Egmond, 6 mars 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 32, p. 99-101.

« A Monsieur Chanut », dit simplement Clerselier, sans donner de date. Mais l'exemplaire de l'Institut donne la note suivante sur un papier collé : « Elle n'est point datée; mais on void bien, par la lecture de la lettre, que c'est à la fin de l'hyuer de l'an 1646. Or dans le Catalogue MS. des lettres écrites et receues de M. Chanut, il y en a une receue de M. D. du 6 mars 1646; et je ne doute point que ce ne soit celle-cy. Elle est donc fixement datée du 6 mars 1646. »

Monsieur,

Si ie m'estois donné l'honneur de vous écrire autant de fois que i'en ay eu le desir, depuis que vous estes passé par ce pays^a, vous auriez esté fort souuent importuné de mes lettres; car il n'y a pas vn iour que ie n'y aye pensé plusieurs fois. Mais i'ay attendu que i'eusse quelque autre occasion pour écrire à Monsieur Brasset, afin qu'il ne luy semblast pas que ie ne le voulusse employer que pour faire tenir des paquets; & cette occasion n'estant pas venuë, comme i'auois
5
10
esperé, ie me propose d'aller demain à la Haye, & de luy porter celle-cy pour vous estre adressée.

La rigueur extraordinaire de cét hyuer m'a obligé à faire souuent des souhaits pour vostre fanté & pour

a. Voir lettre CDVIII ci-avant, p. 318.

celle de | tous les vostres; car on remarque en ce païs
qu'il n'y en a point eu de plus rude depuis l'année
1608. Si c'est le mesme en Suede, vous y aurez veu
toutes les glaces que le Septentrion peut produire. Ce
5 qui me console, c'est que ie sçay qu'on a plus de pre-
feruatifs contre le froid en ces quartiers-là, qu'on
n'en a pas en France, & ie m'affure que vous ne les
aurez pas negligez. Si cela est, vous aurez passé la
plupart du temps dans vn poesle, où ie m'imagine
10 que les affaires publiques ne vous auront pas si con-
tinuellement occupé, qu'il ne vous soit resté du loisir
pour penser quelquefois à la Philosophie. Et si vous
auez daigné examiner ce que i'en ay écrit, vous me
pouuez extremement obliger, en m'auertissant des
15 fautes que vous y aurez remarquées. Car ie n'ay en-
core pû rencontrer personne qui me les ay dites; &
ie voy que la plupart des hommes iugent si mal, que
ie ne me dois point arrester à leurs opinions; mais ie
tiendray les vostres pour des oracles.

20 Si vous auez aussi ietté quelquefois la veuë hors de
vostre poesle, vous aurez peut-estre aperceu en l'air
d'autres meteores que ceux dont i'ay écrit, & vous
m'en pourriez donner de bonnes instructions. Vne
seule obseruation que ie fis de la neige exagone, en
25 l'année 1635, a esté cause du Traitté que i'en ay fait^a.
Si toutes les experiences dont i'ay besoin pour le reste
de ma Physique me pouuoient ainsi tomber des nuës,
& qu'il ne me fallust que des yeux pour les connoître,

a. *Les Meteores*, Discours Sixiesme, p. 223. L'observation était du 5 février 1635, et Descartes l'avait conservée dans des notes, qui seront publiées.

ie me promettois de l'acheuer en peu de temps; mais pource qu'il faut auffi des mains pour les faire, & que ie n'en ay point qui y foient propres, ie pers entierement l'enuie d'y trauailler dauantage.

Ce qui n'empesche pas neantmoins que ie ne cherche 5
 toufiours quelque chose, quand ce ne feroit que *ut*
doctus emoriar, & afin d'en pouuoir conferer en parti-
 culier avec mes amis, pour lesquels ie ne sçauois rien
 auoir de caché. Mais ie me plains de ce que le monde
 est trop grand, à raison du peu d'honnestes gens qui 10
 s'y trouuent; ie voudrois qu'ils fussent tous assemblez
 en vne ville, & alors ie ferois bien aise de | quitter mon
 hermitage, pour aller viure avec eux, s'ils me vou-
 loient receüoir en leur compagnie. Car encore que ie
 fuie la multitude, à cause de la quantité des imperti- 15
 nens & des importuns qu'on y rencontre, ie ne laisse
 pas de penser que le plus grand bien de la vie est de
 iouir de la conuersation des personnes qu'on estime.
 Je ne sçay si vous en trouuez beaucoup aux lieux où
 vous estes, qui soient dignes de la vostre; mais, pource 20
 que i'ay quelquefois enuie de retourner à Paris, ie me
 plains quasi de ce que Messieurs les Ministres vous ont
 donné vn employ* qui vous en éloigne, & ie vous as-
 sure que, si vous y estiez, vous feriez l'vn des princi-
 paux suiets qui me pourroient obliger d'y aller; car 25
 c'est avec vne très-particuliere inclination que ie
 suis, &c.

Page 378, l. 23. — Voir ci-avant, p. 301, *éclaircissement*, pour cet em-
 ploi que les ministres (Mazarin et Brienne) avaient donné à Chanut. Après
 le séjour à Amsterdam, dont il a été question p. 318 à 320, Chanut alla
 rejoindre La Thuillerie en Danemark. Tous deux arrivèrent à Stockholm

le 31 décembre 1645. Ils écrivirent l'un et l'autre à Mazarin le 6 janvier 1646; La Thuillerie, comme ambassadeur extraordinaire, venait de présenter Chanut à la reine de Suède. Le 3 février, La Thuillerie écrivit encore : « Je parts, Dieu aydant, apres demain... quittant la Suede. J'y » laisse M^r Chanut instruit de toutes choses, et dans une parfaite estime » de Sa dite Majesté. » Afin d'entretenir cette estime, sans doute, La Thuillerie demande à Mazarin qu'on envoie quelques présents pour la reine : « des monstres peintes, des desabillés parfumez, quelques chevaux » de legere taille... » Enfin, Chanut écrivit le 8 février 1646 : « Le départ » de M. de la Thuillerie me donnant lieu d'attendre les commandemens » de V. Eminence... ». Chanut resta en Suède comme Résident du roi auprès de la reine Christine. Tous ces détails ont été copiés aux Archives des Affaires étrangères, *Registre des négociations avec la Suède*, année 1646 et suiv., p. 346, 347, 397 et 400.

CDXXVII.

DESCARTES A CAVENDISH.

Egmond, 30 mars 1646.

AUTOGRAPHE, Bibl. Nat., fr. n. a. 5160, f. 31-34.

Autographe formé d'une demi-feuille, remplie des deux côtés (recto 18 lignes, plus l'en-tête, verso 29 lignes); d'une feuille entière, pliée en deux (premier feuillet, 27 lignes de chaque côté; second feuillet, 28); enfin, d'une demi-feuille, remplie d'un côté seulement (18 lignes, plus la suscription, la date, la signature); de l'autre côté se trouve l'adresse, avec deux cachets de cire rouge, aux initiales R et C entrelacées, et un bout de soie jaune à l'un d'eux. Ecriture très soignée, beaucoup plus que dans les lettres à Mersenne; alinéas bien distincts; Descartes a mis soigneusement à la ligne, ce qu'il ne faisait guère non plus en écrivant à Mersenne. En bas et à gauche de la première page, on lit : 27 C. « Voyez la 57^e des MSS. de la Hire », dit l'exemplaire de l'Institut (le 5 a été rajouté après coup et d'une autre main sur un 2 encore visible). N^o 71 de dom Poirier. — Les figures manquent; elles se trouvaient sans doute sur une feuille à part. Nous donnerons celles de Clerselier, ainsi que les variantes du texte imprimé, t. III, lettre 86, p. 491-498, « A Monsieur de Cavendische, Chevalier Anglois ».

Monfieur,

Le tiens a beaucoup d'honneur qu'il vous ait pleu
me propofer vne queftion, touchant laquelle quelques
autres n'ont pû vous fatisfaire. Mais i'ay bien peur de
le pouuoir encore | moins, pource que mes raisonne- 5
mens ne s'accordent pas avec les experiences que vous
auez pris la peine de m'enuoyer; & toutefois ie vous
auouë ingenuëment que ie ne puis encore aperceuoir
en quoy ils manquent. C'est pourquoy ie les expose- 10
ray icy tels qu'ils font, affin de les foumettre a vofre
iugement, & que vous me faciez, s'il vous plaift, la
faueur de m'inftuire.

Il y a enuiron vn mois que, le R. P. Mercenne
m'ayant propofé la mefme difficulté, ie luy fis ref- 15
ponfe ^a que, comme il y a vn centre de grauité en tous
les cors, felon lequel ils defcendent librement en l'air,
ainfy ceux qui fe meuuent eftant fuspendus, ont vn
centre de leur agitation, lequel regle la durée de ce
que vous nommez leurs vibrations, en ^b forte que tous 20
ceux en qui ce centre d'agitation eft egaleme[n]t diftant
de l'aiffieu autour duquel ils fe meuuent, font leurs
vibrations en tems egal. Mais i'exceptois neanmoins
tres expreffement ce que la refiftance de l'air peut 25
changer en cete proportion. Puis, fupposant qu'on
auoit foin, en faifant les experiences, d'euitter cete
refiftance de l'air, en n'examinant que les figures ou

5 pource que] parce que. — 15, 20 et 24 en] dans. — 26 en]
13 R. P.] Reuerend Pere. — &.

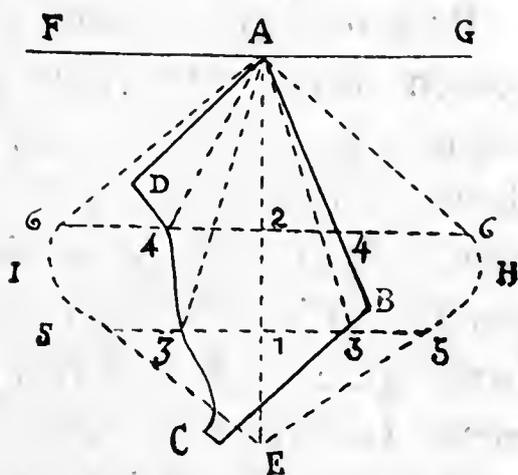
a. Lettre CDXXIII ci-avant, p. 362. Cf. lettre CDXXIII bis, p. 366.

b. Descartes a écrit deux fois le mot *en*.

elle n'est pas sensible, a cause que sa quantité ne peut
 estre déterminée par raison, ie m'arestois seulement a
 chercher ce centre d'agitation par les regles de la
 Geometrie, lesquelles ie pense infallibles en ce point;
 5 & voycy celle que ie donnois.

Ayant, par exemple, le cors ABCD tant irregu-
 lier qu'on le voudra supposer (ce qui s'entend toute-
 fois en telle sorte que sa figure ne face point que la
 resistance de l'air soit sensible, & que, par consequent,
 10 il n'ait pas beaucoup d'épaisseur), ie determine, | pre-

mierement, l'aisieu FG,
 autour duquel ie suppose
 qu'il fait ses vibrations, &
 la perpendiculaire AE, qui
 15 rencontre cet aisieu a an-
 gles droits & passe par le
 centre de gravité de ce
 cors. Puis, imaginant vne
 infinité de cylindres de di-



20 uerses grandeurs, qui ont tous pour aisieu la ligne
 FG & qui coupent ce cors, ie descriis vne figure
 plâte AHEI, qui a pour diametre la perpendiculaire
 AE, & dans laquelle toutes les lignes droites or-
 données en mesme façon des deux costez a angles
 25 droits a cete perpendiculaire, comme sont 26 & 15,
 ont entre elles mesme raison que les pyramides
 dont le sommet est au point A & qui ont des bases
 égales aux parties des superficies des cylindres sus-
 dits, lesquelles se trouent dans ce cors. En sorte
 30 que, prenant a discretion dans cete perpendiculaire

4 en] dans. — 5 celle] celles.

AE les points 1 & 2, l'ordonnée 15 ait même raison a l'ordonnée 26 que toute la pyramide A73^a, dont la base 73 est partie d'une superficie cylindrique, a la pyramide A44, qui a aussi pour base la superficie commune a ce cors & au cylindre qui le coupe aux points 4,4. Puis enfin ie cherche le centre de gravité de cete figure plate, & ie dis que le centre d'agitation du cors donné ABCD est dans la perpendiculaire AE, au même point ou est ce centre de gravité. De quoy i'adiousteray icy la demonstration.

Premierement, comme le centre de gravité est tellement situé, au milieu d'un cors pesant, qu'il n'y a aucune partie de ce cors qui puisse, par sa pesanteur, détourner ce centre de la ligne suiuant laquelle il descend, dont l'effect ne soit empêché par une autre partie qui luy est opposée & qui a iustement autant de force qu'elle : d'ou il suit que ce centre de gravité se meut toujours, en descendant, par la même ligne qu'il feroit s'il estoit seul, & que toutes les autres parties du cors dont il est le centre fussent ostées; ainisy, ce que ie nomme le centre d'agitation d'un cors suspendu, est le point auquel se raportent si également les diuerses agitations de toutes les autres parties de ce cors, que la force que peut auoir chascune d'elles a faire qu'il se meue plus | ou moins viste qu'il ne fait, est toujours empêchée par celle d'une^b autre qui luy est opposée; d'ou il suit aussi (*ex definitione*) que ce centre d'agitation se doit mouuoir autour de l'aissieu

a. Clerselier a imprimé « A33 », d'accord avec sa figure, et de même à la ligne suivante, « 33 ». — D'après le texte de l'autographe, il faudrait remplacer par un 7 l'un des deux 3 de la figure.

b. Descartes a écrit *m*, et Clerselier imprime aussi *m*.

auquel il est suspendu, avec la mesme vitesse qu'il feroit si tout le reste du cors dont il est partie estoit osté, & par consequent, de mesme vitesse que feroit vn plomb pendu a vn filet a mesme distance de l'aissieu FG.

5 Apres cela, ie considere qu'il n'y a rien qui empesche que ce centre d'agitation ne soit au mesme point auquel est le centre de grauité, sinon que les parties les plus eloignées de l'aissieu, autour duquel ce cors se meut, sont plus agitées que celles qui en

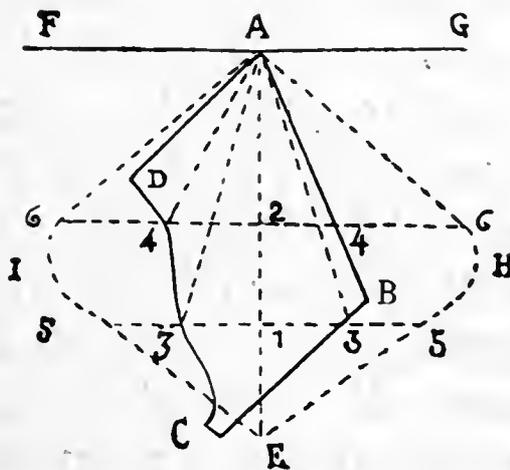
10 sont plus proches; d'ou ie conclus qu'il doit estre en quelque point de la perpendiculaire AE, en laquelle ie suppose qu'est aussy le centre de grauité,

15 pource qu'au regard des parties qui sont des deux costez de cete perpendiculaire également distantes de l'aissieu FG, il n'y a

20 aucune difference entre les proprietéz de ces deux centres; mais il doit estre en vn point de cete perpendiculaire plus eloigné de cet aissieu que n'est celuy de grauité, pource que ce sont les parties qui en sont les plus eloignées, qui ont le plus d'agitation.

25 Enfin ie considere que toutes les parties de ce cors, qui sont également distantes de cet aissieu FG, c'est a dire qui sont en la superficie d'vn mesme cylindre, lequel a aussy FG pour son aissieu, sont également agitées, & que celles qui sont en la superficie d'vn autre

30 cylindre plus grand, ou plus petit, qui a aussy FG pour



10, 12, 21, 27 et 29 en] dans. — 25 après les] autres ajouté.

aiffieu, font plus ou moins agitées, a raison de ce que le diametre de leur cylindre est plus ou moins grand que le diametre du precedent, & | par confequent qu'il y a mefme raifon entre la force de l'agitation qu'ont enemble toutes les parties de ce cors, qui font en la 5
 fuperficie du premier cylindre, & celle qu'ont toutes les parties du mefme cors qui font en la fuperficie du fecond, qu'il y a entre les pyramides, ou autres folides de mefme efpece, quels qu'ils foient, qui ont leur^a 10
 bafes egales a ces fuperficies cylindriques, & leur hauteurs egales aux diametres ou demidiametres des mefmes cylindres. Car la force de leur agitation ne fe mefure pas feulemēt par leur viteffe, dont la difference est representée par les differentes hauteurs de ces folides, mais auffy par la diuerfe quantité de leur 15
 matiere, laquelle est representée par les diuerfes grandeurs des bafes. D'ou il fuit euidenment que le centre de grauité de la figure plate defcrite cy deffus tombe au mefme point, dans la perpendiculaire AE, que le centre d'agitation demandé, qui est ce que 20
 i'auois a demonftrer.

Mais, pource que les experiences que vous m'avez fait la faueur de m'enuoyer, femblent estre fort eloi- gnées de ce calcul, il faut encore icy que ie tafche d'en dire la raifon, laquelle ie croy proceder de ce que les 25
 figures des cors qu'on a examinez rendent la refiftance de l'air fort fenfible. Car, pour les triangles ifofceles, ie m'affure que, s'ils auoient esté fufpendus par l'angle

5 et 7 en] dans. — 6 celle] celles.

a. Sic pour ce pluriel dans toute la lettre.

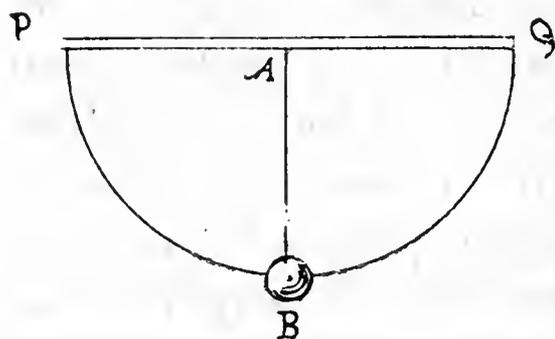
opposé a leur base & qu'on les eust fait mouuoir au-
 tour d'un aissieu auquel cete base eust tousiours esté
 parallele, on eust trouué, aussy bien en ceux dont
 l'angle opposé a la base est de 60 ou 90 ou 120 degrez,
 5 qu'en celuy de 20, que la perpendiculaire tirée de cet
 angle sur la base eust tousiours eu a peu pres la pro-
 portion de 4 a 3 avec le plomb, ou, comme vous le
 nommez, le funependule, dont les vibrations sont iso-
 cronos, suiuant ce que i'ay cy deuant escrit au R. P. Mer-
 10 cenne^a. Mais si on fait mouuoir ces triangles en autre
 sens, en forte que les angles a la base se haussent &
 se baissent l'un apres l'autre, & non point egale-
 ment en mesme tems (ce que ie iuge qu'on a fait en vos ex-
 periences), cete proportion entre la perpendiculaire
 15 & le funependule doit estre | beaucoup plus grande que
 de 4 a 3, & elle doit estre d'autant plus grande que
 l'angle opposé a la base est plus obtus, comme i'auois
 aussy mandé au P. M. Et ie pense que l'experience qui
 fuit peut suffire pour demonstrier que cela ne vient que
 20 de la resistance de l'air.

Si vn baston, ou autre cors long, comme P Q, ega-
 lement gros des deux costez, est tellement suspendu
 par son milieu au point A, qu'il soit en parfait equi-
 libre, il n'y a personne qui n'auouë que la moindre
 25 force est suffisante pour faire hausser & baïsser ses deux
 bouts P & Q a toute forte d'inclinations, & qu'il n'y a

3 en] dans. — 4 de 90. — — 18 P. M.] Reuerend Pere
 de 120. — 5 qu'en] que dans. Merfenne. — 25 ses] les. —
 — 6 la] sa. — 9 R. P.] Reue- 26 toutes sortes.
 rend Pere. — 10 en] dans vn.

a. Voir ci-avant p. 367, l. 19.

rien que la resistance de l'air qui empesche que cete
mesme force ne le puisse aussy hauffer & baiffer avec
la mesme vitesse qu'elle se peut mouuoir estant seule
(car ie comprehens icy sous ce nom de resistance de l'air
ce que les autres appellent la tardiueté ou l'inclina-
tion au repos qu'ils pensent estre naturelle a tous les
cors; & ie luy donnerois encore vn autre nom, si i'en-
treprenois d'expliquer toute cete matiere suiuant mes

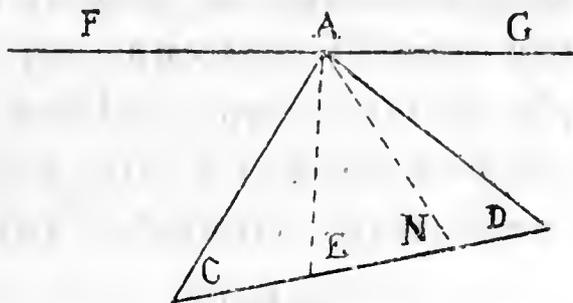


principes, mais cela re-
quereroit beaucoup de
tems), de façon que,
puisque le plomb B at-
taché au filet AB, que
ie suppose egal a la ligne
AP ou AQ, fait ses vi-

brations en certain tems, si on attache ce mesme plomb
B a l'vn des bouts du baston P ou Q (ou bien aussy
en quelque autre endroit que ce soit du demicercle
PBQ, lequel ie suppose si leger qu'il n'apporte en cecy
aucun changement qui soit sensible), il n'y aura rien qui
l'empesche de faire ses vibrations aussy viste qu'upa-
rauant, sinon la resistance que fait l'air au mouuement
de ce baston; mais on trouuera, par experience, que
si ce plomb n'est point fort gros & pesant, a comparai-
son du baston, il fera ses vibrations beaucoup plus len-
tement, en le faisant ainfy mouuoir avec | foy, que s'il
n'estoit attaché qu'a vn filet. Si donc on fait exacte-
ment cete experience, & qu'apres cela on considere le
triangle ACD, tellement suspendu en A que, lorsque

2 aussy *omis.* — 12 puisque 18 en] à. — 20 aura] a. —
omis. — 15 fait] faisant. — 26 foy] luy. — 28 cela *omis.*

son angle D descend de G vers E, son autre angle C monte vers F, on verra clairement qu'il n'y a, la plus part du tems, qu'une petite partie de ce triangle qui ait de la force pour le mouvoir, & que tout le reste ne sert qu'à retarder ses vibrations, en mesme façon que le baston PQ retarde celles du plomb B. Car, au point ou il est maintenant, toute sa partie CAE, qui est au delà de la perpendiculaire AE, & une autre partie de l'autre costé, qui luy est egale, a sçavoir EAN, sont en equilibrio, ainfty que les deux costez du baston PA. & AQ, si bien qu'il ne reste que DAN qui agisse & represente le plomb B. Et a mesure que l'angle D descend vers E, cete partie NAD devient plus petite, & l'autre NAC devient plus grande, ce qui estant calculé & adiousté a ce que j'avois cy devant mandé au P. Mercenne, ie ne doute point qu'il ne s'accorde avec toutes les experiences, pouruû qu'elles foyent faites exactement.



Mais il y a beaucoup de choses a observer, affin de ne se pas mesprendre en les faisant, & qu'il n'y ait point d'autres additions ou deductions a faire en ce calcul. Car, premierement, la longueur du funependule ne doit estre contée que depuis le principe de son mouvement A iusques au centre d'agitation du plomb B, lequel n'est pas sensiblement different de son centre de grauité. Puis, il faut auoir soin que l'epaisseur des

14 PA] AP. — & omis. — 15 qui represente. — 16 NAD] DAN. — 19 P.] R. Pere.

lames, dont on fait ces triangles, soit fort egale en toutes leurs parties; & que la pointe de l'angle, par lequel ils sont suspendus, se raporte bien iustement a l'aissieu autour duquel ils se meuvent.

Au reste, Monsieur, i'ay bien peur que vous ne blas- 5
miez ma temerité, de ce que i'ose ainfy determiner
des choses qui dépendent de l'experience, sans que
i'en aye fait l'espreuue auparauant; mais ie vous su-
plie de croire que c'est le zele, que i'ay a vous obeir,
qui m'a porté a escrire icy mon sentiment sans au- 10
cune reserue, comme ie suis aussy sans reserue,

Monsieur,

Vostre tres humble &
tres obeissant seruiteur

DESCARTES.

D'Egmond, le 30 Mars 1646.

Adresse :

A Monsieur
Monsieur le Cheualier de
Cauendyffche 20
a Paris.

Dans cette lettre à Charles Cavendish, Descartes, probablement embar-
rassé par les résultats des expériences qui lui étaient communiquées, mais
dont nous n'avons pas le détail^a, fait une grave réserve sur sa théorie, telle

1 en] dans. — 14 tres obeissant] fidele. — 16 D'Egmond... 1646
en tête de la lettre.

a. On peut cependant consulter les *Reflectiones physico-mathematicæ*
du Père Mersenne (*Novarum observationum physic.-math. tomus III*,
Parisiis, 1647, pages 114 à 125).

que nous la lisons, dans la pièce CDXXIII *bis* (voir l'*éclaircissement*, p. 370). Pour le cas général, où le pendule composé n'est pas une figure plane oscillant autour d'un axe situé dans son plan, il admet un retardement (ou une augmentation de la longueur du pendule synchrone) qui serait dû à la résistance de l'air. C'est une argutie, à laquelle il recourt parce qu'il avait précédemment réservé les effets de cette cause; mais il est bien clair que ces effets devraient au contraire être plus sensibles dans le cas de l'oscillation d'une figure plane autour d'un axe situé dans son plan, et d'autre part les explications qu'il donne attribuent à l'air un effet qui doit, tout au contraire, dans les théories modernes, être attribué à l'inertie. Si, enfin, il indique un moyen théorique de calculer la correction à apporter, il ne le fait qu'en termes très vagues, comme pour se ménager une nouvelle porte de sortie, et il eût probablement été assez embarrassé d'effectuer en réalité les calculs qu'il propose. Aussi, dès sa lettre suivante à Mersenne (ci-après, p. 391, l. 16), déclarera-t-il que cet *empêchement de l'air* ne peut être déterminé que par l'expérience. (T.)

CDXXVIII.

DESCARTES A UN AVOCAT.

Egmond, 17 avril 1646.

AUTOGRAPHE, Londres, *British Museum*, MS. Harl. 4933, f. 152.

Le MS. porte cette seule indication : « Descartes à M^{***} (an *advocate*). » Il s'agit d'un avocat d'Utrecht, dont on ignore le nom.

Monfieur,

Puisque vous auez vne cause entre les mains, en laquelle on fait souuent mention de moy^a, & ou il peut arriuer plusieurs incidens que i'ay interest de sçauoir, ie vous suplie de trouuer bon que ie m'adresse
5 a vous, pour en apprendre le succez & les particularitez qui me concernent. La profession d'Auocat que

a. Sans doute le procès Schoock-Voet à Utrecht. Voir ci-avant p. 297 et p. 299; et la lettre ci-après, à Wilhem, du 15 juin 1646.

vous faites, & l'équité de ma cause m'assurent que vous ne refuserez pas de me recevoir icy au nombre de vos cliens, outre que la connoissance que j'ay de vostre courtoisie, & l'amitié que les Mathematiques m'ont fait autrefois avoir avec M^r vostre fils, qui les sçauoit en perfection, & eust pû y surpasser tous les autres, s'il eust vescu, me promettent^a que cete occasion de m'obliger ne vous fera pas defagreable. Je n'eusse toutefois osé vous supplier de la prendre, crainte qu'elle ne vous face acquerir les mauuaisés graces de Monsieur Voetius, si ie n'estois assuré que vous les auez desia, autant que vous les sçauriez iamais auoir, puisque vous defendez celuy qu'il poursuit; & il est si violent, en tout ce qu'il fait, que ie ne puis croire que le pouuoir qu'on luy a laissé vsurper en vostre ville, soit de durée; mais l'obligation que ie vous auray, sera eternelle, & ie suis,

Monfieur,

Vostre tres humble &
tres acquis seruiteur,

DESCARTES.

D'Egmond binnen, le 7/17 Auriil 1646.

On adresse les lettres qu'on prend la peine de m'écrire
à M^r Adam Spücker
Meeſter int Weefhuys
tot Alckmaer.

^a. Avant *me promettent*, Descartes avait d'abord écrit, puis barré, *m'affir* (pour *m'assurent*).

CDXXIX.

DESCARTES A MERSENNE

[Egmond], 20 avril 1646.

Texte de l'exemplaire de l'Institut, tome III, lettre 93, p. 519-523.

« Au R. Pere Mersenne. Le 20 Avril 1646 » (Clerselier). « La 58^e des MSS. de la Hire » (Inst.). Le N^o 58 est récrit sur 26 barré, numéro d'un classement primitif, fait à rebours. C'est le N^o (50) de dom Poirier.

Mon Reuerend Pere,

Il y a enuiron trois semaines que i'ay écrit à Monsieur de Cauendische, touchant les difficultez que vous propofez, & ie ne doute point qu'il ne vous fasse voir ma lettre^a, à cause que i'y ay fait mention de celle que ie vous auois écrite auparauant touchant le mesme fuiet^b. C'est pourquoy ie n'en diray icy autre chose, sinon que la grande difference qui est entre les vibrations des triangles fort obtus, ou de ceux qui sont suspendus par leurs bases, & le calcul que i'en auois fait pour tous les triangles en general, ne vient que de la cause que i'auois nommée l'empeschement de l'air, laquelle, comme i'auois, ce me semble, dit cy-deuant^c, est beaucoup plus considerable aux triangles obtus qu'aux autres. Or ie croy que la quantité de cét empeschement ne se peut deter-

g fort *omis*.

a. Lettre CDXXVII ci-avant, p. 379.

b. Lettre CDXXIII, p. 362.

c. Dans la partie perdue de la lettre CDXXIII; Voir plus haut, p. 364.

miner que par l'expérience. C'est pourquoy, pour la rendre moins sensible, j'auois seulement considéré les triangles suspendus par vn angle, & dont la base demeure tousiours parallele à l'aissieu autour duquel ils se meuuent. Car ie ne presume pas tant de moy- 5
mesme, que d'entreprendre d'abord de rendre raison de ce qu'vn autre aura expérimenté; mais ie croy que la principale adresse qu'on puisse employer, en l'exa-
men des expériences, consiste à choisir celles qui de- 10
pendent de moins de causes diuerses, & desquelles on peut le plus aisément decouurer les vraies raisons.

Ie vous enuoye icy quelques-vnes des fautes que j'ay remarquées dans l'Aristarque^a, & ie vous diray icy, entre nous, que j'ay tant de preuues de la mediocrité 15
du sçauoir & de l'esprit de son Autheur, que ie ne puis assez admirer qu'il se soit acquis à Paris quelque reputation. Car enfin, outre son inuention de la Rou-
lette^b, qui est si facile qu'elle auroit pû estre trouuée par vne infinité d'autres aussi bien que par luy, s'ils se fussent voulu employer a la chercher, ie n'ay iamais 20

1-2 pour... sensible omis. — ajouté. — 7 ce... aura] tout ce
3 dont la] lors que leur. — qu'on peut auoir. — 16 quelque]
4 tousiours omis. — 5 après tant de. — 19-20 s'ils... chercher]
meuuent] pour rendre cet em- s'il estoit arriué qu'ils l'eussent
pêchement moins sensible. cherchée.

a. Voir la lettre suivante. Il s'agit de l'ouvrage : *Aristarchi Samii De mundi systemate, partibus et motibus eiusdem, libellus. Adiectæ sunt Æ. P. de Roberval Math. scient. in Coll. Reg. Franciæ Profess. notæ in eundem libellum.* — Parisiis, apud Guillelmum Baudry, M.DC.XLIV. — Par une fiction de pure forme, et pour ne pas paraître se prononcer ouvertement pour le système de Galilée, Roberval avait présenté cet ouvrage comme tiré d'un vieux manuscrit que lui aurait communiqué Pierre Brulart de Saint-Martin.

b. Voir t. II, lettre CXXI, p. 116.

rien veü de sa façon, qui ne puisse seruir à prouuer
 son insuffisance : comme, premierement, ce qu'il écri-
 uit pour défendre la regle de M. de Fermat contre
 moy^a, où il mit plusieurs impertinences ; puis, lors
 5 qu'il pensoit auoir trouué vne omission & vne faute
 dans ma Geometrie^b, où toutesfois il s'estoit trompé
 dans l'un & dans l'autre ; puis, lors que ie luy en-
 uoyay^c la solution de trois questions qu'il confessoit
 n'auoir pu trouuer, & dont il ne pouuoit pas mesme
 10 entendre les solutions, si Monsieur de Beaune ne luy
 eust aidé, bien qu'il eust broüillé plusieurs mains de
 papier, pour tascher de faire vn petit calcul, que i'y
 auois obmis à dessein, sans qu'il en püst venir à bout.
 Je n'adiouste point qu'il n'a iamais sceu trouuer la que-
 15 stion que Monsieur de Beaune nous proposa à tous, &
 dont ie n'ay point appris que personne, excepté moy,
 luy ait enuoyé la solution^d, car elle estoit assez difficile.
 Mais, quand ie n'aurois iamais rien veü de luy que
 son Aristarque, où il suppose *tanquam ex Mechanicæ,*
 20 *vel Geometricæ, vel Opticæ principijs notissima*, des choses
 qui sont appertement fausses, ie ne pourrois iuger de
 luy autre chose, sinon qu'il pense estre beaucoup plus
 habile qu'il n'est, & que c'est plustost en faisant le ca-
 pable, & en méprisant les autres, qu'il s'est acquis
 25 quelque reputation, que non pas en produisant
 quelque chose de son esprit qui la meritoit.

4 impertinences] choses inu- — 9 n'auoir pu] ne pouuoir. —
 tiles. — 8 confessoit] confessa. 16 excepté] que.

a. Ecrit perdu et lettre CXX, t. II, p. 103.

b. Lettre CXX, t. II, p. 114.

c. Lettre CXXXVIII, t. II, p. 307.

d. Lettre CLVI, t. II, p. 510.

Il n'a pas besoin de demander permission pour répondre à ce que ie vous enuoye contre son liure ; car c'est vne chose qu'il a droit de faire, encore que ie ne le voudrois pas, comme ie l'auray aussi de dire mon sentiment de ce qu'il a trouué à reprendre dans ma Geometrie, quand ie l'auray veu. Mais iusques icy ie ne sçache point qu'elle contienne aucune chose que ie voulusse y auoir changée, ny en quoy ie pense auoir manqué à l'ordre ou à la verité des choses que i'ay écrites. Seulement y ay-ie obmis quantité de choses, qui auroient pû seruir à la rendre plus claire, ce que i'ay fait à dessein, & ie ne voudrois pas y auoir manqué.

Au reste, pour ce que i'ay remarqué, par quelques vnes de vos lettres precedentes, qu'on vous en auoit parlé avec mépris, ie vous diray encore icy, que ie ne croy pas que ny Monsieur de Roberual, ny aucun de ceux qui ne seront pas plus habiles que luy, soient capables d'apprendre tout ce qu'elle contient en toute leur vie ; & ainsi, que ie n'ay pas besoin de la refaire, n'y d'y adioûter rien de plus, pour la rendre recommandable à la posterité. Ce qui m'auoit cy-deuant fait proposer de la refaire ; n'estoit que pour l'éclaircir en faueur des lecteurs ; mais ie voy qu'ils font la plupart si malins, que i'en suis entierement degousté.

I'ay veu le *Bonaventura Cau(alieri)*^a, estant dernie-

4 voudrois] voulusse.— 8 changée] mise autrement que ie n'ay fait. — 22 Ce qui] Rien ne. —

23 n'estoit *omis*. — 26 Caua-
lieri] Cau.

a. C'est-à-dire la *Geometria indivisibilibus continuorum nova quadam ratione promota*, Auctore Fr. Bonaventura Cavaliero. — Bononiæ, typis Clementis Ferronii, M. DC. XXXV.

rement à Leyde, mais ie n'ay fait qu'en parcourir les propositions, pendant vn quart | d'heure, pource que le ieune Schooten, que vous auez veu à Paris, & qui est maintenant Professeur à Leyde, en la place de son Pere^a, m'affuroit que ce Cauallieri ne fait autre chose que demonstrier, par vn nouveau moyen, des choses qui ont desia esté démontrées par d'autres, & que ce nouveau moyen n'est autre que l'vn de ceux dont ie me suis seruy pour demonstrier la Roulette^b, en suppo-
 5 fant que deux triangles curuignes differens estoient égaux, pource que toutes les lignes droites, tirées en mesme sens en l'vn qu'en l'autre, estoient égales. Si cela est la clef qui a commencé d'ouurer l'esprit du Roberual, comme vous m'auez mandé en quelques
 10 lettres, il doit estre encore fermé à beaucoup de ressorts. Car i'en sçay mille qui sont plus importantes, & il y en a plusieurs en ma Geometrie; mais il ne les y trouuera pas aisément, puisque, si chacune n'est expliquée par vn gros liure, tel que celuy du Cauallieri,
 15 il ne les aperçoit pas.
 20

M: le Conte ne doit pas douter que ie ne tienne a faueur qu'il ait pris la peine de me faire des obiections^c, & que ie ne tâche d'y répondre sitôt que ie

7 par d'autres] ailleurs. —
 13 après est, virgule ajoutée. —
 13-14 du Roberual] de C. —
 14-15 mandé... lettres, il] écrit cy-deuant, n'a pas encore toutes les façons qu'elle peut auoir, & son esprit. — 16 qui sont *omis*. —

17 il... en] i'en ay mis quantité dans. — 18-19 chacun... expliqué. — 19 tel... Cauallieri *omis*. — 20 aperçoit] connoist. — 21 à 4, p. 396, M. le Conte... le mesme *omis*.

a. Voir ci-avant, p. 339, note a.

b. Voir t. II, p. 257 et suiv.

c. Lettre CDXLII ci-après.

les aurai reçues. l'ay connu autrefois M. le Conte, qui étoit tresorier general de l'extraordinaire des guerres, & bon ami de M. le Vasseur, ami aussi de M. Chanut. le ne fais si ce fera le mesme.

Si vous voyez Monsieur Picot, ie vous prie de luy dire que i'ay receu ses lettres, mais que ie ne puis encore luy enuoyer la suite de sa version, pour ce que ie n'ay encore sceu trouver vn quart d'heure, en tout vn an qu'il y a que i'en suis à cet article, pour éclaircir mes lois du mouuement. le suis si degousté du métier de faire des liures, que ce m'est de la peine seulement d'y penser. le ne manqueray pas toutesfois de luy enuoyer, dans quinze iours, ce qu'il m'a demandé, & ie suis passionnément son seruiteur, comme ie suis aussi,

Mon R. P.,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant
seruiteur, DESCARTES.

CDXXX.

DESCARTES A MERSENNE.

Egmond, 20 avril 1646.

COPIE MS., Bibl. Nat., fr. n. a. 5160, f. 35 et 36.

Copie de la main de Mersenne. Une feuille pliée en deux; le premier feuillet est rempli des deux côtés; le second, d'un côté seule-

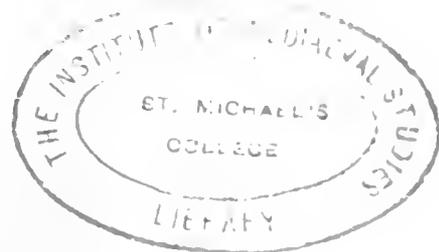
10 en quelque chose *ajouté* sçauois mettre en aucune façon.
avant mes. — lois] *regles.* — — 14-15 aussi ie suis.
11-12 ce... penser] ie ne m'y

ment; sur l'autre se trouve une adresse : « A Monsieur, Monsieur Millon, Avocat du Parlement, demeurant rue de Tirechappe, aboutissant à la rue S^t Honoré pres des Halles, a Paris. » En bas et à gauche de la première page, on lit : 25 C; en haut et à droite (51). « Voyez les 59 et 60 des MSS. de La Hire », dit l'exemplaire de l'Institut; ces deux numéros 59 et 60 ont été rajoutés sur d'autres, qu'on peut encore lire, 25 et 24, numéros d'un classement primitif à rebours. C'est la lettre 94, t. III, p. 523-527, de Clerselier, dont nous donnons les variantes. Or la lettre suivante 95, de Clerselier, t. III, p. 527-533, qui n'est que la version française de celle-ci, porte, sur l'exemplaire de l'Institut, cette indication : « la 60 de M. de la Hire », et 60 est récrit sur un numéro primitif, 24, qui a été barré. Il pourrait sembler, d'après cela, que la pièce 60 de la collection La Hire contenait la version française, qui, par exception, ne serait point l'œuvre de Clerselier. Mais l'inventaire de dom Poirrier nous apprend, au contraire, (voir t. II, Introd., p. VIII), que cette pièce était l'autographe latin, dont la pièce 59 n'est qu'une copie. Si d'ailleurs Descartes a écrit en latin cette critique de l'Aristarchus, c'est que cet ouvrage était aussi en latin, et que, d'autre part, la critique était destinée à circuler.

Ægrè admodum me accingo ad iudicium ferendum
de ijs scriptis, de quibus saluâ veritate dicere nil pos-
sum, quod eorum autoribus placitum putem; eâque
in re valdè dissimilis sum plerisque alijs, qui tum de-
5 mum silent, cùm nil possunt inuenire, nec quidem fin-
gere, quod reprehendant. Idcirco non scripsi antehac
quid notassem in subditio illo Aristarcho^a, de quo
quid sentirem petieras, < quamuis duo eius exemplaria
duabus diuersis vijs, eo fine à te transmiffa, dudum
10 acceperim >. Sed quia iterum vrges, monesque illius
autorem dicere se aliquid mancum in ijs quæ de Geo-

1 avant le début, la suscription 10 quamuis... acceperim Clers.;
Reuerendissime Pater. — 2 et omis par Mersenne. — 11 ali-
5 nihil. — 7 Aristacho. — 8- quid mancum] aliquos errores.

a. Voir plus haut, p. 392, note a. — Descartes ne respecte guère la fiction imaginée par Roberval. Toutefois il évitera de prononcer son nom.



metriâ ante 9 annos scripsi reperisse^a, vt eum ad id quod mancum putat indicandum inuitem, cogor hîc paucis exponere quid mihi de eius scripto videatur.

Quoties aliquid assumimus ad aliud explicandum, semper id quod assumimus isto alio probabilius, euidenti- 5
us, simpliciufque, vel quocumque modo notius esse debet, alioqui nil lucis ei potest afferre. Si quis autem pro singulis quæ voluit exponere, non modo totidem alia æquè ignota, sed multò plura & minùs 10
credibilia supposuit, ac præterea ex ijs quæ ita suppo-
fuit, ea quæ voluit concludere non sequantur, certè prætere-
dere non debet se aliquid egregij præstitisse.

Tria autem duntaxat ad systema mundi pertinentia, & alia tria quæ propriè ad illud non pertinent, in toto isto libro notauit, quorum autor causas reddere conatus 15
fit. Primum est, quòd sol & terra, & aliæ insigniores partes vniuersi, quendam inter se situm seruent. Secundum, quòd eadem circulariter moueantur. Tertium, quòd earum tamen motus non sint perfectè circulares, sed aliquid irregularitatis contineant, ad quod 20
vltimum referuntur ea omnia quæ de lunæ declinatione, de apogæis & perigæis, atque de præcessione æquinoctiorum operosè differuit.

Alia tria sunt, de æstu oceani, de generatione cometarum, quos tanquam meteora considerat, & de 25
apparentiâ eorum caudæ. Reliqua omnia quæ ibi habentur ex Copernico vel Keplero exscripta sunt, &

1 : 9] novem. — scripsi] in lucem edidi. — 1-2 id quod... indicandum] errores illos meos mihi

indicandos. — 7 nihil. — 14 quæ ad illud propriè. — 15 quorum causas reddere author.

a. Voir plus haut, p. 363, l. 5-18.

nullâ ratione illustrantur, sed tanquam vera atque indubitata supponuntur : vt, quòd materia Cælorum sit fluida, quòd planetæ omnes circa Solem moueantur, quòd etiam terra sit inter planetas; & similia.

5 Vt autem primum, quod est de situ partium vniuersi explicet, supponit : 1^o Solem potenter calefacere, ac materiam, ex quâ mundus componitur, esse fluidam, liquidam, permeabilem, diaphanam, quæ vi caloris maioris aut minoris rarior aut densior effici possit. 2. Corpus densius immistum rariori liquido manere non posse, sed ferri ad partes liquidi densiores, si liquidum istud sit diuersæ densitatis. 3. Toti mundanæ materiæ, & singulis eius partibus inesse quandam proprietatem, vi cuius tota illa materia cogatur in vnum corpus continuum, cuius
15 partes omnes continuo nisu ferantur ad se inuicem, seseque^a reciprocè attrahant, vt arctè cohæreant. 4. Denique aliam inesse præterea similem proprietatem omnibus & singulis terræ, aquæ, aërisque partibus, vi cuius ad se inuicem ferantur, & se reciprocè attrahant; adeò vt hæ
20 (similique etiam modo aliæ omnes quæ aliquos planetas componunt, aut circumiacent) singulæ duas eiusmodi habeant vires, vnâ quæ ipsas cum alijs partibus sui planetæ, aliam quæ easdem cum reliquis omnibus partibus vniuersi, coniungat. Quæ sanè omnia
25 multò minùs intelligibilia sunt vno illo mundi partium situ, quem ipsorum ope vult explicare.

4 quod Terra sit etiam. — Mundanæ. — 21 aut circumiacent] vel circumdant. — 24 omnibus *omis*. — 25 multò *omis*.

a. Au lieu de *seseque*, Mersenne a écrit *sicque*, en corrélation avec *vt*; mais le texte de Roberval (p. 2, l. 10 de l'édition de 1647) porte bien *seseque*... *vt*.

Nam, primùm, non magis experientiâ constat Solem calefacere, mundi materiam esse fluidam, liquidam, &c., | atque vi caloris multa corpora posse rarefieri, quàm constet eâdem experientiâ Solem & alia sidera eum inter se situm habere, quem reuerâ habent; multòque faciliùs intelligimus quomodo ex eo solo quòd ab initio eum situm habuerint, nec detur ratio cur illum postea mutarint, sequatur eundem adhuc ab ijs retineri, quàm quomodo Sol calefaciat, & ex eius calore sequatur rarefactio. Videmus enim necesse fuisse, vt ab initio omnia corpora aliquem inter se situm haberent, & < quia non apparet causa cur alium potiùs quàm hunc haberent, > nulla est etiam quærenda cur hunc habuerint.

Non autem ita videmus solem debuisse calefacere, nec quid < sit calor, nec quid sit esse fluidum, liquidum, permeabile, diaphanum; nec quid > sit rarefactio, nec quomodo hæc sequatur ex calore; quinimo docet etiam experientia, quædam corpora vi caloris non rarefieri, sed condensari, vt videre est in glacie, quæ, si modicè incalescat, vertitur in aquam se densiorem.

Atqui longè absurdus est quod præterea supponit, corpus densius immistum rariori liquido manere non posse, sed ferri ad partes liquidi densiores. Ad hoc enim intelligendum, necesse est imaginari vnumquodque corpus, siue quamlibet particulam

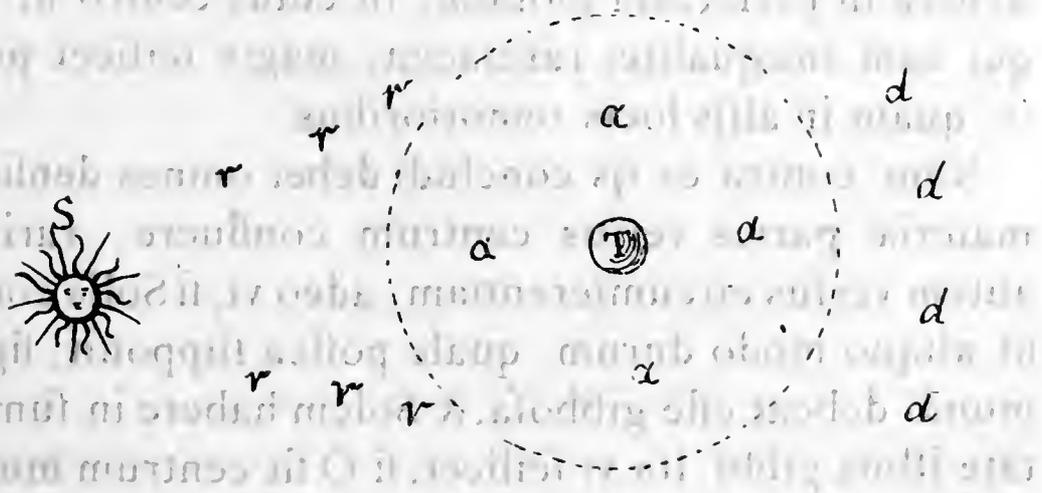
1 primùm] 1. — 3 &c.] permeabilem, | diaphanum. — 12-13 quia. . . haberent *Clers.*; *omis par Mers.* — 13 nulla etiam est. — 16-17 sit calor. . . diapha-

num; quid *Clers.*; *omis par Mers.* — 20 *avant condensari*] potiùs *ajouté.* — 22-23 *après supponit*] nempe *ajouté.* — 26 quamlibet] vnamquamque.

mundanæ materiæ, quæ alterâ sibi contiguâ densior vel rarior esse potest, habere in se ipsâ principium motûs, hoc est esse animatam animâ sibi peculiari; vulgo enim anima dicitur esse principium motûs.

5 Denique absurdissimum est quod addit, singulis partibus materiæ mundanæ inesse quandam proprietatem, vi cuius ad se inuicem ferantur, & reciprocè attrahant; itemque singulis partibus materiæ terrestri similem inesse proprietatem, respectu aliarum partium terrestrium, quæ priorem non impediat. Nam
10 ad hoc intelligendum necesse est, non modò supponere singulas materiæ particulas esse animatas, & quidem pluribus animabus diuersis; quæ se mutuò non impediunt, sed etiam istas earum animas esse cogitativas,
15 & planè diuinas, vt possint cognoscere quid fiat in illis locis longè à se distantibus, sine vlllo internuntio, & ibi etiam vires suas exercere.

Nam vires istas tales esse supponit, vt si, exempli



gratia, S est Sol; T terra; aa aër terram ambiens;

61 materiæ mundanæ (de même 6, où Mersenne a écrit mundanæ avant et après materiæ). —

7 après &] se ajouté. — 9 avant proprietatem] aliam ajouté. — 15 illis omis.

dd sint partes Cœli densiores, *rr* rariores, vt, inquam, singulæ terræ particulæ tendant versus *dd*, atque vt econtra omnes particulæ aëris circumfusi tendant versus *rr*; (licet propter alias vires, quæ omnes aëris partes terræ annectunt, ab inuicem non seiungantur, & ideò maneant simul suspensæ inter *dd* & *rr*). Quâ autem ratione possunt singulæ terræ particulæ diuinare sibi tendendum esse versus *dd*, potius quàm versus *rr*, quò totus aer circumfusus tendit? & quâ vi possunt materiam, quæ est versus *dd*, reciprocè ad se attrahere, nisi præditæ sint cognitione & potentiâ planè diuinâ?

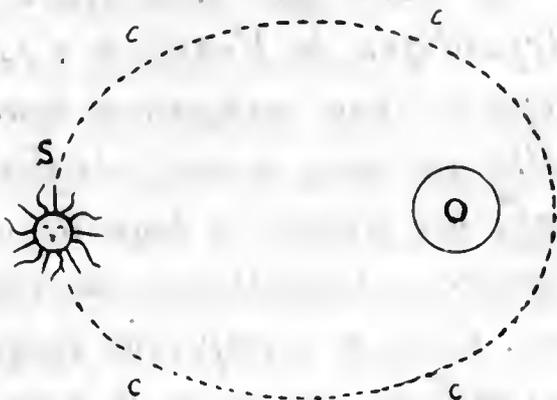
Si liceat hoc pacto vires quasilibet in singulis corporibus imaginari, non erit profectò difficile aliquas excogitare, quæ sint tales vt, ijs positis, quibus datus effectus euidentissimè sequatur. Sed tamen eæ omnes, quas noster autor supposuit, non sufficiunt ad id quod voluit inferendum: nempe, materiam mundanam cogi debere in perfectum globum, in cuius centro sit Sol, qui eam inæqualiter rarefaciat, magis scilicet prope se, quàm in alijs locis remotioribus.

Nam| contra ex ijs concludi debet omnes densiores materiæ partes versus centrum confluere, rariores autem versus circumferentiam; adeò vt, si Solis corpus sit aliquo modo durum, quale postea supponit, figura mundi debeat esse gibbosa, & Solem habere in summitate illius gibbi. Ita vt scilicet, si O sit centrum mundi, ad quod densissimæ materiæ partes confluxerunt, tan-

1 avant *rr*] & *ajouté*. —
2 terræ T. — 17 author noster.
— 21 alijs *omis*. — 25 aliquo

modo sit. — 26 & habere Solem. — 27 Ita scilicet vt.

tundem quidem sit materiæ inter hoc centrum & mundi circumferentiam *cc*, in vnâ parte quàm in aliâ; sed nihilominus ista circumferentia remotior sit à centro, in eâ parte in quâ est Sol *S*, quàm in reliquis, quia Sol materiam omnem sibi vicinam facit rariorem, maiusque ideo spatium occupantem.



Quæ sequuntur in toto reliquo libro meliora non sunt, vt facile, si vnquam operæ pretium sit, demonstrabo. Sed cum ferè tantum de quatuor primis eius paginis hîc egerim, si reliqua eodem modo examinanda susciperem, non possemus sine tædio, ego scribere, tu legere tam multa. Quapropter hac vice nihil his addam, nisi me esse

Ex affe tuum

DES CARTES.

Egmondæ, 20 Aprilis anni 1646.

CDXXXI.

ELISABETH A DESCARTES.

[La Haye], 25 avril [1646].

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n° 23, p. 132-138.

Publiée par Foucher de Careil, p. 90-92, Descartes et la Princesse Elisabeth (Paris, Germer-Baillière, 1879). Descartes y répond par la lettre suivante, p. 406.

12 vt facile] &. — 19 Des Cartes *omis.* — 20 anni *omis.*

Monsieur Descartes,

*Le traité que mon frere Philippe a conclu avec la
Republique de Venise m'a fait auoir, tout depuis vostre
depart^a, vne occupation beaucoup moins agreable que
celle que vous m'auiez laissée, touchant vne matiere qui 5
passe ma science, a laquelle ie n'estois appelée que pour
suppleer a l'impatience du ieune homme a qui elle s'adres-
soit. Cela m'a empesché iusqu'icy de me preualoir de la
permission, que vous m'auiez donnée, de vous proposer
les obscurités que ma stupidité me fait trouuer en vostre 10
Traité des passions, quoy qu'elles sont en petit nombre,
puisqu'il faudroit estre impassible, pour ne point com-
prendre que l'ordre, la definition & les distinctions que
vous donnez aux passions, & enfin toute la partie mo-
rale du traité, passe tout ce qu'on a iamais dit sur ce 15
suiet.*

*Mais puisque sa partie physique n'est pas si claire aux
ignorants, ie ne vois point comment on peut sauoir les
diuers mouuements du sang, qui causent les cinq passions
primitiues, puisqu'elles ne sont iamais seules. Par exemple, 20
l'amour est touiours accompagnée de desir & de ioye, ou
de desir & de tristesse, & a mesure qu'il se fortifie, les
autres croissent aussi^b, au contraire. Comment est-il
donc possible de remarquer la difference du battement de
pouls, de la digestion des viandes, & autres changements 25
du corps, qui seruent a decouurer la nature de ces mou-
uements? Aussi celle que vous notés, en chacune de ces*

a. Descartes, qui avait été à La Haye le 7 mars (ci-avant, p. 376, l. 11), avait sans doute laissé en manuscrit à la princesse Elisabeth une première ébauche de son *Traité des Passions de l'âme*. Voir ci-avant p. 332, l. 6.

b. Lacune du MS.

passions, n'est pas de mesme en tous les temperaments : & le mien fait que la tristesse m'emporte touiours l'appetit, quoy qu'elle ne soit meslée d'aucune haine, me venant seulement de la mort de quelque ami.

5 *Lorsque vous parlez des signes exterieurs de ces passions, vous dites que l'admiration, iointe a la ioye, fait enfler le poumon a diuerses secouffes, pour causer le rire. A quoy ie vous supplie d'ajouter de quelle fasson l'admiration (qui, selon vostre description, semble n'operer que*
 10 *sur le cerueau) peut ouurir si promptement les orifices du cœur, pour faire cet effet.*

Ces passions, que vous notez pour cause des soupirs, ne semblent pas touiours l'estre, puisque la coutume & la repletion de l'estomac les produisent aussi.

15 *Mais ie trouue encore moins de difficulté a entendre tout ce que vous dites des passions, qu'a pratiquer les remedes que vous ordonnez contre leurs excès. Car comment preuoir tous les accidents qui peuuent suruenir en la vie, qu'il est impossible de nombrer? Et comment nous*
 20 *empescher de desirer avec ardeur les choses qui tendent necessairement a la conseruation de l'homme (comme la santé & les moyens pour viure), qui neantmoins ne dependent point de son arbitre? Pour la connoissance de la verité, le desir en est si iuste, qu'il est naturellement en*
 25 *tous les hommes; mais il faudroit auoir vne connoissance infinie, pour sauoir la iuste valeur des biens & des maux qui ont coutume de nous emouuoir, puisqu'il y en a beaucoup plus qu'une seule personne ne sauroit imaginer, & qu'il faudra, pour cela, parfaitement connoistre toutes*
 30 *les choses qui sont au monde.*

Puisque vous m'avez desia dit les principales, touchant

la vie particuliere^a, ie me contenterois de sauoir encore vos maximes touchant la vie ciuile^b, quoy que celle-la nous rende dependants de personnes si peu raisonnables, que iusqu'icy ie me suis touiours mieux trouuée de me seruir de l'experience que de la raison, aux choses qui la concernent. 5

I'ay esté si souuent interrompue, en vous escriuant, que ie suis contrainte de vous enuoyer mon brouillon, & de me seruir du messager d'Alcmar, ayant oublié le nom de l'ami^c, a qui vous vouliez que i'adresse mes lettres; pour cela ie n'ose vous renuoyer vostre traitté, iusqu'a ce que ie le sache, ne pouuant me resoudre de hazarder entre les mains d'un iurogne vne piece de si grand prix, qui a donné tant de satisfaction a. 10

Vostre tres-affectionnée amie a vous seruir,

ELISABETH. 15

Monsieur Descartes.

Ce 15/25 Auril.

CDXXXII.

DESCARTES A ELISABETH.

[Mai 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 11, p. 44-48.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », sans date. Mais c'est la réponse à la lettre précédente, p. 403, du 25 avril 1646. Elle est donc du commencement de mai.

a. Ci-avant p. 265, 281 et 291.

b. Elisabeth et Descartes convinrent de vive voix, en juillet, d'étudier à ce point de vue le *Prince* de Machiavel (voir ci-après lettre CDXLV).

c. Voir p. 390, l. 25.

Madame,

Le reconnois, par experience, que i'ay eu raison de
mettre la gloire au nombre des passions^a; car ie ne
puis m'empescher d'en estre touché, en voyant le fa-
5 uorable iugement que fait vostre Alteſſe du petit traité
que i'en ay écrit. Et ie ne fuis nullement surpris de ce
qu'elle y remarque auffi des defauts, pource que ie
n'ay point douté qu'il n'y en euſt en grand nombre,
eſtant vne matiere que ie n'auois iamais cy-deuant
10 étudiée, & dont ie n'ay fait que tirer le premier
crayon, fans y adiouter les couleurs & les ornemens
qui ſeroient requis pour la faire paroître à des yeux
moins clair-voyans que ceux de vostre Alteſſe.

Le n'y ay pas mis auffi tous les principes de Phy-
15 ſique dont ie me fuis ſeruy pour déchiffrer quels ſont
les mouuemens du ſang qui accompagnent chaque
paſſion, pource que ie ne les ſçauois bien deduire
fans expliquer la formation de toutes les parties du
corps humain; & c'eſt vne choſe ſi difficile que ie ne
20 l'oſerois encore entreprendre, bien que ie me ſois à
peu près ſatisfait moy-meſme touchant la verité des
principes que i'ay ſuppoſez en cét écrit. Dont les prin-
cipaux ſont: que l'office du foye & de la rate eſt de
contenir touſiours du ſang de reſerue, moins purifié
25 que celuy qui eſt dans les venes; & que le feu qui eſt
dans le cœur a beſoin d'eſtre continuellement entre-
tenu, ou bien par le ſuc des viandes, qui vient directe-
ment de l'eſtomac, ou bien, à ſon défaut, par ce ſang
qui eſt en reſerue, à cauſe que l'autre ſang, qui eſt

^a *Traité des Paſſions*, art. 204.

dans les venes, se dilate trop aisément; et qu'il y a
vne telle liaison entre nostre ame & notre corps, que
les pensées qui ont accompagné quelques mouuemens
du corps, dès le commencement de nostre vie, les
accompagnent encore à present, en sorte que, si les 5
mesmes mouuemens sont excitez derechef dans le
corps par quelque cause exterieure, ils excitent aussi
en l'ame les mesmes pensées, & reciproquement, si
nous auons les mesmes pensées, elles produisent les
mesmes mouuemens; et enfin, que la machine de 10
nostre corps est tellement faite, qu'une seule pensée de
ioye, ou d'amour, ou autre semblable, est suffisante
pour enuoyer les esprits animaux par les nerfs en tous
les muscles qui sont requis pour causer les diuers
mouuemens du sang que j'ay dit accompagner les 15
passions. Il est vray que j'ay eu de la difficulté à dis-
tinguer ceux qui appartiennent à chaque passion, à
cause qu'elles ne sont iamais seules; mais neantmoins,
pource que les mesmes ne sont pas tousiours iointes
ensemble, j'ay tasché de remarquer les changemens qui 20
arriuoient dans le corps, lors qu'elles changeoient de
compagnie. Ainsi, par exemple, si l'amour estoit touf-
iours iointe à la ioye, ie ne scaurois à laquelle des
deux il faudroit attribuer la chaleur & la dilatation
qu'elles font sentir autour du cœur; mais, pour ce 25
qu'elle est aussi quelquefois iointe à la tristesse, & qu'a-
lors on sent encore cette chaleur & non plus cette dila-
tation, j'ay iugé que la chaleur appartient à l'amour,
& la dilatation à la ioye. Et bien que le desir soit quasi
tousiours avec l'amour, ils ne sont pas neantmoins 30
tousiours ensemble au mesme degré: car, encore qu'on

ayme beaucoup, on desire peu, lors qu'on ne conçoit aucune esperance; & pource qu'on n'a point alors la diligence & la promptitude qu'on auroit, si le desir estoit plus grand, on peut iuger que c'est de luy qu'elle vient, & non de l'amour.

Le croy bien que la tristesse oste l'apetit à plusieurs; mais, pource que i'ay tousiours éprouué en moy qu'elle l'augmente^a, ie m'estois réglé là dessus. Et i'estime que la difference qui arriue en cela, vient de ce que le premier fuiet de tristesse que quelques-vns ont eu au commencement de leur vie, a esté qu'ils ne receuoient pas assez de nourriture, & que celuy des autres a esté que celle qu'ils receuoient leur estoit nuisible. Et en ceux-cy le mouuement des esprits qui oste l'apetit est tousiours depuis demeuré ioint avec la passion de la tristesse. Nous voyons aussi que les mouuemens qui accompagnent les autres passions ne sont pas entiere-ment semblables en tous les hommes, ce qui peut estre attribué à pareille cause.

Pour l'admiration, encore qu'elle ait son origine dans le cerueau, & ainsi que le seul temperament du sang ne la puisse causer, comme il peut souuent causer la ioye ou la tristesse, toutesfois elle peut, par le moyen de l'impression qu'elle fait dans le cerueau, agir sur le corps autant qu'aucune des autres passions, ou mesme plus en quelque façon, à cause que la surprise qu'elle contient cause les mouuemens les plus prompts de tous. Et comme on peut mouuoir la main ou le pié

a. L'exemplaire de l'Institut renvoie à ce passage de Descartes, que Baillet cite en marge, II, 449 : « Adverto me, si tristis sim aut in periculo » verser, et tristia occupent negotia, altum dormire et comedere avidissimè. Si verò lætitiâ distendar, nec edo, nec dormio. » (*Fragm. MSS.*)

quasi au mesme instant qu'on pense à les mouuoir, pource que l'idée de ce mouuement, qui se forme dans le cerueau, enuoye les esprits dans les muscles qui seruent à cet effet; ainsi l'idée d'une chose plaisante qui surprend l'esprit, enuoye aussi-tost les esprits dans les nerfs qui ouurent les orifices du cœur; & l'admiration ne fait en cecy autre chose, sinon que, par sa surprise, elle augmente la force du mouuement qui cause la ioye, & fait que, les orifices du cœur estant dilatez tout à coup, le sang qui entre dedans par la vene caue, & qui en sort par la vene arterieuse, enfle subitement le poumon.

Les mesmes signes extérieurs, qui ont coutume d'accompagner les passions, peuuent bien aussi quelquefois estre produits par d'autres causes. Ainsi la rougeur du visage ne vient pas tousiours de la honte; mais elle peut aussi venir de la chaleur du feu, ou bien de ce qu'on fait de l'exercice. Et le ris qu'on nomme fardonien, n'est autre chose qu'une conuulsion des nerfs du visage. Et ainsi on peut soupirer quelquefois par coutume, ou par maladie, mais cela n'empesche pas que les soupirs ne soient des signes extérieurs de la tristesse & du desir, lors que ce sont ces passions qui les causent. Je n'auois iamais oüy dire ny remarqué qu'ils fussent aussi quelquefois causez par la repletion de l'estomac; mais, lors que cela arriue, ie croy que c'est vn mouuement dont la nature se sert pour faire que le suc des viandes passe plus promptement par le cœur, & ainsi que l'estomac en soit plustost déchargé. Car les soupirs, agitant le poumon, font que le sang qu'il contient descend plus viste par l'artere veneuse dans le costé

gauche du cœur, & ainsi que le nouveau sang, composé du suc des viandes, qui vient de l'estomac par le foye & par le cœur iusqu'au poumon, y peut aisement estre receu.

5 Pour les remedes contre les excez des passions, i'auoüe bien qu'ils sont difficiles à pratiquer, & mesme qu'ils ne peuuent suffire pour empescher les defordres qui arriuent dans le corps, mais seulement pour faire
10 que l'ame ne soit point troublée, & qu'elle puisse retenir son iugement libre. A quoy ie ne iuge pas qu'il soit besoin d'auoir vne connoissance exacte de la verité de chaque chose, ny mesme d'auoir preueu en particulier tous les accidens qui peuuent suruenir, ce qui
15 seroit sans doute impossible; mais c'est assez d'en auoir imaginé en general de plus fascheux que ne sont ceux qui arriuent, & de s'estre preparé à les souffrir. | Ie ne
20 croy pas aussi qu'on peche gueres par excez en desirant les choses necessaires à la vie; ce n'est que des mauuaises ou superfluës que les desirs ont besoin d'estre reglez. Car ceux qui ne tendent qu'au bien sont, ce me
semble, d'autant meilleurs qu'ils sont plus grands; & quoy que i'aye voulu flater mon défaut, en mettant
vne ie ne sçay quelle langueur entre les passions excusables^a, i'estime neantmoins beaucoup plus la dili-
25 gence de ceux qui se portent tousiours avec ardeur à faire les choses qu'ils croyent estre en quelque façon de leur deuoir, encore qu'ils n'en esperent pas beaucoup de fruit.

Ie mene vne vie si retirée, & i'ay tousiours esté si

a. *Traité des Passions*, art. 170. Voir, à ce sujet, toute la lettre CDXXXIV ci-après, p. 413.

éloigné du maniment des affaires, que ie ne ferois pas
 moins impertinent que ce Philosophe qui vouloit en-
 seigner le deuoir d'un Capitaine en la presence d'Han-
 nibal, si i'entreprendois d'écrire icy les maximes qu'on
 doit obseruer en la vie ciuile^a. Et ie ne doute point 5
 que celle que propose vostre Altesse ne soit la meilleure
 de toutes, à sçauoir qu'il vaut mieux se regler en cela
 sur l'experience que sur la raison, pource qu'on a ra-
 rement à traiter avec des personnes parfaitement rai-
 sonnables, ainsi que tous les hommes deuroient estre, 10
 afin qu'on püst iuger ce qu'ils feront, par la seule con-
 sideration de ce qu'ils deuroient faire; & souuent les
 meilleurs conseils ne sont pas les plus heureux. C'est
 pourquoy on est contraint de hazarder, & de se mettre
 au pouuoir de la Fortune, laquelle ie souhaite aussi 15
 obeïssante à vos desirs que ie suis, &c.

CDXXXIII.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Egmond], 4 mai 1646.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 284.

Le passage ci-dessous est la suite et la fin de l'alinéa dont nous
 avons donné le commencement comme citation de la lettre CDXV
 ci-avant, p. 341-342.

Descartes n'écrira plus à Mersenne jusqu'au 7 septembre 1646,
 lettre CDXLVI ci-après. Cette dernière lettre nous apprendra que
 Mersenne vient de rentrer à Paris. Or nous savons, d'autre part, qu'il
 en était parti en avril; une lettre qu'il écrivit à Sorbière en Hol-
 lande est ainsi datée : « Aureliæ (*Orléans*), 25 aprilis 1646. » (*Bibl.*

a. Page 406, l. 2.

Nat., copie MS. fr. n. a. 6204, f° 293.) Pendant les quatre mois qui vont suivre (mai-août), les correspondants de Descartes à Paris seront donc Picot et Clerselier.

« . . . Mais il (*M^r Descartes*) scût depuis [en marge : Lettr. MS. du 4 May 1646 à Picot] que Kircher n'avoit point parlé au nom des autres ; et il jugea, par la manière dont on luy marqua les études & les qualitez de ce Père, qu'il ne devoit pas avoir l'esprit fort propre à examiner une chose qui auroit requis beaucoup d'attention, comme il croyoit qu'en demandoient ses écrits. Le Père Kircher ne fut pas long-tèms sans changer de sentiment à l'égard de *M. Descartes*, dont il rechercha l'amitié par la médiation du *P. Mersenne* [en marge : Tom. I des lettr. MSS. au *P. Mersenne*, variorum pag. 104]; & *M. Descartes*, outre des complimens & des recommandations de luy, reçût encore ce qu'il avoit écrit de la nature & des effets de l'ayman, & y fit quelques observations qui se sont trouvées après sa mort parmi ses papiers [en marge : Invent. des pièces MSS. Et t. II des lettr., p. 562]. (*Baillet*, II, 284.)

Voir ci-avant t. III, p. 524-525, éclaircissement de la lettre CCLXVII, qui nous donne la date vraisemblable de ces observations de Descartes, janvier 1642 plutôt que 1646. Quant à la lettre citée de Kircher à Mersenne, peut-être Baillet en force-t-il un peu les termes; elle est datée de Rome, « 10 Martij 1648 », et on y lit seulement : « Multa is (Carcavi) re- » tulit de te, de Roberualio, Decartes, Paschale, Gassendo, alijsque ma- » thematicis. » Et à la fin : « Officiosissimam salutem D. Roberualio, » Gassendo, Paschali, Naudæo, Decartes. . . » (*Bibl. Nat., n. a. f. 6204, p. 105-106.*) — De même le fragment de lettre (*Clers.*, t. II, p. 562) auquel renvoie Baillet, prouvé seulement que Descartes avait lu le *Magnes sive de Arte magnetica* du *P. Kircher*, mais non pas que celui-ci lui ait fait quelque communication particulière.

CDXXXIV.

DESCARTES A ELISABETH.

[Egmond, mai 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 12, p. 49-50.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, &c. », dit Clerselier, sans donner de date. Mais elle paraît avoir suivi de près la

CDXXXII^e, Descartes ayant peut-être été pris de scrupule pour un passage de cette dernière (p. 411, l. 23). — Cependant on pourrait la faire remonter jusqu'au milieu de mars 1646; après avoir remis à la princesse Elisabeth le Traité des Passions, Descartes, de retour à Egmond, aurait envoyé cette correction, en réfléchissant à quelque objection qui lui aurait été faite à La Haye; cette objection serait seulement rappelée dans le passage précité de la lettre CDXXXII.

Madame,

L'occasion que j'ay de donner cette lettre à Monsieur de Beclin, qui m'est tres-intime amy, & à qui ie me fie autant qu'à moy-mesme, est cause que ie prens la liberté de m'y confesser d'une faute tres-signalée 5 que j'ay commise dans le Traité des passions^a, en ce que, pour flater ma negligence, i'y ay mis, au nombre des émotions de l'ame qui sont excusables, vne ie ne sçay quelle langueur qui nous empesche quelque-fois de mettre en execution les choses qui ont esté 10 approuvées par nostre iugement. Et ce qui m'a donné le plus de scrupule en cecy, est que ie me souviens que vostre Alteffe a particulierement remarqué cét endroit^b, comme témoignant n'en pas desapprouver la pratique en vn fuiet où ie ne puis voir qu'elle soit 15 vtile. l'auoüe bien qu'on a grande raison de prendre du temps pour deliberer, auant que d'entreprendre les choses qui sont d'importance; mais lors qu'une affaire est commencée, & qu'on est d'accord du principal, ie ne voy pas qu'on ait aucun profit de chercher 20 des delais en disputant pour les conditions. Car si l'affaire, nonobstant cela, reuffit, tous les petits auan-

a. Art. 170. Cf. ci-avant p. 411, l. 23.

b. Dans un entretien à La Haye? ou dans la partie de la lettre CDXXXI, qui manque p. 404, l. 23?

tages qu'on aura peut-estre acquis par ce moyen, ne
 feruent pas tant que peut nuire le degouft que caufent
 ordinairement ces delais; & fi elle ne reuffit pas, tout
 cela ne fert qu'à faire ſçauoir au monde qu'on a eu
 5 des deffeins qui ont manqué. Outre qu'il arriue bien
 plus fouuent, lors que l'affaire qu'on entreprend eft
 fort bonne, | que, pendant qu'on en differe l'execution,
 elle s'échape, que non pas lors qu'elle eft mauuaife.
 C'est pourquoy ie me perfuade que la refolution & la
 10 promptitude font des vertus tres neceffaires pour les
 affaires déia commencées. Et l'on n'a pas ſuiet de
 craindre ce qu'on ignore; car fouuent les chofes qu'on
 a le plus apprehendées, auant que de les connoiftre,
 ſe trouuent meilleures que celles qu'on a defirées.
 15 Ainſi le meilleur eft en cela de ſe fier à la prouidence
 diuine, & de ſe laiffer conduire par elle. Je m'affure
 que voſtre Alteſſe entend fort bien ma penſée, encore
 que ie l'explique fort mal, & qu'elle pardonne au
 zele extrême qui m'oblige d'écrire cecy; car ie ſuis,
 20 autant que ie puis eſtre, &c.

CDXXXV.

DESCARTES A CAVENDISH.

Egmond, 15 mai 1646.

AUTOGRAPHE, Paris, Bibliothèque de l'Institut.

*Une feuille, petit format, pliée en deux; le recto ſeul du premier
 feuillet eſt rempli, le verſo a été laiffé en blanc; l'écriture reprend
 au recto du ſecond feuillet; au verſo ſe trouve l'adreſſe, avec deux
 cachets de cire rouge, aux initiales R et C entrelacées, avec des bouts
 de ſoie jaune aux deux. En bas et à gauche de la première page; 23;*

en haut et à droite, 72. Le n° 23 est celui d'un classement primitif à rebours. On le retrouve sur l'exemplaire de l'Institut, mais barré et remplacé par un autre numéro, récrit au-dessus, 61, de la collection de La Hire. Quant à 72, c'est le numéro du classement de dom Poirier. — Variantes d'après le texte imprimé par Clerseilier, t. III, lettre 90, p. 511-513.

Mon sieur,

Je ne voy rien, dans les questions que vous avez pris la peine de m'enuoyer de la part du R. P. Mercenne, a quoy il ne me semble auoir desia répondu dans les lettres que ie luy ay adressées^a, ou bien en celle que i'ay eu l'honneur de vous escrire^b. Car, premièrement, a ce qu'il dit que les triangles, dont l'angle opposé a la baze n'est que de 20 ou 25 | degrez, font leur^c vibrations en tems egal, soit qu'ils soient suspendus en la façon que i'ay proposée, soit en celle dont il s'estoit serui, ie n'ay autre chose a respondre, sinon qu'il peut bien n'y auoir point de difference qui soit sensible par ses experiences, mais qu'il y en a neanmoins sans doute quelque vne, laquelle deuiet peu a peu plus sensible, a mesure qu'on fait l'angle opposé a la baze plus obtus*.

5-6 les lettres... escrire] la Lettre que i'ay eu cy-deuant l'honneur de vous écrire, ou dans celles que ie luy ay adressées. — 7 a omis. — 8 après baze] est fort aigu, comme lors qu'il ajouté. — 20 ou 25] vingt ou vingt-cinq. — 11 après serui] pour les examiner ajouté. —

12-13 qu'il... soit] que la difference peut bien n'estre pas. — 13 par] dans. — après mais] qu'il est certain neantmoins ajouté. — 14 neanmoins omis. — 14-16 sans... plus] puis qu'elle paroist si euidentement aux triangles dont l'angle est.

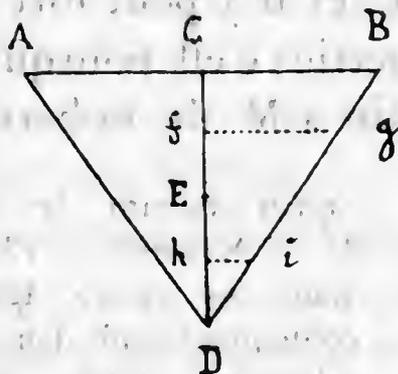
a. Lettres CDXXIII et CDXXIII bis, p. 362 et 366 ci-avant.

b. Lettre CDXXVII, p. 379.

c. Sic dans l'autographe.

Puis, a ce qu'il demande que ie^a determine par regle
 combien doivent durer les vibrations des triangles
 suspendus a la façon, i'ay desia cy deuant respondu
 que tout ce qui retarde ces vibrations dauantage qu'en
 5 l'autre façon, pour laquelle i'ay donné vne regle vni-
 uerselle, ne vient que de ce que i'ay nommé *l'empes-
 chement de l'air*, la quantité duquel empeschement ie
 croy ne pouuoir estre déterminée que par l'expe-
 rience, & il me semble auoir cy deuant escrit en
 10 quelle forte cete experience peut estre faite.

Il veut aussy que ie determine les vibrations des
 triangles pendus par la base en la façon que i'ay pro-
 posée : a quoy il m'est aysé de respondre que tous
 les triangles ainfy suspendus ont leur perpendiculaire
 15 double du funependule dont les
 vibrations sont isocrones. Par
 exemple^b, si CD est la perpen-
 diculaire du triangle qui se meut
 autour de l'aissieu AB, faisant
 20 ED egal a EC, ie dis que CE est
 la longueur du funependule iso-
 crone. Et cela suit clairement de
 la regle que i'ay donnée; car, prenant a discretion,
 en cete perpendiculaire, les points *f* & *h* également



après ie] luy ajouté. — 6-7 empeschement *omis*. — 8 croy
 ne] ne croy pas! — que] par le
 seul raisonnement, mais bien. — 9 auoir] que i'ay. — 9-10 en...
 forte] la façon dont on peut
 faire. — 10 peut... faite. *omis*.
 — 24 en] dans.

a. Après *ie*] luy écrit d'abord, puis barré dans l'autographe.
 b. La figure ci-jointe manque dans l'autographe; elle était peut-être
 sur une feuille à part. Nous la donnons d'après Clerselier, qui l'aura
 trouvée avec la minute.

distans du milieu E, puis menant *fg* & *hi* parallèles a la base, le rectangle *Cfg* est toujours egal au rectangle *Chi*, & par consequent la figure dont il faudroit chercher le centre de grauité, suiuant ma regle, pour auoir le centre d'agitation de ce triangle, seroit quadrangulaire, & auroit son centre de grauité au point E*.

Enfin, quand il adiousté que ie | luy die ce qu'il faut faire pour trouuer le centre d'agitation d'une pyramide, ou d'un cone, pendus par la pointe ou par la base, il tesmoigne ne se pas souuenir de la regle que i'auois enuoyée, pource qu'elle ne contient autre chose que ce qu'il faut faire pour^a trouuer ce centre en toute sorte de corps, & par consequent aussy en ceux la. Et il y peut fort aysement estre calculé par Geometrie; c'est pourquoy i'en lairray, s'il vous plaist, le soin a M^r de Roberual, pendant que i'attens les in-

¹ après menant] les lignes ajoutée. — & omis. — 13 et 14 en] dans. — 14-15 Après & par consequent aussy dans ceux-là, Clerselier ajoute, avec la mention : Cecy estoit rayé, en marge : A sçauoir, lors que la pyramide ou le cone est suspendu par la pointe, sa hauteur doit estre à la longueur du funependule comme 5 à 4, suiuant ma regle, & elle se trouuera vraye dans tous les cones ou pyramides dont l'angle qu'on nomme *angulus per axem* est fort aigu, à cause que l'empeschement de

l'air n'y est pas sensible; mais il n'en est pas de mesme de ceux où cet angle est moins aigu, ny aussy de ceux qui sont suspendus par leur base, à cause que cet empeschement est alors toujours sensible; ce qui fait que ie n'adjoûte point icy où est leur centre d'agitation, qui est neantmoins fort aisé à trouuer; c'est pourquoy ie pense deuoir laisser à Monsieur de Roberual le soin de les chercher, en attendant ses instructions. Je suis, — 15 y omis. — 16 lairray] laisseray. — 17 M^r] Monsieur.

a. Après *pour*, Descartes a d'abord écrit, puis barré *le*.

CDXXXVI.

ROBERVAL, A CAVENDISH POUR DESCARTES.

[Paris, mai 1646.]

Copie MS., Bibl. Nat., fr. n. a. 5161, f^o 15-18.

Variantes du texte de Clerselier, t. III, lettre 87, p. 498-505.
 Cette pièce y figure avec le titre : Observation de M^r de Roberval sur le sujet de la précédente lettre [ci-avant p. 379] de Monsieur Descartes à Monsieur Cauendische, où il marque ses fautes.

Nous conuenons de definition, Monsieur Descartes & moy, touchant le poinct qu'il appelle le centre d'agitation, lequel nous nommons icy le centre de percussion; mais sa conclusion est entierement differente de la mienne, de laquelle pourtant i'ay la demonstration absolue. Il y a donc quelque deffaut en son raisonnement. C'est ce que ie pre- 5
tens icy vous faire paroistre.

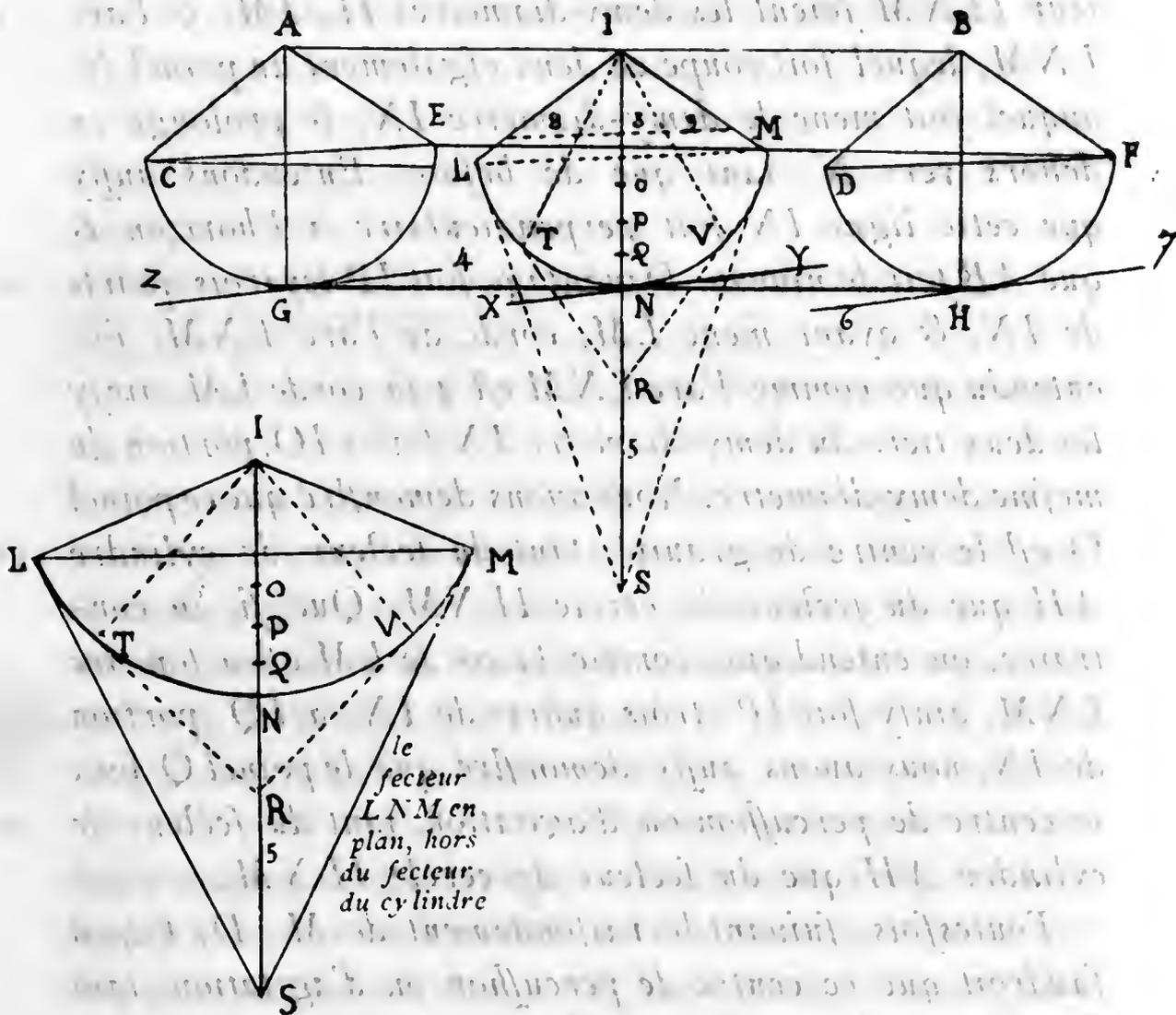
A cet effect, entre plusieurs figures que ie pouuois choisir, ie me suis arresté à vn secteur d'vn cylindre droit, dans lequel i'espere vous faire voir si clairement ce def- 10
faut, qu'il vous sera facile de connoistre qu'il a lieu dans toutes les autres figures solides; mesmes en toutes les figures planes desquelles l'aissieu du mouuement n'est pas dans le plan d'icelles, mais perpendiculaire ou oblique à ce plan. Et ie croy M. D. C. trop amateur de la verité, 15

12 en] dans. — 15 M. D. C.]
 Monsieur Descartes. — La figure
 que nous reproduisons est celle

de Clerselier. La copie ne donne
 point la coupe séparée.

pour ne le pas aduoïer, s'il prend la peine, de con- siderer mes raisons.

Soit donc vn secteur de cylindre droit *ABCDEFGH*, duquel l'aissieu, tant du cylindre que de l'agitation du sec-



5 teur, soit la ligne droite *AB*; ce secteur estant compris des deux parallelogrammes reclangles *AD*, *AF*, qui ont pour costé commun l'aissieu *AB*; des deux secteurs de cercles *ACGE*, *BDHF* retranchez des bases du cylindre; & de la portion de la superficie cylindrique *CGEFHD*
 10 retranchée par ces parallelogrammes & secteurs de cercles; & ayant diuisé en deux esgalement l'aissieu *AB* au poinct *I*,

soit mené par ce poinct vn plan parallele aux bases du cy-
 lindre, lequel plan coupera le secteur du cylindre, & la
 section sera vn secteur de cercle, comme $ILNM$, esgal &
 parallele aux precedens $ACGE$ & $BDHF$. De ce sec-
 teur $ILNM$ soient les demy-diametres IL , IM , & l'arc 5
 LN , lequel soit coupé en deux esgalement au poinct N ,
 auquel soit mené le demy-diametre IN , & prolongé en
 dehors vers N , tant que de besoin. Entendons aussy
 que cette ligne IN soit perpendiculaire à l'horizon, &
 que AB soit de niueau. Dauantage soit IP les trois quarts 10
 de IN , & ayant mené LM , corde de l'arc LN , soit
 entendu que, comme l'arc LN est à sa corde LM , ainsy
 les deux tiers du demy-diametre IN soit à IO , portion du
 mesme demy-diametre. Nous auons demonstré que ce poinct
 O est le centre de grauité, tant du secteur de cylindre 15
 AH que du secteur de cercle $ILNM$. Que si, au con-
 traire, on entend que, comme la corde LM est à son arc
 LN , ainsy soit IP (trois quarts de IN) à IQ , portion
 de IN , nous auons aussy demonstré que le poinct Q sera 20
 le centre de percussion ou d'agitation, tant du secteur de
 cylindre AH que du secteur de cercle $ILNM$.

Toutesfois, suiuant le raisonnement de M. D. C., il
 faudroit que ce centre de percussion ou d'agitation, tant
 du secteur de cylindre AH que du secteur de cercle
 $ILNM$, fust au poinct P , qui est aux trois quarts de la 25
 ligne IN , & ce, en tout secteur grand ou petit, mesmes
 au demy-cylindre & au demy-cercle. Ce qui est tout con-
 traire à nostre raisonnement, qui fait voir que le veritable
 centre Q est tousiours plus esloigné de I que P , & ce, d'au-

8 tant que de] autant qu'il en est. — 22 M. D. C.] Monsieur Des-
 cartes. — 29 de I] d'I.

tant plus que le secteur approchera plus pres d'un demy-cylindre, ou d'un demy-cercle, n'estant pas toutesfois plus grand; iusques la que, si l'arc estoit d'un quart plus grand que sa corde, le centre de percussion du secteur seroit N, & l'arc estant encore plus grand, ce centre seroit hors le secteur, au dela de N.

Mais nostre demonstration est trop longue pour ce lieu; voyons donc le deffaut de celle de M. D. C., ainsy que nous nous sommes proposez. Et pour ce faire, menons des poincts L, M, les lignes droictes LS, MS, qui touchent l'arc LMN, & qui se rencontrent au poinct S, dans le demy-diametre IN prolongé; partant les angles ILS, IMS seront droicts. De mesme, ayant pris dans l'arc LNM deux autres poincts T, V, esgalement esloignez de part & d'autre du poinct N, soient menées les touchantes TR, VR, qui s'entrecoupent au poinct R, dans le mesme demy-diametre IN prolongé. Et ainsy derechef, ayant mené les demy-diametres IT, IV, les angles ITR, IVR seront droicts. Il en sera de mesme de tous les poincts esloignez esgalement de part & d'autre du poinct N. Enfin, par les lignes AB & IN, soit mené vn plan ABHG, qui coupera le secteur AH en deux autres secteurs esgaux, & formera le rectangle ABHG, duquel les costez AG & BH couperont aussy en deux esgalement les secteurs de cercles ACCE & BDHF, & par les poincts G, N, H soient menées des lignes droictes qui touchent les arcs CE, LM, DF, lesquelles touchantes soient ZG, XNY, & 6H7, qui seront perpendiculaires aux demy-diametres AG, IN, BH.

1-2 d'un demy cercle ou d'un demy cylindre. — 4 du secteur omis. — avant N] le point ajouté.

— 8 M. D. C.] Monsieur Descartes. — 24 de] des.

M. D. Cartes fait donc NX esgale à NY . Puis, dans le demy-diametre ou perpendiculaire IN , ayant pris tel autre poinct qu'on voudra, comme le poinct 3; & par ce poinct entendant vne autre superficie cylindrique a l'entour de l'aissieu AB , il veut que, comme la pyramide dont le sommet est I , & la base esgale à la superficie cylindrique $CGHF$, est à la pyramide dont le sommet est I , & la base esgale à la superficie cylindrique passant par 3; & comprise dans le secteur AH , ainsy soit l'ordonnée NX à vne autre 3-8 qui luy soit parallele; & ainsy d'une infinité d'autres poincts que l'on pourra entendre estre trouuez comme ce poinct 8. Par tous lesquels poincts vne figure plate estant descrite de part & d'autre de son diametre IN qui la coupe en deux esgalement, il pretend que le centre de grauité de cette figure plate sera le centre d'agitation du secteur AH , ou de tout autre corps, pour lequel on aura suiuy les regles de cette construction. Or il est clair que les pyramides dont il parle sont icy entre elles, comme le quarré de NI au quarré de $I3$; & partant l'ordonnée XN estant à 8-3 comme ces pyramides, c'est à dire comme le quarré NI au quarré $I3$, le centre de grauité de la figure plate (qui est icy vn triligne aigu parabolique) sera au poinct P , qui, selon son intention, seroit aussy le centre d'agitation du secteur AH .

Son raisonnement est que toutes les parties qui sont en la superficie de quelque cylindre droit, duquel AB est l'aissieu, sont esgalement agitées; & que celles qui sont en la superficie d'un autre cylindre plus grand ou plus petit, qui a aussy AB pour aissieu, sont plus ou moins

1 Monsieur Descartes. — 8 passant] qui passe. — après &] qui

est ajouté. — 23 P omis. — 26 et 28 en] dans.

agitées, à raison de ce que leur distance de l'aisieu AB
 est plus ou moins grande. D'où s'ensuit qu'il y a mesme
 raison entre la force d'agitation qu'ont ensemble toutes
 les parties de ce corps, qui sont en la superficie du
 5 premier cylindre, & celles qu'ont toutes les parties du
 mesme corps, qui sont en la superficie du second cy-
 lindre, qu'il y a entre les pyramides qui ont leurs bases
 esgales à ces superficies cylindriques, & leurs hauteurs
 esgales aux demy-diametres des mesmes cylindres; d'où
 10 il suit euidemment, (dit-il), que le centre de gravité de la
 figure plate descrite cy dessus, tombe au mesme poinct, dans
 la perpendiculaire IN , que le centre d'agitation demandé.
 Le deffaut de ce raisonnement est qu'il considere l'agi-
 tation seule des parties du corps agité, oubliant la direc-
 15 tion de l'agitation de chacune de ces parties; laquelle
 direction change, & est differente en tous les poincts
 qui sont inegalement esloignez du plan vertical AH , quoy
 que ces poincts soient en vne mesme superficie cylin-
 drique a l'entour de l'aisieu AB . Car la direction du
 20 poinct L , pour exemple, est la touchante LS , soit que ce
 poinct agité pousse de L vers S , ou qu'au contraire, il
 tire vers la partie opposée. Pareillement, la direction du
 poinct M est MS , la direction du poinct T est TR , la di-
 rection du poinct V est VR , &c. Tellement que, quoy que
 25 l'agitation de tous ces poincts soit esgale, toutesfois la dif-
 ference de leur direction change l'effect de cette agitation
 pour deux chefs. Le premier, qu'à l'esgard de la perpendi-
 culaire IN , ils tirent ou poussent par des poincts differens
 R , S , &c. Le second, que leurs lignes de direction font
 30 des angles inegaux avec cette perpendiculaire. En vn mot

4 en] dans (de même 6, 16, 18). — 20 pour] par. — 29 R, S] S, R.

de tous les poinçts qui sont en la superficie cylindrique CGHF, il n'y a que ceux qui sont dans la ligne GH, qui agissent & fassent leur effort par le poinçt N sur la perpendiculaire IN, tous les autres le faisant en dehors entre N & S. Et partant, le centre d'agitation de tous ces poinçts, c'est à dire de cette superficie, est aussi entre N & S, & non pas au poinçt N, comme il le faudroit pour faire que le raisonnement de M. D. C. fust bon. De faicçt, pour auoir ce centre, il faut entendre que comme l'arc LM est à sa corde LM, ainsy le demy-diametre IN soit à I5, & le point 5 sera le centre demandé. Que si on fait le mesme pour toutes les autres superficies cylindriques, a l'entour de l'aisieu AB, moindres que CGHF, & comprises dans le secteur AH, on viendra à vne conclusion toute autre que celle de M. D. C.

Je passe soubs silence que, dans toute autre ligne que IN, pourueu qu'elle soit menée du poinçt I dans le plan ILNM, on peut assigner vn centre de percussion, & que tous ces centres sont dans vn lieu.

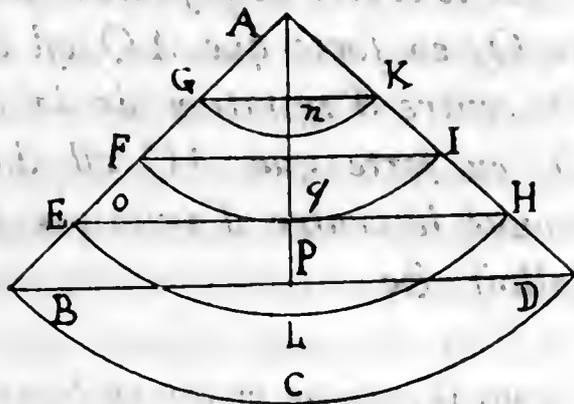
Je passe encore que, quoy que le centre de percussion ou d'agitation fust assigné comme dessus, il ne paroist pas qu'il fust la regle ou distance requise pour les Vibrations ou balancement des corps, auquel balancement le centre de grauité contribuë quelque chose, aussy bien que le centre d'agitation. Car ce centre de grauité est la cause de la reciprocation de ce balancement de droicte à gauche & de gauche à droicte; veu que, s'il n'y auoit que l'agitation, le mouuement seroit continuel d'vne mesme part a l'entour de l'aisieu.

i en] dans. — 4 le] se. — 8 et faicçt] Et de fait. — 11 I5] IS.
15 Monsieur Descartes. — 9 De — 5] S. — 23 ou balancemens.

Toutesfois, iusques icy, les expériences se sont accordées d'assez pres avec mes conclusions du centre d'agitation; d'où i'ay conclu que le centre d'agitation y contribüe plus que le centre de grauité.

- 5 Le centre de percussion d'une ligne droite AB tournant circulairement autour du point fixe A, par Monsieur de Roberual en 1646^a.

10 Soit la ligne AB, indéfiniment diuisée es points A, G, F, E, B, &c. Considerant la force d'agitation de chacun de ces points, il est certain que leurs forces sont entr'elles comme leurs agitations, ou comme leurs vitesses ou chemins, c'est à dire, comme les arcs semblables BCD, ELH, FMI, &c., sont entr'eux.



15 C'est à dire, comme les distances ou rayons du point immobile A iusques à chacun arc, telles que sont AB, AE, AF, &c., ou encore comme les soustendantes BD, EH, FI, &c., ou encore comme les lignes du triangle ABD.

25 Or, comme lesdites lignes BD, EH, FI, &c. sont entr'elles, ainsi leurs forces de pesanteur sont entr'elles (par les elemens de Mechaniques, si on les prend pour des puissances de semblable direction); donc les forces des agi-

a. Ce titre et le fragment qui suit sont donnés par Clerselier, t. III, p. 504-505, comme faisant partie de la lettre qui précède. Ils ne se retrouvent pas dans la copie.

tations des points $B, E, F, \&c.$ de la ligne AB , sont entr'elles comme les forces de pesanteur des lignes $BD, EH, FI, \&c.$ sont entr'elles.

Et partant, le centre des forces d'agitation de la somme des points $B, E, F, \&c.$ (c'est à dire de toute la ligne AB) est semblablement posé, entre les points extremes $A \& B$, que le centre de pesanteur de toutes les lignes $BD, EH, FI, \&c.$ (c'est à dire du triangle ABD) entre la ligne extreme $BD \&$ le point A , comme a démontré Lucas Valerius dans son traité De centro grauitatis. 10

Or le centre de pesanteur du triangle ABD diuise AP en Q , en sorte que AQ est double de PQ . Donc aussi O , centre d'agitation de la droite AB , diuise AB en O , en sorte que AO est double de BO . Partant est trouué le centre d'agitation d'une droite AB , ce qu'il falloit, &c. 15

Dans la pièce qui précède, Roberval a traité le cas d'un secteur de cylindre droit, oscillant autour de son axe, cas pour lequel la formule générale donnée par Descartes dans ses lettres CDXXIII *bis* et CDXXVII est erronée. Roberval ne paraît pas avoir eu connaissance de la lettre CDXXIII *bis*; sa solution est exacte, et elle constitue un de ses plus sérieux titres de gloire. Mais il est à remarquer qu'il présente sa théorie comme s'appliquant à la détermination du centre de percussion, et qu'il met en doute si, en principe, la distance à l'axe de ce centre correspond bien à la longueur du pendule synchrone. Il semble donc, lui aussi, se ménager une porte de sortie, pour l'éventualité d'un désaccord entre sa théorie et l'expérience.

La pièce qui termine les *Observations*, n'en fait point partie; elle doit y avoir été jointe comme se rapportant au même sujet, mais il n'est pas douteux que Roberval ne l'ait communiquée à Cavendish.

CDXXXVII.

DESCARTES, A. CAVENDISH.

Egmond, 15 juin 1646.

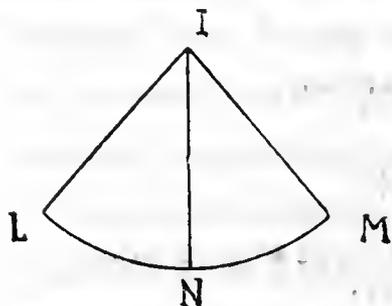
Texte de l'exemplaire de l'Institut, tome III, lettre 88, p. 505-508,
et lettre 119 (fin), p. 623-624.

« A Monsieur ***. Réponse à la précédente » (c'est-à-dire à notre lettre CDXXXVI, p. 420), dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. L'exemplaire de l'Institut donne le nom, « Cavendish ou Candische », et la date, « d'Égmond, le 15 juin 1646 », avec cette note « lettre 62. MS. de la Hire » (le 6 de 62 a été récrit sur un 2, le nombre primitif étant 22). La fin de cette lettre est imprimée ailleurs, comme fin de la lettre 119 de Clerselier, t. III, p. 623-624; les deux lettres étant du même jour, les minutes qui ne portaient, ni l'une ni l'autre, le nom du destinataire, auront été confondues en partie. — Variantes d'après le texte de Clerselier.

Monsieur,

5 Je vous remercie tres-humblement de la faueur qu'il vous a plû me faire de m'enuoyer les obiectiions de Monsieur de Roberual; & pour ce qu'il n'y a rien
au monde que ie souhaitte tant que d'estre instruit & auerty de mes fautes, ie suis tousiours bien-aise de voir les écrits de ceux qui ont dessein de me reprendre. Je vous remercie aussi de ce qu'il vous plaist me permettre de n'y répondre qu'à mon loisir, mais ie
10 ne voy pas qu'il m'ait donné de la matiere pour m'occuper beaucoup de temps; car il n'y a que l'explication de sa figure qui rende son écrit vn peu long; il eust pû en épargner les deux tiers, & rendre son dif-

cours plus clair & facile, sans rien diminuer de la force de ses raisons, si, au lieu de son secteur de cylindre, il n'eust proposé que le secteur de cercle ILNM.



Sa première objection, qui est que mon raisonnement doit être defectueux, puisque i'en tire vne autre conclusion qu'il ne fait du sien, lequel il veut que ie reçoive

pour tres-certain, sans me dire toutesfois quel il est, ne prouve à mon égard autre chose, sinon qu'il prétend que ie defere davantage à son autorité qu'à mes raisons.

Sa seconde & dernière objection est, que *ie considere l'agitation seule des parties du corps agité, oubliant la direction de l'agitation de chacune de ses parties, laquelle direction il dit de voir être considérée pour deux chefs: le premier, qu'à l'égard de la perpendiculaire IN, ils tirent ou poussent par des points différens; le second, que leurs lignes de direction font des angles inégaux avec cette perpendiculaire.*

A quoy ie répons facilement, en niant qu'il faille icy considérer que cette diuerse direction se rapporte à vne certaine perpendiculaire, & les deux raisons dont il use pour le prouver, presupposant qu'il faille considérer vne telle perpendiculaire, n'ont aucune force, & sont détruites avec elle. Car, bien que la per-

1 &] & plus. — 2 de son] du. supposant. . . telle] n'étant fon-
 — 3 n'eust] eust seulement. — dées que sur la détermination
 que omis. — 10 toutesfois me de cette. — 27 sont détruites]
 dire. — 11-12 prétend] veut. — s'évanouissent.
 17 direction omis. — 25-26 pre-

pendiculaire de l'espace dans lequel se font les vibrations, c'est à dire la ligne menée du point auquel le mobile est suspendu vers le centre de la terre, & aussi celle de ce mobile menée du mesme point vers le point
 5 où est son centre de gravité, lors qu'il est sans agitation, doiuent estre considerées pour examiner la grandeur de ses vibrations, ou bien l'empeschement que celles de ses parties qui sont en équilibre font au mouvement de celles qui n'y font pas, ou choses semblables ;
 10 toutesfois, il est evident qu'au regard de son agitation, il n'y a en luy aucune perpendiculaire plus considerable que les autres, veu que toutes celles de ses parties qui sont en mesme distance de l'aissieu sur lequel il tourne, se meuvent également viste, & sont
 15 par consequent également agitées. Et M. de Roberual semble auoir desia reconnu cette verité, lorsqu'il a dit que *dans toute autre ligne que I N on peut assigner vn centre de percussion*, en quoy ie suis d'accord avec luy. Et la raison de cela est que tous les points de ce plan,
 20 qui sont également distans du point I, sont autant agitez l'un que l'autre, & le lieu dans lequel sont tous ces centres est la circonference d'un cercle. C'est pourquoy, estant amateur de la verité, il doit auoüer qu'il s'est mépris, si, dans sa pretendüe demonstration pour

2 et 4 menée] tirée. — 2 auquel] par lequel. — 5-6 est... agitation] n'est attaché à rien. — 6-7 grandeur] quantité. — 7 bien *omis*. — 12 toutes *ajouté* avant les autres. — après autres] lignes menées du point I dans le plan I L N M, & que Monsieur de Roberual semble auoir desia

reconnu cette verité, quand il a mis sur la fin de son écrit que *ajouté*. — 13 en] dans vne. — distance] superficie, également distantes. — 15-17 Et... que *omis*. — 19 de cela *omis*. — 20 autant] également. — 21 l'un que l'autre *omis*.

mesurer l'agitation des diuers points d'une mesme
 superficie cylindrique, il les a rapportez à quelque
 perpendiculaire determinée, au regard de laquelle
 cette agitation fust inégale. Je trouue aussi qu'il s'est
 mépris en pensant que le centre de grauité du mobile 5
 contribue quelque autre chose à la mesure de ses vibra-
 tions, que ne fait le centre d'agitation : car le mot de
 centre de grauité est relatif aux corps qui se meuuent
 librement, ou bien qui ne se meuuent point du tout ;
 & pour ceux qui se meuuent autour d'un aissieu auquel 10
 ils sont attachez, ils n'ont aucun centre de grauité au
 regard de cette position & de ce mouuement, mais
 seulement vn centre d'agitation. C'est pourquoy, au
 lieu de dire que *le centre de grauité est cause de la re-*
ciprocation de droite à gauche, il deuoit seulement dire 15
 que c'est la grauité ou pesanteur du mobile qui en est
 cause, sans parler du centre de cette grauité, lequel
 n'est en ce cas qu'une chimere. Et ce qu'il dit icy passer
 sous silence ne fait rien contre moy ; car, par la defi-
 nition du centre d'agitation que j'ay donnée, & de 20
 laquelle il dit conuenir avec moy, tous les corps
 dans qui ce centre est également distant de l'aissieu
 autour duquel ils se meuuent, font leurs vibrations
 en temps égal.

Maintenant, Monsieur, ie vous supplie de vouloir 25

4 Je trouue aussi] Comme aussi
 ie trouue. — 5 en pensant] où
 il a pensé. — 6 contribuast. —
 7 ne fait] ce qu'y contribuë.
 — 9 après librement] en l'air
 ajouté. — 9-11 ne... attachez,
 ils] sont appuyez sur quel-

qu'autre corps sans se mouuoir ;
 de façon que ceux qui sont
 suspendus à quelque aissieu, au-
 tour duquel ils se meuuent. —
 18 après n'est] rien ajouté. —
 icy omis.

iuger auquel des deux raisonnemens ie dois plustost
 croire, ou bien au mien propre, qui me paroist tres-
 vray & tres-clair, & qui a esté examiné par Monsieur
 de Roberual, sans qu'il y ait rien pû trouuer à redire
 5 en quoy ie ne voye tres-clairement qu'il s'est mépris;
 ou bien au sien, lequel ie n'ay | point veu, & dans
 lequel neantmoins, par ce peu qu'il en a déclaré, ie
 remarque deux fautes bien signalées : l'une, qu'il
 imagine vne perpendiculaire, à laquelle il rapporte
 10 differemment l'agitation des diuerses parties du mo-
 bile qui sont dans vne mesme superficie cylindrique,
 laquelle agitation toutefois est égale, en toutes, à
 cause qu'elles se meuvent également viste, & que
 c'est en la seule vitesse que consiste leur agitation;
 15 l'autre, qu'il imagine aussi vn centre de grauité où
 il n'y en a plus, pource qu'il est changé en celuy de
 l'agitation^a.

| Pour^b ce qui est de la difficulté que vous me faites
 l'honneur de me proposer touchant l'Optique^c, ie ré-
 20 ponds qu'il est tres-vray que les rayons qui viennent
 de l'obiet doiuent estre *diuergentes*, ou au moins pa-

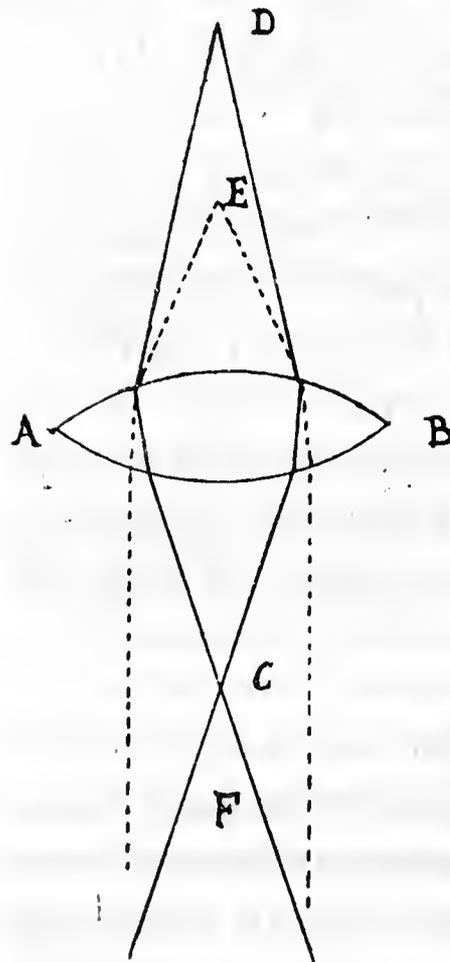
2 croire] donner creance. — fois] neantmoins. — 14 la] cette.
 paroist] semble tres euidet &. — 16 plus] point. — 16-17 ce-
 — 3 & tres-clair *omis*. — après luy d'agitation. Je suis, *fin de la*
 esté] veu & *ajouté*. — 12 toute- *lettre*.

a. « La suite de cette lettre est dans la 62^e des lettres de M. de la Hire. »
 (*Inst.*) Le numéro primitif était 22, le 6 de 62 étant récrit sur un 2.

b. Toute cette fin a été cousue par Clerselier à la lettre 119 (ci-après
 CDXXXVIII, p. 435). Mais on lit en marge de l'exemplaire de l'Institut :
 « Cet alinea, iusqu'à la fin, est de la lettre 88 de ce volume, comme on le
 » peut voir par le MS. que j'ay de M. de la Hire. »

c. Cf. ci-avant lettre CCLXXXVI, t. III, p. 585.

ralleles, lors qu'ils entrent dans l'œil, & non point *conuergentes*, pour rendre la vision distincte; d'où il fuit que, si le verre conuexe AB fait que les rayons qui viennent du point D soient *conuergentes* & s'affemblent au point C, l'œil, estant mis au point C, ne pourra



voir distinctement l'obiet mis au point D. Mais ce mesme verre qui fait que les rayons qui viennent du point D s'affemblent au point C, fait aussi que ceux qui viennent d'un autre point plus proche, par exemple, du point E, sont paralleles, ou diuergens, lors qu'ils entrent dans l'œil mis au point C, non pas exactement comme ils doiuent estre en venant tous d'un mesme point, mais avec si peu de difference qu'elle n'est aucunement sensible. C'est pourquoy l'obiet estant mis au point E pourra estre veu assez distinctement par l'œil C; et

mesme l'obiet estant au point D pourra estre veu par l'œil mis au point F; de sorte que, si on met l'obiet un peu plus proche de ce verre, comme vers E, ou bien qu'on en recule l'œil un peu dauantage, comme vers F, alors les rayons qu'il enuoyera vers l'œil de chaque point, seront à peu près paralleles, ou bien *diuergentes*, non pas à la verité comme s'ils venoient exactement d'un mesme point; mais il s'en faudra si peu, que

cela n'empeschera pas la vision d'estre assez distincte.
Je fuis,

Monfieur,

Vostre tres-humble & tres-obeïffant
seruiteur, DESCARTES.

CDXXXVIII.

DESCARTES A WILHEM.

Egmond, 15 juin 1646.

AUTOGRAPHE, Leyde, Bibliothèque de l'Université.

*Une feuille, moyen format, pliée en deux; la lettre occupe tout le premier feuillet, recto et verso (18 et 22 lignes), et le recto du second (15 lignes, plus la suscription, la date, la signature). Point d'adresse; mais, outre que cette lettre a été conservée dans la collection des lettres à Wilhem, à quel autre que Wilhem, secrétaire du Prince d'Orange, et oncle du jeune Christian Huygens, Descartes aurait-il pu l'écrire, rapportant des faits (p. 436, l. 2 et l. 8) qui intéressaient son correspondant à ce double titre? — Nous donnerons les variantes du texte imprimé par Clerselier, t. III, lettre 119, p. 622-623, sans date et sans nom de destinataire (« A Monsieur *** »), et avec une finale qui appartient à la lettre précédente (p. 433, l. 17). Foucher de Careil a publié l'autographe, t. II, p. 39-42, Œuvres inédites de Descartes (Paris, Ladrangé, 1860), ainsi que Bierens de Haan et Korteweg, t. I, p. 14, Correspondance de Christiaan Huygens (La Haye, Nijhoff, 1888).*

Monfieur,

Je vous remercie tres humblement des lettres que vous m'avez fait la faueur de m'enuoyer & des nouvelles dont il vous a pleu me faire part. M^r Pell

9 M^r Pell] Monfieur Pollot.

vient auffy de m'efcrire d'Amfterdam, qu'il a esté ap-
 pelé par vos lettres, de la part de fon Alteffe, a la pro-
 feffion en Philofophie & Mathematiques a Breda *.
 Le me refiouis d'apprendre qu'on veuille ainfty faire
 fleurir les fciences en vne ville, ou i'ay autrefois esté 5
 foldat.

Il y a quelque tems que le Profefleur Schooten
 m'enuoya vn efcrit, que le fecond fils de M^r de Zuy-
 lichem * auoit fait, touchant vne inuention de Mathe-
 matique qu'il auoit cherchée; & encore qu'il n'y eust 10
 pas tout a fait trouué fon conte (ce qui n'eftoit nulle-
 ment eftrange, pource qu'il auoit cherché vne chofe
 qui n'a iamais esté trouuée de perfonne), il s'y eftoit
 pris de tel biais, que cela m'affure qu'il deuiendra
 excelent en cete fcience, en laquelle ie ne voy prefque 15
 perfonne qui fçache rien.

Pour Voetius, c'eft vn perfonnage auquel ie ne penfe
 plus du tout; fes iniquitez font fi euidentes & ont esté
 fi manifeftement decouuertes par fa propre efcriture,
 que ie ne croy pas qu'il y ait d'orenauant aucun 20
 homme de bien, qui veuille auoir amitié avec luy, ny
 qui face estat de tout ce qu'il fçauroit dire ou efcrire.
 Si, nonobftant cela, on veut qu'il foit *Ecclefiarum Bel-*

1 me vient d'écrire. — d'Am-
 fterdam *omis*. — 2 vos lettres]
 votre moyen. — 2-3 de la part
 de fon Alteffe *omis après* lettres,
ajouté après Mathematiques. —
 3 a Breda *omis*. — 5 en] dans.
 — 7 Schooten *omis*. — 8 que le]
 du. — 9 auoit fait *omis*. — 11-
 12 nullement] pas. — 12 auoit

cherché] cherchoit. — 13 esté]
 pû estre. — 17 Voetius] le fleur
 N. — auquel] en qui. — 18 ini-
 quitez] entreprifes. — euidentes]
 décriées. — 18-19 &... escri-
 ture *omis*. — 21 de bien] vn peu
 raifonnable. — qui... ny *omis*.
 — 23 Si] Que fi.

gicarum decus & ornamentum, ainſy qu'il ſe qualifie ſoy
meſme ^a, & qu'on l'eſtime plus neceſſaire a voſtre
Egliſe que S^t Iean Baptiſte n'a eſté a celle de tous les
chreſtiens, ainſy que ſouſtienent quelques vns de ſes
5 idolatres, & que, pour ce ſuiet, on luy veuille donner
vn octroy, pour medire impunement de qui | bon luy
ſemble, a cauſe que S^t Iean a nommé les Iuiſ *engeance*
de viperes, ce n'eſt pas a moy a m'en formalifer; car ie
voy qu'il ſ'adreſſe a d'autres, qui ont incomparable-
10 ment plus de pouuoir que ie n'en ay. Ie n'auois point
ſceu qu'il euſt rien fait imprimer contre M^{rs} les Cha-
noines ^b; mais Schoock me ſemble ſi froid a ſoutenir ſa
propre cauſe, que ie ne le iuge pas fort propre a de-
fendre la leur. Meſme ie ne ſçay ſi la nouvelle qu'on
15 me vient d'apprendre eſt vraye ou non; mais on m'eſ-
crit qu'il a perdu ſon proces a Vtrecht, faute d'auoir
pû verifier ce qu'il auoit dit ^c.

1 ſoy] luy. — 3 et 7 S^t] ſaint.
— 6 pour... qui] de dire tout
ce que. — 7 a nommé] n'a point
feint d'appeler. — 8-9 car...
a] puis qu'il en attaque tant.
— 10 ie n'en ay] moy, ie ne
dois pas trouuer eſtrange, ſ'il
ne m'épargne pas non plus;
ie dois pluſtoſt croire qu'il a
cét octroy particulier de parler
d'un chacun comme bon luy
ſemble, & qu'il n'eſt pas permis

de dire la verité de ſes vices,
meſme lors qu'on y eſt contraint
par iuſtice, ainſi que m'apprend
ſon procez contre Sc<hoock-
kius>, ſans qu'on ſe mette au
hazard d'eſtre condamné par ceux
qui le maintiennent. — 11 M^{rs}]
Messieurs. — 12 Schoock] Sch.
— ſoutenir] défendre. — 14 Et
meſme. — 17 ce... dit] les choſes
qu'il auoit produites.

a. Cf. ci-avant p. 300, l. 5.

b. « Chanoines Laïcs mariez et Calvin(istes) reformez d'Vtrecht. V. la
lettre MS. à Tobie d'André de février 1645. » (*Inst.*) Voir ci-avant,
p. 155.

c. Voir ci-avant lettre CDXXVIII, p. 389.

Quoy qu'il en soit, permetez moy que ie vous die icy, en liberté, que, lorsque i'auois escrit contre Voetius, le droit du ieu estoit qu'il me respondist aussy par escrit, & non pas qu'il implorast le secours de son magistrat, comme il a fait; mais lorsqu'il escrit contre vn des membres des Estats de sa Prouince, le droit du ieu est qu'on luy face son proces, & non pas qu'on s'amuse a faire des liures contre luy. Le trop de retenüe de ceux qui ont vn iuste pouuoir, & le trop d'audace de ceux qui le veulent vsurper, est tousiours ce qui trouble & qui ruine les republicues. Je suis,

Monfieur,

Vostre tres humble
& tres obeissant seruiteur,

DESCARTES.

D'Égmond, le 15 Iuin 1646.

Page 436, l. 3. — L'Ecole Illustre de Bréda fut fondée en 1646 et inaugurée en 1647. Les Curateurs, au nombre de trois, André Rivet, Constantin Huygens, le père, et Johannes Polyander, furent nommés le 17 septembre 1646. Voir l'opuscule intitulé *Inauguratio Illustris Scholæ ac Illustris Collegii Auriaci, a Celsissimo Potentissimoque Arausionensium Principe, Frederico Henrico, in vrbe Bredana erectorum, cum Orationibus solemnibus ipsâ Inaugurationis die seqq. aliquot habitis* (Bredæ, ex Officinâ Joannis a Waesberge, CIOICXLVII, in-4°). Suivent, en effet, plusieurs discours, dont un de John Pell. Clerselier, n'ayant que la minute de cette lettre, avec l'initiale *P* seulement, a complété *Pollot*, et Baillet dans sa *Vie de Mons. Des-Cartes*, a suivi cette leçon. D'où ces remarques de Christian Huygens, le grand Huygens, sur le livre de Baillet en 1691, publiées par V. Cousin, *Fragments Philosophiques*, t. II, p. 155-156 (3^e édit., Paris, Ladrangé, 1838) :

« P. 297. Je ne sçay qui a pu si mal informer l'auteur que de dire que

2-3 Voetius] luy. — 6 [a] la. — 8 contre luy des liures. — 11-16 Je... 1646.] *omis. Clerselier continue, p. 623-624,* par un long alinéa qui appartient à la lettre précédente, ci-avant p. 433, l. 17, à p. 435, l. 5.

» M. Pollot auroit esté professeur à Breda. Rien n'est plus faux. M. Pol-
 » lot n'y a jamais songé. Il estoit gentilhomme de M. le prince d'Orange,
 » Fr. Henry. Je doute s'il savoit le latin. Il allègue le tome II des lettres
 » de Descartes, p. 308. Il faut le voir. »

« *Ibidem.* Un autre aussi grand abus, en ce qu'il dit que j'ay esté un
 » des trois curateurs de l'Académie de Breda, fondée en 1646. C'estoit
 » mon père. Je n'avois alors que dix-sept ans. Il prend la lettre de mon
 » père, escrite du camp au pais de Waes, pour la mienne. Je ne fus jamais
 » au camp. »

« P. 290. Il veut derechef que M. Pollot ait esté professeur à Breda, et
 » qu'il ait rendu cette Université cartésienne : ce qui est faux. Il allègue
 » le tome III des lettres de Descartes, p. 622. M. Descartes y dit qu'on
 » luy mande que M. Pollot est appelé à la profession, mais je crois qu'il
 » y a un nom pour un autre. »

« *Ibidem.* Je ne sache point aussi qu'il y ait eu un professeur du nom de
 » Joorson, du moins en 1647. Quand je vins à Breda, il n'y estoit point,
 » ni du depuis. » (Le nom était mal imprimé, pour Jonsson, voir ci-après
 lettre CDXLVI, du 7 septembre 1646.)

« *Ibidem.* Il me fait derechef Curateur de l'Université de Breda. J'avois
 » dix-sept ans seulement. Il est vray que j'avois étudié la géométrie et l'ana-
 » lyse de M. Descartes sous Schooten pendant un an à Leyden. Mais je
 » n'avois point eu M. Pel pour maistre, sinon que j'entendis deux ou trois
 » de ses leçons publiques à Breda. . . . »

« P. 299. Ce n'est pas moy, mais ce doit avoir esté mon père, qui a
 » rendu tesmoignage de mon frère aîné et de moy, et non pas de mon ca-
 » det. Ce frère aîné était auprès de mon père à l'armée. Il avoit appris
 » conjointement avec moy à Leyde de Fr. Schooten ; mais ses emplois, où
 » il entra jeune, ne lui permirent pas de continuer l'estude des mathéma-
 » tiques ; et mon cadet n'y sçut jamais rien, n'ayant point d'inclination
 » pour cela. De sorte que c'est un abus de dire que nous sommes tous
 » devenus grands mathématiciens, et c'est faire trop d'honneur à moy
 » aussi bien qu'à mes frères. Tous les éloges qui suivent ici de M. Des-
 » cartes sont sans doute de mon père et non pas de moy. »

Page 436, l. 9. — Les deux fils aînés de Huygens, Constantin (né le
 10 mars 1628) et Christian (né le 14 avril 1629), étaient partis le 11 mai
 1645, pour aller étudier à Leyde. « 11 Maij. Discedunt Leidam Constan-
 tinus et Christianus meus. » (*Dagboek*, p. 42.) Le 12 mai, ils furent ins-
 crits comme étudiants à l'Université. Deux jours avant leur départ, le 9,
 leur père avait rédigé à leur intention une règle, *Norma studiorum et vitæ
 reliquæ præscripta Constantino et Christiano Hugeniis, Academiam Lei-
 densem adituris*, où on lit : « A decima ad undecimam (horam) Schoo-
 » tenio mathematico operam dabunt. » (*Œuvres complètes de Christiaan
 Huygens*, 1888, t. I, p. 4.) En novembre 1646, Christian alla seul étudier
 à Bréda (*ib.*, p. 29 ; cf. l'*éclaircissement* ci-dessus). Il étudia donc sous

Franz Schooten, le fils, de mai 1645, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1646. Auparavant il avait eu pour maître de mathématique Stampioen de Jonge (*ib.* p. 5). — Quant à l'écrit de Christian Huygens, envoyé par Schooten à Descartes, et que celui-ci accueille un peu comme il avait fait l'essai de Pascal en 1640 (ci-avant t. III, p. 47, l. 11), les savants éditeurs de Huygens ne l'ont pas retrouvé, et D.-J. Korteweg comptait un peu sur nous pour cela ; jusqu'à présent nous n'avons pas été plus heureux que lui.

CDXXXIX.

DESCARTES A CHANUT.

Egmond, 15 juin 1646.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 33, p. 101-103.

Sans date dans Clerselier. Mais l'exemplaire de l'Institut donne, de mains différentes, les trois notes suivantes : « 1° (en marge) » 15 juin 1646. Fixement dattée dans les lettres adressées à » Mr Chanut. — 2° (ib.) D'Egmond. Cette lettre est entièrement » conforme a celle qui se trouue dans les Registres des lettres receues » en 1646 par Mr Chanut. — 3° (sur petit papier collé) Elle est fixe- » ment datée d'Egmond, le 15 juin 1646. Voyez les dates des lettres » de M. Chanut et les lettres MSS. » — Enfin Baillet, dans La Vie de Mons. Des-Cartes, t. II, p. 280, cite cette lettre avec la note suivante en marge : « le 15 de juin 1646 ».

Monfieur,

J'ay esté bien aise d'apprendre, par les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire^a, que la Suede n'est pas si éloignée d'icy qu'on n'en puisse auoir des nouvelles en peu de semaines, & ainsi que ie pourray 5 auoir quelquefois le bon-heur de vous entretenir par écrit, & de participer aux fruits de l'étude à laquelle

a. Lettre perdue. C'était la réponse à la CDXXVI^e, du 6 mars, p. 376 ci-avant.

ie vous vois préparé. Car, puis qu'il vous plaist de
prendre la peine de reuoir mes Principes & de les
examiner, ie m'assure que vous y remarquerez beau-
coup d'obscuritez & beaucoup de fautes, qu'il m'im-
5 porte fort de sçauoir, & dont ie ne puis esperer d'estre
auerty par aucun autre si bien que par vous. Ie crains
seulement que vous ne vous dégoustiez bien-tost de
cette lecture, à cause que ce que i'ay écrit ne conduit
| que de fort loin à la Morale, que vous auez choisie
10 pour vostre principale étude.

Ce n'est pas que ie ne sois entierement de vostre
avis, en ce que vous iugez que le moyen le plus assuré
pour sçauoir comment nous deuons viure, est de con-
noistre, auparauant, quels nous sommes, quel est le
15 Monde dans lequel nous viuons, & qui est le Createur
de ce Monde, ou le Maistre de la maison que nous ha-
bitons. Mais, outre que ie ne pretens ny ne promets,
en aucune façon, que tout ce que i'ay écrit soit vray,
il y a vn fort grand interualle entre la notion generale
20 du Ciel & de la Terre, que i'ay tasché de donner en
mes Principes, & la connoissance^a particuliere de la
Nature de l'Homme, de laquelle ie n'ay point encore
traitté. Toutesfois, afin qu'il ne semble pas que ie
veuille vous détourner de vostre dessein, ie vous diray,
25 en confidence, que la notion telle quelle de la Phy-
sique, que i'ay tasché d'acquérir, m'a grandement seruy
pour établir des fondemens certains en la Morale; &
que ie me suis plus aisement satisfait en ce point qu'en
plusieurs autres touchant la Medecine, ausquels i'ay
30 neantmoins employé beaucoup plus de tems. De façon

a. *Clers.* : reconnoissance.

qu'au lieu de trouver les moyens de conserver la vie, i'en ay trouvé vn autre, bien plus aisé & plus sur, qui est de ne pas craindre la mort^a; sans toutesfois pour cela estre chagrin, comme sont ordinairement ceux dont la sagesse est toute tirée des enseignemens d'autrui, & appuyée sur des fondemens qui ne dépendent que de la prudence & de l'autorité des hommes. 5

Je vous diray de plus que, pendant que ie laisse croistre les plantes de mon iardin, dont i'attens quelques experiences pour tascher de continuer ma Physique, ie m'arreste aussi quelquefois à penser aux questions particulieres de la Morale. Ainsi i'ay tracé cet hyuer vn petit Traitté de la Nature des Passions de l'Ame^b, sans auoir neantmoins dessein de le mettre au iour, & ie serois maintenant d'humeur à écrire encore quelque autre chose, si le dégoust que i'ay de voir combien il y a peu de personnes au monde qui daignent lire mes écrits ne me faisoit estre negligent. Je ne le feray iamais en ce qui regardera vostre seruice : car ie suis de cœur & d'affection, &c. 10 15 20

CDXL.

DESCARTES A CLERSELIER.

[Egmond, juin ou juillet 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 118, p. 534-537.

Sans date dans Clerselier; mais trois passages de cette lettre permettent de la dater. 1° Descartes réclame les objections de M. I.e

a. Voir ci-avant t. II, p. 552, p. 23-28.

b. Voir ci-avant p. 404, l. 11.

Conte (p. 445, l. 9-10), que Mersenne lui avait annoncées (ci-avant, lettre du 20 avril 1646, p. 395, l. 21); et ces objections furent envoyées par Clerselier, fin de juillet 1646, puisque Descartes y répondit le 29 août (voir le prolegomène de la lettre CDXLII ci-après). La présente lettre serait donc de juin ou du commencement de juillet. 2° Elle contient une discussion de « l'Achille de Zénon » (p. 445, l. 14); or Descartes, écrivant à Mersenne le 7 sept. 1646, rappellera qu'il a envoyé une telle discussion à Clerselier, il y a quelque temps. Et ce second renseignement nous renvoie à la même date de juin ou juillet 1646. 3° Enfin Descartes parle de « l'espérance qu'il a d'estre bien-tost à Paris » (p. 443, l. 2), et nous verrons, lettre suivante (p. 448, l. 2), qu'au moins à un certain moment, il avait fixé au 13 juillet la date de son départ pour ce voyage qu'il devait d'ailleurs différer jusqu'à l'année suivante. Comme il ne précise point ce jour pour Clerselier, auquel il n'a cependant pas écrit depuis « desia quelque tems », il est probable que la présente lettre est d'une date un peu antérieure. Mais il semble difficile de la faire remonter jusqu'au 15 juin. — D'autre part, cette annonce d'un prochain voyage semble en contradiction avec la demande des objections de Le Conte, et on pourrait croire d'abord que deux lettres ont été cousues ensemble (chose improbable cependant, puisqu'il s'agit de lettres adressées à Clerselier, qui devait en avoir conservé l'original). Mais on peut supposer aussi que, dans une lettre précédente, à laquelle répond Descartes, Clerselier avait parlé des objections de Le Conte, à qui il avait lui-même remis un exemplaire des Principia (voir lettre CDXLII ci-après); Descartes lui fait savoir qu'il a déjà été informé de ces objections par Mersenne, et qu'il les attend; mais il ne demande pas expressément qu'on les lui envoie en Hollande; il s'en rapporte à Clerselier, à qui ces objections doivent être remises, et qu'il tiendra au courant de ses projets.

Monfieur,

L'esperance que i'ay d'estre bien-tost à Paris est cause que ie suis moins soigneux d'écrire à ceux que i'espere auoir l'honneur d'y voir. Ainsi il y a desia
 5 quelque tems que i'ay receu celle que vous auez pris
 la peine de m'écrire; mais i'ay pensé que vous ne
 vous fouciez pas fort d'auoir réponse à la question

qu'il vous a plû m'y proposer, touchant ce qu'on doit prendre pour *le premier principe*, à cause que vous y avez desjà répondu mieux que ie ne sçauois faire.

L'adioute seulement que le mot de *principe* se peut prendre en diuers sens, & que c'est autre chose de chercher *vne notion commune*, qui soit si claire & si generale qu'elle puisse seruir de principe pour prouuer l'existence de tous les Estres, les *Entia*, qu'on connoistra par apres; & autre chose de chercher *vn Estre*, l'existence duquel nous soit plus connuë que celle d'aucuns autres, en sorte qu'elle nous puisse seruir de *principe* pour les connoistre.

Au premier sens, on peut dire que *impossible est idem simul esse & non esse* est vn principe, & qu'il peut generalement seruir, non pas proprement à faire connoistre l'existence d'aucune chose, mais seulement à faire que, lors qu'on la connoist, on en confirme la verité par vn tel raisonnement: *Il est impossible que ce qui est ne soit pas; or ie connois que telle chose est; donc ie connois qu'il est impossible qu'elle ne soit pas.* Ce qui est de bien peu d'importance, & ne nous rend de rien plus sçauans.

En l'autre sens, le premier principe est *que nostre Ame existe*, à cause qu'il n'y a rien dont l'existence nous soit plus notoire.

L'adioute aussi que ce n'est pas vne condition qu'on doieue requerir au premier principe, que d'estre tel que toutes les autres propositions se puissent reduire & prouuer par luy; c'est assez qu'il puisse seruir à en trouuer plusieurs, & qu'il n'y en ait point d'autre dont il depende, ny qu'on puisse plustost trouuer que luy.

Car il se peut faire qu'il n'y ait point au monde aucun principe auquel seul toutes les choses se puissent réduire; & la façon dont on réduit les autres propositions à celle-cy : *impossibile est idem simul esse & non esse*, est superfluë & de nul usage; au lieu que c'est
 5 avec tres grande vtilité qu'on commence à s'affurer de *l'existence de Dieu*, & en suite de celle de toutes les creatures, *par la consideration de sa propre existence.*

Le Pere Mersenne m'auoit mandé que Monsieur le
 10 Conte a pris la peine de faire quelques obiections contre ma Philosophie^a; mais ie ne les ay point encore veuës. Ie vous prie de l'affurer^b que ie les attens, & que ie tiens à faueur qu'il ait pris la peine de les écrire.

L'Achille de Zenon ne fera pas difficile à foudre, si
 15 on prend garde que, si à la dixième partie de quelque quantité on adioute la dixième de cette dixième, qui est vne centième, & encore la dixième de cette dernière, qui n'est qu'une milliesme de la premiere, & ainsi à l'infiny, toutes ces dixièmes iointes ensemble,
 20 quoy qu'elles soient suposées réellément infinies, ne composent toutesfois qu'une quantité finie, sçauoir vne neuvième de la premiere quantité, ce qui peut facilement estre demonsté. Car, par exemple, si de la



ligne AB on oste la dixième partie du costé qui est vers
 25 A, à sçauoir AC, & qu'au mesme temps | on en oste

a. Voir ci-avant p. 395, l. 21.

b. M. Le Conte, et non le P. Mersenne qui était absent de Paris depuis le mois d'avril (ci-avant p. 412, l. av.-d.), et qui ne rentrera qu'au mois d'août (voir ci-après lettre CDXLVI, du 7 septembre).

huit fois autant de l'autre costé, à sçavoir BD, il ne
 reste entre deux que CD, qui est égal à AC; puis de-
 rechef, si de CD on oste sa dixième partie vers A, à
 sçavoir CE, & huit fois autant de l'autre^a costé, à
 sçavoir DF, il ne restera entre deux que EF, qui est 5
 la dixième de la toute CD; & si on continuë indefi-
 niment à oster du costé marqué A vn^b dixième de ce
 qu'on auoit osté auparauant, & huit fois autant de
 l'autre costé, on trouuera tousiours, entre les deux
 dernieres lignes qu'on aura ostées, qu'il restera vne 10
 dixième partie de toute la ligne dont elles auront esté
 ostées, de laquelle dixième on pourra derechef oster
 deux autres lignes en mesme façon. Mais si on suppose
 que cela ait esté fait vn nombre de fois actuellement
 infiny, alors il ne restera plus rien du tout entre les 15
 deux dernieres lignes qui auront ainsi esté ostées, &
 on fera iustement paruenue des deux costez au point
 G, suposant que AG est la neuvième partie de la toute
 AB, & par consequent que BG est octuple de AG.
 Car, puisque ce qu'on aura osté du costé de B aura tou- 20
 jours esté octuple de ce qu'on aura osté du costé de A,
 il faut que *l'aggregatum*, ou la somme de toutes ces
 lignes ostées du costé de B, qui toutes ensemble com-
 posent la ligne BG, soit aussi octuple de AG, qui est
 l'aggregé de toutes celles qui ont esté ostées du costé 25
 de A. Et, par consequent, si à la ligne AC on adioute
 CE, qui est sa dixième partie, & de plus vne dixième
 de cette dixième, & ainsi à l'infiny, toutes ces lignes
 iointes ensemble ne composeront que la ligne AG,

a. *Clers.* : nostre.

b. *Lire* : une.

qui est la neuvième de la toute AB, ainsi que j'avois
entrepris de démontrer.

Or, cela étant sceu, si quelqu'un dit qu'une tortue
qui a dix lieues d'avance sur un cheual, qui va dix fois
5 aussi viste qu'elle, ne peut jamais estre devancée par
luy, à cause que, pendant que le cheual fait ces dix
lieues, la tortue en fait une de plus, & que, pendant
que le cheual fait cette lieue, la tortue avance encore
de la dixième partie d'une lieue, & ainsi à l'infiny; il
10 faut répondre que véritablement le cheual ne la devan-
cera point, pendant qu'elle fera cette lieue & cette
dixième & $\frac{1}{100}$ & $\frac{1}{1000}$ &c. de lieue, mais qu'il ne fuit pas
de là qu'il ne la devance jamais, pource que cette $\frac{1}{10}$
& $\frac{1}{100}$ & $\frac{1}{1000}$ ne font que $\frac{1}{9}$ d'une lieue, au bout de la-
15 quelle le cheual commencera de la devancer. Et la
caption est en ce qu'on imagine que cette neuvième
partie d'une lieue est une quantité infinie, à cause
qu'on la diuise par son imagination en des parties
infinies. Je suis infiniment, &c.

CDXLI.

ELISABETH A DESCARTES.

[La Haye, juillet 1646.]

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n° 26, p. 149-151.

Publiée par Foucher de Careil, Descartes et la Princesse Elisabeth (Paris, Germer-Baillière, 1879), p. 107-109. Sans date; mais Elisabeth parle de deux prochains départs, celui de Descartes pour la France, « le 13 de ce mois », et le sien propre pour l'Allemagne.

Comme elle arriva à Berlin le 17 septembre (lettre CDXLIX ci-après), elle dut partir, au plus tard, sur la fin d'août, et la présente lettre pourrait être du commencement d'août. Mais Descartes n'aurait pas remis un voyage en France (que d'ailleurs il ne fit pas) jusqu'au mois d'août, et nous savons qu'en 1644 il était parti en juin (ci-avant p. 108 et p. 127); en 1647, il partira au mois de juin, et en 1648, au mois de mai. Enfin, Elisabeth fait allusion à un malheur (p. 449, l. 4-5) qui détermina son brusque départ, ou plutôt son exil, et la date de ce malheur (voir éclaircissement) est du 20 juin 1646. La présente lettre a donc été écrite au commencement de juillet.

Monsieur Descartes,

Puisque vostre voyage est arresté pour le 3^{me}/13 de ce mois, il faut que ie vous represente la promesse que vous m'avez faite de quitter vostre agreable solitude, pour me donner le bonheur de vous voir, auant que mon partement d'icy m'en fasse perdre l'esperance pour 6 ou 7 mois, qui est le terme le plus esloigné que le congé de la Reine ma mere, de M. mon frere^a, & le sentiment des amis de nostre maison ont prescrit a mon absence*. Mais il me seroit encore trop long, si ie ne m'asseurois que vous y
 5
 10
 15
 10

asseurois] aperceuois (F. de C.).

a. Charles-Louis, le chef de la Maison Palatine, depuis la mort de son père, Frédéric, roi de Bohême, le 18 nov. 1632, son frère aîné s'étant noyé par accident, le 17 janvier 1629.

ie n'y amene de plus grands tresors, d'ou ie pretens tirer plus de satisfaction, que vos escrits. I'espere que vous me permettez d'emporter celuy des passions, encore qu'il n'a esté capable de calmer ceux^a que nostre dernier mal-
 5 heur auoit excité. Il falloit que vostre presence y aportoit^b la cure, que vos maximes ni mon raisonnement n'auoient pu appliquer. Les preparations de mon voyage & les affaires de mon frere Philippe, ioint a vne complaisance de bienseance pour les plaisirs de ma tante, m'ont empesché
 10 iusqu'icy de vous rendre les remercimens que ie vous deuois pour l'vtilité de cette visite; ie vous prie de les recevoir à cette heure de

Vostre tres affectionnée amie a vous seruir,

ELISABETH.

15 M. Descartes,

Ie suis obligée d'enuoyer celle cy par le messager, parce que sa promptitude m'est plus necessaire, a cette heure, que sa seureté.

Page 448, l. 9. — Sur le « malheur » qui fut cause de ce départ forcé de la princesse Elisabeth, nous avons deux documents :

1° Baillet, en 1691, *Vie de Mons. Des-Cartes*, II, 233-234, raconte le fait, et cite en marge une « Lettr. MS. de M. de la Salle à M. Legrand ». Dans sa *Préface*, p. xxv : « C'est de M. de la Salle, dit-il, Chambellan » ordinaire du feu Roy de Suède que l'on tient la plûpart des choses qui » regardent la personne de l'illustre Princesse disciple de nôtre Philo- » sophe. » Et en marge, au même endroit : « C'est luy qui, par ordre du » feu Roy de Suède, accompagna le Prince Adolphe frere de ce Roy et » Oncle de celui qui regne aujourd'huy, dans ses voyages d'Allemagne et » d'Italie, avec la qualité d'Envoyé extraordinaire, et qui a eu depuis de » très-grandes habitudes dans toute la Maison Palatine de la branche de » Weldens. » M. de la Salle pouvait donc être bien renseigné, quoique

a. Lire : celles ou ce ?

b. Lire : aportast ?

son témoignage soit postérieur de plus de quarante ans au fait en question, sa lettre à l'abbé Legrand étant de 1684 à 1690 (voir notre *Introduction*, t. I, p. XLVII-XLVIII).

« Elle (la Princesse Elisabeth) demeura en Hollande », dit Baillet, « jus-
 » qu'à la mort du sieur d'Espinay Gentil-homme François, qui avoit été
 » obligé de se retirer de son païs pour éviter les effets de la jalousie d'un
 » grand Prince qu'il servoit, au sujet d'une Demoiselle de Tours, qu'il
 » prétendoit épouser. Ce Gentil-homme avoit beaucoup de ces qualitez
 » de l'esprit et du corps, qui servent à gagner l'estime et l'affection des
 » autres, et il ne fut pas long-tems en Hollande sans s'attirer de nou-
 » velles jalousies qui le firent assassiner en plein jour à la Haye dans le
 » marché aux herbes par le Prince Philippe cadet de toute la maison
 » Palatine. Le bruit courut alors qu'une action si noire avoit été con-
 » certée sur les conseils de la Princesse Elizabeth. La Reine sa mère, qui
 » prenoit beaucoup de part à cette affaire, en conceut tant d'horreur, que,
 » sans se donner la patience d'en examiner le fonds, elle chassa sa fille
 » avec son fils de chez elle, et ne voulut jamais les revoir de sa vie. Le
 » Prince Philippes se retira à Bruxelles, et s'étant attaché au service
 » d'Espagne, il fut tué à la bataille de Rétel, étant à la tête d'un régiment
 » de cavalerie. La Princesse Elizabeth se retira à Grossen, auprès de
 » l'Electrice douairière de Brandebourg sa parente, où elle demeura pen-
 » dant un tems assez considérable, ne s'occupant guères que de la Philo-
 » sophie dont elle faisoit ses plus profondes méditations. Elle vivoit avec
 » la fille de la douairière, qui étoit la sœur du jeune Electeur de Bran-
 » debourg Frédéric Guillaume, et qui fut mariée depuis au Lantgrave
 » de Hesse-Cassel Guillaume. Durant ce séjour elle se fit un plaisir de
 » former l'esprit et le cœur de cette jeune Princesse ; elle l'instruisit avec
 » tant de succès, qu'elle en fit une personne d'un très-grand mérite. Le
 » mariage qui se fit ensuite entre l'Electeur de Brandebourg et la fille du
 » Prince d'Orange Frédéric Henry, avec laquelle nôtre Princesse Philo-
 » sophe avoit eu d'étroites liaisons pendant tout le tems de sa demeure à
 » la Haye, luy donna de fréquentes occasions d'aller à Berlin chez les
 » nouveaux mariez, et d'y faire d'assez longs séjours, mais toujours à la
 » compagnie de la douairière mère de l'Electeur. »

2° Tallemant des Réaux, dans ses *Historiettes*, chapitre intitulé *M. d'Orléans (Gaston)*, t. II, p. 287-289, 3^e édit. Monmerqué et Paulin Paris (Paris, Techener, 1854), avait déjà raconté le même fait. Or les *Historiettes* sont de 1657, au plus tard, et Tallemant avait pu apprendre la chose, soit à propos d'Anne de Gonzague, mariée en France depuis 1645 à un frère d'Elisabeth (voir ci-avant p. 337, *éclaircissement*), soit à propos de la sœur d'Elisabeth, la princesse Louise-Hollandine, réfugiée à Paris, après s'être sauvée de La Haye, le 17 décembre 1657, avec un officier français du nom de Laroque (elle abjura le 25 janvier 1658, voir ci-après lettre CDXLV *prolégomène*). Tallemant cite d'ailleurs M^{me} de Longueville : précisément cette année 1646, partie de Paris le 20 juin, elle arriva à

Munster, le 26 juillet, après avoir passé par la Hollande; et du 20 août au 12 septembre elle revint faire un tour en Hollande, où elle vit à la Haye la reine de Bohême. Tallemant raconte d'abord que l'Espinay, gentilhomme de Normandie (Jacques d'Espinay, sieur de Vaux et de Mezieres), favori de Gaston, duc d'Orléans, fut chassé par celui-ci, pour l'avoir supplanté auprès de sa maîtresse Louise Roger de la Marbelière, familièrement Louyson Roger. Cette disgrâce arriva en mai 1639 (voir, pour la date, *Lettres de Jean Chapelain*, 1880, t. I, p. 426-427).

« L'Espinay chassé », continue Tallemant, « s'en alla en Hollande, où il » eut facilement accez chez la reyne de Boheme. Comme il y entra avec » la reputation d'un homme à bonne fortune, il y fut tout autrement » regardé qu'un autre; et, dans l'ambition de n'en vouloir qu'à des prin- » cesses ou a des maistresses de princes, on dit qu'il cajolla d'abord la » mere, et après la princesse Louyse, car les Louyses estoient fatales à ce » garçon. On dit que cette fille devint grosse, et qu'elle alla pour ac- » coucher à Leyde, où l'on n'en faisoit pas autrement la petite bouche. » La princesse Elisabeth, son aînée, qui est une vertueuse fille, une fille » qui a mille belles connoissances et qui est bien mieux faite qu'elle, ne » pouvoit souffrir que la Reyne sa mere vist de bon œil un homme qui » avoit fait un si grand affront à leur maison. Elle excita ses freres contre » luy; mais l'Electeur (*Charles-Louis, Electeur palatin, dépossédé, puis » rétabli en 1648*) se contenta de luy jeter son chapeau à terre, un jour » qu'estant à la promenade à pié, il s'estoit couvert, par ordre de la » Reyne, à cause qu'il pleuvoit un peu. Mais le plus jeune de tous, » nommé Philippe, ressentit plus vivement cette injure, et un soir, proche » du lieu où l'on se promene à la Haye, il attaque l'Espinay, qui estoit » accompagné de deux hommes, et luy n'en avoit pas davantage. Ils se » battirent quelque temps: il survint des gens qui les separerent. Tout » le monde conseilla à l'Espinay de se retirer, mais il n'en voulut jamais » rien faire. Enfin, un jour qu'il avoit disné chez M. de la Tuillerie » (*ajouté en marge: Gaspard Coignet, comte de Courson, sieur de la » Thuillerie, mort en 1653*), ambassadeur de France, il sortit avec des » Loges. Si l'on eust creu que le prince Philippe eust osé le faire assas- » siner en plein iour, on n'eust pas manqué de le faire accompagner, et il » s'en fallut peu que M. de la Vieuville, qui avoit aussy disné chez l'Am- » bassadeur, ne prist le mesme chemin. Il fut donc attaqué par huit ou » dix Anglois, en presence du prince Philippe. Des Loges ne mit point » l'espée à la main; l'Espinay seul se defendit le mieux qu'il put; mais il » fut percé de tant de coups que les espées se rencontroient dans son » corps. Il voulut tascher à se sauver, mais il tomba; toutefois il fit » encore quelque resistance à genoux, et enfin il rendit l'esprit. »

« Pour ce qui est de la princesse Louyse, M^{me} de Longueville escrivoit » de la Haye, où elle la vit, allant à Monster: « *J'ay veü la princesse » Louyse, et je ne croy pas que personne envie à l'Espinay la couronne » de son martyre.* » Pour la reyne de Boheme, on croit seulement qu'elle

» estoit bien aise que sa fille se divertist. L'Espinay estoit bien à la
 » Cour du prince d'Orange, qui n'estoit pas fasché qu'il fut souvent avec
 » son filz; il avoit l'esprit adroit, et asseurement il y auroit fait quelque
 » fortune. »

Enfin, sur la liberté d'aller et venir, et aussi de manières, de la princesse Elisabeth en Hollande, nous avons le témoignage de Sorbière, p. 102-104 des *Sorberiana* (Tolosæ, MDCXCI).

« ELISABETH DE BOHEME. De mon tems, qui étoit 1642, en Hollande,
 » c'étoit un divertissement des Dames d'aler en bateau de la Haie à Delft
 » ou à Leyde, habillées en bourgeoises, et mêlées parmi le vulgaire, afin
 » d'ouïr les discours que l'on tiendroit des Grands, sur le propos des-
 » quels elles jettoient la compagnie. Et il arrivoit souvent qu'elles oioient
 » diverses choses qui les touchoient, et même leur galanterie aiant
 » quelque chose d'extraordinaire, elles ne revenoient gueres sans trouver
 » quelque cavalier qui leur ofroit son service, et qui au débarquer se
 » voioit bien trompé de la petite espérance qu'il avoit conçuë que ce
 » fussent des courtisanes; parce que toujours un carosse les attendoit.
 » Elizabet, l'ainée des Princesses de Boheme, étoit quelquefois de la
 » partie. On racontoit merveilles de cette rare personne : qu'à la con-
 » noissance des langues elle ajoutoit celle des sciences; qu'elle ne s'amu-
 » soit point aux vétilles de l'école, mais vouloit connoître les choses clai-
 » rement; que pour cela elle avoit un esprit net et un jugement solide;
 » qu'elle avoit pris plaisir à ouïr Descartes; qu'elle le lisoit fort avant
 » dans la nuit; qu'elle se faisoit faire des dissections et des expériences;
 » qu'il y avoit en son Palais un Ministre tenu pour Socinien. Son âge
 » sembloit de vingt ans; sa beauté et sa prestance étoient vraiment d'une
 » héroïne. Elle avoit trois sœurs et cinq frères : Frédéric, Robert, Mau-
 » rice, Edoüard, Philippe; Louise, Henriette, Sophie. »

Notons que Descartes, qui s'était rendu à la Haye après le meurtre de L'Espinay (p. 449, l. 5), y retourna au reçu de cette lettre (voir ci-après lettre CDXLV). Ce fut sa dernière entrevue avec Elisabeth, qu'il ne devait plus revoir.

CDXLII.

[CLERSELIER] A DESCARTES.

[Paris, juillet 1646.]

Texte de l'édition latine, tome II, epist. 13, p. 42-66.

Clerselier ne donne qu'une version française de cette lettre, t. II, lettre 13, p. 69-101, « A Monsieur Descartes », sans date. Mais on

trouve, dans l'exemplaire de l'Institut, cette note écrite à la main :
 « Par la lettre manuscrite de M. Descartes à M. Clerselier, datée
 » du 29 août 1646, il appert que M. Descartes avoit reçu dans le
 » paquet de M. Clerselier, trois semaines auparavant, par le minis-
 » tere du sieur Petit, les objections de M. le Comte. Ainsi elles
 » avoient été envoyées de Paris le 20 juillet 1646. » Dans une autre
 note du même exemplaire, t. I, p. 534, au sujet de notre lettre CDXL
 ci-avant, il est fait mention, dans les mêmes termes, de cette « lettre
 » manuscrite à M. Clerselier, fixement datée du 29 août 1646 », et
 qui accompagnait les réponses de Descartes aux objections de M. Le
 Conte, reçues il y a trois semaines. Mais l'annotateur en conclut que
 ces objections ont été envoyées « le 16 juillet 1646, jour de poste ».
 Que ce soit le 16 ou le 20, l'envoi est certainement de juillet.

Cette longue lettre 13^e comprend d'abord un billet d'envoi, en
 français, qui est de Clerselier. Ce ne serait donc pas Mersenne qui
 aurait, le premier, sollicité les objections de Le Conte (cf. lettre
 CDXXIX du 20 avril, ci-avant, p. 395, l. 21); en tout cas Mer-
 senne partit ensuite pour un voyage dont il ne revint qu'en août (voir
 lettre CDXLVI ci-après, 7 sept.); et, en son absence, c'est Clerselier
 qui reparle à Descartes de ces objections (voir ci-avant, p. 445,
 l. 9-10), et c'est à Clerselier qu'il enverra ses propres réponses le
 29 août (lettre CDXLIV ci-après). Voir toutefois l'éclaircissement.

Nous n'imprimerons comme lettre à Descartes que le billet de
 Clerselier. Tout le reste est une longue controverse entre Le Conte,
 Picot et même Clerselier : objections du premier, réponses du se-
 cond, instances du premier et remarques du troisième. Tout cela ne
 s'adresse pas proprement à Descartes, bien que finalement il se soit
 fait juge du débat. — Clerselier ne reproduit pas, à propos des dif-
 férents articles, les figures des Principes. Nous ferons comme
 lui; ces figures ne doivent pas plus être reproduites ici que le
 texte complet des passages discutés. On retrouvera les unes et les
 autres dans l'édition même des Principes.

Les numéros de I à XV, placés en manchette, ont été ajoutés à la
 main dans l'exemplaire de l'Institut.

Monfieur,

Je vous écriuis dernièrement^a que, selon vos ordres,

a. Lettre perdue, qui semble être celle à laquelle répond la lettre CDXL
 de Descartes, p. 442 ci-avant.

i'auois présenté à Monsieur le Conte vn Exemplaire de vos Principes de Philosophie, que cette belle & nouvelle doctrine nous auoit donné plusieurs fois suiet d'entretien & d'admiration ; que, dans les conuersations que i'auois euës à diuerses reprises avec luy, il m'auoit souuent proposé des difficultez sur quelques points de vostre Liure, que i'auois trouuées fort considerables, & qui meritoient bien d'estre mises sur le papier ; que ie l'en auois prié, & mesme pressé ; & qu'enfin i'auois obtenu de luy qu'il les redigeroit par écrit en forme d'Obiections. Vous m'auiez témoigné, Monsieur, que vous auiez vn tres-grand desir de les voir ; ie vous les enuoye par cét ordinaire, pour satisfaire à vostre curiosité. I'y ay ioint aussi les réponses claires & iudicieuses qu'vn de vos amis & des miens^a, auquel ie les auois communiquées, a voulu prendre la peine d'y faire.

I « *Objectiones Domini le Conte, Artic. 54 part. 3, Princip. : Creuit autem, etc.* »

« Traditis à Domino Descartes Principijs, et eorum motibus assentiendo, | mihi videtur, si ita creuit initio materia primi elementi, illam » debere adhuc indesinenter crescere, ob eundem perpetuum semper motum globulorum secundi elementi ; qui sibi ipsis etiam nunc occurrentes » et sese corrodentes, debent, vt olim, assidue minui, et per consequens » augere semper primum elementum, et hoc modo corpus Solis et fixarum » continuo crescere deberet ; quod tamen non apparet. »

« *Responsio Clarissimi Viri Domini Picot.* »

« Optime aduertit Vir Cl. generari quotidie nouam materiam primi » elementi, sed debuit quoque animaduertere, art. 2 quartæ partis, hæc » verba : *Sed cum particulæ striatæ, etc., sibi mutuo adhererent, sicque » in materiam tertij elementi verterentur, etc.,* et sic vidisset astra non » ideo crescere. »

a. Claude Picot, ou l'abbé Picot, comme on le verra ci-après.

« *Instantia Domini le Conte.* »

« Solutio plane satisfacit; ex primo enim elemento tertium generatur, et
 » etiam aliquoties primi ac tertij elementi materia in materiam secundi
 » conuertitur, et ita secundum elementum reparatur, vt Dominus Des-
 » cartes annotauit, et pag. 140, art. 100, dicit tertium elementum crescere
 » non posse in immensum. »

« *Art. 83 et seq. part. 3. Princip. : Et primo quidem, etc.* »

II

« Hic non probatur globulos cœlestes velocius | in circumferentia vnus
 » vorticis moueri circulariter, quam circa medium; id est, in nostro vor-
 » tice, quam versus Saturnum; sed solum ostenditur grauiores et maiores
 » globulos alijs minoribus superiores euadere, dum conantur omnes à
 » centro recedere; et ita posse fieri vt quidam cæteris citius moueantur
 » versus extrema vnus vorticis, motu recto vel quasi recto, sed non circu-
 » lari. Et si dicatur motum illorum circularem accelerari ab illo conatu
 » recedendi à centro sui motûs, quæro cur lex ista non est generalis per
 » totum vnum vorticem, et quæ ratio diuersitatis et tarditatis circa certam
 » distantiam, vt versus Saturnum. »

« Videturque nunc ob motus per tot mille annos præteritos, quod glo-
 » buli cœlestes ita deberent esse accommodati, vt grauiores et solidiores
 » sint alijs superiores; nec amplius hac de causa ordinem deberent mutare
 » (nisi forte per accidens), sed solum totius vorticis motum circularem
 » sequi. »

« Exemplum in figura pag. sequ. adductum nihil habet simile globulis
 » secundi elementi; cum enim illi ordinem mutant, ex via angustiori in
 » latiore transeunt, scilicet cum recedunt à centro ad circumferentiam
 » euntes. In hac vero figura contrarium repræsentatur. »

« *Responsio^a.* »

« Isto articulo vult autor ostendere, quomodo globuli quamuis magni-
 » tudine æquales, vt supposuerat, moueantur celerius vni alijs, quod recte
 » demonstrat; nec dubium est, quin superiores moueantur celerius | inferio-
 » ribus vltra sphæram Saturni, cum superiores eodem tempore plus spatij
 » percurrant, quam inferiores. Non autem recte infert Vir. Clarissimus,
 » solidiores alijs debere euadere superiores, quia autor non vult globulos
 » istos, quo sunt crassiores, magis recedere à centro vorticis, sed eos so-
 » lummodo, qui sunt magis agitati; hoc est cum contingit vt minus ma-
 » gnitudine superentur ab alijs, qui infra sunt, quam illos celeritate
 » superant. »

a. Clerselier : *Réponse de Mr Picot.*

« *Instantia.* »

« Sed non possunt magis agitari quidam globuli cæteris, nisi à soliditate
» maiori; aut illa agitatio erit accidentalis, et per consequens parui mo-
» menti. »

« Præcipua autem huius secundæ obiectionis difficultas, quæ non satis
» clare proposita fuit, in hoc consistit, quod non video, cur, verbi gratia,
» omnis materia quæ mouetur circulariter circa Solem, ab ipso Sole
» vsque ad certum terminum, ex. ca., Saturnum, debeat gradatim retar-
» dari; transactoque illo termino, vnde noua huic materiæ celeritas posset
» aduenire, vt gradatim ad extremitatem vsque vorticis dicti Solis accele-
» rari circulariter mouendo possit. »

« Supposuit enim Dominus Descartes totius materiæ particulas diuisas
» circa propria sua centra separatim moueri, et earum particularum innu-
» merabilem quantitatem circa quædam puncta interuallis definitis sepa-
» rata, vt sunt centra fixarum, circulari; et ex his duabus suppositionibus
» omnes apparentias saluare promisit. »

« | In hoc vero articulo et sequentibus vult probare materiam cœlestem
» moueri celerius versus centrum et circumferentiam, quam circa medium
» aut certum terminum : cuius propositionis existimo illum debuisse po-
» tius suppositionem adhuc petere, quam illius rationem dare conari.
» Nullâ enim lege naturæ aut motûs, nec vlllo experimento illud potest
» confirmari, videturque motûs ita compositi contemplationem et inuen-
» tionem ab autore excogitatam fuisse, vt secundum suam hypothesin Co-
» metarum apparentias saluaret, et etiam Planetarum suorum librationem
» et loca, vbi eos locat. »

« Quæro igitur cur vniformiter à centro vorticis vnus vsque ad circum-
» ferentiam motus circularis aut gradatim non acceleratur, id est cum
» mensurâ certâ et regulatâ, aut gradatim non minuitur; aut cur circulos
» suos non absoluit eodem tempore vnus vorticis tota materia; et quæ
» ratio diuersitatis et tarditatis circa certam distantiam à centro. »

« Aduersus artic. 84 huius tertiæ partis, posset dici, quod etiamsi ma-
» teria solaris moueatur velocissime, et posset secum rapere globulos
» cœlestes sibi vicinos, quia tamen isti globuli cum æthere circumfuso,
» qui ex striatis ramentis, aëre, maculis, et aliis minutijs, vt alibi dictum
» est^a, primi et tertij elementi paucissimæ agitationis capacibus componi-
» tur, sunt permixti, non deberent tam celeriter moueri circa Solis sphæ-
» ram, quam longius ab illa, vbi impedimenta talia cessant. »

III

« *Art. 95 part. 3 Princip. : Atque hinc, etc.* »

« Imo mihi videtur quod versus polos deberent potius apparere illæ so-
» lares maculæ, quam versus Eclipticam, cum | fruatur rapidiori motu

a. Cf. *Principia*, III, art. 100.

» Solis materia versus Eclipticam, quam versus polos, vti dicitur artic. 84.
 » Ultra enim motus mille toti Solis corpori communes præualet circulari
 » celeritate Ecliptica. Sed vbi est motus violentior, ibi etiam est excussio
 » continua fortior, secundum leges naturæ et motûs; nascentes ergo ma-
 » culæ in Ecliptica deberent ab illa recedere et excuti versus polos; adde
 » quod etiam materia primi elementi, globuli secundi, et æther contiguus
 » Solis corpori, citiori adhuc motu rapiuntur versus Eclipticam, quam
 » versus polos. »

« Si autem accidat aliquas maculas nasci versus polos, ab illis nullo modo
 » recedere deberent propter motum in Ecliptica velocissimum, aditum
 » versus suas partes arcentem, et talem recessum illis prohibentem. »

« Et hoc modo Sol et alia sidera maculis deberent tegi versus polos,
 » non autem versus partes Eclipticæ. Contrarium tamen apparet in ma-
 » culis nostri Solis. »

« Hocque adhuc exemplo hic allato confirmatur : videmus enim in
 » liquoribus bullientibus spumam ad ebullitionem excuti, et vbi liquor
 » minus mouetur et bullit, spumam pelli : eodemque modo materia Solis
 » ebulliens in Ecliptica spumam et maculas in partes minus motas et bul-
 » lientes deberet pellere. »

« *Responsio.* »

« Non video cur velit Vir Clarissimus polos tegi materia macularum;
 » cum enim istæ minutia, ex quibus maculæ componuntur, | ab Eclipticis
 » aliorum vorticum ferantur motu recto, sunt satis agitata, cum deueniunt
 » ad Solem, et eius corpus ingrediuntur per polos, vt non hæreant in
 » polis, sed transeant vsque ad certam distantiam, priusquam istam agi-
 » tationem amittant, quam forte non amitterent nisi permiscerentur cum
 » materia Solis, quæ cum sit magis agitata et ad motum apta, eas expellit
 » versus circumferentiam : hoc est potius versus Eclipticam quam versus
 » polos, quia noua materia, quæ similiter ingreditur Solem, maculas illas
 » versus Eclipticam propellit, quod confirmatur toto articulo 96. Nec
 » refert quod motus in Ecliptica sit velocior; manifestum est enim, quod
 » macularum materia minus impedit agitationem materiæ Solaris, cum
 » sunt in exteriori superficie, quam cum sunt intra, et ideo materia recens
 » Solem ingressa, quia est minus defæcata et ad motum ineptior, subito
 » versus superiora reijcitur. »

« [*Instantia.*] »

« Ad libitum iudicet et plaudat lector. »

« *Obseruatio Domini C.^a ad obiectionem contra art. 95 part. 3.* »

« In eo conueniunt autor et obiectans, quod materia macularum Solis

a. L'exemplaire de l'Institut complète le nom : *Clerselier.*

» emittatur circa Eclipticam partesque vicinas, vtpote citatiores; sed exinde
 » contendit obiectans, quod illæ maculæ debeant versus polos defluere
 » siue excuti, vel protrudi, propter eiusdem motus rapiditatem in Eclip-
 » tica et vicinis partibus, quod est contra mentem autoris. »

« | Sane, si illa materia macularum insideret corpori Solis, postquam ab
 » intimo extrusa est, vt corpora grauiæ terræ adhærent, non est dubium,
 » quin statim ab Ecliptica polos versus conflueret, vt probat experientia
 » spumæ vtrinque allata. Sed ex sententia autoris illa materia semel ex-
 » cussa ætheri libero permittitur, in vicinia tamen Solis, et cum illo æthere
 » girat, ejus motui obsecundans; neque subest ratio cur ad polos congre-
 » getur. »

« Quare vero non eueniat, vt versus polos collecta illa materia generet
 » maculas, recte ostendit defensor autoris. »

IV

« *Art. 108 part. 3 Princip. : Ita igitur, etc.* »

« Est contra ordinem naturæ, quod particulæ striatæ transeant potius
 » per maculam, quam per aërem; nam facilius est omnibus corporibus
 » transire inter corpora minus opaca, quam per plus opaca, magisque ideo
 » motui aliorum resistentia. Et ex Domino Descartes, art. 106 eiusdem
 » partis, particulæ striatæ veniunt ab vna vorticis extremitate, et formant
 » sibi meatus, nempe ab A vsque ad illud x , quod est vltra d . Quid igitur
 » impedit, ne eosdem meatus sibi etiam efforment ex eodem dicto x vsque
 » ad B, polum oppositum? Nam æther, globuli secundi elementi, et ma-
 » teria primi eadem facilitate ab illis possunt permeari; nec opus est vt
 » mutant strias suas et mouendi assuetos modos, vt iter continuent; con-
 » fectumque iter, quando peruenerunt ab A vsque ad sidus, æquale est
 » omnino huic quod superest à sidere vsque ad B. »

« | Nec seruire potest responsio art. 113, scilicet facilius esse transire per
 » maculas, quam per ætherem circumfusum, quoniam æther motui glo-
 » bulorum secundi elementi obsequitur et situm eundem non seruat;
 » mouentur enim globuli secundi elementi et æther à sideris partibus d
 » vsque ab B, iisdem plane motibus quibus ab A vsque ad f . »

« Imo vero, si hæc responsio valeret, particulæ striatæ deberent potius
 » transire ex vna extremitate poli vnus vorticis ad aliam, quam compo-
 » nere paruum vorticem articulo 108 propositum; nam versus polos
 » parum et eodem modo mouentur duo prima elementa et æther, versus
 » vero Eclipticam alio et multo velociori; ideoque facilius erit striatis
 » continuare suos motus versus polum oppositum, quam reuerti per
 » æthera et globulos secundi elementi versus Eclipticam, vbi motus est
 » valde diuersus à polis, et vbi globuli secundi elementi et æther situm
 » continuo mutant propter rapidi motus velocitatem. »

« Deinde, cum ex art. 106 non à puncto, sed ab ampla cœli regione, et
 » non ad solum sidus, sed ad totum spatium comprehensum inter Q et H,
 » tendant et transeant particulæ striatæ, quomodo poterunt hæc striatæ

» regredi, vt supra dictum paruum vorticem forment? Striatis enim à polo
 » verbi gratia A, vnde primo processerunt, venientibus occurrent, et op-
 » ponentur eis in isto reditu, nec non etiam alijs striatis ex aduerso polo B
 » redeuntibus; quod valde difficile erit conciliare. »

| « *Responsio* ^a. »

« Imo est secundum ordinem naturæ; nam in macula inueniuntur plures
 » meatus per quos transire possint, quam in aëre; nec refert quod aër
 » transmittit lumen facilius quam maculæ, quoniam potest præbere trans-
 » itum actioni, quæ efficit lumen, non autem particulis striatis, quæ
 » quamuis numerentur inter primum elementum, non tamen sunt minu-
 » tissimæ, vt auctor alibi ostendit^b. Quod autem particulæ, quæ venerunt
 » ab A vsque ad *x*, non possint transire vsque ad B, ratio est manifesta;
 » quia omnia interualla, per quæ possint transire, implentur minutijs
 » primi elementi, quæ venientes à vorticibus vicinjs tendunt à B ad A,
 » easque propellunt ea vi, qua omnes tendunt ad A; quæ cum sit fortior,
 » non est mirum, si eas cogunt regredi versus polum, per quam ingressæ
 » sunt. Quamuis autem æther et globuli celerius moueantur versus Eclip-
 » ticam, non ideo debet concludere Vir Cl. eas igitur debere transire
 » rectâ lineâ versus polum oppositum, sed solummodo istas particulas
 » difficilius transire inter ætherem et istos globulos, quam per maculam;
 » quod verum est, et ideo Autor demonstrauit maiorem partem illarum
 » particularum, cum terram ingressæ sunt per vnum polum, regredi ad
 » ipsum per terræ crustam interiorem. »

« *Instantia*. »

« Quidquid mouetur, quantum in se est, secundum lineam rectam
 » mouetur, legibus motûs ab Authore |traditis^c; in hac igitur difficultate
 » considerandum est, quæ causa impedimento sit, ne rectâ continuent
 » moueri illæ striatæ, ab vno polo ad alium. »

« Respondetur, omnia intervalla, quæ sunt, verbi gratia, inter *d* et B,
 » plena esse minutijs primi elementi, et si velis, etiam striatis quæ à B vi
 » fortiori venientes ad sidus I striatas ex partibus *g d e* eiusdem sideris
 » egredientes reuerti per ætherem circumfusum *xx* cogunt, nec sinunt
 » eas rectâ viâ versus B, polum oppositum, transire. »

« Huic responsioni dico, quod striatæ et aliæ innumeræ primi elementi
 » minutæ, à cœli regionibus A versus omne spatium inter C et H com-
 » prehensum tendentes, debent impedire reuersionem istam; et quicquid
 » affertur ad reddendam rationem istius reuersionis probabilius dicitur
 » pro contrariæ partis confirmatione. Nam, primo, omnia interualla, quæ

a. « Réponse de Mr Picot. » (*Inst.*)

b. Art. 103, part. 3.

c. Art. 37 et sqq. part. 2.

» non occupantur à globulis cœlestibus, plena sunt minutijs et striatis
 » partibus primi elementi, tam versus polos, quam versus alias sideris
 » partes. Secundo, striatæ, quæ veniunt à poli partibus A, et etiam aliæ
 » primi elementi minutia fortiori vi tendunt ad spatia comprehensa inter
 » Q et sidus, aut H et sidus, quam quædam illarum quæ ab ipsismet poli
 » partibus venientes transiere per medium sidus I, et reuertuntur, vt rur-
 » sus per *f* ingrediantur dictum sidus; hoc est, postquam striatæ ab A
 » venientes transierunt sidus I, et incipiunt reuerti ex *d* per aërem cir-
 » cumfusum ad *f*, non possunt habere easdem vires ad mouendum, quas
 » haberent, si à recta via, reuersionis istius causa, non aberrassent;
 » hacque de causa | striatæ et minutia quæ veniunt ab A ad H aut Q, et
 » quæ à via sua recta non fuerunt ita impeditæ, maiori vi tendunt saltem
 » usque ad illud H et Q, quam illæ quæ sidus ingressæ et ex parte illius
 » *d* egressæ reuertuntur ad *f*, illudque ex legibus motûs initio huius libri
 » traditis est manifestum. Longius enim sunt particulæ illæ striatæ ab
 » origine sui motûs, quando transierunt sidus et plus itineris confecerunt,
 » quando redeunt sunt iuxta *e* H aut *g* Q, quam illæ quæ ibidem
 » recta via à vorticibus vicinis processerunt, et sidus non offenderunt in via.
 » Quod si dicatur striatas regredientes alia sibi excouasse foramina, distincta
 » ab illis foraminibus, quæ inseruiunt striatis ex polo, vnde vtræque
 » processerunt, rectâ venientibus, hoc etiam possunt operari omnes
 » striatæ, vt ex vno polo ad alium oppositum rectâ pergerent. »

« Denique, si quæ alia ratio sit, quæ confirmet opinionem ab Autore
 » propositam, pariter huic instantiæ fauere poterit. »

« *Dominus C^a. contra art. 108 tertiæ partis Princip.* »

« Re bene pensitata, fateor me non videre qua vi adigantur striatæ, quæ
 » ab A venientes pertransiere sidus I, vt in hemispherium *gfe* regre-
 » diantur. »

« Sed, si attentius legantur verba Autoris eodem art. 108, patebit eum
 » non statuere, vt omnes illæ striatæ aliqua certa vi propellente retroce-
 » dant; sed innuit | motum aliquem erraticum et exlegem, quo aliæ ab
 » æthere soluuntur in minutias, aliæ in cœlum arripiuntur (quæ scilicet
 » in partibus Eclipticæ vicinis repertæ fuerunt), aliæ denique veluti casu
 » delatæ in hemispherium *gfe* per eosdem meatus macularum istarum
 » sidus ingrediuntur. »

« Verùm ea vis est obiectionis, vt videatur præcludere viam regressui,
 » illumque etiam motum erraticum et exlegem excludere; nisi forte di-
 » camus aërem maculæ circumfusum minus rapide moueri, magisque
 » peruium esse striatis partibus quam cœlum, striatasque ab A venientes
 » non esse in agmine tam conferto, vt regredientibus à B motu illo erra-
 » tico semper obuia sint. Audiam libenter quid respondeat Autor. »

a. M. Clerselier (*Inst.*).

« *Artic. 119 part. 3.* »

V

« Difficultas est circa motum et locum fixæ in Planetam et Cometam
 » degenerantis ; etenim, quando sidus arripitur ab alio vortice, deberet
 » potius arreptum illud sidus remanere in circumferentia vorticis arri-
 » pientis, quam ulterius progredi, quia materia cœlestis in extremitatibus
 » velocius mota, quam in alijs locis, vsque ad certum terminum debet
 » corpora vorticem ingredientia arcere. »

« Si dicatur illud sidus vsque ad certum terminum per motum sibi pro-
 » prium, aut quouis alio modo ei impressum, impelli, esto ; sed semper
 » debet | post aliquod tempus repelli ad dictam circumferentiam vorticis
 » abripientis, ultra quam non potest amplius recedere, quia circum tene-
 » tur ab alijs vorticibus contiguis. Ea est enim lex naturæ, corpora sci-
 » licet maiora et grauiora, circa aliquod centrum se mouentia, longius à
 » centro sui motûs recedere, quam leuiora ; si res ita se habet, nunquam
 » videre debemus Planetas, sed semper Cometas, aut saltem Planetæ
 » omnes deberent esse in eadem extremitate vorticis, à quo fuere primum
 » abrepti, vt et Cometæ. »

« Non igitur deberet Planeta ingredi alium vorticem, et quando quo-
 » uis modo ingressus est, deberet eijci in locis vbi materia illius vorticis
 » minus est agitata, scilicet versus Saturnum in nostro vortice ; sicut
 » enim aquæ currentes, si sinunt aliquod corpus heterogeneum ingredi
 » suum alueum, reijciunt illud postea ad loca, vbi aqua minus moue-
 » tur, cuiuscunque hæc corpora sint soliditatis, magnitudinis et figuræ,
 » ita, etc. »

« Nec satisfacit responsio in sequentibus adducta^a, posse aliquod
 » nempe sidus esse minus aptum ad motus impressos retinendos, quam
 » istiusmodi globulos secundi elementi, si, verbi gratia, materia istius
 » sideris extenderetur vt fila, aut auri folia. »

« Constat enim ex ante dictis^b astra esse solida, quia receptum lumen
 » remittunt ; constat esse rotunda ; constat fixam non posse suum vorti-
 » cem amittere, nisi incrustatam, vt ita loquar, multis maculis, quæ sunt
 » solida corpora reuerberantia lucem ; ideoque grauia, solida, et perma-
 » gna sunt astra ; et maior vel minor in eis grauitas, soliditas, extensio,
 » | causa tantum esse potest, cur tardius vel citius pelluntur ad extrema
 » vorticis in quo sunt inuoluta ; sed non impedit ne tandem aliquando
 » ad illa perueniant, materiâ primi et secundi elementi pedetentim et con-
 » tinuo iunctis viribus dicta astra pellente : non enim est imaginabilis illa
 » multis interuallis separata Planetarum libratio, et vellem exemplum
 » aliquod simile in rerum natura videre. »

« Sicut enim videmus in exemplis art. 122 allatis, auri vel plumbi mas-

a. Art. 121 et sqq.

b. Art. 110 et 118 part. 3.

» sam posse induere tales figuras, vt sit minoris agitationis capax, quam
 » globus ligneus minoris ponderis, et tamen istam ponderis vel figuræ
 » inæqualitatem non impedire quominus hæc massa et illud lignum per
 » aërem demissa perueniant ad eundem terminum, nempe ad terram
 » (quia, si tardius vel citius, nihil refert), ita, etc. »

« Influyente aqua, hoc etiam videmus, corpora scilicet, quæ in illa na-
 » tant, semper ad oras eius extremas deferri citius vel tardius, forte
 » secundum figuras plus vel minus impulsionis recipiendæ capaces; ita
 » astra quæ in nostro vortice natant, deferri tandem debent, cuiuscunque
 » sint figuræ aut soliditatis, vsque ad extremas oras nostri vorticis, vltra
 » quas non possunt magis pelli, retenta scilicet ab alijs vorticibus, vt dic-
 » tum est : et si in vortice, in quo sunt, sint aliqua loca vbi materia minus
 » moueatur, versus illa debent eijci, et ibi remanere. »

« Qualèscunque denique sint alij Planetæ, notum est terram, quam
 » incolimus, esse rotundam, densissimam, solidam et magnam, et secun-
 » dum leges naturæ et motûs supra citatas^a, debere pelli vsque ad circum-
 » ferentiam vorticis nostri Solis, nec | quiescere posse donec illuc perue-
 » nerit, aut saltem vsque ad Saturni sphæram, vbi motus est lentior. »

« Vltimo, si terra nostra fuerit aliquando sidus, et maculis tecta, et à
 » Sole abrepta, vsque ad terminum in quonunc est, ad illum accessit;
 » secundum ea quæ dicta sunt, videtur quod deberet quotidie a Sole rece-
 » dere, nam soliditas maior in aliquo sidere raptò est causa cur magis
 » recedat a sidere rapiente; quod autem debeat terra nostra esse nunc
 » solidior, quam olim, inde patet, quia materia primi elementi in centrò
 » suo inclusa paulatim pluribus maculis tegitur, et in illo centro non
 » potest renouari facile à nouâ materiâ, propter illas maculas, quæ non
 » tam libere particulis primi elementi transitum præbent, vt olim facie-
 » bant, antequam vniuersaliter tegerentur. Deinde ab habitantibus con-
 » culcata solidior semper redditur; quod æque potest dici, ac dicitur a
 » D. Descartes^b directionem magnetis ab hominibus mutari, et tamen
 » multi Astrologi affirmant contrarium, scilicet quod terra ad Solem ac-
 » cedit, et multum iam accessit. »

« Responsio^c. »

« Non videtur Vir Cl. satis attendisse ad ea quæ autor dicit de corpo-
 » ribus pellucidis, et de grauitate. Quomodo enim sidus abreptum ab
 » alio vortice maneret libratum versus circumferentiam ipsius vorticis à
 » quo abreptum est, si | globuli qui sunt versus circumferentiam ipsius
 » vorticis sunt magis agitati, ideoque leuiores, quam istud sidus? Nec
 » video cur, cum semel ita est libratum, tendat longius à centro, aut ac-
 » cedat ad centrum. Quod autem subiungit astra esse solidiora particulis

a. Art. 37-54 part. 2.

b. Art. 169 part. 4.

c. « Réponse de M. Picot. » (Clers.)

» cœli, quia lumen reflectunt, non aduertit quod quædam corpora, etsi
 » pellucida, magis apta sunt ad motum, quam opaca, quod demonstratur
 » art. 121, 122, 123^a. Et quia in fluminibus videmus festucas et alia cor-
 » pora ad motum inepta pelli versus littora, debebat concludere ideo
 » astra debere expelli versus centrum, non autem versus circumferentiam
 » vorticis; cuius rei ratio est, quod, cum partes aquæ sint magis agitæ,
 » quam istæ festucæ, tendunt magis ad continuandum suum motum se-
 » cundum lineam rectam, et ideo eas expellunt à suo cursu, et propellunt
 » versus littora. Videbit autem quomodo Planeta non perueniat ad cen-
 » trum, sed suspensus maneat ad quandam distantiam, et demonstratio-
 » nem huius rei, si legat art. 160^b. »

« Terram autem, quam incolimus, non esse solidissimam sciet, si at-
 » tendat ad eius formationem, et facile possumus concipere alia corpora
 » longe magis solida; nec dubium est quin esse possint in rerum natura;
 » an autem successu temporis possit fieri Planetam aut longius à centro
 » vorticis recedere, aut fortasse accedere ad illud, talis disquisitio non
 » est huius loci. Quod autem subiungit homines, eam premendo, posse
 » eam reddere solidiorem, non credet, si attendat ad vires hominum, et
 » vim materiæ cœlestis eam circumfluentis. Verum Autor idem quod Vir
 » Clar. videtur innuere, sub finem tertij art. | partis 4; sed aliæ debent
 » esse causæ propter quas materia, quæ est intus versus I, non ita con-
 » densetur, nec omnes sciri possunt; quamobrem, cum sciamus terram
 » esse suspensam ad distantiam quam obtinet, hoc fit, sine dubio, quia
 » talem habet proportionem cum globulis cœlestibus eam circumfluen-
 » tibus. Nec est verum quod materia primi elementi, quæ est versus cen-
 » trum, non renouatur; nam ingreditur semper noua per polos terræ,
 » simul cum particulis striatis, sed non expurgatur vt in Sole. »

« *Contra fig. art. 120 part. 3.* »

VI

« Circa motum Cometæ, in figura huius paginæ depictum, posset ali-
 » quis quærere, quid tandem fiet de illo Cometa. Semper æternumque
 » migrare de vortice in vorticem, et motu extraordinario moueri, non
 » videtur rationi consentaneum; ex altera parte, Cometarum soliditas,
 » figura et magnitudo non est idonea ad descendendum vsque ad termi-
 » num sideris alicuius satis vicinum, vt possit illius esse Planeta. Quid
 » tandem igitur de tali Cometa accidet? mouebiturne semper per diuersos
 » vortices, an potius in vno quam in alio remanebit? Namque descripta
 » Cometæ soliditas, et omnium vorticum eadem materia eiusque materiæ
 » similes motus non permittunt vni potius quam alteri vortici, huic Co-
 » metæ, vt Planeta fiat, locum præbere; nulla enim in vorticibus, nisi
 » paruitate et magnitudine, est disparitas, vt alibi dictum est. »

a. Part. 3.

b. *Ib.* Lire : art. 140.

| « *Responsio.* »

« Est autem sollicitus de Cometæ motu, quia illum putat extraordina-
 » rium, cum sit regularis et ordinarius, et talis vt, si omnium vorticum
 » dispositio ab humano ingenio capi posset, Cometæ possent prædici
 » æque ac Lunæ Eclipses. »

VII

« *Art. 149 part. 3 Princip.* »

« Si deferatur Luna à materia cœli terram ambiente, et propter suam
 » molem minorem terrâ sit motûs celerioris capax, non apparet ratio cur
 » Luna existens in A non continuet cursum suum vsque ad terram, et
 » ipsam non percutiat; et, quando peruenit ad C, cur non debeat à terra
 » multum recedere, pergendo scilicet versus Z. Nullus enim est modus
 » concipiendi quo pacto contra motum cœlestis materiæ, quæ celerius
 » quam terra et Luna mouetur (vt dicitur in fine pag. 219^a), et quæ
 » Lunam versus illud Z defert, possit ipsa Luna in contrarias partes re-
 » uerti; nempe ab illo C, per D, ad A; duobus enim motibus contrarijs
 » eodem tempore et in oppositas partes directis moueretur, iisdem plane
 » similibus, qui ab Astronomis Solem et astra moueri volentibus effin-
 » guntur, et cum ratione reiectis ab alijs terræ motum tribuentibus. »

« Deinde art. 153 dicitur, materiam cœli lentius ferri inter C et A,
 » quam inter B et D; quod tamen mihi videtur repugnare præscriptæ
 » legi omnibus vorticibus communi^b: quo enim materia vicinior est S,
 » id est Soli vel alteri sideri, eo velocius fertur mouendo; et secundum
 » hanc | regulam materia, quæ est versus D, velocius ferri debet, quam
 » illa quæ est in A et C; et hæc citius quam altera, quæ est in B; quia à
 » Sole vsque ad Saturnum minuitur motûs velocitas; hæcque difficultas
 » maior erit, si Luna et terra, à materia cœlesti vorticis Solis omni ex
 » parte circumdatæ, mouentur. Nec mihi satis constat an secundum Do-
 » minum Descartes ita ambæ moueantur et circumdentur; an vero etiam
 » nunc sint adhuc inuolutæ à materia illa cœlesti, quam habebant, ante-
 » quam abriperentur à Solis vortice? »

« *Responsio^c.* »

« Ratio quæ impedit ne Luna, cum est vicina terræ, ita prope accedat
 » ad eam, vt ipsam tangat, est materia cœlestis, quæ, cum Luna accedit
 » ad A, tantum dat ipsi agitationis, vt recedat à terra et peculiarem vorti-
 » cem formet. Ratio autem cur non longius recedat versus Z, quando est
 » ad C, est, quod in illo vortice facilius mouetur, quam extra, quoniam

a. Art. 49 part. 4.

b. Art. 84 et 148 part. 3.

c. « Réponse de M^r Picot. » (*Inst.*)

» materia cœlestis est ibi magis agitata ; nec verum est quod ideo Luna
 » feratur contra motum materiæ cœlestis : quinimo obsequitur eius mo-
 » tui, simulque cum terra et toto vortice ab ipsa materia cœlesti per Eclip-
 » ticam defertur anni spatio. Quod autem materia cœlestis tardius feratur
 » inter C et A, quam inter B et D, rationi valde consentaneum est, et
 » experiri licet in fluminibus, quorum aqua eo celerius fluit quo alucius
 » minus patet; et quamvis materia cœlestis, quo plus accedit ad Solem,
 » eo celerius vertatur in gyrum, | non ideo plus incedit secundum lineam
 » rectam, quia globuli istius materiæ plus superantur magnitudine à su-
 » perioribus, quam eos superant velocitate. »

« Art. 9 quartæ partis Princip. »

VIII

« Debet corpus M à centro I remoueri saltem vltra aërem A et B,
 » secundum prius dicta^a; et experientia etiam nos docet corpora cœlestia
 » facile per aërem transire a paruâ vi impulsa; et si corpus M sit terra,
 » aut etiam corpus aliquod solidius, et A B sit aër, quid impediet ne sal-
 » tem excutiantur partes terræ vltra aërem à motu materiæ primi ele-
 » menti in I inclusi? Et confirmatur ex eo quod corpus terræ, secundum
 » prius dicta^b, non totum simul generatum est, sed per partes paulatim;
 » et illæ partes quocunque modo fuerint compositæ, paucique motûs ca-
 » paces, tamen oportuit ad veram terram, vt nunc est, perficiendam, ipsa-
 » rum aliquas prius factas fuisse solidas, et deinde alias atque alias;
 » hocque ita non potuit fieri sine excussione hinc inde per aërem, et
 » etiam per cœlum, à motu rapido primi elementi in I esistenti. »

« Nam quamvis diceretur terram in principio suæ generationis fuisse,
 » sicut globum ex molli lana conflatum, factam, non tamen est imagi-
 » nabile, quod non possit hac de causa moueri et excuti, saltem per
 » aërem vicinum; nam aër illâ semper minus est solidus, et sic saltem
 » vltra dictum aërem locum suum quærere debebat, nec stare debuit in
 » loco vbi hic esse describitur, scilicet tam prope centrum sideris I. »

« Nec refert terram à materia cœlesti ipsam ambiente, | et non à materia
 » primi elementi in centro suo inclusa moueri, vt dicitur art. 22. In præ-
 » senti enim difficultate terra consideratur in initio suæ generationis,
 » nec adhuc absumpta ab alio vortice, quando scilicet mouebatur à ma-
 » teria sui ipsius vorticis, et maculis incipiebat tegi, proximaque erat
 » migrare in vorticem nostri Solis. »

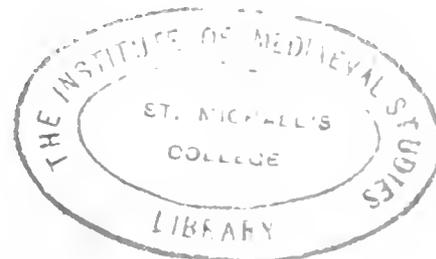
« Responsio^c. »

« In terra versus Solem delapsura maculæ, quæ erant sparsæ ad quan-
 » dam distantiam, et ætherem componebant, fuerunt compressæ à vi alio-

a. Art. 60 et 85 part. 3.

b. Art. 1-14 part. 4.

c. « Réponse de M^r Picot. » (*Inst.*)



» rum vorticum, et sic plures cortices effecerunt, qui aut sunt continui,
 » cum constant partibus ramosis inter se annexis, aut eorum materia po-
 » test esse fluida in quibusdam locis, si constat partibus quarum figuræ
 » sint lubricæ. Ratio autem cur et lubricæ partes et eæ quæ simul sunt
 » annexæ non recedant ab I versus A et B, est quod partes, quæ sunt
 » versus A et B, sint ipsis magis agitatae. Quamuis enim quæ sunt ad M
 » sint crassiores, tamen cum facilius agitationem quam habent possint
 » communicare tenuioribus, quam ab illis ullam recipere, tenuiores debent
 » semper moueri, crassiores autem expelli versus centrum. Idque expe-
 » rientiâ confirmatur : nam globus ferreus tormento expulsus in altum,
 » plus habet agitationis quam aër, quem sub se relinquit; sed quia istam
 » agitationem paulatim communicat partibus aëris, nec ullam ab illis
 » recipit, | tandem vbi agitationem omnem, quam habuerat à primo ele-
 » mento, in ipsas transtulit, ab ipsis et materia cœlesti pellitur versus
 » centrum, hoc est versus terram. »

IX

« Ad figuram art. 50 partis 4. »

« Materia primi et secundi elementi, sicut et aër, facile replent omnia
 » loca à crassioribus corporibus derelicta, et secundum hanc legem,
 » quando Luna est in B, non debet potius premere aërem et alia duo
 » elementa prima versus terram, quam versus cœlum, vbi possunt illa
 » fluere; imo facilius est duobus istis subtilibus elementis, et aëri, supèr
 » Lunam ascendere et moueri, quam in distantem et crassam terram im-
 » petum facere, à centro illam remouere, et aquas deprimere. »

« Et videtur attendenti quod, si Luna ad vnum vsque milliare prope
 » terram accederet, nihil hac de causa aliud in terra noui deberet appa-
 » rere, nisi quod aër et materia cœlestis in loca à Luna derelicta succe-
 » derent, et supra illam fluerent. »

« Et quamuis concederetur aërem et materiam cœlestem à Luna versus
 » terram impelli, deberent tamen potius ad latera terræ C et A, 7 et 5
 » effugere, quam dictos motus aquis et terræ cum violentia causare; aër
 » enim cedit facilius, quam terra et aqua. »

« Si paruus vortex Terræ et Lunæ aheneo muro esset inclusus, et mate-
 » ria cœlestis non haberet liberas hinc inde ei patentes vias, Lunaque,
 » vel aliud corpus simile, hunc paruus vorticem de nouo ingrederetur,
 » talem hoc modo forte motum aquis et terræ posset imprimere; sed
 » vndique materiæ cœlestis et aëri liber est fluxus, aditus et exitus; Luna-
 » que in rerum natura locum suum semper alicubi occupante, nulla est
 » ratio, cur ipsa talem motum materiæ | cœlestis et aëri aduersus aquas et
 » terram possit imprimere. Nec video cur necesse sit, vt premantur aër et
 » materia cœlestis inter Lunam et Terram; sufficit enim, si Luna accedat
 » plus solito Terram, vt aliquæ partes aëris et cœlestis materiæ supra
 » Lunam ascendant et fluant. »

« Si in canali aqua fluente pleno, et verbi gratia quatuor vlnarum lati-

» tudinis, duos globos ligneos è regione ponerem, ita vt distarent ab inui-
 » cem duabus vlnis, tantum aquæ inter hos globos flueret, quantum duæ
 » vlnæ possent capere. Si vero approximetur hi duo globi, aut vnus illo-
 » rum, ita vt non distent amplius ab inuicem nisi vnica vlna, quid acce-
 » det inde, nisi quod aliquæ partes aquæ, quæ fluebant inter hos globos,
 » postea fluent versus littora? Nullus enim motus nouus debet apparere
 » in aqua aut globis, quia nihil de nouo canalem ingreditur; et si aqua
 » fluens est vndique æqualiter agitata et fluens, dicti etiam globi à se
 » æqualiter seiuncti fluent. »

« *Responsio*^a. »

« Si attendisset Vir Clarissimus ad naturam grauitatis, vidisset quod
 » terra vndique inuoluitur materia cœli eodem modo, ac si inuolueretur
 » muro aheneo; partes enim, quæ sunt in isto vortice, ita sunt libratae,
 » vt sine aliqua causa non possint euagari; nullam autem hic assignat
 » Vir Clar. Cur autem terra centrum assidue mutet ob præsentiam Lunæ,
 » | demonstratum est eodem articulo, vbi dicit Autor locum terræ non
 » determinari in isto vortice, nisi ab æqualitate materiæ cœlestis. Simi-
 » liter demonstratum est^b, cum spatium, inter quod fluit materia cœlestis,
 » redditur angustius, eam ibi celerius fluere; quod autem non admittit
 » ideo magis premere superficiem aëris et aquæ, id nullâ cum ratione
 » negat; nam experientia testatur, quod vbi corpus fluidum comprimi-
 » tur, effluit versus locum vbi minus comprimitur. »

« *Art. 50 part. 4.* »

X

« Aqua maris in maiori parte littorum nec regulariter nec modo ad ra-
 » tionem sui motûs reddendam facili, mouetur. Multa enim maria sunt
 » sine æstu; in quibusdam quatuor horas ascendit mare, et octo descendit;
 » in alijs septem ascendit et quinque descendit. In noua Francia, vt à
 » cum plurimis in illas regiones navigantibus nautis mihi assertum est,
 » sine vlla regula nota mouetur mare, præsertim circa terras; æstus enim
 » per octo dies aliquando in vnam partem fluunt, et postea duas tantum
 » horas in aduersam; aliquando ter aut quater mutantur æstus in vnico
 » die; in fluminibus tamen Sancti Laurentij et alijs sunt magis ordinati. »

« *Art. 51 part. 4.* »

XI

« In solstitijs æstus sunt maiores quam inter solstitia et æquinoctia, et
 » tamen secundum rationem hic allatam deberent æstus magis ac magis
 » vsque ad solstitia minuere; et magis semper crescere à solstitijs vsque
 » ad æquinoctia, quod est contra experientiam. | Nam æstus solstitiorum
 » sunt maiores, quam æstus qui sunt medij inter solstitia et æquinoctia. »

a. « Réponse de M^r Picot. » (*Inst.*)

b. Art. 49 part. 4.

« *Responsio ad art. 50.* »

« Possunt esse varietates in fluxibus et refluxibus; et quamvis plures
 » afferri possint, nulla est quæ sit vera, de quâ non possit reddi ratio ex
 » ijs quæ iam sunt explicata; sed non oportet fidem adhibere narrationi-
 » bus, nisi sint factæ ab hominibus peritis, et qui rem attente exami-
 » narint. »

« *Responsio ad art. 51.* »

« Audiui semper à nautis et alijs obseruatoribus, æstus esse maiores in
 » æquinocijs, nec video cur contrarium affirmat Vir Cl. »

XII

« *Art. 53 part. 4.* »

« Ex nauigationum obseruationibus constat, aërem et aquam in multīs
 » terræ partibus versus Occidentem ferri; attamen si ex antedictis liceat
 » colligere omnes motus aëri et materiæ cœlesti concessos, contrarium
 » deberet apparere. »

« Dictum est enim multis in locis^a, terram motu diurno à materia cœ-
 » lesti ipsam ambiente et eius poros permeante moueri; et in articulis 22
 » et 49 part. 4, materia illa cœlestis aliquanto celerius quam Luna et
 » terra, quas secum defert, mouetur. Alia adhuc additur in eodem art. 49
 » materiæ cœlesti terram circumdanti celeritas, propter spatium angus-
 » tius; omnesque sic motus materiæ cœlestis terram ambientis tendunt
 » versus Orientem; quomodo igitur aduersus illos omnes eadem materia,
 » | aër, et aqua in Occidentem, partes sc. contrarias, poterunt ferri, vt in
 » rei veritate feruntur. Præterea hic motus aquæ et aëris versus Occiden-
 » tem, vt in præsentī loco descriptus, nihil differt à motu reciprocationis
 » Oceani, et deberet in spatio sex horarum cum duodecim minutis quar-
 » tam partem terræ conficere, et postea in aduersam partem recurrere,
 » quod tamen non ita accidit. Sic, e. g., si homo esset in E et iret versus
 » F, sentiret aërem alio modo ipsum flabellare, quam si ille idem esset in
 » F et iret versus G, vt cum attentione figuram contemplando quisque
 » potest iudicare; cessat enim, eundo ex F versus G, causa protuberationis
 » Domini Descartes, quia largius est spatium G 7 quam F 6. »

« *Responsio.* »

« Verum est quod materia cœlestis terram voluit circa proprium
 » axem, sed hoc non impedit, quominus Luna faciat vt aër et aqua
 » versus Occidentem semper protuberent; et quia sæpe in eo Vir Claris-
 » simus peccat, quod credit in diuersis motibus esse contrarietatem, debet
 » notare, quod motus motui non est contrarius, sed determinatio in vnam
 » partem determinationi in oppositam est contraria. »

a. Art. 151 part. 3 et art. 22 part. 4.

« In hoc differt iste motus a reciprocatione æstûs, quod, cùm Luna in-
 » cedat ab Occidente in Orientem, pellat aquas a partibus Orientalibus
 » ad Occidentales fluxu continuo; nec video cur non debeat esse conti-
 » nuus, cum ea sit natura corporum contiguorum, vt, cum sint fluida,
 » quoties vnum premitur, premit vicinum, et sic consequenter. »

« *Ad fig. art. 155 part. 4.* »

XIII

« Plus virtutis hic conceditur particularum striatarum reuersioni, quam
 » | primæ illarum incessioni; antequam enim separaretur ille magnes per
 » longum siue polos in duas partes, particulæ primi elementi striatæ
 » dirigebant eum secundum earum incessum, nunc vero secundum ea-
 » rundem recursum, cuius mutationis non datur ratio : videturque parti-
 » culas illas striatas esse ancipites et in vtrumque paratas; si enim con-
 » trarium appareret, et segmentum illud libere suspensum eandem (quam
 » ante sectionem habebat) seruaret directionem, dici posset quod particulæ
 » illæ striatæ, easdem omnino assuetas vias percurrendo, eodem etiam
 » modo dirigerent segmentum illud magnetis, ac si non esset à suo toto
 » diuisum. »

« Illud autem quod accidit tam magnetibus et ferro tacto, quam seg-
 » mento in hac præsentî figura proposito, superpositis, si inter se alio
 » situ disponantur, non apparebit. Si enim duæ pyxides in vno plano ap-
 » proximentur, earum acus illam eandem partem, quam solent, ad Sep-
 » tentrionem conuertent; si vero vna super alteram ponatur iuste et di-
 » recte, tunc inter se quæstionem agitabunt quænam illarum suam
 » directionem ad Septentrionem fortius seruabit; altera enim, et forte illa
 » quæ est minoris virtutis, cogetur meridiem, polum antea sibi inimicum,
 » respicere; quomodo autem ista diuersitas conciliabitur, si motibus par-
 » ticularum striatarum omnia tribuamus? »

| « *Responsio* ^a. »

« Nulla virtus noua tribuitur particulis striatis; sed cum eæ, quæ egre-
 » diuntur ex segmento maiori AB, sint Australes, debent inuertere supe-
 » rius *ab*, et ita illud disponere vt ingrediantur per *a* et egrediantur per *b*,
 » si quidem A est polus Australis per quem ingrediuntur Australes, quæ
 » ab inferiori segmento egrediuntur per B, quæque proinde non possunt
 » in superius ingredi per *b*, siquidem est Borealis, et aptus ad recipiendas
 » Boreales. Et quia istud segmentum superius est filo appensum, ideo ita
 » facile ab ijs inuertitur, vt per partem *a* transire possint. Quod autem
 » istæ pyxides, cum sunt in eodem plano, aspiciant ambæ Septentrionem,
 » vt prius, hinc fit, quod sint satis remotæ et virtus ista non communi-
 » cetur, nisi intra certum quoddam spatium. Manifestum est enim quod
 » particulæ striatæ Australes, quæ egrediuntur per partem Borealem

a. « Réponse de M^r Picot. » (*Inst.*)

» vnus acus, debent ingredi in aliam acum per Australem, et egredi per
» Borealem. »

XIV

« Art. 163 part. 4. »

« Ferrum compactum, arcte cusum, temperatum et læuigatum non de-
» beret eadem facilitate vias præbere striatis, atque si cum tanta arte non
» esset malleis et aqua compressum. Particulæ enim striatæ sunt corpora;
» malleus vero, temperatura et læuigatio poros transitûs obturant, | et
» difficiliore debent particulis striatis reddere vias; et per consequens
» ferrum minus percussum deberet virtutes magnetis facilius induere,
» quam magis cusum, quod tamen non est conforme experimentis. Igitur
» non à particulis striatis petenda est ratio, cur vilius ferrum non recipiat
» vim magneticam tam facile, quam perfectius, aut chalybs. »

« Responsio^a. »

« Quamuis chalybs sit politus, quia tamen semper habet tot meatus, vt
» plures particulæ striatæ in eos possent ingredi, quam reuera ingrediun-
» tur, quia in isto aëre non sunt in magna copia, non impedit earum
» affectum malleus aut læuitas, quia semper plures supersunt, quam vulgo
» sunt in viliori ferro, et qui supersunt, sunt perfectiores ob rationes
» allatas ab Autore. »

XV

« Art. 174 part. 4. »

« Rotula ferrea gyretur versus Occidentem, et à magnete ita mota
» attrahatur; appensa tanget magnetem in puncto, et diu gyrabit; alia
» adhuc postea huic rotula versus Orientem gyrans, et in puncto illam
» tangens, ambæ rotulæ | in contrarias partes ita volutæ circuitus multos
» absoluent, vt experiri licet. Sed quomodo particulæ striatæ poterunt
» transire per ambas illas rotulas? vna enim illarum, propter diuersum
» et contrarium ab altera motum, opponetur transitui dictarum striata-
» rum; nam si vnus motus est conueniens, alterius erit necessario con-
» trarius. Exemplo res illa clara fiat. Si cochlea vertatur modo conue-
» nienti vt transeat per foramen strijs ad eam recipiendam aptis excauatum,
» et illud foramen ita sulcatum moueatur, verbi gratia, versus Occidentem,
» et iuuet hoc modo ingressum cochleæ istius; proculdubio si contrario
» modo moueatur illud foramen, versus scilicet Orientem, impediet illius
» cochleæ ingressum, vt consideranti patet. In paruo torculari hoc expe-
» riri licet; non enim cochlea ingredi poterit in foramen sulcarum torcu-
» laris, nisi sit immobile illud foramen, aut suo motu iuuet ingressum
» cochleæ; motu enim contrario dictum ingressum impediet. »

« Istæ igitur rotulæ magneti immoto appensæ non poterunt ambæ vias
» striatis particulis præbere, et per consequens alia quærenda est ratio

a. « Réponse de M^r Picot. » (*Inst.*)

» attractionis et diurnæ suspensionis istarum rotularum; idemque
 » posset obijci de vnica rotula modo versus Orientem, modo versus Occi-
 » dentem gyrante; nam vno duorum modorum non debet tam facile gy-
 » rare, quam alio; quod tamen est contra experientiam. »

« Sed tarde animaduerto, Reuerendissime Pater Mersenne, me patien-
 » tia tua nimium abuti, et hæc | pauca scribendo tibi multa tædia parare.
 » Te tamen hic monitum esse velim, me desiderijs tuis obtemperando
 » hæc omnia scripsisse, et si expectationem tuam non adimpleui, tibi
 » ipsimet satisfactionem integram debere; nec etiam tibi mirum esse vi-
 » deatur, si doctrinæ nouitas, mensque intelligentiæ communis et duræ,
 » pluribus in locis sublimem Autoris sensum non permiserint accipere;
 » idque mihi lectori rudi te condonaturum spero. »

« *Responsio*^a. »

« Nondum vidi experimentum quod affert Vir Clarissimus; sed quam-
 » uis duæ rotulæ diuersis modis contortæ gyrarent, vna in Orientem, alia
 » in Occidentem, partes striatæ non minus ingrederentur in vnam, quam
 » in aliam, quia ipsæmet semper gyrent vnæ in vnam partem, aliæ in con-
 » trariam, et quod solummodo poterat obijci, nempe quod motus rectus
 » istarum particularum deberet reddere rotulas immobiles, hoc recte sol-
 » vit Autor eodem articulo. »

« Si quid aliud Virum Clarissimum moratur, si indicare voluerit, rem
 » mihi faciet gratissimam, et, quantum potero, ipsi satisfacere conabor;
 » nam eorum quæ huc vsque ab eo sunt obiecta (si ad ea quæ respondi
 » attendat), inueniet sine dubio solutionem in ijs contineri. »

« Quod hic obijcit sub finem, nempe quod cochlea, etc., hinc fit, quod
 » non animaduernerit, istos meatus in ferrea rotula, quæ gyrat, debere
 » considerari vt immobiles, si quidem vni respectu aliorum non mouen-
 » tur; et si essent mille torcularia in vno cubiculo, quorum striæ essent
 » diuersimode inuersæ et sulcatæ, in quamcunque partem totum cubicu-
 » lum moueretur, | non minus ingrederentur cochleæ in meatus ad eas
 » recipiendas aptos, dummodo omnia ista torcularia non mouerentur alio
 » motu, quam isto communi. »

Baillet revient sur cette controverse à propos d'une lettre postérieure du 9 novembre 1646 et de la mort du P. Nicéron (22 sept. 1646). Il paraît d'ailleurs ignorer que Mersenne fut absent de Paris mai-août 1646, et rapporte au mois de juin ce qui remontait à avril ou mars.

« La perte que M. Descartes fit personnellement, dans la mort du
 » P. Nicéron, fut réparée en quelque sorte par l'acquisition nouvelle d'un

a. « Réponse de M^r Picot. » (*Inst.*)

» autre amy que Messieurs Chanut, Clerselier et Porlier luy firent faire à
 » Paris. Cét amy étoit le Comte [*en marge* : Antoine], Conseiller du Roy,
 » Secrétaire et Controlleur général de l'ordinaire des guerres [*en marge* :
 » *Lettr. MS. à Clerselier, du 9 Novemb. 1646*]. Le P. Mersenne, qui
 » étoit de toutes les habitudes et de toutes les liaisons qu'avoit M. Des-
 » cartes, particulièrement en France, étoit entré dans celle-cy dès le mois
 » de Juin de l'an 1646, par la commission qu'il avoit reçue de faire pré-
 » sent, de sa part, d'un exemplaire de ses Principes à M. le Comte. Le
 » présent n'étoit pas tout à fait des-intéressé, de la part de ce Père, qui par
 » la passion qu'il avoit d'établir la Philosophie Cartésienne par toute la
 » terre, tâchoit de luy susciter toutes les difficultez qui pouvoient luy
 » faire obstacle, pour avoir lieu de les faire dissiper par son Auteur. M. le
 » Comte avoit embrassé cette Philosophie, parce qu'il n'en avoit point
 » trouvé de meilleure ; mais demeurant d'accord des principes, il n'avoit
 » pas laissé de rencontrer des difficultez sur des points particuliers, que le
 » Père Mersenne l'obligea de réduire en objections qu'on pût envoyer à
 » M. Descartes. Elles furent communiquées à l'Abbé Picot avant que de
 » faire le voyage de Hollande. » (BAILLET, II, 301.)

Il est évident que Baillet a regardé comme étant de Mersenne le billet d'envoi des Objections de Le Conte (plus haut p. 453), billet qui nous paraît devoir être restitué à Clerselier. Cependant on a pu voir, par le dernier alinéa de Le Conte, que les Objections sont adressées à Mersenne et semblent bien avoir été rédigées sur sa demande, tandis que l'auteur du billet d'envoi déclare que c'est lui-même qui en a demandé et obtenu la rédaction. Mais il n'est guère admissible que Mersenne ait écrit ce billet en avril avant son départ et que l'envoi en ait été retardé jusqu'en juillet. On croira plutôt que le dernier alinéa, qui s'adresse à Mersenne, a été convenu avec Clerselier (qui ne tenait pas à se mettre en avant), et que les mois de mai et de juin ont été pris par les réponses de Picot, les instances de Le Conte et les observations de Clerselier. Ou bien encore cet alinéa faisait partie d'une première rédaction, qui datait du mois d'avril, et dans laquelle les objections, instances, etc., n'ont été insérées qu'après coup, en mai et juin.

CDXLIII.

CHANUT A DESCARTES.

Stockholm, 25 août 1646.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, tome II, p. 243 (A)
et p. 280-281 (B).

Réponse à la lettre CDXXXIX du 15 juin, p. 440 ci-avant.

« [En marge : Lett. MS. de Chanut datée du 25 Août 1646] : »

*Je vous écris avec tant de confiance, qu'il sembleroit à A
qui ne me connoitroit pas, ou qu'une étroite amitié de
quarante années, ou que quelque égalité ou ressemblance
dans les inclinations m'auroit donné cette liberté. Pour ce
5 dernier, j'avouë qu'il y a une si grande distance de vos
pensées aux miennes, & que je me sens si foible auprès de
vous, que l'on seroit trompé de penser que vous m'ai-
massiez par ressemblance. Quant à l'autre, je ne vous puis
plus celer que mon cœur est tellement porté à vous aimer
10 & à vous respecter, que, si je n'ay les mérites d'une longue
affection, j'en ay au moins la chaleur & la fermeté, avec
l'espérance que le têmes me donnera ce seul avantage qui
me manque pour vivre avec vous comme je le desire.*

(Baillet, II, 243.)

« L'autre ouvrage qui occupa M. Descartes durant l'hyver de cette B
année, au défaut de ses expériences de Botanique, étoit un petit traité de
la nature des Passions de l'Ame. Son dessein n'étoit pas de faire quelque
chose de fini, qui méritât de voir le jour, mais seulement de s'exercer sur
la Morale pour sa propre édification, et de voir si sa Physique pourroit luy
servir, autant qu'il l'avoit espéré, pour établir des fondemens certains dans

la Morale. C'est ce qu'il manda quelques mois après à M. Chanut, qui luy répondit de Stockholm en ces termes [*en marge* : Lett. MS. de Chanut du 25 Août 1646] : »

J'ay eu beaucoup de ioye de voir dans vôtre lettre vn changement de ce dégoût que vous me témoignâtes à Amsterdam^a. Puisque vous avez écrit quelque chose des Passions de l'Ame, vous n'êtes plus en colére contre nous : vous ne vous tiendrez pas de nous faire encore plus de bien. Car je crois que je raisonne bien, jugeant qu'il n'est pas possible que ces actions les plus communes de l'Ame soient exactement connuës, qu'on n'ait donné une grande atteinte à la nature de l'Ame même, & à sa liaison avec le corps, qui sont des mystères jusques à présent fort cachez.

(Baillet, II, 280-281.)

CDXLIV.

DESCARTES A [CLERSELIER] POUR M. LE CONTE.

[29 août 1646.]

Texte de l'édition latine, tome II, epist. XIV, p. 67-76.

Clerselier, tome II, lettre 14, p. 101-110, donne une « version » française, avec ce titre : Breve Réponse de M^r Descartes aux Objections et Instances de M. le Conte, après la lettre 13 (notre lettre CDXLII, p. 452 ci-avant). La date manque aussi bien à cette version qu'au texte latin. Mais nous savons (voir le prologue de ladite lettre CDXLII) que ces réponses ont été envoyées le 29 août 1646, avec une lettre à Clerselier, laquelle d'ailleurs est perdue. Et ce renseignement se trouve confirmé par un passage de la lettre CDXLVI ci-après, du 7 septembre : « Je n'escriis point a

a. Voir ci-avant lettre CDVIII, p. 318.

» M. de Claircellier, pource qu'il n'y a pas long temps que ie luy ay
 » enuoyé ma response a M. le Conte. » (P. 501, l. 9.)

Outre les raisons générales que nous avons de croire que, pour les lettres en latin (voir notre Introduction, t. I, p. xxv-xxvi), le texte de l'édition latine est bien le texte authentique, nous avons ici une raison particulière. Baillet, dans sa Préface de la Vie de M^r Descartes, p. xxx-xxxi, raconte que M. de Raey, prié de dire ce qu'était devenu « un paquet de papiers et de lettres », laissé par Descartes en Hollande à son départ pour la Suède, protesta « qu'il ne luy restoit » qu'une seule lettre de tous les papiers de Monsieur Descartes, et « que cette lettre même se trouve imprimée (en marge : c'est la XIV du 2^o tom.) dans le recueil que nous en avons ». Ce passage est cité d'une lettre, datée du 15 avril 1690, de Van Limborch, qui s'était adressé à Jean de Raey, de la part de Baillet ou de Legrand. Or la lettre XIV du 2^o tome est précisément la réponse aux objections de Le Conte, et nul doute que Raey, qui prépara l'édition latine de Descartes en Hollande, n'ait publié, au tome II des Epistolæ en 1668, le texte authentique qu'il possédait.

BREVIS RESPONSIO AUTORIS

AD OBJECTIONES ET INSTANTIAS

DOMINI LE CONTE.

Omitto primam objectionem; quia dicit à Domino
 5 Picot iam plane esse satisfactum^a.

Ex secundâ, cognosco me non satis explicuisse mentem meam in artic. 83. Neque enim ibi ostendere volui *grauiores & maiores globulos alijs minoribus superiores euadere*^b. Quinimo nullam in ijs grauitatem supposui,
 10 nullamque differentiam ratione soliditatis; sed conatus sum probare duntaxat fingi non posse illos fuisse initio tam æquales in soliditate, magnitudine & motu, quin inæqualitas postmodum reperiretur, saltem in

a. Ci-avant p. 455, l. 2.

b. Page 455, l. 10-11.

motu; quam inæqualitatem demonstraui ex eo quod
 plures simul transire debeant per vias modo angus-
 tiores, modo latiores, & quod aliqui ex ijs, qui eadem
 celeritate mouentur, cum transeunt per viam latiore,
 debeant alios præcedere cum perueniunt ad angustio- 5
 rem, sicque incipere celerius moueri, vt patet ex al-
 lato exemplo in fig. art. 83 part. 3. Duasque rationes
 attuli, quibus probatur vias per quas transeunt esse
 modo angustiores, modo latiores: vnã, quia vortices
 circumiacentes non sunt æquales; alteram, quia locus 10
 vorticis, in quo sunt, debet esse | angustior è regione
 centri cuiusque ex vorticibus vicinis, quàm è regione
 aliarum partium. Sic videre licet, in figura art. 116
 part. 3, globulos, qui circulariter aguntur in vortice
 AEIO, transire per angustius spatium inter S & N, 15
 quàm inter S & F, quia isti vortices non sunt æquales;
 itemque per angustius spatium in linea recta, quæ duci
 potest ab S ad F, quàm inter S & E. Iam verò propter
 hoc vnum quod quidam globuli alijs aliquando velo-
 cius incipiant moueri (quamuis de cætero fingantur 20
 esse æquales), perspicuum esse putauì, ex legibus mo-
 tûs ante traditis, illos retinere postea illam celerita-
 tem, quandiu non datur causa quæ ipsam tollat, &
 ideo debere occupare locum superiorem, siue remo-
 tiorem à centro vorticis, quàm sit circulus HQ. 25

Nullamque pono differentiam inter motum & mo-
 tum, ex eo quod vnus sit rectus, alius circularis,
 quemadmodum facere videtur Dominus Le Conte; nec
 etiam inter agitationem accidentalem & non acciden-
 talem, vt habet in sua instantia^a, quoniam, à quacun- 30

a. Page 456, l. 3.

que demum causa & quantumvis accidentali corpus aliquod sit agitata, nunquam debet postea agitationem suam amittere, nisi detur alia causa quæ illam tollat; ista autem eadem agitatio efficiet, ut moueatur
5 motu circulari æque bene ac motu recto, si detur causa quæ illam ad hoc determinet; atque figura circularis cuiusque vorticis & alij circumstantes vortices sunt causæ, quæ determinant motum globulorum, in vnoquoque vortice contentorum, ad hoc ut sit circularis.
10 Eadem autem ratio quæ probat globulos remotiores à centro cuiusque vorticis celerius moueri quàm inferiores vsque ad certum terminum, probat vice versâ | istos inferiores tardius moueri; quare verò ab isto termino vsque ad centrum vorticis aliter fiat, alia ratio
15 est, de quâ postea.

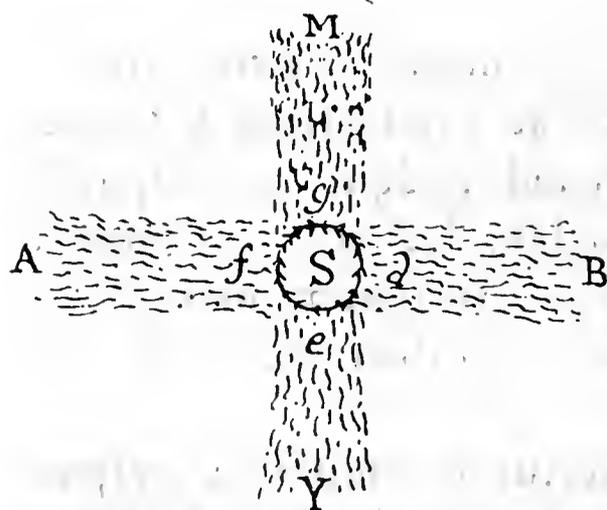
Cæterum non inficior, istas motuum in materia cœlesti differentias vtilis esse ad Planetarum & Cometarum phænomena explicanda, idque me impulisse ad eas accurate examinandas; sed hoc non impedit
20 quominus existimem earum veritatem iuxta leges mechanicæ ex primâ meâ hypothesi recte esse demonstratam.

Ad id quod additur aduersus articulum 84^a, respondeo materiam macularum & ætheris, Soli circumfusam, esse quidem paucissimæ agitationis capacem, hoc
25 est, motum sibi inditum non posse diu retinere, si alia circumiacentia corpora repugnent, sed nihilominus eam facilius sequi motum materiæ solaris, quàm eundem sequantur globuli secundi elementi, quemadmodum
30 videmus festucas, folia & plumas à ventis faci-

lius rapi quàm lapides, qui tamen etiam sunt maioris agitationis capaces quàm festucae.

Ad ea quæ obiecta sunt contra art. 95^a.

Recte quidem obiectum fuit, in liquoribus bullientibus spumam ab ebullitione excuti versus partes, in quibus minor est motus; sed etiam optime responsum idcirco materiam macularum excuti à Sole versus cœlum, quia in eo minor est motus quàm in Sole; & quidem versus cœli Eclipticam, potius quàm versus polos, propterea quod noua materia per polos versus Solem indefinenter fluens maculas istas versus Eclipticam propellit, quod fortasse clarius fiet hoc



exemplo. Concipiamus duos fluuios, qui fluant vnus ab A versus S, alius à B versus S, & illorum aquas sibi mutuo in S occurrentes, ibique vim æqualem habentes, magnam fossam *defg* excauasse, in qua simul mixtæ ver-

tantur in gyrum, atque inde effluant versus M & Y; putemusque ex aquarum istarum mutua collisione, quæ fit in spatio *defg*, generari multum spumæ; vnde facile intelligemus hanc spumam non posse ire versus A nec versus B, hoc est versus polos, sed debere gyrare aliquandiu super aquam quæ est in

S, atque inde effluere versus M & Y, hoc est versus Eclipticam.

Ad art. 108^a.

Opacitas alicuius corporis non impedit quominus
 5 alia corpora per illud possint transire, sed eius densitas siue durities duntaxat, quæ tamen ipsa etiam non impedit, cum in illo corpore sunt meatus satis magni ad ista alia corpora recipienda. Sic particulæ striatæ
 10 facilis transeunt per meatus macularum quantumvis densarum, quàm per aërem circumfusum; est enim maior densitas particularum istius aëris, quàm particularum materiæ primi elementi, quæ sola in meatibus istis reperitur.

Quod proponitur in instantiâ^b, facile solui potest
 15 exemplo duorum fluuiorum mox allato; si enim aqua fluuij ab A ad S venientis esset alterius coloris quàm aqua fluuij alterius, possemus visu deprehendere particulas aquæ ab A venientes |pergere vltra punctum S, vsque ad exiguam aliquam distantiam, qualis est ab S
 20 ad *d*, atque ex *d* reuerti per *g* & *e* versus *f*, sicque paruum vorticem componere; & eodem modo alias aquæ particulas à B ad S venientes pergere vsque ad *f*, non autem vltius versus A. Quod non differt ab ijs quæ de particulis striatis à me dicta sunt.

25 *Ad art. 119.*

Nihil mihi occurrit quod addam responsioni hîc

a. Page 458, IV.

b. Page 459.

datæ^a, nisi quod superficies terræ quam incolimus non
 habeat altitudinem siue crassitiem, nisi forte duorum
 triumve milliarium, quæ perexigua est, si comparetur
 ad eius cauitatem internam, cuius diameter est plus
 quàm bis mille milliarium. Si autem ex plumbo vel 5
 auro, aliâue materiâ quantumuis ponderosâ, fieret
 sphaera concaua, cuius crassities non maiorem haberet
 proportionem ad diametrum cauitatis quàm 2 ad 2000,
 sphaera illa, cum globo solido eiusdem materiæ com-
 parata, esset valde leuis. An autem nunc in cauitatibus 10
 terræ aliquid maculis simile generetur, necne, non
 definiui in articulo 3 quartæ partis, in quo egi de eâ
 re; possunt enim afferri rationes pro & contra. De-
 nique, quod homines calcantes terram reddant ipsam
 solidiorem, mihi non fit verisimile; motus enim est 15
 causa rarefactionis, potius quàm condensationis; &
 videmus in carnibus & lignis, alijsque quibuslibet cor-
 poribus, cum putrescunt, & animalia in ipsis gene-
 rantur, ea | non idcirco reddi densiora, sed potius
 rariora. 20

Ad fig. art. 120.

Non etiam hîc habeo quod addam^b, nisi quod æque
 facile videatur posse intelligi, Cometam, per varios
 vortices transeundo, maximos quosdam circuitus per-
 agere, atque Planetam circa centrum vnus eiusdemque 25
 vorticis semper gyrare, donec tandem, vt
 omnia mutabilia sunt in mundo, & Cometæ, & Pla-
 netæ, & ipsæ stellæ fixæ destruantur.

a. Page 462.

b. Page 464.

Ad art. 149^a.

Luna non fertur contra motum materiæ cœlestis, sed ei plane obsequitur, quamvis non omnem eius celeritatem acquirat; & hæc ratio est, cur non progrediatur ab A versus T: cùm enim terrâ & omnis materia cœlestis, contenta in vortice ABCD, vertatur circa centrum T, Luna, quæ ab istâ materiâ cœlesti defertur, debet etiam circa idem centrum T gyrare, non autem versus illud ferri; & cum peruenit ad C, non debet discedere versus Z, sed retorqueri versus D, quia materia cœlestis, in quâ continetur, ipsam eò ducit.

Et quamvis dictum sit materiam cœlestem, quæ circa Solem gyrat, eo celerius ferri, quo Soli vicinior est, non inde sequitur, partes istius materiæ cœlestis contentas in exiguo vortice ABCD, quando sunt versus D, debere celerius circa Solem ferri, quàm quando sunt versus B; quia cum eæ omnes, quæ in exiguo vortice ABCD continentur, consentiant in alium motum circa centrum T, quo motu nunc accedunt ad Solem, nunc ab eo recedunt, quantum ad eam motûs accelerationem attinet, quam a Sole mutuuntur, non spectandæ sunt tanquam ab inuicem disiunctæ, sed tanquam componentes vnicum corpus, quod totum simul anni spatio vertitur circa centrum S.

Nec refert, si putemus vel non putemus Terram & Lunam adhuc inuolui eâdem materiâ cœlesti, quâ inuoluebantur antequam circa Solem gyrarent; modo

a. Page 464.

tantum sciamus materiam, quâ nunc inuoluuntur, non posse esse valde diuersam ab eâ quæ est versus K & L; cum enim sit fluida, si eius particulæ essent multo tenuiores, magis accederent versus S; si multo crassiores, magis ab S recederent, & aliæ in earum loca succederent. 5

Ad fig. art. 9 part. 4^a.

Ex ijs quæ de grauitate scripta sunt, facile potest intelligi, quare corpus M non debeat vltius recedere à centro I; non enim nego quin omnes partes istius vorticis M recedere conentur ab I, sed nego illas posse aliquem locum inuenire in quem recedant, quia omnis alia materia circumiacens conatur etiam recedere à centro I, & maiorem ad hoc habet vim, quàm istud corpus M. 10 15

Ad fig. art. 50 part. 4.

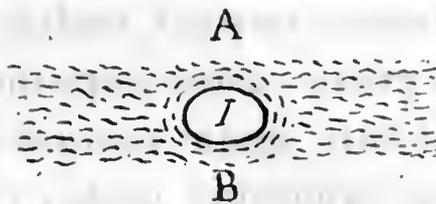
Recte hîc responsum est^b, materiam vorticis ABCD non minus suis limitibus contineri, quàm si esset inclusa muro aheneo.

Quantùm ad canalem aquâ fluente plenum, si ei imponatur corpus durum I, cuiuscunque materiæ, modo non moueatur, vel, quod eodem redit, tardius moueatur quàm aqua, sicut Luna tardius gyrat quàm materia cœlestis cum inuolucris, præsentia istius globi efficiet, vt aqua magis premat latera istius canalıs in 20 25

a. Page 465.

b. Page 467.

A & B, quàm in alijs locis; atque ideo, si hæc latera facile flecti possunt, quemadmodum terra facile à centro suo dimouetur, non-
 nihil incuruabuntur in A & B,
 5 ibique canalis latior fiet; non autem fortasse magis flectentur in B quàm in A; sed non video quid inde contra ea, quæ à me scripta sunt, concludatur.



Ad art. 51 part. 4^a.

10 Diuersitates littorum, sinuum & ventorum, rationes sufficientes subministrant ad omnes æstuum varietates explicandas. Non autem memini me vnquam legisse vel audiuisse maiores esse æstus in solstitijs, quàm inter æquinoctia & solstitia; mihi que esset gratissimum
 15 scire à quibus sit hoc obseruatum; quamuis tamen non mirer, si forte aliquibus in locis verum esse deprehendatur, quia possunt causæ permultæ ad æstus maiores minoresue reddendos concurrere.

Ad art. 53 part. 4^b.

20 Omnes motus terræ, materiæ cœlestis & aquæ & aëris, ab Occidente in Orientem a nobis recensiti, non impediunt alium motum aquæ & aëris ab Oriente ad Occidentem a nobis etiam recensitum, qui fit a continuâ Lunæ pressione; faciliusque hunc, quàm illos
 25 alios motus, sensu deprehendimus, quamuis sit ijs

a. Page 467-468.

b. Page 468.

longe tardior, quia mouemur etiam nos istis alijs motibus, non autem illo vno; eâdem ratione quâ, sedentes in naui, melius percipimus motum testitudinis à prora versus puppim in eadem naui tardissime gradientis, quàm motum in partem oppositam ipsius nauis, quamuis multo velociorem. 5

Ad fig. art. 155 part. 4^a.

Plus virtutis concedimus particularum striatarum reuerfioni, cum scilicet ex vno magnetis fatis validi segmento per aliud reuertuntur, quàm primæ eorum itioni, cum scilicet ex terræ polis versus magnetem eunt; cuius ratio est, quod terram putemus esse magnetem valde debilem, propter rationem art. 166 allatam, & magnetem, de quo hîc loquimur, multo fortiorrem esse supponamus, putemusque plures particulas striatas congregari circa istum magnetem, quàm alijs in locis circa terram, & ideo plus virium habere. Ad experimentum ex Hydrographiâ Patris Fournier^b peti- tum^c fatis mihi videtur respondisse Dominus Picot. 10 15

Ad art. 163 part. 4.

Ferrum compactum, arcte cusum, temperatum, læuigatum, &c.^d Multa hîc simul iunguntur, quæ mihi videntur esse distinguenda. Ferrum enim *temperatum* in-

a. Page 469.

b. HYDROGRAPHIE contenant la Theorie et la Pratique de toutes les parties de la Navigation. Composé par le Pere Georges FOURNIER, de la Compagnie de Jesus. (Paris, Michel Soly, M.DC.XLIII, fol. pp. 922.)

c. Page 469-470.

d. Page 470. XIV.

duratum facilius transitum præbet particulis striatis, quàm non ita induratum, quia meatus habet magis ordinatos, vt alicubi explicui^a. Ferrum vero *læuigatum* non facilius nec difficilius particulas striatas admittit, 5 quàm non *læuigatum*; sed ipsæ, ex vno eius polo egredientes, ordinatius ad alium eius polum reuertuntur; vnde fit vt vis magnetica maior appareat in ferro vel | magnete *læuigato*, & oblongam secundum axem atque vniformem figuram habente, quàm in 10 rudi & informi. Quantum autem ad ferrum malleo *compactum* & compressum, non puto fuisse vnquam obseruatum illud facilius particulas striatas admittere, quàm quod non est ita *compactum*; quinimo, si postquam temperatum est, protinus malleo tundatur, 15 amittit omnem duritiem temperaturâ acquisitam, vt fabri nonnulli mihi affirmarunt, atque procul dubio ita minus aptum fit ad particulas striatas admit- tendas.

CDXLV.

DESCARTES A ELISABETH.

[Egmond, septembre 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 13, p. 50-56.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », dit Clerselier, sans donner de date; mais la réponse d'Elizabeth (lettre CDL ci-après) étant datée du 10 octobre 1646, celle-ci est de septembre, sinon même d'août 1646.

a. Art. 143 et 144 part. 3.

Madame,

J'ay lû le liure dont vostre Alteffe m'a commandé de luy écrire mon opinion *, & i'y trouue plusieurs preceptes qui me semblent fort bons; comme entr'autres au 19 & 20 chapitres : *Qu'un Prince doit 5*
toufiours éviter la haine & le mépris de ses suiets, & que
*l'amour du peuple vaut mieux que les forteresses **. Mais il y en a aussi plusieurs autres que ie ne sçauois approuer. Et ie croy que ce en quoy l'Auteur a le plus manqué, est qu'il n'a pas mis assez de distinction entre 10
les Princes qui ont acquis vn Estat par des voyes iustes, & ceux qui l'ont vsurpé par des moyens illegitimes; & qu'il a donné à tous, generalement, les preceptes qui ne sont propres qu'à ces derniers *. Car comme, 15
| en bastissant vne maison dont les fondemens sont si mauuais qu'ils ne sçauoient soutenir des murailles hautes & épaisses, on est obligé de les faire foibles & basses, ainsi ceux qui ont commencé à s'établir par des crimes sont ordinairement contrains de continuer à commettre des crimes, & ne se pourroient maintenir 20
s'ils vouloient estre vertueux.

C'est au regard de tels Princes qu'il a pû dire, au chapitre 3 : *Qu'ils ne sçauoient manquer d'estre haïs de plusieurs; & qu'ils ont souuent plus d'avantage à faire beaucoup de mal qu'à en faire moins, pource que les le- 25*
geres offenses sufisent pour donner la volonté de se vanger,
*& que les grandes en ostent le pouuoir **. Puis, au chapitre 15 : *Que, s'ils vouloient estre gens de bien, il seroit impossible qu'ils ne se ruinaissent parmy le grand nombre de méchans qu'on trouue par tout **. Et au chapitre 19 : 30

Qu'on peut estre hay pour de bonnes actions aussi bien que pour de mauuaises *.

Sur lesquels fondemens il appuye des preceptes tres tyranniques, comme de vouloir *qu'on ruine tout vn país, afin d'en demeurer le maistre; qu'on exerce de grandes cruauitez, pouruü que ce soit promptement & tout à la fois; qu'on tasche de paroistre homme de bien, mais qu'on ne le soit pas veritablement; qu'on ne tienne sa parole qu'aussi long-temps qu'elle sera vtile; qu'on dissimule, qu'on trahisse; & enfin que, pour regner, on se dépouille de toute humanité, & qu'on deuienne le plus farouche de tous les animaux* *.

Mais c'est vn tres mauuais fuiet pour faire des liures, que d'entreprendre d'y donner de tels preceptes, qui, au bout du conte, ne sçauroient assurer ceux auxquels il les donne; car, comme il auoüe luy-mesme, *ils ne se peuuent garder du premier qui voudra negliger sa vie pour se vanger d'eux* *. Au lieu que, pour instruire vn bon Prince, quoyque nouvellement entré dans vn Estat, il me semble qu'on luy doit proposer des maximes toutes contraires, & supposer que les moyens dont il s'est seruy pour s'établir ont esté iustes; comme, en effet, ie croy qu'ils le font presque tous, lors que les Princes qui les pratiquent les estiment tels; car la iustice entre les Souuerains a d'autres limites qu'entre les particuliers, & il semble qu'en ces rencontres Dieu donne le droit à ceux auxquels il donne la force. Mais les plus iustes actions deuiennent iniustes, quand ceux qui les font les pensent telles.

On doit aussi distinguer entre les fuiets, les amis

ou alliez, & les ennemis. Car, au regard de ces derniers, on a quasi permission de tout faire, pouruû qu'on en tire quelque auantage pour foy ou pour fes fuiets; & ie ne defaprouue pas, en cette occasion, qu'on acouple le renard avec le lion, & qu'on ioigne l'artifice à la force *. Mesme ie comprens, sous le nom d'ennemis, tous ceux qui ne sont point amis ou alliez, pource qu'on a droit de leur faire la guerre, quand on y trouue son auantage, & que, commençans à deuenir suspects & redoutables, on a lieu de s'en défier. Mais i'excepte vne espece de tromperie, qui est si directement contraire à la société, que ie ne croy pas qu'il soit iamais permis de s'en seruir, bien que nostre Auteur l'aprouue en diuers endroits, & qu'elle ne soit que trop en pratique: c'est de feindre d'estre amy de ceux qu'on veut perdre, afin de les pouuoir mieux surprendre. L'amitié est vne chose trop sainte pour en abuser de la sorte; & celuy qui aura pû feindre d'aimer quelqu'un, pour le trahir, merite que ceux qu'il voudra par après aimer veritablement, n'en croyent rien & le haïssent.

Pour ce qui regarde les alliez, vn Prince leur doit tenir exactement sa parole, mesme lors que cela luy est preiudiciable; car il ne le sçauroit estre tant, que la reputation de ne manquer point à faire ce qu'il a promis, luy est vtile, & il ne peut acquerir cette reputation que par de telles occasions, où il y va pour luy de quelque perte; mais en celles qui le ruïneroient tout à fait, le droit des gens le dispense de sa promesse. Il doit aussi vser de beaucoup de circonspection, auant que de promettre, afin de pouuoir tousiours garder sa

foy. Et bien qu'il soit bon d'auoir amitié avec la plupart de ses voisins, ie croy neantmoins que le meilleur est de n'auoir point | d'étroites alliances, qu'avec ceux qui sont moins puissans. Car, quelque fidelité qu'on
5 se propose d'auoir, on ne doit pas attendre la pareille des autres, mais faire son conte qu'on en fera trompé, toutes les fois qu'ils y trouueront leur auantage; & ceux qui sont plus puissans l'y peuuent trouuer, quand ils veulent, mais non pas ceux qui le sont moins.

10 Pour ce qui est des suiets, il y en a de deux fortes : à sçauoir les grands & le peuple. Ie comprends, sous le nom de grands, tous ceux qui peuuent former des partis contre le Prince, de la fidelité desquels il doit estre tres assuré; ou, s'il ne l'est pas, tous les politiques
15 sont d'accord qu'il doit employer tous ses soins à les abaisser, & qu'en tant qu'ils sont enclins à broüiller l'Estat, il ne les doit considerer que comme ennemis. Mais, pour les autres suiets, il doit sur tout éuiter leur haine & leur mépris; ce que ie croy qu'il peut tous-
20 iours faire, pouruû qu'il obserue exactement la iustice à leur mode (c'est à dire suiuant les loix aufquelles ils sont accoutumez), sans estre trop rigoureux aux punitions, ny trop indulgent aux graces, & qu'il ne se remette pas de tout à ses Ministres, mais que, leur laif-
25 fant seulement la charge des condamnations plus odieuses, il témoigne auoir luy-mesme le soin de tout le reste; puis aussi, qu'il retienne tellement sa dignité, qu'il ne quitte rien des honneurs & des deferances que le peuple croit luy estre deuës, mais qu'il n'en demande point dauantage, & qu'il ne fasse paroistre en
30 public que ses plus serieuses actions, ou celles qui

peuvent estre aprouuées de tous, referuant à prendre
 les plaisirs en particulier, fans que ce soit iamais au
 dépens de personne; & enfin qu'il soit immuable &
 inflexible, non pas aux premiers desseins qu'il aura
 formez en soy-mesme, car d'autant qu'il ne peut auoir 5
 l'œil par tout, il est necessaire qu'il demande conseil,
 & entende les raisons de plusieurs, auant que de se re-
 foudre; mais qu'il soit inflexible touchant les choses
 qu'il aura témoigné auoir resoluës, encore mesme
 qu'elles luy fussent nuisibles; car mal-aisement le 10
 peuuent-elles estre tant que seroit la reputation d'estre
 leger & variable.

Ainsi ie desaprouue la maxime du chapitre 15 :
*Que, le monde estant fort corrompu, il est impossible
 qu'on ne se ruine, si l'on veut estre tousiours homme de 15
 bien; & qu'un Prince, pour se maintenir, doit apprendre
 à estre méchant, lors que l'occasion le requiert**; si ce
 n'est peut-estre que, par vn homme de bien, il entende
 vn homme superstitieux & simple, qui n'ose donner
 bataille au iour du Sabath, & dont la conscience ne 20
 puisse estre en repos, s'il ne change la religion de son
 peuple. Mais, pensant qu'un homme de bien est celuy
 qui fait tout ce que luy dicte la vraye raison, il est cer-
 tain que le meilleur est de tascher à l'estre tousiours.

Je ne croy pas aussi ce qui est au chapitre 19 : *Qu'on 25
 peut autant estre hay pour les bonnes actions, que pour
 les mauuaises, sinon en tant que l'enuie est vne espece
 de haine; mais cela n'est pas le sens de l'Auteur. Et
 les Princes n'ont pas coutume d'estre enuiez par le
 commun de leurs suiets; ils le sont seulement par les 30
 grans, ou par leurs voisins, ausquels les mesmes vertus*

qui leur donnent de l'enuie, leur donnent aussi de la crainte; c'est pourquoy iamais on ne doit s'abstenir de bien faire, pour éviter cette forte de haine; & il n'y en a point qui leur puisse nuire, que celle qui vient de
5 l'iniustice ou de l'arrogance que le peuple iuge estre en eux. Car on voit mesme que ceux qui ont esté condamnez à la mort, n'ont point coutume de haïr leurs iuges, quand ils pensent l'auoir meritée; & on souffre aussi avec patience les maux qu'on n'a point meritez,
10 quand on croit que le Prince, de qui on les reçoit, est en quelque façon contraint de les faire, & qu'il en a du déplaisir; pource qu'on estime qu'il est iuste qu'il prefere l'vtilité publique à celle des particuliers. Il y a seulement de la difficulté, lors qu'on est obligé de satisfaire à deux partis qui iugent differemment de ce
15 qui est iuste, comme lors que les Empereurs Romains auoient à contenter les Citoyens & les Soldats; auquel cas il est raisonnable d'accorder quelque chose aux vns & aux autres, & on ne doit pas entreprendre de
20 faire|venir tout d'un coup à la raison ceux qui ne sont pas acoutumez de l'entendre; mais il faut tascher peu à peu, soit par des écrits publics, soit par les voix des Predicateurs, soit par tels autres moyens, à la leur faire concevoir. Car enfin le peuple souffre tout ce
25 qu'on luy peut persuader estre iuste, & s'offense de tout ce qu'il imagine d'estre iniuste; & l'arrogance des Princes, c'est à dire l'vsurpation de quelque autorité; de quelques droits, ou de quelques honneurs qu'il croit ne leur estre point dûs, ne luy est odieuse, que
30 pource qu'il la considere comme vne espece d'iniustice.

Au reste, ie ne suis pas aussi de l'opinion de cét Auteur, en ce qu'il dit en sa Preface : *Que, comme il faut estre dans la plaine, pour mieux voir la figure des montagnes, lors qu'on en veut tirer le crayon, ainsi on doit estre de condition priuée, pour bien connoistre l'office d'un Prince* *. Car le crayon ne represente que les choses qui se voyent de loin ; mais les principaux motifs des actions des Princes sont souuent des circonstances si particulieres, que, si ce n'est qu'on soit Prince soy-mesme, ou bien qu'on ait esté fort longtemps participant de leurs secrets, on ne les scauroit imaginer. 5 10

C'est pourquoy ie meriterois d'estre mocqué, si ie pensois pouuoir enseigner quelque chose à vostre Altesse en cette matiere ; aussi n'est-ce pas mon dessein, mais seulement de faire que mes lettres luy donnent quelque sorte de diuertissement, qui soit different de ceux que ie m' imagine qu'elle a en son voyage, lequel ie luy souhaite parfaitement heureux : comme sans doute il le fera, si vostre Altesse se resout de pratiquer ces maximes qui enseignent que la felicité d'un chacun depend de luy-mesme, & qu'il faut tellement se tenir hors de l'empire de la Fortune, que, bien qu'on ne perde pas les occasions de retenir les auantages qu'elle peut donner, on ne pense pas toutesfois estre malheureux, lors qu'elle les refuse ; & pource qu'en toutes les affaires du monde il y a quantité de raisons pour & contre, qu'on s'arreste principalement à considerer celles qui seruent à faire qu'on approuue les choses qu'on voit arriuer. Tout ce que i'estime le plus inéuitable font les maladies du corps, desquelles ie prie 15 20 25 30

Dieu qu'il vous preferue; & ie fuis avec toute la devotion que ie puis auoir, &c.^a.

Page 486, l. 3. — Elisabeth lui donna ce commandement de vive voix, à leur dernière entrevue (ci-avant p. 452, *éclaircissement*). Le livre en question est *le Prince*, de Machiavel. Comme Descartes le cite en français, on pourrait croire qu'il n'en a lu que la traduction française. Mais on n'en avait point d'autre à cette date que la première, de 1553, par Guillaume Cappel (Paris, chez Charles Estienne); la seconde, de A.-N. Amelot, sieur de la Houssaie, est de 1683 (Amsterdam, chez Henry Wetstein). Il pouvait lire aussi la traduction latine, imprimée à Bâle, en 1560, puis en 1566, 1580 et 1599; elle ne parut d'ailleurs en Hollande qu'en 1648: *Nicolai MACHIAVELLI Florentini Princeps, ex Sylvestri Telii Fulginatis traductione diligenter emendatus* (Lugduni Batavorum, ex officina Hieronymi de Vogel). Mais il est fort possible qu'il lut *Il Principe* en italien, langue que savait aussi Elisabeth (« elle avoit appris six langues de la » Reine sa mère avec les Princesses ses sœurs », dit Baillet, II, 231-232). Déjà, dans une lettre du 11 octobre 1638 (ci-avant t. II, p. 380-388), où Descartes parle d'un livre récent de Galilée, bien qu'il ne le cite également qu'en français, il l'avait lu en italien, la seule édition qui existât étant celle des Elzevier à Leyde, 1638: *Discorsi e dimostrazioni matematiche, etc.* Baillet (II, 484) n'allègue que cette première lettre, pour affirmer que Descartes savait l'italien. On peut y ajouter la présente lettre, outre qu'en France, au commencement du xvii^e siècle, l'étude de cette langue faisait partie de toute éducation libérale et que Descartes l'apprit certainement à La Flèche. — *Il Principe* fut imprimé pour la première fois à Rome chez Antonio Blado, en 1532.

Page 486, l. 7. — Le titre du chapitre 19 est précisément: *Che si debbe fuggire l'essere disprezzato e odiato*. Et celui du chapitre 20: *Se le fortezze e molte altre cose che spesse volte i principi fanno, sono utili o dannose*. On lit en outre, à la fin de ce même chapitre: *la miglior fortezza che sia, è non essere odiato dal popolo*.

Page 486, l. 14. — Le chapitre 6 est intitulé: *De' principati nuovi che con le proprie armi e virtù si acquistano*. Chapitre 7: *De' principati nuovi che con forza d'altri e per fortuna si acquistano*.

Page 486, l. 27. — Cap. 3: *...necessità naturale ed ordinaria, quale fa che sempre bisogni offendere quelli di chi si diventa nuovo principe... E ciascuno gli diventa inimico, e sono inimici che gli possono nuocere... Si vendicano delle leggieri offese; delle gravi non possono*.

a. Cette lettre est incomplète. Elle avait au moins un *post-scriptum*, où Descartes proposait à la princesse « un chiffre », pour correspondre secrètement avec elle (voir la fin de la lettre CDL ci-après).

Page 486, l. 30. — Cap. 15 : *...un uomo che voglia fare in tutte le parti professione di buono, conviene che rovini infra tanti che non sono buoni.*

Page 487, l. 2. — Cap. 19 : *E qui se deve notare che l'odio si acquista così mediante le buone opere, come le triste.*

Page 487, l. 12. — Cap. 8 : *Onde è da notare che nel pigliare uno Stato debbe l'occupatore di esso discorrere tutte quelle offese che gli è necessario fare, e tutte farle a un tratto per non le avere a rinnovare ogni di... Perchè le ingiurie si debbono fare tutte insieme. — Le titre du chapitre 18 est : In che modo i principi debbano osservare la fede. On y lit : Non può pertanto un signore prudente, nè debbe osservare la fede, quando tale osservanza gli torni contro, e che sono spente le cagioni che la fecero promettere... Ma è necessario questa natura saperla bene colorire, ed essere gran simulatore e dissimulatore... Ad un principe adunque non è necessario avere tutte le soprascritte qualità, ma è ben necessario parerc d'averle.*

Page 487, l. 18. — Cap. 19 : *Dove è da notare che queste simili morti, le quali seguono per deliberazione di un animo deliberato e ostinato, non si possono dai principi evitare, perchè ciascuno che non si curi di morire lo può offendere.*

Page 488, l. 6. — Cap. 18 : *Essendo adunque un principe necessitato sapere bene usare la bestia, debbe di quella pigliare la volpe ed il lione ; perchè il lione non si difende dai lacci, la volpe non si difende da' lupi. Bisogna adunque essere volpe a conoscere i lacci, e lione a sbigottire i lupi. Coloro che stanno semplicemente in sul lione non se ne intendono.*

Page 490, l. 17. — Cap. 15 : *Onde è necessario ad un principe, volendosi mantenere, imparare a potere essere non buono, ed usarlo e non usarlo secondo la necessità. Voir plus haut p. 486, l. 24.*

Page 492, l. 6. — Lettera dedicatoria : *Nè voglio sia riputata presunzione se un uomo di basso ed infimo stato ardisce discorrere e regolare i governi dei principi ; perchè, così come coloro che disegnano i paesi, si pongono bassi nel piano a considerare la natura de' monti e de' luoghi alti, e per considerare quella de' bassi si pongono alto sopra i monti, similmente a conoscere bene la natura dei popoli bisogna esser principe, ed a conoscer bene quella dei principi bisogna essere popolare.*

CDXLV bis.

DESCARTES A LA PRINCESSE [SOPHIE].

[Egmond, septembre 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 14, p. 56.

« A Madame Louise, Princesse Palatine, etc. », dit Clerselier, sans donner de date. Mais c'est la lettre d'envoi qui accompagnait la précédente, p. 485, et nous avons deux autres lettres du même genre, CDLII bis et CDLXVI bis ci-après. On trouve, en regard de la troisième, dans l'exemplaire de l'Institut, sur une petite bande de papier, collée à la page 63, la note suivante de la main de Legrand : « La » lettre 18^e du I vol. est de M. D. à la Princesse Louise, maintenant » abbesse de Maubuisson. Elle m'a pourtant dit, de vive voix, que » les lettres qui luy sont adressées à elle, dans ce 1^{er} vol., ne luy » ont jamais été écrites, mais à sa sœur Sophie, qui se chargeoit vo- » lontiers de faire tenir à sa sœur Elisabeth et à M. D. les lettres » qu'ils s'écrivoient l'un l'autre. » En effet, Louise-Hollandine, née le 28 avril 1622, avait vingt-quatre ans en 1646, soit seulement quatre ans de moins que sa sœur aînée Elisabeth, née le 26 décembre 1618, tandis que Sophie, née le 14 octobre 1630, avait à peine seize ans. Or les compliments de Descartes dans ce billet, et surtout dans les deux autres, conviennent bien mieux à une toute jeune fille, presque une enfant, qu'à une jeune femme, à peu près du même âge qu'Elisabeth. D'autre part, la correspondance de celle-ci étant surveillée (p. 493, note a), n'était-il pas plus sûr de la faire passer par les mains de Sophie, dont le jeune âge exciterait moins de défiance, d'autant plus que la princesse Louise était un peu cause, par ses écarts de conduite, de l'exil de sa sœur aînée? Enfin, le témoignage de Louise-Hollandine elle-même est formel, et rien n'autorise à le suspecter. Venue en France comme son frère Edouard (Dagboek de Huygens : « 17 Dec. » 1657. Princeps Ludovica Palatina, indicio Regiæ relicto mutata » religionis, clam se domo Regiâ proripit. »), elle abjura le protestantisme le 25 janvier 1658, fit profession à Maubuisson le 19 septembre 1660, en devint abbesse le 14 novembre 1664. Elle ne mourut que le 11 février 1709.

Madame,

Le mets au nombre des obligations que i'ay à Madame la Princeſſe Elizabeth voſtre ſœur, que, m'ayant commandé de luy écrire, elle ait voulu que ce fuſt par l'adreſſe de voſtre Alteſſe; pource que, ſçachant combien elle vous cherit, i'eſpere que mes lettres luy feront moins importunes, les receuant en la compagnie des voſtres, & qu'elles luy donneront plus de ioye, que ſi elles alloient toutes ſeules; & auffi pource que cela me donne occaſion de vous pouuoir aſſurer par écrit que ie fuis, &c.

CDXLVI.

DESCARTES A MERSENNE.

Egmond, 7 ſeptembre 1646.

AUTOGRAPHE, Bibl. Nat., fr. n. a. 5160, f^{os} 37 et 38.

Une demi-feuille, grand format, pliée en deux; le premier feuillet est entièrement rempli, recto et verso (21 et 29 lignes); le second ne l'est qu'au recto (35 lignes, plus la suscription, la signature, la date); au verso se trouve l'adresse, avec trois cachets de cire rouge, aux initiales R et C entrelacées. En bas et à gauche de la première page, le numéro 21; en haut et à droite, (53). Clerselier n'en a connu que la dernière partie (ci-dessous, p. 499, l. 11), qu'il a rattachée indûment à la lettre 112, t. II, p. 533-534; elle fournit quelques variantes. En regard de cette dernière partie, l'exemplaire de l'Institut donne l'indication suivante : « la 63^e des MSS. de La Hire. » Le numéro 21 de l'autographe est d'un classement primitif à rebours; quant à (53), c'est le numéro de dom Poirier.

Mon Reuerend Perc,

Le fuis extremement ayse d'apprendre que vous estes de retour a Paris ^a en bonne disposition ; car les voyafges font incommodes, & les changemens de viure font tousiours dangereux pour la fanté. I'auois receu cy deuant vne de vos lettres de Tonnécharante, a laquelle ie n'ay point fait responce, a cause que ie ne sçauois point ou mes lettres vous pourroient trouuer.

10 Le ne sçay qui vous peut auoir dit qu'un nommé Ianfonius ^b (qui a esté cy deuant, non pas maistre de la Princeffe Elifabeth, comme vous escriuez, mais ministre de la reyne de Boheme, & est maintenant Professeur en l'Eschole Illustre que M^r le Prince d'Orange
15 a erigée a Breda depuis peu) faisoit imprimer vne Philosophie suiuant mes principes ; car ie ne croy pas qu'il en ait eu la volonté. Mais c'est Regius, le Professeur d'Vtrecht, pour lequel i'ay eu tant de brouilleries avec Voetius, lequel a maintenant vn tel liure sous la
20 presse, a ce qu'on m'a dit ; & il doit bientost voir le iour, quoy que ie ne sçache point ce qu'il contiendra, & que ie l'aye dissuadé de faire imprimer, autant que i'ay pû ^c ; non pas pour mon interest, mais pour le sien, car i'apprehende que sa metaphysique ne soit pas
25 orthodoxe, & il a plusieurs ennemis en sa ville, qui feront bien ayfes, s'ils y peuuent trouuer quelque pre-
texte pour luy nuire.

a. Mersenne avait quitté Paris fin avril, pour un voyage dans le Midi de la France. (Voir ci-avant p. 412.)

b. Sic pour Jonsson. Voir ci-avant p. 110, *éclaircissement*, et p. 439.

c. Voir ci-avant lettres CCCXCI et CCCXCIV, p. 248 et 256.

le n'ay point receu le petit liure du P. Noel ^a, que vous pensez m'auoir cy deuant enuoyé ; mais ie feray bien ayse de voir celuy ou il est parlé de moy, & particulièrement auffy la nouvelle Philosophie du P. Fabri ^b, puisque vous dites qu'on la prefere a la miene, & qu'elle luy est opposée. Le ne manqueray pas de vous en escrire mon sentiment, si tost que ie l'auray vû, & peutestre le feray ie imprimer, si la chose le merite. Mais ie voudrois bien sçauoir, auparauant, des nouuelles du P. Charlet, auquel il y a 8 ou 15 iours que i'ay escrit ^c, & apprendre au vray en quels termes ceux de la Societé parlent de mes écrits.

Pour le S^r Roberual, puisque vous voyez qu'il a de la peine a se refoudre de m'enuoyer sa pretenduë demonstration contre ma Geometrie, ie vous prie de ne l'y point conuier dauantage. Car ie sçay bien qu'il n'a rien a dire que ie ne puisse faire tourner a sa confusion, ny qui soit d'aucune importance. Mais il m'engageroit peutestre a luy faire voir tout le reste des fautes que

a. Il parut cette année deux petits livres du P. Etienne Noël : 1^o *Aphorismi physici seu physicæ peripateticæ principia breuiter ac dilucidè proposita*. Flexiæ, apud Georgium Griveau, M.DC.XLVI, in-8^o, pp. 128. (Dédié par le P. J. Deriennes, qui l'édita, à Urbain de Maillé, marquis de Brézé) ; 2^o *Sol Flamma, sive Tractatus de Sole, ut flamma est, ejusque pabulo*. Parisiis, apud Cramoisy, 1647. (On trouve dans le même volume : *Aphorismi Analogici parvi mundi ad magnum et magni ad parvum*, par le P. Bourdin.) — Voir la lettre CDLXIII ci-après, du 14 décembre 1646.

b. *Philosophia Universa per Propositiones digesta, et in breue Compendium redacta, cum suis momentis rationum*. (Lugduni, 1646, fol.) Il parut, cette année, à Lyon, deux autres livres : *Philosophiæ Tomus primus*, et *Tractatus physicus de motu locali*, sous cette signature : *Autore Petro Mosnerio, Doctore Medico. Cuncta excerpta ex prælectionibus R. P. Hon. Fabry, S. J.*

c. Lettre perdue, à moins que ce ne soit la CCXXIV^o ci-avant, t. III, p. 269.

i'ay remarquées en son Aristarque; car ie ne vous ay
 cy deuant escrit que de celles qui font aux 5 ou 6 pre-
 mieres pages. Et ie sçay bien que cela luy déplairoit,
 & ie feray bien ayse de n'offenser personne, outre que,
 5 si ie doy employer du tems a telle sorte d'escrits,
 i'ayme mieux que ce soit en examinant le liure du
 P. Fabri, & me defendant contre toute la Societé, que
 contre vn seul Roberual, duquel ie pense que la mau-
 uaife volonté est assez punie de ce qu'elle n'est accom-
 10 pagnée d'aucun pouuoir.

Le^a ne me fouuiens plus de ce que i'ay escrit a M^r de
 Claircellier, touchant l'argument de Zenon^b; mais le
 tems auquel le cheual doit attraper la tortuë, peut
 estre fort aysement determiné; car, puisqu'il va dix
 15 fois aussy viste qu'elle, & qu'en ioignant a la dixiesme
 partie d'vne lieuë la dixiesme de cete dixiesme, & de-
 rechef la dixiesme de la dixiesme, & ainfy a l'infini,
 toutes ces dixiesmes ensemble, quoy que leur nombre
 soit infini, ne font iustement qu'vne neufiesme, le che-
 20 ual doit attraper la tortuë, lorsqu'il aura couru dix
 neufiesmes de la distance qui est entre luy & elle,
 quand ils commencent a courir. Par exemple, si AD
 est vne lieuë & DB vne autre lieuë, & DC la dixiesme
 partie d'vne lieuë, & DE la neufiesme, & que le cheual
 25 commence a courir vers B du point A, & la tortuë du

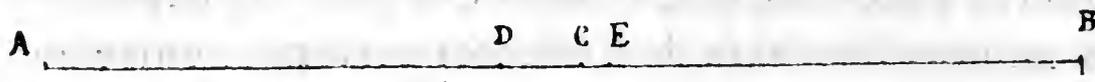
11 M^r de] M. — 18 *avant en-semble*] iointes *ajouté*. — 18-19 quoy... infini *omis*. — 19 ne font] font. — qu'vne] vne. — 19-22 le... courir] le decuple

de cette neufiesme est dix neuf-
 uièmes, au bout desquelles le
 Cheual arriuera en mesme lieu
 que la Tortuë.

a. Ici commence le passage édité par Clerselier (II, 533-534).

b. Ci-avant page 445, ligne 14.

point D, lorsque cete tortuë arriuera au point C, le cheual n'arriuera qu'au point D, pource que AD est



decuple de DC; mais, lorsqu'elle arriuera au point E, le cheual arriuera au mesme point E, & l'attrapera en ce lieu la, pource que AE est auffy decuple de DE. 5

Pour les vibrations des triangles, ie voy que vous n'avez pas remarqué ce que i'entens par l'empeschement de l'air, quoy que ie l'aye fort amplement expliqué en la 1^{re} lettre que i'ay escrite a M^r de Cauendiffche sur ce suiet^a. Car ie n'entens pas seulement celuy 10 qui depend de la figure des corps qui se meuuent, lequel ie confesse estre plus grand, quand les triangles sont suspendus a ma façon, qu'a la vostre, ainfy que vous remarquez; mais i'entens principalement celuy 15 qui vient de ce que, l'air n'estant pas parfaitement fluide, quand vn cors est suspendu en l'air en equilibrium^b, il le faut pouffer avec plus de force, pour le faire mouuoir fort viste, que pour ne le faire mouuoir que lentement. Et lorsque les triangles sont suspendus a ma façon, il n'y a quasi iamais aucunes de leur 20 parties qui soient ainfy en equilibrium; mais, en vostre façon, elles y font, la plus part du tems, presque toutes.

1 lorsque... tortuë] lorsqu'elle. — 5 que AE] qu'AE. — auffy
 — 2 n'arriuera qu'] arriuera. — *omis*. — 9 1^{re}] premiere. — 9-
 que AD] qu'AD. — 4 au mesme] 10 Cauendiffche] Carcauy. —
 auffi au. — 4-5 &... la *omis*. 16 en l'air *omis*.

a. Voir ci-avant lettre CDXXVII, p. 379.

b. On lit dans l'autographe : *equilibre*.

Au reste, vos experiences sur ce fuiet ne sçauroient estre exactes, si vous ne visez a quelque but qui soit certain : comme, par exemple, si vous examinez, en toute sorte de triangles, ou autres cors, suspendus a
 5 ma façon, si ce que i'en ay determiné est vray ou faux, ie m'assure que vous n'y trouuerez rien de manque, sinon le peu d'empeschement que fait l'air a la figure des cors plats plus qu'aux autres.

10 Le n'escris point a M^r de Claircellier, pource qu'il n'y a pas long tems que ie luy ay enuoyé ma responce a M^r le Conte^a. Le n'escris point aussy a M^r Picot, bien que ie viene encore tout maintenant de receuoir de ses lettres; car il me mande qu'il va hors de Paris, pour
 5 ou 6 semaines, au bout desquelles ie ne manqueray
 15 de luy escrire. Et ie suis de plus en plus,

Mon Reund Pere,

Vostre tres humble, tres fidelle & tres obligé
 seruiteur, DESCARTES.

D'Egmond, le 7 Sept. 1646.

20

Au Reuerend Pere

Le Reund Pere Mercenne

Religieux Minime en leur Couuent

proche de la place Royale a Paris.

2-3 visez... exemple] prenez
 quelque regle certaine pour les
 aiuster; &. — 5 si *omis*. — est...
 faux *omis*. — 6 n'y] ne. —
 8 plus... autres *omis*. — 9 M^r
 de Claircellier] M. de N. —
 9-15 qu'il... Et] que ie n'ay
 rien de bon à luy mander. —
 15 de plus en plus *omis*. —
 16 Mon Reund Pere] Monsieur.
 — 17 tres fidelle & tres obligé]
 & tres obeissant. — 18 après
 DESCARTES, *tout le reste omis*.

a. Lettre CDXLIV, du 29 août, page 474 ci-avant.

CDXLVII.

ROBERVAL CONTRE DESCARTES.

[Septembre 1646.]

AUTOGRAPHE, Bibl. Nat., MS. fr. n. a. 1086, f^{os} 86 à 89.

L'autographe est une minute de Roberval, signée de lui et suivie du titre : « Replique a M^r des Cartes ». Il en existe une copie, de la main de Mersenne, Bibl. Nat., MS. fr. n. a. 5161, f^o 14, qui est entièrement conforme. — La réplique est faite à la lettre CDXXXVII (ci-avant, p. 429), envoyée par Descartes à Cavendish le 15 juin 1646. Elle dut donc être adressée également à Cavendish; mais, en même temps, Roberval la fit circuler. En tout cas, ce ne fut pas Cavendish (voir ci-après la lettre que Descartes lui écrivit le 2 novembre 1646), mais bien Mersenne, qui communiqua au philosophe cette réplique de Roberval, dans le courant d'octobre, après la lui avoir annoncée par une lettre que Descartes reçut entre le 2 et le 12 octobre (voir ci-après lettre CDLI). Le 15 septembre, au contraire (voir lettre CDXLVIII), Mersenne ne connaissait point encore cette réplique, dont la date se trouve ainsi fixée vers la seconde quinzaine de septembre.

*J'ay quatre choses a repliquer à Monsieur des Cartes :
1^o l'aduouë que ie me suis trompé dans l'escrit que i'ay
faiët pour luy^a; mais sçauex vous en quoy? C'est en ce
que ie croyois qu'il fust amateur de la verité, & au con-
traire, ie recognois maintenant qu'aussi tost qu'elle ne
s'accorde pas a ses pensées, il deuiet son aduersaire & la
combat, comme s'il estoit capable de la vaincre & luy faire
changer de party pour prendre le sien. De quoy ie ne
puis penser autre cause, sinon que, voulant paroistre im-*

a. La lettre CDXXXVI ci-avant, p. 420.

peccable, il a creu que ce seroit ruiner son dessein, & peut-estre aussy qu'il y auroit quelque suiect de honte, s'il se desdisoit apertement. Mais resister à la verité, c'est regimber contre l'aiguillon; & pour ne vouloir pas se desdire, au contraire, pour s'obstiner à vouloir maintenir vne mauuaise cause, il se contredic̃t sans s'en apperceuoir, faute, comme ie croy, d'auoir retenu copie de sa 1^{re} lettre^a ou d'auoir conserué en sa memoire ce qu'elle contient; car, en sa 2^e^b, il nie que, pour les vibrations reciproques d'un corps balancé librement à l'entour d'un aissieu, il faille considerer la direction de chacun des poinct̃s de ce corps, rapportée à vne certaine perpendiculaire, comme celle qui est dressée vers le centre de la terre, affin de determiner dans cette perpendiculaire le centre d'agitation ou de percussion; & toutefois, dans sa premiere^c, il auoit assure que ce centre est dans cette perpendiculaire: partant, puis que, par les regles de la Mechanique, l'establissement d'un tel centre depend non seulement de la force de l'agitation de chascun poinct̃ du corps balancé, mais aussy de la direction des mesmes poinct̃s, il s'ensuit que la force & la direction ensemble, qui establisent ce centre, doiuent estre rapportées à la perpendiculaire dans laquelle il est, & allentour de laquelle la force de l'agitation est esgalement espanduë, c'est à dire que les parties dextres ont l'agitation esgale à celle des senestres & celles de deuant a celles de derriere, &c.

Voila vne contradiction manifeste entre ses deux lettres.

En second lieu, vous remarquerez, s'il vous plait, tou-

a. Lettre CDXXVII, du 30 mars, p. 379 ci-avant.

b. Lettre CDXXXVII, du 15 juin, p. 429.

c. Voir p. 381, l. 14.

chant mon mesme escrit, que, voyant que M. D. C. sup-
 posoit ce centre dans cette perpendiculaire, & partant,
 estoit obligé d'y rapporter la force & la direction de
 chascun des poincts agités, mon dessein n'a esté autre
 (comme ie l'ay protesté par deux fois dans le mesme escrit, 5
 en mots exprés)^a que de faire voir que son raisonnement
 estoit defectueux, en ce qu'il auoit oublié de considerer la
 direction des poincts mobiles, ce qui auoit esté cause qu'en
 tous les corps generalement, & presqu'en toutes les super-
 ficiës, sa methode assigne le centre d'agitation ou de per- 10
 cussion plus haut, c'est à dire plus pres de l'aissieu, qu'il
 n'est en effect. Et quoy que i'aye enoncé le lieu ou il est
 dans cette perpendiculaire, & non dans les autres, pour
 chascun secteur de cylindre ou de cercle, toutefois ie n'ay
 nullement pensé a luy en donner la demonstration, ny a 15
 luy faire passer mon autorité pour obiection, ainsi qu'il me
 reproche sans raison^b.

La demonstration que i'ay de mon enoncé, qui est con-
 traire au sien, m'a faict cognoistre que son raisonnement
 manquoit en quelque chose; mais ie me suis contenté de 20
 faire paroistre ce manque par vn autre moyen, sans pro-
 duire ma demonstration qui, comme i'ay dict^c, est trop
 longue & a laquelle, ny a mon autorité, ie n'ay point
 pretendu qu'il adioustast aucune foy.

En troiesme lieu, ie m'estois contenté d'indiquer seu- 25
 lement que le centre de percusion se pouuoit assigner dans
 plusieurs autres lignes que dans la perpendiculaire sus-
 d(icte), dans laquelle seule il considere celuy au moyen

a. Voir p. 420, l. 7, et p. 423, l. 7 à 9.

b. Voir p. 430, l. 12.

c. Voir p. 423, l. 7.

duquel il veut regler le funependule, & que tous ces centres estoient dans vn lieu. A quoy M. D. C., recognoissant cette verité, a respondu^a que ce lieu est la circonference d'un cercle. Pour le present, ie diray plus : car ie soutiens
 5 que tous ces centres ensemble (& non aucun en particulier), y adioutant l'effect que contribué en cette occasion le centre de grauité du corps, reglent la longueur du funependule qu'on demande. Je soutiens aussy que M. D. C. a manqué derechef, disant que le lieu proposé est vne cir-
 10 conference ou arc de cercle. Et enfin ie soutiens que sa methode ne donne aucun de tous ces centres, au secteur dont ie me suis serui en mon escrit; & le tout, faute à lui de considerer la direction des poincts mobiles, laquelle doit necessairement estre considerée en cette occasion.

15 En quatriesme & dernier lieu, i'auois dict^b que, quand le centre d'agitation ou de percussion auroit esté trouué dans la perpendiculaire, ainsi qu'il pretend, il ne paroissoit pas pourtant qu'il fust la regle ou distance requise pour les vibrations ou balancemens des corps, auquel balance-
 20 ment le centre de grauité contribué quelque chose aussi bien que le centre d'agitation : veu que ce centre de grauité est la cause de la reciprocation de ce balancement de droicte à gauche & de gauche à droicte, & que, s'il n'y auoit que l'agitation, le mouuement seroit continuel d'une
 25 mesme part alentour de l'aisieu. Sur quoy M. D. C. dict^c que c'est la grauité ou pesanteur du mobile qui est la cause de cette reciprocation de droicte à gauche, & non pas le centre de grauité, lequel n'est en ce cas qu'une chimere,

a. Page 431, l. 21-22.

b. Voir p. 426, l. 20 à 29.

c. Page 432, l. 16 à 18.

n'estant plus du tout ou estant changé en celuy d'agitation. Icy ie recognois qu'il est aueugle volontaire & qu'à dessein il fuit la lumiere & la distinction qui luy sont contraires, pour se ietter dans les tenebres & la confusion, sans respecter la Mechanique, dont il choque manifestement les principes, par lesquels elle nous prescrit que, quand vn mesme corps est porté de deux differentes puissances, chascune a son centre particulier, & qu'on doit considerer distinctement la force & la direction de chascune de ces puissances, rapportée au centre particulier de chascune, pour, au moyen de ces differentes forces & directions ainsi rapportées, establir la force, la direction & le centre du composé de ces puissances : & ce, soit que le corps soit libre ou balancé sur quelque aissieu, de mesme que l'on considere distinctement la pesanteur & le centre particulier de chascune des parties qui composent vn mesme corps, pour, par la proportion reciproque, establir le centre de gravité du total, lequel centre est, le plus souuent, tout autre que chacun des particuliers, qui pourtant ne deuiennent pas des chimeres, ny ne se changent pas en celuy du total.

Or, icy, la pesanteur du corps est vne puissance, l'agitation du mesme en est vne autre, quoy qu'elle soit causée par la pesanteur, & chascune de ces puissances a sa force, sa direction & son centre, propres & particuliers, qui seruent à examiner le centre du composé de ces differentes puissances, lequel centre change sans doute en chascune differente position du corps balancé alentour d'vn mesme aissieu; & par ces changemens, ce centre décrit vn lieu dans le mesme corps. De ce lieu, les differens poincts estans differemment esloignez de l'aissieu du mouuement,

ces différentes distances apportent indubitablement de l'alteration à la vitesse du mouvement reciproque des vibrations. Il faudroit donc cognoistre & ce lieu & cette alteration, pour determiner la longueur du funependule qui
5 feroit les vibrations d'esgale durée.

C'est de quoy le raisonnement de M. D. C. est par trop esloigné, & partant, il ne se faut pas estonner si l'experience contredict si constamment à ses conclusions, mesme
10 aux corps qui prennent fort peu d'air, comme les secteurs de cercle ou plustost de cylindres, balancez alentour de leur aissieu & ayant fort peu d'epaisseur suiuant la longueur du mesme aissieu.

Quant au reproche qu'il me faict, que mon escrit est trop long^a, ie n'y respondray autre chose, sinon que sa
15 lettre est aussy trop longue d'autant de mots qu'il en a employé à faire ce reproche, qui ne se pratique d'ordinaire que hors de propos & sans suiect par quelques declamateurs, lorsqu'ils manquent d'autres discours pour fournir à leurs declamations.

20 Pour conclusion, en cette cause, la raison & l'experience sont de mon costé. Que si M. D. C. ne veut rien donner à l'une ny à l'autre, ie laisse à chascun de iuger ce qu'on doit esperer de luy, qui, mesprisant ces deux instrumens de la cognoissance humaine, ne veut suiure que ses pensées,
25 lesquelles il prend luy mesme & veut faire passer aux autres pour autant de veritez.

M. D. Cartes n'a pas mieux reüssy contre Aristarque^b. Et, dans sa Geometrie imprimée, on luy peut faire le mesme reproche touchant le lieu ad tres & quatuor lineas

a. Page 429, l. 12.

b. Dans la critique ci-avant, p. 397 à 403.

qu'a fait, sur le mesme sujet, Apollonius à Euclide^a.
Mais ces deux derniers poincts s'adressent au Reuerend
Pere Mersenne, auquel ie satisferay bientost, comme i'es-
pere, sur chacun d'iceux.

ROBERVAL.

5

CDXLVIII.

DESCARTES A MERSENNE.

Egmond, 5 octobre 1646.

AUTOGRAPHE, Paris, Bibliothèque Victor Cousin, n^o 12.Mon Reund Pere,

le ne doute point que vous n'ayez receu la responce
que i'auois faite^b a vostre precedente, peu de tems
apres auoir escrit vostre derniere du 15 septem(bre).
Mais, pour ce que mes lettres ne partent d'Alcmar que
le samedi, le vent empesche quelquefois qu'elles ne
puissent estre a Leyde le lundy assez a tems pour estre
données au messager de Paris; & tout de mesme les
vostres arriuent a Leyde le samedi, d'ou ie ne les re-
çoy que le samedi d'apres, & n'y puis faire responce
qu'a 8 iours de la.

le vous ay desia mandé, en mes precedentes, que,
puisque le Roberual se fait prier pour m'enuoyer ses

a. Préface du Livre I des *Coniques*. Ce reproche est celui de n'avoir pas fait la synthèse complète du lieu à 3 ou à 4 lignes, mais seulement celle d'une partie de ce lieu, prise au hasard, et cela, assez peu heureusement.

b. Lettre CDXLVI, du 7 sept., page 496 ci-avant.

objections, ie feray fort ayse de ne les point auoir; car
 cela ne sert qu'a me faire perdre du tems, & ie ne fais
 aucun estat de tout ce qui scauroit venir de luy. Il est
 ridicule de dire que ie n'ay blasmé que ses supposi-
 5 tions^a, & non point les consequences qu'il en tire; car
 vous pouuez voir, en lisant ce que ie vous auois escrit,
 que ie remarque de tres grandes fautes en l'vn & en
 l'autre; & i'en aurois bien remarqué dauantage, si
 i'auois voulu examiner tout le liure, au lieu que ie
 10 n'ay parlé que de ses 4 ou 5 premieres pages. Mais il
 est de ces glorieux, qui disent qu'on ne leur a point
 fait de mal, après qu'ils ont esté batus.

Vous me demandez mon opinion, touchant les rai-
 sons qu'il donne pour les funependules isocrones,
 15 comme si ie les auois veuës, & toutefois ie vous assure
 que ie n'en ay encore vû aucune. Il s'est bien gardé de
 les metre dans son escrit, que Monsieur de Cauen-
 dissch a pris la peine de m'enuoyer cy deuant^b; car il
 s'est douté que i'en decourirois les foibleffes.

20 Pour la regle qu'il donne pour trouuer les centres
 de percussion, que vous mettez a la fin de vostre der-
 niere, ie n'y comprens rien; car vous ne me mandez
 point les raisons sur lesquelles il la fonde, & ie puis
 raisonner ainfy qu'il a fait cy deuant contre moy, que,
 25 si sa demonstration ne s'accorde avec la miene, elle ne
 scauroit rien valoir. Mesme i'ay remarqué, en cet es-
 crit que i'ai vu de luy, qu'il y reedit avec authorité cer-
 taines choses qu'il a apprises de mes lettres, comme

a. Dans la critique de l'*Aristarchus Samius*, Lettre CDXXX, p. 396 ci-avant.

b. Lettre CDXXXVI, ci-avant p. 420.

s'il les tiroit de sa teste, & ainſy qu'il ne ſe pare que de mes plumes. Car ie n'y ay trouué aucune choſe qui fuſt de luy, qui ne m'ait ſemblé impertinente. Cela me doit rendre dorenavant plus retenu a eſcrire, afin de ne point inſtruire mes ennemis a mon preiudice. 5

J'ai vû encore ces iours vn liure qui me donne occaſion d'eſtre dorenavant beaucoup moins libre a communiquer mes penſées, que ie n'ay eſté iuſques icy; c'eſt vn liure du Profefſeur d'Vtrecht, Regius, intitulé *Fundamenta Phyſices*, ou, repetant la plus part 10 des choſes que j'ay miſes en mes Principes de Philoſophie, en ma Dioptrique & en mes Meteores, il y entaſſe tout ce qu'il a iamais pû auoir de moy en particulier, & meſme tout ce qu'il en a pû auoir par voyes indirectes, & que ie n'auois point voulu luy 15 eſtre communiqué. Au reſte, il debite tout cela d'une façon ſi confuſe, & y adiouſte ſi peu de raiſons, que ſon liure ne peut ſeruir qu'a faire iuger ces opinions ridicules, & a donner priſe contre moy en deux façons. Car ceux qui ſçauent qu'il a fait cy deuant grande 20 profeſſion d'amitié avec moy & fuiuy aueuglement toutes mes opinions, me voudront rendre coupable de toutes ſes fautes. Et touchant les choſes que ie n'ay point encore publiées, ſi ie m'auiſe iamais de les publier, voyant qu'elles auront quelque reſſemblance 25 avec ce qu'il eſcrit, on dira que ie les ay empruntées de luy. Mais, ce qui eſt le pis, au lieu qu'en ce qui touche la Phyſique, il a fuiui exactement tout ce qu'il a creu eſtre ^a ſelon mon opinion (en quoy toutefois il

a. Après *eſtre*, Descartes avoit d'abord écrit *de*, qu'il a barré pour écrire *ſelon*.

s'est fort trompé en quelques endroits), il a fait tout le contraire en ce qui touche la Metaphysique; & en 4 ou 5 endroits, ou il en parle, il prend entierement le contrepied de ce que j'ay escrit en mes Meditations.

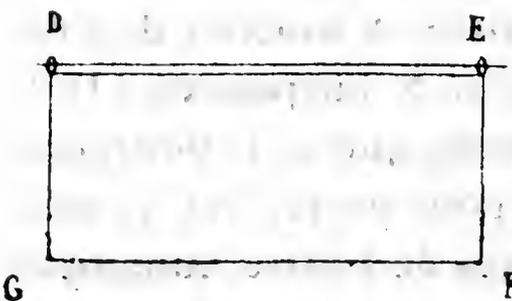
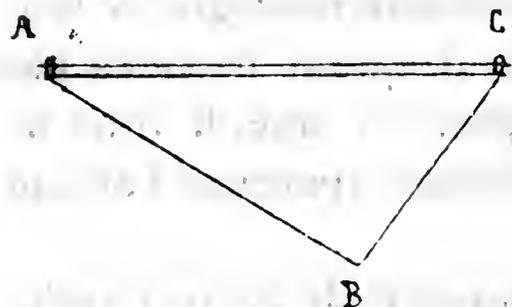
5 De quoy j'ay voulu icy vous auertir, affin que, si ce liure tombe entre vos mains, vous sçachiez le iugement que j'en fais, & que c'est contre mon gré, & sans mon sceu, qu'il a esté publié, & que ie ne tiens pas mon ami celuy qui l'a composé; & que, si vous ne
10 l'avez point encore, vous puissiez espargner l'argent qu'il coustera*.

J'ay vû aussy ces iours vn imprimé de demie feuille, d'un Jacques Bourgeois, miroittier & lunetier du Roy, qui a sa boutique contre l'Eglise S^t Jacques de l'Hospital a Paris, par lequel j'apprens que ce I. Bourgeois
15 a fait des lunettes vulgaires, pour porter sur le nez, concaues d'un costé & conuexes de l'autre, suiuant ce que j'en ay escrit au commencement du 7^e & du 9^e discours de ma Dioptrique, ou j'ay auerti que leur figure
20 n'a pas besoin d'estre fort exacte, pource que nous ne sçauons pas exactement quelle^a est celle de l'œil & qu'il n'est pas inflexible. Je feray bien ayse de sçauoir si ces lunettes reussissent mieux que les communes, en cas que vous ayez occasion de vous en
25 enquerir.

Pour ce que vous me demandez, touchant les vibrations des triangles suspendus a vostre façon, ie pense vous auoir desia respondu que cela ne peut estre de-
terminé que par l'experience; de quoy ie pense auoir
30 expliqué les raisons, en la premiere letre que j'ay eu

a. L'autographe donne *qu'elle*.

l'honneur d'escire a M^r de Cauendische sur ce sujet^a.
Et si on veut iuger de la verité des raisonnemens par
les experiences, il me semble qu'on en a assez d'occa-
sion, en ce que j'ay, des le commencement, déterminé



5
certaine de leurs vibrations,
& que j'ay dit que tous les
triangles suspendus par la
10 baze, comme A B C, sont
comme 2 a 1, & tous les
rectangles, comme DEFG,
sont comme 3 a 2, & tous
les triangles suspendus par
15 la pointe sont comme 4 a
3, au funependule isocrone.
Car, si on trouue que cela
est generalement vray en
tous ces cors ainfy suspendus, & qu'au contraire leur
20 proportion avec le funependule doit estre differente
en tous ces corps, selon que leur figure est differente,
lorsqu'ils sont suspendus en l'autre façon, ie ne sçay
pas ce qu'on peut attendre de plus pour iuger si j'ay
vû quelque chose en cete matiere.

25
le ne puis refuser le commerce par lettres que le
S^r Toricelli veut auoir avec moy. le tiendray tousiours
a honneur d'auoir connoissance avec des personnes de
son merite, & tascheray de me rendre digne de leur
amitié en tout ce qui me sera possible.

30
J'ay aussy de l'obligation a M^r de Carcaui de ce

a. Lettre CDXXVII, p. 379 ci-avant.

qu'il me veut enuoyer quelques escrits touchant la Geometrie; mais ie vous diray que ie suis maintenant si éloigné de penser aux Mathematiques, que c'est quasi du plus loin qu'il me souuiene; & ie voudrois que le
 5 S^r Roberual pust persuader a tout le monde que ie les ay entierement oubliées.

Je suppose que M^r Picot est encore aux chams^a; si tost que ie sçauray qu'il fera de retour, ie ne manqueray pas de luy escrire. Je suis,

10 Mon Reund Pere,

Vostre tres humble &
 tres zelé seruiteur,

DESCARTES.

D' Egmond, le 5 d'Oct. 1646.

15 Je joins les 2 enclofes avec cete letre, pource que ie croy qu'elles n'en encheriront point le port; & ie n'ay rien a escrire a M^r de Clairfellier, sinon que ie le remercie de ses dernieres du 10 d'Aouft^b, & suis son tres humble seruiteur.

Page 511, l. 11. — Voici quelques documents sur la publication de ce livre. Le 28 mai 1646, Bornius écrivait d'Utrecht à Gassend :

« ...Nihil tibi impresentiarum, gratitudinis testandæ ergo, remitto;
 » verùm simul ac Regij Physica (de qua pluribus ad Martellum nostrum)
 » typis descripta fuerit, exemplar illius vnum aut (si placet) alterum tibi
 » transmittam. » (*Gassendi Opera*, Lyon, 1658, t. VI, p. 498.)

Le 9 juillet 1646, le même Bornius écrivait de Leyde à Gassend :

« Cum < ab > amico meo nuperrimè intellexerim Cartesium, hortatu
 » quorundam, aggressum esse refutationem posterioris tui contra ipsius
 » Metaphysicam scripti, non ingratum tibi fore iudicavi, te illius a me

a. Voir p. 501, l. 13.

b. Lettre perdue.

» certiozem fieri. Latinè tibi non respondit, sed Gallicè ; quia tota illa
 » Metaphysica, cum omnibus obiectiõibus et responsionibus, in ver-
 » naculum vestrum sermonem versa, iam in Galliã typis describitur.
 » Verùm, vt sincerè tibi meam de hoc Cartesij molimine sententiam
 » aperiam, credo ipsum Æthiopem dealbare ; nunquam enim se ex illis,
 » quibus illum irretitum tenes, laqueis expediet. Sic mecum iudicat opti-
 » mus Regius, cui, propter editionem Physices, Cartesius etiam non
 » parùm est infensus. Subolfecit, credo, ibi quædam lectum iri, quæ suis
 » placitis abludunt. Vtinam, Optime Gassende, eximius alioquin ille Vir
 » mitiori esset erga dissentientes ingenio, moremque tuum æmularetur !
 » Regij illa Physica ad finem properans, et iam ad vmbilicum perducta
 » fuisset, nisi sculptor operas moratus fuisset. Simul ac publici erit iuris,
 » ad te exemplar transmittam, in signum gratitudinis meæ erga te benefi-
 » ciaque quibus tibi obligor. . . » (*Ib.*, t. VI, p. 499.)

Le 9 août 1646, « V. Eid. Sextil. MDCXLVI », Gassend répondait de Paris à Bornius :

« Gratissimum erit quod sperandum facis præclaræ Physicæ exemplum,
 » quando vel ex paucis quibusdam, quas videre mihi licuit, Thesibus,
 » veluti ex vngue leonem conijcio ; augurorque ipsum maiora parente ge-
 » nerosæ indolis specimina exhibiturum. De editione Responsionis meas
 » ad Instantias, nihil adhuc inaudio. . . » (*Ib.*, t. VI, p. 253.)

D'autre part, Huygens écrivit « du camp de St-Gille, país de Waes en Flandre », à Mersenne, le 21 août 1646 :

« Pour chose nouvelle ie vous annonce que le Professeur Regius a
 » Utrecht, qui a souffert martyre pour la cause de M. des Cartes contre
 » Voetius, produict toute ceste Philosophie naturelle, en un beau liure
 » in-4º qu'il nomme *Fundamenta Physicæ*, qui enfin sera un corps acheué,
 » aueq beaucoup de bonnes figures. On dit que M. Descartes n'en est pas
 » satisfait (car en quelques points *audet a dictatore discrepare*), la chose
 » se conduisant a son desceu. Mais, par une preface, il aura soin de pro-
 » tester amplement que tout ce qu'il y a de bon en son œuvre ne prouient
 » que de ce grand personnage, duquel il estallera le merite au plus haut
 » point ; comme il est bien raisonnable, jamais, a mon aduis, les siecles
 » n'ayant rien produict de tel. I'en ay desia iusques a 256 pages, et l'im-
 » primº tire vers la fin, et vous en aurez un exemplaire a la premiere com-
 » modité. » (*Bibl. Nat.*, 6206 n. a. fr., fº 12 verso et fº 13 recto.)

Et le même Huygens écrira encore à Mersenne, le 12 septembre 1646 :

« Le liure de Régius vous contentera en sa methode. Il est parti en cha-
 » pittres, dont vous trouverez icy les tiltres, que j'ay fait copier jusques
 » ou l'impression est parvenue ; et ces Chapittres parlent par Articles fort
 » distincts, lesquels, de plus, sont accompagnés d'une chaisne de notes
 » marginales : de sorte que la lecture en sera plaisante et commode, plus
 » que celle des discours plus estendus de Monsieur Descartes. Quand vous
 » me demandez, des a cest heure, comment il explique le flux et reflux,
 » l'aymant, etc., vous faictes proprement le François qui a accoustumé,

» disons-nous, de demander quelle heure va sonner l'Horologe, sans
 » vouloir avoir la patience de le compter. Attendez donq; dans peu vos
 » desirs seront satisfaits.» (*Œuvres de Huygens*, II, 548.)

Ajoutons enfin ici que l'animosité de Sorbière contre Descartes en Hol-
 lande ne désarmait pas, comme en témoigne la lettre suivante de Mer-
 senne à Sorbière, « Parisiis, 5 nov. 1646 » :

« Est autem in animo tuo nescio quid adversus Cartesium, quod viru-
 » lentum tetrumque venenum portendat, vix ut abstinere possis quin eum
 » et ejus opera pro virili parte deprimas; quem tamen te, me, et innu-
 » meris propemodum doctiorem Philosophum ita scio, ut quolibet sacra-
 » mento firmare audeam. Te forsán despexit? Quid tum? Existimas illius
 » Methodum esse meram stultitiam; sed et forte magis accedit ad sapien-
 » tiam, nec eá plura animo complecteris. An igitur vir tantus se toti mundo
 » deridendum exhibere voluit? Quis hoc putet? An adeo turpiter in Phy-
 » sicis aberravit, qui adeo Lynceus in Mathematicis, quæ sunt Philoso-
 » phiæ, si non nobilissima, tutissima tamen? Sæculum futurum quo vic-
 » turus es exspecta, quod forte negotium istud dirimet. At, inquires, hæc
 » Philosophia mihi et aliis videtur absurda. Prome absurditates, demons-
 » tra vel unam, tibi que credidero. Quàm tibi gloriosum, si calamum ad-
 » versus stringas! Quippe responsio veritatem eliciet. Nil tibi deest, cujus
 » animus et calamus promptissimus; si quid falsum evidenter detegas,
 » omnes tibi obstringes, saltem coges auctorem ut fusius et explicatius
 » materiam promat. Vis Gassendum provocare, qui nuper cum Cartesio
 » sanctam amicitiam inivit. Ipse, qui hac cares amicitia, varias animi tui
 » difficultates urge, et vel unica experientia vel ratiocinatione quidpiam
 » ἀτόπον in Renati Physica nobis, vel illi potius, ostende, vel deinceps a
 » maledicendi studio desine. Si tuo nomine non audeas insurgere, quot
 » inventurus es qui nomen suum libenter inscribant? » (*Bibl. Nat.,*
Copie MS., n. a. f. 6204, f^o 293 v^o.)

CDXLIX.

DESCARTES A [HUYGENS].

[Egmond, 5 octobre 1646.]

Texte de Clerselier, tome II, lettre 113, p. 535-536.

« A Monsieur *** », dit Clerselier, sans nom ni date. Mais la
 mention d'un même opuscule, dans cette lettre (p. 518, l. 4) et dans
 la précédente (p. 511, l. 12), prouve que toutes deux ont été écrites

en même temps, et peut-être le même jour, 5 octobre 1646. En outre, comme Huygens servait d'intermédiaire à Descartes pour les livres qui lui étaient envoyés de France, c'est à Huygens, sans doute, que s'adressait la présente lettre, où Descartes le remercie de l'opuscule de Jacques Bourgeois (p. 518, l. 3).

Monfieur,

Je vous remercie tres-humblement du liure de *Pluuiâ purpureâ*^a, que vous m'avez fait la faueur de m'en-
uoyer. L'obferuation qu'il contient eft belle; & ayant
efté faite par M. Vendelinus, qui eft homme fçauant 5
aux Mathematiques, & de tres-bon efprit, ie ne fais
point de doute qu'elle ne foit vraye. Je ne voy rien
auffi à dire contre les raifons qu'il en donne, pource
qu'en telles matieres, dont on n'a pas plusieurs expe-
riences, c'eft affez d'imaginer vne caufe qui puiſſe 10
produire l'effet propofé, encore qu'il puiſſe auffi eftre
produit par d'autres, & qu'on ne fçache point la vraye.
Ainſi ie croy facilement qu'il peut fortir quelques
exhalaiſons des diuers endroits de la terre, & parti-
culierement de ceux où il y a du vitriol, qui, ſe meſ- 15
lant avec l'eau de la pluye dans les nuës, la rendent
rouge. Mais, pour aſſeurer qu'on a iuſtement trouué

a. Ouvrage in-8, imprimé à Bruxelles, 1646, de Godefroy Wendelin, curé de Herck et chanoine de Condé. L'auteur l'envoya lui-même à Gassend, avec une lettre de Bruxelles, le 19 octobre 1646 : « Accipe, quod hic » nobis Cœlum nuper dedit, Pluuiam purpuream cuius iam scio ad vos » peruolasse famam... » (*Gassendi Opera*, Lyon, 1658, t. VI, p. 502.) Wendelin avait sans doute envoyé lui-même aussi son ouvrage à Huygens, avec qui il était en relations, comme en témoigne ce passage d'une autre lettre à Gassend, du 20 sept. 1646 : Wendelin y parle d'une observation astronomique qu'il a faite, dit-il, « adnitente hanc in curam Hu- » genio Magni Principis Camillo iamque Selcheimi Toparchâ, cuius in » me affectum Epigramma (quod eius in libris est nuper editis) testatur. » (*Ib.*, t. VI, p. 500.)

la vraye cause, il me semble qu'il faudroit faire voir, par quelque experience, non pas comment le vitriol tire la teinture des roses, mais comment quelques vapeurs ou exhalaisons, qui sortent du vitriol, jointes à celles qui sortent du bitume, se meslant avec celle de l'eau de pluye, la rendent rouge ; & adiouster pourquoy, les mesmes mines de vitriol & de bitume demeurans toujours aux mesmes lieux proches de Bruxelles, on n'a toutesfois encore iamais remarqué, que cette seule fois, qu'il y soit tombé de la pluye rouge.

Pour la pierre de Bologne^a, il y a long-temps que i'en ay ouïy parler ; mais ie ne l'ay iamais veüe, & ainsi ie serois temeraire d'en vouloir dire la raison.

Pour le liure de Monsieur le Roy^b, il ne contient pas vn mot, touchant la Metaphysique, qui ne soit directement contraire à mes opinions ; & touchant la Physique, bien que ie n'y aye quasi rien veu que ie ne puisse soupçonner qu'il a emprunté de moy, toutesfois il y a mis beaucoup de choses que i'estime fausses, en la façon qu'il les a écrites, à cause qu'il les a mal comprises ; comme, particulièrement, ce qu'il repete deux fois touchant le mouuement des muscles, qu'il a tiré, comme ie m' imagine, d'vn écrit que ie n'ay point encore publié, duquel n'ayant eu sans doute qu'vne

a. Variété phosphorescente du spath pesant (sulfate de baryte), dont la propriété, reconnue vers 1604, avait fait l'objet d'un livre de Fortunio Liceti (le *Litheosphorus*, Udine, 1640), et, depuis, l'objet d'une polémique entre Liceti et Galilée (voir *Opere di Galilei*, ediz. nat., VIII, p. 407 et suiv.). — Voir ci-avant, t. III, p. 405, l. 7, et 429, l. 4.

b. Voir ci-avant p. 510, l. 9.

copie imparfaite & fans figures, ie ne m'estonne pas qu'il l'ait mal compris.

Je suis obligé de ne point blasmer l'Autheur de l'imprimé qu'il vous a plû m'enuoyer^a, pource que ie voy qu'il a tafché de mettre en pratique quelque chose de ce dont i'ay proposé la Theorie en ma Dioptrique; où, encore que mon principal dessein ait esté d'expliquer les lunettes à longue veuë, toutesfois, au commencement du septiesme ou du huitiesme discours, i'y ay parlé aussi, en passant, de celles qui soulagent les deffauts de la veuë. Et tant pour les vieillards, qui voyent mieux de loin que de près, que pour ceux qui ne peuvent voir que de près, i'ay dit^b qu'elles doiuent estre creuses ou concaues du costé qu'on met vers l'œil, & releuées en rond de l'autre costé, & qu'il n'est pas necessaire que leur figure soit si exacte que celle des autres. De quoy il semble que ce lunetier a voulu faire l'épreuue; mais ie ne puis deuiner si elle luy a reüssi : car, les iugeant beaucoup plus difficiles à tailler que les vulgaires, ie n'ay iamais tafché d'en faire l'essay, ny n'ay point sceu qu'aucun autre l'ait fait. Et ce qui m'en donne moins bonne opinion, est que ie voy que cét imprimé n'est autre chose qu'un galimatias de charlatan, qui monstre qu'il n'entend pas ce qu'il dit, & ne tafche qu'à debiter sa drogue; car, si les^c lunettes estoient si bonnes qu'il les vante, il n'en pourroit tant faire qu'on en voudroit

a. L'imprimé de Jacques Bourgeois sur les lunettes. Voir ci-avant p. 511, l. 12.

b. Dioptrique, *Discours Septiesme*, p. 73, et *Discours Neufiesme*, p. 123.

c. Lire *ses*?

achepter, & ainsi n'auroit pas eu besoin de faire cét effort de son esprit, pour en publier les louanges. Je suis,

Monfieur,

5 Vostre tres-humble, et tres-acquis
 feruiteur, DESCARTES.

CDL.

ELISABETH A DESCARTES.

Berlin, 10 octobre [1646].

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n° 21, p. 112-124.

Publiée par Foucher de Careil, p. 110-116, Descartes et la Princesse Elisabeth (Paris, Germer-Baillière, 1879). La copie MS. donne comme date « le 30 septembre ». Mais un passage de la lettre « le 7/17 septembre » indiquant ce mois comme « passé » (p. 520, l. 8), on était au mois d'octobre, et la lettre serait du 10 octobre (nouveau style). — Réponse à la CDXLV ci-avant, p. 485.

Monfieur Descartes,

10 Vous auez raison de croire que le diuertissement que vos lettres m'aportent, est different de celuy que i'ay eu au voyage^a, puisqu'il me donne vne satisfaction plus grande & plus durable; encore que i'aye trouuée en celuy cy toute celle que me peuuent donner l'amitié & les careffes de mes proches, ie les considere comme choses qui pourroient changer, au lieu que les verités que celle la^b m'ap-

a. Voir ci-avant p. 492, l. 17.

b. Lire celles la (vos lettres) m'apprennent.

prend, laissent des impressions en mon esprit, qui contribueront toujours au contentement de ma vie.

J'ay mille regrets de n'auoir point amené le liure, que vous auez pris la peine d'examiner^a pour m'en dire vostre sentiment, par terre, me laissant persuader que le bagage que i'enuoierois par mer a Hambourg, seroit icy plutost que nous; & il n'y est pas encore, quoy que nous y sommes arriués le 7/17 septembre du passé. C'est pourquoy ie ne me saurois représenter des maximes de cet auteur qu'autant qu'une tres mauuaise memoire me peut fournir d'un liure que ie n'ay point regardé de 6 ans^{*}. Mais il me souuient que i'en approuuois alors quelques vnes, non pour estre bonnes de soy, mais parce qu'elles causent moins de mal que ceux^b dont se seruent vne quantité d'ambitieux imprudens, que ie cognois, qui ne tendent qu'à brouiller, & laisser le reste a la fortune; & celles de cet auteur tendent toutes a l'establissement.

Il me semble aussi que, pour enseigner le gouvernement d'un Estat, il se propose l'Estat le plus difficile à gouverner, où le prince est un nouuel vsurpateur, au moins en l'opinion du peuple; & en ce cas, l'opinion qu'il aura luy mesme de la iustice de sa cause, pourroit seruir au repos de sa conscience, mais non a celuy de ses affaires, où les loix contrarient son autorité, où les grands la contremettent & où le peuple la maudit. Et lorsque l'Estat est ainsi disposé, les grandes violences font moins de mal que les petites, parce que celles cy offensent aussi bien que celles la, & donnent suiet a vne longue guerre; celles la en ostent le courage & les moyens aux grands qui la pourront entre-

a. *Le Prince* de MACHIAVEL. Voir p. 486, l. 3, et éclaircissement, p. 493.

b. Lire celles (les maximes), comme plus bas; l. 16.

prendre. De mesme, lorsque les violences viennent promptement & tout a la fois, elles faschent moins qu'elles n'estonnent, & sont aussi plus suportables au peuple, qu'une longue suite de miseres que les guerres ciuiles apportent.

5 Il me semble qu'il y aioute encore, ou bien l'enseigne, par l'exemple du neveu du pape Alexandre, qu'il propose comme vn politique parfait*, que le Prince doit employer a ces grandes cruautés quelque Ministre qu'il puisse par apres sacrifier a la haine du peuple; & quoy qu'il paroisse
10 iniuste au Prince de faire perir vn homme qui luy auroit obei, ie trouue que des personnes si barbares & desnaturés, qui se veulent employer a seruir de bourreau a tout vn peuple, pour quelque consideration que ce soit, ne meritent point de meilleur traitement; & pour moy, ie prefe-
15 rerois la condition du plus pauvre paisan d'Hollande, a celle du Ministre qui voudroit obeir a pareils ordres, ou a celle du Prince qui seroit contraint de les donner.

Lorsque le mesme auteur parle des alliez, il les suppose, pareillement, aussi mechans qu'ils peuuent estre, & les affaires en telle extremité, qu'il faut perdre toute vne
20 republique, ou rompre sa parole a ceux qui ne la gardent qu'aussi long tems qu'elle leur est vtile.

Mais, s'il a tort de faire des maximes generales de ce qui ne se doit pratiquer qu'en fort peu d'occasions, il pesche
25 en cela esgalement avec presque tous les S^{ts}. Peres & les anciens philosophes, qui en font de mesme; & ie crois que cela vient du plaisir qu'ils prennent a dire des paradoxes, qu'ils peuuent apres expliquer a leurs escoliers. Lorsque cet homme icy dit qu'on se ruine, si on veut touiours estre
30 homme de bien^a, ie croy qu'il n'entend point que, pour

a. Voir ci-avant p. 486, l. 28, et p. 490, l. 15.

estre homme de bien, il faut suiure les loix de la superstition, mais cette loy commune, qu'il faut faire a chacun, comme on voudroit auoir fait^a a soy : ce que les princes ne sauroient presque iamais obseruer a vn particulier de leurs suiets, qu'il faut perdre toutes les fois que l'vtilité publique le requiert. Et puisque, deuant vous, personne n'a dit que la vertu ne consiste qu'a suiure la droite raison, mais luy ont prescrit quelques loix ou regles plus particulieres, il ne faut point s'estonner qu'ils ont manqué a la bien definir. 10

Je trouue que la regle, que vous obseruez en sa preface^b, est fausse, parce qu'il n'a point cognu de personne clairuoyante en tout ce qu'elle se propose, comme vous estes, par consequent qui, de priuée & retirée hors de l'embaras du monde, seroit neanmoins capable d'enseigner aux princes comme ils doiuent gouverner, comme il paroist a ce que vous en escriites^c. 15

Pour moy, qui n'en ay que le titre, ie n'estudie qu'a me seruir de la regle que vous mettez a la fin de vostre lettre^d, en taschant de me rendre les choses presentes les plus agreables que ie puis. Icy ie n'y rencontre point beaucoup de difficulté, estant en vne maison où i'ay esté chérie depuis mon enfance & où tout le monde conspire a me faire des caresses. Encore que ceux la me detournent^e quelques fois d'occupations plus vtilles, ie supporte aisement cette incommodité, par le plaisir qu'il y a d'estre 25

a. Lire : voir faire ?

b. Page 492, l. 2.

c. Lire *escriués* ?

d. Page 492, l. 21.

e. Lire : cela me detourne ? A moins que ceux-la ne se rapporte, par avance, à mes proches (ci-après, p. 523, l. 1).

aimé de ses proches. Voila, Monsieur, la raison que ie
 n'ay eu plust le loisir de vous rendre conte de l'heureux
 succes de nostre voyage, comme il s'est passé sans incom-
 modité aucune, avec la promptitude que ie vous ay dit cy
 5 dessus^a, & de la fontaine miraculeuse* dont vous me par-
 lastes a La Haye.

Le n'en ay esté qu'une petite lieue esloignée, a Cheu-
 ningen, où nous auons rencontré toute la famille de ceans*
 qui en venoit. M. l'Electeur m'y vouloit mener pour la
 10 voir; mais puisque le reste de nostre compagnie opinoit
 pour vn autre diuertissement, ie n'osois point leur contre-
 dire, & me satisfaisois d'en voir & gouter l'eau, dont il y
 a diuerses sources de different goust; mais on ne se sert
 principalement que de deux, dont la premiere est claire,
 15 salée, & vne forte purge; l'autre, vn peu blanchastre, gouste
 comme de l'eau meslée avec du lait, & est, a ce qu'on dit,
 rafraischissante. On parle de quantité de guerisons mira-
 culeuses qu'elles font; mais ie n'en ay pu apprendre de
 personne digne de foy. Ils disent bien que ce lieu est rempli
 20 de pauvres, qui publient auoir esté nés sourds, aueugles,
 boiteux ou bossus, & trouué leur guerison en cette fontaine.
 Mais puisque ce sont des gens mercenaires, & qu'ils ren-
 contrent vne nation assez credule aux miracles, ie ne crois
 pas que cela doie persuader les personnes raisonnables.
 25 De toute la cour de M. l'Electeur mon cousin, il n'y a eu
 que son grand Escuyer, qui s'en est bien trouué. Il a eu
 vne blesseure sous l'œil droit, dont il a perdu la veue d'vn
 costé, par le moyen d'une petite peau, qui lui est venue
 dessus cet œil; & l'eau salée de cette fontaine, estant appli-
 30 quée sur l'œil, a dissipé ladite peau, tellement qu'il peut, a

a. Page 520, l. 8.

cette heure, discerner les personnes en fermant l'œil gauche. Outre qu'estant homme de complexion forte & de mauuaise diete, vne bonne purge ne luy pouuoit nuire, comme elle a fait a plusieurs autres.

J'ay examiné le chiffre que vous m'auiez enuoyé^a, & le trouue fort bon, mais trop proluxe pour escrire tout vn sens; & si on n'escriit que peu de paroles, on les trouueroit par la quantité des lettres. Il vaudroit mieux faire vne clef des paroles par l'alphabet, & puis marquer quelque distinction entre les nombres qui signifient des lettres & celles qui signifient des paroles. 5 10

J'ai icy si peu de loisir a escrire, que ie suis contrainte de vous enuoyer ce brouillon, où vous pouuez remarquer, a la difference de la plume, toutes les fois que i'ay esté interrompue. Mais i'aime mieux paroistre deuant vous avec toutes mes fautes, que de vous donner suiet de croire que i'ay vn vice si esloigné de mon naturel, comme celuy d'oublier mes amis en l'absence, principalement vne personne que ie ne saurois cesser d'affectionner, sans cesser aussi d'estre raisonnable, comme vous, Monsieur, a qui ie seray toute ma vie, 15 20

Vostre tres affectionnée amie a vous seruir,

ELISABETH.

Monsieur Descartes,

De Berlin, ce 30^{me} de Septembre. 25

Page 520, l. 11. — « De 6 ans », c'est-à-dire en 1640. Elisabeth avait alors près de vingt-deux ans, étant née le 26 décembre 1618. Elle fut toujours préoccupée du rétablissement de sa maison, et précisément, en

a. Voir ci-avant p. 493, note a.

1640, parut à Leyde, chez les Elzeviers, un livre qui en exposait les revendications : *Vindiciæ Causæ Palatinæ, sive assertio et deductio juris inviolabilis legitimæ successionis Serenissimi et Celsissimi Principis, Caroli Ludovici, Comitæ Palatini ad Rhenum, sacri Romani Imperii archidapiferi et electoris, ducis Baviariæ, etc., in Electoratum et Comitatum Palatinum, in ditiones, feuda, regalia, prærogativas et dignitates, in officia, munera et jura, in accessiones, et pertinentias connexas et cohærentes : eadem opera et occasione, cæterorum etiam in orbe christiano Regum, Principum, Imperiorum, tum jura successionum, tum formæ regiminis delibantur et declarantur. Autore Ioanne Ioachimo a RUSDORF, nobili Bavaro, consiliario Archi-Palatino. Anno Domini 1640, in-folio.*

Page 521, l. 7. — Cap. 7 : *Raccolte adunque tutte queste azioni del duca (Cesare Borgia, duca Valentino), non saprei riprenderlo; anzi mi pare, come ho detto, di proporlo ad imitare a tutti coloro che per fortuna e con le armi d'altri sono saliti all' imperio.*

Page 523, l. 5. — Fontaine de Hornhausen. Voir la lettre CDLXI ci-après, du 29 novembre. Hornhausen est un village situé entre Oscherleben et Schœningen, à 40 kilomètres environ au sud-ouest de Magdebourg (c'est-à-dire à 180 kilomètres de Berlin). C'est aujourd'hui un lieu sans importance; mais les sources salines qu'on y trouve, eurent au xvii^e siècle une grande réputation; elles furent surtout utilisées pendant la guerre de Trente Ans.

Page 523, l. 8. — « *La famille de ceans* », c'est-à-dire l'électrice douairière de Brandebourg, Elisabeth-Charlotte, comtesse palatine, avec son fils, Frédéric-Guillaume, l'électeur régnant, et sa fille, Hedwige-Sophie, qui devint, pendant ces quelques années, l'élève de la princesse Elisabeth. Voir l'éclaircissement, p. 450 ci-avant.

CDLI.

DESCARTES A MERSENNE.

Egmond, 12 octobre 1646.

AUTOGRAPHE, Bibl. Nat., fr. n. a. 5160, f^o 39.

La 65^e de la collection de La Hire (primitivement 19); numéro (55) du classement de dom Poirier. Une demi-feuille seulement; ou un feuillet écrit des deux côtés, en tout deux pages. Non publiée par Clerselier, peut-être parce qu'elle vise uniquement la personne de Roberval, et n'a, d'ailleurs, aucun intérêt scientifique.

Mon Reuerend Pere,

Il y a fort peu de tems que ie me suis donné l'honneur de vous escrire^a; mais, pource que i'ay encore depuis receu de vos lettres, ou vous me menacez de m'enuoyer des escrits de Roberual, i'ay pensé vous 5
deuoir encore escrire ce mot, pour vous dire que i'estime si peu tout ce qui sçauroit venir de luy, que ie ne croy pas qu'il vaille le port, & que ie vous suplie tres humblement de ne m'enuoyer iamais rien de sa part; ie n'ay point tant de curiosité pour voir des 10
sottises. Il a beau dire qu'il en sçait mille fois plus que moy en Geometrie; pendant qu'il n'en donnera point d'autres preuues qu'il a fait iusques a present, ie ne l'en estimeray pas dauantage. Et pour ce qu'il m'a dit, estant a Paris^b, touchant la question de Pappus, sçachez que ce n'estoit rien qui concernast la 15
Geometrie, mais seulement la Grammaire, en ce qu'il faisoit quelque equiuoque, ou transposoit quelque virgule, pour dire que ie n'auois pas bien pris le sens de l'auteur; ce que ie iugay alors si ridicule & de si 20
peu d'importance, que ie ne le mis point en ma memoire, & ne le puis pour tout retrouver. Mais pensez vous que, s'il auoit quelque chose a y reprendre, il fust besoin de l'en prier pour l'obliger a le faire? Ie vous assure bien que, tout au contraire, il n'y auroit 25
point de prieres qui le pussent faire taire, & qu'il n'auroit pas marchandé deux ans a m'enuoyer cete belle piece. Quoy qu'il en soit, ie vous suplie, encore

a. Lettre CDXLVIII ci-avant, du 5 octobre, p. 508.

b. En juillet ou octobre 1644. Voir l'éclaircissement, p. 365.

vn coup, de ne m'enuoyer iamais rien de sa part, ny
 aussy de la part d'aucun autre de ses semblables, ie
 veux dire de ceux qui ne cherchent pas ingenuement
 la verité, mais taschent d'acquérir de la reputation
 5 en contredifant. Enfin ie declare, des a present, que
 ie ne sçay plus lire aucuns escrits, excepté les lettres
 de mes amis, qui m'apprendront de leur^a nouvelles
 & en quoy i'auray moyen de les seruir; comme aussy
 ie n'escriray iamais plus rien, que des lettres a mes
 10 amis, dont le fuiet sera, *si vales, bene est*^b, &c. Ie ne me
 mesle plus d'aucune science, que pour mon instruc-
 tion particuliere. Et tous ceux qui se vanteront
 d'auoir quelque chose a dire contre mes escrits, ie
 vous prie de les conuier, non point a me l'enuoyer
 15 en particulier, mais a le faire imprimer. Et qu'ils
 facent des liures contre moy, tant qu'ils voudront,
 si ie n'apprens des plus intelligens qu'ils soient
 tres bons, ie ne les liray seulement pas. Et ie doy
 encore moins lire des choses escrites a la main,
 20 que ie sçauray venir d'un homme comme Roberual,
 de qui ie n'ay iamais rien vû qui valust rien. Ie suis
 neanmoins,

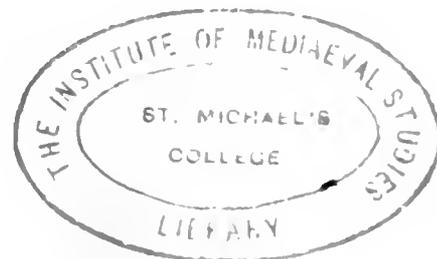
Mon Reund Pere,

25 Vostre tres humble
 tres zelé & tres obligé
 seruiteur DESCARTES.

D' Egmond, le 12 Oct. 1646.

a. *Sic* dans l'autographe.

b. Cette formule paraît empruntée à la préface à Eudème, du livre I des
Coniques d'Apollonius.



Je viens d'apprendre la reddition de Dunkerque^a.
La lettre icy iointe est ma réponse a celle que vous
m'avez enuoyée de mon neveu du Creuis^b.

CDLII.

DESCARTES A ELISABETH.

[Novembre 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 15, p. 56-59.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », *sans date*.
Mais c'est la réponse à la lettre CDL ci-avant, p. 519, du 10 octobre
1646, et Elisabeth y répondra le 29 novembre, lettre CDLXI ci-
après.

Madame,

J'ay receu vne tres-grande faueur de vostre Alteſſe, 5
en ce qu'elle a voulu que j'apriſſe par ſes lettres le
ſuccez de ſon voyage, & qu'elle eſt arriuée heureu-
ſement en vn lieu où, eſtant grandement eſtimée &
cherie de ſes proches, il me ſemble qu'elle a autant
de biens qu'on en peut ſouhaiter avec raiſon en cette 10
vie. Car, ſçachant la condition des choſes humaines,
ce ſeroit trop importuner la fortune, que d'attendre
d'elle tant de graces, qu'on ne puſt pas, meſme en
imaginant, trouuer aucun ſuiet de faſcherie. Lors
qu'il n'y a point d'obiets preſens qui offenſent les 15

a. Dunkerque s'était rendue le 7 octobre aux Français commandés par le duc d'Enghien.

b. François Rogier, fils de Pierre Rogier, seigneur du Crévis, et de Jeanne Descartes, sœur aînée du philosophe.

fens, ny aucune indisposition dans le corps qui l'incommode, vn esprit qui fuit la vraye raison peut facilement se contenter. Et il n'est pas besoin, pour cela, qu'il oublie ny qu'il neglige les choses éloignées ;
5 c'est assez qu'il tafche à n'auoir aucune passion pour celles qui luy peuuent déplaire : ce qui ne repugne point à la charité, pource qu'on peut fouuent mieux trouuer des remedes aux maux qu'on examine fans passion, qu'à ceux pour lesquels on est affligé. Mais,
10 comme la fanté du corps & la presence des obiets agreables aydent beaucoup à l'esprit, pour chasser hors de soy toutes les passions qui participent de la tristesse, & donner entrée à celles qui participent de la ioye, ainsi, reciproquement, lors que l'esprit est plein
15 de ioye, cela sert beaucoup à faire que le corps se porte mieux, & que les obiets presens paroissent plus agreables.

Et mesme aussi i'ose croire que la ioye interieure a quelque secrette force pour se rendre la Fortune plus
20 fauorable. Je ne voudrois pas écrire cecy à des personnes qui auroient l'esprit foible, de peur de les induire à quelque superstition ; mais, au regard de vostre Alteffe, i'ay seulement peur qu'elle se moque de me voir deuenir trop credule. Toutesfois i'ay
25 vne infinité d'experiences, & avec cela l'autorité de Socrate, pour confirmer mon opinion. Les experiences sont que i'ay fouuent remarqué que les choses que i'ay faites avec vn cœur gay, & fans aucune repugnance interieure, ont coutume de me succeder heu-
30 reusement, iusques là mesme que, dans les ieux de hazard, où il n'y a que la Fortune seule qui regne, ie

l'ay toujours éprouuée plus fauorable, ayant d'ailleurs des fuiets de ioye, que lors que i'en auois de tristesse. Et ce qu'on nomme communement le genie de Socrate*, n'a sans doute esté autre chose, sinon qu'il auoit accoutumé de suiure ses inclinations intérieures, & pensoit que l'euuenement de ce qu'il entreprenoit seroit heureux, lors qu'il auoit quelque secret sentiment de gayeté, & au contraire, qu'il seroit malheureux, lors qu'il estoit triste. Il est vray pourtant que ce seroit estre superstitieux, de croire autant à cela, qu'on dit qu'il faisoit; car Platon raporte de luy^a que mesme il demeuroit dans le logis, toutes les fois que son genie ne luy conseilloit point d'en sortir. Mais, touchant les actions importantes de la vie, lors qu'elles se rencontrent si douteuses, que la prudence ne peut enseigner ce qu'on doit faire, il me semble qu'on a grande raison de suiure le conseil de son genie, & qu'il est vtile d'auoir vne forte persuasion que les choses que nous entreprenons sans repugnance, & avec la liberté qui accompagne d'ordinaire la ioye, ne manqueront pas de nous bien reüssir.

Ainsi i'ose icy exhorter vostre Altesse, puis qu'elle se rencontre en vn lieu où les obiets presens ne luy donnent que de la satisfaction, qu'il luy plaise aussi contribuer du sien, pour tascher à se rendre contente; ce qu'elle peut, ce me semble, aisement, en n'arrestant son esprit qu'aux choses presentes, & ne pensant iamais aux affaires, qu'aux heures où le courier est prest de partir. Et i'estime que c'est vn bonheur que les liures de vostre Altesse n'ont pû luy estre

a. PLATON, *Apologie de Socrate*, p. 31 d.

apportez siftoft qu'elle les attendoit^a; car leur lecture n'est pas si propre à entretenir la gayeté, qu'à faire venir la triftesse, principalement celle du liure de ce Docteur des Princes^b, qui, ne representant que les
 5 difficultez qu'ils ont à se maintenir, & les cruauitez ou perfidies qu'il leur confeille, fait que les particuliers qui le lifent, ont moins de fuiet d'enuier leur condition; que de la plaindre.

Vofre Alteffe a parfaitement bien remarqué fes
 10 fautes, & les miennes; car il est vray que c'est le defsein qu'il a eu de louer Cefar Bor|gia, qui luy a fait établir des maximes generales, pour iustifier des actions particulieres qui peuuent difficilement estre excufées; & i'ay lû depuis fes discours fur Tite-Liue^c,
 15 où ie n'ay rien remarqué de mauuais. Et son principal precepte, qui est d'extirper entierement fes ennemis, ou bien de se les rendre amis, fans fuiure iamais la voye du milieu, est fans doute tousiours le plus fur; mais, lors qu'on n'a aucun fuiet de craindre, ce
 20 n'est pas le plus genereux.

Vofre Alteffe a auffi fort bien remarqué le fecret de la fontaine miraculeufe^d, en ce qu'il y a plusieurs
 25 pauvres qui en publient les vertus, & qui font peut-estre gagez par ceux qui en esperent du profit. Car il est certain qu'il n'y a point de remede qui puisse feruir à tous les maux; mais, plusieurs ayant vſé de celui-là, ceux qui s'en font bien trouuez, en difent

a. Voir ci-avant p. 520, l. 3.

b. Machiavel, auteur du livre *Le Prince*.

c. *Discorsi sopra la prima decade di Tito Livio*.

d. Page 523, l. 5.

du bien, & on ne parle point des autres. Quoy qu'il en soit, la qualité de purger, qui est en l'une de ces fontaines, & la couleur blanche avec la douceur & la qualité rafraichissante de l'autre, donnent occasion de juger qu'elles passent par des mines d'Antimoine ou de Mercure, qui sont deux mauuaises drogues, principalement le Mercure. C'est pourquoy ie ne voudrois pas conseillier à personne d'en boire. Le vitriol & le fer des eaux de Spa^a sont bien moins à craindre; & pource que l'un & l'autre diminuë la rate & fait évacuer la melancolie, ie les estime.

Car vostre Alteffe me permettra, s'il luy plaist, de finir cette lettre par où ie l'ay commencée, & de luy souhaiter principalement de la satisfaction d'esprit & de la ioye, comme estant non seulement le fruit qu'on attend de tous les autres biens, mais aussi souvent vn moyen qui augmente les graces qu'on a pour les acquerir; & bien que ie ne sois pas capable de contribuer à aucune chose qui regarde vostre seruice, sinon seulement par mes souhaits, i'ose pourtant affirmer que ie suis plus parfaitement qu'aucun autre qui soit au monde, &c.

Page 530, l. 4. — A propos de ce même passage, qu'il cite tout au long, Baillet, II, 408, donne le renseignement qui suit : « L'on nous parle » encore d'un autre traité de M. Descartes, intitulé *de Deo Socratis*, où il » examinoit ce que pouvoit être cet *Esprit familier* de Socrate, qui fait le » sujet de l'entretien des curieux depuis tant de siècles. Mais il paroît que » c'étoit un bien déjà aliéné, lorsque son Auteur fit le voyage de Suède. » Aussi ne se trouva-t-il point parmi les autres dans l'Inventaire que l'on » fit de ses écrits après sa mort. Comme il est tombé en d'autres mains » que celles de M. Clerselier, nous ne pourrons contribuer à sa publication que par des prières, pour porter ceux qui en sont devenus les

a. Voir ci-avant p. 220, l. 5, et p. 208, l. 23.

» maitres à luy procurer le jour. » Ce traité de Descartes, *de Deo Socratis*, n'a pas été retrouvé. A-t-il même jamais existé ? Baillet ne nous dit point de qui il tenait ce renseignement.

CDLII bis.

DESCARTES A LA PRINCESSE [SOPHIE].

[Novembre 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 16, p. 60.

« A Madame Louise, Princesse Palatine, etc. », dit Clerselier, sans donner de date. Mais c'est la lettre d'envoi qui accompagnait la précédente, et qui était adressée à la plus jeune sœur d'Elisabeth, c'est-à-dire à la princesse Sophie (voir le prolégomène, p. 495).

Madame,

La lettre que j'ay eu l'honneur de recevoir de Berlin^a me fait connoître que j'ay de grandes obligations à vôtre Altesse, & considérant que celles que
5 j'écris & que ie reçois, passent par de si dignes mains, il me semble que Madame vostre Sœur imite la Souveraine Diuinité, qui a coutume d'employer l'entremise des Anges, pour recevoir les soumissions des hommes, qui leur sont beaucoup inferieurs, & pour
10 leur faire sçavoir ses commandemens. Et pour ce que ie suis d'une Religion qui ne me deffend point d'invoquer les Anges, ie vous supplie d'avoir agreable que ie vous en rende graces, & que ie témoigne icy que ie suis avec beaucoup de deuotion, &c.

a. Clers. : *Beclin*. Voir toutefois p. 414, l. 3 : *M. de Beclin*.

CDLIII.

DESCARTES A CHANUT.

[Egmond, 1^{er} novembre 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 34, p. 103-106.

« A Monsieur Chanut », dit Clerselier, sans donner de date. Mais l'exemplaire de l'Institut donne l'indication suivante : « Dans le registre de M. Chanut, cette lettre est marquée le 1^{er} novembre 1646, » et la réponse de M. Chanut à cette lettre est du 1^{er} décembre 1646. » Voir cette réponse, lettre CDLXII ci-après. Descartes répond ici à la lettre CDXLIII, p. 473 ci-avant.

Monsieur,

Si ie ne faisois vne estime toute extraordinaire de vostre sçauoir, & que ie n'eusse point vn extrême desir d'apprendre, ie n'aurois pas vñ de tant d'importunité que i'ay fait, à vous conuier d'examiner mes écrits. 5
 Ie n'ay gueres acoutumé d'en prier personne, & mesme ie les ay fait fortir en public sans estre parez, ny auoir aucun des ornemens qui peuuent attirer les yeux du peuple, afin que ceux qui ne s'arrestent qu'à l'exterieur, ne les vissent pas, & qu'ils fussent seulement regardez par quelques personnes de bon esprit, qui prissent la peine de les examiner avec soin, afin que ie puisse tirer d'eux quelque instruction. Mais, 10
 bien que vous ne m'ayez pas encore fait cette faueur, vous n'avez pas laissé de m'obliger beaucoup en 15
 d'autres choses, & particulièrement en ce que vous avez parlé auantageusement de moy à plusieurs, ainsi

que i'ay appris de tres-bonne part ; & mesme Monsieur
Cl(erfelier) m'a écrit^a que vous attendez de luy mes
Meditations Françoises^b, pour les presenter à la Reyne
du pais où vous estes^c. Le n'ay iamais eu assez d'am-
5 bition pour desirer que les personnes de ce rang sceuf-
sent mon nom, & mesme, si i'auois esté seulement aussi
sage qu'on dit que les sauages se persuadent que
sont les singes, ie n'auois iamais esté connu de qui
que ce soit, en qualité de faiseur de liures : car on
10 dit qu'ils s'imaginent que les singes pourroient parler,
s'ils vouloient, mais qu'ils s'en abstiennent, afin qu'on
ne les contraigne point de trauailler ; & pource que ie
n'ay pas eu la mesme prudence à m'abstenir d'écrire,
ie n'ay plus tant de loisir ny tant de repos que i'auois,
15 si i'eusse eu l'esprit de me taire. Mais, puisque la faute
est desia commise, & que ie suis connu d'une infinité
de gens d'Ecole, qui regardent mes écrits de trauers,
& y cherchent de tous costez les moyens de me nuire,
i'ay grand suiuet de souhaitter aussi de l'estre des per-
20 sonnes de plus grand merite, de qui le pouuoir & la
vertu me puissent protéger.

Et i'ay oüy faire tant d'estime de cette Reyne, qu'au
lieu que ie me suis souuent plaint de ceux qui m'ont
voulu donner la connoissance de quelque Grand, ie
25 ne puis m'abstenir de vous remercier de ce qu'il vous
a plû luy parler de moy. I'ay vû icy Monsieur de la
Thuillerie, depuis son retour de Suede, lequel m'a

a. Serait-ce dans la lettre du 10 août, mentionnée ci-avant p. 513, l. 18 ?

b. La traduction française ne paraîtra que dans les premiers jours de 1647. Voir lettre CDLVIII ci-après, du 9 novembre.

c. Chanut était résident de France près de la reine Christine de Suède, à Stockholm.

décrit ses qualitez d'une façon si avantageuse*, que celle d'estre Reine me semble l'une des moindres; & ie n'en aurois osé croire la moitié, si ie n'auois vû par experience, en la Princeffe à qui i'ay dedié mes Principes de Philosophie^a, que les personnes de
5
grande naissance, de quelque sexe qu'elles soient, n'ont pas besoin d'auoir beaucoup d'âge pour pou- uoir surpasser de beaucoup en erudition & en vertu les autres hommes. Mais i'ay bien peur que les écrits que i'ay publiez ne meritent pas qu'elle s'arreste à les lire,
10
& ainsi qu'elle ne vous sçache point de gré de les luy auoir recommandez.

Peut-estre que, si i'y auois traitté de la Morale, i'au- rois occasion d'esperer qu'ils luy pourroient estre plus agreables; mais c'est de quoy ie ne dois pas me mêler
15
d'écrire. Messieurs les Regens sont si animez contre moy, à cause des innocens principes de Physique qu'ils ont vûs, & si en colere de ce qu'ils n'y trouuent au- cun pretexte pour me calomnier, que, si ie traittois après cela de la Morale, ils ne me laisseroient aucun
20
repos. Car puis qu'un Pere Bourdin^b a crû auoir assez de fuiet, pour m'accuser d'estre sceptique, de ce que i'ay refuté les sceptiques; & qu'un Ministre^c a entre- pris de persuader que i'estois Athée, sans en alleguer d'autre raison, sinon que i'ay tasché de prouuer l'exi-
25
stence de Dieu; que ne diroient-ils point, si i'entre- prenois d'examiner quelle est la iuste valeur de toutes les choses qu'on peut desirer ou craindre; quel fera

a. Elisabeth de Bohême, princesse palatine.

b. *Clers.* : N.

c. Voët.

l'état de l'Ame apres la mort ; iufques où nous deuons
 aimer la vie ; & quels nous deuons eftre, pour n'auoir
 aucun fujet d'en craindre la perte ? l'aurois beau n'a-
 uoir que les opinions les plus conformes à la Reli-
 5 gion, & les plus vtilés au bien de l'Etat, qui puiffent
 eftre, ils ne lairroient pas de me vouloir faire acroire
 que i'en aurois de contraires à l'vn & à l'autre. Et
 ainfi ie croy que le mieux que ie puiffe faire dorefna-
 uant, eft de m'abftenir de faire des liures ; & ayant
 10 pris pour ma deuife,

*Illi mors grauis incubat,
 Qui, notus nimis omnibus,
 Ignotus moritur sibi*^a;

de n'étudier plus que pour m'inftuire, & ne commu-
 15 niquer mes penfées qu'à ceux avec qui ie pourray
 conuerfer priuément, ie vous assure que ie m'esti-
 merois extremement heureux, fi ce pouuoit eftre avec
 vous. Mais ie ne croy pas que i'aille iamais aux lieux
 où vous eftes, ny que vous vous retiriez en cettuy-cy ;
 20 tout ce que ie puis efpérer, eft que peut-eftre, apres
 quelques années, en repaffant vers la France, vous
 me ferez la faueur de vous arrefter quelques iours en
 mon hermitage, & que i'auray alors le moyen de vous
 entretenir à cœur ouuert. On peut dire beaucoup de
 25 chofes en peu de temps, & ie trouue que la longue
 frequentation n'eft pas neceffaire pour lier d'étroites
 amitez, lors qu'elles font fondées fur la vertu. Dés la
 premiere heure que i'ay eu l'honneur de vous voir,
 i'ai efté entierement à vous, & comme i'ay ofé deflors

a. SÉNÈQUE LE TRAGIQUE, *Thyeste*, v. 400.

m'affurer de vostre bien-veillance, aussi ie vous supplie de croire que ie ne vous pourrois estre plus acquis que ie suis, si i'auois passé avec vous toute ma vie.

Au reste, il semble que vous inferez, de ce que i'ay étudié les passions, que ie n'en dois plus auoir aucune ; mais ie vous diray que, tout au contraire, en les examinant, ie les ay trouuées presque toutes bonnes, & tellement vtilés à cette vie, que nostre ame n'auroit pas fuiet de vouloir demeurer iointe à son corps vn seul moment, si elle ne les pouuoit ressentir. Il est vray que la colere est vne de celles dont i'estime qu'il se faut garder^a, en tant qu'elle a pour obiet vne offense receuë ; & pour cela nous deuons tascher d'éleuer si haut nostre esprit, que les offenses que les autres nous peuvent faire, ne paruiennent iamais iusques à nous. Mais ie croy qu'au lieu de colere, il est iuste d'auoir de l'indignation, & i'auoüe que i'en ay souuent contre l'ignorance de ceux qui veulent estre pris pour doctes, lors que ie la voy iointe à la malice. Mais ie vous puis affurer qu'à vostre égard les passions que i'ay, sont de l'admiration pour vostre vertu & vn zele tres-particulier, qui fait que ie suis, &c.

Page 536, l. 1. — Voir ci-avant p. 107, *éclaircissement*. Baillet, *Vie de Mons. Des-Cartes*, II, 303-308, donne un portrait de la reine Christine, que Chanut envoya de Stockholm à M. de Brienne, Secrétaire d'Etat, le 1^{er} février 1648. Le voici tout au long : « Le visage de cette » jeune Reine changeoit si subitement, selon les mouuemens de son » esprit, que souvent d'un moment à l'autre elle n'étoit pas connoissable. » Son état le plus ordinaire étoit de paroître assez affable et un peu pensif. Delà il passoit très-facilement aux nuances des impressions qu'y

a. Voir ci-avant, page 474, l. 4.

» formoient les autres pensées; mais dans toutes ces variations il gardoit
 » toujours quelque chose de serein et d'assez agréable. Lors néanmoins
 » qu'elle desaprouvoit quelque chose extraordinairement, son visage se
 » trouvoit d'un certain air troublé, qui sans se défigurer ne laissoit pas de
 » donner de la terreur à ceux qui le regardoient. Le ton de sa voix étoit
 » pour l'ordinaire assez doux, pour que l'oreille pût juger aisément que
 » c'étoit la voix d'une fille, quoy que ses paroles, en quelque langue
 » qu'elle parlât, eussent une fermeté tout-à-fait mâle et extraordinaire.
 » Mais il luy arrivoit quelquefois de changer ce ton, et cela sans affecta-
 » tion ou cause apparente. Souvent elle en prenoit un plus robuste et plus
 » fort que celui de son sexe, qui revenoit pourtant peu à peu à sa mesure
 » ordinaire. Elle avoit la taille un peu au dessous de la médiocre; ce qui
 » n'auroit point paru, si elle avoit voulu se servir de la chaussure ordi-
 » naire des Dames. Mais pour sa liberté, soit dans son Palais, soit dans
 » la campagne, à cheval et à pied, elle portoit des souliers à simple se-
 » melle, d'un petit maroquin noir, tout semblables à ceux des hommes. »

Quant à son intérieur, que M. Chanut avoit étudié beaucoup plus par-
 ticulièrement, « elle avoit », dit-il, « [*en marge : M. Chanut écrivoit cela*
 » *plusieurs années avant qu'elle se fût renduë catholique*], un grand sen-
 » timent de la Divinité et un attachement fidelle au Christianisme, n'ap-
 » prouvant jamais que, dans les entretiens des sciences, on mît à part la
 » doctrine de la Grace, pour philosopher à l'antique. Ce qui n'étoit pas
 » conforme à l'Evangile passoit dans son esprit pour rêverie. Sur le fait
 » des questions qui divisent les Evangéliques et les Réformez d'avec
 » nous, elle n'avoit point d'aigreur dans la contestation. Mais il ne paroiss-
 » soit pas qu'elle eût pris un si grand soin de s'informer de ces difficultez
 » comme de celles qui nous sont faites en général par les Philosophes,
 » les Gentils, et les Juifs, sur lesquelles son raisonnement clair et pres-
 » sant étoit une marque de l'application qu'elle avoit eüe à s'en faire ins-
 » truire, et à se faire un fondement ferme pour le reste de sa vie, avec cet
 » esprit équitable dont elle traitoit toutes les questions de religion. On
 » peut dire que dès-lors elle n'étoit Luthérienne que par éducation, et
 » par le défaut de connoissance qu'elle avoit de nôtre créance dans sa
 » pureté. Elle étoit quelquefois surprise, lorsque, reprochant à M. Cha-
 » nut les erreurs dont les Protestans accusent les Catholiques, il demeu-
 » roit d'accord de les condamner, parce qu'en effet ces erreurs étoient
 » fausement imputées à l'Eglise catholique. Pour les Calvinistes, elle ne
 » les pouvoit souffrir sur leur doctrine de la prédestination; et elle leur
 » disoit souvent, en présence de M. Chanut, que les Evangéliques (ou
 » Luthériens) étoient au fonds moins éloignez des Catholiques que des
 » Réformez (ou Calvinistes). Sa dévotion envers Dieu paroissoit plus
 » encore dans la confiance qu'elle témoignoit avoir en sa protection qu'en
 » toute autre chose, n'étant pas du reste scrupuleuse aux démonstrations
 » d'une dévotion cérémonieuse et affectée. »

« Après la piété, elle n'avoit rien de plus présent dans l'esprit que

» l'amour incroyable d'une haute vertu, et elle méditoit avec plaisir les
 » moyens d'y parvenir; mais elle n'en séparoit pas le desir de la gloire,
 » de sorte qu'on peut dire qu'elle souhaitoit la vertu, accompagnée de
 » l'honneur qui la suit. Elle parloit quelquefois en Stoïcienne de cette
 » éminence de la vertu qui fait nôtre souverain bonheur en cette vie.
 » Elle étoit forte en raisonnement sur ce sujet. Lorsqu'elle traitoit avec
 » des personnes très-familières, et qu'elle entroit dans l'estime véritable
 » des choses de ce monde, c'étoit un plaisir extraordinaire de luy voir
 » mettre sa couronne sous ses pieds, et confesser que la vertu est le seul
 » vray bien auquel tous les hommes ont une égale prétention, sans avan-
 » tage de leurs conditions. Mais certes elle n'oublioit pas pour long-tems
 » qu'elle étoit Reine. Elle reprenoit incontinent cette couronne, elle en
 » reconnoissoit le poids, et mettoit le principal exercice de sa vertu à bien
 » faire son devoir. Aussi avoit-elle de grands avantages du côté de la
 » nature pour s'en acquiter dignement : une facilité merveilleuse à com-
 » prendre et à pénétrer les affaires, une mémoire qui la servoit si fidé-
 » lement qu'elle abusoit quelquefois de sa facilité. En effet on auroit
 » peut-être eû raison de trouver à redire qu'une Princesse qui parloit par-
 » faitement latin, françois, flamand, allemand et suédois, se chargeât
 » encore de la langue grecque, où elle faisoit de grands progrès ; mais elle
 » n'en faisoit que son divertissement aux heures perduës, sans que l'étude
 » de cette langue et des autres troublât ses lectures sérieuses. C'est de ce
 » dernier nom qu'elle qualifioit entre autres l'histoire de Tacite, dont il
 » ne se passoit point de jour qu'elle ne lût quelques pages. Cet Auteur,
 » qui donne de l'exercice aux plus sçavans, luy étoit très-familier, et
 » M. Chanut en rapporte des choses fort surprenantes, mais dont sa
 » propre expérience ne nous laisse point douter. Elle évitoit pourtant, ou
 » du moins se soucioit-elle peu de paroître avoir lû et sçavoir. Lorsque
 » les sçavans traitoient en sa présence quelque question où ils se trou-
 » voient de différens sentiments (ce qui étoit un de ses plaisirs), elle écou-
 » toit fort attentivement, et ne donnoit son opinion que sur la fin, et en
 » peu de paroles, mais si bien entendües qu'elles pouvoient être reçües
 » pour un jugement décisif, parce qu'elle pénétoit les choses avec lu-
 » mière sans précipitation; et par tout elle observoit de ne point former
 » son avis à la hâte. Cette retenüë paroissoit plus dans les affaires, que
 » dans les entretiens des sciences. Rarement pouvoit-on découvrir de
 » quelle part elle inclinoit. Elle se gardoit à elle même le secret avec fidé-
 » lité, et elle ne se prévenoit pas d'opinions sur les premiers rapports.
 » D'où il arrivoit que ceux qui l'abordoient avec quelque discours étudié,
 » ne trouvant pas qu'elle les reçût avec un acquiescement aussi prompt
 » qu'ils eussent souhaité, jugeoient aussi-tôt que cette Princesse étoit
 » défiante et difficile à persuader. A dire vray, elle panchoit un peu vers
 » l'humeur soupçonneuse, elle paroissoit quelquefois un peu trop lente à
 » s'assûrer de la vérité, et trop facile à présumer de la finesse dans autrui.
 » Cette retenüë à former ce qu'elle vouloit croire et résoudre, n'empê-

» choit pas une promptitude raisonnable dans l'expédition des affaires.
» Pour celles de sa maison, et qui dépendoient purement de son autorité
» absoluë, elle n'en faisoit part à personne; et quant au gouvernement de
» l'État, elle en délibéroit avec le Sénat, dans lequel il étoit incroyable
» combien elle avoit élevé son autorité, ajoutant à la qualité de Reine la
» grace, la force de persuader, le crédit, et l'humeur bien-faisante. Les
» Sénateurs eux-mêmes, étant hors du Conseil, paroissoient étonnez du
» pouvoir que cette jeune Princesse avoit sur leurs sentimens, lorsqu'ils
» étoient assemblez. M. Chanut avoit ouï quelques-uns d'entre eux attri-
» buer leur soumission extraordinaire à la qualité de fille, s'imaginant
» que la secrette inclination de la nature à la déférence pour ce sexe les
» faisoit plier insensiblement. Mais il est à croire que cette grande auto-
» rité naissoit des bonnes qualitez qu'on voyoit en sa personne. Un jeune
» Roy avec les mêmes vertus auroit peut-être été aussi absolu dans son
» Sénat; mais la chose auroit été moins singulière que de voir une jeune
» fille tourner adroitement les esprits des plus anciens et des plus sages
» conseillers. Ce n'étoit pas merveille qu'elle fit paroître une prudence
» mâle dans son Sénat, vù que dans les actions extérieures mêmes, qui
» semblent plus attachées aux différences du sexe que celles de l'esprit,
» la nature ne luy avoit refusé aucune des qualitez dont un jeune cavalier
» se picqueroit. Elle étoit patiente au travail de la campagne, jusques à
» durer dix heures à cheval en un jour de chassé. Le froid ny le soleil ne
» l'incommodoient point. Son manger étoit simple et sans délices. Aucun
» de sa Cour n'approchoit de sa justesse à tirer un lièvre en courant d'une
» balle seule. Elle sçavoit tirer d'un cheval tout ce qu'il sçait faire, mais
» sans affectation et sans y chercher matière de gloire. Ces exercices à la
» campagne, les affaires publiques et ses études particulières la séparoit
» tellement de la conversation des femmes qu'elle leur parloit assez rare-
» ment, et les quittoit ordinairement après les premiers complimens de
» leurs civilitez, pour aller s'entretenir avec les hommes dans des dis-
» cours sérieux. Ceux de la conversation desquelles elle espéroit tirer
» quelque utilité étoient traitez avec toute la complaisance imaginable;
» mais elle tranchoit court avec les autres, et lorsqu'il n'y avoit rien à
» apprendre avec eux, elle ne s'étendoit point en discours plus avant que
» la nécessité le demandoit. Ainsi tous ses domestiques avoient peu de
» paroles avec elle; mais ils ne laissoient pas de l'aimer, parce qu'elle les
» traittoit toujours avec douceur. Elle leur étoit d'ailleurs bonne maî-
» tresse. Elle étoit libérale, même au delà des moyens de son état; elle
» étoit pleine de charité et de compassion dans les maux d'autrui. Il est
» vray qu'elle railloit assez volontiers les gens sur leurs défauts; mais
» quoique ce fût toujours sans aigreur et de la meilleure grace du monde,
» il auroit peut-être été meilleur qu'elle eût pû s'en abstenir, parceque
» les railleries des Grands font souvent de mauvaises impressions sur
» ceux de moindre qualité qui les souffrent. »

« Elle n'étoit ordinairement au lit que cinq heures, ce qui n'étoit pas

» suffisant pour son repos; elle étoit obligée, principalement l'été, de dor-
 » mir pendant une heure après diné. Pour le têmes qu'elle donnoit à s'ha-
 » biller, il n'entroit point en compte dans la distribution de sa journée.
 » En un quart d'heure elle étoit vétuë, et hors les occasions des grandes
 » solemnitez le peigne seul et un bout de ruban faisoit toute sa coëffure.
 » Ses cheveux ainsi négligez n'accompagnoient pas mal son visage, dont
 » elle avoit si peu de soin, que ny au vent, ny à la pluye, ny dans la ville,
 » ny à la campagne, on ne luy voyoit jamais de coëffe, ny de masque.
 » Elle ne portoit à cheval, pour toutes défenses contre les injures de l'air,
 » qu'un chapeau avec des plumes, sous lesquelles il ne restoit presque
 » aucune apparence de son sexe, lors qu'elle étoit couverte d'une hongre-
 » line avec un petit collet comme les hommes. Ce mépris du soin de sa
 » personne étoit un peu excessif, et il passoit quelquefois jusqu'à la né-
 » gligence de sa propre santé, qui en auroit pû souffrir, si elle n'avoit été
 » forte et vigoureuse. »

« Mais toutes choses ne luy étoient rien auprès de cét amour ardent et
 » continuel qu'elle avoit pour l'honneur et la vertu. C'étoit où tendoient
 » toutes ses pensées. Son ambition étoit plus attachée au désir d'accroître
 » son propre mérite par son travail, qu'à étendre plus avant ses con-
 » quêtes en Allemagne par la valeur de ses sujets. C'est ce qui la rendit
 » depuis plus facile que ses Ministres n'auroient peut-être souhaité aux
 » conditions de la paix de Munster, quoique d'ailleurs elle fût assez
 » portée à profiter de tous les avantages que le têmes pourroit luy produire
 » pour l'accroissement de sa couronne, sçachant qu'il est du devoir, de la
 » sûreté, et de la gloire des Princes, de rendre leur Etat puissant et leurs
 » sujets heureux. » (BAILLET, *Vie de Mons. Des-Cartes*, II, 303-308.)

La Thuillerie, lorsqu'il parloit de la reine Christine à Descartes, lui
 avait-il aussi conté cette anecdote ?

« J'ay ouy dire à feu M. de Saumaise, qui avoit esté enseigne des
 » gardes de la Reyne Christine de Suède, que, pendant que M. de la
 » Tuillerie estoit ambassadeur de France aupres d'elle, elle faisoit ap-
 » prendre à chanter à ses demoiselles suédoises les plus dissolues chan-
 » sons qui se chantassent en France, et quand elle estoit en ses humeurs
 » gaies, elle disoit à M^r de la Tuillerie : « *M. l'ambassadeur, je vous veux*
 » *faire entendre la musique de mes filles* » ; et le menant dans son cabi-
 » net, elle faisoit chanter ces chansons là par ses filles, lesquelles n'enten-
 » dants pas le françois, les chantoient d'aussy bone foy que si c'eust esté
 » quelques chansons bien sérieuses. » (PHILIBERT DE LA MARE, *Mélanges*
historiques et littéraires, Bibl. de Dijon, MS. 493, vol. I, p. 66.)

CDLIV.

DESCARTES A MERSENNE CONTRE ROBERVAL.

Egmond, 2 novembre 1646.

Texte de l'exemplaire de l'Institut, tome III, lettre 96, p. 533-538.

Variantes du texte de Clerselier. — Cette lettre, par laquelle Descartes réplique à celle de Roberval à Charles Cavendish, ci-avant p. 502, était la 66^e de la collection La Hire (18 du numérotage primitif), et la (57^e) du classement de dom Poirier.

Mon Reuerend Pere,

Si ce que i'auois écrit de l'Aristarque, dont vous m'auiez enuoyé les censures^a, n'eust esté vray, il ne feroit pas si en cholere qu'il est. Mais c'est la verité
5 qui l'a picqué, & le dépit de n'auoir point de bonnes raisons pour se deffendre, qui le fait passer aux iniures & aux calomnies.

Il dit, en 1^{er} lieu^b, que ie me suis contredit. Mais
10 ses propres paroles suffisent pour faire voir l'impertinence de son accusation : ses paroles sont qu'en ma
deuxieme lettre, ie nie que, pour les vibrations reciproques d'un corps balancé librement autour d'un effieu, il faille

2-3 vous m'auiez] ie vous ay. tinence] l'iniustice. — 10 à p.
— 6-7 iniures & aux calomnies] 544, l. 19, ses paroles... im-
inuectiues. — 8 en 1^{er} lieu] pertinent] *Vide supra M usque*
premierement. — 9-10 l'imper- *ad B.*

a. C'est-à-dire la lettre CDXLVII, p. 502. L'*Aristarque* signifie, en effet, ici, non pas comme Clerselier a cru, l'écrit de Roberval censuré par Descartes (lettre CDXXX), mais bien Roberval lui-même.

b. Voir ci-avant, p. 503, l. 6, et l. 9 à 16.

considerer la direction de chacun des points de ce corps, rapportée a vne certaine perpendiculaire, comme celle qui est dressée vers le centre de la terre, afin de determiner dans cette perpendiculaire le centre d'agitation, & que toutefois, en ma premiere, i'auois assuré que ce centre est 5
dans cette perpendiculaire. En quoy il pretend qu'il y a vne contradiction manifeste, & moy, ie pretends qu'il n'y en a point. Car, quoy que i'aye dit, en ma premiere^a, que le centre d'agitation est en la perpendiculaire dressée vers le centre de la terre, ie n'ay pas 10
dit pour cela que, pour trouuer ce centre, il faille considerer la direction de chacun des points du corps balancé, rapportée a vne certaine perpendiculaire : qui est ce que ie nie en ma seconde^b. Car c'est autre chose de dire que le centre d'agitation est en cette perpendiculaire, ce qui est vray, & autre chose de dire qu'il faille, pour trouuer ce centre, rapporter la direction de tous les points a cette perpendiculaire, ce que ie nie, parce qu'il est faux & impertinent. Je nie aussi^c qu'au regard de l'agitation d'un corps suspendu, il y ait en luy quelque perpendiculaire plus considerable que les autres lignes : i'entens plus considerable, en telle sorte que la direction de tous les points de ce corps doiue estre rapportée a elle, ainsi que pretendoit l'Aristarque. Mais ie ne laisse pas d'accorder que le centre de 20
cette agitation est dans la mesme perpendiculaire, a laquelle il a voulu que cette direction fust rapportée, 25

23 *avant doiue]* luy *ajouté.* — 24 a elle *omis.*

a. Lettre CDXXVII, p. 382, l. 7.

b. Lettre CDXXXVII. Voir p. 430, l. 22.

c. Page 431, l. 10.

& il n'y a en cela aucune apparence de contradiction.

En second lieu ^a, il dit qu'il n'a point pensé a me donner sa demonstration, ny a faire passer son autorité pour obiection. Et ainsi il auoüe que le tiers de son premier écrit, qui ne contient rien du tout que cela, est impertinent, a sçauoir depuis ces mots : *Nous conuenons &c.*, iusques a ceux cy : *Mais nostre demonstration est trop longue &c.*, où, par ces *nous & nostre*, il ioue le capitain de Comedie assez plaisamment, & on luy peut dire, comme a celuy de Terence : *Labore alieno partam gloriam verbis sæpe in se transmouet, qui habet salem qui in te est* ^b.

En troisieme lieu ^c, il dit qu'il souëtient diuerfes choses; mais pource qu'il n'en prouue aucune, on les peut ioindre avec sa demonstration pretenduë, qu'il referue *in pectore*, & dire que ce sont des discours du Capitain.

En quatrieme lieu ^d, il persiste dans l'erreur de son premier écrit, où il pretend que ce qu'on nomme le centre de grauité contribuë a la determination de ce que i'ay nommé le centre d'agitation. Et il la deffend d'vne façon fort magistrale, en forgeant vn principe de Mechanique, lequel il veut que ie respecte comme vn Oracle qui sort de sa bouche. Son principe pre-

6 impertinent] inutile. — 7 *conuenons*] *conceuons*. — 8 *nous & nostre*] mots de *Nous & de Nostre*. — 9 ioue... plaisam-

ment] me fait souuenir du Capitain de la Comedie. — 11 *transmouet*] *transmittit*. — 23 de *omis*.

a. Voir ci-avant, p. 504, l. 15,

b. *Eunuchus*, III, 1, 9.

c. Page 505, l. 4 à 14.

d. *Ib.*, l. 15 à 21.

tendu est que, *quand vn mesme corps est porté de deux différentes puissances, chacune a son centre particulier*^a. Ce que ie maintiens n'estre pas generalement vray; car, lorsque ces deux différentes puissances sont tellement iointes que l'une depend entierement de l'autre, 5
comme icy l'agitation depend de la pesanteur, elles ne peuvent auoir qu'un mesme centre. Et son erreur consiste en ce qu'il imagine que le point qu'on nomme le centre de grauité, est | quelque chose d'absolu, qui retient tousiours vne mesme force dans les corps pe- 10
sants, au lieu qu'il est relatif, & ne peut estre dit centre de grauité, qu'en tant que toutes les parties du corps où il est sont également libres a descendre, ou en sont également empeschées. C'est pourquoy icy, où le costé du mobile par lequel il est suspendu, est moins 15
libre que les autres, ce centre de grauité change de place, & n'est point different du centre d'agitation. Ce qu'on verra fort clairement, si on considere que la pesanteur & l'agitation sont deux puissances, qui concourent a faire que les corps descendent en ligne 20
droite, quand ils sont libres, aussi bien qu'a faire qu'ils aillent & reuiennent de costé & d'autre, quand ils sont suspendus (ce qui paroist en ce que c'est l'agitation qui les fait descendre plus viste a la fin qu'au commencement); mais neantmoins que ces deux 25
puissances n'ont qu'un mesme centre. En sorte que le point qu'on nomme le centre de grauité dans vn

6 où *ajouté avant* l'agitation. — 13 en *omis*. — 23-25 (ce qui... commencement) *omis*.

a. Voir p. 506, l. 6.

corps qui descend librement en l'air, est aussi le centre de l'agitation qu'il a pour lors. Et le point que j'ay nommé le centre d'agitation en ceux qui sont suspendus, peut aussi estre nommé le centre de leur gravité, en tant qu'ils sont ainsi suspendus.

Au reste, ce qu'il dit^a, que l'expérience contredit constamment a mes conclusions, est vne calomnie tres fausse. Car en mes conclusions j'ay excepté ce que j'ay dit pouvoir estre nommé l'empeschement de l'air, ou la tardiveté naturelle des corps, ou bien, pour m'expliquer par circonlocution, l'empeschement que font les parties qui sont en équilibre au mouvement de celles qui n'y sont pas. La quantité duquel empeschement j'ay dit^b ne pouvoir estre déterminée que par l'expérience. Et mesme j'ay employé toute la moitié de ma premiere lettre adressée a M. de Cauendiffche^c a donner le moyen de faire cette expérience. Et enfin j'ay dit qu'il n'y auoit que les corps plats, suspendus en la façon que j'ay décrite^d, où cet empeschement ne fust point sensible. C'est pourquoy, afin que l'expérience s'accorde entierement avec mes conclusions, il faut que le calcul que j'ay fait ne se trouue vray qu'aux cas où j'ay dit que cet empeschement n'est pas sensible, & qu'en tous les autres les vibrations soient plus tardiues. Et pour ce que cela se

7 calomnie] chose. — 16-17 adresséc... Cauendiffche *omis*. — 20 ne fust] n'est.

a. Voir p. 507, l. 7.

b. Page 417, l. 6.

c. Lettre CDXXVII, p. 384, l. 22, à p. 388, l. 4.

d. Page 384, l. 22.

trouue par experience, il est euident que l'experience s'accorde tres-constamment avec mes conclusions. Mais au contraire, l'Aristarque, en se vantant d'auoir déterminé par son raisonnement ce qui ne le peut estre que par l'experience, fait voir qu'il n'entend pas ce qu'il dit, & qu'il ne sçait rien en cette matiere, que ce qu'il en a pû apprendre de mes lettres; il est seulement habile en cela, qu'il retient ses demonstrations *in pectore*, afin que ie n'en decouure pas les défauts. 5

Pour ce qu'il adioûte a la fin^a, que ie luy ay reproché sa longueur, ie ne l'ay pû lire sans rire; car il m'a fait souuenir d'un petit Nain, qui, ayant oüy que quelqu'un se mocquoit de sa grosse teste, pensoit que cela fust à son auantage, & qu'on luy reprochoit d'estre trop grand. l'ay dit, en passant, qu'il eust pû épargner beaucoup de paroles, s'il eust fait considerer un secteur de cercle au lieu d'un secteur de cylindre, pour l'auertir honnestement que tout ce qu'il auoit écrit de ce cylindre estoit superflu, & n'est bon qu'à embarrasser les lecteurs. Et ainsi ie me suis mocqué de voir un écrit de trois petits feüillets, dont les préambules inutiles en contiennent plus de deux, a sçauoir, iusques à ces mots : *Le défaut de ce raisonnement, &c.*^b. En sorte que c'est un Nain qui a vne teste si monstrueuse, qu'elle est deux fois plus grosse que le reste du corps, & en laquelle il y a bien peu de sens. Voilà ce qu'il nomme luy reprocher sa longueur. 10 15 20 25

5 après pas] assez ajouté. — 6 avant rien] quasi ajouté. — 7 en omis.

a. Voir p. 507, l. 13.

b. Cf. p. 425 ci-avant, l. 13.

Il m'a fallu rire aussi en voyant sa conclusion^a, en laquelle il menace ma Geometrie, & ce que j'ay écrit contre Aristarque; car il m'a fait souuenir de-
 5 rechef du Capitan, qui, apres auoir esté berné & souffleté d'une pantoufle, ne laisse pas de continuer ses rodemontades, & demeure tousiours victorieux & inuincible.

La premiere preuue qu'il a fait de ses armes contre moy, fut lors qu'il voulut^b maintenir vne regle *ad inueniendam maximam*, dans laquelle j'auois dit qu'il
 10 manquoit quelque chose; & il y reüssit si mal, que Monsieur de Fermat, qui estoit autheur de cette regle, témoigna le defauoüer, en inferant adroitement dans sa Réponse les choses que j'auois dit manquer à sa
 15 regle^c.

La seconde fut lors qu'il pensoit auoir trouué vne omission & vne faute dans ma Geometrie, & que ie fis voir tres-clairement qu'il se trompoit dans l'un & dans l'autre^d.

20 Je puis mettre pour la troisième vn grand nombre de questions de Geometrie que vous m'enuoyastes par apres, de sa part, de toutes lesquelles ie vous r'enuoyay

3 l'Aristarque. — 4 qui] le- faite. — 9 fut] ce fut. — 17 & quel. — 4-5 berné... pantoufle] que ie] où ie luy. — 22 r'enuoyay] enuoyay.
 battu. — 6 rodemontades. —
 8 preuue de ses armes qu'il a

a. Page 507, l. 27.

b. Dans l'Écrit perdu, composé par Roberval et Etienne Pascal, en février 1638. Voir t. II, p. 1, prolégomène de la lettre CX. — Pour toute cette fin de lettre, comparer, t. IV, la page 393 ci-avant.

c. Voir t. II, p. 176, l. 23.

d. Voir t. II, p. 114, l. 1 (attaque de Roberval), et p. 156-157 (réponse de Descartes).

les solutions telles qu'on les pouuoit donner^a. Et en trouuant quelques-vnes impossibles, ie reconnu qu'il me propoisoit des choses qu'il ignoroit, afin de les apprendre sans m'en sçauoir gré. Ce qui m'obligea de vous prier^b que vous ne m'enuoyassiez plus aucunes questions de sa part, s'il ne confessoit auparauant qu'il ne les pouuoit foudre; & vous m'en enuoyastes trois de cette sorte, la solution desquelles ie vous r'enuoyay sans aucun delay au voyage suiuant^c. Et pour voir iusques où alloit sa science, i'y laiffay deux calculs sans estre acheuez, desquels il ne se pût iamais demesler; mais il fallut que Monsieur de Beaune luy enseignast la façon de les acheuer^d.

La quatrième preuve de ses armes est la question que le mesme Monsieur de Beaune proposa par apres, à luy & à moy, laquelle ie resolus^e; mais pour luy, iamais il n'y a sceu mordre.

Après ces diuers essais, qui luy auoient tous tres mal reüssi, s'il ne vouloit pas me rendre la reconnoissance qu'il me deuoit, il m'auroit au moins laiffé en paix, s'il auoit eu quelque iugement ou quelque pudeur; mais pource qu'il s'est encore vanté depuis, qu'il auoit trouué quelque chose à reprendre dans ma Geometrie, i'ay voulu l'obliger à dire ce que c'est. Et

2 trouuant] ayant trouué. — — tres] si. — 21-22 eu... pudeur] eu plus de retenuë.
8-9 enuoyay. — 18 tous *omis*.

a. Voir t. II, les lettres (de Descartes à Mersenne) CXX, CXXIII, CXXXI, p. 81, 134, 253.

b. Cette prière ne se retrouve pas dans les lettres que nous avons.

c. Par la lettre CXXXVIII, t. II, p. 307.

d. Cf. t. II, p. 425, l. 14; p. 427, l. 5, et p. 561, l. 24.

e. Voir la lettre CXLIX, t. II, p. 420.

pour cét effet, ie vous ay mandé^a ce que ie trouuois
à redire dans les premieres pages de l'Aristarque, où
il y a tant de fautes & d'impertinences, que i'aimerois
mieux estre berné ou soufleté avec vne pantoufle que
5 de voir qu'on puft dire de moy, avec autant de verité,
de telles choses. Mais pour luy, encore qu'il y ait desia
sept ou huit mois que cela s'est passé, il se contente
toutesfois de persister dans ses vanteries, & de me-
nacer à la façon du Capitan; ce qui m'oblige aussi de
10 persister à faire si peu d'estat de luy, que ie ne daigne-
ray pas mesme lire dorefna|uant aucune chose de sa
part, si ce n'est que vous, ou quelques autres qui s'y
entendent, m'assuriez qu'elle meritera d'estre luë, &
qu'il aura mieux rencontré qu'il n'a de coûtume. Je fuis,

15 Mon R. P.,
Vostre tres-humble & tres-obeïffant
seruiteur, DESCARTES.

CDLV.

DESCARTES A MERSENNE.

Egmond, 2 novembre 1646.

AUTOGRAPHE, Bibl. Nat., fr. n. a., 5160, f^{os} 40 et 41.

*La 67^e de la collection La Hire (primitivement 17); numéro (56)
du classement de dom Poirier. Une feuille pliée en deux : premier*

3. & d'impertinences] contre d'écrire. — 9 à... Capitan] de
le bon sens. — 4 estre... pan- loin. — 10 luy] tout ce qu'il
touflé] ne me mesler iamais peut dire.

a. Lettre CDXXX, p. 397. Cf. p. 368.

feuillet écrit recto et verso, et recto du second; l'adresse au verso, avec deux cachets rouges; un peu de soie jaune est restée à l'un d'eux. Non publiée par Clerselier, sans doute, comme pour la lettre CDLI ci-avant, p. 525, à cause du ton un peu trop vif à l'égard de Roberval encore vivant.

Mon Reund Pere,

Vous verrez icy ma responce a la letre du Roberual ^a,
 & ie vous puis assurer que ie n'y ay mis aucune chose
 par passion, mais que i'ay tout simplement escrit la
 verité de mes sentimens, sans les déguiser; seulement 5
 ay ie esté plus libre a dire mon opinion de ses fautes,
 que ie n'ay coustume d'estre, a cause que, le voyant
 obstiné a medire de moy sans raison, ie croy qu'il est
 bon que le monde sçache que nous ne sommes pas
 amis, & ainfty qu'on ne doit pas croire a ses paroles 10
 ni aux mienes, mais seulement peser les raisons de
 part & d'autre. Pour moy, i'en remarque si peu de son
 costé, que i'admire qu'on luy daigne donner audience.
 Et quoy que i'aye examiné sa regle pretendue, ie n'y
 trouue aucune apparence de verité; car, outre qu'il 15
 pretend donner regle d'une chose que ie croy ne
 pouuoir estre déterminée par raison, mais seulement
 par experience, ie voy qu'il se fonde sur ce qu'il pense
 qu'on doit rapporter la direction de tous les points du
 mobile a vne certaine perpendiculaire, ce qui est cause 20
 qu'il prend les secantes de tous les arcs de cercle. Et
 tout cela me semble entierement hors de raison; aussy
 se garde-t-il bien de dire ses demonstrations preten-
 duës, desquelles il ne manqueroit pas de faire parade,
 s'il pensoit qu'elles fussent vrayes, & que ie n'en pusse 25

a. Lettre précédente, p. 543.

faire voir les defaux. C'est, en vn mot, vn homme qui est accoustumé a se faire valoir parmi ses disciples, en se vantant de sçauoir tout ce qu'il ignore, & s'est acquis quelque reputation par l'analyse, a cause qu'il
 5 s'est rencontré a Paris en vn tems qu'il n'y auoit que luy, qui y sceust quelque chose; mais, en cela mesme, il n'est pas des plus sçauans, comme il a paru par les 2 calculs que i'auois laissé en mes solutions, & que M^r de Beaune luy acheua^a.

10 La demonstration du solide hyperbolique infini * est fort belle, au regard de Toricelli qui l'a trouuée; mais ce n'est rien au regard de Roberual, pource que l'ordre des propositions, que Toricelli luy auoit données, ne pouuoient^b manquer de l'y conduire. Et pour sa rou-
 15 lete^c, ce n'est qu'une question particuliere, qu'il a pû trouuer par hafard & sans grande science. En toute autre chose, ie ne remarque en luy aucun esprit, & ce que vous dites qu'il luy faut 2 ou 3 mois a faire vne mauuaise letre, qui ne contient que des paroles sans
 20 raison, le confirme assez. Quoy qu'il en soit, ie vous prie de ne m'enuoyer plus rien de sa part, ny aussy d'aucun autre, s'il vous plaist; car ie fais profession de ne sçauoir plus ny lire ny escrire.

25 Le suis marri de l'affliction de M^r de Carcaui; mais ie ne suis que bien ayse de ne point receuoir les lettres qu'il me vouloit enuoyer^d; ce m'est autant de peine espargnée.

a. Voir ci-avant, p. 550, l. 12.

b. Sic dans l'autographe.

c. C'est-à-dire pour la quadrature de la cycloïde. Voir t. II, p. 116.

d. Voir ci-avant p. 512, l. 30. — A la suite de mauvaises affaires de son père, banquier à Cahors, Carcavi se trouvait dans des embarras

Si le P. Fabri n'escrit rien contre moy, ie ne me soucie pas aussy de le voir^a; mais pource qu'on vous auoit dit qu'il escriuoit toute la Philosophie beaucoup mieux & en meilleur ordre que ie n'ay fait, ie pensois que les Iesuites eussent dessein de l'opposer a moy, & en ce cas ie serois obligé de voir son liure, affin de tascher de me defendre; mais rien ne seroit pourtant si pressé, que ie ne peusse bien attendre a le recevoir par mer. 5

Je ne manqueray d'adresser vostre letre a Elzeuier, & de faire mon mieux pour procurer qu'il vous enuoye ses liures^b. Je vous remercie de celuy qu'il vous plaist que i'aye pour moi; & tant s'en faut que i'en desire dauantage, que mesme, s'il vous plaist obliger quelque autre en luy donnant celuy que vous m'offrez, ie m'en pourray fort bien passer, a cause que ie ne croy pas qu'il y ait rien dans Viète que ie doie apprendre, & que ie ne suis pas curieux d'auoir des liures pour orner vne biblioteque. 10 15

Il y a long tems que i'ay remarqué qu'appres auoir attentiuement regardé quelque obiet fort illuminé, son image demeure dans l'œil quelque tems, lorsqu'il est fermé ou en tenebres, & paroist auoir diuerfes couleurs. De quoy ie pense auoir mis la raison quelque part en la Dioptrique ou aux Meteores^c; & elle n'est autre, sinon que les extremitez du nerf optique, qui 20 25

pécuniaires, qui deuoient l'obliger à vendre sa charge de conseiller au Grand Conseil.

a. Voir ci-avant, p. 498, *note* b.

b. Les exemplaires des *Opera Mathematica*, de François Viète, imprimés à Leyde par les Elzevier en 1646. Voir ci-avant, t. III, p. 167, *note* c.

c. *Dioptrique*, p. 52.

font au fonds de l'œil, estant fort agitées par cete grande lumiere, retienent quelque tems après leur mouuement, & a mesure qu'il diminuë, il represente diuerfes couleurs.

5 Il y a long tems que i'ay aussy vû faire vne experience pareille a celle que vous me mandez d'une poule; car en luy faisant quelques lignes du bout du doigt deuant ses yeux, on arestoit tellement son imagination qu'elle demeuroit immobile. Et pour la formation des poulets dans l'œuf, il y a plus de 15 ans
10 que i'ay leu ce que Fabricius ab Aquapendente^a en a escrit, & mesme i'ay quelquefois cassé des œufs pour voir cete experience. Mais i'ay bien eu plus de curiosité; car i'ay fait autrefois tuer vne vache, que ie
15 sçauois auoir conceu peu de tems auparauant, expres affin d'en voir le fruit. Et ayant appris, par apres, que les bouchers de ce pais en tuent souuent qui se rencontrent plenes, i'ay fait qu'ils m'ont apporté plus d'une douzaine de ventres dans lesquels il y auoit de
20 petits veaux, les vns grands comme des fouris, les autres comme des rats, & les autres comme de petits chiens, ou i'ay pu obseruer beaucoup plus de choses qu'en des poulets, a cause que les organes y sont plus grands & plus visibles.

25 I'ay de l'obligation a M^r de Cauendiffche de ce qu'il ne m'auoit pas voulu enuoyer la derniere letre du Roberual^b; c'est vn tesmoignage de sa courtoisie, de laquelle ie vous prie de le remercier de ma part; car enfin cete letre, ne contenant que des iniures & des

a. *De formatione ovi et pulli*, Padoue, 1621, in-f^o.

b. La lettre CDXLVII, p. 502 ci-avant.

vanteries, fans aucun raisonnement qui vaille rien, ne meritoit pas d'estre leuë. Mais neanmoins, a cause que le Roberual en faisoit parade en son Academie, vous m'avez obligé aussy de me l'enuoyer, & ie n'ay pu m'abstenir d'y respondre^a. Le suis bien marry de la mort du Pere Niceron^b, & ie feray toute ma vie,

Mon Reund Pere,

Vostre tres humble &
tres zelé seruiteur

DESCARTES.

D'Egmond, le 2 Nou. 1646.

Adresse :

Au Reuerend Pere,
Le Reund Pere Mercenne,
Religieux Minime,
en leur couuent proche
de la place Royale,
a Paris^c.

Page 553, l. 10. — Il s'agit de la proposition que si l'on fait tourner un arc d'hyperbole autour de son asymptote, le volume du solide engendré est fini, quoique l'arc soit indéfini du côté asymptotique, et que la surface de la section plane suivant l'axe soit également indéfinie. Cette proposition est établie dans le *Traité De Solido Hyperbolico*, qui est le quatrième du volume *Opera Geometrica Evangelistæ Torricellii*, imprimé en 1644 à Florence (typis Amatoris Massæ et Laurentii de Landis).

a. Lettre précédente, p. 543.

b. Le P. Jean-François Niceron, Minime, né à Paris en 1613, mourut à Aix-en-Provence, le 22 septembre 1646. La même année, on publia à Paris, chez Langlois, *in-folio*, son *Thaumaturgue Optique*. En 1644, Descartes lui avait fait présent de ses *Principes*. (Voir BAILLET, II, 300-301.)

c. A côté de l'adresse, on lit : « 16 s. », prix du port.

Elle dut avoir été communiquée, avec quelques autres, dès 1643 à Mersenne, sur un feuillet adressé par Torricelli au P. Nicéron. Le 1^{er} août 1643, Mersenne envoya à Torricelli les démonstrations que Roberval avait données de ses énoncés. En septembre 1643, Torricelli répondit à Mersenne en exprimant son admiration pour l'écrit de Roberval (qui tam sublime mirabili invento nugis meâs nobilitavit), et il remercia probablement ce dernier directement (par une lettre perdue). Le 25 décembre 1643, Mersenne n'avait pas encore reçu la réponse de Torricelli; il remettait à un élève de Roberval, François du Verdus, qui se rendait en Italie, une lettre de recommandation pour le mathématicien de Florence; dans cette lettre, il insérait un problème de théorie des nombres, proposé par Fermat (quod tuo de Conoide acuto infinito æquivaleat). La proposition de *Solido hyperbolico* avait en effet été aussi communiquée à Fermat par Mersenne en août 1643. Mais on ne voit point qu'elle l'ait été à Descartes dès cette époque, si ce n'est pas de la démonstration de Roberval à ce sujet qu'il est question dans la lettre CCCXXXI du 11 décembre 1643 (p. 57 ci-avant, C), ce qu'il est aussi difficile d'affirmer que de nier.

Roberval ne répondit pas à Torricelli avant le 1^{er} janvier 1646. C'est dans cette lettre (Bibl. Nat., lat. 11196, f. 1), éditée seulement en partie, qu'il commença à soulever contre le savant italien ses réclamations de priorité au sujet des propriétés de la cycloïde. Dans la partie inédite, il revient sur le *mirandum illud tuum solidum hyperbolicum*, pour démontrer l'existence d'aires planes finies comprises entre un arc de courbe indéfini et une asymptote à cet arc. Torricelli répliqua le 7 juillet 1646; le même jour il écrivit à Mersenne et le lendemain à Carcavi. A cette dernière lettre étaient jointes, pour Fermat, des propositions contenant l'extension aux hyperboles de divers degrés de la cubature du solide de révolution autour de l'asymptote, ainsi que la quadrature des aires planes, dans le cas où elles ont une valeur finie. La lettre à Carcavi contient la phrase suivante :

« Oro D(ominationem) V(estram) ut inventum meum de infinitis hyperbolis, et, si placet, etiam de spiralibus lineis statim innotescat non solum Ill(ustrissimi)mo de Fermat, sed etiam aliis Geometris. »

On peut dès lors bien croire que c'étaient les lettres de Torricelli que Carcavi s'était proposé d'envoyer à Descartes (ci-avant, p. 512, l. 30). Par contre, Torricelli (*ibid.*, l. 25) avait témoigné le désir d'entrer en correspondance avec le philosophe par une lettre à Mersenne, non datée, mais qui paraît être également du 7 juillet 1646. On y lit la phrase suivante (*Bullettino Boncompagni*, VIII, p. 404, article de F. Jacoli : *Intorno ad alcune lettere di Evangelista Torricelli, del P. Marino Mersenne e di Francesco du Verdus*) :

« Libentissime etiam scirem ubinam degat hoc temporis Cl. et celeberrimus Des Cartes, nam aliquod commercium cum tanto Viro valde desidero. »

Depuis longtemps, Mersenne avait adressé à Torricelli une invitation dans ce sens. On lit en effet dans la même correspondance :

Mersenne à Torricelli, 1^{er} août 1643 : « ...Cartesii dubio procul iam » videris Geometrica in illius libri excursu cuius titulus *Methodè*; est » enim Gallicus, et in Dioptrica reliquos, ut et in Geometria, sive Ana- » lytica, superasse videtur. Gratias vero facies, si nos docebis quid iam » promas aut parias et quid a te possimus expectare... »

Torricelli à Mersenne, septembre 1643 (*ibid.*), après les éloges donnés à Roberval : « Quod si Clar^{mi} DD. de Fermat et Descartes eiusdem notæ » sunt, manifesta iam temefitas est me ulterius progredi in mathematicis » contemplationibus... »

Mersenne à Torricelli, 13 janvier 1644 (*ibid.*) : « Quærebas an Carte- » sius et Fermatius sint eiusdem metalli. Quid ergo dubitas, postquam » Cartesii libros 4 Gallicos a 3 aut 4 annis editos et (*Fermatii*) tractatus » de locis planis, locis ad superficiem, et alia plurima vidistis aut saltem » videre debuistis, cum eos dudum ad Santinium Genuensem, tuum, » credo, amicum, miserim, cum aliis geometricis ? Est tamen hoc inter » illos discrimen, quod Cartesii sublimius ingenium admiremur : quippe » momento fere perficiet quod alii plurimis meditationibus. Teste tro- » choïde, cuius spatium triplum, et omnes tangentes ut et hyperboles, » ellipsis, et eiusmodi notæ, statim atque proposita sunt, demonstravit, » vix ut credam ei quidpiam in rebus Geometricis impossibile : a quo » etiam vere futuro Physicam demonstratam expectamus. »

CDLVI.

DESCARTES A [CAVENDISH].

[Egmond, 2 novembre 1646.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 91, p. 514-517.

« A Monsieur *** », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Mais le commencement de cette lettre (p. 558, l. 2) ressemble si fort à la fin de la lettre précédente (p. 555, l. 25), qu'on voit bien qu'elles ont été écrites le même jour. En outre, la lettre précédente (*ibid.*) donne le nom du destinataire de celle-ci.

Monfieur,

Je mets au nombre des obligations que ie vous ay, que vous n'ayez pas voulu que ie receusse de vous la

derniere lettre de Montieur de Roberual^a, & ie le tiens pour vn effet de vostre courtoisie, parce que cette lettre contenant plusieurs inuectiues & point du tout de doctrine, comme elle ne meritoit pas d'estre leuë de vous, aussi n'aurois-ie pas fait grande perte de ne la point voir. Mais le Pere Merfenne a voulu que i'y fisse réponse, & l'affection que ie sçay qu'il a pour moy, a esté cause que ie n'ay pû manquer de luy obeir. Cependant, afin que vous ne pensiez pas que le desir de contredire à vn homme pour qui ie n'ay pas toute l'estime qu'en font plusieurs, & que i'ay sceu dés long tems n'estre pas fort ardent à tascher de m'obliger, m'ait fait écrire aucune chose contre mon sentiment, ie repeteray icy, en peu de mots, tout ce qui me semble pouuoir estre dit touchant la cause de la durée des Vibrations de chaque corps.

Premierement, ie fais distinction entre ce qui fait mouuoir le corps, & ce qui l'empesche; puis aussi, entre ce qui peut estre determiné par le raisonnement, & ce qui ne le peut estre que par l'experience. Les causes qui le font mouuoir, sont la pesanteur de celles de ses parties qui descendent, & l'agitation, tant de celles qui descendent, que de celles qui montent. Les causes qui l'empeschent, sont la pesanteur de celles qui montent, & la resisance de l'air, laquelle resisance est considerable en deux façons.

La premiere consiste en ce que les parties de l'air peuuent n'estre pas disposées à sortir de leur place si viste que le corps qui se meut tend à y entrer, & cette resisance n'est icy gueres sensible, d'autant que les

a. Lettre CDXLVII ci-avant, p. 502.

vibrations des corps suspendus font assez lentes. L'autre n'appartient pas tant à l'air grossier que nous respirons, qu'à la matiere subtile qui est dans les pores de tous les corps terrestres, laquelle fait que, lors que ces corps sont en parfait équilibre, bien que la raison semble persuader que la moindre force soit capable de les mouvoir, on trouue neantmoins, par experience, que cette force doit auoir quelque proportion avec leur grandeur & la vitesse dont elle les meut. Et cette resistance n'a point de lieu dans les triangles ou autres corps suspendus en la façon que i'ay décrite, à cause que toutes leurs parties descendent ensemble, ou montent ensemble; mais elle en a beaucoup dans les corps plats suspendus en l'autre façon, à cause qu'il y a presque tousiours vn de leurs costez qui monte, pendant que l'autre descend, & le plus petit de ces deux costez est en équilibre avec vne portion de l'autre, qui luy est égale, ainsi qu'il me semble auoir remarqué dans la premiere lettre que i'ay eu l'honneur de vous écrire sur ce sujet^a. Or l'effet general de la pesanteur est que les vibrations de chaque corps doiuent auoir certaine proportion avec les mouuemens des Cieux; & c'est ce qui fait qu'un funependule de telle longueur doit faire iustement mille vibrations, par exemple, en vne heure, & non plus, ny moins; mais cela ne peut estre déterminé par le raisonnement, mais par l'experience seule. C'est pourquoy ie ne m'y suis point arresté, & i'ay seulement examiné l'autre effet, qui est la diuersé vitesse des vibrations de diuers corps, comparez les vns aux autres,

a. Lettre CDXXVII ci-avant, p. 387.

comme lors qu'un triangle est comparé avec un funependule, &c., à quoy la pesanteur & l'agitation contribuent conjointement, en telle sorte qu'on ne les peut considérer l'une sans l'autre; & c'est ainsi que ie
5 les ay considérées, pour former la règle que j'ay cydeuant écrite ^a.

Pour l'empeschement qui vient de la pesanteur des parties qui montent, en tant qu'elles ne sont point en équilibre avec d'autres qui descendent, ie ne me suis
10 point aussi arresté à l'examiner, à cause qu'ayant mesme rapport, dans tous les corps, avec l'agitation que ces mesmes parties acquierent en descendant, il ne peut causer aucune variété dans leurs vibrations. Si bien qu'il ne reste que l'empeschement de l'air, lequel j'ay excepté tres-expressement dans ma règle, à
15 cause que sa quantité ne peut aucunement estre déterminée par le raisonnement, mais seulement par l'expérience; & mesme j'ay donné la façon de faire cette expérience ^b, & aduertis en quel sens les corps plats
20 doivent estre suspendus, afin que cet empeschement y soit moins sensible. De façon que ie ne voy point encore à present que ie puisse adjoûter ny changer aucune chose en cette règle. Et comme ledit sieur de Roberual me semble peu habile de s'estre embarassé
25 en des imaginations superflues, en considérant le centre de gravité dans un corps qui est suspendu, & la direction de tous ses points rapportez à ie ne sçay quelle perpendiculaire, pour déterminer par ses raisonnemens une question qui est purement de fait, il me

a. Page 381, l. 6.

b. Page 385, l. 21.

semble auffi fort iniufte de dire que ma regle ne s'accorde pas à l'experience, à caufe que l'experience montre que ce que i'en ay excepté, en doit eftre véritablement excepté ; & de m'accufer d'auoir failly, pource que ie n'ay pas fuiuy les chemins par lefquels il s'eft égaré. 5

Pour la difficulté que vous trouuez dans l'article 153 de la quatrième partie de mes Principes, i'ay tafché de l'ofter par l'article 56 de la feconde partie, où ie prouue qu'un corps dur, tant gros qu'il foit, peut eftre déterminé à fe mouuoir par la moindre force, lors qu'il eft enuironné tout autour d'un corps fluide. Comme icy les aymans O & P font enuironnez d'air, & la force qui les determine à s'approcher l'un de l'autre, eft que l'air qui eft entr'eux deux vers S, eft pouffé plus fort par la matiere fubtile qui fort de ces deux aymans, & qui agit coniointement contre luy, que celuy qui eft vers R & T n'eft pouffé par la matiere fubtile, qui ne fort que de l'un de ces mefmes aymans; d'où vient que cét air doit aller d'S vers R & T, & ainfi pouffer les aymans O & P l'un vers l'autre. Au refte, Monsieur, ie fuis bien glorieux de ce que la premiere difficulté que vous me faites l'honneur de me propofer, eft au 153 article de la derniere partie; car cela me fait efpérer que vous n'en aurez point trouué en ce qui precede. Mais ie n'ay point de plus grande ambition que de vous pouuoir affurer que ie fuis, 10 15 20 25

Monsieur,

Vostre tres humble & fidele
feruiteur, DESCARTES, 30

CDLVII.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Egmond], 2 novembre 1646.

[A BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 446.

Lettre perdue, dont il ne reste qu'un détail que Baillet rappelle dans l'alinéa suivant :

« Ses cheveux & ses sourcis étoient assez noirs, le poil du menton l'étoit un peu moins; mais il commença à blanchir dès l'âge de quarante-trois ans [en marge : Tom. 2 des Lettr. pag. 367]^a. Peu de têmes après il prit la perruque, et on luy en trouva quatre à sa mort. Il estimoit l'usage de la perruque particulièrement pour la santé, et il ne fit point difficulté, pour la même raison, de porter l'Abbé Picot à la prendre, comme un préservatif contre les fluxions et les autres maux de tête [en marge : Lettr. MS. à Picot du 2 de Novembre 1646]. » (Baillet, II, 446.)

CDLVIII.

DESCARTES A CLERSELIER.

[Egmond], 9 novembre 1646.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 324.

Cette lettre à Clerfelier, du 9 nov. 1646, a déjà été citée par Baillet, II, 301 (voir ci-avant, p. 472, *éclaircissement*). En voici une seconde citation :

« ... M. Descartes s'étoit déchargé sur luy (M. Clerfelier) de tous les soins de l'impression (des Méditations en françois), & de la

a. Voir ci-avant t. I, p. 434, l. 21.

distribution des exemplaires, sans se soucier d'en faire donner de sa part à d'autres personnes qu'à ses trois nièces Religieuses, dont deux étoient en Bretagne, & la troisième à Poitiers [en marge : Lettr. MS. du 9 Novembre 1646, à Clerselier]. » (Baillet, II, 324.)

A cette date de 1646, Descartes n'avait pas moins de quatre nièces, religieuses, toutes en Bretagne, ce semble, et pas une à Poitiers.

C'étaient, d'abord, deux filles (sur quatre) de son frère aîné, Pierre Descartes, sieur de la Bretallière : Anne, l'aînée, baptisée le 29 décembre 1625, qui entra aux Carmélites de Vannes, et Françoise, la seconde, née le 22 février 1629, qui entra aux Ursulines de Ploërmel le 21 novembre 1643, prit l'habit en 1644, et fit profession le 27 mars 1646. Des deux autres filles, l'une, Marie-Magdeleine, née en 1634, se maria; l'autre, la plus célèbre, Catherine Descartes, ne s'est point mariée; née le 12 décembre 1637, elle eût été bien jeune, en 1646, pour recevoir en présent les *Méditations* de son oncle.

C'étaient encore deux filles (sur quatre) de sa sœur aînée, Jeanné Descartes, mariée à Pierre Rogier du Crévy : Henriette, née en 1615, entrée aux Ursulines de Ploërmel en 1629, et Hélène, née le 26 octobre 1617, qui rejoignit sa sœur le 12 juillet 1633. Les deux autres se marièrent.

Notons que les filles de Pierre étaient bien jeunes en 1646 (vingt-et-un ans à peine et dix-sept ans), tandis que celles de Jeanne Descartes avaient déjà trente-un et vingt-neuf ans; d'ailleurs Descartes est resté bien plus en relations avec la famille de sa sœur (il écrivait aussi à son neveu du Crévy) qu'avec celle de son frère. Quant à la nièce de Poitiers, c'était peut-être une cousine, dont il eût été l'oncle à la mode de Bretagne.

Ses deux puînés, Joachim et Anne, nés d'une autre mère, avaient de trop jeunes enfants, à cette date de 1646, pour qu'on puisse songer à eux.

CDLIX.

DESCARTES A MERSENNE.

Egmond, 23 novembre 1646.

AUTOGRAPHE, Bibl. Nat., fr. n. a., 5160, f^{os} 42 et 43.

La 68^e des MS. de La Hire (primitivement 16); numéro (58) du classement de dom Poirier. Une grande feuille pliée en deux : le premier feuillet écrit au recto et au verso; le second au recto seule-

ment, sans adresse au verso; en tout trois pages. Non publiée par Clerselier.

Mon Reuerend Pere,

Les nouvelles que vous m'avez escrites de l'indisposition de nos amis m'ont attristé, mais vous m'avez néanmoins beaucoup obligé de me les apprendre; car, 5 encore que ie ne sois point capable de leur apporter aucun soulagement, ie croy que c'est vn des deuoirs de l'amitié de participer aux deplaisirs de ceux qu'on affectionne. M^r Picot m'auoit desia mandé le mal de ses yeux^a; mais pource qu'il n'en faisoit pas d'estat, 10 i'esperois qu'il seroit maintenant passé. La maladie de M^r de Clairfellier m'a dauantage surpris, & toutefois elle n'est pas sans exemple, & selon ce que vous m'en escriuez, ie ne la iuge aucunement mortelle ny incurable. 15 Je crains seulement que l'ignorance des medecins ne leur face faire des fautes qui luy nuisent. Ils ont eu raison de le saigner au commencement, & ie m'affure que cela aura diminué la violence & la fréquence des accez de son mal; mais, pource qu'ils sont grans saigneurs a Paris, i'ay peur que, lorsqu'ils auront 20 remarqué que la saignée luy aura profité, ils ne continuënt tousiours a le saigner, & cela luy affoibliroit grandement le cerueau, sans luy redonner la santé du corps. Mais, pour ce que vous me mandez que son mal a commencé par vne espece de goutte au bout du 25 pied, s'il n'est pas encore gueri, & qu'il continuë d'auoir des accez d'epilepsie, ie croy qu'il seroit bon de faire vne incision iusques a l'os, en l'endroit du

a. Voir ci-avant, p. 563, lettre CDLVII.

pied par ou son mal a commencé, principalement si
 on sçait qu'il ait autrefois esté blessé ou foulé en cet
 endroit la; car il y peut estre demeuré quelque cor-
 ruption, qui est la cause de ce mal, en sorte qu'il ne
 peut estre bien gueri, iusques a ce qu'elle soit ostée. 5
 Mais i'aurois grand honte qu'on sçeust que ie me
 melle de faire des consultations en medecine, & sur
 vn mal dont ie ne suis que fort legerement informé;
 c'est pourquoy, si vous iugez a propos d'en parler a
 quelqu'un de ceux qui le traitent, ie vous prie que ce 10
 soit sans qu'ils sçachent, en aucune façon, que cela
 viene de moy.

Vous auez raison de iuger que ie ne suis pas de
 l'opinion de Regius, en ce qu'il dit que *mens est prin-*
cipium corporeum, ny aussy en ce qu'il dit que *nihil* 15
scimus nisi secundum apparentiam; car i'ay escrit directe-
 ment le contraire. Et pour la façon dont il explique
 le mouuement des muscles, encore qu'elle viene de
 moy, & qu'elle luy ait tellement pleu qu'il la repete
 deux foix de mot a mot^a, elle ne vaut toutefois rien du 20
 tout, pource que, n'ayant pas entendu mon escrit, il
 en a oublié le principal, & n'ayant point vû ma figure,
 il a fait la siene fort mal, & en sorte qu'elle repugne
 aux regles des Mechaniques. Car il y a desia 12 ou
 13 ans que i'auois descrit toutes les fonctions du corps 25
 humain, ou de l'animal, mais le papier ou ie les ay
 mises est si brouillé que i'aurois moy mesme beaucoup

a. Cf. ci-avant p. 517, l. 24. Dans le petit traité de Descartes, *De*
Homine, publié par Florent Schuyt à Leyde en 1662, se trouve, p. 25, une
 figure précisément avec cette note au-dessous : « *Figura Musculi secun-*
dum autographum Des Cartes delineata » (les autres figures, fort belles
 d'ailleurs, sont de Florent Schuyt lui-même).

de peine a le lire; toutefois ie ne pûs m'empescher,
 il y a 4 ou 5 ans, de le prester a vn intime ami, lequel
 en fit vne copie, laquelle a encore esté transcrite de-
 puis par deux autres, avec ma permission, mais fans
 5 que ie les aye releuës ny corrigées. Et ie les auois
 priez de ne le faire voir a personne, comme aussy ie ne
 l'ay iamais voulu faire voir a Regius, pource que ie
 sçauois son humeur, & que, pensant faire imprimer
 mes opinions touchant cete matiere, ie ne desirois
 10 pas qu'vn autre leur ostant la grace de la nouueauté.
 Mais il a eu, malgré moy, vne copie de cet escrit, fans
 que ie puisse deuiner en aucune façon par quel moyen
 il l'a euë, & il en a tiré cete belle piece du mouuement
 des muscles. Il en eust pû tirer beaucoup d'autres
 15 choses, pour grossir son liure; mais on m'a dit qu'il
 ne l'a euë, que lorsqu'il estoit presque acheué d'im-
 primer.

Au reste, ie vous assure que cela ne me fasche point;
 mais seulement i'en tire pretexte pour me dispenser
 20 de faire voir dorenauant mes escrits a qui que ce soit,
 auant qu'ils soient publiez. Ie ne m'offense point aussy
 contre ceux qui me citent sans eloge; au contraire,
 ils m'obligent beaucoup, car on ne m'en sçauroit
 donner aucun, que ie n'en aye honte.

25 Ie viens de la Haye, ou M^r de Zuylichem m'a donné
 le *Sol flamma* du P. Noel^a, que vous luy auiez enuoyé
 pour moy, lorsqu'il estoit a l'armée; ie l'ay parcouru,
 & ie suis bien ayse de voir que les Iesuites com-
 mencent a oser suiure des opinions vn peu nouuelles:

30 I'oublois a vous dire que i'ay pris la charge de vous

a. Voir ci-avant p. 498, note a.

respondre, en la place de M^r Hogheland, a la letre que vous luy auez escrite touchant la Musique de M^r Bannius. l'en ay parlé a M^r de Zuylichem & a M^r Bloemert, qui m'ont tous deux assuré que Bannius n'a laissé aucune chose qui puisse voir le iour. 5

Vous aurez maintenant receu la responce que i'ay faite au Roberual^a. Excusez moy de ce que ie grossis encore ce paquet de deux letres; c'est pource que i'espere que vous voudrez bien prendre la peine de les adresser; & qu'elles ne feront pas tant par les chemins qu'a esté celle de M^r le Marquis de Newcastle, a qui ie fais responce^b; car il y a plus de 10 mois qu'elle est escrite, & il n'y a que 8 iours que ie l'ay receuë. Ie suis, 10

Mon Reund Pere,

Vostre tres humble & 15
tres fidelle seruiteur,

DESCARTES.

D'Egmond, le 23 Nou. 1646.

CDLX.

DESCARTES AU [MARQUIS DE NEWCASTLE].

[Egmond, 23 novembre 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 54, p. 157-163.

« A vn Seigneur », dit Clerselier sans donner de nom ni de date. Mais cette lettre correspond exactement à la fin de la précédente (cf.

a. Lettre CDLIV ci-avant, p. 543.

b. Lettre ci-dessous.

p. 568, l. 11, et p. 569, l. 13 et l. 23), qui donne à la fois pour celle-ci le nom du destinataire « M^r le Marquis de Newcastle », et le jour où elle a été écrite : « 23 nou. 1646 ».

Monseigneur,

Les faueurs que ie reçois par les lettres qu'il a plû à vostre Excellence de m'écrire, & les marques qu'elles contiennent d'un esprit qui donne plus de lustre à sa
 5 tres-haute naissance qu'il n'en reçoit d'elle, m'obligent de les estimer extremement ; mais il semble, outre cela, que la fortune veuille montrer qu'elle les met au rang des plus grans biens que ie puis posseder, pource qu'elle les arreste par les chemins, & ne per-
 10 met pas que ie les reçoie, qu'apres auoir fait tous ses efforts pour l'empescher. Ainsi i'eus l'honneur d'en receuoir vne l'année passée, qui auoit esté quatre mois à venir de Paris icy^a, & celle que ie reçois maintenant est du cinquième Ianuier ; mais parce que Mon-
 15 sieur de B.^b m'assure que vous auez desia esté aduertie de leur retardement, ie ne m'excuse point de n'y auoir pas plustost fait réponse. Et d'autant que les choses dont il vous a plû m'écrire sont seulement des confi-
 20 derations touchant les sciences, qui ne dependent point des changemens du temps ny de la fortune, i'espere que ce que i'y pourray maintenant répondre, ne vous fera pas moins agreable que si vous l'auiez receu il y a dix mois.

Je soufcris en tout au iugement que vostre Excel-
 25 lence fait des Chymistes, & croy qu'ils ne font que dire des mots hors de l'usage commun, pour faire

a. Voir ci-avant lettre CDX, p. 325.

b. Peut-être Boswell, résident du roi d'Angleterre à La Haye ?

femblant de ſçauoir ce qu'ils ignorent. Je croy auffi que ce qu'ils difent de la refurrection des fleurs par leur fel, n'eſt qu'une imagination fans fondement, & que leurs extraits ont d'autres vertus que celles des plantes dont ils font tirez. Ce qu'on experimente bien
5
clairement, en ce que le vin, le vinaigre & l'eau de vie, qui font trois diuers extraits qu'on peut faire des meſmes raiſins, ont des gouſts & des vertus ſi diuerſes. Enfin, ſelon mon opinion, leur fel, leur ſouffre & leur mercure ne different pas plus entre eux que
10
les quatre Elemens des Philoſophes, ny gueres plus que l'eau differe de la glace, de l'écume & de la neige; car ie penſe que tous les corps font faits d'une meſme matiere, & qu'il n'y a rien qui faſſe de la diuerſité
15
entr'eux, ſinon que les petites parties de cette matiere qui compoſent les vns, ont d'autres figures, ou font autrement arrangées, que celles qui compoſent les autres. Ce que j'eſpere que voſtre Excellence pourra
voir bien-toſt expliqué aſſez au long en mes Principes de Philoſophie, qu'on va imprimer en François^a.
20

Je ne ſçay rien de particulier touchant la generation des pierres, ſinon que ie les diſtingue des metaux, en ce que les petites parties qui compoſent les metaux font notablement plus groſſes que les leurs; & ie les diſtingue des os, des bois durs, & autres parties
25
des animaux ou vegetaux, en ce qu'elles ne croiſſent pas, comme eux, par le moyen de quelque ſuc qui coule par de petits canaux en tous les endroits de leurs corps, mais ſeulement par l'addition de quelques

a. Art. 200-203 de la IV^e partie. La traduction française paraîtra en 1647. Voir ci-avant p. 563-564, lettre CDLVIII.

parties, qui s'attachent à elles par dehors, ou bien s'engagent au dedans de leurs pores. Ainsi ie ne m'étonne point de ce qu'il y a des fontaines où il s'engendrent des cailloux : car ie croy que l'eau de ces fontaines entraine avec foy de petites parties des rochers par où elle passe, lesquelles sont de telles figures qu'elles s'attachent facilement les vnes aux autres, lors qu'elles viennent à se rencontrer, & que l'eau qui les ameine, estant moins viue & moins agitée qu'elle n'a esté dans les veines de ces rochers, les laisse tomber ; & il en est quasi de mesme de celles qui s'engendrent dans le corps des hommes. Ie ne m'estonne pas aussi de la façon dont la brique se fait ; car ie croy que sa dureté vient de ce que, l'action du feu faisant sortir d'entre ses parties, non seulement les parties de l'eau, que i' imagine longues & glissantes, ainsi que de petites anguilles, qui coulent dans les pores des autres corps sans s'y attacher, & auxquelles seules consiste l'humidité ou la moiteur de ces corps, comme i'ay dit dans les Meteores^a, mais aussi toutes les autres parties de leur matiere, qui ne sont pas bien dures & bien fermes, au moyen de quoy^b celles qui demeurent se ioignent plus étroitement l'une à l'autre, & ainsi font que la brique est plus dure que l'argile ; bien qu'elle ait des pores plus grans, dans lesquels il entre par après d'autres parties d'eau ou d'air, qui la peuuent rendre avec cela plus pesante.

Pour la nature de l'argent vif, ie n'ay pas encore

a. Page 159 (édit. 1637), ou p. 233 de cette édition.

b. *Au moyen de quoy* est superflu et rompt même la construction grammaticale de la phrase ; mais il résume tout ce qui précède, l. 14-22, *l'action du feu... bien fermes*.

fait toutes les experiences dont i'ay besoin pour la
 connoistre exactement ; mais ie croy neantmoins pou-
 voir affurer que ce qui le rend si fluide qu'il est, c'est
 que les petites parties dont il est composé, sont si
 vnies & si gliffantes, qu'elles ne se peuuent aucune- 5
 ment attacher l'une à l'autre, & qu'estant plus grosses
 que celles de l'eau, elles ne donnent gueres de pas-
 sage parmy elles à la matiere subtile que i'ay nommée
 le second élément, mais seulement à celle qui est
 tres-subtile, & que i'ay nommée le premier élément. 10
 Ce qui me semble suffire pour pouvoir rendre raison
 de toutes celles de ses proprietéz qui m'ont esté con-
 nuës iusques ici : car c'est l'absence de cette matiere
 du second élément, qui l'empesche d'estre transpa-
 rent, & qui le rend fort froid ; c'est l'actiuité du pre- 15
 mier élément, avec la disproportion qui est entre ses
 parties & celles de l'air ou des autres corps, qui fait
 que ses petites gouttes se releuent plus en rond sur
 vne table, que celles de l'eau ; & c'est aussi la mesme
 disproportion, qui est cause qu'il ne s'attache point à 20
 nos mains comme l'eau, qui a donné suiet de penser
 qu'il n'est pas humide comme elle ; mais il s'attache
 bien au plomb & à l'or, c'est pourquoy on peut dire à
 leur égard qu'il est humide.

I'ay bien du regret de ne pouvoir lire le liure de 25
 M. d'Igby^a, faute d'entendre l'Anglois ; ie m'en suis
 fait interpreter quelque chose ; & pource que ie suis
 entierement disposé à obeïr à la raison, & que ie
 sçay que son esprit est excellent, i'oserois esperer,
 si i'auois l'honneur de conferer avec luy, que mes 30

a. Voir ci-avant, p. 209, l. 24, et l'éclaircissement.

opinions s'acorderoient aisément avec les siennes.

Pour ce qui est de l'entendement ou de la pensée que Montagne & quelques autres attribuent aux bestes, ie ne puis estre de leur aduis^a. Ce n'est pas
5 que ie m'arreste à ce qu'on dit, que les hommes ont vn empire absolu sur tous les autres animaux; car i'auoüe qu'il y en a de plus forts que nous, & croy qu'il y en peut aussi auoir qui ayent des ruses naturelles, capables de tromper les hommes les plus fins.
10 Mais ie considere qu'il ne nous imitent ou surpassent, qu'en celles de nos actions qui ne sont point conduites par nostre pensée; car il arriue souuent que nous marchons & que nous mangeons, sans penser en aucune façon à ce que nous faisons; & c'est tellement sans
15 vser de nostre raison que nous repouffons les choses qui nous nuisent, & parons les coups que l'on nous porte, qu'encore que nous voulussions expressement ne point mettre nos mains deuant nostre teste, lors qu'il arriue que nous tombons, nous ne pourrions
20 nous en empescher. Ie croy aussi que nous mangerions^b, comme les bestes, sans l'auoir appris, si nous n'auions aucune pensée; & l'on dit que ceux qui marchent en dormant, passent quelquefois des riuieres à nage, où ils se noyeroient estant éueillez. Pour les
25 mouuemens de nos passions, bien qu'ils soient accompagnez en nous de pensée, à cause que nous auons la faculté de penser, il est neantmoins tres-éuident qu'ils ne dependent pas d'elle, pource qu'ils se font souuent

a. Voir, pour toute cette fin de lettre, *Discours de la Méthode*, p. 56, l. 10, à p. 59, l. 7, de cette édition.

b. Lire : *marcherions* ?

malgré nous, & que, par consequent, ils peuuent estre dans les bestes, & mesme plus violens qu'ils ne sont dans les hommes, sans qu'on puisse, pour cela, conclure qu'elles ayent des pensées.

Enfin il n'y a aucune de nos actions exterieures, qui puisse assurer ceux qui les examinent; que nostre cors n'est pas seulement vne machine qui se remuë de soy-mesme, mais qu'il y a aussi en luy vne ame qui a des pensées, excepté les paroles, ou autres signes faits à propos des suiets qui se presentent, sans se rapporter à aucune passion. Je dis les paroles ou autres signes, pource que les muets se seruent de signes en mesme façon que nous de la voix; & que ces signes soient à propos, pour exclure le parler des perroquets, sans exclure celuy des foux, qui ne laisse pas d'estre à propos des suiets qui se presentent, bien qu'il ne suiue pas la raison; & i'adioute que ces paroles ou signes ne se doiuent rapporter à aucune passion, pour exclure non seulement les cris de ioye ou de tristesse, & semblables, mais aussi tout ce qui peut estre enseigné par artifice aux animaux; car si on apprend à vne pie à dire bon iour à sa maistresse, lors qu'elle la voit arriuer, ce ne peut estre qu'en faisant que la prolation de cette parole deuienne le mouuement de quelqu'une de ses passions; à sçauoir, ce sera vn mouuement de l'esperance qu'elle a de manger, si l'on a toujours acoutumé de luy donner quelque friandise, lors qu'elle l'a dit; & ainsi toutes les choses qu'on fait faire aux chiens, aux cheuaux & aux singes, ne sont que des mouuemens de leur crainte, de leur esperance, ou de leur ioye, en forte qu'ils les peuuent faire sans aucune

pensée. Or il est, ce me semble, fort remarquable
que la parole, estant ainsi définie, ne conuient qu'à
l'homme seul. Car, bien que Montagne & Charon
ayent dit qu'il y a plus de difference d'homme à
5 homme, que d'homme à beste, il ne s'est toutesfois
iamais trouué aucune beste si parfaite, qu'elle ait vſé
de quelque signe, pour faire entendre à d'autres ani-
maux quelque chose qui n'eust point de rapport à ses
passions; & il n'y a point d'homme si imparfait, qu'il
10 n'en vſe; en sorte que ceux qui sont sourds & muets,
inuentent des signes particuliers, par lesquels ils
expriment leurs pensées. Ce qui me semble vn tres-
fort argument, pour prouuer que ce qui fait que les
bestes ne parlent point comme nous, est qu'elles n'ont
15 aucune pensée, & non point que les organes leur man-
quent. Et on ne peut dire qu'elles parlent entr'elles,
mais que nous ne les entendons pas; car, comme les
chiens & quelques autres animaux nous expriment
leurs passions, ils nous exprimeroient aussi bien leurs
20 pensées, s'ils en auoient.

Je ſçay bien que les bestes font beaucoup de choses
mieux que nous, mais ie ne m'en estonne pas; car cela
mesme sert à prouuer qu'elles agissent naturellement
& par reſſors, ainsi qu'une horloge, laquelle monstre
25 bien mieux l'heure qu'il est, que nostre iugement ne
nous l'enseigne. Et sans doute que, lors que les hiron-
delles viennent au printems, elles agissent en cela
comme des horloges. Tout ce que font les mouches à
miel est de mesme nature, & l'ordre que tiennent les
30 gruës en volant, & celuy qu'obseruent les singes en
se battant, s'il est vray qu'ils en obseruent quelqu'un,

& enfin l'instinct d'enfeuelir leurs morts, n'est pas plus étrange que celuy des chiens & des chats, qui grattent la terre pour enfeuelir leurs excremens, bien qu'ils ne les enfeuelissent presque iamais : ce qui montre qu'ils ne le font que par instinct, & sans y penser. On peut seulement dire que, bien que les bestes ne fassent aucune action qui nous assure qu'elles pensent, toutesfois, à cause que les organes de leurs cors ne sont pas fort differens des nostres, on peut coniecturer qu'il y a quelque pensée iointe à ces organes, ainsi que nous experimentons en nous, bien que la leur soit beaucoup moins parfaite. A quoy ie n'ay rien à répondre, sinon que, si elles pensoient ainsi que nous, elles auroient vne ame immortelle aussi bien que nous; ce qui n'est pas vray-semblable, à cause qu'il n'y a point de raison pour le croire de quelques animaux, sans le croire de tous, & qu'il y en a plusieurs trop imparfaits pour pouuoir croire cela d'eux, comme sont les huïstres, les éponges, &c. Mais ie crains de vous importuner par ces discours, & tout le desir que i'ay est de vous témoigner que ie suis, &c.

Baillet, dans la *Vie de Monsieur Des-Cartes*, donne sur le marquis de Newcastle les détails suivants :

« M. Descartes avoit d'autres amis en Angleterre... Mais nous n'en » connoissons pas de plus qualifiez que Monsieur le Duc de *Newcastle* » (selon nous de *Neuchastel*), qui s'est rendu si célèbre par la fidélité in- » violable qu'il a gardée envers ses Rois légitimes durant les troubles de » la Grand'-Bretagne. C'étoit Milord Guillaume Cavendisch [*en marge* : » ou Candisch], que le Roy Jacques I avoit fait Vicomte de Mansfield et » Baron de Bolsovey. Il avoit été créé premièrement Comte de Newcastle » [*en marge* : le 7 Mars 1627], puis Marquis [*ibid.* : le 27 Octobre 1643], » par le Roy Charles I, et il fut depuis fait Duc par Charles II [*ibid.* : en » Mars 1665], dont il avoit été le Gouverneur avant les troubles, et qui le » fit chevalier de la Jarretière, durant ses disgraces, avec son frère puîné,

» Milord Charles Cavendish, dont nous avons eu occasion de parler. Il
 » étoit d'environ huit ans plus âgé que M. Descartes. Et quoy qu'il ne fût
 » pas homme de Lettres ny Mathématicien, comme son puîné, il ne lais-
 » soit pas d'avoir l'esprit géométrique, si l'on s'en rapporte au témoignage
 » de la Duchesse sa femme [*en marge* : Marguerite Lucas sa seconde
 » femme. *Vit. Guill. D. Novocastr., l. 3, p. 187*]. Mais ce qui le tenoit
 » particulièrement uni avec M. Descartes étoit la curiosité qu'il avoit de
 » cultiver la Philosophie naturelle par des observations, et la Philosophie
 » morale par des méditations, auxquelles ses propres adversitez et celles
 » de la maison royale d'Angleterre avoient fourni beaucoup de matière.
 » La correspondance que ce Seigneur entretenoit avec M. Descartes
 » subsistoit de vive voix, lors qu'il étoit en Hollande en 1645, et par un
 » commerce mutuel de lettres qu'ils s'écrivoient depuis l'an 1641 jusqu'à
 » la mort du Roy Charles I, lorsque ce Seigneur étoit en France, ou dans
 » les Païs-bas catholiques. » (BAILLET, II, 363-364.)

Pour compléter ou rectifier ces détails, ajoutons que William Cavendish, comte, puis marquis, enfin duc de Newcastle, vécut de 1592 à 1676. Gouverneur du Prince de Galles, de 1638 jusqu'en mai 1641, il prit part ensuite à la guerre civile et assista à la bataille de Marston-Moor; mais, en 1644, malgré les instances de Charles I^{er}, il quitta l'Angleterre. Il débarqua à Hambourg le 8 juillet 1644 et y demeura jusqu'en février 1645; puis il se rendit à Paris, où il arriva en avril et y passa les trois années suivantes. En 1648, il vint à Rotterdam et s'installa à Anvers sur la fin de la même année. Ses relations personnelles avec Descartes ne peuvent donc se placer qu'en 1645 (entre février et avril) et en 1648. Nous avons trois lettres de Descartes à William Cavendish, CCCLXXII, CDX et CDLX ci-avant, pp. 188, 325 et 568. La seconde et la troisième répondent à des lettres du 19 juin 1645 et du 5 janvier 1646; la première paraît être d'avril 1645 et suivrait de près une entrevue entre les deux correspondants.

CDLXI.

ELISABETH A DESCARTES.

[Berlin], 29 novembre [1646].

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n° 2, p. 9-17.

Publiée par Foucher de Careil, p. 116-119, Descartes et la Princesse Elisabeth (Paris, Germer-Baillière, 1879). C'est la réponse à la lettre CDLII ci-avant, p. 528, et Descartes y répondra, lettre CDLXVI ci-après, en décembre. — Comme variantes, leçons et corrections de Foucher de Careil.

Monsieur Descartes,

Je ne suis pas tant accoutumée aux faueurs de la fortune, pour en attendre d'extraordinaire; il me suffit, lors qu'elle ne m'enuoye pas bien souuent des accidens, qui donneroient suiet de tristesse au plus grand philosophe du monde. Et puisqu'il ne m'en est point arriué de semblables, depuis mon seiour icy, que les obiets presents me sont tous agreables, & que l'air du pays ne s'accorde pas mal avec ma complexion, ie me trouue en estat de pouuoir pratiquer vos leçons au regard de la gayeté, encore que ie n'en espere point les effets, dans la conduite de mes affaires, que vous auez experimenté aux ieux de hasard^a, parce que le bonheur que vous y auez rencontré, au tems que vous estiez d'ailleurs disposé à la ioye, procedoit, apparemment, de ce que vous teniez alors plus librement toutes les parties qui font que l'on gagne ordinairement.

Mais, si i'auois suiet de disposer de ma personne, ie ne me reposerois pas si facilement en vn estat hazardeux, estant en vn lieu où i'ay trouué suiet de contentement, que dans celuy d'où ie viens. Et pour les interests de nostre maison, il y a longtems que ie les abandonne à la destinée, voyant que la prudence mesme, si elle n'est secourue d'autres moyens qui nous restent, y perdrait sa peine. Il faudroit vn genie plus fort que celuy de Socrate^b, pour y traouailler avec succès; car, puisqu'il ne luy a fait éuiter l'emprisonnement ni la mort, il n'a pas suiet de s'en vanter beaucoup. I'ay aussi obserué que les choses où ie suiuis

a. Voir ci-avant p. 529, l. 30.

b. Page 530, l. 3.

mes propres mouuemens, me^a sont mieux succedées que
 ceux^b où ie me laissois conduire par le conseil de^c plus
 sages que ie ne suis. Mais ie ne l'attribue pas tant à la fe-
 licité de mon genie, qu'à ce qu'ayant plus d'affection, pour
 5 ce qui me touche, que nul autre, i'ay aussi mieux examiné
 les voyes, qui me^a pouroient nuire ou auantager, que ceux
 sur le iugement desquels ie me reposois. Si vous voulez
 que i'en donne encore quelque part à la qualité occulte de
 mon imagination^d, ie crois que vous le faites, pour m'ac-
 10 commodier à l'humeur des gens de ce pais-cy, & particu-
 lierement des doctes, qui sont encore plus pedants & su-
 perstitieux, qu'aucun de ceux que i'ai connus en Hollande;
 & cela vient de ce que tout le peuple y est si pauvre, que
 personne n'y estude ou raisonne, que pour viure.
 15 I'ay eu toutes les peines du monde à m'exemter les
 mains des medecins, pour ne patir de leur ignorance, sans
 auoir esté malade, seulement que le changement d'air &
 de diete m'a donné, au lieu de la galle, quelques apos-
 temes aux doits. D'où ces messieurs iugerent, qu'il y auoit
 20 encore de la mauuaise matiere cachée, qui estoit trop
 grossiere pour s'euacuer par la, à laquelle il falloit op-
 poser des purges & la saignée; mais me sentant, autre-
 ment, si bien disposée, que i'engraisse à veue d'œil, i'ay
 fait valoir l'opiniastrété, où la raison m'estoit inutile, &
 25 n'ay rien pris iusqu'à cette heure. I'apprehende d'autant

1 me] se. — 2 de] des. — 6 me] ne. — 15 les après m'exemter]
 des. — 18 au. . . galle omis.

a. La copie MS. donne *ne*, mauvaise lecture pour *me*.

b. Lire *celles*.

c. Le copiste avait d'abord écrit *des*, puis il a barré l'*s*.

d. Page 529, l. 23.

plus les medecines d'icy, parce que tout le monde s'y sert d'extraits par la chimie, dont les effets sont prompts & dangereux.

Ceux qui ont recherché les ingrediens de la fontaine de Hornhausen^a, croient que la source salée ne contient que du sel ordinaire; & pour l'autre, ils ne s'y accordent point. Ils attribuent aussi (principalement les lutteriens) leur effet plus au miracle qu'à la composition de l'eau. Pour moi, ie prendray le parti le plus seur, selon vostre avis, & ne m'en seruiray point. 5 10

I'espere aussi n'estre iamais en estat de suiure les preceptes du docteur des princes^b, puisque la violence & le soupçon sont choses contraires à mon naturel: Quoy que ie ne blasme aux tirans que le premier dessein d'vsurper vn pays & la premiere entreprise; car apres, la voye qui sert a les establir, quelque rude qu'elle soit, fait touiours moins de mal au public qu'une souueraineté contestée par les armes. 15

Cette estude aussi ne m'occupe point assez pour me donner du chagrin, puisque i'emploie le peu de tems qui me reste des lettres que i'ay à escrire, & des complaisances qu'il me faut auoir pour mes proches, à relire vos œuures, où ie profite plus en vne heure, pour cultiuer ma raison, que ie ne ferois toute ma vie aux autres lectures. Mais il n'y a personne icy d'assez raisonnable pour les comprendre, quoy que ie sois engagée de promesse à ce vieux duc de Brunswick^c, qui est à Wolfenbuttel, de les luy 20 25

a. Hornhauser (F. de C.). — Cf. ci-avant, p. 531, l. 21.

b. Page 531, l. 4.

c. Auguste, duc de Brunswick-Lunebourg (puis de Wolfenbuttel, par héritage, en 1634). En 1646, il avait soixante-sept ans, étant né en 1579. Il mourut en 1666.

faire auoir, pour orner sa bibliotheque. Je ne crois point
qu'ils luy seruiront pour orner sa ceruelle catherreuse,
desia toute occupée du pedantisme. Je me laisse aller icy
au plaisir de vous entretenir, sans songer que ie ne puis,
5 sans pecher contre le genre humain, trauailler à vous
faire perdre le tems (que vous employez pour son vtilité)
en la lecture des fadaises de

Vostre tres affectionnée amie à vous seruir,

ELISABETH.

10 Ce 29/19 Nouembre.

M. Descartes.

CDLXII.

CHANUT A DESCARTES.

Stockholm, 1^{er} décembre 1646.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 308-309.

Chanut répond à la lettre CDLIII, p. 534 ci-avant. Descartes y
répondra lui-même le 1^{er} février 1647, lettre CDLXVIII ci-après.
— La date du 1^{er} décembre 1646 est donnée par Baillet.

M. de la Thuillerie ne vous a point trompé, lorsqu'il
vous a dit merveilles de nôtre Reine de Suède^a. Sans
mentir, vous seriez étonné de la force de son esprit. Pour
15 la conduite de ses affaires, non seulement elle les connoît,
mais elle en porte vigoureuusement le poids, & elle le

a. Voir ci-avant p. 536, l. 1, et éclaircissement, p. 538.

porte presque seule^a. Au lieu que, dans plusieurs autres cours, on ne traite d'affaires qu'avec les Ministres, icy nous n'avons à rendre compte qu'à la Reine, & à prendre les réponses de sa bouche. En quoy elle est si adroite, que son âge & son peu d'expérience ne donnent aucun avantage à ceux qui luy parlent, son jugement suppléant à tout ce qui peut luy manquer dans l'usage des affaires. 5

Mais je ne veux vous parler d'elle maintenant, que pour vous dire qu'elle vous connoît tel que tout le monde vous doit connoître, & qu'elle entendroit aussi facilement que personne tous vos principes, ayant le sentiment merveilleusement détaché de la servitude des opinions populaires, si le fardeau du gouvernement d'un grand Etat luy laissoit assez de têmes pour en donner à ces méditations. Dans les momens qu'elle peut retrancher du soin des affaires publiques, & souvent après les audiences qu'elle m'a données pour les affaires du Roy, elle s'égaye dans des entretiens qui passeroient pour très-sérieux entre les sçavans; & je vous assure qu'il faut parler devant elle avec grande circonspection. 10 15 20

La dernière fois que j'eus l'honneur de la voir, elle tomba, par l'occasion d'une affaire, sur une question dont elle m'obligea de dire mon sentiment. La question étoit de sçavoir, quand on use mal de l'Amour ou de la Haine, lequel de ces deux déréglemens ou mauvais usages étoit le pire. Le terme d'Amour étoit entendu à la manière des Philosophes, & non pas comme on le fait sonner si souvent aux oreilles des filles, & la question étoit générale. J'osay, en cette rencontre, prendre un parti contraire à sa pensée, & cette contestation luy fit dire plusieurs choses d'une 25 30

a. En marge : « Elle n'avoit pourtant alors que 19 ans. »

grande sagesse & d'un raisonnement subtil. Comme il ne m'est pas permis de vous dire nos opinions, si vous vous mettez au hazard de condamner vne Reine en donnant vôtres iugement, ie vous diray le reste & comme elle souüenoit son
 5 auis. I'attens l'exemplaire de vos Méditations Françoises, pour le luy présenter; & si, dans la question que ie vous propose, vôtres sentiment favorise sa pensée, je prendray occasion de luy avoüer que ie me seray mépris, & que vous aurez confirmé son opinion.

CDLXIII.

DESCARTES A MERSENNE.

[Egmond], 14 décembre 1646.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, pp. 287 et 363.

Lettre signalée comme la 69^e de la collection La Hire, numéro (59) du classement de dom Poirier. Baillet y renvoie à deux reprises pour un même renseignement :

1^o Rappelant les débats de cette année sur la question des Vibrations, et les lettres de Descartes « à M. Candische », il ajoute en marge : « M. Descartes étoit aussi amy très particulier du Marquis depuis Duc de Newcastle son frère. Lettr. MS. à Mersenne du 14 Décembre 1646. » (II, 287.)

2^o « M. Descartes avoit d'autres amis en Angleterre d'une plus grande importance, & moins capable de cette inconstance qui a paru dans la conduite de M. Morus [en marge : Lettr. MS. de Desc. à Mers. du 14 Décembre 1646, et du 31 Janvier 1648]. Mais nous n'en connoissons pas de plus qualifié que Monsieur le Duc de Newcastle (selon nous de Neuchastel)... » (II, 363.) Voir, pour la suite, l'éclaircissement, p. 576.

CDLXIV.

DESCARTES AU P. [NOËL].

[Egmond], 14 décembre 1646.

Texte de Clerselier, tome III, lettre 5, p. 58-59.

Clerselier donne la date avec ce titre seulement: « A vn Reuerend Pere Iesuite. » Mais les deux ouvrages cités dans cette lettre (ci-dessous, l. 10) sont du P. Noël et Descartes répond à l'auteur, de la part de qui ils lui avaient été remis.

Mon Reuerend Pere,

Encore que la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire foit du 28 Septembre^a, ie ne l'ay neantmoins receuë que depuis huit iours; autrement, ie n'aurois pas manqué d'y faire réponse plûtoft, pour vous remercier des bons confeils que vous m'avez fait la faueur de me donner, dont ie vous fuis extrêmement obligé, & pour vous affurer que i'ay dessein de les fuiure tres-exactement. Ie vous remercie aussi tres-humblement des *Aphorismi Physici*^b & du *Sol Flamma*^b qu'il vous a plû m'enuoyer. Il n'y a que trois semaines que i'ay receu ce dernier^c, & outre que ie tiens à honneur d'y estre cité en la page cinquième, i'ay esté bien-aïse que les Peres de vostre Compagnie ne s'attachent pas tant aux anciennes opinions, qu'ils n'en osent aussi proposer de nouuelles. Pour les *Aphorismi Physici*,

a. Lettre perdue.

b. Voir ci-avant p. 498, note a.

c. Voir lettre du 23 nov., p. 567, l. 25.

ie ne les ay point encore veus^a, mais on m'a promis de mes les enuoyer à la premiere occasion.

Au reste, ie vous diray que, lors que i'écriuis cy-deuant au R. P. Charlet^b, ie n'auois point encore appris
 5 qu'il fust Prouincial de France^c; ie n'estois pas mesme assuré qu'il fust de retour de l'Amerique^d, & les choses dont ie luy parlois ne venoient point de Paris, mais de Brabant, de Rome, de la Fleche & d'ailleurs^e. Et si ie me plaignois à luy, ce n'estoit point qu'il y eust au-
 10 cuns écrits imprimez contre moy, car cela ne me sçauroit iamais offenser; au contraire, de quelque stile & de quelque façon qu'ils puissent estre, ie croiray touf-iours qu'ils seront à mon aduantage, pource que, s'ils
 | font bons, i'auray du plaisir à y apprendre, ou à y ré-
 15 pondre, & s'ils ne le font pas, ils ne feruiront qu'à faire voir l'impuissance de ceux qui m'auront attaqué. Ainsi ie vous puis assurer que le liure d'instances de Monsieur Gassendy^f ne m'a iamais tant déplû, que m'a
 plû le iugement qu'en fit le R. P. Mesland, auant qu'il
 20 s'en allast aux Indes^g. Car il m'écriuit^h qu'il l'auoit tout

a. Descartes y aurait vu, dans la *Dédicace*, adressée par le P. Jean de Riennes au marquis de Brezé, que le but du P. Noël était le suivant : « quæ » probantur in philosophia sive Aristotelis sive Renati Descartes et ipsorum chemicorum omnia colligere ».

b. Voir p. 498, l. 10.

c. Le P. Charlet, après avoir été Assistant de France à Rome pendant dix-neuf ans, de 1627 au 13 janvier 1646 (voir ci-avant p. 226), était redevenu Provincial de la Province de France à Paris le 31 mai 1646 (au plus tard) et conserva cette fonction jusqu'en juillet 1649.

d. Cf. à ce sujet ci-avant p. 345, note b.

e. Ces détails s'appliqueraient assez bien à la lettre CCXXIV (t. III, p. 270, l. 2), laquelle serait alors celle du mois d'août 1646, dont Descartes parle le 7 septembre (ci-avant p. 498, l. 10).

f. *Disquisitio metaphysica etc.*, publiée en 1644.

g. Voir lettre CDXVII, p. 345 ci-avant.

h. Lettre perdue.

leu en fort peu de temps, pource qu'il n'y auoit rien trouué contre mes opinions, à quoy il ne peust aisément répondre. Mais ce qui me defoblige le plus, font des discours particuliers, contre lesquels ie vous auoüe que ie ne sçay point d'autre remède, que de faire sçauoir au public que ceux qui les font me font ennemis, afin qu'on y adioûte moins de creance.

Toutesfois ie ne suis pas si difficile, ny si iniuste, que ie demande qu'un chacun suiue mes sentimens, ou que ie m'offense de ce que ceux qui en ont d'autres, disent franchement ce qu'ils iugent; i'ay crû seulement que ie deuois m'opposer à ceux qui s'estudieroient à faire auoir mauuaise opinion aux autres, d'une chose de laquelle ils ne parleroient point du tout, s'ils n'en auoient eux-mesmes bonne opinion. Et pource que cela seroit contraire à la probité, ie n'ay garde d'imaginer rien de tel des Peres de vostre Compagnie, principalement de ceux de France, où i'ay le R. P. Charlet, de la particuliere affection & singuliere vertu duquel ie ne puis douter. Ie vous prie aussi de ne douter aucunement que ie ne fois tout à vous, de cœur & d'affection, & de me croire,

Mon R. P.,

De V. R. Le tres-humble
& tres-obeïssant seruiteur,

DESCARTES.

CDLXV.

DESCARTES AU P. [CHARLET].

[Egmond, 14 décembre 1646?]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 6, p. 60.

« A vn Reuerend Pere Iesuite », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. Mais, dans cette lettre (p. 587, l. 6), comme dans la précédente (p. 584, l. 6), Descartes parle des « bons conseils », qu'il vient de recevoir. Les deux lettres paraissent donc avoir été écrites en même temps. — Puis, comme Descartes paraît avoir demandé les conseils du P. Charlet (ci-avant p. 498, l. 11, et p. 586, l. 3), ne serait-ce pas au P. Charlet qu'il adresse ici ses remerciements? En ce cas, la lettre CCXXIV, que nous avons mise au tome III, p. 269, serait bien celle d'août 1646. Descartes aurait-il repris, en 1646, une fois « sa philosophie » publiée (t. III, p. 270, l. 7), le projet qu'il avait eu déjà, en 1640, d'une comparaison entre sa doctrine et celle d'Aristote? ou bien ce projet qu'il attribue à un de ses amis a-t-il été réellement conçu en 1646?

Mon Reuerend Pere,

Les lettres que i'ay eu l'honneur de receuoir^a de la part de vostre Reuerence m'ont extremement obligé, & i'auray soin d'empescher, autant qu'il fera en mon pouuoir, qu'aucun de mes amis ne fasse rien contre les
5 bons confeils que i'y trouue. Ce m'est beaucoup qu'elles m'apprennent que vous ne trouuerez point mauuais, si, sans attaquer personne en particulier, on dit son sentiment, en general, de la Philosophie qui
10 s'enseigne communement par tout. C'est vn suiet auquel il est mal-aisé de s'abstenir de tomber; mais,

a. Lettre perdue.

pource que ce qui auoit esté commencé par vn de mes
 amis, ne m'a pas satisfait, ie l'ay prié de ne point con-
 tinuer; & à fin de pouuoir mieux vser de toute la cir-
 conspection & retenuë qui sera requise pour faire que
 cela n'offense personne, ie pense que ie prendray moy 5
 mesme la plume, non point pour en écrire vn long
 discours, mais pour mettre seulement par occasion,
 dans vne preface^a, les choses dont il me semble que
 ma conscience m'oblige d'auertir le public. Car ie puis
 dire, en verité, que si ie n'auois fuiuy que mon incli- 10
 nation, ie n'aurois iamais rien fait imprimer, & que ie
 n'ay point d'autre soin que de m'acquitter de mon de-
 uoir, ny d'autre passion que celle qui est excitée par le
 souuenir des obligations que ie vous ay, & qui me
 fait estre, 15

Mon R. P.,

De V. R. Le tres-humble & tres-obeïssant
 seruiteur, DESCARTES.

CDLXVI.

DESCARTES A ELISABETH.

[Egmond, décembre 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 17, p. 60-62.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », sans date.
 Mais c'est la réponse à la lettre CDLXI, p. 577 ci-avant, du 29 no-
 vembre 1646, et Elisabeth y répondra le 21 février 1647, lettre

a. C'est ce qu'il fit dans la *Préface* de la traduction française des *Prin-
 cipes*, publiée en 1647.

CDLXIX ci-après. Descartes a donc écrit celle-ci en décembre 1646 ou janvier 1647, plutôt en décembre à cause de l'analogie entre certain passage sur les Jésuites (p. 591, l. 10) et les deux lettres précédentes du 14 décembre 1646, p. 584 et p. 587.

Madame,

Le n'ay iamais trouué de si bonnes nouvelles en aucune des lettres que i'ay eu cy-deuant l'honneur de receuoir de vostre Alteſſe, que i'ay fait en ces dernieres
5 du vingt-neufuiéme Nouembre. Car elles me font iuger que vous auez maintenant plus de ſanté & plus de ioye, que ie ne vous en ay veu auparauant; & ie croy qu'après la vertu, laquelle ne vous a iamais manqué, ce ſont les deux principaux biens qu'on puiſſe auoir en
10 cette vie. Je ne mets point en compte ce petit mal^a, pour lequel les medecins ont pretendu que vous leur donneriez de l'employ; car, encore qu'il ſoit quelquefois vn peu incommode, ie ſuis d'vn païs où il eſt ſi ordinaire à ceux qui ſont ieunes, & qui d'ailleurs ſe
15 portent fort bien, que ie ne le conſidere pas tant comme vn mal, que comme vne marque de ſanté, & vn preſeruatif contre les autres maladies. Et la pratique a bien enſeigné à nos medecins des remedes certains pour le guerir, mais ils ne conſeillent pas qu'on taſche
20 à ſ'en défaire en vne autre faiſon qu'au printems, pource qu'alors, les pores eſtant plus ouuerts, on peut mieux en oſter la cauſe. Ainſi vostre Alteſſe a tres-grande raiſon de ne vouloir pas vſer de remedes pour ce ſuiet, principalement à l'entrée de l'hyuer, qui eſt le
25 temps le plus dangereux; & ſi cette incommodité dure

a. Voir p. 579, l. 18.

iusqu'au printems, alors il fera aisé de la chasser avec quelques legers purgatifs, ou bouillons rafraichissans, où il n'entre rien que des herbes qui soient connuës en la cuisine, & en s'abstenant de manger des viandes où il y ait trop de sel ou d'épiceries. La seignée y pourroit aussi beaucoup seruir; mais, pource que c'est vn remede où il y a quelque danger, & dont l'usage frequent abrege la vie, ie ne luy conseille point de s'en seruir, si ce n'est qu'elle y soit acoutumée; car, lors qu'on s'est fait saigner en mesme saison trois ou quatre années de suite, on est presque obligé, par après, de faire tous les ans de mesme. Vostre Altesse fait aussi fort bien de ne vouloir point user des remedes de la Chymie; on a beau auoir vne longue experience de leur vertu, le moindre petit changement qu'on fait en leur preparation, lors mesme qu'on pense mieux faire, peut entierement changer leurs qualitez, & faire qu'au lieu de medecines ce soient des poisons.

Il en est quasi de mesme de la Science, entre les mains de ceux qui la veulent debiter sans la bien scauoir; car, en pensant corriger ou adiouter quelque chose à ce qu'ils ont appris, ils la conuertissent en erreur. Il me semble que i'en voy la preuue dans le liure de Regius^a, qui est enfin venu au iour. I'en marquerois icy quelques points, si ie pensois qu'il l'eust enuoyé à vostre Altesse; mais il y a si loin d'icy à B(erlin), que ie iuge qu'il aura attendu vostre retour pour vous l'offrir; & ie l'attendray aussi, pour vous en dire mon sentiment.

Ie ne m'étonne pas de ce que vostre Altesse ne

a. Voir p. 517, l. 16.

trouue aucuns doctes au pais où elle est, qui ne soient
entierement preoccupez des opinions de l'Ecole; car
ie voy que, dans Paris mesme & en tout le reste de
l'Europe, il y en a si peu d'autres, que, si ie l'eusse sceu
5 auparauant, ie n'eusse peut-estre iamais rien fait im-
primer. Toutesfois i'ay cette consolation que, bien que
ie fois assure que plusieurs n'ont pas manqué de vo-
lonté pour m'attaquer, il n'y a toutesfois encore eu
personne qui soit entré en lice; & mesme ie reçois des
10 complimens des Peres Iesuites^a, que i'ay tousiours crû
estre ceux qui se sentiroient les plus interessez en la
publication d'une nouvelle Philosophie, & qui me le
pardonneroient le moins, s'ils pensoient y pouuoir
blasmer quelque chose avec raison.

15 Je mets au nombre des obligations que i'ay à vostre
Altesse, la promesse qu'elle a faite à Monsieur le Duc
de B(runswick), qui est à Wolfenbittel^b, de luy faire
auoir mes écrits : car ie m'assure qu'auant que vous
eussiez esté en ces quartiers-là, ie n'auois point l'hon-
20 neur d'y estre connu. Il est vray que ie n'affecte pas
fort de l'estre de plusieurs, mais ma principale ambi-
tion est de pouuoir témoigner que ie suis avec vne
entiere deuotion, &c.

a. Voir lettres CDLXIV et CDLXV, p. 584 et p. 587.

b. Clers.: Ws. Voir ci-avant, p. 580, l. 27.

CDLXVI *bis*.

DESCARTES A LA PRINCESSE [SOPHIE].

[Egmond, décembre 1646.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 18, p. 63.

« A Madame Louise, Princesse Palatine, etc. », *sans date. Mais c'est la lettre d'envoi qui accompagnait la précédente; elle serait donc aussi datée de décembre 1646. Quant à l'erreur de nom (Louise, au lieu de Sophie), voir le prolégomène, p. 495 ci-avant.*

Madame,

Les Anges ne sçauroient laisser plus d'admiration & de respect en l'esprit de ceux auxquels ils daignent aparoitre, que la lettre que i'ay eu l'honneur de recevoir, avec celle de Madame vostre Sœur, en a laissé 5
dans le mien. Et tant s'en faut qu'elle ait diminué l'opinion que i'auois; au contraire, elle m'affure que ce n'est pas seulement le visage de vostre Alteffe, qui merite d'estre comparé à celuy des Anges, & sur lequel les peintres peuuent prendre patron pour les bien re- 10
presenter; mais aussi que les graces de vostre esprit sont telles, que les Philosophes ont fuiet de les admirer, & de les estimer semblables à celles de ces diuins genies, qui ne sont portez qu'à faire du bien, & qui ne dedaignent pas d'obliger ceux qui ont pour eux de 15
la deuotion. Je vous supplie donc de croire que c'est avec vn zele tres particulier que ie suis, &c.

CDLXVII.

DESCARTES A MERSENNE.

[Egmond, 25 janvier 1647.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 89, p. 508-511.

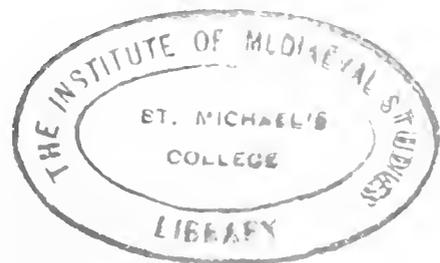
Sans date. Mais c'est une réponse à deux lettres, du 1^{er} décembre et du 5 janvier (ci-dessous, l. 3 et l. 10), et comme Descartes venait seulement de recevoir cette dernière, sa lettre est au plus tôt du 25 (voir p. 508, l. 10 à 16). Enfin, on est en 1647, les débats que Descartes rappelle, entre Roberval et lui, étant de l'année 1646 (voir lettres CDLIV à CDLVI, p. 543 à 561 ci-avant).

Mon Reuerend Pere,

Il y a enuiron vn mois que i'ay reçu vostre penultième du premier Decembre ; mais, pource que ie vous auois écrit fort peu auparauant^a, & qu'elle ne
5 contenoit rien qui desiraft vne prompte réponse, & que vous me promettiez de m'enuoyer à huit iours de là vne lettre que vous auiez faite pour la deffense de Monsieur de Roberual, i'ay attendu iusques icy à vous répondre ; mais, encore que ie n'eusse point re-
10 ceu vostre derniere du cinquième de ce mois, i'auois resolu de vous écrire à ce voyage pour vous demander de vos nouvelles.

Vous me mandiez, dans vostre precedente, que les
15 Predicateurs sont contraires à ma Philosophie, à cause qu'elle leur fait perdre leurs belles comparaisons touchant la Lumiere. Mais, s'ils y veulent penfer,

a. Lettre du 14 décembre 1646 ci-avant, p. 583.



ils en pourront tirer de plus belles de mes Principes, pource que, les mesmes effets demeurans, desquels seuls ces comparaisons sont tirées, il n'y a que la façon d'expliquer ces effets qui est différente, & ie pense que la mienne est la plus intelligible & la plus facile. Ainsi, pour expliquer les qualitez des corps glorieux, ils peuvent dire qu'elles sont semblables à celles de la lumiere, & tascher de faire bien concevoir quelles sont ces qualitez, & comment elles se trouvent en elle; sans dire pour cela que les rayons sont des corps, car ce seroit dire vne fausseté; & sans vouloir persuader que les corps glorieux ont les qualitez qu'on leur attribuë, par la seule force de la Nature, ce qui seroit faux aussi. Mais il suffit que les rayons soient corporels, c'est à dire que ce soit des proprieté de quelques corps, pour persuader que d'autres semblables proprieté peuvent estre mises, par miracle, dans les corps des Bien-heureux. On m'a dit qu'il y a vn Ministre à Leyde, qui est estimé le plus eloquent de ce païs, & le plus honnesté homme de sa profession que ie connoisse, il se nomme Hay(danus)^a, qui se sert souvent de ma Philosophie en chaise, & en tire des comparaisons & des explications qui sont fort bien receuës; mais c'est qu'il l'a bien estudiée, ce que n'ont peut-estre pas fait ceux qui se plaignent qu'elle leur oste leurs vieilles comparaisons, au lieu qu'ils deuroient se réiouir de ce qu'elle leur en fournira de nouvelles.

Pour vos exemplaires du liure de Viète, vous les deuez auoir receus il y a long-temps; car, lors que le

a. Lire *Heydanus*, c'est-à-dire Abraham Van der Heyden.

fieur Elzeuier en donna vn pour moy à Monsieur Hogelande^a, il luy dit qu'il les auoit enuoyez dans la bale du fieur Petit. Le vous ay obligation de celuy que vous m'auiez donné, & vous en remercie; mais
 5 tant s'en faut que i'en defire dauantage, que mefme, fi vous voulez que ie donne icy à quelqu'autre celuy que i'ay, ie m'en passeray fort aifément; car ie ne croy pas qu'il y ait rien que ie doiue apprendre, & il y a long-temps que ie n'estudie plus en Mathema-
 10 tique.

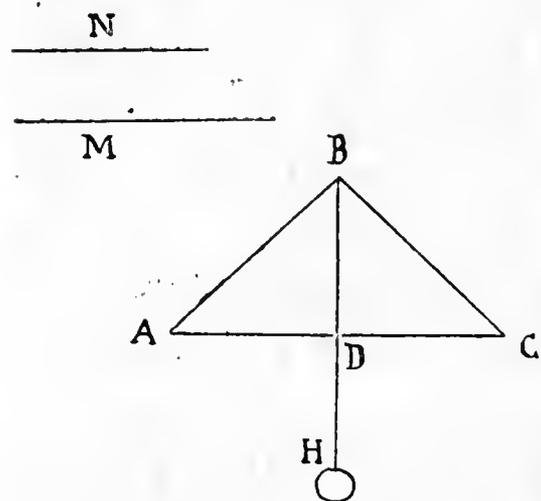
Toutesfois ie ne les ay pas encore tant oubliées, qu'il ne m'ait esté fort aisé de faire l'analyse de la regle de M. de Roberual pour les Vibrations des triangles^b. Car, voyant que vous affurez, par vofre
 15 lettre, qu'elle s'acorde tousiours avec l'experience, i'ay tafché de l'examiner; mais, outre que les experiences en telles matieres ne peuuent iamais estre fort exactes, fa regle, de la façon qu'il la propose, est comme vne estriuiere qui s'allonge & s'accourcit au-
 20 tant que l'on veut, ou comme les Oracles de la Déeffe de Syrie, qui se pouuoient tourner en tous fens. C'est pourquoy i'admire grandement vofre bonté, de vous estre laiffé persuader qu'elle se rapporte à l'experience, fans que toutesfois il vous ait donné le moyen de
 25 trouuer le iuste de son calcul, lequel ie croy qu'il ne fçait pas luy-mefme. Mais le voicy.

Ayant le triangle ABC, pour trouuer la distance depuis B iufques au centre de percuffion H, fuiuant fa regle, comme vous me l'auiez écrite dans vofre

a. Voir ci-avant p. 554, l. 10.

b. Ci-après, p. 622, l. 10.

lettre du quinzième Septembre^a, ie fais, comme la perpendiculaire BD est à DC, qui est la moitié de



la base, ainsi DC est à vne autre ligne, que ie nomme N; & derechef, comme BD est à N, ainsi N est à vne autre ligne, que ie nomme M; puis, adioûtant trois vingtièmes de M avec la moitié de N & les $\frac{3}{4}$ de BD, i'ay le iuste de ce qu'on trouue par son épouuen-

table calcul proposé d'une façon peu intelligible. Par exemple, si DC est égal à BD, N & M luy seront aussi égales, & pource que $\frac{3}{20}$ & $\frac{1}{2}$ & $\frac{3}{4}$ adioûtez ensemble font $\frac{7}{5}$, la longueur du funependule isocrone H fera $\frac{7}{5}$ de la ligne BD. Tout de mesme, si BD est 1, & DC 2, N fera 4, & M fera 16, & BH, la longueur du funependule, fera $5\frac{3}{20}$, c'est à dire $\frac{3}{20}$ de 16, vne moitié de 4, & trois quarts d'un. Et mettant tousiours vn pour BD, si DC est 3, BH est $17\frac{2}{5}$. Si DC est 4, BH est $47\frac{3}{20}$. Si DC est 5, BH est 107. Et si DC est 10, BH est $1550\frac{3}{4}$, & ainsi des autres; de quoy ie m'offre d'envoyer la demonstration à Monsieur de Beaune.

Or maintenant vous pouuez voir si sa regle s'accorde avec l'experience, en luy demandant, premièrement, le iuste du funependule en quelques triangles par sa supputation, pour voir si elle s'accorde avec celle-cy. Car, s'il ne les peut pas supputer, comment peut-il, sinon avec vne hardiesse merueilleuse, assurer

a. Cf. ci-avant, p. 509, l. 20, et p. 508, l. 9.

qu'elle s'accorde avec l'expérience ? Et s'il les suppute bien, ce que ie ne croy pas qu'il puisse faire, ie m'affure que, lors que vous en viendrez à l'expérience, vous la trouuerez fort éloignée du iuste calcul. Car
 5 ie voy que, posant l'angle ABC de 150 degrez, vous dites que BH est seulement quatre fois aussi long que BD, au lieu qu'il deuroit estre plus de 32 fois aussi long, suiuant sa regle. l'admire vostre bonté, de ce que vous souffrez qu'il vous paye de si fausse mon-
 10 noye. le suis bien-aïse de ce que vous auez fait voir les pieces du procez à Monsieur de Beaune ; car ie sçay qu'il est tres-capable d'en iuger, & i'acquiesce-
 ray tres-volontiers à son iugement. le suis,

Mon R. P.,

15

Vostre tres-humble & tres-obeïssant
 seruiteur, DESCARTES.

La règle de Roberval, que Mersenne avait envoyée à Descartes dans sa lettre du 15 septembre 1646, a été insérée par le Minime dans ses *Reflectiones physico-mathematicæ*, publiées à la fin de 1647 (cap. XI, pages 118-119). Voici tout le passage, qui donne en même temps les résultats des expériences poursuivies par Mersenne et Charles Cavendish.

« Primùm autem consideremus tam triangulos, quàm alias superficies,
 » cùm ad læuam et dextram mouentur (*c'est-à-dire dans le plan perpen-
 » diculaire à l'axe*), siue per angulorum suorum vertices, siue per bases
 » appendantur. »

« Omissis verò triangulis quorum apices acutiores sunt, et quorum
 » propterea vibrationes vix differunt à cylindrorum æquè altorum vibra-
 » tionibus, sit triangulus primus, cuius apex, seu punctum appensionis,
 » anguli 60 graduum ; deincepsque intelligatur angulus appensionis, à
 » quo triangulum denominabo. »

« Trianguli 60 graduum, per apicem detenti in A puncto, altitudo est
 » ad isochroni funependuli altitudinem, siue longitudinem, vt 6 ad 5 ; per
 » basim, vt 3 ad 2 ferè. »

« Dico ferè, vel proximè, cùm ex oculorum solo testimonio nil aliud
 » præter propinquum quærere debeas : quod et de sequentibus intellige. »

*

« Triangulus 90 gr., tam per apicem, quàm per basim, æquatur fune-
» pendulo : quam æqualitatem de altitudinibus intellige. »

« Triangulus 110 grad. per apicem est ad funependulum vt 2 ad 3; per
» basim vt 8 ad 15. »

« Triangulus 120 grad per apicem subsesquialter; per basim subduplus
» funependuli. »

« Triangulus 135 grad. per apicem, vt 2 ad 5; per basim, vt 1 ad 4. »

« Triangulus 153 grad. per apicem, vt 1 ad 4; per basim, vt 1 ad 6. »

« Triangulus denique 170 grad. per apicem, vt 1 ad 23; per basim, vt 1
» ad 30. »

« Omitto reliquos triangulos, quorum possis ferè dicto citiùs centra
» percussione funependulo inuenire : in quorum gratiam si mauis vt
» regulâ quam doctissimus Roberuallus adinuenit, eam accipe. »

« Cognitis gradibus anguli trianguli propositi, sumantur omnes secantes
» dimidii anguli; quæ tamen, quia sunt infinitæ, sumantur duntaxat
» cuiuslibet gradûs secantes, quanquam propiùs ad accuratam obserua-
» tionem accedatur, quò plures secantes fuerint. »

« Illarum verò secantium cubi sumantur, deinde cuborum summa ineatur,
» sed et secantium summa ducatur in radium, hoc est sinum totalem, et per
» exortam summam diuidatur summa cuborum; nam vt sinus totus ad hunc
» quotientem, ita tres quadrantes, seu dodrans axis trianguli, ad aliud. »

« Quod exemplo sequente clariùs intelligi poterit; sit enim in figurâ
» præcedente triangulus AHG (*triangle isoscèle, suspendu par son*
» *sommet A*), cuius angulus HAG 20 gr.... Igitur in hypothesi dimi-
» dium huius anguli erit 10 graduum; suppono etiam, ad calculi faci-
» litatem, radium 10000. Quibus positis, erunt quinque secantes quæ
» sequuntur, vt et 5 illarum cubi, eorumque summa.

SECANTES.	CUBI.
1000	1 000 000 000
1001	1 003 003 001
1001	1 003 003 001
1002	1 006 012 008
1004	1 012 048 064
<u>Summa.</u>	<u>Summa.</u>
5008	5 024 066 074

» Iam verò, si duxeris radium 10000 in 5008, exurgit summa
» 500 80 000; per quam diuisâ cuborum summâ, quotiens est ferè 989.
» Erit igitur ferè vt sinus totus 10 000 ad 989, ita dodrans AB, axis trian-
» guli HAG, (*AB est la hauteur du triangle, abaissée du sommet A sur la*
» *base HG*) ad lineam ad A versus B sumptam, cuius extremum versus B
» dabit centrum percussione prædicti trianguli, proximè : si tamen præ-
» dicta isochronia, vt ita loquar, semper cum centro percussione con-
» gruât; quod non adeo certum esse videtur, quin tantisper discrepet. »

« Eadem regula, triangulo 153 graduum adhibita, cum experimento »
 » præcedente congruit, vt calculum subducenti constabit. . . »

Le calcul de Mersenne est entaché d'erreurs grossières; le rayon ou sinus total qu'il prend est, en réalité, 1000 (non 10 000); d'autre part, il devrait arriver, pour la longueur du pendule isochrone, à $\frac{3}{4} AB \times \frac{1003}{1000}$ (non $\frac{3}{4} AB \times \frac{989}{10000}$, ce qui est absurde). Quoi qu'il en soit, on reconnaît aisément que la règle de Roberval revient théoriquement, h étant la hauteur du triangle isocèle, et a le demi-angle au sommet, à prendre pour longueur du pendule simple isochrone

$$l = \frac{3}{4} h \times \frac{\int_0^a \sec^3 x . dx}{\int_0^a \sec x . dx} = \frac{3}{8} h \left(1 + \frac{\sin a}{\cos^2 a . \log. \left(\frac{\pi}{4} + \frac{a}{2} \right)} \right)$$

Roberval, ne pouvant effectuer la sommation, faisait un calcul approximatif. Mais sa règle, qui s'applique au triangle suspendu par le sommet, et que Mersenne adopta malgré les objections de Descartes, n'en est pas moins fautive. Probablement il était parti d'un principe juste, puisqu'il avait trouvé un résultat exact pour le secteur de cercle (voir l'éclaircissement, ci-avant p. 418), mais il s'était trompé dans ses calculs, car il aurait dû trouver

$$l = \frac{3}{4} h \times \frac{\int_0^a \sec^4 a . da}{\int_0^a \sec^2 a . da} = \frac{3}{4} h \left(1 + \frac{tg^2 a}{3} \right)$$

Pour le triangle suspendu par le milieu de la base, la théorie donne de même

$$l = \frac{h}{2 \cos^2 a}$$

Le tableau suivant donne la comparaison des valeurs du rapport de $\frac{h}{l}$, déduites des formules théoriques, avec celles trouvées par Mersenne.

ANGLES AU SOMMET $2 a$.	TRIANGLES SUSPENDUS PAR LE SOMMET.		TRIANGLES SUSPENDUS AU MILIEU DE LA BASE.	
	VALEUR THÉORIQUE.	D'APRÈS MERSENNE.	VALEUR THÉORIQUE.	D'APRÈS MERSENNE.
30	5/6	5/6	2/3	2/3
90	1	1	1	1
110	1,26	1,5	1,52	1,875
120	1,5	1,5	2	2
135	2,21	2,5	3,41	4
153	5,09	4	9,17	6
170	33,41	23	65,82	30

On remarquera, dans ce tableau, des concordances aussi singulières que les discordances; les expériences de Mersenne ne peuvent donc inspirer aucune confiance.

Quant à Descartes, dans la lettre qui précède, il transforme d'une façon assez étrange la règle de Roberval, dont il avait cependant un texte exact (voir ci-après lettre CDLXXI); il en tire une formule qui revient à la suivante :

$$\frac{l}{h} = \frac{3}{4} + \frac{1}{2}tg^2a + \frac{3}{20}tg^4a.$$

Les calculs qu'il fait ensuite sont exacts; mais il est aisé de voir que cette dernière formule donne des valeurs de l très supérieures aux théoriques, tandis que celles de la formule authentique de Roberval sont trop faibles. En particulier, pour l'angle de 153, on aurait environ $l = 3h$, tandis que Mersenne compte $4h$, ce qui, d'après lui, correspondrait à l'expérience, mais est encore une valeur trop faible.

Si l'on remarque enfin que, dans les expériences, la résistance de l'air, pour un pendule triangulaire, doit retarder la vitesse, par suite augmenter la durée de l'oscillation et, en conséquence, la longueur du pendule simple synchrone, il est clair que la formule de Roberval aurait dû être expérimentalement reconnue comme inexacte par Mersenne. Mais il faut avouer que la polémique de Descartes contre cette formule portait à faux et que sa réduction de la règle de Roberval était erronée. On remarquera cependant qu'il ne reculait pas devant un problème de sommation qu'à cette date personne n'eût été capable de résoudre exactement. — (T.)

CDLXVIII.

DESCARTES . A . CHANUT.

[Egmond], 1^{er} février 1647.

Texte de Clerselier, tome I, lettre 35, p. 106-119.

Réponse à la lettre CDLXII, du 1^{er} décembre 1646, p. 581.

Monfieur,

L'aimable lettre que ie viens de receuoir de vostre part, ne me permet pas que ie repose iufques à ce que i'y aye fait réponfe; & bien que vous y propofiez des

questions que de plus sçauans que moy auroient bien de la peine à examiner en peu de temps, toutesfois, à cause que ie sçay bien qu'encore que i'y en employasse beaucoup, ie ne les pourrois entierement refoudre, 5 i'aime mieux mettre promptement sur le papier ce que le zele qui m'incite me dictera, que d'y penser plus à loisir, & n'écrire par apres rien de meilleur.

Vous voulez sçauoir mon opinion touchant trois choses : 1. *Ce que c'est que l'amour.* 2. *Si la seule lumiere 10 naturelle nous enseigne à aimer Dieu.* 3. *Lequel des deux dereglemens & mauuais vsages est le pire, de l'amour ou de la haine^a ?*

| Pour répondre au premier point, ie distingue entre l'amour qui est purement intellectuelle ou raisonnable, 15 & celle qui est vne passion. La premiere n'est, ce me semble, autre chose sinon que, lors que notre ame aperçoit quelque bien, soit present, soit absent, qu'elle iuge luy estre conuenable, elle se ioint à luy de volonté, c'est à dire, elle se considere soy-mesme avec 20 ce bien-là comme vn tout dont il est vne partie & elle l'autre. En suite de quoy, s'il est present, c'est à dire, si elle le possede, ou qu'elle en soit possedée, ou enfin qu'elle soit iointe à luy non seulement par sa volonté, mais aussi réellement & de fait, en la façon qu'il luy 25 conuient d'estre iointe, le mouuement de sa volonté, qui accompagne la connoissance qu'elle a que ce luy est vn bien, est sa ioye ; & s'il est absent, le mouuement de sa volonté qui accompagne la connoissance

a. Voir ci-avant p. 582, l. 25, pour cette troisième question. Rien ne se rapporte aux deux premières dans la lettre CDLXII, qui, par conséquent, est incomplète.

qu'elle a d'en estre priuée, est sa tristesse; mais celuy qui accompagne la connoissance qu'elle a qu'il luy feroit bon de l'acquérir, est son desir. Et tous ces mouuemens de la volonté auxquels consistent l'amour, la ioye & la tristesse, & le desir, en tant que ce sont des pensées raisonnables, & non point des passions, se pourroient trouuer en nostre ame, encore qu'elle n'eust point de corps. Car, par exemple, si elle s'aperceuoit qu'il y a beaucoup de choses à connoistre en la Nature, qui sont fort belles, sa volonté se porteroit infailliblement à aimer la connoissance de ces choses, c'est à dire, à la considerer comme luy appartenant. Et si elle remarquoit, avec cela, qu'elle eust cette connoissance, elle en auroit de la ioye; si elle consideroit qu'elle ne l'eust pas, elle en auroit de la tristesse; si elle pensoit qu'il luy feroit bon de l'acquérir, elle en auroit du desir. Et il n'y a rien en tous ces mouuemens de sa volonté qui luy fust obscur, ny dont elle n'eust vne tres-parfaite connoissance, pourueu qu'elle fist reflection sur ses pensées.

Mais pendant que nostre ame est iointe au corps, cette amour raisonnable est ordinairement accompagnée de l'autre, qu'on peut nommer sensuelle ou sensitiue, & qui, comme i'ay sommairement dit de toutes les passions, apetits & sentimens, en la page 461 de mes Principes françois^a, n'est autre chose qu'une pensée confuse excitée en l'ame par quelque

a. Art. 189 et 190 de la 4^e partie. Descartes avait-il déjà la traduction française des *Principes*? Ou bien Clerselier a-t-il corrigé ici le texte, en mettant une indication qui se rapporte à cette traduction? — En tout cas, Descartes n'avait pas encore la traduction française des *Méditations* (voir ci-après, fin de la lettre CDLXXII, de mars 1647).

mouuement des nerfs, laquelle la dispose à cette
autre pensée plus claire en qui consiste l'amour rai-
sonnable. Car, comme en la soif le sentiment qu'on a
de la secheresse du gosier, est vne pensée confuse qui
5 dispose au desir de boire, mais qui n'est pas ce desir
mesme ; ainsi en l'amour on sent ie ne sçay quelle cha-
leur autour du cœur, & vne grande abondance de sang
dans le poumon, qui fait qu'on ouure mesme les bras
comme pour embrasser quelque chose, & cela rend
10 l'ame encline à ioindre à soy de volonté l'obiet qui se
presente. Mais la pensée par laquelle l'ame sent cette
chaleur, est differente de celle qui la ioint à cét obiet ;
& mesme il arriue quelquefois que ce sentiment d'a-
mour se trouue en nous, sans que nostre volonté se
15 porte à rien aimer, à cause que nous ne rencontrons
point d'obiet que nous pensions en estre digne. Il peut
arriuer aussi, au contraire, que nous connoissions vn
bien qui merite beaucoup, & que nous nous ioignons
à luy de volonté, sans auoir, pour cela, aucune pas-
20 sion, à cause que le corps n'y est pas disposé.

Mais, pour l'ordinaire, ces deux amours se trou-
uent ensemble : car il y a vne telle liaison entre l'vne
& l'autre que, lors que l'ame iuge qu'vn obiet est
digne d'elle, cela dispose incontinent le cœur aux
25 mouuemens qui excitent la passion d'amour, & lors
que le cœur se trouue ainsi disposé par d'autres causes,
cela fait que l'ame imagine des qualitez aimables en
des obiets, où elle ne verroit que des défauts en vn
autre temps. Et ce n'est pas merueille que certains mou-
30 uemens de cœur soient ainsi naturellement ioints à
certaines pensées, avec lesquelles ils n'ont aucune

reſſemblance ; car, de ce que noſtre ame eſt de telle nature qu'elle a pû eſtre vnïe à vn corps, elle a auſſi cette propriété que chacune de ſes penſées ſe peut tellement aſſocier avec quelques mouuemens ou autres diſpoſitions de ce corps, que, lors que les meſmes diſpoſitions ſe trouuent vne autre fois en luy, elles induiſent l'ame à la meſme penſée ; & reciproquement, lors que la meſme penſée reuient, elle prepare le corps à receuoir la meſme diſpoſition. Ainſi, lors qu'on apprend vne langue, on ioint les lettres ou la prononciation de certains mots, qui ſont des choſes materielles, avec leurs ſignifications, qui ſont des penſées ; en forte que, lors qu'on oyt après derechef les meſmes mots, on conçoit les meſmes choſes ; & quand on conçoit les meſmes choſes, on ſe reſſouuient des meſmes mots.

Mais les premieres diſpoſitions du corps qui ont ainſi accompagné nos penſées, lors que nous ſommes entrés au monde, ont dû ſans doute ſe ioindre plus étroitement avec elles, que celles qui les accompagnent par après. Et pour examiner l'origine de la chaleur qu'on ſent autour du cœur, & celle des autres diſpoſitions du corps qui accompagnent l'amour, ie conſidere que, dès le premier moment que noſtre ame a eſté iointe au corps, il eſt vray-ſemblable qu'elle a ſenty de la ioye, & incontinent après de l'amour, puis peut-eſtre auſſi de la haine, & de la triſteſſe ; & que les meſmes diſpoſitions du corps, qui ont pour lors cauſé en elles ces paſſions, en ont naturellement par après accompagné les penſées. Ie iuge que la premiere paſſion a eſté la ioye, pource qu'il n'eſt pas

croyable que l'ame ait esté mise dans le corps, sinon
lors qu'il a esté bien disposé, & que, lors qu'il est ainsi
bien disposé, cela nous donne naturellement de la
ioye. Le dis aussi que l'amour est venuë après, à cause
5 que, la matiere de nostre corps s'écoulant sans cesse,
ainsi que l'eau d'une riuere, & estant besoin qu'il en
reuienne d'autre en sa place, il n'est gueres vray-sem-
blable que le corps ait esté bien disposé, qu'il n'y ait
eu aussi proche de luy quelque matiere fort propre à
10 luy seruir d'aliment, & que l'ame, se ioignant de vo-
lonté à cette nouvelle matiere, a eu pour elle de
l'amour ; comme aussi, par après, s'il est arriué que
cét aliment ait manqué, l'ame en a eu de la tristesse.
Et s'il en est venu d'autre en sa place, qui n'ait pas
15 esté propre à nourrir le corps, elle a eu pour luy de la
haine.

Voila les quatre passions que ie croy auoir esté en
nous les premieres, & les seules que nous auons eües
auant nostre naissance ; & ie croy aussi qu'elles n'ont
20 esté alors que des sentimens ou des pensées fort con-
fuses ; pource que l'ame estoit tellement attachée à la
matiere, qu'elle ne pouuoit encore vaquer à autre
chose qu'à en receuoir les diuerses impressions ; &
bien que, quelques années après, elle ait commencé
25 à auoir d'autres ioyes & d'autres amours, que celles
qui ne dependent que de la bonne constitution & con-
uenable nourriture du corps, toutesfois, ce qu'il y a
eu d'intellectuel en ses ioyes ou amours, a tousiours
esté accompagné des premiers sentimens qu'elle en
30 auoit eus, & mesme aussi des mouuemens ou fonctions
naturelles qui estoient alors dans le corps : en sorte

que, d'autant que l'amour n'estoit causée, auant la
 naiffance, que par vn aliment conuenable qui, entrant
 abondamment dans le foye, dans le cœur & dans le
 poumon, y excitoit plus de chaleur que de coutume, de
 là vient que maintenant cette chaleur accompagne tou- 5
 fious l'amour^a, encore qu'elle vienne d'autres causes
 fort differentes. Et si ie ne craignois d'estre trop long,
 ie pourrois faire voir, par le menu, que toutes les
 autres dispositions du corps, qui ont esté au commen-
 cement de nostre vie avec ces quatre passions, les 10
 acompagnent encore. Mais ie diray seulement que ce
 sont ces sentimens confus de nostre enfance, qui, de-
 meurans ioints avec les pensées raisonnables par les-
 quelles nous aimons ce que nous en iugeons digne,
 sont cause que la nature de l'amour nous est difficile 15
 à connoistre. A quoy i'adioute que plusieurs autres pas-
 sions, comme la ioye, la tristesse, le desir, la crainte,
 l'esperance &c., se mêlant diuerfement avec l'amour,
 empeschent qu'on ne reconnoisse en quoy c'est pro-
 prement qu'elle consiste. Ce qui est principalement 20
 remarquable touchant le desir; car on le prend si or-
 dinairement pour l'amour, que cela est cause qu'on
 a distingué deux sortes d'amours : l'vne qu'on nomme
 amour de Bien-veillance, en laquelle ce desir ne pa-
 roist pas tant, & l'autre qu'on nomme amour de Con- 25
 cupiscence, laquelle n'est qu'un desir fort violent,
 fondé sur vn amour qui souuent est foible.

Mais il faudroit écrire vn gros volume pour traiter
 de toutes les choses qui appartiennent à cette pas-
 sion; & bien que son naturel soit de faire qu'on se 30

a. *Clers.* : l'ame.

communiqué le plus que l'on peut, en sorte qu'elle
m'incite à tâcher icy de vous dire plus de choses que
ie n'en sçay, ie me veux pourtant retenir, de peur que
la longueur de cette lettre ne vous ennuye. Ainsi ie
5 passe à vostre seconde question, sçavoir *si la seule lu-
miere naturelle nous enseigne à aimer Dieu, & si on le
peut aimer par la force de cette lumiere.* Le voy qu'il y a
deux fortes raisons pour en douter; la premiere est
que les attributs de Dieu qu'on considère le plus or-
10 dinairement, sont si releués au dessus de nous, que
nous ne conceuons en aucune façon qu'ils nous
puissent estre conuenables, ce qui est cause que nous
ne nous ioignons point à eux de volonté; la seconde
est qu'il n'y a rien en Dieu qui soit imaginable, ce qui
15 fait qu'encore qu'on auroit pour luy quelque amour
intellectuelle, il ne semble pas qu'on en puisse auoir
aucune sensitiue, à cause qu'elle deuroit passer par
l'imagination pour venir de l'entendement dans le
sens. C'est pourquoy ie ne m'estonne pas si quelques
20 Philosophes se persuadent qu'il n'y a que la Religion
Chrestienne qui, nous enseignant le mystere de l'In-
carnation, par lequel Dieu s'est abaissé iusqu'à se
rendre semblable à nous, fait que nous sommes ca-
pables de l'aimer; & que ceux qui, sans la connois-
25 sance de ce mystere, ont semblé auoir de la passion
pour quelque Diuinité, n'en ont point eu, pour cela,
pour le vray Dieu, mais seulement pour quelques
Idoles qu'ils ont appelées de son nom; tout de mesme
qu'Ixion, au dire des Poëtes, embrassoit vne nuë au
30 lieu de la Reine des Dieux. Toutefois ie ne fais au-
cun doute que nous ne puissions veritablement aimer

Dieu par la seule force de nostre nature. Je n'assure point que cét amour soit meritoire sans la grace, je laisse démêler cela aux Theologiens; mais j'ose dire qu'au regard de cette vie, c'est la plus rauissante & la plus vtile passion que nous puissions auoir; & mesme 5 qu'elle peut estre la plus forte, bien qu'on ait besoin, pour cela, d'une meditation fort attentive, à cause que nous sommes continuellement diuertis par la presence des autres obiets.

Or le chemin que je iuge qu'on doit suiure, pour paruenir à l'amour de Dieu, est qu'il faut considerer qu'il est vn esprit, ou vne chose qui pense, en quoy la nature de nostre ame ayant quelque ressemblance avec la sienne, nous venons à nous persuader qu'elle est vne emanation de sa souueraine intelligence, & *diuinæ quasi particula auræ*^a. Mesme, à cause que nostre connoissance semble se pouuoir accroistre par degrés iusqu'à l'infiny, & que, celle de Dieu estant infinie, elle est au but où vise la nostre, si nous ne considerons rien dauantage, nous pouuons venir à l'extrauagance 20 de souhaiter d'estre dieux, & ainsi, par vne tres-grande erreur, aimer seulement la Diuinité au lieu d'aimer Dieu. Mais si, avec cela, nous prenons garde à l'infinité de sa puissance, par laquelle il a creé tant de choses, dont nous ne sommes que la moindre partie; 25 à l'étenduë de sa prouidence, qui fait qu'il voit d'une seule pensée tout ce qui a esté, qui est, qui sera, & qui scauroit estre; à l'infailibilité de ses decrets, qui, bien qu'ils ne troublent point nostre libre arbitre, ne peuvent neantmoins en aucune façon estre changez; 30

a. HORACE, *Satires*, II, 2, vers 79.

& enfin, d'un costé, à nostre petiteffè, & de l'autre, à la grandeur de toutes les choses créées, en remarquant de quelle sorte elles dependent de Dieu, & en les considerant d'une façon qui ait du raport à sa
 5 toute-puissance, sans les enfermer en vne boule, comme font ceux qui veulent que le monde soit finy : la meditation de toutes ces choses remplit vn homme qui les entend bien d'une ioye si extrême, que, tant s'en faut qu'il soit iniurieux & ingrat envers Dieu
 10 iusqu'à souhaiter de tenir sa place, il pense^a déia auoir assez vécu de ce que Dieu luy a fait | la grace de paruenir à de telles connoissances ; & se ioignant entierement à luy de volonté, il l'aime si parfaitement, qu'il ne desire plus rien au monde, sinon que la vo-
 15 lonté de Dieu soit faite. Ce qui est cause qu'il ne craint plus ny la mort, ny les douleurs, ny les disgraces, pource qu'il sçait que rien ne luy peut arriuer, que ce que Dieu aura decreté ; & il aime tellement ce diuin decret, il l'estime si iuste & si necessaire, il sçait
 20 qu'il en doit si entierement dependre, que, mesme lors qu'il en attend la mort ou quelqu'autre mal, si par impossible il pouuoit le changer, il n'en auroit pas la volonté. Mais, s'il ne refuse point les maux ou les afflictions, pource qu'elles luy viennent de la prou-
 25 dence diuine, il refuse encore moins tous les biens ou plaisirs licites dont il peut iouïr en cette vie, pource qu'ils en viennent aussi ; & les receuant avec ioye, sans auoir aucune crainte des maux, son amour le rend parfaitement heureux.

30 Il est vray qu'il faut que l'ame se détache fort du

a. « qu'au contraire il pense... » (*Inst.*)

commerce des sens, pour se représenter les vérités qui excitent en elle cette amour; d'où vient qu'il ne semble pas qu'elle puisse la communiquer à la faculté imaginative pour en faire une passion. Mais néanmoins ie ne doute point qu'elle ne luy communique^a. Car, encore que nous ne puissions rien imaginer de ce qui est en Dieu, lequel est l'objet de nostre amour, nous pouvons imaginer nostre amour mesme, qui consiste en ce que nous voulons nous unir à quelque objet, c'est à dire, au regard de Dieu, nous considérer comme une tres-petite partie de toute l'immensité des choses qu'il a créées; pource que, selon que les objets sont divers, on se peut unir avec eux, ou les joindre à soy en diverses façons; & la seule idée de cette union suffit pour exciter de la chaleur autour du cœur, & causer une tres-violente passion. 5 10 15

Il est vray aussi que l'usage de nostre langue & la civilité des compliments ne permet pas que nous disions à ceux qui sont d'une condition fort relevée au dessus de la nostre, que nous les aimons, mais seulement que nous les respectons, honorons, estimons, & que nous avons du zèle & de la dévotion pour leur service; dont il me semble que la raison est que l'amitié d'homme à homme rend égaux en quelque façon ceux en qui elle est reciproque; & ainsi que, pendant que l'on tâche à se faire aimer de quelque grand, si on luy disoit qu'on l'aime, il pourroit penser qu'on le traite d'égal, & qu'on luy fait tort. Mais, pource que les Philosophes n'ont pas coutume de donner divers noms aux choses qui conviennent en une mesme des- 20 25 30

a. « qu'elle ne la luy communique en quelque maniere ». (*Inst.*)

inition, & que ie ne sçay point d'autre definition de
l'amour, sinon qu'elle est vne passion qui nous fait
ioindre de volonté à quelque obiet, sans distinguer si
cét obiet est égal, ou plus grand, ou moindre que nous,
5 il me semble que, pour parler leur langue, ie dois
dire qu'on peut aimer Dieu.

Et si ie vous demandois, en conscience, si vous n'ai-
mez point cette grande Reine, auprès de laquelle vous
estes à present, vous auriez beau dire que vous n'avez
10 pour elle que du respect, de la veneration & de l'éton-
nement, ie ne lairrais pas de iuger que vous avez aussi
vne tres-ardente affection. Car vostre stile coule si bien,
quand vous parlez d'elle, que, bien que ie croye tout
ce que vous en dites, pource que ie sçay que vous estes
15 tres-veritable & que i'en ay aussi ou y parler à d'autres^a,
ie ne croy pas neantmoins que vous la peussiez dé-
crire comme vous faites; si vous n'auiez beaucoup de
zele, ny que vous puissiez estre auprès d'une si grande
lumiere sans en receuoir de la chaleur.

Et tant s'en faut que l'amour que nous auons pour
les obiets qui sont au dessus de nous, soit moindre que
celle que nous auons pour les autres; ie croy que, de
sa nature, elle est plus parfaite, & qu'elle fait qu'on
embrasse avec plus d'ardeur les interests de ce qu'on
25 aime. Car la nature de l'amour est de faire qu'on se
confidere avec l'obiet aimé comme vn tout dont on
n'est qu'une partie, & qu'on transfere tellement les
soins qu'on a coutume d'auoir pour soy-mesme à la
conseruation de ce tout, qu'on n'en retienne pour soy
30 en particulier qu'une partie aussi grande ou aussi petite

a. M. de la Thuillerie, par exemple. Voir ci-avant, p. 535, l. 26.

qu'on croit estre vne grande ou petite partie du tout
 auquel on a donné son affection : en forte que, si on
 s'est ioint de volonté avec vn obiet qu'on estime
 moindre que foy, par exemple, si nous aimons vne
 fleur, vn oyseau, vn bastiment, ou chose semblable, la
 plus haute perfection où cette amour puisse atteindre,
 selon son vray vsage, ne peut faire que nous mettions
 nostre vie en aucun hazard pour la conseruation de
 ces choses, pource qu'elles ne sont pas des parties
 plus nobles du tout qu'elles composent avec nous, que
 nos ongles & nos cheueux sont de nostre corps; & ce
 seroit vne extrauagance de mettre tout le corps au ha-
 zard pour la conseruation des cheueux. Mais quand
 deux hommes s'entr'aient, la charité veut que cha-
 cun d'eux estime son amy plus que foy-mesme; c'est
 pourquoy leur amitié n'est point parfaite, s'ils ne sont
 prests de dire, en faueur l'vn de l'autre : *Meme adsum
 qui feci, in me conuertite ferrum, &c.*^a. Tout de mesme,
 quand vn particulier se ioint de volonté à son prince,
 ou à son païs, si son amour est parfaite, il ne se doit
 estimer que comme vne fort petite partie du tout qu'il
 compose avec eux, & ainsi ne craindre pas plus d'aller
 à vne mort assurée pour leur seruice, qu'on craint de
 tirer vn peu de sang de son bras, pour faire que le
 reste du corps se porte mieux. Et on voit tous les iours
 des exemples de cette amour, mesme en des personnes
 de basse condition, qui donnent leur vie de bon cœur
 pour le bien de leur païs, ou pour la deffense d'vn
 grand qu'ils affectionnent. En suite de quoy il est éui-
 dent que nostre amour enuers Dieu doit estre sans

a. VIRGILE, *Enéide*, IX, 427.

comparaifon la plus grande & la plus parfaite de toutes.

le n'ay pas peur que ces penfées metaphyſiques donnent trop de peine à voſtre eſprit; car ie ſçay qu'il
5 eſt tres-capable de tout; mais i'auoüe qu'elles laſſent le mien, & que la preſence des obiets ſenſibles ne permet pas que ie m'y arreſte long-temps. C'eſt pourquoy ie paſſe à la troiſième queſtion, ſçauoir : *lequel des deux déreglemens eſt le pire, celui de l'amour, ou*
10 *celuy de la haine?* Mais ie me trouue | plus empeſché à y répondre qu'aux deux autres, à cauſe que vous y auez moins expliqué voſtre intention, & que cette difficulté ſe peut entendre en diuers ſens, qui me ſemblent deuoir eſtre examinez ſeparement. On peut dire qu'une
15 paſſion eſt pire qu'une autre, à cauſe qu'elle nous rend moins vertueux; ou à cauſe qu'elle repugne dauantage à noſtre contentement; ou enfin à cauſe qu'elle nous emporte à de plus grands excés, & nous diſpoſe à faire plus de mal aux autres hommes.

20 Pour le premier point, ie le trouue douteux. Car en conſiderant les definitions de ces deux paſſions, ie iuge que l'amour que nous auons pour vn obiet qui ne le merite pas, nous peut rendre pires que ne fait la haine que nous auons pour vn autre que nous deurions
25 aimer; à cauſe qu'il y a plus de danger d'eſtre ioint à vne choſe qui eſt mauuaiſe, & d'eſtre comme transformé en elle, qu'il n'y en a d'eſtre ſeparé de volonté d'une qui eſt bonne. Mais quand ie prens garde aux inclinations ou habitudes qui naiſſent de ces^a paſſions,
30 ie change d'auis : car, voyant que l'amour,

a. *Clers.* : ſes.

quelque déreglée qu'elle soit, a toujours le bien pour objet, il ne me semble pas qu'elle puisse tant corrompre nos mœurs, que fait la haine qui ne se propose que le mal. Et on voit, par expérience, que les plus gens de bien deuiennent peu à peu malicieux, lors qu'ils sont obligez de haïr quelqu'un; car, encore mesme que leur haine soit iuste, ils se representent si souuent les maux qu'ils reçoient de leur ennemy, & aussi ceux qu'ils luy souhaitent, que cela les acoutume peu à peu à la malice. Au contraire, ceux qui s'adonnent à aimer, encore mesme que leur amour soit déreglée & friuole, ne laissent pas de se rendre souuent plus honnestes gens & plus vertueux, que s'ils occupoient leur esprit à d'autres pensées.

Pour le second point, ie n'y trouue aucune difficulté: car la haine est toujours accompagnée de tristesse & de chagrin; & quelque plaisir que certaines gens prennent à faire du mal aux autres, ie croy que leur volupté est semblable à celle des demons, qui, selon nostre Religion, ne laissent pas d'estre damnez, encore qu'ils s'imaginent continuellement se vanger de Dieu, en tourmentant les hommes dans les Enfers. Au contraire, l'amour, tant déreglée qu'elle soit, donne du plaisir, & bien que les Poëtes s'en plaignent souuent dans leurs vers, ie croy neantmoins que les hommes s'abstiendroient naturellement d'aimer, s'ils n'y trouuoient plus de douceur que d'amertume; & que toutes les afflictions, dont on attribüe la cause à l'amour, ne viennent que des autres passions qui l'accompagnent, à sçauoir, des desirs temeraires & des esperances mal fondées.

Mais si l'on demande laquelle de ces deux passions nous emporte à de plus grands excès, & nous rend capables de faire plus de mal au reste des hommes, il me semble que ie dois dire que c'est l'amour; d'autant

 5 qu'elle a naturellement beaucoup plus de force & plus de vigueur que la haine; & que souuent l'affection qu'on a pour vn obiet de peu d'importance, cause incomparablement plus de maux, que ne pourroit faire la haine d'un autre de plus de valeur. Je prouue que la

 10 haine a moins de vigueur que l'amour, par l'origine de l'une & de l'autre. Car, s'il est vray que nos premiers sentimens d'amour soient venus de ce que nostre cœur receuoit abondance de nourriture qui luy estoit conuenable, & au contraire, que nos premiers sentimens

 15 de haine ayent esté causez par vn aliment nuisible qui venoit au cœur, & que maintenant les mesmes mouuemens accompagnent encore les mesmes passions, ainsi qu'il a tantost esté dit^a, il est évident que, lors que nous aimons; tout le plus pur sang de nos veines

 20 coule abondamment vers le cœur, ce qui enuoye quantité d'esprits animaux au cerueau, & ainsi nous donne plus de force, plus de vigueur & plus de courage; au lieu que, si nous auons de la haine, l'amertume du fiel & l'aigreur de la rate, se mêlant avec nostre sang, est

 25 cause qu'il ne vient pas tant ny de tels esprits au cerueau, & ainsi qu'on demeure plus foible, plus froid & plus timide. Et l'experience confirme mon dire; car les Hercules, les Rolans, & generalement ceux qui ont le plus de courage, aiment plus ardemment que les

 30 autres; & au contraire, ceux qui sont foibles & lasches,

a. Ci-avant, p. 609, l. 27.

font les plus enclins à la haine. La colere peut bien rendre les hommes hardis, mais elle emprunte sa vigueur de l'amour qu'on a pour soy-mesme, laquelle luy sert toujours de fondement, & non pas de la haine qui ne fait que l'accompagner. Le desespoir fait faire aussi de grands efforts de courage, & la peur fait exercer de grandes cruautez; mais il y a de la difference entre ces passions & la haine. 5

Il me reste encore à prouver que l'amour qu'on a pour vn objet de peu d'importance, peut causer plus de mal, estant déreglée, que ne fait la haine d'un autre de plus de valeur. Et la raison que i'en donne, est que le mal qui vient de la haine s'étend seulement sur l'objet hay, au lieu que l'amour déreglée n'épargne rien, sinon son objet, lequel n'a, pour l'ordinaire, que si peu d'étendue, à comparaison de toutes les autres choses dont elle est prestee de procurer la perte & la ruine, afin que cela serue de ragoust à l'extrauagance de sa fureur. On dira peut-estre que la haine est la plus prochaine cause des maux qu'on attribué à l'amour, pource que, si nous aimons quelque chose, nous haïssons, par mesme moyen, tout ce qui luy est contraire. Mais l'amour est toujours plus coupable que la haine, des maux qui se font en cette façon, d'autant qu'elle en est la premiere cause, & que l'amour d'un seul objet peut ainsi faire naistre la haine de beaucoup d'autres. Puis, outre cela, les plus grands maux de l'amour ne sont pas ceux qu'elle commet en cette façon par l'entremise de la haine; les principaux & les plus dangereux sont ceux qu'elle fait, ou laisse faire, pour le seul plaisir de l'objet aimé, ou pour le sien propre. 10 15 20 25 30

le me souviens d'une faillie de Theophile, qui peut
estre mise icy pour exemple; il fait dire à une personne
éperduë d'amour :

Dieux, que le beau Paris eut une belle proye !
5 Que cét Amant fit bien,
Alors qu'il alluma l'embrasement de Troye,
Pour amortir le sien!^a

|Ce qui monstre que mesme les plus grands & les plus
funestes defastres peuvent estre quelquefois, comme
10 i'ay dit, des ragoufts d'une amour mal reglée, & seruir
à la rendre plus agreable, d'autant qu'ils en enri-
chissent le prix. Je ne sçay si mes pensées s'accordent en
cecy avec les vostres; mais ie vous assure bien qu'elles
s'accordent en ce que, comme vous m'avez promis
15 beaucoup de bien-veillance, ainsi ie suis avec une tres-
ardente passion, &c.

D'Egmond, le 1 Féurier 1647.

CDLXIX.

ELISABETH A DESCARTES.

[Berlin, 21 février 1647.]

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*.

*Publiée par Foucher de Careil, p. 120-123, Descartes et la Prin-
cesse Elisabeth (Paris, Germer-Baillière, 1879). La date est donnée*

a. *Stances pour Mademoiselle de M...* (THEOPHILE, *Œuvres complètes*,
nouv. édit., Paris, P. Jannet, 1856, t. I, p. 200.)

par la réponse de Descartes, lettre CDLXXII ci-après. Elisabeth répond ici à la lettre CDLXVI ci-avant, p. 588.

Monsieur Descartes,

J'estime la ioye & la santé autant que vous le faites, quoy que i'y prefere vostre amitié aussi bien que la vertu, puisque c'est principalement de celle-là que ie tiens l'une & l'autre, ioint à la satisfaction d'esprit qui surpasse encore 5 la ioye, m'ayant enseigné le moyen d'en auoir. Je ne pouuois non plus manquer en la resolution que i'auois prise de n'vser point de remede pour la petite incommodité qui me restoit, puisqu'elle a rencontré vostre approbation. Je suis à cette heure si bien guerie de ces apostemes, que ie 10 ne crois pas auoir besoin de prendre des medicamens pour purger le sang au printems, m'ayant assez dechargé par là de mauuaises humeurs, & exemptée, à ce que ie crois, des fluxions que le froid & les poëles m'auroient donné autrement. 15

Ma sœur Henriette^a a esté si malade que nous l'auons pensé perdre. C'est ce qui m'a empesché de respondre plutost à vostre derniere, m'obligeant d'estre tousiours aupres d'elle. Depuis qu'elle se porte mieux, nous auons esté obligés de suiure la Reine Mere de Suede^b, tous les iours en 20

11 des] de (F. de C.). — 14 des desfluxions (MS.). — poils (Ib.).

a. Henriette-Marie, née à La Haye le 7 juillet 1626, mariée en 1651 avec Sigismond Ragozy, prince de Transylvanie, mourut la même année, le 18 septembre.

b. Marie-Eléonore de Brandebourg, fille de l'Electeur Jean-Sigismond et sœur de George-Guillaume. Veuve de Gustave-Adolphe, elle fut écartée des affaires pendant la minorité de sa fille Christine, quitta la Suède en 1640 pour se rendre en Danemark, puis l'année suivante en Brandebourg, où elle demeura jusqu'en 1648. Le 18 août 1648, elle revint à Stockholm, et mourut le 18 mars 1655.

trainau, & les soirs aux festins & aux bals, qui sont des diuertissements tres-incommodes a ceux qui s'en peuuent donner de meilleurs, mais qui incommodent moins, lorsqu'on le fait pour & avec des personnes desquels on n'a point suiet de se méfier. C'est pourquoy i'ay plus de complaisance icy que ie n'auois à La Haye.

Je serois toutefois plus aise de pouuoir employer mon tems à la lecture du liure de Regius^a & de vos sentiments là-dessus. Si ie ne retourne à La Haye l'esté qui vient^b, comme ie n'en puis respondre, quoy que ie n'ay point changé de resolution, parce que cela depend en partie de la volonté d'autrui & des affaires publiques, ie tascheray de me faire venir celuy-là par les vaisseaux qui vont d'Amsterdam a
 10
 15
 20
 25
 30
 35
 40
 45
 50
 55
 60
 65
 70
 75
 80
 85
 90
 95
 100
 105
 110
 115
 120
 125
 130
 135
 140
 145
 150
 155
 160
 165
 170
 175
 180
 185
 190
 195
 200
 205
 210
 215
 220
 225
 230
 235
 240
 245
 250
 255
 260
 265
 270
 275
 280
 285
 290
 295
 300
 305
 310
 315
 320
 325
 330
 335
 340
 345
 350
 355
 360
 365
 370
 375
 380
 385
 390
 395
 400
 405
 410
 415
 420
 425
 430
 435
 440
 445
 450
 455
 460
 465
 470
 475
 480
 485
 490
 495
 500
 505
 510
 515
 520
 525
 530
 535
 540
 545
 550
 555
 560
 565
 570
 575
 580
 585
 590
 595
 600
 605
 610
 615
 620
 625
 630
 635
 640
 645
 650
 655
 660
 665
 670
 675
 680
 685
 690
 695
 700
 705
 710
 715
 720
 725
 730
 735
 740
 745
 750
 755
 760
 765
 770
 775
 780
 785
 790
 795
 800
 805
 810
 815
 820
 825
 830
 835
 840
 845
 850
 855
 860
 865
 870
 875
 880
 885
 890
 895
 900
 905
 910
 915
 920
 925
 930
 935
 940
 945
 950
 955
 960
 965
 970
 975
 980
 985
 990
 995

I'ay rencontré depuis peu icy vn seul homme qui en auoit veu quelque chose. C'est vn docteur en medecine, nommé Weis, fort sauant aussi. Il m'a dit que Bacon luy a premierement rendu suspecte la philosophie d'Aristote, & que vostre methode la luy a fait entierement reietter, & l'a conuaincu de la circulation du sang, qui détruit tous les anciens principes de leur medecine; c'est pourquoy il auoüe d'y auoir consenti à regret. Je luy ay presté a cette

16 pouuez] pourez (F. de C.).

a. *Fundamenta Physices*. Voir ci-avant, p. 590, l. 24.

b. L'absence d'Elisabeth avait d'abord été limitée à six à sept mois, disait-elle. (Ci-avant, p. 448, l. 6.)

heure vos Principes, desquels il m'a promis de me dire ses objections : s'il en trouue, & qu'ils en meritent la peine, ie vous les enuoiray, afin que vous puissiez iuger de la capacité de celuy que ie trouue estre le plus raisonnable entre les doctes de ce lieu, puisqu'il est capable de gouster vostre raisonnement; mais ie m'asseure que personne ne le sauroit estre, de vous estimer à vn plus haut point que fait

Vostre tres-affectionnée amie à vous seruir,

ELISABETH.

Monsieur Descartes.

10

CDLXX.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

[Egmond], 1^{er} mars 1647.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*, t. II, p. 449.

« Pour finir les obseruations que M. Descartes aroit faites sur son regime, nous ajoûterons que, dès l'an 1647 [en marge : Lettr. MS. à Picot du 1 mars 1647], il commença à diminuer son souper, parce qu'il remarquoit que cela le rendoit pesant, & l'incommodoit la nuit : ce qu'il prenoit pour des auertissemens préliminaires de sa vieillesse, qui luy paroïssent encore plus certains que son poil gris. » (Baillet, II, 449.)

CDLXXI.

DESCARTES A MERSENNE.

[Egmond, 15 mars 1647.]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 92, p. 517-519.

Sans date dans Clerselier. Mais cette lettre fait suite à la CDLXVII^e ci-avant, p. 593; elle est donc aussi de 1647. De plus Descartes répond à une lettre du 17 février (ci-dessous, l. 2), et il n'a pas dû la recevoir, à Egmond, avant le samedi 9 mars; sa réponse est donc, au plus tôt, du vendredi 15 mars.

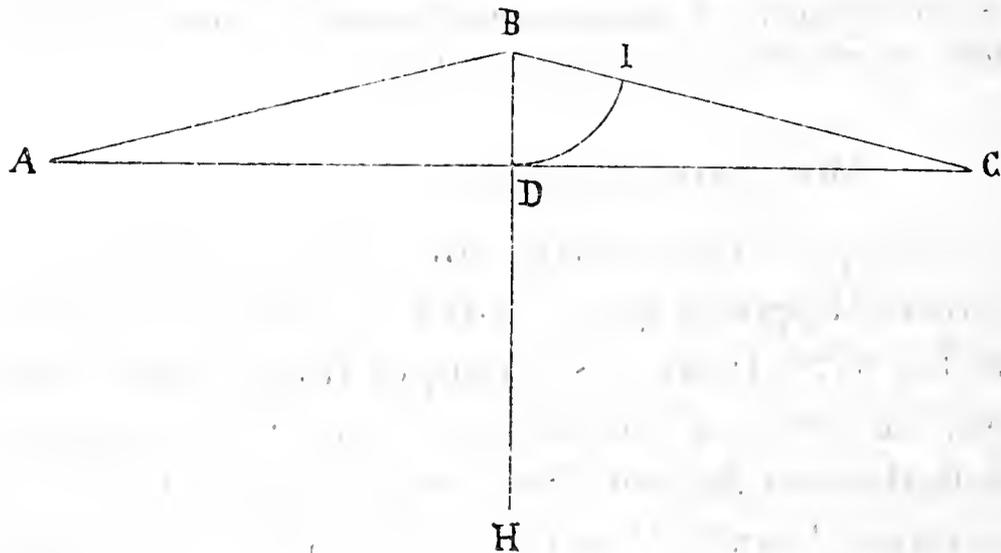
Mon Reuerend Pere,

le voy, par vostre lettre du dix-septième Feurier,
 que vous supposez que ie vous ay enuoyé vne regle
 pour les Vibrations des triangles suspendus à vostre
 5 façon, ce qui n'a aucunement esté mon intention,
 mais seulement de vous faire voir^a la fauffeté de celle
 que vous a donnée Monsieur de Roberual, en dessem-
 barassant son calcul, & vous montrant que, lors qu'on
 le prend iuste, il est tout autre qu'il ne vous a voulu
 10 persuader. En sorte qu'au lieu qu'il dit que l'angle de
 150 degrez donne 4, il donne plus de 32 par son cal-
 cul, lors qu'il est fait iustement en la façon qu'il veut
 qu'il soit fait, laquelle i'ay seulement reduite à vne
 autre façon plus aisée, afin de le pouuoir faire iuste-
 15 ment. Et ce que ie vous ay mandé, que ie pouuois
 demonstrier, n'est autre chose, sinon que la regle

a. Lettre CDLXVII ci-avant. p. 593, l. 27.

embarassée donne le mesme nombre, lors qu'on en fait bien exactement le calcul, que donne l'autre regle que ie vous ay enuoyée. Mais ny l'une ny l'autre n'ont aucun rapport avec les vibrations des triangles. Et afin qu'il ne puisse seindre que i'aye manqué en changeant quelque circonstance de sa regle, ie la transcri-
ray icy, de mot à mot, comme vous me l'avez enuoyée dans vne lettre du quinzième Septembre 1646^a; vous verrez, s'il vous plaist, si elle est bien.

Soit diuisé l'arc DI en tant d'arcs égaux qu'on vou-



dra (le plus fera le meilleur, & la diuision infinie donnera le iuste). Posé qu'il soit diuisé par degrez, soient prises les secantes d'un degré, de deux, de trois, &c. De chacune de ces secantes soit pris le cube, & tous ces cubes soient adioûtez ensemble pour auoir leur
somme. Puis soit prise la somme desdites secantes, laquelle soit multipliée par le sinus total, pour auoir le produit de cette multiplication. Par ce produit soit diuisé la somme des cubes susdits, pour auoir le quo-

a. Voir ci-avant, p. 508, l. 9, et p. 595, l. 13, et l'éclaircissement, p. 597.

tient de cette diuision. Enfin, par vne regle de trois, soit fait comme le sinus total à ce quotient, ainsi les $\frac{3}{4}$ de la ligne BD à vn quatriéme, qui fera la distance depuis B iusques au centre de percussion nommé H.

5 Or ie dis que, si vn Ange (car ce n'est pas vn trauail dont vn homme soit capable) veut prendre la peine de diuiser l'arc DI en tant de parties qu'elles soient entierement insensibles, & d'acheuer en suite tout le calcul qui est proposé par cette regle, la somme qu'il

10 trouuera fera la mesme que celle qui se trouue par l'autre calcul que ie vous ay enuoyé : & ainsi, que l'angle ABC estant de 150 degrez, BH ne fera pas seulement quadruple de BD, comme il vous a voulu persuader, mais plus de trente-deux fois aussi longue.

15 C'est de quoy ie me suis offert d'enuoyer la demonstration. Ie me suis sans doute mépris, si i'ay écrit BC pour DC^a. Il suit de mes Principes que l'agitation de la matiere subtile doit estre plus grande, au lieu où est le point de reflexion dans vn miroir parabolique, à raison

20 de ce que la lumiere y est plus grande. Et i'ay démontré, dans la Dioptrique^b, que lors que deux miroirs sont d'inégale grandeur & de figure semblable, le plus grand ne brûle pas plus fort que le petit *intensiué*, mais seulement *extensiué*, ainsi qu'un petit charbon de feu

25 brûle autant *intensiué*, qu'un plus gros de mesme bois.

Mon R. P.,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant
seruiteur, DESCARTES.

a. Ci-avant, p. 596. La faute, si elle a existé, a été corrigée par Clerselier.

b. *Discours huictiesme*, p. 118.

CDLXXII.

DESCARTES A ELISABETH.

[La Haye, mars 1647.]

Texte de Clerselier, tome I, lettre 22, p. 70-72.

« A Madame Elizabeth, Princesse Palatine, etc. », sans date. Mais c'est la réponse à la lettre CDLXIX ci-avant, p. 617, du 21 février 1647, et Elisabeth y répondra le 11 avril, lettre CDLXXIII ci-après. La présente lettre est donc du mois de mars; elle a été écrite à La Haye (ci-dessous, l. 5-6).

Madame,

La satisfaction que j'aprens que vostre Alteſſe reçoit au lieu où elle est, fait que ie n'ose souhaiter son retour, bien que j'aye beaucoup de peine à m'en empêcher, principalement à cette heure que ie me trouue 5
à la Haye. Et pour ce que ie remarque, par vostre lettre du 21 Feurier, qu'on ne vous doit point attendre icy auant la fin de l'esté^a, ie me propose de faire vn voyage en France pour mes affaires particulieres, avec dessein de reuenir vers l'hyuer; & ie ne partiray point 10
de deux mois^b, afin que ie puisse auparauant auoir l'honneur de receuoir les commandemens de vostre Alteſſe, lesquels auront tousiours plus de pouuoir sur moy qu'aucune autre chose qui soit au monde.

Ie louë Dieu de ce que vous auez maintenant vne 15

a. Page 619, l. 9.

b. Descartes ne s'embarquera que le 9 juin. Voir ci-après, lettre du 7 juin 1647 à Picot.

parfaite fanté; mais ie vous supplie de me pardonner, si i'ose contredire à vostre opinion, touchant ce qui est de ne point vsfer de remedes, pour ce que le mal que vous auiez aux mains est passé^a; car il est à craindre, 5 aussi bien pour vostre Altesse que pour Madame vostre sœur^b, que les humeurs qui se purgeoient en cette façon ayent esté arrestées par le froid de la saison, & qu'au printemps elles ne ramenant le mesme mal, ou vous mettent en danger de quelqu'autre maladie, si 10 vous n'y remediaz par vne bonne diete, n'vsant que de viandes & de breuuages qui rafraichissent le sang, & qui purgent sans aucun effort. Car, pour les drogues, soit des Apoticaire, soit des Empyriques, ie les ay en si mauuaise estime, que ie n'oserois iamais con- 15 seiller à personne de s'en seruir.

Ie ne sçay ce que ie puis auoir écrit à vostre Altesse, touchant le liure de Regius, qui vous donne occasion de vouloir sçauoir ce que i'y ay obserué; peut-estre que ie n'en ay pas dit mon opinion, afin de ne pas 20 preuenir vostre iugement, en cas que vous eussiez déia le liure; mais, puis que i'aprens que vous ne l'avez point encore, ie vous diray icy ingenuëment, que ie n'estime pas qu'il merite que vostre Altesse se donne la peine de le lire. Il ne contient rien, touchant la 25 Physique, sinon mes assertions mises en mauuais ordre & sans leurs vrayes preuues, en forte qu'elles paroissent paradoxes, & que ce qui est mis au commencement ne peut estre prouué que par ce qui est vers la fin. Il n'y a inferé presque rien du tout qui soit

a. Page 579, l. 18, et p. 618, l. 10.

b. Henriette-Marie. Voir ci-avant, p. 618; l. 16.

de luy, & peu de choses de ce que ie n'ay point fait
 imprimer ; mais il n'a pas laissé de manquer à ce qu'il
 me deuoit, en ce que, faisant profession d'amitié avec
 moy, & sçachant bien que ie ne desirois point que ce
 que j'auois écrit, touchant la description de l'animal, 5
 fust diuulgué, iusques-là que ie n'auois pas voulu luy
 monstrier, & m'en estois excusé sur ce qu'il ne se pour-
 roit empescher d'en parler à ses disciples, s'il l'auoit
 vû, il n'a pas laissé de s'en aproprier plusieurs choses,
 & ayant trouué moyen d'en auoir copie, sans mon 10
 sceu, il en a particulierement transcrit tout l'endroit
 où ie parle du mouuement des muscles, & où ie con-
 sidere, par exemple, deux des muscles qui meuuent
 l'œil, de quoy il a deux ou trois pages, qu'il a repetées
 deux fois, de mot à mot, en son liure, tant cela luy a 15
 plû. Et toutesfois, il n'a pas entendu ce qu'il escriuoit ;
 car il en a obmis le principal, qui est que les esprits
 animaux qui coulent du cerueau dans les muscles, ne
 peuvent retourner par les mesmes conduits par où
 ils viennent, sans laquelle obseruation, tout ce qu'il 20
 écrit ne vaut rien ; & pource qu'il n'auoit pas ma fi-
 gure, il en a fait vne qui monstre clairement son igno-
 rance^a. On m'a dit qu'il a encore à present vn autre
 liure de Medecine sous la presse^b, où ie m'attens qu'il
 aura mis tout le reste de mon écrit, selon qu'il aura 25
 pû le digerer. Il en eust sans doute pris beaucoup
 d'autres choses ; mais j'ay sceu qu'il n'en auoit eu vne
 copie, que lors que son liure s'acheuoit d'imprimer.

a. Voir ci-avant, p. 517, l. 16, et p. 566, l. 17.

b. *Henrici Regii Ultrajectini Fundamenta Medica*. (Ultrajecti, apud Theodorum Ackersdycium, anno 1647, in-4.)

Mais, comme il suit aveuglement ce qu'il croit estre de mes opinions, en tout ce qui regarde la Physique ou la Medecine, encore mesme qu'il ne les entende pas; ainsi il y contredit aveuglement, en tout ce qui regarde la Metaphysique, de quoy ie l'auois prié de n'en rien écrire^a, pour ce que cela ne sert point à son fuiet, & que i'estois assuré qu'il ne pouuoit en rien écrire qui ne fust mal. Mais ie n'ay rien obtenu de luy, sinon que, n'ayant pas dessein de me satisfaire en cela.
 10 il ne s'est plus foucié de me desobliger aussi en autre chose.

Ie ne lairray pas de porter demain à Mademoiselle la P. S.^b vn exemplaire de son liure, dont le titre est *Henrici Regij fundamenta Physices*, avec vn autre petit
 15 liure de mon bon amy Monsieur de Hogelande^c, qui a fait tout le contraire de Regius, en ce que Regius n'a rien écrit qui ne soit pris de moy, & qui ne soit avec cela contre moy, au lieu que l'autre n'a rien écrit qui soit proprement de moy (car ie ne croy pas mesme
 20 qu'il ait iamais bien lû mes écrits), & toutesfois il n'a rien qui ne soit pour moy, en ce qu'il a fuiuy les

a. Ci-avant, p. 249, l. 31 et suivantes.

b. « La Princesse Sophie » (*Inst.*) « Mais », ajoute le même annotateur, « il y a de la difficulté, à cause qu'elle n'est point appelée *Madame*, estant fille de Roy prétendu. » Sans doute il n'y avait dans la minute que l'abréviation *Mad.*, que l'imprimeur aura complétée à tort en *Mademoiselle*. L'initiale *S.* répondrait bien à ce qui a été dit ci-avant p. 495 : la princesse *Sophie* aurait servi d'intermédiaire entre Descartes et Elisabeth plutôt que la princesse *Louise*. Voir, d'ailleurs, la lettre suivante, p. 629, note c.

c. *Corn. ab HOGELANDE Cogitationes, quibus Dei existentia, item animæ spiritualitas, et possibilis cum corpore unio, demonstrantur; nec non, brevis historia œconomia corporis animalis proponitur atque mechanice explicatur.* (Amstelodami, apud Ludovicum Elzevirium, 1646, pet. in-12.) L'ouvrage est dédié à Descartes.

mesmes principes. Je prieray Mad. L.^a de faire ioindre ces deux liures, qui ne sont pas gros, avec les premiers paquets qu'il luy plaira enuoyer par Hambourg, à quoy ie ioindray la version Françoisse de mes Meditations, si ie les puis auoir auant que de partir d'icy, 5
car il y a desia assez long-temps qu'on m'a mandé^b que l'impression en est acheuée. Je suis, &c.

CDLXXIII.

ELISABETH A DESCARTES.

Berlin, 11 avril [1647].

COPIE MS., Rosendaal, près Arnhem, *Collection Pallandt*, n^o 22, p. 125-132.

Publiée par Foucher de Careil, p. 123-125, Descartes et la Princesse Elisabeth (Paris, Germer-Baillière, 1879). Réponse à la lettre précédente, p. 624. Descartes y répondra par la lettre du 10 mai ci-après. Comme variantes, les leçons de Foucher de Careil.

Monsieur Descartes,

*Je n'ay point regretté mon absence de La Haye, que depuis que vous me mandez y auoir esté, & que ie me sens 10
priuée de la satisfaction que ie soulois auoir en vostre conuersation, pendant le seiour que vous y faisiez; il me sembloit que i'en partoies toutes les fois plus raisonnable, & encore que le repos que ie trouue icy, parmy des personnes qui m'affectionnent & m'estiment beaucoup plus que ie ne 15*

a. Compléter *Madame la Princesse Sophie*, plutôt que *Madame Louise*, qui ne paraît pas conforme à l'étiquette?

b. Ci-avant, lettre CDLVIII, p. 563.

le merite, surpasse tous les biens que ie puisse auoir ailleurs, il n'approche point de celuy-là, que ie ne me saurois neantmoins promettre en quelques mois, ni en predire le nombre, puisque ie ne vois point que Madame l'Electrice^a,
 5 ma Tante, soit en humeur de permettre mon retour, & que ie n'ay point suiet de l'en presser, auant que M. son fils^b soit auprès d'elle, ce qui, selon qu'il demande luy mesme, ne sera qu'au mois de septembre; & peut-estre que ses affaires l'obligeront de venir plutost ou de s'arrester
 10 plus longtemps. Ainsi ie puis esperer, mais non pas m'asseurer que i'auray le bonheur de vous reuoir au temps que vous quez proposé vostre retour de France. Je souhaite que vous puissiez rencontrer en ce voyage le succes que vous y demandez, & que, si ie n'auois experimenté la constance
 15 de vos resolutions, ie craindrois encore que vos amis ne vous obligeront d'y demeurer. Je vous supplie cependant de donner vne adresse à ma sœur Sophie^c, afin que ie puisse auoir quelquefois de vos nouvelles, qui ne laisseront pas de m'estre agreables, combien qu'elles seront long-
 20 temps en chemin.

Après Pasques^d, nous irons à Crossen, qui est le domaine de Madame ma Tante, sur les frontieres de Silesie, pour y demeurer trois semaines ou vn mois, où la solitude

i puisse] puis (F. de C.).

a. Elisabeth-Charlotte, électrice douairière de Brandebourg, veuve de l'Electeur George-Guillaumé. Elle était comtesse Palatine du Rhin, sœur de Frédéric, le père de la princesse Elisabeth.

b. Frédéric-Guillaume, Electeur de Brandebourg, qui avait épousé, en décembre 1646, à La Haye, Louise-Henriette de Nassau, fille du prince d'Orange Frédéric-Henri.

c. Voir ci-avant, p. 627, l. 12. Ceci confirme le prolégomène de la lettre CDXLV bis, p. 495 ci-avant.

d. Le 21 avril.

me donnera plus de loisir pour la lecture, & ie l'employe-
 ray tout aux liures que vous auez eu la bonté de m'en-
 uoyer^a, pour lesquels ie vous prie de receuoir icy mes re-
 mercimens. I'ay eu plus d'enuie de voir le liure de Regius,
 pour ce que ie say qu'il y a mis du vostre, que pour ce qui 5
 y est du sien. Puisqu'oultre qu'il va vn peu vite, il s'est serui
 de l'assistance du docteur Ionson, à ce que luy mesme m'a
 dit, qui est capable de l'embrouiller encore dauantage;
 ayant l'esprit assez confus de soy, & il ne luy donne point
 la patience de comprendre les choses qu'il a leu ou en- 10
 tendu. Mais quoy que i'excuserois toutes les autres fautes
 dudit Regius, ie ne saurois lui pardonner l'ingratitude
 dont il vse enuers vous, & le tiens tout à fait lasche, puisque
 vostre conuersation ne luy a pu donner d'autres sentiments.

Monsieur Hogelant aura asseurement bien reussi en ce 15
 qu'il a fait imprimer^b, puisqu'il y a suiui vos principes,
 que ie ne saurois icy faire entendre a pas vn des doctes de
 Berlin, tant ils sont preoccupés de l'escole. Et celuy que
 ie nommois en ma derniere^c ne m'a point veu, depuis que
 ie luy ay presté vostre physique, qui est vn signe asseuré 20
 que tout le monde se porte fort bien icy; puisqu'il est vn
 des medecins de la maison.

Lorsque ie vous disois ne me point vouloir seruir de
 remedes pour les apostemes que i'ay eu en l'automne, i'en-
 tendois de ceux qui viennent de l'apotiquaire, puisque les 25
 herbes rafraichissantes & qui purgent le sang me seruent
 d'aliment au printems, n'ayant d'ordinaire d'appetit en

4 d'enuie] de plaisir (F. de C.).

a. Page 628, l. 1.

b. Page 627, l. 15.

c. Weiss. Voir p. 619, l. 22.

cette saison pour autre chose. Je pretens aüssi me faire
 seigner en peu de iours, puisque i'en ay pris vne mauuaise
 coutume, que ie ne saurois changer a cette heure sans en
 estre incommodée du mal de teste. I'aurois peur de vous en
 5 donner par ce fascheux recit de moy mesme, si vostre soin
 de ma santé ne m'y auoit porté. Il me donneroit encore
 beaucoup de vanité, si i'en pouuois trouuer d'autre cause
 que l'extreme bonté que vous auez pour

Vostre tres-affectionnée amie à vous seruir,

10

ELISABETH.

De Berlin, le $\frac{11}{7}$ d'Auril.

CDLXXIV.

DESCARTES A HEEREBOORD.

Egmond, 19 avril 1647.

AUTOGRAPHE, Paris, Bibliothèque Victor Cousin, n° 8.

Clarissime vir, amice integerrime,

Rogaueram nuper vt velles significare quid sit actum
 in disputationibus theologicis, die 27 Martij 1647
 15 apud vos habitis^a; quod me scire mea interfit : nunc
 vero idem etiam peto de quibusdam alijs disputatio-

a. La soutenance de ces thèses fut renvoyée au 16 avril. Le président
 était JACOBUS TRIGLANDIUS, premier professeur de Philosophie à l'Univer-
 sité de Leyde; et le répondant, un ancien moine, de l'ordre des Capucins,
 converti à la religion réformée, *ex Monachatu et ordine Capucinatorum*
ad nostram religionem conversus. Il disputa *De blasphemia Cartesii*.
 Voir ci-après la lettre CDLXXVII.

nibus; in quibus, vt audio, prætendebatur me scrip-
 fiffè ideam noſtræ libertatis maiorem eſſe quam ideam
 Dei^a. Hoc, inquam, a te peto, ſi diſputationibus iſtis
 interfueris; ſin minus, vt ab aliquo alio, qui fuerit
 auritus & oculatus teſtis, mihi cures ſignificari. Vale, 5
 & amare perge,

Clariffime vir,

Tibi addictiſſimum,

DESCARTES.

Egmundæ, 19 Apr. 1647.

10

Adresse :

Aen Myn Heer
 Myn Heer Heereboor
 Profefſor Philoſophiæ &c.
 tot Leyden.

15

Adrien Heereboord, dans l'Épître aux Curateurs de l'Université de Leyde, datée du 12 février 1648, que l'on retrouve en tête de ses *Meletemata Philosophica* (Amsterdam, 1665), et que nous avons déjà citée p. 78-80 ci-avant, raconte ce qu'était devenu le cartésianisme à l'Université de Leyde, les années 1644, 1645 et 1646.

En 1644, Heereboord fit soutenir, sous sa présidence, des thèses *contra Cartesium* et *pro Cartesio*. Mais on lui donna cette année un nouveau collègue en philosophie, Adam Stuart (*Adamus Stevartus*), qui ne voulait rien entendre aux idées nouvelles. Dans diverses soutenances que celui-ci présidait, on lui présentait des corollaires, empruntés à Kepler, Basso, Verulam, Campanella, Descartes, etc., dont Heereboord disait plaisamment : *nova erant homini novo, forte et ipsa authorum nomina*. Comme échantillon de ces corollaires, il en cite cinq, présentés à une soutenance du 14 décembre 1644, par un certain Andreas du Pré (*Disputationum ex*

^a. Thèses de janvier et février 1647, présidées par JACOBUS REVIUS, Principal du Collège Théologique de Leyde. Voir aussi la lettre CDLXXVII ci-après et l'*éclaircissement*.

Philosophia selectarum XV, de Angelis), et qui sont manifestement cartésiens :

« I. *Omnium præjudiciorum eversio est necessaria ad veritatem indagandam.* »

« II. *Sine cognitione Animæ et Dei, nulla datur certa Veritatis cognitio.* »

« III. *Illud omne est verum, quod clare et distincte percipimus.* »

« IV. *Causa errorum est voluntas, quæ, cum latius pateat quam intellectus, sæpe se extendit ad ea, quæ intellectus non clare percipit.* »

« V. *Neque concursus divinus, neque voluntatis necessitas, libertatem evertit; imo magis auget et corroborat.* »

Heereboord usa cependant de bons procédés à l'égard de son collègue, et s'efforça de l'initier peu à peu à toutes ces nouveautés. Rien n'y fit. Stuart, dans sa *prima disputatio*, le 7 juillet 1645, choisit comme sujet, de *Voluntate Humana*, où il opposait jusqu'à vingt-deux arguments à cette opinion de Heereboord : *de voluntatis humanæ ab intellectus practici ultimo judicio determinatione*.

Heereboord y répondit aussitôt le 15 juillet 1645, *Disp. Select. 19 part. post. : Contra possibilem mundi æternitatem*, par un corollaire où il soutient que son opinion s'appuie et sur la droite raison et sur l'autorité d'Aristote. Mais Stuart ne désarma point, au contraire. Enfin Heereboord, dont on avait, dit-il lui-même, respecté la liberté pendant cinq ans et demi (9 février 1641 — 18 sept. 1646), fut attaqué ouvertement.

Le 18 sept. 1646 (*14 Kal. Oct. 1646*), lors de la soutenance publique d'un jeune homme, Paulus Bimam, *pro gradu Magisterii*, grade que lui conféra Jacobus Golius, le Rev. Triglandius, à la fin de la séance, et lorsque le Sénat académique allait se retirer, fit une objection, ce qui appartenait plutôt au recteur, Ewaldus Screvelius. Triglandius donc s'empara de la seconde des thèses pneumatiques et métaphysiques soutenues par le candidat : *Dubitatio indubitata Philosophiæ initium est*, thèse dangereuse, dit-il, thèse toute nouvelle et contraire à Aristote. On devrait s'abstenir de thèses pareilles. Ce fut également l'avis du Sénat académique, que Triglandius mit en demeure de se prononcer, et qui émit un vote à la hâte. Cette thèse menait au scepticisme, surtout si on la transportait de la philosophie dans la théologie.

Mais le blâme retombait à la fois sur Golius, qui avait toléré une pareille thèse dans une soutenance présidée par lui, et sur Heereboord, qui, le 15 juillet 1645, avait aussi présidé une dispute où on lui présenta le corollaire suivant : *Ipse dubitandi actus firmissimum indubitantis est Philosophiæ principium*. C'est pourquoi, huit jours après, dans une autre séance du même genre, Golius prit la parole, et protesta que cette thèse ne menait nullement au scepticisme et à l'athéisme, que, d'ailleurs, elle

n'était pas nouvelle, ni contraire à Aristote. Heereboord ajouta, le 10 nov. 1646, qu'elle ne faisait que confirmer ce qui était communément admis, dans la pratique, par Aristote et par des philosophes, *hominibus aristotelicωτάτοις* : il cite Alexandre d'Aphrodisias, Averroes, S^t Thomas, Duns Scot, et Fonseca, Scaynus, Vallius, etc.

Cependant Heereboord interrompit ses leçons publiques, *ex justissima causa*, dit-il, et ne les reprit que le 17 janvier 1647, par un discours *De libertate philosophandi*, dont il donne cet extrait :

« Renunciandum esse omnibus mentium nostrarum idolis, eradicandas
 » esse opiniones præconceptas, tollenda omnia præjudicia, et animum ad
 » Philosophiam esse adferendum, qualis est infantis in quo nihil pictum
 » est aut fictum aut scriptum actu, sed quidvis fingi, pingi, scribi in eo
 » potest. Hanc fuisse viam tritam ac calcatam Aristoteli et præclaris
 » semper omnium sæculorum ubivis gentium ingeniis, ac nostro ævo
 » Illustri D. VERULAMIO in aureo opere *Instaurationis magnæ et de Aug-*
 » *mentis scientiarum*, atque etiamnum teri et calcari ingenio incompara-
 » bili, veritatis ex caligine et servitute emergentis promotori unico,
 » D. RENATO CARTESIO; a quo Heroe si semel didicerimus moderari ac
 » cohibere mentis nostræ assensum ab iis de quorum veritate non certo
 » constat, et mentem nostram ab omnibus præjudiciis liberare, tum
 » demum ista animi, ista judicii, inæstimabilis libertas, reducta nobis
 » fuerit ac restituta. . . » (P. 13, edit. 1665.)

Dans ce discours on remarque aussi une apostrophe ou *προσφώνησις*, vraiment dithyrambique, « *ad Renatum Cartesium absentem non aliter ac si præsens præsentem compellassem : Salve, Philosophorum maxime, Veritatis, Philosophiæ, Libertatis in Philosophando, Stator, Assertor, Vindex. . .* »

Heereboord fait ensuite, — mais à la date de 1648, son Epître aux Curateurs étant du 12 février 1648, — un bel éloge de Descartes, racontant l'histoire de ses travaux et de ses publications en 1637, 1641 et 1644. Deux passages, entre autres, sont particulièrement à signaler, et Revius ne manquera pas de le faire en 1650, dans sa réponse à Heereboord, intitulée : *Statera philosophiæ Cartesianæ etc.* Voici ces deux passages :

1° « Renatus des Cartes, genere ac familiâ nobilis, sed ingenio longe
 » nobilior, a multis jam annis totus in id incubuit, ut methodum
 » quandam quæsiverit et invenerit, indagandi veritatem rerum certam
 » in natura ac scientiis, eaque usus fuit, atque utitur etiamnum in
 » Ratione suâ ac mente dirigenda. . . » (P. 71, edit. 1648 ; p. 14, edit. 1665.)

Cette phrase de Heereboord lui attire la remarque suivante de Revius :

« De nobilitate generis Cartesii, quod ait credere malo, quam investi-

» gare. In quo nec ullum operæ pretium est. Neque enim nobilitatem
 » generis sequitur veritas doctrinæ, præsertim cùm *Causa Dei et Reli-*
 » *gionis* agitur (v. 1, Cor. 1, 26). Neque si quis terræ filius idem diceret
 » quod Cartesius, inde doctrinam ejus ex vera falsam reddi Heereboortius,
 » ut opinor, concedet. De *ingenii* nobilitate faterer, si ea in solo *acumine*
 » consisteret; verum haud ita est, nam *judicio sano et recto* insuper opus
 » est, quæ multum a Cartesiano ingenio abfuerunt... » (*Statera etc.*
 p. 7-8.)

20 A propos des études et des découvertes mathématiques de Descartes, Heereboord disait :

« Quin (si artifici credendum est de sua arte) narravit mihi non semel
 » vir celebrer. D. Iacobus Golius, Mathematicum apud nos professor,
 » D. Cartesium veterum omnium ac recentiorum ingenia hic subvertisse.
 » et id in Mathesi præstitum dedisse, quod vires ingenii humani vide-
 » retur superasse, et dissolvisse quod *ἄλυστον* fuisset habitum. Postquam
 » vero D. des Cartes tam feliciter versatus esset in Mathematicum exer-
 » citio, num pari felicitate sibi succederet sua Methodus in aliarum
 » Philosophiæ partium controversiis et difficultatibus enodandis. tentare
 » voluit. »

A quoi Revius répond malignement :

« Hactenus Heereboortius. Qui 1. recte facit, quod, cum Mathemati-
 » carum scientiarum prorsus expertus sit, artifici insigni D. Golio in iis
 » credendum putet. Cui ego addo D. a Schoten, qui nisi magni faceret
 » Mathemata Cartesiana, Geometriam ejus in latinam linguam non ver-
 » tisset, et adjectis diagrammatis expolivisset. Illis ergo artificibus et ipse
 » libenter accedo. Quanquam non ignoro ab aliis etiam inter suos Carte-
 » siana Mathemata fuisse impugnata (v. Ep. ejus ad. Dinet, pag. 144;
 » Digbey, de nat. corp. etc. variis in locis). 2. Recte et hoc, quod eum *in-*
 » *solubilia dissolvisse* ait; neque quænam ea sint ostendit, id enim eum
 » ignorare facile credo. 3. Minus recte, quod cum Mathematicis in sua
 » arte credat, Theologis in sua credere gravetur, sed eos, si sua adversus
 » ejus opiniones defendant, conviciis onustos dimittat. » (*Statera etc.*,
 p. 9.)

Tout le débat qui va suivre, lettre CDLXXVII ci-après, portera sur quatre thèses soutenues en janvier et février 1647, et dont Descartes rend Revius responsable, ainsi que sur un corollaire du 6 avril, dont l'auteur est Triglandius. Revius, Docteur en Théologie, était régent ou préfet du Collège théologique de Leyde; Heereboord était son sous-régent. Triglandius était premier professeur de Théologie à l'Université de Leyde.

CDLXXV.

DESCARTES A MERSENNE.

Egmond, 26 avril 1647.

AUTOGRAPHE, Bibl. Nat., fr. n. a. 5160, f^{os} 44 et 45.

La 71^e de la collection La Hire (primitivement 13); numéro (60) du classement de Poirier. Une feuille, grand format, pliée en deux : premier feuillet écrit au recto et au verso; second feuillet au recto seulement; l'adresse au verso, avec un cachet rouge où l'on voit très distinctement un R et un C entrelacés. Non publiée par Clerselier; serait-ce à cause du dédain manifesté à l'égard d'un Jésuite?

Mon Reund Pere,

Il y a desja assez long tems que i'ay receu deux de vos lettres; mais i'ay toujours esté depuis, ou hors du logis, ou tellement occupé aux iours qu'il falloit escrire, que ie n'ay pû auoir plustost loysir d'y res- 5
pondre.

En la premiere, vous me demandiez mon sentiment des escrits du Pere Fabri, & ie la receu, estant a la Haye ^a, en mesme tems que M^r de Zuylichem receut aussy le liure du P. Fabri ^b que vous lui auiez enuoyé, 10
de façon que i'eu loysir de le feuilleter, auant qu'il fust relié. Mais, autant qu'il m'en souuient (car ie n'en marquay rien, sinon en ma memoire), c'est vn homme qui a beaucoup d'esprit & beaucoup d'ardeur; mais il me semble qu'il va trop viste, pour pouuoir establir 15

a. Voir ci-avant, p. 624, l. 5-6.

b. Page 498, note b.

quelque chose de solide. l'en ay vû vne preuue, tout
au commencement de son liure, ou, voulant establir
vne pesanteur inherente dans les corps qu'on nomme
pesans, il dit que ces corps ne peuuent estre attirez
5 par la terre, ny poussez vers elle par quelque matiere
subtile (ce qui est contre moy), d'ou il conclud qu'ils
doiuent donc auoir eux mesme vne qualité qui les face
descendre. Puis, pour prouuer qu'ils ne peuuent estre
poussez vers le centre de la terre par vne matiere
10 subtile, il dit que cete matiere subtile est la lumiere,
selon l'opinion de ceux qui l'ont inuentée (c'est a dire
de moy), & que, par consequent, il faudroit que les
corps, qui sont en des caues obscures, n'eussent pas
autant de pesanteur qu'estant exposez au soleil ; mais
15 que nous experimentons le contraire. Par ou l'on
peut voir qu'il a veritablement leu mes escrits, mais
qu'il les a bien mal entendus ; car ie n'ay iamais dit
que la matiere subtile fust la lumiere, ny aussy qu'elle
fust la pesanteur, mais qu'elle a plusieurs diuerfes
20 actions, l'vne desquelles excite en nous le sentiment
de la lumiere, & l'autre fait descendre les corps pe-
sans vers la terre. Et ces deux actions ne s'empeschent
aucunément l'vne l'autre, ainſy que i'ay assez prouué ;
mesme la demonstration en est si claire, par les regles
25 des Mechaniques, que ie n'ay pû auoir bonne opinion
d'un homme qui escrit *de motu*, & qui ne l'a pas en-
tendue ; c'est pourquoy, apres auoir vû cela, ie n'ay
plus fait que parcourir les titres de son liure, & ie
n'y ay rien rencontré, qui m'ait donné enuie d'en voir
30 dauantage.

Vous m'avez aussy proposé vne question, pourquoy,

lorsque le poisson est cuit, on peut toucher le fonds du
 chaudron sans se bruler, & que le mesme n'arriue pas
 lorsque le poisson n'est pas encore cuit. Mais, ayant
 voulu voir si cete experience, que vous suposiez tres
 certaine, estoit vraye, i'ay trouué que, soit que le
 poisson fust cuit, soit qu'il ne le fust pas, pendant
 que l'eau estoit bouillante, le fonds du chaudron estoit
 toujours egalement chaut, mais que sa chaleur n'es-
 toit pas si grande qu'on ne le pust toucher de la main.
 Dont la raison est, qu'estant immediatement ioint a
 l'eau, ses parties ne peuuent estre gueres plus agitées
 par le feu que celles de cete eau, qui, s'entrefuiuant
 & se foutenant les vnes les autres, ne peuuent estre
 si fort esbranlées, que seroient celles du cuiure, si le
 chaudron estoit vuide.

Vous m'avez demandé vne autre question, en vostre
 derniere letre, a sçauoir pourquoy le sel, apres plu-
 sieurs cohobations, se change en vne liqueur douce.
 Mais, encore que ie n'aye point fait cete experience,
 il m'est bien aysé de l'expliquer par mes principes;
 car, comme i'ay dit que l'esprit ou huile de sel est
 aigre & non pas salée, a cause que la figure des parties
 du sel dont elle est composée, se change par la vio-
 lence du feu, ainsi on peut dire qu'elle se change
 d'une autre façon par vn autre feu moins violent &
 autrement appliqué, en sorte que le sel deuiet
 doux.

Vous m'avez aussy demandé que ie vous enuoyasse
 la demonstration de ce que ie vous auois escrit, tou-
 chant la regle pretenduë pour les vibrations. Mais ie
 vous diray qu'en changeant mes papiers de place,

i'ay egaré la letre, ou vous m'auiez efcrit cette regle^a,
 & le brouillon de ce que i'auois remarqué en l'exa-
 minant^b, de forte que ie ne vous y puis satisfaire
 iufques a ce que ie fois aupres de vous & que vous
 5 me faciez reuoir cete regle avec ce que ie vous en ay
 mandé. Et pource que i'efpere efre a Paris dans 6 ou
 7 femaines^c, ie me referue a ce tems la a vous en
 entretenir plus au long, & ie fuis,

Mon Reund Pere,

10

Vofre tres humble &
 tres zelé feruiteur,

DESCARTES.

D'Egmond, le 26 Au. 1647.

Adresse :

15

Au Reuerend Pere
 Le Reund Pere Mercenne
 Religieux Minime
 A Paris.

a. Lettre du 15 septembre 1646. Voir p. 622, l. 7-8.

b. Lettre CDLXVII, p. 595, l. 13.

c. Descartes s'embarquera à Flessingue le 9 juin. Voir ci-après, lettre à Picot, du 8 juin 1647.

CDLXXVI.

DESCARTES A L'ABBÉ PICOT.

Egmond, 26 avril 1647.

[A. BAILLET], *La Vie de Monsieur Des-Cartes*. tome II, p. 450 (A)
et p. 457 (B).

Lettre citée une première fois par Baillet, II, 323, conjointement avec une autre lettre du 8 juin 1647, que nous donnerons ci-après. Voici deux autres citations :

- A « *Il (M. Descartes) travailloit beaucoup & long-têms, non seulement avant le disner, mais encore principalement depuis quatre heures après midy fort avant dans la nuit; & les moindres occupations le mettoient toujourns dans une application très-profonde. Mais dans les deux ou trois dernières années de sa vie, il parut un peu plus rebuté du travail de la plume, quoy que son esprit demeurât toujourns le même pour la méditation & pour l'art de rêver. Il donnoit volontiers le tême d'après son diner à la conversation de ses amis, à la culture des plantes de son jardin, ou à la promenade [en marge : Lettr. MS. à Picot du 26 Avril 1647]. Il aimoit assez les exercices du corps & les prenoit souvent dans le tême de sa récréation [Ibid. : Lipstorp, p. 86]. Il montoit volontiers à cheval, lors même qu'il pouvoit aller en gondole par les canaux. Mais sa vie sédentaire le des-accoûtuma tellement de cette sorte de fatigue, que depuis environ l'an 1645, il ne pouvoit plus supporter d'autre voiture, que celle du carrosse & du bateau. »*
- (Baillet, II, 450.)

- B « *Tout le domestique de M. Descartes étoit composé de François & de Flamans; mais à son voyage de France en 1644, il s'étoit trouvé incommodé de la compagnie des uns & des autres. C'est ce qui l'avoit fait résoudre de se passer d'eux au voyage suivant, qu'il fit en 1647, & d'en prendre un à Paris que l'air des païs étrangers n'eût point gâté. »*

Je ne méneray avec moy, dit-il à l'Abbé Picot [en marge : Lettr. MS. à Picot du 26 Avril 1647], aucun

valet dans ce second voyage. Car les Flamans sont incommodes en voyageant ; & les François qui ont été en ce païs, ne valent rien pour la France. C'est pourquoy je voudrois bien que quelqu'un de vos gens vou-
 5 lût me chercher quelque jeune garçon, qui fût propre à me suivre pendant le voyage.

(Baillet, II, 457.)

D'autre part, l'exemplaire de l'Institut donne cette note MS., t. III, p. 60, en marge de la lettre que nous avons imprimée p. 587 ci-avant (voir p. 588, note a) : « ... il veut parler de la préface des Principes, qu'il n'a achevée que vers la fin d'avril 1647. Voyez la 21^e à Picot, du 26 avril 1647, où il dit qu'il est si dégouté de faire des livres, qu'il ne fera peut-estre qu'une préface d'une page ou deux... » Cette préface cependant ne sera écrite qu'en juin ou juillet. Voir ci-après la lettre du 8 juin 1647 à Picot.

... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...

... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...

ADDITIONS

ADDITIONS

ADDITIONS

LETTRE CCCXII, PAGE 3 ET *suiv.*

La version de Clerselier renferme quelques additions au texte de Beverwick. Quoiqu'elles semblent son œuvre propre, il n'est pas sans intérêt de les signaler.

Page 4, l. 9, après *inventi* : spécification de la découverte faite par Hervey, à savoir *des petits passages par où le sang coule des artères dans les veines.*

Page 5, l. 11, après *diastolen.* — *C'est aussi ce qui cause celui (le Diastole) des Arteres, estant certain que le sang qui se dilate dans le cœur ne peut ouvrir les petites portes de la Veine Arterieuze et de la grande Artere, sans pousser en mesme temps tout l'autre sang qui est contenu dans les Arteres.*

Page 6, l. 5, au lieu de *etc.* — *et plusieurs autres particulieres observations sont autant d'experiences qui prouvent ces Anastomoses.*

LETTRE CCCXIV, PAGE 9.

TRADUCTION DES PIÈCES EN FLAMAND.

Décision du Vroedschap^a d'Utrecht [voir notre t. III, p. 696, 1^o]. — Du lundi 5 juin 1643. — Les Sieurs M^e François Van de Pol et Peter Van Leeuwen sont requis et commis à fin d'examiner, avec MM. les Professeurs Dematius et Mathæus, certain livret publié par le S^r Descartes contre le S^r Voet, et d'en faire rapport au Vroedschap.

a. Le *Magistrat*, dans la langue de Descartes.

Citation lancée contre Descartes [voir notre t. III, p. 696, 2^o]. — Le Vroedschap de la Ville d'Utrecht étant venu à apprendre que depuis peu a été publié et répandu certain livret imprimé au cours de l'année 1643, à Amsterdam, par Louys Elsevier, et intitulé : *Epistola Renati des Cartes ad celeberrimum virum etc.*, ainsi que, peu de temps auparavant, certaine lettre, dont la suscription est : *Admodum Reverendo Patri Dineto etc.*, et que, dans la dernière publiée de ces pièces, le nom de certaine personne, qui exerce dans cette Ville des fonctions publiques, est constamment mis en jeu, et que ses actions, sa vie, son commerce et ses manières, ses études, doctrines et institutions sont tellement décrits que, d'après le jugement d'hommes impartiaux et compétents, dont l'avis a été demandé à ce sujet, une personne, d'humeur et de condition telles qu'elles sont ainsi décrites, serait non seulement inutile, mais même nuisible au plus haut point dans des charges publiques, soit de l'Académie, soit de l'Eglise.

A ces causes, prenant la chose à cœur et ayant considéré comment la vérité en peut être le mieux recherchée et comment doivent être assurés au plus haut point la tranquillité de la Ville, le service de l'Eglise d'ici, et en même temps l'éclat de l'Académie ; empêchés tout trouble, scandale et mauvais exemple ; Nous avons trouvé bon d'examiner l'affaire de plus près :

A quelle fin Nous serions bien d'avis, si le susdit Des Cartes se tenait dans la juridiction de notre Ville, de le contraindre à munir ses deux Traités précités de toutes preuves utiles, afin que, la personne qui s'y trouve mentionnée ayant été contradictoirement entendue, il soit alors procédé comme le demanderaient l'équité de la cause et le bien de l'Académie et de l'Eglise. Mais, vu que le susdit Des Cartes se tient en dehors de la juridiction de cette Ville, et que l'on n'est pas ici certain de l'endroit où il réside, il suit de là que Nous avons trouvé bon de faire connaître par publication que ledit Des Cartes ait à se présenter ici à Utrecht dans le délai de trois semaines (à quelle fin il jouira de libre accès et récess), pour fournir du contenu de ses Traités précités telles vérifications qu'il jugera utiles à son intention, et afin que, la personne en question ayant été entendue contradictoirement, et ses preuves vues, il soit au reste procédé ainsi qu'il conviendra. Et pour que le susdit Des Cartes en puisse mieux avoir connaissance, Nous avons fait afficher ceci partout où il est de coutume pour les publications de la Ville.

Ainsi publié après une sonnerie de cloche de l'Hôtel-de-Ville d'Utrecht, *more solito*, le 13 juin 1643, par moi, C. de Ridder.

Réponse de Descartes, en date du 6 juillet 1643 [t. IV, p. 9 à 12].

Messieurs,

J'ai sujet de remercier Vos Seigneuries de ce que mes justes plaintes les ont amenées à examiner la vie d'un homme qui, ayant une charge publique

de votre Ville, m'a offensé au plus haut point ; comme aussi de ce qu'il a plu à Vos Seigneuries de m'en aviser, afin que je pusse encore faire devant Elles telle déposition que je croirais utile à mon intention, en cas que j'aurais négligé quelque preuve suffisante de ce que j'ai écrit de lui. Et à cette occasion je devrais me rendre à Utrecht pour y aider Vos Seigneuries et me mettre à leur disposition selon mon pouvoir, en tant que je pourrais juger que ma présence serait nécessaire dans ce but, et que mon intention serait de le traduire en justice devant Vos Seigneuries. Mais, de même que c'est publiquement que j'ai été offensé par lui, c'est publiquement, comme il le convenait, que j'ai plaidé ma cause. Et ayant entrepris de satisfaire le lecteur équitable et de trouver crédit auprès de lui, j'ai eu soin de rédiger de telle façon mon dernier imprimé, dont la suscription est : *Epistola Renati des Cartes ad celeberrimum virum etc.*, que, partout à côté de ce que j'ai écrit de cet homme, on trouve les preuves requises pour le vérifier, en tant qu'on peut raisonnablement les exiger de moi. D'après ce dessein, j'ai laissé de côté diverses de ses actions particulières qui me sont connues, pour n'être pas tenu d'en fournir des témoignages, et j'ai seulement touché quelques-unes de ses actions qui ont eu lieu publiquement ou du moins en présence de personnes qui ont charges publiques de Vos Seigneuries, et de qui Elles peuvent savoir la vérité, s'il y a quelque doute à ce sujet. De plus, je me suis particulièrement occupé d'examiner ses écrits, de sorte que l'on a plutôt à voir les endroits que j'ai signalés et mentionnés, pour connaître avec quel droit j'ai pu le censurer. Et bien qu'il n'ait pas eu à répondre des calomnies du livre scandaleux naguère imprimé en votre Ville sous le titre *Admiranda Methodus novæ Philosophiæ Renati des Cartes* ou *Philosophia Cartesiana*, et qu'il cherche à s'en excuser, ainsi qu'on me l'a mandé, Vos Seigneuries trouveront, en tout cas, différentes autres choses par lesquelles j'ai clairement montré, seulement d'après les écrits qui portent son nom et qu'il ne peut pas démentir, ce qu'on doit penser sur ce qu'il a plu à Vos Seigneuries d'examiner, à savoir s'il est digne de ses emplois. En sorte que les hommes impartiaux et compétents qui ont jugé qu'une personne d'humeur et de condition telles que je les ai décrites, serait non seulement inutile, mais même nuisible au plus haut point dans des charges publiques, soit de l'Académie, soit de l'Eglise, l'ont condamné et semblent avoir prononcé la sentence contre lui. Car je n'ai quasi partout fait que produire mes raisons, laissant au lecteur sa liberté pour en tirer les conclusions qui s'en peuvent déduire. En sorte que cet homme ne peut se laver de ce que les personnes impartiales ont conclu contre lui, si ce n'est qu'il réfute mes raisons par d'autres tellement solides que je ne puisse prouver qu'elles sont sans force, et que les lecteurs impartiaux puissent conclure contre moi. Mais néanmoins, puisque tout le monde juge qu'il est le principal auteur des calomnies qui se trouvent contre moi dans le livre diffamatoire ci-dessus mentionné, je prie Vos Seigneuries de bien vouloir rechercher à cet égard la vérité, que l'on peut savoir pleinement par l'imprimeur et autres, et de

ne pas souffrir que cet homme cherche à abuser Vos Seigneuries en une chose qui est si claire. En quoi je n'attends pas seulement l'effet de votre civilité, mais je compte aussi sur mon bon droit ; car, si Vos Seigneuries considèrent bien ce que j'ai écrit touchant cet homme, Elles trouveront que, dans la juste défense de mon honneur, j'ai particulièrement tâché à procurer le bien commun, et à assurer la dignité de votre Ville et de votre Académie. C'est pourquoi je m'étonne de la façon dont Vos Seigneuries ont usé pour me faire connaître leur détermination, comme si j'étais si peu connu en ces Provinces, et en particulier dans leur Ville, qu'on ait pu vouloir paraître ignorer ma résidence, ou comme si j'avais commis quelque action blâmable, ou enfin comme si Vos Seigneuries eussent eu quelque juridiction sur moi, ce que je suis ici obligé de dénier, et en cas que Vos Seigneuries le prétendraient, de protester d'injure. Mais je n'attends rien de semblable de votre prudence, et je pense seulement de ce procédé que Vos Seigneuries ont voulu faire connaître que ce n'est qu'à leur grand regret qu'elles se voient obligées d'examiner les mœurs et la vie de cet homme, et que leur dessein est que, de même que tout le différend que j'ai eu avec lui est contenu dans des livres imprimés, de même tout ce qui pourra encore s'ensuivre soit rendu public par l'impression, afin que tout le monde puisse le juger. Or, pour cela, en cas que dans mes écrits il se trouve quelque remarque particulière sur laquelle Vos Seigneuries désireraient de plus amples éclaircissements, je les leur fournirai très volontiers de la même façon et je témoignerai ainsi combien je les estime et combien je suis véritablement, Messieurs, de Vos Seigneuries le très humble et très respectueux serviteur, Descartes.

D'Égmond op de Hoef, le 6 juillet, style nouveau, 1643.

Acte de réception de la lettre précédente (t. IV, p. 12-13). — Samedi, le 1 juillet 1643, après-midi. — Lecture est faite d'une missive close, en français, signée Descartes, datée d'Égmond op de Hoef le 6 juillet, style nouveau, 1643, et adressée à Messieurs les Bourgmestres et au Vroedschap de la Ville d'Utrecht, avec une traduction déjà imprimée (dont un paquet d'exemplaires était joint à l'envoi), sous le titre *Réponse du Gentilhomme René Descartes, Seigneur du Perron, à la publication de Messieurs du Vroedschap de la Ville d'Utrecht, faite le 13 juin de l'année 1643*. L'affaire est mise à rapporter pour le retour de Monsieur le Premier Bourgmestre.

Voir ci-après, lettre CCCXVIII (*Additions*, p. 649), la suite des actes du Vroedschap d'Utrecht concernant cette affaire.

LETTRE CCCXVII, PAGE 17.

TRADUCTION.

Monsieur Gérard Brandt,

J'envoie mon horloge à V. S^{te}, en La priant de bien vouloir faire faire la chaîne et la placer ainsi que nous en avons parlé ensemble, sauf que j'avais dit une chaîne de 12 aunes, ce qui serait trop long, à ce que je crains, donnerait beaucoup de peine pour la placer, et la ferait emmêler plus facilement. C'est pourquoi je pense qu'il sera mieux de la faire longue au plus de la moitié, à savoir aussi longue que la corde que j'ai mise à côté de l'horloge. J'envoie aussi les poids et la poulie à laquelle le plus petit poids doit être attaché. Excusez-moi, si j'écris si mal en flamand. Je suis de V. S. le très affectionné ami, Descartes.

D' Egmond op de Hoef, le 18 juillet 1643.

A Monsieur, Monsieur Gérard Brandt, aux Douze heures, sur le Roc-kinne, près de la Bourse, à Amsterdam. — Port payé.

LETTRE CCCXVIII, PAGES 20 A 23.

TRADUCTION DES PIÈCES EN FLAMAND.

Acte du Vroedschap d'Utrecht [ci-dessus t. IV, p. 20, 1^o]. — Du Lundi 7 août 1643. — Lecture est faite de l'avis donné, sur la demande de MM. les Bourgmestres, par plusieurs Professeurs touchant les écrits de Des Cartes contre M. le Professeur Voetius, ainsi que d'attestations, tant de l'honorable Conseil de l'Eglise que de Professeurs de l'Académie d'ici, concernant la vie, le commerce et façon d'être, etc. de D. Voetius. Il est décidé, à l'unanimité, d'entendre spécialement sur plusieurs points, ou de soumettre à des interrogations à ce sujet, M. le Professeur Regius, auquel Des Cartes s'en réfère ici et là. Sont, de plus, commis, pour faire, avec MM. les Bourgmestres et les autres Commissaires déjà désignés, la censure sur les écrits précités de Des Cartes, MM. Nypoort, Eck, De Goyer et Van der Woerdts ou ceux qui pourront le plus souvent y vaquer.

Acte du Vroedschap d'Utrecht [t. IV, p. 20, 2^o]. — Du Mercredi 6 septembre 1643. — MM. les Bourgmestres rendent compte comment, en suite de la résolution prise le 7 août dernier, quelques questions ayant été posées à M. le Professeur Regius, il a tergiversé et refusé d'y répondre, en en demandant une copie et du temps pour délibérer. Il est entendu

qu'on doit lui donner une copie des questions ; que d'ailleurs la commission déjà constituée doit poursuivre ses informations sur l'écrit contre Des Cartes, conformément à la résolution précitée ; qu'elle doit également mander encore une fois devant elle ledit Regius et lui demander s'il a réfléchi suffisamment aux questions posées, et en cas de refus réitéré d'une réponse catégorique, lui témoigner son mécontentement.

Acte du Vroedschap d'Utrecht [t. IV, p. 20, 3^o]. — Du Mercredi 13 septembre 1643. — Est arrêté et aussitôt publié l'acte du Noble Vroedschap d'après lequel deux lettres, publiées par Des Cartes à blâme et lésion d'honneur de D. Voetius, sont déclarées écrits diffamatoires et *famosi libelli*, etc., comme il est à voir dans le Registre des publications.

Registre des publications de la ville d'Utrecht (ibid.) :

Le 13 Septembre [1643].

Le Vroedschap de la Ville d'Utrecht ayant trouvé bon, d'abord de fonder dans cette Ville une Ecole Illustre, et plus tard de l'ériger en Académie, avait, pour la rendre recommandable en tant qu'il dépendait de lui, par des informations prises auprès de différentes personnes savantes et bien qualifiées, recherché, pour les appeler du dehors comme Professeurs, des hommes tels qu'en science, piété et droiture, ils fussent d'une vie excellente, et il en avait trouvé et choisi de tels après une mûre délibération et avec une circonspection toute particulière. Sauf que l'un d'eux s'est plus occupé de l'affaire de René Des Cartes, Seigneur du Perron, et de sa philosophie, qu'on eût pu le désirer, tous ont rendu et rendent encore, au profit de cette Académie, de signalés services par leur science, leur piété et leur zèle, à la grande satisfaction du Magistrat et de tous les honnêtes gens. Parmi eux D. Gisbertus Voetius, Docteur et Professeur en Théologie et Pasteur de l'Eglise, n'a du moins jamais été trouvé que donnant une solide instruction, édifiant dans ses prédications, subtil dans ses disputations, détestant et détruisant les opinions athéistes, libertiniennes et hétérodoxes contraires à la Sainte Ecriture, ramenant à la vraie religion beaucoup d'égarés, par son enseignement et par l'exemple d'une vie de dévotion, extirpant des cœurs ingénus les superstitions invétérées ou recueillies avec crédulité, en sorte que l'on ne pourrait demander ou désirer rien autre chose d'un professeur de théologie et d'un ministre. Mais, de même que toutes ces bonnes qualités le font agréer de tous les hommes honnêtes et pieux, de même elles excitent contre lui chez les ennemis de la vérité une haine et une envie violentes, ainsi qu'on l'a vu de divers côtés et en particulier par deux certaines lettres imprimées et publiées sous le nom dudit Des Cartes, l'une écrite à un jésuite nommé Dinet, et l'autre intitulée : *Epistola Renati des Cartes ad celeberrimum virum etc.* Dans ces lettres, Des Cartes accuse D. Voetius de nombreuses impiétés, méchancetés et vices, comme : qu'il abuserait de ses prédications

pour des mensonges, des injures grossières, des excitations à querelles et séditions, des diffamations de diverses personnes, des censures indécentes contre les grands; qu'il mépriserait le Haut Pouvoir, serait hypocrite, opiniâtre, vindicatif, exercerait une tyrannie sur ses collègues et chercherait à se mettre au-dessus de tous les hommes, serait cause de séditions qui auraient eu lieu sous son rectorat de l'Académie et continueraient encore dans la république; que, de plus, il exhorterait le gouvernement de cette Ville à procéder contre lui, Descartes, et à le condamner, en tant qu'il a blâmé ledit gouvernement d'avoir interdit de vendre dans cette Ville une réponse de Regius à certaines thèses, quoique tout le monde sût bien que cette réponse était honnête et modérée.

De tout ce qui précède, MM. du Vroedschap ayant eu connaissance, et pour autant que l'innocence de D. Voetius était notoire à quiconque le connaissait bien, ils avaient, le 13 juin dernier, par publication après une sonnerie de cloches, fait savoir audit Des Cartes qu'il eût à se présenter en cette Ville dans le délai des trois semaines courant d'alors, sous garantie de libre accès et recès, pour établir comme vrai le contenu des deux lettres précitées, en tant qu'il le jugerait utile à ses intentions. Sur quoi ledit Des Cartes, dans sa missive du 6 juillet suivant, a écrit, entre autres choses, auxdits MM. du Vroedschap que son dernier imprimé, dont la suscription est *Epistola Renati Descartes ad celeberrimum virum etc.*, est rédigé de telle façon que les preuves requises pour vérifier ce qu'il a écrit de cet homme, s'y trouvent partout, en tant qu'on peut les exiger de lui raisonnablement, et que, dans cette vue, il a laissé de côté différentes de ses actions qui lui étaient connues, pour n'être pas tenu à en fournir des témoignages; disant, entre autres, dans la même missive, que le Vroedschap, considérant ce qu'il a écrit à ce sujet, trouverait qu'avec la défense légitime de son honneur, il avait particulièrement cherché à procurer le bien commun et à assurer la dignité de ladite Ville et Académie. Laquelle missive ayant été d'abord lue et examinée par MM. du Vroedschap, leurs Exc. l'ont fait voir et examiner, comme de raison, avec les deux autres visées dans la publication préalable, par leurs Exc. Commissaires et autres personnes impartiales, du rapport desquels il s'ensuit que ledit Des Cartes se plaint à tort d'avoir été offensé au plus haut point par D. Voetius, puisqu'il n'en produit pas la moindre preuve, mais seulement tire des conséquences de fausses présuppositions, et fonde sur des conjectures incertaines et des présomptions erronées son accusation contre D. Voetius d'être auteur, fauteur, correcteur ou coopérateur de différents écrits, par lesquels ledit Descartes prétend être offensé. D'autre part, il a paru à leurs Exc. être controuvé et nullement véritable que ledit Des Cartes eût contre D. Voetius une cause quelconque de le blesser si énormément dans sa bonne renommée et réputation; que plutôt il lui a plu d'agir à la façon des Jésuites, dont on sait qu'il a été l'élève, et qu'il les a toujours grandement révéérés et honorés; qu'il n'a, à l'appui de ses vilaines et méchantes diffamations et injures, apporté aucune preuve que des oui-dire

et faux rapports de téméraires et impudents menteurs, ennemis de ce Gouvernement, de cette Académie et de la Religion réformée. Et vû que l'innocence de D. Voetius susnommé est bien connue dudit Vroedschap et qu'aussi (bien que sans nécessité) elle est affirmée par attestations tant de particuliers que de divers de ses collègues le plus considérés, ainsi est que le même Vroedschap, par les présentes, déclare que les deux lettres précitées ne sont autre chose que des écrits diffamatoires et *famosi libelli*, dans lesquels non seulement ledit D. Voetius est énormément blessé dans sa bonne renommée et réputation, mais aussi l'Académie est intéressée, les Professeurs en particulier sont diffamés et le Gouvernement de cette Ville est vilipendé. A ces causes, il interdit à tous et à chacun, en quelque langue que puissent se trouver les lettres précitées, de les imprimer, apporter, vendre ou distribuer à l'intérieur de cette ville ou sous sa franchise, soit directement ou indirectement, en secret ou publiquement, sous peine de correction arbitraire d'après les circonstances de l'affaire, et sauf réserves de M. l'Officier de la Ville contre ledit Des Cartes pour cause de quelqu'un desdits actes.

LETTRE CCCXX, PAGE 27.

Ligne 7. — La leçon « 8 jours » paraît incompatible avec la teneur de la lettre précédente (voir p. 24, l. 15) du 17 octobre. A cette dernière date, Descartes attend des nouvelles d'Utrecht, et il ne sait certainement point encore que le nom du Prince d'Orange « a calmé toute la tempête ». Il semble donc qu'il faille lire « 3 jours », ce qui, à compter du 21 octobre, indique précisément le 18 comme la date à laquelle Descartes reçut d'Utrecht les nouvelles qu'il attendait et qui le rassurèrent.

CCCXXIV *bis*.

BRASSET A DESCARTES.

[La Haye], 10 novembre 1643.

MINUTE, Bibliothèque Nationale, fr. 17895, f. 375, verso.

*En tête du MS. : « A M. Des Cartes, du 10 N^{bre} 1643. » — Bras-
set, comme secrétaire de l'ambassade de France, était au courant des
démarches de Descartes auprès de l'ambassadeur La Thuillerie.*

Monſieur,

Vous attribuez a faueur ce que ie croy deuoir a voſtre
 merite, & quand vous remarquez le long tems que i'ay
 commencé de le connoiſtre, vous auez grande raiſon de
 5 vous promettre que ie laſcheray, en toutes occaſions, de
 vous faire veoyr des marques reelles de l'eſtimé que i'en
 fay. Celle qui ſ'en eſt présentée depuis quelques iours, me
 desplaist, parce qu'elle vous faſche, & que ceux qui l'ont
 eſmeüe, ne vous laiſſent pas la liberté de vous en demeſler
 10 comme certainement vous pouriez faire avec honneur & a
 leur confuſion. Ils ſe preualent des auantages que le lieu
 où ils ſont & leur condition leur donnent; et prenant la
 maxime de l'ancienne Mere des Republiques, ils reputent
 pour Barbare tout ce qui n'eſt pas de leur nation. M. l'Am-
 15 b(affadeur) trauaille a leur faire connoiſtre que la noſtre
 ne doibt pas eſtre cenſee pour eſtrangere dans leur Eſtat,
 & qu'ils ſe font tort d'en vouloir bannir la vertu qui a
 voulu y prendre avec vous ſa retraite. Souffrez ſans offenſe
 20 euſſent obligé (plus ciuilement neantmoins) a quitter leur
 pays, parce que le noſtre en profiteroit en vous recueil-
 lant avec autant de ioye que ces gens la ont de peine a
 vous veoyr avec des yeux qui ne peuuent ſouffrir la lu-
 miere. Je cedde pourtant a voſtre intereſt, & quand il
 25 ſ'agira ſoit de voſtre inclination ou de voſtre honneur, ie
 ne ſuiuray pas moins, l'vne que ie ſeray touſiours preſt a
 ſeconder l'autre; mais ie crains d'y auoir plus de manque
 de force que de bonne volonté, & la deſſiance que i'en ay
 me fait dire que M. Pallot^a vous a donné l'ombre pour le

a. Sic dans le MS. pour Pollot.

corps, en vous faisant valoir mes foibles offices. Si sa discretion l'eust permis, il auroit deu vous parler de luy mesme; car il est en continuelle & vtile action pour vostre contentement, ne laissant aux autres que bien peu de place pour le seconder. Il m'en a fait cœiourdhuy des ouuertures que i'ay suiuiues; et puisqu'il en est l'autheur, ie luy en laisse le recit. Tant y a, M(onsieur), que soubz l'adveu de M. l'Amb(assadeur), qui prend vn singulier plaisir d'estre a tout quand il y va de vostre faict, i'ay parlé tant a S. A. qu'a tous ceux qui représentent icy la souueraineté d'Vtrecht. Ils m'ont promis, vnanimement & de bonne grace, de trauailler a vn iuste & stable temperament. Ie voudrois bien pouuoir vser d'vn terme qui signifiait quelque chose plus a vostre goust. Mais quoy? L'on dict aussy librement icy pour vostre partie principale^a : Noli tangere Christos meos, que s'il estoit vn euesque sacré. Voyons donc ce que nous en pouuons tirer avec cordes de soye, & croyez que iamais vous n'en aurez tant de satisfaction comme vous en souhaitte...

Descartes remerciera Pollot des démarches dont Brasset lui parle ici (p. 653, l. 29), dans la lettre CCCXXIX, du 17 novembre, p. 50.

LETTRE CCCXXIX, PAGE 51, l. 17.

Les Etats de la Province d'Utrecht se réunirent du 2 au 4 novembre 1643 (du 12 au 14, *nouveau style*), sous la présidence de Jacques Wijck, doyen du chapitre de St Pierre. Le 14 novembre, les deux premiers ordres, « les Chanoines et les Nobles », comme dit Descartes, protestèrent contre un nouveau statut de l'Université, promulgué par le troisième ordre, c'est-à-dire « la Ville », qui donnait une juridiction spéciale au Sénat académique sur tous les membres de l'Université d'Utrecht.

a. Gisbert Voet.

A la suite de cette protestation, les membres du troisième ordre (les délégués de la Ville) déclarèrent que le statut serait retiré, et que la Ville renonçait à la juridiction académique.

Ces renseignements, obligeamment communiqués par le Directeur des Archives d'Utrecht, M. Muller, confirment d'abord la date du 17 novembre pour cette lettre de Descartes, et donnent ensuite l'explication de la ligne 28, en rectifiant la conjecture qui avait été proposée page 53.

LETTRE CCCXXXI, PAGES 56 ET 57.

La mention de cette lettre du 11 décembre 1643, signalée dans la note a, et que Baillet a faite en marge avec celle d'une autre lettre du 1^{er} avril 1644, se rapporte à la première phrase de l'alinéa C. de cette dernière (p. 105).

Les deux livres dont parle Baillet (alinéa A), et qu'il attribue tous deux à Desargues, sont :

1^o La *Perspective adressée aux théoriciens* (Œuvres de Desargues, édit. Poudra, Paris, Leiber, 1864, t. I, p. 437-462), qui est de 1643.

2^o Le traité de la *Manière de graver en taille douce à l'eau forte*, qui n'est point de Desargues, mais d'Abraham Bosse, et ne parut qu'en 1645. Nous avons vu déjà, d'ailleurs, t. III, p. 298-299, Abraham Bosse reprendre des idées de Desargues et les développer tout au long en des traités.

Plus loin (p. 57, alinéa C) Baillet parle d'une belle question de géométrie, reçue de la part de Roberval, avec figure et démonstration. Ce pouvait être, — soit la construction du cylindre de surface maxima, inscrit dans une sphère donnée, qui fut proposée à Fermat par Carcavi en novembre 1642 (*Œuvres de Fermat*, t. II, p. 243); — soit la démonstration de l'égalité des arcs de la spirale d'Archimède à des arcs de parabole, démonstration dont Fermat fut informé par Mersenne en février 1643 (*Ib.*, t. II, p. 252); — soit enfin le paradoxe de Torricelli (voir ci-dessus p. 557, *éclaircissement*).

LETTRE CCCXXXVI, PAGE 77, l. 25, ET PAGE 78, l. 5.

Voici quelques renseignements sur ces thèses de Heereboord, dont parle Descartes. D'abord les thèses *de formis substantialibus* ont été soutenues à Leyde, le 18 juillet 1643. A deux reprises, Revius, dans un pamphlet contre Heereboord (*Statera Philosophiæ Cartesianæ etc.*, Auctore Jacobo Revio, Lugd. Batav., P. Leffen, 1650) les cite en ces termes :

1^o « ... Sufficiens mihi pauca ex iis quæ ipse Heerebortius, *pro substantialibus formis*, disseruit, Disp. habita Lugd. Bat. 18 Julii anno

» 1643. Ubi rationibus Philosophicis selectioribus allatis, in fine hæc sub-
 » jicit : *Addamus et hoc argumentum, quod ex adversariorum concessione*
 » *procedit. Concedunt animam rationalem esse formam substantialem*
 » *hominis (nam materiales formas substantiales tantum negant); ex eo*
 » *probo etiam alias dari præter eam. Si concedatur, ut concedi debet, et*
 » *est verissimum, animam rationalem esse formam hominis substantialem,*
 » *sequitur dari subjectum aliquod aptum informari actu substantiali, et*
 » *consequenter imperfectum in genere substantiæ: debet enim esse sub-*
 » *jectum quod perficiatur ab hac forma et hoc actu substantiali. Hoc sub-*
 » *jectum non est proprium hominis, quia ante generationem hominis*
 » *præsupponitur, post corruptionem relinquitur; sequitur ergo subjectum*
 » *illud reperiri in omnibus substantiis naturalibus, quia homo ex qualibet*
 » *substantia ut principio materiali generari, et in quamlibet substantiam*
 » *ut principium materiale resolvi potest, quod in ipsa corruptione mani-*
 » *festum est. Ex quo sequitur, substantias omnes naturales constare ex*
 » *subjecto imperfecto atque indifferente, simul et forma perficiente;*
 » *neque enim ulla dari potest ratio, cur subjectum alibi potius esse possit*
 » *sine actu, quàm in homine. Ac proinde, cum subjectum ab alio actu per-*
 » *fici possit, quàm qui hominem constituit, sequitur dari quoque alias*
 » *formas substantiales, quàm animam rationalem. Atque hinc apparet,*
 » *quàm nihili sit responsio illa, quum continuo clamant, formam huma-*
 » *nam se excipere, et tantum de materialibus loqui; nam ab illa ad has,*
 » *ut vides, argumentatur hic auctor, ac, in ratione formæ essentialis et*
 » *informationis eandem utrarumque rationem esse agnoscit. » (Revii Sta-*
 » *tera, etc., p. 87-89.)*

2° « Tertius loquendi modus totum hujus doctrinæ secretum aperit.
 » Palam enim profitetur *animam humanam non esse formam infor-*
 » *mantem*. Invenitur hoc apud Heereboortium, Disp. habita Anno 1643,
 » 19 Decemb. Thes. 6. Imo ibidem *negatur* eam esse *formam hominis:*
 » talem nimirum quæ apud peripateticos in usu est. Disp. eodem anno
 » habita 13 Julii Thes. 9, *quasdam conditiones formæ informantis;*
 » *quasdam assistentis habere dicitur*. Disp. habita Anno 1645, 17 Jun.
 » Corol. 2, *Non recte (anima rationalis) dicitur informans, pejus assistens,*
 » *optime media inter utramque*. Alia habita mense Maio, Thes. 3, 4, 5,
 » (anima rationalis) *est forma hominis, nec assistens, nec informans, sed*
 » *mediæ naturæ ac conditionis inter utramque*. Ubi possem quærere,
 » quænam sit illa forma informans, inter quam et assistentem media sit
 » anima humana? nam nullam formam informantem præter hanc animam
 » agnoscit Cartesius... » (*Ib.*, p. 173-174.)

Quant aux autres thèses plus récentes, dont parle aussi Descartes, ne seraient-ce point celles qui ont été soutenues le 19 déc. 1643, et dont Revius parle déjà dans le passage précédent? Il en est aussi question, (pêle-mêle avec d'autres d'ailleurs), dans ce qui suit :

« Habemus ergo duas rationes Cartesianas pro immortalitate animæ.

» Ex quarum priore sequitur etiam brutorum animas, ex posteriore,
 » etiam corpora humana esse immortalia. Judicabit, opinor, prudens
 » lector, quanto consultius illi fuisset inhæreere eis quæ circa hoc argu-
 » mentum ab aliis doctissimis viris pridem disputata fuere, quam ut illis
 » rejectis tam scioli dignas nugas substituere. Videat Cartesius inter innu-
 » meros alios præceptores suos Jesuitas, CONIMBRICENSES *tractat. de anima*
 » *separata*, Disp. I, art. 3; LEON. LESSIUM, *de Provid. Numinis et immort.*
 » *anim.* lib. 2; ANT. SIRMONDUM *de eadem adversus Pomponatium et asse-*
 » *clas.* Quibus addere poterit Tractatum FORTUNII LICETI de eadem
 » quæstione. Sin ad tam multa evolvenda ei otium non suppetit (ut homo
 » negotiosus est), discat saltem à discipulo suo Heereboortio, qui præci-
 » pua suis disputationibus inseruit, verbi gratia, Disp. habita Anno 1642,
 » m. Jul. thes. 5; Anno 1643, 19 dec. thes. 4; Anno 1644, 21 Mart. th. 2;
 » Anno 1646, in Martio per totum; Anno 1647, 2 Nov. quæst. 2, et nisi
 » eum sui admiratio et aliorum contemptus prorsus excæcaverint, iis quæ
 » ipse commentus est, multo veriora ac solidiora est reperturus. » (*Ib.*,
 p. 38-39.)

LETTRE CCCXXXIX, PAGES 84-85.

Prolégomène. — Il y a cependant quelque vraisemblance pour que nous ayons ici la *longue lettre latine* (ci-avant, p. 80, l. 9) envoyée à Pollot le 15 janvier, et non pas le *mot de requeste* (p. 82, l. 6), envoyé le 22 janvier. Ce *mot*, qui ne portait point de suscription, n'a dû être qu'une courte lettre, toute de forme, et qui, si elle fut réellement adressée, soit au Sénat Académique de Groningue, soit aux Etats de la Province, avec la lettre de l'Ambassadeur de France, ne fut pas conservée, parce qu'elle n'avait pas d'intérêt pour le fonds, à côté de la *longue lettre latine*.

Si cette conjecture est exacte, la note de la page 82 serait à supprimer. Quant à la note *b* de la page 80, il ne semblerait pas que le 15 janvier Descartes ait envoyé à Pollot aucune lettre pour les Etats de Groningue; mais en dehors d'Aldringa, Descartes a très bien pu et même dû écrire à M. de la Thuillerie une lettre particulière en français.

LETTRE CCCXLII, PAGES 99-100.

Voici la traduction de cette lettre :

« Monsieur,

» Son Altesse désire parler et conférer avec vous sur certaine délimita-
 » tion de grande importance, à l'égard de laquelle il s'est élevé quelques

CORRESPONDANCE. IV.

83



» disputes entre elle et le Comté de Hollande. C'est pourquoi elle aime-
 » rait bien vous voir faire dans ce but un tour par ici, si les circonstances
 » vous le permettent. Voilà ce que je suis chargé de vous écrire, réservant
 » le reste jusqu'à votre arrivée. »

» Je demeure,

» Monsieur,

» Votre tout dévoué serviteur,

» L. BUYSERO,

» La Haye, le 8 mars 1644.

» Monsieur,

» Monsieur de Cartes. »

LETTRE CCCXLIII, PAGE 102.

Voici sans doute les vers envoyés par Huygens à Descartes, le 14 mars 1644. Ils furent imprimés, peu de temps après, dans l'ouvrage suivant : *Constantini HUGENII, Equit., Toparchæ Zulichemii etc., principi Auriaco à Consil. et secretis, Momenta desultoria. Poematum libri XI.* (Edente Caspare Barlæo, Lugd. Batav., typis Bonaventuræ et Abrahami Elzevirii, 1644, in-8.) Un acte sous seing privé, par lequel les imprimeurs se désistent de leur privilège, en faveur de Huygens, est daté de La Haye, 17 mai 1644. Huygens, qui avait eu connaissance des *Principes*, avant que l'impression n'en fût terminée, les célébrait en ces termes :

« *In RENATI CARTESII Principia Philosophiæ.* »

- « Nullus erat toto Naturæ vultus in Orbe :
 » Improba formosam larva tegebat anum.
 » Nativi figmenta vicem fraudesque disertæ
 » Implebant : unus gratia fucus erat.
 » Ut sub nocte diem frustra, sub nube nefanda
 » Quæreret Ixion Orbis ubique Deam.
 » Personam capiti sacræ generosa parentis
 » Abstulit Heroïs dextera Cartesii.
 » Jamque, Dionæos partus agitante Renato,
 » Prodit ab errorum Diva renata mari.
 » Osque humerosque Deæ similis stat nuda, novique
 » Floris et intactæ Virginis instar habet.
 » Sic meruit veri vindex audire novator,
 » Mome ! novatorem fecit Aristotelem. »

(*Epigram. lib. VI. 1644. p. 202-203.*)

Ces vers sont les seuls que l'on trouve en l'honneur de Descartes, dans la première édition des *Momenta desultoria* (1644). Ils lui furent envoyés au cours de l'impression. En effet, le 16 avril suivant, Henricus Bruno, le secrétaire de Huygens et le précepteur de ses enfants, annonçait à celui-ci où l'on en était : « hodie alteram probam libri sexti exspectamus » (le livre VI contient précisément les vers sur les *Principia Philosophiæ*). Et le 23 juin, Bruno envoyait à Huygens, qui était en campagne avec l'armée, les premiers exemplaires. Il ajoutait : « Exspecto dum placeat de pretio ac distributione reliquorum ad me scribere. » (*Œuvres complètes de Christiaan Huygens*, La Haye, 1888, t. I, p. 555 et 556.) Nous donnerons la réponse de Descartes à Bruno, lorsque celui-ci lui fit remettre le volume des *Momenta desultoria*, lettre CCCLXI bis ci-après, p. 661.

LETTRE CCCXLVII, PAGE 120, LIGNE 24.

Descartes a-t-il visité, en effet, son ancien collège de la Flèche, où se trouvaient en 1644 le P. Mesland (voir ci-après *addition* à la lettre CDXVII) et le P. Grandamy ? On n'en a pas de preuves certaines. Baillet dit simplement ceci, t. I. p. 33, *Vie de Mons. Des-Cartes* : « Il n'a point » fait de voyage en France, après en avoir quitté le séjour, qu'il ne leur » ait rendu (à ses maîtres) ses devoirs par de fréquentes visites, et qu'il ne » se soit détourné du grand chemin de Rennes, pour retourner à la » Flèche faire honneur à son éducation, et recueillir ses anciennes con- » noissances. » Mais dans les trois voyages que Descartes fit en France (1644, 1647 et 1648), il ne paraît pas, lors du troisième, avoir quitté Paris, et Baillet, qui le suit pas à pas en 1647 et en 1644, ne mentionne aucun détour ni arrêt à la Flèche. Et même, en 1644, le P. Mesland semble bien avoir envoyé, le 22 octobre, les objections que Descartes demandait dans la lettre du 2 mai, et qui auraient dû lui être remises de la main à la main à la Flèche même entre juillet et septembre, s'il s'y était arrêté.

LETTRE CCCLI, PAGE 128, *fin*.

Dans le *Journal du Congrès de Munster*, par FRANÇOIS OGIER, aumônier du comte d'Avaux, 1643-1647 (publié par Auguste Boppe, 1 vol. in-8, Paris, Plon, 1893), Ogier raconte qu'on s'arrêta à l'aller en Hollande, du 11 novembre 1643 au 16 mars 1644, et qu'à une date qu'il ne précise point, mais qui, d'après le contexte, ne peut être qu'en décembre 1643, il vit Descartes à La Haye.

« Le . . . M. Descartes vint voir Son Excellence (*c'est-à-dire le comte d'Avaux*), et dina avec lui; je fis connoissance avec lui, et il me dit le

» sujet de sa dispute avec le ministre Voétius d'Utrecht. Je vois qu'il ne
 » fait pas beaucoup d'état de M^{lle} de Schurman ; aussi est-elle fort amie,
 » à ce qu'on m'a dit, de ce ministre. » (Page 37.)

Et plus loin, pendant le séjour d'Ogier à Munster, on trouve ceci :

« Le 18 (sept. 1644), je reçus lettre de M. Descartes, et trois de ses
 » livres, dont il me prioit de présenter les deux à MM. nos Plénipoten-
 » tiaires (*les comtes d'Avaux et de Servien*), ce que je fis. Sa lettre est
 » datée de Paris ; ses livres imprimés à Amsterdam, et envoyés de La
 » Haye par M. Brasset. Je lui fis réponse le 24. » (Page 87-88.)

Dans un appendice, l'éditeur mentionne, en effet, d'après une liste
 manuscrite de lettres d'Ogier à divers correspondants : « Descartes, 1. »
 (Page 230.)

Nous ne connaissons ni la lettre d'envoi de Descartes à Ogier, datée de
 Paris, juillet 1644, ni la lettre de remerciement d'Ogier à Descartes, datée
 de Munster, 24 sept. 1644.

LETTRE CCCLIX, PAGE 144, *éclaircissement.*

Baillet rapporte à ce voyage de 1644 une singulière confidence, que
 Descartes fit à Clerselier au sujet de sa fille Francine, née à Deventer,
 le 19 juillet 1635, et « conçue à Amsterdam le Dimanche XV d'Oc-
 » tobre de l'an 1634, [*en marge* : Apostille MS. de la main de Desc.
 » etc.]. » Elle mourut à Amersfort le 7 sept. 1640. (*Vie de Mons. Des-*
Cartes, II, 89-90.) Or Baillet ne croit pas à un « prétendu mariage
 » avec la mère de la petite Francine. Il me paroît si clandestin », dit-il,
 » que toute la bonne volonté des Canonistes les plus subtils ne réussiroit
 » pas à le bien distinguer d'un concubinage. Et il est à craindre que
 » M. Descartes n'ait fourni, dans le fonds de sa prétenduë solitude, de
 » quoi prouver aux solitaires de sa sorte que toute vie cachée n'est pas
 » toujours innocente. Mais, si les envieux de Monsieur Descartes sont
 » venus à bout de me persuader qu'il s'est fait une brèche à cette intégrité
 » de vie dont il honoroit sa solitude et la profession de sa philosophie, il
 » est juste qu'ils rentrent avec moi dans les sentimens d'équité à son
 » égard, et qu'ils reconnoissent qu'il s'est relevé promptement de sa
 » chute, et qu'il a rétabli son célibat dans sa première perfection, avant
 » même qu'il eût acquis la qualité de père. C'est un témoignage dû à la
 » sincérité de M. Clerselier, à qui M. Descartes déclara, durant son
 » voyage de Paris en 1644, [*en marge* : Relat. MS. de Clersel.], qu'il y
 » avoit *prés de dix ans* que Dieu l'avoit retiré de ce dangereux engage-
 » ment ; que, par une continuation de la même grâce, il l'avoit préservé
 » jusque-là de la récidive ; et qu'il espéroit de sa miséricorde qu'elle ne
 » l'abandonneroit point jusqu'à la mort. C'est ce que nulle considération
 » que celle d'une confiance sans réserve ne l'obligeoit de découvrir à

» M. Clerselier; et jamais le public n'auroit sçu cette circonstance humiliante de sa vie, s'il n'en avoit fait luy-même une confession publique, en écrivant l'histoire de sa Francine sur la première feuille d'un livre qui devoit être lû de plusieurs. » (BAILLET, II, 91.)

Cette « histoire de Francine » n'a d'ailleurs pas été retrouvée.

CCCLXI *bis*.

DESCARTES A BRUNO.

[Egmond, novembre 1644.]

Tiré de HUYGENS, *Momenta desultoria* (2^e édit., 1655),
p. 47 des *Rescripta de Momentis* (non paginé).

Les personnages de marque à qui Huygens avait envoyé ses Momenta desultoria, en 1644, lui répondirent, à lui-même (ou à Henricus Bruno, qui avait fait les envois), par des lettres de remerciements. Ces réponses furent publiées, au nombre de trente-neuf, dans la seconde édition (Hagæ-Comitum, CIDIDCEV), sous ce titre général: « Rescripta de Momentis, ordine quo perlata fuerunt. » D'après cette indication, la réponse de Descartes n'étant point datée, mais se trouvant entre des lettres du 13 et du 20 juillet, avant elle, du 6 et du 24 après, on est tenté d'abord de la placer à cette date. Mais le texte s'y oppose: Descartes ne reçut le volume qu'à La Haye, à son retour de France; or nous savons (ci-avant p. 147) que, le 8 novembre, il était à Calais, sur le point de s'embarquer, et que, le 18 novembre, une lettre lui fut adressée d'Utrecht à Egmond, où il était aussitôt rentré (p. 148). Sa réponse à Bruno aurait donc été envoyée d'Egmond, dans le courant de novembre 1644.

R. Des Cartes H. Brunoni

S. P.

Librum Domini de Zulichem, quem in Galliam
mihi miserat, Hagæ primùm redux accepi, & quidem
5 illâ ipsâ horâ quâ inde discedens huc festinabam:
quæ una ratio fuit cur prius tibi gratias ob tantum

munus, & mihi tam acceptum, non egerim. Multos autem ejus verfus ab eo tempore pervolvi; sed quamvis Momenta tantum defultoria effe dicantur, non tamen momentaneâ lectione omnia eorum acumina, omnes fales, omnesque elegantias detegi posse per-
 5
 ſpexi, quin potius admodum attentâ & curioſâ opus effe inſpectione; nihilque magis miror quàm quòd Vir in feriis & tædioſis negotiis tam affiduè occupatus, tam amœnas & faciles cogitationes habere interim
 10
 potuerit, ac in tam brevibus & interruptis momentis ea ſcribere quæ multorum annorum gratæ atque utili lectioni ſufficiant. Vale.

Parmi les réponses à Huygens, publiées ſeulement en 1655, il en eſt deux autres qui nous intéreſſent, celle de Heereboord et celle de Merſenne.

Heereboord répondit le 24 juillet 1644 à Huygens lui-même (*Reſcripta de Momentis*, p. 50). Voici un paſſage de ſa réponse :

« ... Legi, perlegi, Deſultoria tua Momenta, deſultoriis horarum momentis. Quid dicam ? Hugenius totus is ingenium eſt. Ego nunc verſor
 » in virorum maximi Renati des Cartes Philoſophiæ principiis evol-
 » vendis; et, verum fateor, obſtupesco, ita Naturam univerſam pandi ab
 » hoc Heroë. Gratia ſint Deo noſtro, Patri Luminum, qui tantam hic
 » nobis lucem aſſurgere voluerit, phosphoro Cartesio, pro quo in miera
 » caligine verſati videantur omnes antehac Philoſophi... » Signé :
 « ADRIANUS HEEREBOORD, *Philoſoph. in Acad. Leid. Prof. Ord. et Coll.*
 » *Theol. Sub-Regens.* Lugd. Bat. é Colleg. Ord. 9 Kal. Sext. 1644, Stylo
 » Gregoriano. »

La réponse de Merſenne (*Reſcripta de Momentis*, p. 60) eſt également adreſſée à Huygens. Elle eſt datée dans l'imprimé : « *XX April. 1644,* » et ſe trouve d'ailleurs placée entre deux lettres, du 15 et du 29 août 1644. La date eſt manifeſtement erronée, l'édition de 1644 n'étant pas encore achevée d'imprimer en avril. Faut-il lire : *20 août*, comme les deux lettres voisines l'autoriſent ? Ou même *20 octobre* ? Merſenne parle, en effet, de ſon départ tout proche, qui eut lieu, nous l'avons vu (ci-avant p. 147), après le 28 octobre; et d'autre part, à la date du 30 août (*ib.*, p. 134). Van Zurck demande à Huygens ſ'il ne doit pas envoyer un exemplaire des *Momenta* à Merſenne (ce qui ferait croire que l'envoi n'était pas fait

encore, à moins que Bruno ne s'en fût chargé, comme il avait fait sans doute pour le cardinal Mazarin par exemple, dont la réponse est datée de *Paris, 13 aoust 1644*). Voici la lettre de Mersenne :

« Monsieur,

» J'avoÿ escrit ma dernière lettre pour vous dire Adieu, lors que j'ay
 » receu vostre excellent livre, qui m'a faict recommencer et reprendre de
 » nouvelles brisées, puis que ce present m'y convie, qui contient quasi
 » tout ce qui est dans la nature, et partant pour lequel il me faudroit em-
 » ployer toutes les creatures pour vous. en remercier. Je vous assure que,
 » si j'avois autant de Genie à la Poesie que vous, je mettrois toute la
 » Physique de M. des Cartes en vers, comme Lucrece a faict celle de
 » Democrite, mais avec plus de grace. Car je vous imiterois : c'est à dire
 » j'en ferois une partie en vers Heroiques, d'autres Saphiques, d'autres
 » Iambiques, etc., selon le caprice qui me prendroit. Si tost que je l'eu
 » receu, le S^r de Gastines, le pere, homme de bon esprit, trouva l'epi-
 » gramme gentil à l'ouverture du livre, où vous describez la femme noire
 » sous son voile, et fut ravi, aussy bien que moy, de la préface admirable
 » de M^r Barlæus. Je vous donne à penser, comme je vay devorer et lire et
 » relire tous vos vers, qui ont le sel de Martial et la richesse des odes
 » d'Horace. Au reste, les vers escrits de votre main, au commencement de
 » vostre livre, m'obligent encore plus que tout le livre, puis qu'ils me
 » donnent le droit de vous estimer mon frere, quoy qu'il soit bien plus à
 » propos de renverser et mettre le *maximus* pour vous, que l'on vous
 » donneroit malgré vous, puis que vous y obligez par tant de tiltres. Je
 » croyois y trouver des vers Italiens, Flamens, Grecqs et François,
 » comme l'on m'avoit escrit de la Haye, mais j'ay esté trompé : peut-estre
 » les avez vous faict mettre en un volume separé. Si vostre Muse des-
 » crivoit un siege, un secours, et une prise de ville, je croy que l'on au-
 » roit grand plaisir à la lecture de tels vers. Mais cela est, peut estre, de
 » trop longue haleine. Ne vous forcez en rien, ce qui est plus naturel sera
 » plus beau. M. MERSENNE. *XX April 1644.* »

Mersenne fait allusion, dans sa réponse, à quelques vers que Huygens avoit écrits de sa main en tête de l'exemplaire qu'il lui envoya en 1644. Ces vers furent imprimés en tête de la seconde édition, en 1655, avec d'autres du même genre, sous ce titre : *Momentorum Inscriptiunculæ Autoris*. Ils sont dédiés : *Ad Marinum Mersennum, ordinis Minimorum*, et commencent ainsi :

« Maxime de Minimis, magnum cui litera nomen
 » Lecta, cui majus litera scripta dedit. . . »

Si la première édition des *Momenta desultoria* de Huygens, en 1644, ne contenait qu'une pièce de vers à l'adresse de Descartes, il n'en fut pas de même de la seconde édition, en 1655 : *Momenta desultoria, editio*

altera, multò priore auctior, (Hagæ-Comitum, ex typographiâ Adriani Vlacq.). Elle porte, en effet, comme sous-titre : *Poematum libri XIV*, au lieu de : *libri XI*, et les trois nouveaux livres de poésies sont naturellement postérieurs à l'été de 1644.

Parmi les poésies de 1644-1645, on en trouve une sur le *Cogito, ergo sum*, qui semble dater de la fin de 1644 (p. 331-332 de la 2^e édit.). La voici tout au long :

« *Ad Renatum Cartesium, cujus hoc Axioma*
» *Ego cogito, ergo sum.* »

« Nequit tuus non esse, qui te cogitat,
» Quod es, stupendum veritatis vindicem ;
» Qui verba damnas fraudulentæ commatis,
» Fucum scholarum, fuitiles præstigias
» Inaniarum, splendidas inscitæ
» Larvas, et omnem sæculi histrioniam ;
» Qui rebus instas, qui quod est quid sit doces,
» Non quod videri possit aut pravè solet ;
» Qui sic per imas intimarum partium
» Graderis latebras, ut quod est densissimum
» Patere rari retis instar feceris.
» Quid retis ? angustissimas angustias
» Rei creatæ feceris tuam Stoam,
» Præ quâ Stagiræ sordet ambulatio.
» At sic, Amice, ego cogito, ergo sum

» *Tuus*
» C. H. »

Parmi les poésies de 1648, en voici une encore sur la physique cartésienne (*Ib.* p. 367) :

« *De Physica Cartesiana, quæ corpora in particulas resolvit* »

« Detumeat, cui fortè genas vesica sciendi
» Grammatico tendit torva supercilio ;
» Detumeat, factusque puer, si scire laborat
» Maxima, discat humi repere per minima.
» Ecce novæ fons Grammatices : Oratio constat
» Partibus, at rerum corpora particulis. »

Enfin, parmi les poésies de 1649, se trouvent deux pièces de vers sur un portrait et sur le nom de Descartes, que nous donnerons ci-après, à propos d'une lettre de Schooten à Descartes du 10 mars 1649; et parmi celles de 1650, deux autres sur la mort du philosophe, que nous donnerons également.

LETTRE CCCLXII, PAGE 151, LIGNE 15.

Ce vers, que Descartes cite de mémoire, est tiré de l'ouvrage suivant :

[*Joannis Joviani*] PONTANI *Opera* (Venetiis, in ædibus Aldi Ro[mani] mense augusto M. D. V., petit in-8°, fol. r iii).

Dans le *Meteororum liber*, § *De Cometis*, on lit en effet :

- « Nam memini quondam Icaro de sydere lapsum
- » Squalentem præferre comam, taroque meatu
- » Flectere sub gelidum Boreæ penetrabilis orbem,
- » Hinc rursus præferre caput, cursuque secundo
- » Vertere in occasum, ac laxis insistere habenis,
- » Donec Agenorei sensit fera cornua tauri. . . . »

(Communication due à l'obligeance de M. Léon Dorez, Sous-Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.) La note c de la page 151 est donc erronée.

LETTRE CCCLXVII, PAGE 161.

Dans le prolégomène, au lieu de « lettre CCCLXXIX », lire : CDXVII, p. 344 ci-après.

LETTRE CCCLXVIII, PAGE 175, A.

Le texte reproduit d'après Baillet (II, 247) comme étant de Descartes, est tiré de la lettre à Picot, du 17 février 1645, ci-avant p. 181, l. 3 à 7.

LETTRE CCCLXXXIII, PAGE 232, éclaircissement.

Un document espagnol de 1650, qui relate les services de Friquet, est favorable à l'une et à l'autre interprétation. On y lit, en effet : « Juan Friquet natural de la villa de Dola en el Condado de Borgoña. . . » Et un peu plus loin : « . . . para concurrir con el deputado de V. Mag^d por el » *circulo de Borgoña*. » (Voir *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas*, par A. Waddington, Paris, Masson, 1895, t. I, p. 437-438.)

Encore aujourd'hui, dans certaines petites places de notre frontière de l'Est, par exemple Rocroi et Mouzon, la porte, ou l'ancienne porte, qui regarde la Belgique, s'appelle *porte de Bourgogne*.

Ce fut Maximilien, qui eut l'idée en 1512 de réunir en un *Cercle de Bourgogne* les dix-sept provinces des Pays-Bas (Hollande et Belgique actuelles). Mais le projet ne se réalisa que sous Charles-Quint en 1548 et 1549, et la Franche-Comté fut dès lors comprise dans le même Cercle. Sous le règne de Philippe II, les sept provinces septentrionales des Pays-Bas proclamèrent leur indépendance le 26 juillet 1581. Celles du Sud devinrent les Pays-Bas espagnols, puis en 1713 les Pays-Bas autrichiens. Mais en principe le Cercle de Bourgogne ainsi réduit n'en continua pas moins de subsister jusqu'à la Révolution; il ne disparut complètement qu'en 1797, lorsque le traité de Campo-Formio le réunit à la France.

LETTRE CCCXCII, PAGE 251.

L'existence de cette copie MS. et de six autres encore (lettres CCCXCVII, CCCXCIX, CDI, CDIII, CDVII, CDXI ci-après, pp. 263, 271, 280, 290, 304, 330), au Staats-Archiv de Marbourg, fut signalée, en 1894, dans l'*Archiv für Geschichte der Philosophie*, B^d VII, s. 516, par une note de Johannes Kretschmar. Ces sept copies se trouvent parmi les papiers de Johann Caspar von Dörnberg, ministre de Hesse, mort en 1680. Dörnberg eut à traiter des affaires délicates à Heidelberg avec Charles-Louis, électeur palatin, lorsque la femme de celui-ci, Charlotte de Hesse, se sépara de son mari et se retira chez ses proches. D'ailleurs il vit lui-même la princesse Elisabeth à Cassel, où elle demeura jusqu'à ce qu'elle devînt abbesse de Herford (27 mars 1667). On lit, en effet, dans la *Vie de Mons. Des-Cartes* :

« La paix de l'Allemagne heureusement conclüe à Munster ayant
 » rétabli tout le monde dans ses Etats, nôtre Princesse alla demeurer
 » à Heidelberg avec l'Electeur Charles-Louis son frère. Elle y passa
 » quelques années, jusqu'à ce que la mes-intelligence qui se mit entre ce
 » Prince et l'Electrice sa femme, Charlotte de Hesse, vint à rompre leur
 » ménage et leur société conjugale. La broüillerie étant montée jusqu'au
 » point de les rendre insupportables l'un à l'autre, l'Electrice, sous pré-
 » texte d'une partie de chasse, se retira à Cassel chez le Lantgrave son
 » frère, par le moyen de plusieurs relais qui avoient été disposez à cét
 » effet, et elle ne revint à Heidelberg qu'après la mort de son mari, arrivée
 » le 6/16 Septembre 1680. La Princesse Elisabeth s'étant jettée dans le
 » parti de sa belle-sœur contre celui de l'Electeur son frère, elle fut obligée
 » de se retirer ensuite du Palatinat, et prit aussi la route de Cassel... La
 » Princesse Elisabeth passa plusieurs années à Cassel, de la manière du

» monde la plus douce et la plus agréable qu'elle eût pû souhaiter, avec
 » l'Electrice sa belle-sœur et son amie intime, qui étoit sœur du Lant-
 » grave Guillaume, et avec son ancienne élève, sœur de l'Electeur de
 » Brandebourg (*Hedwige-Sophie*), qui étoit devenue la femme du Lant-
 » grave (*en 1649*), et qui par ses vertus morales faisoit les délices de la
 » Cour et des peuples du Lantgraviat de Hesse. »

(BAILLET, II, 234-235.)

Chose curieuse, à la Bibliothèque royale de Hanovre, d'autres copies des sept mêmes lettres de Descartes à Elisabeth ont été récemment découvertes (mars 1900) par Walther Arnsperger, privat-docent à l'Université de Heidelberg, occupé à des recherches sur les papiers de Leibniz. Ces copies semblent avoir été entre les mains de celui-ci. Comme celles de Marbourg, elles ajoutent les dates, plus le *post-scriptum* de la lettre CDIII, p. 296, et quelques variantes insignifiantes au texte imprimé par Clerselier. D'ailleurs, nous verrons plus loin, lettre du 20 novembre 1647, à Elisabeth, que Descartes avait fait lui-même un paquet de ces sept lettres, en les numérotant, ce qui explique qu'elles ont été copiées séparément, et que ce sont aussi les sept premières que Clerselier ait imprimées, des lettres de Descartes à Elisabeth.

LETTRE CDXII, PAGE 337, *éclaircissement*.

Le 5 novembre 1645 est la date du mariage de Marie de Gonzague avec le roi de Pologne, Wladislas VII. Sa sœur, Anne de Gonzague, avait épousé le prince palatin Edouard, le 24 avril 1645. Ce mariage fit scandale en Hollande, comme en témoignent les deux pamphlets du 11 et du 22 juin. On l'avait tenu secret quelque temps, ainsi que l'abjuration du prince, laquelle ne devint publique qu'en novembre, d'après la lettre de Conrart, et c'est ce qui indigna sa sœur, la princesse Elisabeth. Tout d'abord, avant l'abjuration, le scandale n'avait pas été moindre en France; le 6 mai 1645, Mazarin écrivait à Condé :

« Dernierement, sur quelque vent que l'on eust du mariage du prince
 » palatin avec Madame la princesse Anne, la Reyne y envoya M. de
 » Brienne pour s'en esclaircir avec elle; elle luy respondit qu'il n'estoit
 » point faict et qu'elle sçavoit bien le respect qu'elle devoit à Sa Majesté,
 » à laquelle, outre les obligations d'une personne de sa condition, elle en
 » avoit une particuliere pour l'honneur qu'elle a d'estre sa filleule. Depuis
 » on a sceu certainement que le mariage estoit faict. Sur quoy Sa Majesté,
 » considerant son desaveu, son manquement de respect et d'obeissance,
 » et combien il peut prejudicier, si on le dissimuloit, que ce prince est
 » estrange et huguenot, luy a envoyé commander de ne point sortir de sa

» maison, et audit prince de sortir du royaume. » (*Lettres du Cardinal Mazarin*, t. II, p. 155, Paris, Imprimerie nationale, 1879.)

LETTRES CDXIII ET CDXX, PAGES 338 ET 357.

Voici comment un peu plus tard, en 1650, un adversaire de Descartes, Revius, racontait la chose, dans un pamphlet contre Heereboord, *Statera Philos. Cartes.* :

« [Gassendus], quod se in Responsionibus ejus nec pro amico nec pro
 » philosopho exceptum esse animadverteret, reposuit ei opus illud æter-
 » nitate dignissimum, cui titulus est : *Disquisitio Metaphysica, seu dubi-*
 » *tationes et instantiæ, adversus Renati Cartesii Metaphysicam et Res-*
 » *ponsa* ; in quo cum Cartesius dogmata sua ita exossata et exartuata
 » videret, ut nullum eis remedium inveniret, in eam rabiem exarsit, ut
 » versione Meditationum suarum Gallica et illius objecta et sua responsa
 » jusserit ejici. Idque typographus jam fecerat, et quartis objectionibus ac
 » responsis subjunxerat sextas, omissis Gassendianis quæ quintæ erant ;
 » quod cum interpreti durum videretur, eo quod objectiones illæ (ut ipse
 » loquitur) *prodissent è calamo viri magnæ ob eruditionem celebritatis,*
 » *neve censeretur eas omissas velle Cartesius, propterea quod ad eas non*
 » *haberet quod reponeret ; ad hæc, ne privaretur lector maxima libri*
 » *parte, et versio semiplena ei fuisset obtrusa ; item, ne quis putaret viros*
 » *adeo bene institutos (Cartesium et Gassendum) capaces esse simultatis*
 » *etc.*, contrarium ei quod Cartesius jusserat fecit, et objectiones Gas-
 » sendi, cum suo ordine legi non possent, inversa serie, quintas videlicet
 » post sextas, curavit excudi. Hic, ne ludibrium nasuto lectori deberet
 » Cartesius, si tam celebres Gassendi instantias tacitus præteriret, ac nihil
 » eis opponeret, Epistolam Gallicam edidit, quæ tribus pagellis com-
 » prehendi posset, qua refellere videri vult, non ipsum Gassendum, sed
 » nonnulla ex ejus opere ab alio excerpta. Atque hæc est (si Dis placet)
 » responsio illa Cartesii, de qua ἀποτόμως Heereboortius : *Responsum est*
 » *Gallice*. At scin quomodo responsum ? ita videlicet ut quidam honoris
 » causa amico respondebat :

« *ne petas*

» *Me velle respondere, non enim audeo,*

» *Hocque est respondere : Non respondeo.* »

(REVIUS, *Statera Philos. Cartes.*, Leyde, 1650, p. 185-186.)

Voir déjà les intentions de Descartes dans une lettre de Rivet à Mersenne, 28 mars 1644, ci-avant, p. 110, *éclaircissement*.

LETTRE CDXVII, PAGE 344.

Voici, pour confirmer la date de cette lettre, quelques renseignements sur le P. Mesland, communiqués obligeamment par le P. Hamy, puis par le P. Chérot, à la demande de M. l'abbé Lévesque, bibliothécaire de Saint-Sulpice.

Le P. Denis Mesland (qu'il ne faut point confondre avec Pierre Mesland, le seul dont il est question dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, et qui mourut d'ailleurs en 1639), naquit à Orléans le 3 (ou le 30) mars 1615. Il entra comme novice dans la Compagnie le 12 novembre 1630. L'emploi de son temps est ainsi indiqué pour les années scolaires de 1641 à 1646 :

« P. Dionysius Mesland Flexiæ studebat theologiæ 1641-1642, anno » primo ; 1642-3, anno secundo ; 1643-4, anno tertio ; 1644-5, anno » quarto. Ad finem anni 1645 adscriptus est Missioni Martinique, quod » confirmatur ex eo quod anno 1645-6 in catalogo annuo non amplius in » provincia ejus nomen habetur. »

Il fit profession des quatre vœux à la Martinique, le 25 avril 1649. En 1661, un document indique qu'il avait quatorze ans de vie active dans les missions, ce qui reporte à la fin de 1646 les débuts de cette vie. Il se serait donc embarqué au cours de l'année 1646, et il aurait reçu avis de sa destination en octobre 1645, avant l'ouverture de l'année scolaire. Il mourut à Santa-Fé, dans la Nouvelle-Grenade, le 18 janvier 1672 (ou 1674?).

Donc la lettre CDXVII serait bien de la fin de 1645 ou du commencement de 1646, le P. Mesland ayant reçu avis en octobre 1645 qu'il allait partir pour les missions, et ayant aussitôt envoyé ses adieux à Descartes.

LETTRE CDXXX, PAGE 397.

Une autre copie de cette même lettre se trouve à la Bibliothèque nationale, MS. lat. n. a. 1637, *Lettres à Gassendi*, vol. I, pag. 128, avec cette note :

« Hæc Epistola fuit scripta ad R. P. Mersennum, non autem ad Gas- » sendum, cujus autographum propria Cartesii manu scriptum est apud » D. Clersellier, qui eam cum aliis eiusdem Cartesii epistolis typis man- » dari curabit. »

LETTRE CDXXXI, PAGE 404, LIGNES 2-3.

Sur ce traité du prince palatin Philippe avec la république de Venise, voir ci-après quelques détails dans l'*éclaircissement* de la lettre CDXLI.

LETTRE CDXXXIX, PAGE 440.

On lit dans une lettre de Brassset à Chanut, écrite de La Haye, le 29 mai 1646 :

« J'ay receu, Monsieur, celle qui vous a pleu m'escire le 5^e avec la »
 » lettre pour M. des Cartes, que ie luy feray tantost tenir, et seray rauy »
 » que mon entremise puisse seruir de quelque chose a vn si doux et »
 » agreable commerce. » (*Bibl. Nat., MS. fr. 17898, f. 338 verso.*)

L'ordre des lettres est donc le suivant : 1^o Descartes à Chanut, 6 mars 1646 (p. 376 ci-avant) ; 2^o Chanut à Descartes, 5 mai (lettre perdue) ; 3^o Descartes à Chanut (15 juin).

LETTRE CDXLI, PAGE 452, *éclaircissement*.

Sur le meurtre ou plutôt l'assassinat de l'Espinay, le 20 juin 1646, outre les documents cités en *éclaircissement*, p. 449-452, voici un témoignage tout à fait contemporain. Il est tiré des lettres inédites de Brassset, secrétaire de l'ambassade de France à La Haye.

1^o Brassset à MM. de La Haye et de Grémontville, 20 juin 1646 :

« ...Je vous diray qu'enfin ils (*les Estats*) ont consenty au passage des »
 » troupes que M. le Pr(ince) Palatin Philippe doit leuer a Hambourg »
 » pour le seruice de la Republique de Venize, avec assurance d'en pou- »
 » voir aussi faire dans ce pays... » (*Bibl. Nat., MS. fr. 17898, f. 383 verso.*)

Ceci donne l'explication du traité conclu entre le prince Philippe et la république de Venise, dont Elisabeth avait parlé dans la lettre CDXXXI, p. 404, l. 2-3. Il s'agissait, ce semble, comme on le verra plus loin, d'un régiment qu'aurait commandé le prince Palatin, dans une guerre faite aux Turcs par la Pologne et Venise réunies. L'affaire aurait été négociée par le plénipotentiaire vénitien au congrès de Munster, l'ambassadeur Contarini. Voir ci-après n^o 9.

2° Brasset à MM. de Sabran, de Brégy, Chanut, de Meulles et Hennequin, 21 juin 1646 :

« Il se passa hier icy vne action qui a despleu a tout le monde, vn des
 » plus honnestes et braues gentilhommes des troupes françoyses ayant
 » esté malheureusement tué en plaine rüe de plusieurs mains. L'on s'es-
 » tonne que M. le Pr(ince) Philippe Palatin ayt voulu estre du nombre.
 » Je ne scaurois vous dire la cause d'vn tel mouuement; mais ceux qui
 » reuerent et ont a cœur l'honneur de cette maison, sont desplaisans que
 » l'affaire se soit passee de la sorte. Les grands ont des sentimens que
 » tous ne sont pas capables de comprendre. » (*Ib.*, *f.* 384.)

3° A M. de Saumaise, 23 juin 1646 :

« ... Vous sçavez la belle affaire qui se passa auant hier. Je plains les
 » desplaisirs d'vne maison desia assez affligée, et regrette le malheureux
 » sort d'vn des plus honnestes gentilhommes qui fussent icy de nostre
 » nation. I'en apprehende les suittes, si le temps n'estanche vn sang qui
 » crye vengeance. » (*Ib.*, *f.* 384, *verso.*)

3° *bis* A M. Boulanger, 22 juin 1646 :

« Il s'est passé icy ieudy dernier vne estrange action, en la personne de
 » M. de l'Espinay, tué miserablement de plusieurs mains en plaine rüe et
 » en plain iour. Il y a beaucoup de choses a dire la dessus, que le papier
 » ne peut souffrir, ce qui touche les grands estant tousiours delicat. Reste
 » que c'est vn surcroist d'affliction pour vne maison desia accablee de
 » diuerses autres. » (*Ib.*, *f.* 385.)

4° A. M. Grémontville, 27 juin 1646 :

« Tandis que ie vous escriuois, il y a huict iours, et vous parlois de la
 » leuee de M. le Pr. Philippe Palatin pour la Republique de Venize, il
 » se trouuoit engagé dans vne action que tous ceux qui honorent sa mai-
 » son voudroient bien n'auoir point esté commise. Il en a cousté la vie a
 » M. de l'Espinay, capitaine et maior du Regiment de Chastillon, l'vn
 » des plus honnestes gentilhommes françoys que nous ayons icy. Il n'y a
 » point de valeur qui peust resister seule a dix ou douze espees, qui, apres
 » le malheur d'vne cheutte, le percerent de douze coupz, sans que luy eust
 » le moyen de tirer la sienne. Cela s'estant (*faict?*) en plaine rue et en
 » plain iour, le peuple s'en seroit esmeu, sans la prudence du Magistrat,
 » qui mist toute la nuict garde Bourgeoysse aux enuirons de la cour de
 » Bohesme pour la seureté des Dames; car pour le Pr(ince), apres le
 » coup faict, il monta a cheual et tira de longue. » (*Ib.*, *f.* 388 *verso* et
f. 389.)

5° A MM. de la Haye et de Grémontville, 4 juillet 1646 :

« Hier fut proclamé a son de cloche le Prince Philippe et ceux de sa
 » suite qui ont commis la belle action mentionnee en ma precedente. Il

» faudra veoyr quelle suite aura ce commencement de iustice... » (*Ib.*,
f. 394 verso.)

6^o A M. de Morigny, 9 juillet 1646 :

« M. l'Amb^r vient de partir pour aller veoyr ce qu'on veut deuenir
» (*à Breda*). Imaginez vous a cette heure la solitude de la Haye, et com-
» bien i'ay de peine a descourir de mon belueder, quelque lunette d'ap-
» proche que i'y employe, vn homme raisonnable au Verhault (*promé-
» nade de la Haye*). La Royne de Bohesme n'y a esté qu'une seule foys
» depuis ce malheureux iour. Ce matin, l'on a faict la seconde proclama-
» tion a son de cloche contre le Prince Philippe et ses complices, ce sont
» les termes de l'adiournement personnel, et ce ne sera pas aux siecles a
» venir vn petit nota dans la cronique de Hollande, d'y veoyr vn fils de
» Roy presser comme vn autre. Il seroit a desirer que les choses n'en
» fussent point venües a cette extremité, et que chacun eust suiuy de
» meilleurs conseils. » (*Ib.*, f. 396 verso.)

7^o A M. de la Thuillerie, 18 juillet 1646 :

« Je veiz hier vne dame qui se monstre fort estomachée de ce que l'on
» a suspendu les citations commencees contre ceux qui tuerent l'Espinay.
» Je lui diz qu'apparemment l'on portoit respect a la qualité d'un Prince
» de cette naissance ; elle ne demeura pas d'accord de cette exception,
» adioustant qu'au moins la consideration de sa personne ne deuoit pas
» mettre a couuert vn taz de coquins qui auoient si infammement trempé
» leurs mains dans le sang d'un pauvre Gentilhomme innocent. La con-
» clusion fut de vouloir que ie vous en escriuisse, ce que ie fay, Monsieur,
» sans sçauoir a quoy cela peut seruir. » (*Ib.*, f. 411 verso.)

L'ambassadeur La Thuillerie, absent de la Haye, y rentra pour le 7 août, mais en repartit le 1^{er} septembre, et ne parait pas s'être occupé de l'affaire.

8^o A M. Hennequin, 20 juillet 1646 :

« ... Vous deuez auoir par dela M. le Prince Philippe, aprez la belle
» action qu'il a commise icy. Il seroit a desirer qu'il eust priz de meil-
» leurs conseils... » (*Ib.*, f. 413 verso.)

9^o A M. de la Thuillerie, 21 juillet 1646 :

« ... Le Prince Maurice est de retour d'Angleterre, depuis hier au soyr,
» et dict que le Prince Ruppert est allé accompagner en France le Prince
» de Galles. Et quant au Prince Philippe, il a priz la route de Danemark,
» ou il pretend faire sa leuee pour Venise, si tant est qu'elle aille en
» auant ; car ces Messieurs les Venitiens, quelque solidité qui paroisse
» dans leur regime, varient aussy bien que les autres, et ie veoy par les
» lettres que i'ay receues de M. de Bregy, escrites de Varsovie le
» 20 Iuin, que le Roy de Pologne croyt auoir esté trompé et abandonné

» de ces bons seigneurs la dans le dessein de son armement contre le
» Turc. » (*Ib.*, f. 415, verso.)

10° A. M. de Grémontville, 15 août 1646 :

« Quant a ce que vous me demandez de la leuée du Pr(ince) Philippe,
» il y a grande apparence qu'elle s'en ira en fumée ; et ce qui me le faict
» d'autant plus croyre, est ce que M. Contafiny luy mesme en a escrit en
» ce sens a quelqu'un de ses amiz. » (*Ib.*, f. 452.)

11° A. M. de Brégy, 3 août 1646 :

« Il semble que Madame Catherine ayt enuie de diminuer la Cour de
» Bohesme de Mesdames les Princesses Elisabeth et Sophie, les emme-
» nant avec elle en celle de Brandebourg. » (*Ib.*, f. 437.)

Il s'agit sans doute de Catherine de Lorraine, duchesse de Nevers, qui se rendait à Varsovie, auprès de sa fille, Marie de Gonzague, mariée au roi de Pologne. Elle s'était arrêtée en passant à La Haye ; son autre fille, Anne de Gonzague, avait épousé le frère d'Elisabeth et de Sophie, le prince palatin Edouard. (Ci-avant, p. 667-668.)

12° Au même, 17 août 1646 :

« Auant hier partit d'icy la bonne Madame Catherine, qui a enleué
» Mad^e la Princesse Elisabeth et Mad^e Henriette, au lieu de Mad^e Sophie
» que ie vous auois nommée par vne de mes précédentes. C'est que
» i'auois donné dans son desir ; car elle auoit une passion extremesme d'estre
» aussy de la partye. » (*Ib.*, f. 457.)

Ces deux derniers documents, nos 11 et 12, nous donnent la date exacte du départ de la princesse Elisabeth, le 15 août 1646 ; et nous savons qu'elle arriva à Berlin le 17 septembre (p. 520, l. 8). On ne sait s'il faut encore regarder comme un exil ce voyage en Brandebourg, qui nous est représenté ici comme une partie, dont aurait bien voulu être la plus jeune des filles de la reine de Bohême, la princesse Sophie. Quant au frère qui conseilla ce voyage, ce serait le prince Maurice, de retour à La Haye le 20 juillet, et non pas Charles-Louis, comme nous l'avons dit, p. 448, note ? En ce cas la lettre CDXLI serait du commencement d'août, et non pas de juillet. Nous savons par Brasset que l'Electeur Charles-Louis était parti de La Haye en août 1644 ; il était encore absent de Hollande en 1647, et certainement en 1646 il ne se trouvait point là. En effet, le chanoine Joly mentionne ainsi une entrevue de la duchesse de Longueville et de la reine Elisabeth de Bohême à La Haye, en date du 3 septembre 1646 :

« Au retour de Scheneling (*Schevening*) se fit l'entreveuë de la Reyne
» de Boheme, Mere de Messieurs les Palatins, et de leurs Altesses (*Ma-
» dame la duchesse de Longueville et sa fille, Mademoiselle de Nemours*),
» comme par forme de rencontre, dans le iardin du Prince d'Orange fils,

» mais qui fut néanmoins de concert. La Reyne s'y trouua, suivie de ses
 » deux filles et de M. le Prince Maurice l'un de ses fils, d'une Dame
 » d'honneur, et de quelques autres hommes et femmes en petit nombre.
 » Le lendemain le Prince Maurice vint saluer leurs Altesses chez elles. »
 (*Voyage fait à Munster en Westphalie et autres lieux voisins en 1646
 et 1647, par M. IOLY, Chanoine de Paris, Paris, François Clousier,
 MDCLXX, p. 140 du Voyage de Hollande.*)

Les deux filles, que la Reine avait avec elle, étaient les princesses Louise et Sophie; les deux autres, Elisabeth et Henriette, étaient parties pour Berlin. Un seul de ses fils se trouvait là, le prince Maurice.

Ajoutons que la reine de Bohême se montra fort irritée contré son fils Philippe. Plus d'un an après, dans une lettre du 22 août 1647, écrite de La Haye au marquis de Fontenay, ambassadeur de France à Rome, Brasset disait ceci : « La Cour de Bohesme se trouue grossie par la presence de
 » M. le Prince Edoüard. *Le Prince Philippe n'y ose encores venir*, et
 » ses leuees pour Venize vont assez mal. » (*Bibl. Nat., fr. 17899, f. 265.*) Le 21 sept. 1648, à Mazarin : « ... Un Escossois, qui a quité le ser-
 » vice d'Espagne, se promet de faire vn regiment des deux que le Prince
 » Philippe Palatin a entrepris pour Venize, et que cet Escossois pretend
 » passer en Angleterre... » (*Ib., fr. 17900, f. 586 verso.*) A Servien, 1^{er} oct. 1648 : « ... Je viens d'estre auerty que la Reine de Boheme a parlé
 » de bonne sorte pour empescher que les troupes du Prince de Wales
 » passent en Flandres, et qu'*encores qu'elle persiste touiours dans ses*
 » *ressentimens contre le Prince Philippe son filz*, elle appuye le dessein
 » de les luy faire bailler pour le service de Venize. Ce que i'aimerois au-
 » tant que toute autre chose, pourueu què ces gens là y veuillent prendre
 » party, tant ce seruice est descrié aussi bien que celui de France. » (*Ib., f. 602 verso.*) Au comte de Brienne, 5 oct. 1648 : « ... Je luy feis
 » (*au Prince d'Orange*) de grandes recharges sur l'importance d'empes-
 » cher que ces troupes d'Oostfrise ne soient diuerties pour le Duc
 » Charles (*de Lorraine*). Il m'assura qu'il y veilloit a bon escient. M. le
 » Prince de Wales m'a fait dire qu'il n'y seroit rien obmiz de sa part, et
 » la Reine de Boheme, *quoyque tousiours offensée de l'action de son*
 » *ieunne filz le Prince Philippes*, appuye neantmoins puissamment le
 » dessein qu'ont quelques vns de les luy faire tomber en mains pour le
 » seruice de la repub(lique) de Venize. » (*Ib., f. 608 verso.*)

Enfin voici un dernier document, qui nous apprend pourquoi l'affaire n'eut point de suite à La Haye. Dans le *Registre des lettres et despaches de Brasset escrites en l'année 1647*, se trouve un *Estat Mensal ou Sommaire de ce qui s'est passé chasque môys*, du 12 avril 1621 au 5 juin 1648; on lit, sous la rubrique *Juin 1646*: « Le 20 fut assassiné a la Haye le
 » Sr de l'Espinay maior du Regiment de Chastillon. » Et en *Juillet*
 » *1646*: « Le 3 fut a la Haye proclamé a son de cloche le Prince Phi-
 » lippe de Bohesme, a raison de la mort du Sr de l'Espinay. Mais les pro-

» cedures demeurerent la par la competence de iurisdiction entre la Ius-
 » tice ordinaire et le Conseil de guerre, estant vn faict de personnes
 » militaires. Ledit prince ayant vne compagnie de caualerie au seruice
 » des Estats, le Prince d'Orange declare ne s'en vouloir point mesler. »
 (*Bibl. Nat., fr. 17899, f. 507 verso et f. 508.*)

LETTRE CDXLV, PAGE 493, *éclaircissement.*

Parmi les anciennes traductions françaises du *Prince* de Machiavel, nous avons omis celle de Gaspard d'Auvergne, imprimée à Poitiers, par Anguilbert de Marnef, 1553, in-4, puis à Paris, par Hierosme de Marnef, 1572, in-16. Gaspard d'Auvergne était poète. Et le 6 mai 1564, à Châtellerault, il se trouva, conjointement avec le médecin Pierre Descartes, parrain d'un enfant nouveau-né, René Brochard, qui fut plus tard à son tour parrain du philosophe Descartes, petit-fils de Pierre. (*Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, 1873, t. II, p. 202, Acte publié par l'abbé Chevalier.)

LETTRE CDXLVIII, PAGE 508.

Un feuillet plié en deux; trois pages entièrement remplies, la quatrième à demi seulement. En haut, à droite, le numéro (54). En bas et à gauche, numéro 20. Ce numéro 20 est celui d'un premier classement à rebours et correspond au numéro 64 de la collection La Hire. Le numéro (54) est celui de dom Poirier.

LETTRE CDLV, PAGE 558.

Suite de l'éclaircissement. — De même qu'il avait signalé à Torricelli les *Essais* de Descartes, Mersenne ne manqua pas de lui recommander les *Principes*, avant même que l'impression n'en fût complètement achevée :

Mersenne à Torricelli, 24 juin 1644 (*Bulletino Boncompagni*, VIII, p. 413) : « D. Des Cartes, ex Hollandia cum sua nova Philosophia quæ
 » typis Amstelodamicis... In primis exemplar tibi comparandum. Illius
 » dudum Dioptricam et Geometriam vidisti; ex ungue leonem. »

Mais dans son voyage en Italie, où il entrera en relations personnelles avec Torricelli, Mersenne apprendra que celui-ci ne sait pas le français,

et que cela l'a empêché de lire les *Essais* de Descartes; aussi lui écrira-t-il le 13 décembre 1645 (*Ib.*, p. 430):

« Moneo præterea Dioptricam Cartesianam hic latine venalem esse,
» quam tibi facile possis comparare, qui Gallicam intelligere non potuisti. »

Dans une lettre antérieure, non datée (*Ib.*, p. 423), mais probablement adressée de Rome à Florence en février ou mars 1645, nous relevons ce passage intéressant :

« Oblivisci nolim Roberuallum et Cartesium nunquam induci potuisse
» ut crederent fundamentum Galilæi, nempe grauia a quiete recedentia
» per omnes tarditatum gradus transire, sed potius aliquâ notâ velocitate
» incipere. »

On doit en rapprocher cet autre passage d'une lettre du 26 août 1646 :

« ... dicam prius me satis admirari non posse quòd noster Rober-
» uallus, tanti vir ingenii et iudicii, fere solus negat motum, semel im-
» pressum, nunquam desiturum si tollantur omnia impedimenta, vel-
» lemque te ad ipsum scribere ut suas rationes aut fundamenta, vel
» demonstrationem, si quam habet, promeret et ad te scriberet cur nos-
» trum illud axioma non recipiat, quum, post magnum Galilæum,
» Cartesius, Gassendus etc. illud ambabus vlnis amplectantur. »

C'est dans cette lettre du 26 août 1646 que Mersenne, par le *post-scriptum* suivant, répond à la demande de Torricelli tendant à entrer en relations avec Descartes (voir ci-avant, p. 557, dernier alinéa):

« Gratissimum mihi et Domino Cartesio facies, si ad eum scripseris.
» Mittam enim illi tuas litteras in Hollandiam vbi degit. »

Dans le corps de la même lettre, Mersenne expose l'état de la question du *funependule isochrone* :

« Quarto vt scias quibus iam incubamus, loco funependuli dati quod
» suas vibrationes dato tempore perficit, quærimus omnium corporum
» axem, cuius nempe longitudinis esse debeat, vt suas vibrationes seu
» oscillationes isochronas, seu eiusdem temporis, cum funependuli vibra-
» tionibus habeat. Quod ad experimentum attinet, omnimoda fere cor-
» pora sum expertus, nempe triangula, circulorum sectores, circulos,
» semicirculos, circumferentiam, sphæram, parabolam etc., quas obser-
» uationes, si cupis, continuo missurus sum, quacumque iusseris. Sed
» rationes inquirimus, quarum nunc tibi gustum faciam. Sit baculus siue
» quadratus siue rotundus etc. AB, dico eum suas habere vibrationes
» æquales tempore vibrationibus funependuli CD longitudine subsesqui-
» alteri; itaque diuidatur cylindrus siue baculus AB in tres partes, CD
» duarum erit partium. »

» Regula generalis, quam nobis D. Cartesius a nobis rogatus misit,
» hæc est : *Omnia corpora, præter centrum grauitatis, aliud centrum*

» percussione siue agitationis habere, nempe quando suspensa ad modum
 » funependuli libere mouentur, eaque omnia suas vibrationes æquali tem-
 » pore perficere, quæ sua centra percussione habent a puncto suspen-
 » sione æquidistantia. Verbi gratia, quia centrum percussione cylindri
 » AB est ad $\frac{2}{3}$ in puncto E, et centrum percussione funependuli CD in
 » puncto D, habent vibrationes æquales. »

« Videbis tuo, si placet, otio num hæc ratio sit legitima, quod vix cre-
 » didero; nisi enim cylindrus AB sit tenuis ita vt diametri basis sit ad
 » minimum sextupla altitudo cylindri seu baculi, non amplius ratio pro-
 » cedit. Nam, si fuerit altitudo AB æqualis diametro AF, constat, ex
 » observatis, funependuli longitudinem æqualem esse cylindri longitu-
 » dini, suas ut vibrationes æquales habeat. Aliæ igitur rationes et regulæ
 » inueniendæ pro cunctis corporibus. Modum porro centri percussione
 » inueniendi in quibusuis corporibus nondum generalem habemus. Si
 » quem tradidit Dominus Descartes desideres, mittam. »

Dans une lettre non datée, probablement un peu antérieure (*Ibid.*, p. 431), Mersenne parlait déjà à Torricelli de la même question, mais uniquement, semble-t-il, d'après les premières recherches de Roberval, aboutissant à la détermination du pendule synchrone à une tige homogène, et d'après ses propres expériences sur les triangles, etc., qu'il communiquait déjà telles qu'on les trouve dans les *Reflectiones physicomathematicæ* (voir ci-avant p. 597-598, *éclaircissement*). La même lettre contient le *post-scriptum* :

« Si D. Cartesii nondum vidisti Dioptricam, anno præterito latine
 » editam, statim atque iusseris, ad te mittam. »

Enfin, dans une lettre du 15 septembre 1646 (*Ib.*, p. 435), il écrit à Torricelli :

« Scripsi ad Clar. Descartes, gratas vt habeat tuas litteras, tuumque de
 » quibus volueris rebus commercium amicum excipiat, quod eum fac-
 » turum æque certo teneas, ac certum est me hasce lineas exarasse. Pro-
 » culdubio tantus est analysta, vt ei conueniat Vietæum illud: *nullum*
 » *non problema soluere*. Quamdiu illius opus Dioptrices, quo docet
 » quidquid attinet ad refractionem luminis et ad specilla facienda cum
 » hyperbolica tum elliptica etc., fuit Gallicum, non potuisti illo frui;
 » quum autem anno præterito latine editum sit, hic que prostent exem-
 » plaria, nisi iam ad tuas manus peruenerit, potes tibi vnum exemplar
 » comparare. Vbi vero nouerit te in vitris hyperbolicis vel ellipticis vel
 » quouis alio modo conicis vitra parare, quanto gaudio afficietur, quum
 » hactenus omnes de ea re desperarint, quod nunquam vniformiter po-
 » tuerint vitrum, hyperbolicâ figurâ seruâtâ, polire. »

C'était donc surtout au sujet des lunettes que Mersenne semble avoir désiré établir des relations entre Descartes et Torricelli. Mais celui-ci

devait mourir le 25 octobre 1647, sans avoir jamais, autant que nous sachions jusqu'à présent, entamé ces relations.

La dernière mention de Descartes, dans la correspondance de Mersenne et de Torricelli, se trouve dans une lettre du Minime datée du 8 décembre 1646 (*Ib.*, p. 439) :

« Sumus iam in examinando centro percussionis in omnibus corporibus suspensis et vibratis, propter quod centrum ingens est controversia inter illustrem Cartesium et Roberuallum, quam postea tecum, si desideras, communicabo, vbi finita fuerit. »

CDLXXVI *bis*.

DESCARTES A [HUYGENS].

[1646 ?]

Texte de Clerselier, tome III, lettre 104, p. 587-588.

« A Monsieur *** », dit Clerselier, sans donner de nom ni de date. On en est réduit aux conjectures suivantes. Le destinataire serait Huygens, à qui est peut-être déjà adressée la lettre précédente dans l'édition Clerselier (voir notre tome I, p. 18). Descartes écrit, en effet, à un ami dont l'unique fille, toute jeune encore (p. 679, l. 6), en était à ses débuts comme musicienne. Or Huygens avait une fille appelée Suzanne, comme sa mère), née à La Haye le 13 mars 1637 (voir t. I, p. 374, éclaircissement), pour laquelle justement il demanda en France, l'année 1646, un maître à chanter; Thomas Gobert, « maître de la chapelle du roi très-chrétien », lui écrivit de Paris, à ce sujet, le 17 juillet et le 25 novembre 1646, lui proposant un sieur Avril (Correspondance et Œuvre musicales de Constantin Huygens, publiées par Jonckbloet et Land, Leyde, 1882, pp. xxviii, ccxv et ccxvii). On peut conjecturer que, cette même année 1646, la fillette n'ayant que neuf ans, son père aura consulté Descartes pour une épinette à fabriquer dans la perfection.

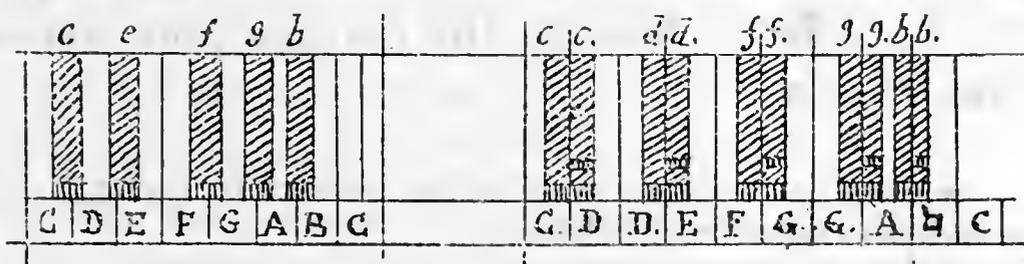
Monfieur,

Je ne receus vostre derniere que lundy matin, vne heure apres auoir enuoyé celle que ie vous écriuis

dimanche au soir ^a, ce qui est cause que ie n'y adioû-
 tay point mon systéme pour faire vn instrument de
 Musique qui soit parfait; car ie ne pensois pas que
 vous le voulussiez encore voir, & ie sçay bien que vous
 5 n'en auez aucun besoin pour l'espinette que vous voulez
 faire faire à Mademoiselle vostre fille; car, pour l'âge où
 elle est, il ne faut chercher que les choses les plus faciles,
 & ce systéme est beaucoup plus difficile que le vulgair.
 Mais vous en pourrez aisément iuger, car le voicy :

10 A sçauoir, au lieu qu'on a coustume de diuiser l'oc-
 taue en douze parties, pour les instrumens ordinaires,
 il faut icy la diuiser en dix-huit ^b. Comme, par exemple,
 aux espinettes les marches d'une octaue sont ainsi dis-
 posées, &c. ^c, & elles le deuroient estre ainsi, &c. ^d.

15 Et les sons de ces marches doiuent auoir entr'eux
 mesme proportion que les nombres icy mis ^e; en forte



que, si la corde qui fait le son C estoit diuisée en
 3600 parties égales, 3456 de ses parties donneroient

a. Lettre inconnue. La seule qui soit adressée à Huygens et que nous ayons pour 1646, la CDXLIX^e ci-avant, p. 515, ne semble pas être d'un dimanche, le 5 octobre étant cette année un vendredi.

b. Lire dix-neuf.

c. Ici, au lieu de « etc. », devrait se trouver la partie *gauche* de la figure ci-dessous.

d. Ici, au lieu de « etc. », devrait se trouver la partie *droite* de la figure ci-dessous.

e. Pour la restitution de ces nombres, omis par Clerselier, voir l'*éclaircissement* ci-après.

le son *c*, & 337; le son *c.*, & 3240 le son D, & ainsi des autres. Et c'est suiuant cela qu'il faut accorder cette espinette. Et on s'en peut seruir pour ioüer toutes les mesmes pieces qu'on ioüe sur les autres, sans qu'il soit besoin d'y rien changer, sinon qu'il faut prendre garde 5 que, quand on veut se seruir de la feinte *c* avec A ou E, il faut prendre le premier *c*; & que, quand on s'en sert avec F, il faut toucher le second *c.*; & qu'il faut toucher le premier D avec A ou F, & D. avec G^a ou ; & *d* avec , & *d.* avec G^a; & *f* avec A, & *f.* avec ; & *g* 10 avec E, & *g.* avec F ou C; & enfin *b* avec F, & *b.* avec G^a; ce qui s'entend pour les pieces qu'on ioüe en B quarré^b; & pour celles qu'on ioüe en B mol, il ne faut que mettre F au lieu de C; G & G., au lieu de D & D., & ainsi de suite. Et ce que j'ay dit icy d'une 15 octaue, se doit entendre de tout le clavier, dans lequel toutes les octaues doiuent estre diuisées l'une comme l'autre. Je suis,

La restitution des nombres omis dans le texte publié par Clerselier, exige quelques explications préalables.

Tout d'abord le lecteur reconnaîtra aisément, dans la partie gauche de la figure ci-dessus, l'octave d'un clavier analogue à ceux de nos jours (gamme chromatique de 13 sons). Nous n'avons donc pas à nous y arrêter; remarquons seulement les lettres qui, d'après une correspondance bien connue, désignent les notes des touches blanches.

C	D	E	F	G	A	z	C
ut	re	mi	fa	sol	la	si	ut

Au lieu du signe *z* (*bécarre*), la figure porte à tort B, qui correspond au *si bémol*. Sur la partie droite de la figure, la touche du *si* porte bien au contraire le signe du *bécarre*, mais dans le contexte de la lettre, elle est

a. Lire « G. ».

b. Lire B quarré (*bécarre*).

désignée par le symbole , lequel indique la place de la note sur la portée (clef de *sol*). Il y a là une bizarrerie typographique qui doit faire douter de la fidélité de la reproduction de la minute de Descartes, en ce qui concerne la notation du *si*; mais on ne peut être assuré de la correction à faire.

Quant aux touches noires de la partie gauche de la figure, elles portent des lettres minuscules, qui, si on les dénomme comme leurs majuscules, s'interprètent naturellement :

<i>c</i>	<i>e</i>	<i>f</i>	<i>g</i>	<i>b</i>
ut ^z	mi ^z	fa ^z	sol ^z	si ^z .

La partie droite de la figure représente une octave du clavier de Descartes ; elle comporte *vingt* sons, c'est-à-dire deux de plus que la gamme enharmonique des solfèges. En effet, il y a doublement, non seulement pour les cinq touches noires, mais aussi pour celles du *re* et du *sol*. Une même lettre désigne les notes doublées ; la distinction est faite au moyen d'un point placé après la lettre, lorsqu'il s'agit de la note la plus élevée. Cette distinction, assez incommode, est fidèlement suivie dans le contexte, à l'exception de trois cas dans lesquels le point a été omis, par une faute qui ne semble pas pouvoir faire doute, ainsi qu'on le verra plus loin. Pour plus de facilité, dans ce qui suit, nous remplacerons les lettres pointées de Descartes par des lettres accentuées.

Descartes ne distingue donc pas deux touches noires contiguës comme correspondant l'une à une note diésée, l'autre à une note bémolisée ; il les noterait plutôt comme deux dièses différents (ainsi, par différence avec le clavier de gauche, il note *d* et non *e*, les touches noires intermédiaires entre D et E), si l'usage courant ne l'avait pas au contraire conduit à considérer comme bémolisées les touches noires qui suivent le *la* (A).

Les désignations de dièses et de bémols, que nous sommes cependant obligés d'introduire dans ces explications, ont au reste le grave défaut de ne pas être *univoques*. Considérons le schème suivant, qui comprend en fait toutes les notes désignées par Descartes :

		fa ^z	ut ^z	SOL ^z	RE ^z	
sol	re	la	mi	SI	FA ^z	
	si ^z	fa	ut	SOL	RE	
		re ^z	la ^z	mi ^z	SI ^z	

Chaque ligne horizontale y présente de gauche à droite une succession de quintes montantes ; entre deux consécutives de ces quintes, la note intermédiaire supérieure donne l'accord parfait majeur, et l'inférieure l'accord parfait mineur. On voit qu'il y a une différence essentielle entre le *fa dièse* considéré comme quinte du *si naturel* (système diatonique), et le *fa*

dièse considéré (système de la gamme moderne) comme le *fa naturel* haussé de façon à passer de l'accord parfait mineur *re fa la* à l'accord parfait majeur *re fa^z la*. La différence des deux notes n'est à la vérité que d'un *comma* ; mais, pour suivre Descartes, nous sommes obligés de les distinguer, ce que nous avons fait en représentant par des majuscules la plus élevée des deux notes.

La même distinction a été faite pour toutes les notes du schème ci-dessus qui portent le même nom ; on voit qu'elle s'applique aux deux notes naturelles, doublées par Descartes. Ajoutons ici que la note que nous marquons *re* a la valeur de la seconde des solfèges avant Rameau (ton mineur), tandis que sa valeur actuelle (ton majeur) correspond à notre RE.

Les indications données dans le contexte de la lettre sur les accords entre les notes désignées par Descartes vont nous permettre de leur donner leurs noms modernes et dès lors de déterminer leurs valeurs numériques dans la gamme des physiciens. Il suffit à cet égard de considérer comme bien établie la correspondance pour les notes naturelles non ambiguës.

C	E	F	A	♯
ut	mi	fa	la	si
1	5/4	4/3	5/3	15/8

Voici, en effet, les accords indiqués par Descartes :

A	c	E	=	la	ut ^z	mi		f	A	=	re	fa ^z	la
c'	F	=	re ^b	fa	la ^b		♯	f'	=	SI	RE ^z	FA ^z	
D	F	A	=	re	fa	la		E	g	=	ut ^z	mi	SOL ^z
G'	♯	D'	=	SOL	SI	RE	F	g'	C	=	fa	la ^b	ut
	♯	d	=	SOL ^z	SI	RE ^z	b	F	=	si ^b	re	fa	
d'	G'	=	ut	mi ^b	SOL		G'	b'	=	SOL	SI ^b	RE	

On retrouve ainsi (sauf pour *sol si^b re*) tous les accords du schème ci-dessus qui déterminent les notes ambiguës, et il est aisé de voir que si l'on cherchait d'autres identifications (par exemple UT^z pour *c'* au lieu de *re^b*), on serait obligé de s'éloigner beaucoup plus de la gamme des sons naturels.

Il n'y a de difficulté que par ce fait que, dans le texte de Clerselier relatif aux accords, G est partout donné au lieu de G', qui n'apparaît que lorsque, plus loin, Descartes dit que, quand on passe du ton d'*ut* au ton de *fa*, il faut substituer G et G' à D et D'. Mais cela même prouve suffisamment que notre correction s'impose, et explique en même temps pourquoi, dans le tableau ci-dessus de la correspondance des accords, nous n'avons pas trouvé le son G (*sol*), précisément parce qu'il appartient au ton de *fa* (de même que le *si bémol*).

L'examen des intervalles indiqués par Descartes pour le premier ton de son octave va maintenant confirmer nos identifications. Descartes donne

les longueurs des cordes, inversement proportionnelles aux nombres de vibrations, en sorte que l'on en déduit les valeurs numériques suivantes :

C	c	c'	D
1	25/24	16/15	10/9
ut	ut [♯]	re [♯]	re

Nous retrouvons bien ainsi le demi-ton mineur ($\frac{25}{24}$) entre C et c (ut et ut[♯]) comme entre c' et D (re[♯] et re). L'intervalle entre c et c' est d'ailleurs le *comma maxime* ($\frac{128}{125}$) différence du demi-ton mineur au demi-ton majeur, tandis que l'intervalle de D à D' (re-RE) est le *comma simple* ($\frac{81}{80}$), différence du ton mineur $\frac{10}{9}$ au ton majeur $\frac{9}{8}$.

Grâce à ces données, nous pouvons dresser le tableau suivant dont la colonne 1 donne les nombres de Descartes omis par Clerselier (longueur des cordes exprimées en nombres entiers *minimi*); la colonne 2 indique les notations correspondantes de Descartes; la colonne 3, les noms modernes des notes avec les distinctions typographiques que nous avons introduites; la colonne 4, les valeurs numériques des notes dans la gamme des physiciens, telles qu'elles correspondent d'ailleurs aux nombres de Descartes; enfin la colonne 5 indique les intervalles successifs.

1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
3600	C	ut	1		2560	f'	FA [♯]	45/32	
3456	c	ut [♯]	25/24	demi-ton mineur	2430	G	sol	40/27	1/2 ton diatonique 1/2 ton majeur
3375	c'	re [♯]	16/15	comma maxime	2400	G'	SOL	3/2	
3240	D	re	10/9	demi-ton mineur	2304	g	SOL [♯]	25/16	demi-ton mineur
3200	D'	RE	9/8	comma	2250	g'	la [♯]	8/5	comma maxime
3072	d	RE [♯]	75/64	demi-ton mineur	2160	A	la	5/3	demi-ton mineur
3000	d'	mi [♯]	6/5	comma maxime	2025	♭	si [♯]	16/9	demi-ton majeur
2880	E'	mi	5/4	demi-ton mineur	2000	♭'	SI [♯]	9/5	comma
2700	F	fa	4/3	demi-ton majeur	1920	‡	SI	15/8	demi-ton mineur
2592	f	fa [♯]	25/18	demi-ton mineur	1800	C	ut	2	demi-ton majeur
				comma					

CDLXXVI *ter*.

DESCARTES A [BOSWELL ?]

[1646 ?]

Texte de l'édition latine, tome II, lettre 23, p. 102-106.

Clerselier (t. II, p. 154-160) ne donne qu'une version française, avec l'en-tête : « A Monsieur *** », sans nom ni date ; et le texte de l'édition latine porte simplement la suscription : « Clarissimo Viro Domino ***. » De même pour une seconde lettre, qui fait suite immédiatement à celle-ci (lettre CDLXXVI quater ci-après).

Mais un passage de cette seconde lettre, où Descartes demande à son correspondant s'il ne connaît point à Londres un médecin célèbre, du nom de Harvey, montre que les deux lettres sont adressées à un Anglais ; et comme, dans la première, le philosophe rappelle les entretiens qu'ils eurent ensemble (*materiam subtilem, de qua tecum sæpius disserui*, p. 687, l. 5), cet Anglais habitait donc aussi la Hollande. D'autre part, ce correspondant avait eu entre les mains des *Méditations sur la musique*, qui semblent bien être de *Bannius* (p. 686, l. 18) ; or ceci peut s'appliquer à *William Boswell*, résident du roi d'Angleterre à La Haye (voir ci-avant, t. II, p. 153, éclaircissement). D'ailleurs *Boswell*, dépositaire des papiers inédits de *Bacon* (voir ci-après l'éclaircissement), devait s'intéresser à toutes sortes de questions scientifiques et philosophiques, comme celles qui sont touchées dans ces deux lettres. On peut donc supposer, avec quelque vraisemblance, que c'est à lui que l'une et l'autre furent adressées.

Quant à la date de ces deux lettres, la fin de la première concorde si bien avec un jugement tout semblable porté par Descartes sur *Regius* dans des lettres du 5 octobre, du 23 novembre 1646 et de février 1647, qu'on pourrait croire qu'elle fut écrite également sur la fin de 1646. Mais, d'autre part, plusieurs alinéas se rapportent plutôt à des dates bien antérieures, à celle de 1637, par exemple : (publication du *Discours de la Méthode*, etc.), ou même à celles de 1633 ou 1632 (préparation du *Monde de Descartes*). Ces difficultés seront signalées à propos des alinéas en question. Il semble donc que chacune des deux lettres ait été formée de pièces de dates différentes, et le désordre est tel qu'on peut se demander si *Clerselier* les a tirées

des minutes de Descartes, ou si, ayant reçu de quelque correspondant des extraits de la correspondance de Boswell avec le philosophe, il les a répartis, tant bien que mal, en deux lettres.

Vir Clarissime,

Non nego quin *materialiter* verum sit, quod à Mechanicis dici solet, nempe longiorem partem in vecte tanto velocius moueri quàm alteram, quanto minori
 5 vi indiget, vt moueatur; sed nego celeritatem aut tarditatem huius rei causam esse; imo etiam addo celeritatem, quæ ibi per accidens reperitur, nonnihil de veritate huius calculi minuere. Nam, exempli causa, in vecte ABC, posita parte
 10 AB centum partium, quæ
 lium BC est vna, & existente pondere in C centum librarum, si absque ista celeritate esset, hoc pondus centum librarum | in C attolleret pondus vnus libræ in A; sed, propter ipsam, debbit
 15 pondus in A esse paulo leuius^a.



Quantum ad distantiam Planetarum à Sole^b, nihil minus < verisimile >^c mihi videtur, quàm id quod scribis; sed quemadmodum varia corpora, quæ in vase aqua pleno simul cum ipsa aqua rotarentur, talisque
 20 essent materiæ, vt paulo magis quàm aqua quæ maneret in centro, minus autem quàm illa quæ esset in circumferentia, impulsus istius rotationis in se admit-

a. Cf. t. II, p. 354 (lettre du 12 septembre 1638). Mais le présent alinéa, qui suppose, d'ailleurs, une discussion antérieure, semble dater de la fin de 1637, après l'*Explication des engins* adressée à Huygens (t. I, p. 455).

b. Voir *Principia Philosophiæ*, III, art. 147 et 148. Mais aussi cf. t. I, p. 250 (lettre du 10 mai 1632).

c. *Clers.*: « moins vray-semblable ». — Le texte latin imprimé présente plusieurs lacunes évidentes.

terent; quæ plus haberent de isto impulsu magis à centro remouerentur; quæ minus, minus; idem etiam de Planetis in materia cœlesti quasi natantibus existimo esse sentiendum.

Non mirum est quod de ranis scribis. Motus enim 5
fit ope spirituum, quorum satis magna copia in ventriculis cerebri existens potest efficere ut duret aliquandiu, postquam cor exsectum est, & noui etiam eo affluunt ex sanguine in arterijs contento. Si autem 10
caput exsecetur, quantumuis cor palpitet, nulli amplius, nec ex eo, nec ex arterijs, in musculos transire possunt, nec proinde ulli motus perseverare, ijs exceptis qui à spiritibus in ipsis musculis hærentibus perficiuntur, ut apparet in caudis lacertarum abscissis. Nihilominus cor recte mihi videtur dici primum vi- 15
uens & vltimum moriens; neque enim vita in motu musculorum consistit, sed in calore qui est in corde^a.

Mittis, in alia tua epistola, Meditationes D. B.* de chordarum tremoribus, quas tecum fateor me nequaquam intelligere. Sed facile est iudicare verborum eius 20
obscuritatem | nil tegere^b quod nos non intelligere pœniteat. Primò enim falso fundamento superstruit, dum supponit duodecimam plus tremoris efficere quàm octauam; quod ipsi forte egomet, cum super testudine obseruassem, dixerim; sed hoc proficiscebatur ex 25
chordæ, quæ duodecimam faciebat, crassitie, quæque aërem magis quatiebat, quàm minores aliæ, ex quibus octauam explorabam; certum autem est, si, cæteris paribus, consideretur tantum motus chordarum, oc-

a. Cf. t. I, p. 523, l. 1-3 (lettre du 15 février 1638).

b. Le texte latin porte *egere*. Clerselier dit *ne cache rien*.

tauam plus tremoris efficere quàm duodecimam. Præ-
 10 terea tremores hos trifariam diuidit, quod plane ima-
 ginarium est. Denique inter duos tremores quietem
 supponit, quod certissime falsum est.

5 Materiam subtilem, de qua tecum sæpius differui,
 aliam non suppono à corporum terrestrium materia;
 sed, quemadmodum aër aquâ liquidior est, ita illam
 aëre multo liquidiozem siue fluidiozem & penetran-
 10 tiorem suppono.

Arcûs reflexio exinde prouenit quod, cum pororum
 10 eius figura corrupta sit, materia subtilis illos pertran-
 siens restituere contendit, quacunq; demum ex parte
 in illos ingrediatur^a.

Miror quod ais te expertum fuisse corpora, in aërem
 15 proiecta, neque plus, neque minus temporis impen-
 dere ascendendo, quàm descendendo; meque excusa-
 tum habeas, si dixerò fuisse, iudicio meo, difficillimum
 id exacte experiri. Corpora ascendentia, magnâ vi
 impulsa, progrediuntur incomparabiliter celerius in
 20 initio, quàm in fine; non autem descendunt tam nota-
 biliter celerius in fine, quàm in initio, præsertim ea,
 quæ ex materia admodum leui constant. Ista enim,
 quæ exstat in Galileo, proportio augmenti secundum
 25 numeros impares 1, 3, 5, 7, &c., & de quâ ad te etiam
 olim scripsisse me opinor, vera esse nequit, prout iam
 tum ad te scribebam, ni supponantur duo aut tria ad-
 modum falsa; quorum vnum est, motum|crescere per
 gradus à tardissimo, sicuti existimat Galileus, alterum,

a. Les deux alinéas qui précèdent se retrouvent exactement, *en fran-
 çais*, à la fin d'une lettre à Mersenne, de mars 1636, t. I, p. 341, l. 13-16.
 Cette circonstance ne laisse pas de soulever une très grave difficulté.

resistentiam aëris non impedire; hæcque posterior causa efficere potest, ut corpora descendunt, postquam ad certum celeritatis gradum peruenerunt, illum non amplius augeant; & quidem illa, quæ ex materia admodum leui constant, ad hunc gradum multo citius perueniunt quàm reliqua^a. 5

Si echo sonum retardet dimidiâ tantum parte, res plana est; sonus enim requirit tantundem temporis ut ad reflexionis locum progrediatur, quantum ut regrediatur; sed si magis retardet, miror & causam ignoro. 10

Quantum ad motum qui generat sonum, assimilari potest circulo in aqua fluminis ex lapide iniecto generatorum motui, prout facit Aristoteles^b; ventorum verò motus, eidem flumini decurrenti, in quo res oculis subijcitur*. 15

Miror valde, uti modo dixeram, id quod de soni ab echo retardatione scribis; nec causam ullam excogitare possum, nisi si sonus reflexus non sit idem cum directo, sed alius, aëris agitatione à sono directo factâ, in loco unde venit echo formatus, atque ita ad illum efficiendum aliquid temporis requiratur. 20

Quantum ad experimentum tuum inflandi vesicam implendo illam vaporibus ex liquore aliquo emissis, facile quidem effici potest, illam totam in loco aliquo calido ponendo, ne vapores semel ingressi mutantur in liquorem, sicuti tibi accidisse renuntias; sed haud credo posse hoc quicquam prodesse ad explorandam diuersitatem ponderis aëris cum isto liquore compa- 25

a. Cf. t. I, p. 221-222, p. 261, p. 304.

b. C'est bien, de fait, la doctrine d'Aristote; mais il n'a pas fait expressément la comparaison dont il s'agit.

rati : etenim calor detrahit vaporibus grauitatem, quæ aquæ, ex qua emissi sunt, inerat.

Quod fagittarum descensus æque citus sit atque ascensus, quanquam vis non sit æqualis, ratio sine dubio
5 est, quod in initio ascensûs multo celerius ferantur, quàm in fine descensûs; contra verò multo tardius | in fine ascensûs quàm in initio descensûs^a.

Quantum ad materiam subtilem, verum est me non probare illam à *priori*; cum enim non esset mihi ani-
10 mus totam Philosophiam in eiusmodi libro^b tractare, necesse habui alicunde ordiri, atque ideo scripsi me illam supponere. Verùm contendo in Diopt. & Meteor. plusquam quingentas rationes esse quæ illam probent à *posteriori*; hoc est, me explicare plusquam quingen-
15 tas difficultates, quæ explicari sine illâ nequeunt, ita vt, perlectis omnibus, sperem te mecum idem existimaturum.

Rem perfecte sciri argumento est, cum eius explicatio valde breuis, & generalis, & distincta potest exhiberi : vt è contra, si addantur plura superuacanea, & particularia, & implicita, ignorantiaë indicium est.
20

Res quas scribo, istiusmodi plerumque sunt, vt lectores sibi animum inducant me illas tantum casu inuenisse, seque potuisse illas eodem modo reperire; quin-
25 imo homines interdum vidi, qui nonnulla à se eodem modo reperta iactarent, propterea quòd in cogitationes quasdam non abfimiles incidissent, quamquam illas nunquam bene concoxerant, imo neque se illas

a. Cf. t. III, p. 657, l. 4. — Cet alinéa ne semble guère appartenir à la même lettre que celui qui précède, p. 687, l. 14.

b. Allusion au *Discours de la Méthode*, p. 43, ce qui nous reporte certainement à la date de 1637 ou 1638.

scire existimarant, antequam à me moniti fuissent; qua in re videbantur mihi idem facere, ac si puer aliquis, nihil præter literas Alphabeti edoctus, iactaret se scire quicquid in libris exstat, quippe quia præter illas literas nihil in illis continetur. 5

Quid de scriptis meis sit sentiendum, cognoscam ex priuatorum iudicio; quod si erit ad laudem, videbo quantum apud Magnates valiturum sit, & an bonum publicum curent; sed, vt dicam quod sentio, nondum mihi satis constat, an satius sit futurum ambiri, an negligi. 10

| Solent Magnates a Machinarijs nouum aliquod inuentum proponentibus petere vt experimentum exhibeant; sed ab eo, qui id quærere aggredietur, quod nemo hætenus inuenit, luculentius specimen spectari nequit, quàm si ostendat se istiusmodi multa iam inuenisse : estque hoc argumentum longe certissimum, quandoquidem omnium minime adulterationem patitur demonstratio, de quâ nempe ratio immediate iudicat; cum è contra Circulatorum specimina persæpe decipiunt; & si licet dicere, ipsa miracula à Diabolo adulterantur. 15 20

Nondum ausim asserere ea, quæ profero, vera esse naturæ principia^a; sed saltem dicam, me, illa pro principijs assumendo, mihi in plerisque omnibus, quæ ab illis pendent, satisfacere solere; & video mihi nihil moram facere, quin in veritatis cognitione semper nonnihil progrediar. 25

Mihi non dolet me multorum operâ in eâ quam scis occasione eguissé; ingrati animi est nemini debere 30

a Cf. *Discours de la Méthode*, p. 76.

velle. Quod ad me attinet, cum existimem summam voluptatem esse prodesse amico, vellem pene ab amicis mihi gratiæ apponi, si quando bene merendi de me occasionem ipsis obijciam^a.

5 Quantum ad Philosophiam, haud scio illam aduersarios ullos mihi vsquam concitasse; equidem fieri potest vt nonnullos habeam, qui se nondum aperuerint; sed haud metuo vt mihi multum negotij faceffant*. Nam apud me plane constitutum habeo, ineptos con-
10 temnere, ijsque palmam cedere, qui ratione potiores erunt. Cæterum non miror quod prima fronte opinionones meæ difficulter recipiantur; miror magis quod non difficilius, neque hac in parte laboro; sed id quod tibi P. H.* de fratribus suis dixit, ostendit eum esse
15 amicum meum; neque mirum est illos, diuersis opinionibus imbutos, à meis prima fronte abhorrere.

Liber N.^b nullius est momenti, neque dignus qui à te legatur; voluit nempe meis circa Metaphysicam opinionibus ambitiose contradicere, omnes circa Phy-
20 sificam cæce amplectens, neque his neque illis bene intellectis^c.

Page 686, l. 18. — « Bannius », dit en marge un annotateur de l'exemplaire de l'Institut, et cette conjecture est fort probable (voir ci-avant t. II, p. 153, *éclaircissement*). Notons que, le 23 novembre 1646, Descartes dit

a. Cf. la même idée, p. 55, l. 9, ci-avant, à la date du 30 nov. 1643.

b. *Regius*, ce semble, dont Descartes juge le livre à peu près dans les mêmes termes, en 1646 et 1647 (voir ci-avant p. 510, l. 6; p. 517, l. 16; p. 625, l. 16).

c. La version de Clerselier ajoute l'alinéa suivant :

En voilà assez pour ce coup; mon esprit est las de se promener, & il ne me reste quasi plus d'haleine que pour vous assurer que ie suis*.

qu'il vient aussi de répondre à Mersenne, au nom de Hogelande, sur le même Bannius (p. 568, l. 1-5). Celui-ci était mort le 27 juillet 1644, ce qui expliquerait la liberté et même la sévérité d'appréciation de Descartes sur un homme avec qui il était auparavant en relations de bon voisinage (*quod ipsi egomet... dixerim*, p. 686, l. 24-25). Cet alinéa pourrait donc être de 1646. — Descartes, d'ailleurs, n'avait pas toujours été aussi sévère pour les ouvrages de Bannius. Ce fut lui-même qui lui conseilla (lettre de Bannius à Huygens, *P. C. Hoofts brieven*, Leiden, 1855-57, t. IV, p. 258) de publier en 1642 l'ouvrage suivant : *Zangh-bloemzel van Ioan Albert BAN Haerlemmer etc.* (l'Amsterdam, by Paulus Matthijsz. Voor Louis Elzevier, 1642, in-4). Dédicace à Constantin Huygens, datée de Harlem, 1^{er} mai 1642. — En revanche, dans les premiers temps de ses relations avec Bannius, Descartes parle de lui d'un ton passablement dégagé (voir t. II, p. 150, l. 12-20, lettre du 27 mai 1638).

Page 688, l. 15. — Les seuls auteurs de l'antiquité chez lesquels on ait relevé un rapprochement entre la propagation du son et celle des cercles produits dans l'eau par une pierre qu'on y jette, sont : Vitruve (V, 3, p. 109-110, éd. Rose et Müller-Strübing, Leipzig, 1867), et le musicographe Aristide Quintilien (p. 145, éd. Meibom, Amsterdam, Elzevier, 1652). Dans le texte de Descartes, *Aristoteles* n'aurait-il pas été imprimé à tort au lieu d'*Aristides*? Si, avant 1652, ce dernier auteur était inédit, il y en avait à Leyde un manuscrit ayant appartenu à Scaliger et dont Heinsius, ou quelque autre, aura très bien pu communiquer à Boswell un passage comme celui dont il s'agit.

Page 691, l. 8. — Descartes aurait-il pu tenir encore ce langage en 1646, après les affaires d'Utrecht et de Groningue? Cet alinéa semble bien au moins antérieur à 1640 (polémique avec le P. Bourdin).

Page 691, l. 14. — « Le P. de H. », dit Clerselier. Il s'agit bien probablement, en effet, d'un religieux. Mais, en tous cas, l'expression *fratribus* semble exclure les Jésuites.

Page 691, l. 24. — Sur William Boswell, voir *The Works of Francis Bacon*, éd. Spedding, Ellis et Heath, vol. III (Londres, 1876), préface de J. Spedding. Bacon, dans ses dernières volontés, après avoir remis la collection de ses discours et de ses lettres à l'évêque Williams et à Sir Humphrey May, ses conseillers privés, confia le reste de ses papiers aux soins de Sir John Constable et de Mr. Bosvile. « Also I desire my executors, especially my brother Constable, and also Mr. Bosvile, presently after my decease, to take into their hands all my papers whatsoever... » Mr. Bosvile, ou William Boswell, fut envoyé à la Haye, comme résident du roi d'Angleterre auprès des États-Généraux des Provinces-Unies. Il fut fait chevalier le 18 mai 1633, et Spedding croit qu'il mourut en 1647. Mais il était encore vivant, et à la Haye, en 1649, lors de la mort de Charles I^{er}. Il laissa copier sur ses manuscrits de Bacon les

écrits philosophiques en latin par Isaac Gruter, qui les publia, en 1653, sous ce titre : *Francisci Baconi de Verulamio Scripta in naturali et universali philosophia*. (Amstelodami, apud Ludovicum Elzevirium, 1653, pet. in-12.) Le volume comprenait dix-neuf pièces, toutes inédites : 1. *Temporis Partus Masculus* ; 2. *Cogitata et Visa* ; 3. *Descriptio Globi Intellectualis* ; 4. *Thema Cæli* ; 5. *De Fluxu et Refluxu Maris* ; 6. *De Principiis atque Originibus secundum Fabulas Cupidinis et Cæli* ; 7. *Indicia Vera de Interpretatione Naturæ* ; 8. *Partis Instaurationis Secundæ Delineatio et Argumentum* ; 9. *Phænomena Universi, sive Historia Naturalis ad condendam Philosophiam* ; 10. *Scala Intellectus, sive Filum Labyrinthi* ; 11. *Prodromi sive Anticipationes Philosophiæ Secundæ* ; 12. *Cogitationes de Naturâ rerum* ; 13. *Franciscus Bacon Lectori* ; 14. *Filum Labyrinthi, sive Inquisitio legitima de Motu* ; 15. *Franc. Baconi Aphorismi et Consilia de auxiliis mentis et accensione luminis naturalis* ; 16. *De Interpretatione Naturæ Sententiæ XII* ; 17. *Tradendi Modus legitimus* ; 18. *De Interpretatione Naturæ Proæmium* ; 19. *Francisci Baconi Topica Inquisitionis de Luce et Lumine*.

Isaac Gruter, en tête de ce livre, explique qu'il en doit le contenu à Boswell :

« Quæ tibi damus, Amice Lector, ad Universalem et Naturalem Philosophiam spectantia, ex Manuscriptis Codicibus, quos accurate recensuerat et varie emendarat author, me amanuense apographa sunt... »
 « Quicquid sequitur, ab eo loco cujus inscriptio est in ipso contextu »
 « *Indicia vera de interpretatione naturæ* usque ad finem, donavi eo nomine *Impetus Philosophici*, quod ex familiaribus Viri Magni (*W. Boswell*) colloquiis notassem, cum de istis chartis mecum ageret... Omnia autem »
 « hæc inedita (nisi quod in editis paucissimis rara exstent quarundam »
 « ex his meditationum vestigia) debes, Amice Lector, Nobilissimo *Guil. Boswello*, ad quem ex ipsius Baconi legato pervenerant, cum aliis in »
 « politico et morali genere elaboratis, quæ nunc ex dono τοῦ μανουήτου »
 « penes me servantur non diu premenda, Boswello, inquam, viro nobilitate, prudentia insigni, varia eruditione, humanitate summa, et Oratori »
 « olim apud Batavos Anglo ; cujus sancta mihi memoria est... »

Si Boswell est mort en 1649, il avait laissé ses papiers en bonnes mains, comme le prouve encore le titre de cet autre ouvrage : *Guilielmi Gilberti Colcestrensis, medici regii, de mundo nostro sublunari philosophia nova*. Opus posthumum, ab authoris fratre collectum pridem et dispositum, nunc ex duobus MSS. codicibus editum. Ex musæo viri perillustri Guilielmi Boswelli equitis aurati etc., et oratoris apud Fœderatos Belgas Angli. (Amstelodami, apud Ludovicum Elzevirium, 1651, in-4.)

CDLXXVI *quater*.

DESCARTES A [BOSWELL ?]

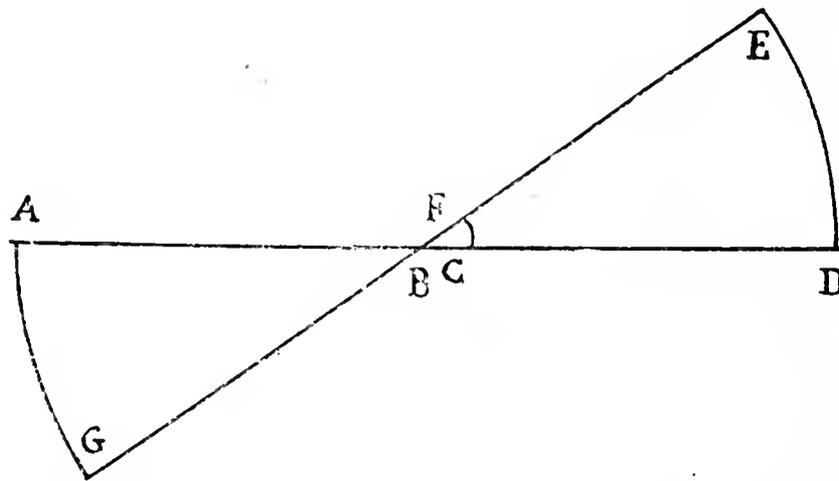
[1646?]

Texte de l'édition latine, tome II, lettre 24, p. 106-110.

*Voir le prolégomène de la lettre précédente (p. 684), à laquelle celle-ci fait suite immédiatement dans les éditions. Clerselier ne donne aussi qu'une traduction française, t. II, lettre 24, p. 160-165 : « A Monsieur *** », sans nom ni date.*

Vir Clarissime,

Vectis ratio^a facillime demonstrari potest ex meo principio^b. Sit enim AB centum, BD item centum, & BC vnum, erit quoque arcus AG, vel DE, centuplum



arcûs CF : eadem itaque vis vnius libræ in A, quæ, 5
dum descendit ab A ad G, potest eleuare vnam libram,
aut tantillo minus, à D ad E, potest etiam eleuare

a. Voir ci-avant p. 685, l. 2. Il n'est pas bien clair que le présent alinéa soit postérieur à l'alinéa correspondant dans la lettre précédente.

b. Le principe énoncé dans l'*Explication des engins*, t. I, p. 435.

centum libras à C ad F; quia nempe non maior vis
 requiritur ad eleuandas centum libras ad vnã partem
 spatij, vt CF, quàm ad eleuandã vnã librã ad
 centum partes, quales sunt in arcu DE. Neque hïc
 5 celeritatis consideratio vllum habet locum, vt iam ante
 monueram; & si AB longa est digitos centum, BC
 digitum modo vnum, non requiruntur duæ libræ in A
 ad attollendas centum libras in C, sed vna tantum &
 paulo plus, si respiciamus ad celeritatem, quia motus
 10 in A celerior est quàm in C; quod tamen subtilioris
 est considerationis quàm vt opus sit hïc addi.

An ranæ^a viuant vel non viuant, corde exsecto, est
 tantum quæstio de nomine, quia de re constat: nempe
 in illis tunc non esse amplius nec principium à quo
 15 calor vitalis ortus est, nec illud à quo possit conser-
 uari; vtrumque enim à corde pendet, eoque nomine
 primum viuens & vltimum moriens aptissime <dici>
 mihi videtur.

Quantum ad neruos eiusdem crassitie^b, quibus
 20 æqualia pondera appensa sunt, non possunt non edere
 sonos qui se habeant inter se vt eorum longitudines,
 ita scilicet vt duplo longior faciat 8^{am}, triplo 12^{am},
 quadruplo 15^{am}, quintuplo 17^{am} maiorem, & sic de
 cæteris. Quod si tibi non successit, fuit inæqualitas in
 25 crassitie neruorum, aut in quapiam alia re. Sed vt duo
 nerui eiusdem longitudinis & crassitie faciant octa-
 uam, debent vni appendi quatuor libræ, & alteri vna;
 & vt faciant 12^{am}, debent vni appendi nouem, alteri
 vna, & sic de cæteris. Cum vero neruus vnus est altero

a. Page 686, l. 2.

b. *Ibid.*, l. 26.

duplo | crassior, debet ei appendi duplum pondus vt
faciat vnisonum, &c.

De vecte scripsi quod sentio ^a, nempe celeritatem
non esse causam augmentationis virium, etsi semper
illam concomitetur. In trochlea autem ineptum mihi
videtur vectem quærere; quod, si bene memini, Gui-
donis Ubaldi ^b figmentum est. 5

Crederem non possum me id scripsisse de vecte ^c quod
obijcis, neque enim id vnquam sensi; sed tantum, si
pondus in F, verbi gratia, quod esset centum librarum
(& linea BG sit centupla ipsius BF), attolleret vnam
libram in G, si celeritas non impediret, non tamen at-
tolleret propter ipsam; quia nempe, quo celerius ali-
quod corpus mouetur, tanto magis aër illi resistit,
ideoque magis resistit ponderi in G, quàm in F. 10 15

Quantum ad id quod de bilance scribis; in eorum
sum sententia, qui dicunt ^d *pondera esse in æquilibrio,*
quando sunt in ratione reciproca linearum perpendicula-
rium, quæ ducuntur à centro libræ in lineas rectas quæ
extremities brachiorum centro terræ connectunt. Et 20
præterquam quod ratio est manifesta, probari etiam
potest, | faciendo vt funes, quibus pondera appendun-
tur, transeant per anulum, qui hoc pacto erit loco

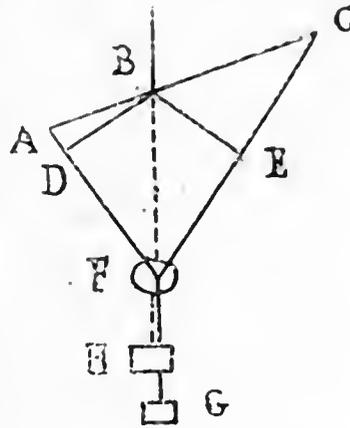
a. Page 685, l. 5.

b. GUIDIVBALDI E MARCHIONIBVS MONTIS Mechanicorum liber. — Pisauri,
apud Hieronymum Concordiam, MDLXXVII. Cum licentia Superiorum.

c. Voir la figure p. 694. — Cet alinéa semble appartenir à une autre
lettre que le précédent sur la même question.

d. La règle de l'équilibre des forces concourantes a été établie par
Simon Stevin, vers 1586, dans ses *Mémoires mathématiques*, publiés
d'abord en flamand, puis en latin par Snellius en 1609, enfin en français
(*Œuvres de Stevin*) par Albert Girard en 1634. La démonstration de
Descartes rappelle les procédés de Stevin.

centri terræ, & linearum inclinationem admodum sensibilem efficiet. Ex. gr., si B sit bilancis centrum, AB & BC duo eius brachia, AFH & CFG funes quibus pondera appensa sunt, & F annulus per quem funes illi transeunt; si ducantur BE, BD, ad angulos rectos ad CF & AF, dico quod si pondus H fiat ad pondus G, vt linea BE ad BD, in æquilibrio erunt illa pondera, etiam si brachia AB & BC inæqualia sint, & pondera G & H sint in eadem pariter linea, quæ terræ & bilancis centra connectit.



Nescio vtrum fando acceperim, an vero diuinarim, D. N. scholæ nugas non multum curare, hocque ingenij acumini & perspicuitati adscribo, quam inter animi virtutes eundem locum tenere existimo, ac Principes inter homines. Ausim vero animum inducere vt credam eandem hanc ingenij vim, quæ vulgaris Philosophiæ opinionum contemptum apud illum parit, forte commendaturam meas, siquidem de ijs audiisset; meas enim cum sensu communi, qui cum recto iudicio idem est, conciliare conor; contra vero Regentes, vt doctiores videantur, multa dicere affectant cum sensu illo communi pugnancia.

Quantum ad definitionem motûs, liquet eam rem, quæ dicitur esse in potentia, intelligi non esse in actû; adeo vt, cum quis^a dicit *motum esse actum entis in potentia, quatenus in potentia*, intelligatur motum esse actum entis, quod non est in actû, quatenus non est in

a. ARISTOTE, *Phys.*, III, c. 1 (201 A).

actū; quod aut apparentem contradictionem, aut|fal-
tem multum obscuritatis includit.

Parum quidem progredior^a, sed progredior tamen; sum iam in describenda natiuitate mundi, in qua spero me comprehensurum maximam Physicæ partem. Di- 5
cam autem me, relegendo primum caput Geneseos *, non sine miraculo deprehendisse, posse secundum cogitationes meas totum explicari multo melius, vti quidem mihi videtur, quàm omnibus modis quibus illud interpretes explicauerunt, quod antehac nunquam 10
speraueram: nunc vero, post nouæ meæ Philosophiæ explicationem, mihi propositum est clare ostendere illam cum omnibus fidei veritatibus multo melius consentire, quàm Aristotelicam.

Quantum ad illud, quo laboras, sanguinis per nares 15
profluuium, periculosum est, & præcauendum; præter acetum, sinapi, sal & aromata, debes etiam abstinere vino, & maxime croco, atque omnibus violentis commotionibus tum animi tum corporis, necnon fugere rheumatisma; quæ omnia si non sufficiant, nec possint 20
communia remedia malum sistere, suadeo vt venæ in pede sinistro sectionem tentes, siquidem sanguis per narem sinistram, aut etiam per ambas pariter effluat; in dextro autem pede, si potissimum per dextram; prima 25
autem vice vnum tantum aut alterum cochleare sanguinis mittas, deinde post aliquod interuallum tan-

a. Descartes tenait un semblable langage en 1632 et 1633, lorsqu'il travaillait à son *Monde*, avant la condamnation de Galilée. Ou bien s'agirait-il de la rédaction des *Principes*, et, à la fin de l'alinéa, de l'ouvrage dont il a parlé quelquefois, qui résumerait sa philosophie, avec celle d'Aristote en regard (voir ci-avant toute la lettre CDLXV, p. 587-588, et t. III, p. 270, l. 4)?

tundem iterum, atque ita deinceps vsque ad duas aut tres vncias, vnius aut alterius horæ spatio. Tutissimum hoc est quod sciam remedium; sed nolim dicas à me profectum esse, ne quis putet me velle Medicinam tractare ^a.

Nullus dubito quin sonus ^b tanto plus strepitûs faciat, quo maior est agitatio tremoris aëris; sed nota me loqui de tremoribus, non autem de alijs motibus aëris; nam certe oris flatu forte agitari potest aër fortius, quàm flando in fistula, nec tamen tantus strepitus audiri, quia scilicet tremor aëris ibi minor est. Atque ita obiectiones tuæ contra id quod dicunt, sonum nihil aliud esse quàm quendam aëris motum, facile solui possunt, ex eo quod quantitas aëris moti ad efficiendum sonum nihil conducit, sed solum motûs eius celeritas, eius nempe progressus & regressus, siue tremores hanc celeritatem consequentes; sic ex. gr. in cantu siue loquela, cogitandum est quod aër laringem feriens ad cantum efficiendum mouetur multò celerius quàm venti, qui non tantum strepitûs efficiunt, quamuis moueant quantitatem aëris incomparabiliter maiorem; atque ita de cæteris.

An non nosti Londini celebrem quendam medicum nomine Hervæum ^c, qui librum de motu cordis & cir-

a. Voir lettre CDLIX, du 23 novembre 1646, où Descartes donne également une consultation de médecine, ci-avant p. 565, l. 10, à p. 566, l. 12.

b. Cf. p. 688, l. 11.

c. Harvey ne mourut que le 3 juin 1657. Descartes pouvait donc s'enquérir de lui en 1646. Mais n'est-il pas plus vraisemblable qu'il l'ait fait vers 1636, lorsqu'il s'occupait de la circulation du sang (*Discours de la Méthode*, p. 51, édit. 1637)? Cet alinéa paraît donc être bien antérieur à 1646. Après le traité de 1628 : *Exercitatio anatomica de motu cordis et sanguinis in animalibus*, il ne fut rien publié de Harvey avant 1649

culatione sanguinis conscripsit? quis homo est? Equi-
 dem de motu cordis nihil dicit, quod in alijs iam non
 extaret, neque illi per omnia assentior; sed quantum
 ad circulationem sanguinis, triumphat, ipsique honor
 debetur quod fuerit primus inuentor, in quo Medicina 5
 ei multum debet. Is promittebat alios quosdam trac-
 tatus, sed nescio an quippiam postea ediderit; talia
 enim opuscula magis digna sunt quæ lucem aspiciant,
 quàm magnus numerus crassorum voluminum, quibus
 charta inutiliter commaculatur. 10

Caueto tibi à duobus præiudicijs, scilicet de pos-
 sibilitate vacui, & de vi qua lapis descendit, quam
 grauitatem eius vocamus, quod ea æqualis semper
 permaneat in lapide; hæc enim talia sunt, quæ vulgo
 æstimantur esse vera, licet sint falsissima. Sed esto cer- 15
 tus quod sum, &c.

Page 698, l. 6. — Voici, sur l'étude que Descartes avait entreprise du
 premier chapitre de la *Genèse*, un témoignage curieux, qui doit remonter
 à l'année 1640 environ (voir ci-avant t. III, p. 71, B; p. 231, l. 13-19;
 p. 296, l. 2, c'est-à-dire lettres du 30 mai et du 11 novembre 1640, du
 28 janvier 1641). Il s'agit de M^{lle} de Schurman.

« M. Descartes la vint voir chez elle à Utrecht, et comme il se passa
 » quelque chose de particulier en leur conversation, dont M^{lle} de Schur-
 » mann a voulu laisser quelque mémoire, je crois que je ferai bien de le
 » rapporter icy fidèlement. Il la trouva livrée à son étude favorite, qui
 » étoit celle de l'Écriture sainte, d'après le texte original en hébreu. Des-
 » cartes fut étonné qu'une personne de ce mérite donnât tant de temps
 » à une chose de si peu d'importance : ce furent les termes mêmes dont il
 » se servit. Comme cette demoiselle cherchoit à lui démontrer l'import-
 » tance capitale de cette étude pour la connoissance de la parole divine,
 » Descartes lui répondit que lui aussi avoit eu cette pensée et que dans ce
 » dessein il avoit appris cette langue qu'on appelle sainte, qu'il avoit

d'abord : *Exercitationes duæ anatomicae de circulatione sanguinis ad
 Riolanum*; puis en 1651, précisément à Amsterdam, chez Louis Elzevier :
Exercitationes de generatione animalium.

» même commencé à lire dans le texte hébreu le premier chapitre de la
 » *Genèse*, qui traite de la création du monde ; mais que, quelle que eût
 » été la profondeur de ses méditations, il avoit eu beau réfléchir, il n'y
 » avoit rien trouvé de clair et de distinct, rien qu'on pût comprendre *claré*
 » *et distincté*. Alors s'étant aperçu qu'il ne pouvoit point entendre ce que
 » Moïse avoit voulu dire, et même qu'au lieu de lui apporter de nouvelles
 » lumières, tout ce qu'il lisoit ne servoit qu'à l'embrouiller davantage, il
 » avoit dû renoncer à cette étude. »

« Cette réponse surprit extraordinairement M^{lle} de Schurmann ; elle la
 » blessa profondément, et elle en conçut une telle antipathie contre ce
 » philosophe, qu'elle évita depuis ce jour de jamais se trouver en relation
 » avec lui. Dans le journal où elle fait mention de cet événement, elle
 » avoit mis à la marge sous ce titre : *Bienfaits du Seigneur*, les paroles
 » suivantes : *Dieu a éloigné mon cœur de l'homme profane, et il s'est*
 » *servi de lui comme d'un aiguillon pour ranimer en moi la piété, et pour*
 » *me faire me donner entièrement à lui.* » (Vie de Jean Labadie, 1670.)
 Cité par Foucher de Careil, p. 150-152, *Descartes et la Princesse Eli-*
sabeth. (Paris, Germer-Baillière, 1879.)

Nous retrouverons une appréciation assez semblable à celle-ci : 1^o dans
 une conversation de Descartes avec François Ogier devant le comte
 d'Avaux en décembre 1643 (ci-avant p. 660) ; 2^o dans une autre conver-
 sation avec Burman, le 16 avril 1648, que ce dernier a rapportée. Nous la
 donnerons dans le tome suivant, avec quelques autres documents à l'appui.

LETTRE CDLXXII, PAGE 624, LIGNE 5-6.

Brasset écrivait à Chanut, de La Haye, le 23 mars 1647 :

« ... Je vous baise tres humblement les mains. M. Des Cartes, qui est
 » icy, faict le mesme. Nous aurions hier beu ceans a vostre santé, s'il
 » n'eust oublié de disner. C'est vn deffault qui seroit condamnable en tout
 » autre qu'en luy. Je suis... » (*Bibl. Nat., fr. 17899, f. 119 verso.*)

TABLE DES MATIÈRES

LETTRES

Nos.	DATES.	ADRESSES.	PAGES.
CCCXI	1 ^{er} juillet 1643	<i>Elisabeth à Descartes</i>	1
CCCXII	5 »	Descartes à Beverwick.....	3
CCCXIII	» »	— à Colvius	6
CCCXIV	6 »	— au Vroedschap d'Utrecht	8
CCCXV	10 »	— à [Huygens]	13
CCCXVI	» »	— à [Wilhem]	16
CCCXVII	18 »	— à G. Brandt.....	17
CCCXVIII	17 octobre	— à [Graswinckel].....	18
CCCXIX	» »	— à Pollot.....	23
CCCXX	21 »	— —	25
CCCXXI	23 »	— —	28
CCCXXII	[27 »]	— à [Van Surck ?].....	31
CCCXXIII	7 novembre	— à Wilhem.....	32
CCCXXIV	» »	— à l'Abbé Picot.....	36
CCCXXIV bis	10 »	<i>Brasset à Descartes</i>	652
CCCXXV	? »	Descartes à Elisabeth.....	37
CCCXXVI	? »	— à Pollot.....	43
CCCXXVII	21 »	<i>Elisabeth à Descartes</i>	44
CCCXXVIII	? »	Descartes à Elisabeth.....	45

Nos.	DATES.	ADRESSES.	PAGES.
CCCXXIX	17 novembre 1643	Descartes à Pollot.....	50
CCCXXX	30 »	— —	et 654
CCCXXXI	11 décembre	— à Mersenne.....	53
CCCXXXII	[1643 ?]	— à Buitendijck.....	56
CCCXXXIII	»	— au P. ***.....	et 655
CCCXXXIV	[1643 ou 1644 ?]	Mersenne à Descartes.....	62
CCCXXXV	1 ^{er} janvier 1644	Descartes à Pollot.....	65
CCCXXXVI	8 »	— —	68
CCCXXXVII	15 »	— —	70
CCCXXXVIII	22 »	— —	75
CCCXXXIX	[22 »]	— à La Thuillerie.....	et 655
CCCXL	19 février	Regius à Descartes.....	80
CCCXLI	26 »	Descartes à [Wilhem].....	82
CCCXLII	8 mars	Buysero à Descartes	84
CCCXLIII	14 »	Huygens —	et 657
CCCXLIV	1 ^{er} avril	Descartes à l'Abbé Picot.....	96
CCXLV	8 »	— à Pollot.....	97
CCXLVI	2 mai	— à l'Abbé Picot.....	99
CCCXLVII	[» » ?]	— au P. [Mesland].....	et 657
CCCXLVIII	[» » ?]	— au P. [Grandamy ?].....	102
CCCXLIX	27 »	— à Tobie d'André.....	et 658
CCCL	4 juin	Regius à Descartes	103
CCCLI	9 juillet	Descartes à [Wilhem].....	106
CCCLII	29 »	— à l'Abbé Picot.....	108
CCCLIII	1 ^{er} août	Elisabeth à Descartes.....	110
CCCLIV	18 »	Descartes à l'Abbé Picot.....	et 659
CCCLV	? »	— à Elisabeth.....	121
CCCLVI	11 septembre	— à l'Abbé Picot.....	123
CCCLVII	[Octobre]	— au P. [Charlet].....	126
CCCLVIII	[»]	— au P. [Dinet].....	129
CCCLIX	[»]	— au P. [Bourdin].....	131
			134
			135
			138
			139
			142
			143
			et 660

Nos.	DATES.	ADRESSES.	PAGES.
CCCLX	8 novembre 1644	Descartes à l'Abbé Picot.....	147
CCCLXI	18 »	<i>Regius</i> à Descartes.....	148
CCCLXI bis	»	Descartes à Bruno.....	661
CCCLXII	5 janvier 1645	— à Du Puy.....	150 et 665
CCCLXIII	7 février	— à Tobie d'André.....	155
CCCLXIV	[9 »]	— au P. Charlet.....	156
CCCLXV	[» »]	— au P. [Dinet].....	158
CCCLXVI	[» »]	— au P. [Bourdin].....	160
CCCLXVII	[» »]	— au P. Mesland.....	161 et 665
CCCLXVII bis	[» » ?]	— [au P. Mesland ?].....	172
CCCLXVIII	9 »	— à l'Abbé Picot.....	175 et 665
CCCLXIX	17 »	— à l'Université de Groningue..	177
CCCLXX	» »	— à l'Abbé Picot.....	180
CCCLXXI	[» »]	— à Clerselier.....	183
CCCLXXII	[Avril ?]	— au Marquis de Newcastle....	188
CCCLXXIII	10 »	— à Clerselier.....	192
CCCLXXIV	5 mai	— à Tobie d'André.....	195
CCCLXXV	[18 »]	— à Elisabeth.....	200
CCCLXXVI	» »	— à Pollot.....	204
CCCLXXVII	24 »	<i>Elisabeth</i> à Descartes.....	207
CCCLXXVIII	26 »	Descartes à Tobie d'André.....	214
CCCLXXIX	[Mai]	— au P. Mesland.....	215
CCCLXXX	[Mai ou juin]	— à Elisabeth.....	218
CCCLXXXI	1 ^{er} juin	— à l'Abbé Picot.....	222
CCCLXXXII	[Juin]	— à [Huygens ?].....	222
CCCLXXXIII	[Juin ?]	— à ***.....	227 et 665
CCCLXXXIV	22 »	<i>Elisabeth</i> à Descartes.....	233
CCCLXXXV	23 »	<i>Regius</i> —.....	235
CCCLXXXVI	[»]	Descartes à Elisabeth.....	236
CCCLXXXVII	[Juillet]	— à Regius.....	239
CCCLXXXVIII	6 »	<i>Regius</i> à Descartes.....	241
CCCLXXXIX	7 »	<i>Huygens</i> —.....	242
CCCXC	16 »	Descartes à Tobie d'André.....	245
CCXCXI	[»]	— à Regius.....	248
CCXCXII	21 »	— à Elisabeth.....	251 et 666

Nos.	DATES.	ADRESSES.	PAGES.
CCCXCIII	23 juillet 1645	<i>Regius à Descartes</i>	254
CCCXCIV	[»]	Descartes à Regius	256
CCCXCV	4 août	— à Wilhem	258
CCCXCVI	» »	— à Huygens	260
CCCXCVII	» »	— à Elisabeth	263
CCCXCVIII	16 »	<i>Elisabeth à Descartes</i>	268
CCCXCIX	18 »	Descartes à Elisabeth	271
CD	[»]	<i>Elisabeth à Descartes</i>	278
CDI	1 ^{er} septembre	Descartes à Elisabeth	280
CDII	13 »	<i>Elisabeth à Descartes</i>	287
CDIII	15 »	Descartes à Elisabeth	290
CDIV	» »	— à Wilhem	297
CDV	29 »	— —	298
CDVI	30 »	<i>Elisabeth à Descartes</i>	301
CDVII	6 octobre	Descartes à Elisabeth	304
CDVIII	15 »	— à ***	318
CDIX	28 »	<i>Elisabeth à Descartes</i>	320
CDX	[»]	Descartes au Marquis de Newcastle	325
CDXI	3 novembre	— à Elisabeth	330
CDXII	[30 »]	<i>Elisabeth à Descartes</i>	335
			et 667
CDXIII	20 décembre	— à Clerselier	338
			et 668
CDXIV	27 »	<i>Elisabeth à Descartes</i>	339
CDXV	29 »	Descartes à l'Abbé Picot	341
CDXVI	[Fin 1645 ?]	— à ***	342
CDXVII	[1645 ou 1646 ?]	— au P. Mesland	344
			et 669
CDXVIII	[»]	— à ***	348
CDXIX	Janvier 1646]	— à Elisabeth	351
CDXX	12 »	— à Clerselier	357
			et 668
CDXXI	Février	— à ***	358
CDXXII	23 »	— à Clerselier	362
CDXXIII	2 mars	— à Mersenne	362
CDXXIII bis	» »	— —	366
CDXXIV	» »	— à Clerselier	371
CDXXV	?	— à ***	374
CDXXVI	[6 »	— à Chanut	376
CDXXVII	30 »	— à Cavendish	379

Nos.	DATES.	ADRESSES.	PAGES.
CDXXVIII	17 avril 1646	Descartes à un Avocat.....	389
CDXXIX	20 »	— à Mersenne.....	391
CDXXX	» »	— —	{ 396 et 669
CDXXXI	25 »	<i>Elisabeth à Descartes</i>	{ 403 et 670
CDXXXII	[Mai]	Descartes à Elisabeth.....	406
CDXXXIII	4 »	— à l'Abbé Picot.....	412
CDXXXIV	[»]	— à Elisabeth.....	413
CDXXXV	15 mai	— à Cavendish.....	415
CDXXXVI	[Mai]	<i>Roberval à Cavendish pour Descartes</i> ...	420
CDXXXVII	15 juin	Descartes à Cavendish.....	429
CDXXXVIII	» »	— à Wilhem.....	435
CDXXXIX	» »	— à Chanut.....	{ 440 et 670
CDXL	[Juin ou juillet]	— à Clerselier.....	442
CDXLI	[Juillet ou août]	<i>Elisabeth à Descartes</i>	{ 447 et 670
CDXLII	[Juillet]	[<i>Clerselier</i>] —	452
CDXLIII	25 août	<i>Chanut</i> —	473
CDXLIV	[29 »]	Descartes pour Le Conte.....	474
CDXLV	[Septembre]	— à Elisabeth	{ 485 et 675
CDXLV bis	[»]	— à Sophie.....	495
CDXLVI	7 »	— à Mersenne.....	496
CDXLVII	[»]	<i>Roberval contre Descartes</i>	502
CDXLVIII	5 octobre	Descartes à Mersenne.....	{ 508 et 675
CDXLIX	[» »]	— à [Huygens].....	515
CDL	10 »	<i>Elisabeth à Descartes</i>	519
CDLI	12 »	Descartes à Mersenne.....	525
CDLII	Novembre	— à Elisabeth.....	528
CDLII bis	»	— à Sophie.....	533
CDLIII	1 ^{er} novembre	— à Chanut.....	534
CDLIV	2 »	Descartes contre Roberval.....	543
CDLV	» »	— à Mersenne.....	{ 551 et 675
CDLVI	[» »]	— à Cavendish.....	558
CDLVII	» »	— à l'Abbé Picot.....	563
CDLVIII	9 »	— à Clerselier.....	563

N ^{os} .	DATES.	ADRESSES.	PAGES.
CDLIX	23 novembre 1646	Descartes à Mersenne	564
CDLX	[» »]	— au Marquis de Newcastle....	568
CDLXI	29 »	<i>Elisabeth à Descartes</i>	577
CDLXII	1 ^{er} décembre	<i>Chanut</i> —	581
CDLXIII	14 »	Descartes à Mersenne.....	583
CDLXIV	» »	— au P. [Noël]	584
CDLXV	[» »]	— au P. [Charlet ?].....	587
CDLXVI	[» »]	— à Elisabeth.....	588
CDLXVI <i>bis</i>	[» »]	— à Sophie.....	592
CDLXVII	[25 janvier 1647]	— à Mersenne.....	593
CDLXVIII	1 ^{er} février	— à Chanut.....	600
CDLXIX	[21 »]	<i>Elisabeth à Descartes</i>	617
CDLXX	1 ^{er} mars	Descartes à l'Abbé Picot.....	620
CDLXXI	[15 »]	— à Mersenne.....	621
CDLXXII	[» »]	— à Elisabeth.....	624
CDLXXIII	11 avril	<i>Elisabeth à Descartes</i>	628
CDLXXIV	19 »	Descartes à Heereboord	631
CDLXXV	26 »	— à Mersenne.....	636
CDLXXVI	» »	— à l'Abbé Picot.....	640
ADDITIONS	643
CDLXXVI <i>bis</i>	[1646 ?]	Descartes à [Huygens].....	678
CDLXXVI <i>ter</i>	[1646 ?]	— à [Boswell ?].....	684
CDLXXVI <i>q^{ter}</i>	[1646 ?]	— —	694

NOTA. — Dans la Table qui précède, le point d'interrogation, après les indications de dates, signifie seulement que celles-ci ne figurent point dans les sources; elles n'en peuvent pas moins, dans certains cas, reposer sur des déductions assurées.

Achévé d'imprimer
par LÉOPOLD CERF
12, rue Sainte-Anne, à Paris
le 20 mars 1901